

<http://www.pdf-tools.com>

A mes parents

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, mes remerciements s'adressent à celles et ceux qui, par leur soutien, leur aide, leurs conseils, leurs réflexions et leurs encouragements m'ont permis de réaliser cette thèse.

Mes pensées vont particulièrement à mes deux directrices de thèse, Catherine Marry et Véréne Chevalier, qui ont accepté de diriger ce travail, m'ont accompagnée tout au long de sa réalisation et m'ont apporté leur soutien jusqu'à son aboutissement. Merci à elles deux pour leur enthousiasme, leurs conseils, leur aide et leurs apports précieux qui m'ont permis de construire ma réflexion et mon analyse.

Je remercie le Centre Maurice Halbwachs, son directeur, André Grelon, et l'ensemble de ses membres, qui m'ont accueillie et permis de travailler dans de bonnes conditions.

Mes remerciements s'adressent aussi à Marie-Odile Lebeaux et à Florence de Bruyn pour leurs apports théoriques et méthodologiques précieux, ainsi que pour leur gentillesse et leur patience. Mes pensées vont également à Annick et Alain Degenne pour leurs conseils et leur soutien chaleureux.

Je remercie également la Fédération Française d'Équitation, en particulier Pascal Marry et Sylvain Furet, pour m'avoir facilité l'accès à ses données.

Merci aux Haras Nationaux qui, par leur encouragement des travaux menés au Centre Maurice Halbwachs, ont soutenu la dernière année de réalisation de cette thèse.

J'adresse ma gratitude à tous les compétiteurs et compétitrices qui, malgré leurs emplois du temps souvent très chargés, ont accepté de répondre avec enthousiasme et franchise à mes questions. Je les remercie pour leur accueil chaleureux, ainsi que pour la richesse des échanges que j'ai pu avoir avec eux. A très bientôt sur les terrains de concours !

Enfin, j'adresse un grand merci à celles et ceux qui ont supporté les effets de ce travail au quotidien : mes parents et mes amis, notamment cavaliers, qui ont toujours répondu présent lors des moments difficiles et des périodes surchargées, et sans qui je n'aurais pu mener à bien cette longue et parfois difficile aventure qu'est la thèse. Un merci tout particulier à Marie-Cécile et à Magali pour leur soutien de tous les instants, surtout les derniers.

A tous, un grand merci...

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
PREMIERE PARTIE : LE MONDE DU CHEVAL.....	29
<u>Chapitre 1</u> : La dynamique de féminisation du monde du cheval.....	29
<u>Chapitre 2</u> : Contexte institutionnel, organisation et fonctionnement du monde du cheval et des sports équestres.....	64
<u>Chapitre 3</u> : Organisation du monde du travail du cheval.....	101
DEUXIEME PARTIE : LES CARRIERES DE COMPETITION DES CAVALIER-E-S.....	192
<u>Chapitre 1</u> : La construction des carrières équestres de compétition : approche qualitative.....	192
<u>Chapitre 2</u> : Portraits de « compétitrices d'exception ».....	286
<u>Chapitre 3</u> : Quelques éléments sur la population licenciée des cavaliers compétiteurs et leurs carrières.....	329
TROISIEME PARTIE : DU REVE SPORTIF AU DESENCHANTEMENT.....	363
<u>Chapitre 1</u> : Des carrières équestres de haut-niveau physiquement éprouvantes.....	363
<u>Chapitre 2</u> : La conversion professionnelle : des rêves de gloire au désenchantement.....	404
CONCLUSION.....	423
BIBLIOGRAPHIE.....	433
LISTE DES ABREVIATIONS.....	451
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES.....	453
ANNEXES.....	455
TABLE DES MATIERES.....	457

INTRODUCTION

Avec plus de 79,4 % de pratiquantes et 76,9 % de compétitrices parmi ses licenciés en 2008¹, la Fédération Française d'Équitation (FFE) se positionne parmi les fédérations sportives les plus féminisées et représente la première d'entre elles en termes d'effectifs féminins. Malgré cela, et bien que l'équitation soit l'un des seuls sports olympiques mixtes jusqu'au plus haut niveau, et que l'accès des cavalières aux meilleurs niveaux de compétition soit règlementairement possible, leur part, parmi les compétiteurs, diminue avec l'élévation du niveau de compétition, jusqu'à atteindre moins de 25 % dans les catégories les plus élevées (« Pro 1 » et « Pro 2 » selon la nomenclature fédérale)³, en particulier dans la discipline la plus pratiquée et médiatisée : le Concours de Saut d'Obstacles (CSO) – qui est la discipline à laquelle nous nous intéressons plus particulièrement dans ce travail⁴.

Au sein des sports équestres, la mixité, définie par S. Fortino (2000)* comme « *la coexistence des deux sexes dans un même espace social* » n'implique pas une quelconque égalité : bien que très engagées et performantes dans les premiers niveaux de compétition, (« Ama 3 », « Ama 4 » et « Club ») les cavalières réalisent rarement des parcours sportifs d'excellence, qui apparaissent alors comme des destins improbables.

¹ Sources : Fédération Française d'Équitation, données statistiques 2008, consultables sur le site web : www.ffe.com

* Les références détaillées des ouvrages et articles cités dans le texte figurent dans la bibliographie.

³ Pour plus de précisions sur l'organisation et le fonctionnement des circuits de compétition équestres et de leurs différentes catégories, cf. Figure n°1 (Partie 1, chapitre 2) et annexe 6.

⁴ Nous tenons à préciser, en préambule, que nous nous intéressons ici aux sports équestres, et plus particulièrement à la discipline olympique du Concours de Saut d'Obstacles. Le domaine de l'hippisme et du monde des courses (galop en terrain plat, steeple-chase avec obstacles ou courses de trot attelé ou monté) ne sera pas du tout abordé. En effet, hormis l'utilisation d'un cheval, il ne présente pas de caractéristiques communes avec les sports équestres, ni dans la pratique, ni au regard de ses pratiquants ou encore de son public ou de ses institutions. La Fédération Française d'Équitation (FFE), par délégation du Ministère des Sports, gère et organise les sports équestres (de l'instruction dans les écoles d'équitation jusqu'aux compétitions de haut-niveau) alors que les courses hippiques sont sous la double tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Ministère des Finances et gérées par des sociétés mères (France Galop et le Cheval Français) qui détiennent 87% des voix du GIE PMU à qui elles ont délégué l'organisation des paris. L'enseignement et la formation, tant des cavaliers amateurs que des professionnels (cavaliers professionnels, jockeys, enseignant d'équitation, entraîneur...), sont également totalement distincts selon les deux secteurs. Enfin, les chevaux utilisés pour l'équitation sportive et pour les courses ne sont pas issus des mêmes filières (associations de races et d'éleveurs, races, élevages différents) et ne sont que très rarement utilisés et utilisables pour les deux types d'activités, notamment de par leur hyper spécialisation en vue d'une recherche de la performance (caractéristiques physiques, modalités d'élevage, de dressage etc...). Ainsi, même si l'hippisme et les sports équestres mettent tous deux en jeu les performances physiques des chevaux, la similitude entre les deux se limite à cet aspect sportif, l'organisation de ces secteurs, les intérêts, le mode de fonctionnement, les institutions et surtout la culture spécifique à ces deux activités étant vraiment distinctes, jusqu'à en faire deux mondes que l'on peut considérer comme étanches l'un à l'autre .



Partant de ce constat, et dans le prolongement d'un précédent travail de DEA (Le Mancq, 2003) sur les « *carrières de compétition des cavalières et cavaliers amateurs* » qui se limitait à l'étude des niveaux de compétition les plus modestes, l'objet de ce travail sera d'analyser la construction de ces parcours de compétition des cavaliers et cavalières de CSO jusqu'aux plus hauts niveaux en termes de « carrière ». Nous nous proposons de repérer les séquences clés de bifurcation ou d'abandon, par les cavalières, du cursus sportif d'excellence, et d'en comprendre les raisons.

Cette question de la mixité jusqu'au plus haut niveau, pourtant exceptionnelle dans le monde sportif, comme celle du moindre accès des cavalières aux catégories « Pro » n'a en effet été que très peu investie, tant par des chercheurs que par les acteurs institutionnels. Elle n'a qu'exceptionnellement et sporadiquement prêté à des débats à l'instar de la question de la mixité dans l'enseignement élémentaire et secondaire, qui n'a commencé à faire l'objet de recherches sociologiques et historiques importantes qu'à partir des années 1980 (Mosconi, 1989 ; Rogers, 2003).

On peut attribuer l'invisibilité de cette question à deux spécificités des sports équestres : la première est liée aux origines militaires de ces sports dont les femmes étaient de fait exclues ; à ce titre, la question de leur présence et d'éventuelles inégalités entre les sexes ne se posait pas, la deuxième est celle du rôle déterminant du cheval. C'est ce dernier qui constitue de fait l'athlète dans la production de la performance équestre, beaucoup plus que le cavalier ou la cavalière, ce qui limite fortement l'impact des dispositions naturelles et des qualités physiques différentielles. Les montures, et notamment leur potentiel physique, associé à une formation, à un dressage et à un entraînement adaptés, jouent en effet un rôle central dans la construction des parcours de compétition des cavalier-e-s, abordés comme des « carrières de couple ». Les chevaux apparaissent ainsi comme la variable clé à prendre en compte pour étudier les carrières équestres des compétiteur/trices, ce qui implique une analyse des modalités d'accès à ceux-ci, notamment aux plus performants - qui sont aussi les plus onéreux⁵. Pouvoir monter un (des) cheval(aux) « à potentiel » est une condition indispensable à la réalisation d'une

⁵ Il est très difficile d'évaluer précisément le prix des chevaux de sport qui varie selon de nombreux critères (âge, sexe, race, origines des ascendants, morphologie, aptitudes, niveau de dressage, performances sportives, état de santé du cheval, etc...), d'autant plus qu'il n'existe pas « d'argus » du marché du cheval de sport et que les transactions dans ce domaine sont très fréquemment opaques (commissions de plusieurs intermédiaires, etc.). Néanmoins, à titre indicatif, et en nous appuyant sur les informations recueillies lors de nos observations et au cours des entretiens réalisés, ainsi que lors de la consultation des prix des ventes aux enchères ou encore des petites annonces spécialisées, nous pouvons estimer que le prix d'un cheval d'âge moyen, en bonne santé physique, prêt à concourir immédiatement sur des épreuves significatives de la catégorie « Pro 2 » est de 30 000 € minimum, prix indicatif qui peut évidemment varier selon la morphologie, le sexe, le potentiel et surtout les origines des ascendants du cheval.

carrière sportive remarquable. Les modalités d'accès aux chevaux les plus performants diffèrent selon les catégories de compétition. Elles sont liées, nous le verrons, à la fois aux atouts (capital économique et capital social principalement)  disposent les cavalier-e-s mais également à leur statut (amateur *versus* travailleur des sports équestres). Cette question de l'accès aux chevaux constitue le « fil rouge » de notre travail sur ces « carrières de couple » et nous amènera à nous intéresser aux caractéristiques individuelles des cavaliers et cavalières, mais aussi – et surtout – au niveau d'analyse méso-sociologique, c'est-à-dire ici au monde des sports équestres, à la fois comme monde du travail et comme marché du cheval de sport.

Ce qui était une hypothèse forte au début de notre travail, notamment au regard de nos travaux précédents, s'est révélé indispensable suite aux premiers entretiens réalisés, qui ont fait apparaître l'accès aux chevaux et ses modalités, et par là même l'importance du statut, directement au centre des préoccupations des cavalier-e-s. 

Ainsi, les spécificités de notre objet – notamment le rôle déterminant du cheval dans la construction de la carrière des cavalier-e-s – nous amèneront à adopter une approche plutôt originale pour traiter de la question du genre dans la construction des carrières sportives : comprendre la construction sexuée et genrée de ces carrières en mettant au cœur de l'analyse la dimension méso-sociologique du monde des sports équestres et du monde du travail qui lui est associé. Les deux dimensions de la profession et du travail seront prises en compte : la première par l'analyse du fonctionnement de ce monde du travail, de ses statuts, frontières, conversions, de la socialisation professionnelle des cavaliers et cavalières au fil des étapes de la carrière ; la seconde par l'observation des conditions de travail, du rapport au travail, spécifique du fait notamment de la présence d'animaux vivants, de la souffrance au travail, etc., Ce traitement original de la question du genre et des inégalités entre les sexes dans les parcours sportifs va être rendu possible grâce à l'adoption d'une approche en terme de « carrière » de ces parcours des cavaliers et des cavalières.

La carrière, un concept heuristique

Le concept de « carrière », emprunté à la sociologie interactionniste des professions, notamment à E-C. Hughes (1955) et à H-S. Becker (1963), a été utilisé pour étudier des professions établies (notamment celle de médecin : E-C. Hughes, 1955) mais également des mondes *a priori* étrangers à celui du travail et où il n'est pas *a priori* question de « faire carrière », tels la délinquance (Becker, 1963), l'anorexie (Darmon, 2003) ou encore la maladie mentale (Goffman, 1961). Cette notion forgée pour l'analyse des professions apparaît adaptée

pour étudier des carrières hors du strict monde du travail. Plus récemment, il a été utilisé par V. Chevalier (1994, 1996; 1998) pour étudier les « *carrières d'amateurs des pratiquants de l'équitation* », carrières par lesquelles sont passés les compétiteurs et compétitrices auxquels nous nous intéressons.

Le jeu sur le mot « carrière », par E-C. Hughes en 1967, est une incitation de plus à l'utiliser dans notre analyse : « *Le mot carrière a lui-même une carrière. Terme employé jadis pour désigner un terrain de course, il a pris le sens figuré d'un bref galop mené bride abattue, voire d'une charge de cavalerie ; il désigne aussi le vol vif d'un oiseau sur sa proie, et la course du soleil et des étoiles dans le ciel ; de là aussi le sens de grade vitesse ou d'élan. Ces sens, qui sont tous obsolètes, ont laissé place à celui-ci : « parcours ou progression d'une personne au cours de la vie » (ou d'une partie donnée de celle-ci). En un sens plus spécifique, le terme désigne « une profession offrant des possibilités de promotion » et, en un sens encore plus étroit, employé sans adjectif, le terme désigne en anglais comme en français, le fait d'entrer dans la diplomatie et d'en faire sa profession permanente* »⁶.

Choisir d'aborder les parcours équestres de compétition en recourant au concept de « carrière » semble ainsi particulièrement adapté pour mener à bien notre projet.

Plusieurs raisons peuvent être avancées.

L'approche par la « carrière » autorise tout d'abord une démarche **diachronique et dynamique**. Or, nous venons de le voir, la part des femmes parmi les compétiteurs décroît au fur et à mesure que les niveaux de compétition augmentent et ce, de manière processuelle et non linéaire. Comprendre quand, comment et pourquoi interviennent ces différences de carrières entre les sexes requiert une analyse longitudinale. Celle-ci va ainsi nous permettre de repérer les conversions (réversibles), les bifurcations (*turning point*) du cursus d'excellence et les moments propices à l'abandon des cavaliers et des cavalières. L'approche statique en termes d'état (être ou ne pas être compétitrice « Pro ») n'apparaît donc pas adaptée à notre objet.

Cette approche diachronique semble d'autant plus pertinente que les carrières équestres de compétition sont exceptionnellement longues : l'âge de la production possible de performances de haut niveau est beaucoup plus élevé que dans d'autres sports où il correspond à la jeunesse ou à l'entrée dans l'âge adulte. Certain-e-s cavalier-e-s

⁶ E-C. Hughes en 1967 dans son enseignement à Brandeis, rédigé à la fin des années 50 et complété, traduit in Chapoulie, J-M. (ed.), 1996, p. 175.

quinquagénaires voire sexagénaires obtiennent encore des résultats sportifs remarquables dans les meilleurs niveaux de compétition.

Enfin, l'intérêt d'adopter une démarche diachronique est également lié à une autre spécificité de notre objet : la construction des carrières équestres de compétition, notamment via l'accès aux chevaux performants, est liée en partie au statut (amateur *versus* travailleur) du compétiteur, donc à sa carrière professionnelle. Or, le monde du travail des sports équestres se caractérise par sa large ouverture, le flou et la perméabilité de ses frontières et de ses statuts (Chevalier & Le Mancq, à paraître), mais aussi par le caractère diffus, non formalisé et réversible des conversions professionnelles qui le traversent. Ainsi, le compétiteur de haut niveau, qui cumule souvent carrière sportive et carrière professionnelle dans le monde des sports équestres, voit son statut évoluer, de façon non linéaire, au cours de sa (longue) carrière sportive. A ce titre, il semble d'autant plus incontournable d'adopter ce type de démarche.

Cette approche permet également une exploration **pluridimensionnelle** des carrières, ce qui nous semble déterminant à double titre. D'une part ces carrières sportives - particulièrement **exclusives** et chronophages du fait de la présence d'un animal - nécessitent un **engagement total**, surtout dans les plus hauts niveaux de compétition, donnant lieu à des arbitrages avec les autres carrières, scolaire (les carrières équestres peuvent débuter très précocement), professionnelle, familiale, etc., de la vie des cavalier-e-s. D'autre part, il apparaît que les compétiteurs évoluant dans les plus hauts niveaux de compétition sont majoritairement des travailleurs des sports équestres⁹ - marchands de chevaux, entraîneur / coach, formateur / valorisateur de chevaux de sport, dirigeants d'écuries, etc. - qui mènent donc une double-carrière professionnelle et sportive dans le monde des sports équestres, entourés d'une minorité d'amateurs virtuoses et de quelques rares sportifs professionnels vivant exclusivement des retombées, directes ou indirectes, de leur pratique sportive. Ceci n'est en revanche pas le cas dans les niveaux de compétition les plus modestes où les cavalier-e-s sont avant tout des amateurs ou des travailleurs des centres équestres (enseignants et animateurs principalement). Le statut du compétiteur (travailleur des sports équestres *versus* amateur) et les usages qu'il en fait semblent donc revêtir une importance toute particulière dans la construction des carrières équestres, notamment dans l'accès aux chevaux performants.

⁹ Pour plus de précisions sur l'organisation du monde du travail du cheval et plus particulièrement celui des sports équestres, cf. **annexe 7**.

L'approche en termes de « carrière » propose une **entrée par la pratique** et non par les individus. Elle ne se centre pas sur le « qui » est compétiteur de haut niveau ou le « pourquoi » on l'est ou on ne l'est pas, mais sur le « comment » on le devient. Son utilisation semble ainsi tout à fait adaptée à notre objet dans la mesure où, la population des compétiteurs, notamment celle des compétiteurs de haut niveau, est très hétérogène, tant par le statut que par l'âge et par conséquent difficile à délimiter précisément a priori. Nous avons ainsi pu prendre en compte un échantillon plus large, aux statuts différents, et voir en quoi ce statut (amateur ou travailleur), flou et réversible, peut jouer un rôle déterminant sur la construction de la carrière sportive, au-delà des atouts dont disposent les cavalier-e-s ; puis voir ensuite comment ce statut pénalise davantage la carrière équestre des femmes que celle des hommes.

En nous appuyant sur la définition de E-C. Hughes : « *Dans sa dimension objective, une carrière se compose d'une série de statuts et d'emplois clairement définis, de suites typiques de positions, de réalisations, de responsabilités et même d'aventures. Dans sa dimension subjective, une carrière est faite des changements dans la perspective selon laquelle une personne perçoit son existence comme une totalité et interprète la signification de ses diverses caractéristiques et actions, ainsi que tout ce qui lui arrive* » (Hughes, 1937, p. 408-410), cette approche nous permet également d'étudier les carrières équestres de compétition dans leur **double dimension objective et subjective**, en nous intéressant à la fois aux modalités de pratique, d'accès aux chevaux et à la logique de fonctionnement selon les niveaux de compétition, mais également à la sous-culture spécifique, aux représentations de la pratique et du cheval, ainsi qu'à la **construction identitaire** du compétiteur et de la compétitrice dans les différentes catégories. Ceci apparaît déterminant, là encore, à double titre, pour mener à bien notre projet dans la mesure où, d'une part, la question des statuts et des frontières, mais également des représentations (du cheval, de la pratique, de ses finalités, etc.) apparaît déterminante dans la construction des carrières équestres et que, d'autre part, les étapes formelles de l'entrée dans le monde – tant sportif que professionnel - des sports équestres sont très limitées (pas de barrières à l'entrée du monde du travail ou du circuit sportif).

Il sera ainsi possible de repérer les obstacles subjectifs (en termes de résistances ou de décalages avec les stéréotypes sociaux de sexe notamment) mais également objectifs (accès aux chevaux, conciliation et arbitrages entre les carrières, etc.) auxquels sont confrontés les cavaliers et les cavalières dans les différents niveaux de compétition.

Enfin, et c'est en cela que cette approche nous semble la plus pertinente dans le cas de notre objet, la « carrière » permet d'inscrire les parcours équestres individuels dans leur **contexte socio-historique** et d'analyser les parcours individuels au regard du contexte méso-sociologique : contexte institutionnel sportif mais aussi monde du travail des sports équestres et marché du cheval de sport qui lui est directement lié, **pour voir dans quelle mesure le contexte peut avoir un effet structurant sur les carrières équestres féminines et masculines.**



Nous allons ainsi pouvoir tester nos hypothèses fortes d'un caractère processuel et séquentiel de la « disparition » des compétitrices au fur et à mesure de l'élévation des niveaux de compétition et du caractère cumulatif des différences entre les sexes, qui ne sont pas toutes liées aux mêmes facteurs au cours de la carrière.

Pour étudier la question du genre dans les carrières équestres de compétition en les inscrivant dans les différentes dimensions évoquées précédemment, nous avons cumulé plusieurs approches, niveaux d'analyse et méthodes d'enquête : l'approche socio-historique, l'étude qualitative et quantitative des carrières individuelles des compétiteurs et compétitrices et l'analyse approfondie **du monde des sports équestres au sens large attribué à H-S. Becker aux mondes de l'art (Becker, 1988).**



- **Une approche socio-historique**

A travers l'étude d'ouvrages et d'articles historiques, mais aussi la consultation d'archives (principalement celles de la Fédération Française d'Equitation) et des entretiens auprès de pionnières (dont certaines ont participé à des compétitions internationales dès les années 1950-60), nous avons retracé les grandes lignes de l'histoire de l'équitation et des sports équestres, ainsi que de la féminisation progressive et partielle des activités équestres. Ceci nous a permis d'inscrire les carrières équestres de compétition des cavaliers et des cavalières d'aujourd'hui dans le contexte historique, mais également de repérer les obstacles à l'accès des femmes et leur éventuelle disparition au fur et à mesure du temps, ainsi que des effets de générations.

- **Une étude des carrières individuelles des compétiteurs et compétitrices**

Pour étudier les carrières des cavalières et des cavaliers, nous avons réalisé une enquête qualitative par entretiens semi-directifs auprès d'une trentaine d'(ex)compétiteurs et compétitrices d'âge, de niveau et de statut différents, à laquelle nous avons associé une

observation de terrain réalisée sur trois saisons de concours¹⁰. Nous avons ainsi examiné les interactions entre ces carrières et les autres carrières de la vie des cavalier-e-s, tout en saisissant les éléments objectifs ainsi que leurs représentations de leur pratique et du cheval. Nous avons pu mettre en lumière les obstacles auxquels étaient confrontés les hommes et les femmes, mais aussi hiérarchiser les atouts et les configurations sociales favorables qui permettent de les surmonter. L'observation de terrain nous a ouvert d'autres informations, notamment celles relatives aux interactions entre les cavaliers et les cavalières des différentes catégories dans le cadre de leur pratique compétitive ou de leurs activités annexes, ou encore leur rapport au cheval, au corps (entretien, pratiques corporelles, préservation, prise de risques), leur sentiment de peur, etc.

Dans l'objectif d'analyser les carrières équestres des cavaliers et des cavalières dans leurs différences, mais également dans leurs similitudes, et surtout avec le souci de ne pas ériger en spécificité féminine - susceptibles d'expliquer en partie la moindre réalisation par ces dernières de carrières sportives d'excellence - des éléments communs aux carrières des cavaliers des deux sexes, nous avons réalisé des entretiens avec des (ex) compétitrices mais également avec des (ex)compétiteurs.

Notre double statut – de doctorante en sociologie mais également de cavalière compétitrice amateur – a facilité la réalisation de cette enquête qualitative, notamment grâce à notre réseau social dans le monde des sports équestres qui nous a permis d'accéder sans trop de difficultés à des compétiteur/trices de tous niveaux, âges et statuts.



A cette enquête qualitative nous avons associé une approche quantitative réalisée à partir de l'analyse secondaire des fichiers annuels (2001-2005) des licenciés de la FFE. Elle donne une mesure statistique des effets de sexe, mais aussi d'âge et d'ancienneté sur la construction des carrières équestres de compétition, notamment au regard du risque d'abandonner la pratique ou encore des probabilités de connaître des transitions (croissantes ou décroissantes) entre les catégories de compétition. D'un point de vue méthodologique, cette analyse secondaire nous a conduite à mettre à l'épreuve des outils de la démographie encore peu utilisés pour étudier les carrières sportives (De Bruyn & Le Mancq, 2008). Ces résultats sur la population des cavaliers compétiteurs licenciés à la FFE ont largement validé ceux de notre enquête qualitative.

- **Une étude approfondie du monde des sports équestres.**

¹⁰ Pour plus de précisions concernant cette enquête, cf. Partie 2, chapitre 1.

Enfin, et c'est en cela que notre travail présente sans doute la plus grande originalité, nous sommes particulièrement intéressée au niveau méso-sociologique en étudiant précisément le fonctionnement du monde des sports équestres au sens large, c'est-à-dire tant celui des différents circuits de compétition (organisation, modalités d'accès aux différentes catégories et aux chevaux, évolutions techniques et réglementaires, sous-cultures spécifiques, etc.) que celui du marché du cheval de sport (logique, transformations) et surtout du monde du travail qui lui est associé. Au-delà du seul contexte institutionnel sportif, le contexte méso-sociologique des sports équestres est apparu, au cours de nos entretiens exploratoires, comme la « clé » de la compréhension de la construction des carrières équestres de compétition, la question du genre et celles des frontières de la professionnalité dans ce monde apparaissant intimement liées et indispensables à croiser. 

Nous avons obtenu des informations quant à ce monde du travail à travers les entretiens réalisés, notamment avec des compétiteurs qui mènent une double carrière – sportive et professionnelle – dans le monde des sports équestres, mais également grâce à notre observation (qui a donné lieu, entre autres, à de nombreuses discussions informelles avec différents acteurs des sports équestres), ainsi qu'à la consultation de différents documents et ouvrages.

En cumulant ces trois approches, nous souhaitons pouvoir apporter des éléments de réponse à l'une des hypothèses centrales de notre travail qui consiste à penser qu'au-delà des seuls effets de la socialisation sexuée et des seules caractéristiques individuelles des cavalier-e-s, la construction de leur carrière de compétition et les différences entre les carrières masculines et féminines sont étroitement liées à leur statut (travailleur des sports équestres *versus* amateur) - duquel dépend également l'accès aux chevaux performants – et par là même à l'organisation singulière du monde du travail des sports équestres.

Etudier la question du genre et des rapports de sexe dans les carrières équestres de compétition de cette manière nous a ainsi amenée à nous positionner à la frontière de plusieurs domaines de recherche qui nous ont fourni des appuis précieux pour mener à bien notre projet.

Les travaux sur lesquels nous nous sommes principalement appuyée s'articulent en effet autour de trois grands corpus sociologiques dont nous avons tiré des éléments théoriques et méthodologiques particulièrement éclairants pour notre recherche et auxquels nous avons

tenté d'apporter des éléments originaux et novateurs. Le premier croise sport et carrière, le second sport et genre, le troisième genre, éducation et professions

- « Sport et carrière »

La notion de « carrière » n'a été utilisée qu'assez récemment pour étudier les pratiques et les parcours sportifs. Elle a notamment été utilisée par V. Chevalier (1994, 1996, 1998) pour étudier l'abandon dans les carrières équestres de cavaliers amateurs. Ces travaux nous ont particulièrement intéressée et ce à double titre : d'abord évidemment par la proximité de nos terrains (une partie des cavaliers amateurs étudiés par V. Chevalier ont poursuivi leur carrière équestre par une pratique compétitive pour devenir les compétiteurs auxquels nous nous intéressons ici) mais aussi et surtout par leur apport dans l'approche des parcours sportifs.

Ainsi, en étudiant les parcours des cavaliers amateurs comme des « carrières » selon une approche longitudinale, V. Chevalier a pu dégager le caractère séquentiel de la construction des parcours équestres qu'elle a décomposé en trois étapes dont le franchissement s'accompagne d'une transformation des représentations de la pratique via un double processus d'acculturation et de socialisation. Elle a ainsi interrogé l'abandon de la pratique équestre par le « comment » et non par le « pourquoi ». Son approche en terme de « carrière » lui a également permis de s'attacher « à la dimension identitaire conçue comme une construction sociale, la 'carrière' permettant de rendre compte d'une double 'transaction biographique' objective et subjective » (Dubar, 1991).

V. Chevalier a ainsi pu mettre en évidence des parcours sportifs qui se détachent du cursus sportif d'excellence, la « carrière » permettant « d'articuler des itinéraires aux étapes institutionnellement définies [par l'institution sportive par exemple] avec la manière dont les pratiquants parcourent individuellement ces carrières » (Chevalier, 1998, p. 33).

Le travaux de V. Chevalier ont ainsi constitué un changement de paradigme important dans l'analyse des pratiques sportives : ils ont montré que la pratique équestre ne pouvait pas être considérée de manière statique (être ou ne pas être cavalier) mais qu'elle s'inscrivait dans un processus (on n'est pas d'emblée cavalier mais on le devient par le double processus d'acculturation et de socialisation), la carrière s'apparentant à une succession de séquences que les cavaliers franchissent – ou non – à leur rythme dès lors que leurs propres représentations sont en adéquation avec l'offre proposée par l'institution sportive.

Nous nous sommes bien entendu inscrite ici dans la continuité des travaux de V. Chevalier, en adoptant la même démarche, mobilisant la notion de « carrière », pour étudier les séquences de la carrière équestre de compétition, qui prolongent celles de la carrière des cavaliers de

club non compétiteurs. D'autres travaux ont étudié les parcours dans le monde sportif avec cette même approche, notamment ceux de L. Forté (2008) sur les athlètes de haut niveau.

Au-delà des apports évoqués précédemment, les travaux suivants de V. Chevalier (avec Dussart, 2002), qui s'intéressent cette fois-ci aux cavaliers amateurs qui ont effectué une conversion professionnelle dans le monde du cheval pour devenir des travailleurs des centres équestres (enseignants ou animateurs sportifs, gestionnaires de centres équestres) ont permis, toujours grâce à l'usage de la notion de « carrière » mais alors appliquée à la dimension professionnelle, de réinterroger les conversions professionnelles (qui apparaissent elles-mêmes processuelles, faites d'une série d'expériences hybrides), les statuts et les frontières entre pratique d'amateur et pratique professionnelle. V. Chevalier montre ainsi qu'on ne peut comprendre les carrières professionnelles de ces ex-cavaliers amateurs, leurs pratiques et leurs représentations de soi au travail qu'en les mettant en relation avec leur carrière antérieure ou parallèle d'amateur. En adoptant ici encore une approche dynamique pour étudier les carrières des travailleurs des centres équestres, V. Chevalier met en évidence le fait que les différents statuts ne sont pas clairement séparés ni dans les pratiques effectives, ni dans les représentations, et ce d'autant plus que le cumul des statuts (travailleur, amateur et/ou bénévole) est fréquent (Chevalier & Fleuriel, 2008). Cette approche permet ainsi d'interroger les frontières – floues - entre carrière sportive et carrière professionnelle dans le monde du sport en mettant notamment en évidence des statuts hybrides entre amateur et travailleur et l'existence d'une part amateur des carrières professionnelles dans le monde du cheval. Là encore nous nous plaçons dans la continuité de ses travaux en interrogeant la question des statuts (amateurs *versus* travailleurs), des frontières entre monde du sport et monde du travail et les interactions entre carrière sportive et carrière professionnelle ; nous l'avons vu précédemment.

Plus largement, cette approche des parcours sportifs (d'amateurs et/ou de travailleurs) nous amène à réinterroger les frontières entre travail et hors-travail, et par là même les conversions professionnelles, les statuts et leurs usages.

Cela constitue une approche assez nouvelle dans le champ sportif au sein duquel la dimension « travail » a longtemps été déniée au profit de la valorisation du bénévolat et de l'amateurisme désintéressé. Néanmoins, des travaux prenant en compte la dimension « travail » dans le monde sportif, et plus particulièrement dans le monde de la compétition de haut niveau se développent, notamment ceux de M. Schotté (2005), de M. Schotté et S. Fleuriel (2008) et de N. Lefèvre (2007).

Il est d'ailleurs intéressant de constater qu'on retrouve ce déni du travail au profit d'une valorisation du bénévolat désintéressé plus largement dans tout le monde associatif, comme le met en évidence M. Hély (2005, 2008) dans le cas des salariés associatifs.

D'autres travaux adoptant une approche en termes de « carrières » interrogent les frontières entre travail et hors-travail dans le monde associatif, tels ceux de M. Simonet (2000, 2004) sur les bénévoles. Cette dernière met en évidence les interactions objectives et subjectives entre travail bénévole et travail rémunéré, notamment la participation du bénévolat à la construction des carrières professionnelles et les usages sociaux qui sont faits par les individus de leurs différents statuts selon leur origine sociale (Chevalier & Simonet, 2008).

Enfin, les travaux de R-A. Stebbins (1982, 1992), qui a développé la notion de « serious leisure » dans des pratiques d'amateurs (théâtre, base-ball, magie, archéologie, football, etc.) et qui s'est également intéressé aux prolongements de ces pratiques « sérieuses » en pratiques professionnelles dans ces mondes d'amateurs, ont de fait également interrogé les frontières entre travail et non-travail. A. Kaplan-Daniels (1987) s'est également intéressée aux caractéristiques des carrières de femmes bénévoles dans une petite ville des Etats-Unis comme relevant d'un véritable travail. Comme l'indiquent V. Chevalier et M. Simonet (2008) : « le point commun de Kaplan Daniels et de Stebbins est de poser, au cœur de leur usage de la notion de carrière, la question des frontières entre travail et non travail ». R-A. Stebbins (1982) va même plus loin dans la remise en cause de l'opposition entre travail et loisir en déplaçant les frontières vers une frontière entre loisir occasionnel (celui de la plupart des amateurs) et « serious leisure » des plus engagés d'entre eux, dont la principale caractéristique est qu'il est inscrit dans une carrière (Chevalier & Simonet, 2008).

Au regard de ces différents travaux relatifs à des mondes d'amateurs ou de bénévoles, et dans la continuité des travaux de V. Chevalier, nous avons également fait le choix d'utiliser la notion de « carrière » pour interroger les frontières entre monde sportif et monde du travail des sports équestres et les différents statuts des compétiteurs, amateurs virtuoses ou travailleurs des sports équestres. Nous allons ainsi examiner les carrières de compétition des cavaliers – amateurs ou professionnels – en nous intéressant aux éventuelles conversions professionnelles – parfois partielles et/ou réversibles – qu'ils peuvent opérer dans leurs pratiques, ainsi qu'à la conciliation d'éventuelles double-carrières parallèles dans le monde des sports équestres.

Les apports théoriques de ces travaux apparaissent donc déterminants pour notre travail car ils permettent de dépasser la dichotomie classique bénévole / amateur *versus* professionnel, ou encore le déni de la dimension « travail » dans le monde sportif, qui ne sont pas pertinentes

pour décrire la réalité du monde des sports équestres. Cette interrogation des frontières apparaît d'autant plus intéressante ici que la population des compétiteurs travailleurs des sports équestres ne présente pas les caractéristiques des professionnels au sens de la définition de Y. Lamy et F. Weber (1999) : « un 'professionnel' aurait deux caractéristiques : une compétence reconnue et garantie par une institution ainsi qu'une source légitime de revenus provenant de cette activité »¹¹ mais un statut souvent hybride entre amateur et travailleur et un fréquent cumul de statuts simultané ou dans le temps. En effet, contrairement à ce que pourrait laisser penser la nomenclature fédérale des catégories de compétition qui désigne les catégories de haut niveau par les appellations « Pro 1 » et « Pro 2 », les cavaliers sportifs professionnels (vivant des retombées directes ou indirectes de leur seule pratique compétitive) ne représentent qu'une infime minorité des compétiteurs de ces catégories. L'ambiguïté de cette nomenclature traduit d'ailleurs bien le flou des statuts (sportifs professionnels / compétiteurs travailleurs des sports équestres / amateurs) et des frontières (entre monde sportif et monde du travail des sports équestres) qui règne dans le monde des sports équestres ; celui-ci apparaît comme atypique au sein du monde sportif (peu de cavaliers sont sportifs professionnels, les cavaliers de haut niveau ne connaissent qu'un très faible contrôle social de la part des institutions sportives, mais en contre partie sont très peu soutenus et encadrés par ces dernières, etc. ; l'équitation, en revanche, se distingue par un monde du travail très développé) mais aussi au regard du monde des professions (marché du travail très ouvert, pas ou peu de formations ou diplômes, professions non instituées, etc.).

Néanmoins, si ces travaux ont joué un rôle déterminant en dépassant l'analyse des pratiques et des parcours sportifs en terme d'état avec, pour seule référence, les cursus sportifs standards d'excellence (Chevalier, 1998, p. 31) soit réalisés, soit dont la non réalisation mènerait à l'abandon, ils n'ont que peu abordé la question du genre.

Notre objet d'étude singulier nous amène ainsi à diversifier ces travaux, en mettant la question du genre au centre de nos préoccupations et en croisant cette dernière avec celle des statuts et des frontières entre monde sportif et monde du travail des sports équestres, pour comprendre les différences de construction entre carrières équestres masculines et féminines.

Cette double entrée, par le genre et par le travail, pour étudier les carrières équestres, nous semble constituer un apport original à ce champ de recherche.

¹¹ Cités par Férey, 2006, p. 191.

- « Sport et genre »

L'objet central de notre travail consiste à interroger la question du genre dans la construction des carrières équestres de compétition. A ce titre, nous nous sommes évidemment appuyée sur les travaux qui traitent de la question du genre dans le sport.

Cette question est longtemps restée invisible, notamment parce que le champ sportif a été construit par et pour les hommes et constitue toujours un « monde d'hommes », comme l'explique J. Defrance pour qui « *le monde sportif se présente souvent comme une 'poche de résistance' protégeant des formes de 'culture masculine' : non seulement s'y concentrent des forces sociales attachées au maintien d'anciennes formes patriarcales de relations entre les sexes, mais s'y présentent des questions originales liées au fait que la culture sportive permet un engagement corporel direct et l'application d'une violence physique qu'on ne trouve pas ailleurs* » (Defrance, 2003, p. 9).

Cette tardive prise en compte de la question de la place des femmes dans le sport et des inégalités de sexe est également à mettre en regard avec l'idéologie sportive dominante fondée sur une illusoire égalité des chances qui neutralise les inégalités sociales. Dans ce contexte, la mise en avant d'inégalités de sexe semble délicate. De plus, la vision naturaliste des différences de sexe (les femmes sont moins performantes que les hommes par nature donc réalisent des performances sportives inférieures), prégnante dans le monde sportif, n'amène pas une interrogation en termes d'inégalités de sexe liées à des constructions sociales. Enfin, les premiers travaux relatifs aux inégalités sociales dans le monde sportif, notamment ceux - fondateurs - de C. Pociello (1981), inspirés par la théorie des champs et de l'habitus de P. Bourdieu (1979), n'ont pas pris en compte les inégalités de sexe, « l'espace des sports » étant décliné seulement au masculin.

Les travaux relatifs à la question du genre dans le sport sont donc apparus tardivement, à partir des années 1980, grâce aux travaux pionniers de C. Louveau (1981, 1986). Ils prennent de l'essor dans les années 1990 puis 2000, tant dans le champ de l'histoire du sport (Arnaud & Terret, 1996, Arnaud, 2000, Terret, 2005, 2006) que de la sociologie du sport (Davisse & Louveau, 1998 ; Louveau, 1996, 2004 ; Mennesson 2000, 2003, 2005, 2007 ; Chimot, 2005 ; Pénin, 2005). C'est aussi dans ces années-là que le genre entre de façon moins confidentielle sur la scène d'autres sociologies spécialisées – de l'éducation, du travail, de l'art, etc. (Laufer, Marry & Maruani (dir.), 2001).

Ces travaux ont analysé la place des femmes dans les pratiques sportives et leur féminisation. Ils ont permis de mettre en évidence le fait que le monde sportif n'est pas neutre et véhicule

des inégalités sociales, notamment des inégalités de sexe, à l'image d'autres mondes sociaux. Ils démontent également l'argument de naturalisation des différences de sexe largement diffusé dans le monde sportif. Ils repèrent une forte analogie de structure entre les métiers, tâches et secteurs professionnels, d'une part, et les sports, d'autre part, selon leur degré de féminisation (ou de masculinisation) : *« les caractéristiques techniques ou spatiales, les dispositions corporelles et mises en jeu du corps et encore les savoirs et savoirs faire requis qui décrivaient les sports masculinisés (très peu féminisés) décrivent tout aussi bien les métiers masculinisés (très peu féminisés). Les métiers à proprement parler 'physiques', ceux qui imposent un travail sur la matière (la terre, la pierre, le bois, les minerais...), ceux qui s'exercent à l'extérieur et/ou dans la grande nature, les métiers qui appellent la manipulation des armes, le pilotage d'engins (des grues aux avions en passant par les poids lourds ou les trains), ou encore des savoirs ou compétences mécaniques, techniques ou scientifiques, sont aussi peu féminins, de fait, que les sports présentant ces mêmes propriétés »* (Louveau, 1998, p. 106). A travers ces travaux, *« le sport, comme toute pratique sociale, est porteur de différenciations et d'inégalités, pour les femmes encore plus que pour les hommes »* (Louveau, 2004, p. 168). Les pratiques sportives n'apparaissent pas féminisées de la même manière selon les représentations sociales qu'elles véhiculent, notamment au regard des stéréotypes sociaux de sexe. Les femmes ne pratiquent ainsi ni les mêmes sports, ni selon les mêmes modalités (pratiques informelles, non institutionnalisés, hors club, d'intérieur, etc.). Ainsi, certaines pratiques sportives, dont les représentations sociales sont en net décalage avec ce qui reconnu socialement comme relevant des attributs de la « féminité » (grâce, souplesse, douceur, fragilité, etc.), demeurent faiblement investies par les femmes, et ce malgré une féminisation croissante des pratiques sportives¹⁵. Si les femmes sont de plus en plus nombreuses à pratiquer (surtout depuis les années 70 qui marquent une ouverture quasi maximale des possibles sportifs pour les femmes), il subsiste *« une forte division sexuelle des goûts et comportements sportifs »* (Davisse & Louveau, 1998).

Dans les années 2000, plusieurs recherches explorent la question de l'accès des femmes à des pratiques sportives très « masculines » : le football (Louveau, 1986 ; Mennesson, 2000, 2005 ; Héas & Bodin, 2001), l'haltérophilie (Mennesson, 2000, 2005), la boxe (Mennesson, 2000, 2005), les sports à risque (Pénin, 2005), le rugby (Saouter, 2000, Héas & Bodin, 2001) ou

¹⁵ En 2000, 79 % des femmes âgées de 15 à 75 ans déclarent pratiquer une activité physique, ce qui est toujours inférieur aux hommes (88 %) bien que l'écart se réduise (sources : enquête INSEP / Ministère des Sports « Pratiques sportives 2000 »).

encore l'accès aux postes de dirigeants – élus ou salariés - dans les institutions sportives (Chimot, 2005).

Les travaux de C. Louveau expliquent cette sexuation des pratiques en référence aux représentations sociales de la féminité et de la masculinité (Davisse & Louveau, 1998). Plus généralement, ces travaux sur l'accès des femmes dans ces sports de tradition masculine mettent en évidence les obstacles et résistances plus ou moins violents et explicites auxquels sont confrontées ces sportives de la part de leurs homologues masculins, mais également parfois des différents acteurs du monde sportif (acteurs institutionnels, entraîneurs, etc.). Ils révèlent également les effets de la socialisation sexuée dans le choix des pratiques mais aussi le rôle de la socialisation primaire et de la configuration familiale dans la réalisation de ces engagements improbables dans ces « mondes d'hommes ». Ils discutent ainsi les hypothèses et résultats de recherches menées sur d'autres destins improbables de filles dans des mondes masculins, techniciennes de l'industrie (Daune-Richard & Marry, 1990) ou normaliennes scientifiques (Ferrand, Imbert & Marry, 1999). La socialisation familiale et/ou sportive apparaît déterminante dans toutes ces histoires de transfuges, comme l'indique C. Mennesson : « *L'engagement dans un monde masculin s'explique avant tout par des modes de socialisation spécifiques (modèle maternel, configuration familiale, mode de socialisation sexuée, relation au groupe de pairs...)* » (Mennesson, 2005). Les footballeuses ou les boxeuses affichent, par exemple, de manière fréquente, des dispositions sexuées inversées, ce qui n'est pas le cas des haltérophiles (Mennesson, 2000, 2005). Ainsi, il apparaît que « *les dispositions incorporées autorisent l'entrée dans la carrière mais elles influencent également les manières de les réaliser* » (Mennesson, 2005, p. 355).

Les différentes formes de capitaux possédés par les sportives et leur origine sociale apparaissent également comme jouant un rôle important dans ces choix atypiques.

Ces différents travaux s'attachent donc particulièrement aux effets de la socialisation sexuée dans l'engagement de sportives dans des pratiques « masculines » et à l'étude des trajectoires individuelles de ces sportives atypiques.

Notre travail – et cela est directement lié à la fois à notre objet et à notre approche en termes de « carrière » -, s'il s'appuie en partie sur les travaux présentés ci-dessus, présente quelques singularités :

- Tout d'abord, les sports équestres, à la féminisation atypique, contrairement au football, au rugby, à la boxe ou à l'haltérophilie, ne peuvent pas être considérés aujourd'hui comme un « sport d'hommes », tout au moins dans les niveaux de compétition les plus

modestes au sein desquels les cavalières sont surreprésentées, et ne véhiculent pas des représentations sociales de pratique « masculine ».

- Ensuite, l'approche dynamique, longitudinale et pluridimensionnelle des parcours équestres en termes de « carrière » nous permet de comparer les carrières des cavaliers et des cavalières tout au long de leur construction et de repérer les moments propices aux abandons et/ou bifurcations du cursus sportif d'excellence selon le sexe du compétiteur. Il ne sera donc pas question ici de se limiter à la question de l'engagement dans la pratique équestre compétitive, qui n'apparaît d'ailleurs pas comme un choix transgressif, mais bien d'analyser l'ensemble de la carrière équestre afin de faire émerger les différences cumulatives qui apparaissent, entre hommes et femmes, au fil de la progression dans les niveaux de compétition.

Cette approche nous permettra également de prendre en compte les interactions de ces carrières équestres avec les autres carrières de la vie des cavalier-e-s, notamment leur carrière professionnelle, et de comparer ainsi les arbitrages – favorables ou non à la carrière sportive – des compétiteurs et des compétitrices.

- Enfin, et c'est en cela que notre travail se veut le plus original, la question du genre dans la construction des carrières de compétition sera traitée en la croisant avec celle des frontières de la professionnalité et des statuts dans le monde des sports équestres. L'analyse en termes de poids de la socialisation sexuée primaire, de représentations sociales et de résistances objectives et subjectives, est reliée aux effets structurants du monde sportif et du travail des sports équestres et du marché du cheval de sport. Il s'agit de voir ainsi dans quelle mesure et à quels moments de la carrière ces différents facteurs jouent et se cumulent dans la production des inégalités sexuées de carrières des cavaliers. En effet, si, dans les premiers niveaux de compétition, les effets « classiques » de la socialisation sexuée semblent pouvoir expliquer le moindre accès des cavalières aux catégories immédiatement supérieures, leur faible présence dans les plus hauts niveaux apparaît davantage liée à des effets propres au monde des sports équestres, notamment à son organisation et à son fonctionnement singuliers.

L'autre originalité de notre travail tient directement à notre objet : les carrières équestres de compétition sont des « carrières de couples » dont la construction est très dépendante des montures auxquelles les cavalier-e-s ont accès. Cela a pour conséquences majeures le fait que, d'une part, le cheval étant l'athlète, les performances sont moins directement liées aux qualités physiques des cavalier-e-s et que, d'autre part, les modalités d'accès aux chevaux - dépendant des capitaux dont disposent les cavalier-e-s et/ou de leur statut – n'étant pas les



mêmes selon les catégories de compétition, les cavalier-e-s ne sont pas confrontés aux mêmes obstacles à toutes les séquences de leur carrière, ce qu'il faut également prendre en compte. Si l'on pouvait penser que la présence de l'athlète cheval limite les inégalités entre les compétitrices et les compétiteurs, nous verrons qu'il n'en est rien, les modalités d'accès aux chevaux étant défavorables aux premières.

- « Genre et profession » / « genre et éducation »

Nous l'avons vu précédemment, les cavaliers compétiteurs, même au plus haut niveau, ne sont que rarement des sportifs professionnels, et les frontières entre travail et hors travail, ainsi que les statuts (amateur *versus* travailleur) se caractérisent par leur porosité et leur flou. A ce titre, l'étude des carrières équestres de compétition s'avère atypique au regard de carrières dans des professions plus traditionnelles. En revanche, la question du genre dans les carrières équestres revêt des points communs avec les autres carrières professionnelles : comme beaucoup d'autres mondes du travail, celui des sports équestres se caractérise par une division sexuée horizontale et verticale ainsi que par une moindre réalisation, par les femmes, de carrières prestigieuses.

En effet, cette disparition des femmes (ici des cavalières) au fil de la progression vers les hautes sphères n'est pas spécifique aux sports équestres. En dépit de l'ouverture des possibles pour les femmes dans de nombreux domaines, différents travaux réalisés en sociologie du sport, mais également en sociologie de l'éducation, du travail, des professions ou encore de l'art, ont mis en évidence le maintien durable d'inégalités entre les hommes et les femmes¹⁸ : dans tous les pays, dans toutes les professions (à des degrés divers) et filières scolaires, elles demeurent concentrées dans les secteurs les moins valorisés et reconnus et connaissent des carrières moins prestigieuses que les hommes. Ainsi, il nous a semblé important de faire un parallèle avec ces différents travaux pour construire notre analyse.

Nous nous sommes plus particulièrement attachée aux travaux relatifs au champ de recherche « genre et profession » et « genre et éducation », et plus particulièrement ceux relevant de deux thématiques :

Les travaux socio-historiques relatifs à l'accès des pionnières dans des filières scolaires et professions non féminisées.

¹⁸ Pour une synthèse récente, cf. Maruani (dir.), 2005 et Ferrand, 2004, ainsi que le numéro spécial de Sociologie du travail (2/2009, à paraître), coordonné par Buscatto et Marry sur « Le plafond de verre dans les professions supérieures ».

Les travaux d'histoire ou de sociologie historique qui explorent l'entrée des pionnières à l'université et dans les professions supérieures, et la féminisation plus ou moins massive (plus rarement masculinisation) de ces études et professions, se sont développés, en France, en Europe et aux Etats-Unis dans les années 1980-2000. En contrepoint aux travaux centrés sur les trajectoires des pionnières ou sur les carrières comparées des hommes et des femmes dans ces études et professions, ce courant a centré l'attention sur les professions elles-mêmes, les évolutions de leur marché du travail, de la morphologie sociale et scolaire de leurs membres, sur les lois et règlements les concernant etc. (Marry, 2005 ; Dubar & Tripiér, 1998). Ils ont mis en évidence les facteurs historiques, sociaux, institutionnels qui ont permis cette féminisation plus ou moins massive, dans des professions, filières scolaires ou encore pratiques, longtemps explicitement puis plus tacitement interdites aux femmes, l'accès aux formations et diplômes permettant d'exercer ces professions étant particulièrement déterminant (1972 par exemple pour l'Ecole polytechnique ou le concours de commissaire de police, 1973 pour HEC). Des étapes historiques de ce mouvement de féminisation ont été identifiées en même temps que le maintien de mécanismes de ségrégation horizontale et verticale (« plafond de verre » ou « ciel de plomb » (Marry, 2004)).

Bien qu'il puisse apparaître des décalages selon les professions ou les filières scolaires étudiés, certaines ayant résisté à l'accès des femmes plus tardivement, ces travaux mettent en évidence un accès des pionnières, dans de nombreux domaines, dans les années 1920-50. Puis, dans les années 60-70, période au cours de laquelle de nombreux verrous juridiques à la mixité sont levés, la féminisation se développe, pour arriver à une féminisation plus massive dans les années 1980-2000 où évoluent les « générations de la parité », qui sont mieux intégrées dans les professions et dans les filières scolaires auxquelles elles ont accédé, quel que soit leur degré de féminisation (Schweitzer, 2002, 2009). Cette dynamique générationnelle a été observée pour de nombreuses filières d'éducation et de professions supérieures, longtemps exclusivement exercées par des hommes, telles les ingénieurs (Marry, 2004), les instrumentistes d'orchestre (Ravet, 2003) ou les femmes de la police (Pruvost, 2006, 2008).

Cette périodisation de l'accès des femmes peut s'adapter aux sports équestres, bien qu'on ne puisse encore aujourd'hui vraiment parler de parité dans les plus hauts niveaux de compétition. Néanmoins, les sports équestres revêtent des spécificités au regard des professions évoquées ci-dessus : leur féminisation est moins liée à la place croissante des femmes, et moins encore au rôle joué par le diplôme dans l'accès à la profession - comme dans le cas des pharmaciennes étudiées par J. Collin (1995) au Québec, profession au sein

de laquelle on est passé d'un recrutement des fils de propriétaires d'officine à celui d'étudiant-e-s de l'université – qu'à la diminution forte de l'emprise des militaires et à la « civilisation » de l'équitation similaire à celle relevée par E. Reynaud (1988) à propos de l'armée. Néanmoins, la féminisation massive de la pratique équestre et des niveaux de compétition les plus modestes, par rapport à d'autres mondes marqués par le pouvoir militaire (armée, police, ingénieurs, etc.), renvoie à d'autres évolutions du monde des sports équestres, liées au fonctionnement et à l'organisation des circuits de compétition, aux modalités d'accès aux chevaux, au marché du cheval de sport et du monde du travail qui lui est associé ainsi qu'à l'évolution de la pratique et de l'offre de pratique : développement des poney-clubs et massification de la pratique, diversification de l'offre et élargissement du public visé. Sans prétendre retracer une histoire exhaustive des sports équestres et de leur féminisation, nous essaierons néanmoins, dans la première partie de notre travail, de retracer et périodiser les grandes transformations de l'équitation et des sports équestres, puis leur féminisation, afin de voir quels facteurs ont permis l'accès des femmes à la pratique, mais aussi à quels obstacles elles ont été (ou sont encore) confrontées, et ainsi inscrire les carrières équestres de compétition dans leur contexte socio-historique.

Les travaux socio-historiques sur les pionnières ont mis en évidence l'existence d'un plafond de verre auquel ont été et sont toujours confrontées ces femmes dans ces professions et filières scolaires valorisées. Dans le cas des sports équestres, il semble pertinent d'essayer de dépasser cette métaphore. L'approche dynamique que nous avons adoptée, qui inscrit les carrières de compétition dans le contexte méso-sociologique du monde des sports équestres nous permettra de mieux décrire et de comprendre la sous représentation des femmes dans les plus hauts niveaux comme le produit d'un processus cumulatif et non linéaire.

Au-delà de l'étude du contexte socio-historique de l'accès des femmes dans le monde des sports équestres et des modalités sexuées de la socialisation primaire, nous souhaitons aller plus loin en nous intéressant également à la socialisation secondaire, notamment à la socialisation professionnelle (Dubar, 1991) qu'elles connaissent dans leur carrière sportive et/ou professionnelle mais également en interrogeant les modes d'accès aux meilleures catégories de compétition (directement liées aux modalités d'accès aux chevaux performants), ainsi que les conditions de recrutement, d'exercices et de luttes pour la reconnaissance sociale, sportive et professionnelle des femmes dans le monde des sports équestres.

Les travaux relatifs à la réalisation par les filles de carrières scolaires / professionnelles d'excellence.

Comme dans le cas de la sociologie du sport, la question du genre apparaît tardivement dans les travaux de sociologie du travail ou encore de sociologie de l'éducation. La sociologie du travail s'est en effet longtemps (jusqu'aux années 70) davantage apparentée à une sociologie des travailleurs, des pans entiers des recherches étant constitués au masculin neutre, sorte de genre aussi hypocrite qu'indéfini, ne permettant pas la prise en compte des femmes et des différences de sexe dans le monde du travail (Maruani, 2001 ; Lallement, 2003). Cette prise en compte des inégalités de sexe apparaît encore plus tardive dans la sociologie de l'éducation mais son émergence a été suivie d'un débat vif et fructueux entre les tenants de la thèse de l'acteur ou plutôt actrice dupée soutenue par C. Baudelot et R. Establet (1991), de l'actrice stratège, faisant des choix raisonnables et raisonnés, avancée par M. Duru-Bellat (1990) ou encore de l'actrice « mobilisée », opérant des choix non-conformes au diktat de l'excellence canonique, proposée par C. Marry (1995, 2001) et M. Ferrand, F. Imbert et C. Marry (1996).

Ces travaux de sociologie de l'éducation ou des professions s'intéressent tout particulièrement aux choix transgressifs de filles/femmes qui – à l'image des compétitrices des catégories « Pro » - s'engagent dans des filières / professions masculines d'excellence.

Comme dans le cas des carrières sportives d'excellence dans les disciplines sportives « masculines », ils mettent en évidence le rôle important de la socialisation primaire et des héritages paternels et maternels dans la réalisation de ces carrières improbables, notamment ceux de B. Lahire (1994, 1995) sur la réussite d'enfants des classes populaires, de A-M. Daune-Richard et C. Marry (1990) sur les techniciennes de l'industrie, de M. Ferrand, F. Imbert et C. Marry (1999) sur les normaliennes, ou encore de C. Lemarchant (2007) sur des élèves de lycées techniques.

Les trajectoires individuelles, et parfois conjugales, de ces femmes sont inscrites dans le contexte socio-historique général et dans celui des professions étudiées (la pharmacie au Québec par exemple pour J. Collin (1992, 1995), les ingénieurs en France pour C. Marry, (2004) ou encore les professions libérales en France pour N. Lapeyre (2006). Une attention particulière est portée à la levée des verrous institutionnels et juridiques. Mais ces recherches n'explorent pas systématiquement de façon toujours très approfondie le contexte méso-sociologique dans sa double dimension de profession et de travail. Nous entendons, par là, l'étude non seulement du monde professionnel au sens large (son fonctionnement, sa culture, ses hiérarchies internes, ses modes de recrutement, d'évaluation de l'expertise, etc.) mais

aussi le travail au sens des conditions de travail, du rapport au travail, etc.. Ils tendent en effet à se centrer principalement sur les mouvements d'entrée et éventuellement de sortie de la profession, et moins sur ce qui se passe au sein-même de la profession, et dans l'exercice du travail. Sans ignorer les apports essentiels de ces travaux, notre propre recherche présente quelques spécificités : à la frontière entre pratique d'amateur et activité professionnelle, la compétition équestre de haut niveau se démarque des professions « traditionnelles », instituées et reconnues, étudiées par le versant « genre », telles celles de cadre (Laufer, 1982 ; Pochic, 2005) ou encore de magistrat-e (Boigeol, 1996). Alors que la thématique « genre et profession » s'articule fréquemment autour des professions « classiques », donc pas autour de celles du monde sportif où, nous l'avons vu, la dimension « travail » est déniée, notre objet nous amène à interroger différemment l'articulation entre genre, frontières et statuts entre travailleurs et amateurs. Nous nous intéressons donc ici, avec les outils de la sociologie des professions, à des carrières non professionnelles, ou qui ne sont pas vécues et reconnues comme telles. A ce titre, l'étude du genre dans les carrières équestres se rapproche de celles menées sur les carrières artistiques. En effet, les mondes de l'art et les professions qui lui sont associées présentent des similitudes avec le monde des sports équestres : conversions professionnelles peu formalisées, longues, diffuses et réversibles à partir d'une pratique d'amateur, tensions entre métier et vocation, flou et porosité des frontières entre carrière d'amateur et carrière professionnelle ainsi qu'une féminisation inégale (distribution sexuée horizontale et verticale) selon les professions, les disciplines artistiques ou encore les instruments pris en considération. A ce titre, il nous semble intéressant de mettre en regard avec nos résultats les nombreux travaux qui ont interrogé la question du genre dans les professions artistiques - notamment ceux de M. Buscatto (2003, 2007, 2008) sur les chanteuses et les musiciennes de jazz, de D. Naudier (2001) sur les écrivaines ou encore de H. Ravet (2000, 2003) - et se sont intéressés à l'accès des femmes aux professions artistiques, ainsi que, plus largement, à leur place dans différents mondes de l'art.

Enfin, bien que nous nous soyons principalement appuyée sur des travaux de sociologie des professions (frontières, statuts, construction identitaire), nous n'avons pas, pour autant, négligé l'approche en termes de travail (rapport au travail, conditions de travail, division du travail, etc.) et nous nous sommes donc, par conséquent, également appuyée sur des références de ce champ, notamment les travaux de M. Gollac et de S. Volkoff (2000) qui portent spécifiquement sur les conditions de travail. Ce croisement des deux approches a été possible grâce à l'utilisation de la notion de « carrière ».

L'objet de ce travail est donc d'analyser la construction des carrières équestres de compétition des cavaliers et des cavalières et de les comparer afin d'apporter des éléments d'explication à la moindre réalisation, par ces dernières, de carrières sportives d'excellence. L'inscription de ces carrières dans le contexte historique et institutionnel des sports équestres, mais aussi en regard avec le monde du travail singulier qui lui est associé, apparaît indispensable pour comprendre ces différences entre les sexes.

Pour mener à bien ce travail, notre première partie sera consacrée à la présentation du contexte macro et méso-sociologique du monde du cheval et, plus particulièrement, de celui des sports équestres. Le chapitre 1 retracera les grandes transformations de l'équitation et les conditions de la naissance des sports équestres puis posera les principales étapes de la féminisation de l'équitation et des sports équestres, pratiques aux origines militaires.

Le chapitre 2 présentera le contexte institutionnel ainsi que l'organisation et le fonctionnement du monde du cheval et des sports équestres afin de voir dans quelle mesure ses spécificités, au regard du monde sportif, peuvent avoir un effet structurant sur la construction des carrières de compétition des cavaliers et des cavalières.

Le dernier chapitre de cette première partie s'intéressera plus particulièrement au monde du travail du cheval et des sports équestres qui présente quelques singularités qu'il semble déterminant de prendre en considération pour comprendre la construction des carrières sportives, les deux carrières – sportive et professionnelle – apparaissant étroitement liées. Ce chapitre se prolongera par l'étude de la question de la place des femmes dans ce monde du travail, question qui apporte des éléments essentiels à la compréhension de la moindre réalisation, par celles-ci, de carrière d'excellence.

La partie 2 s'attachera davantage au niveau microsociologique. Il s'agira, à travers les résultats de nos différentes enquêtes, de présenter la construction des carrières équestres et d'apporter des éléments expliquant la disparition des femmes au fur et à mesure de l'élévation du niveau de compétition.

Après avoir énoncé les conditions de réalisation de notre enquête qualitative, nous en détaillerons les résultats au cours du chapitre 1 et présenterons ainsi les modalités de

construction des carrières équestres de compétition et les obstacles et/ou atouts qui peuvent expliquer la réalisation – ou non – d’une carrière d’excellence.

Le chapitre 2 rassemblera des portraits de compétitrices d’exception qui, grâce aux différents atouts dont elles disposent, sont parvenues à surmonter les différents obstacles et à réaliser une carrière sportive d’excellence.

Enfin le chapitre 3 traitera de notre enquête quantitative, notamment de l’abandon de la pratique et de la compétition, mais aussi des transitions entre les différents niveaux. Ces résultats confirmeront les conclusions de notre enquête qualitative, notamment au regard des effets d’âge et de sexe. Ce chapitre aura également une visée méthodologique avec la présentation et l’utilisation d’outils de la démographie utilisés pour étudier notre population des cavaliers.

La dernière partie s’attachera davantage à décrire et à analyser les conditions de vie, de travail et de pratique – parfois pénibles – des compétiteurs de haut-niveau, ainsi que la question de leur construction identitaire et de leur reconnaissance en tant qu’expert et sportif de haut niveau.

Le rapport au corps sera particulièrement étudié dans le chapitre 1 qui mettra en évidence des pratiques corporelles en net décalage avec celles attendues pour un sportif de haut niveau.

Enfin, à travers le chapitre 2, nous nous interrogerons sur le statut réel du cavalier compétiteur de haut niveau, et sur le fait que, contrairement à d’autres « champions » d’autres disciplines sportives, celui-ci peut plutôt apparaître comme un « anti-héros » au statut flou et aux conditions de vie, de travail et de pratique peu enviables.

PREMIERE PARTIE : LE MONDE DU CHEVAL

Cette première partie de la thèse va être consacrée à la présentation du monde du cheval et des sports équestres.

D'une part, d'un point de vue historique : comment, de pratique militaire et aristocratique réservée aux hommes, l'équitation est aujourd'hui devenue une activité sportive et de loisirs essentiellement pratiquée par des femmes (qui sont surtout des jeunes filles), quels facteurs ont favorisé cette féminisation de la pratique, quand, et dans quelle mesure. Il s'agira plus particulièrement de s'intéresser aux évolutions historiques des sports équestres et à l'accès des cavalières à ceux-ci (Chapitre 1).

D'autre part, il s'agira de présenter le contexte institutionnel, l'organisation et le fonctionnement du monde du cheval et des sports équestres ainsi que ses principaux acteurs, afin de voir en quoi les carrières équestres de compétition s'inscrivent dans un contexte et un fonctionnement singulier, notamment du fait de la présence – et du rôle déterminant – du cheval dans la production de la performance (Chapitre 2).

Enfin, nous étudierons plus particulièrement le monde du travail du cheval et des sports équestres, tant au niveau du fonctionnement de la profession que des conditions de travail, puis la place des femmes dans ce monde (Chapitre 3).

Chapitre 1 : La dynamique de féminisation du monde du cheval

Construit par et pour les militaires - donc historiquement masculin -, le monde du cheval a été progressivement, bien qu'inégalement, investi par les femmes, qui représentent aujourd'hui la grande majorité¹ des cavaliers licenciés de la FFE.

Les résistances et les inégalités sont loin d'avoir toutes disparu, mais la féminisation de ce monde très masculin est remarquable par son ampleur. Comprendre l'entrée des pionnières, ce mouvement de féminisation massive et la situation actuelle des cavalières (et des cavaliers) requiert une analyse historique du contexte institutionnel pour dégager les verrous à l'entrée des femmes, leur levée progressive ou leur déplacement.

¹ En 2008, les cavalières représentent 79,42% des licenciés de la FFE (sources : données FFE, site web : www.ffe.com).

Ce chapitre interroge ainsi les transformations du monde du cheval et des activités équestres, autrefois pratiques militaires exclusivement masculines devenues aujourd'hui pratiques sportives et de loisirs largement investies par les femmes et surtout les jeunes filles et fillettes.

1. Création et développement des sports équestres dans la première moitié du 20^{ème} siècle

Le cheval a toujours été utilisé, sous diverses formes : « *outil de travail ou moyen de locomotion, instrument de défense ou de pouvoir², le cheval ponctue les activités quotidiennes de la société pré-automobile. Au cours du 18^{ème} siècle, s'ajoute à ces fonctions utilitaires et symboliques, fondamentalement structurantes de la société, une nouvelle dimension propre à la sphère grandissante des loisirs et des exercices physiques. En sus des divertissements équestres traditionnels, le cheval devient un élément de distraction à part entière chez la gent nobiliaire française qui découvre et adopte les courses de chevaux originellement développées en Angleterre* » (Hodak, 2004, p. 452). Il devient ainsi progressivement, depuis le 19^{ème}, mais surtout au 20^{ème} siècle, un compagnon pour des pratiques de loisirs distinctifs (chasse à courre, monte en amazone, art de cour, etc.) puis est utilisé dans le cadre d'une activité sportive et de loisirs avec l'apparition d'une équitation sportive puis le développement des sports équestres.

S'il ne s'agit évidemment pas ici de retracer précisément l'histoire des pratiques équestres, nous allons présenter les grandes lignes de la naissance des sports équestres afin de voir dans quel contexte s'inscrivent les carrières de compétition des cavaliers et des cavalières.

1.1. D'une équitation académique à une équitation sportive

En France, sous l'influence du Manège de Versailles créé en 1680 par Louis XIV, les 17^{ème} et 18^{ème} siècles constituent la grande époque de l'équitation académique³. Essentiellement

² Le cheval a toujours été un objet de pouvoir et un moyen de différenciation sociale. L'équitation, et particulièrement le dressage, a toujours revêtu une dimension politique : « *Apprendre à monter à cheval c'est apprendre à gouverner son peuple* » (Grange, 1988, p. 66). Ceci peut également expliquer l'accès tardif des femmes aux activités équestres.

³ L'équitation académique - équitation de manège, civile, souvent opposée à l'équitation militaire - est définie par Pascal Marry, écuyer professeur, (lors de ses communications orales, à l'université ou devant un public spécialisé) de la manière suivante : « *l'équitation académique (et ses dérivées sportives olympiques) est analytique car elle organise la conduite du cheval avec « le langage des aides » [jambes, mains, assiette] et se distingue ainsi de l'équitation globale (pastorale et guerrière). L'équitation académique permet de contrôler la posture, l'équilibre et l'énergie mis en jeu par le cheval. Son résultat est ainsi constitué par un ensemble*

pratiquée par des écuyers civils, celle-ci va progressivement être concurrencée par une équitation militaire plus utilitaire et sportive, et ce dès la fin du 18^{ème} siècle (Froissard, 1988). Plusieurs éléments peuvent expliquer cette perte de la suprématie de l'équitation académique au profit de l'équitation militaire.

Tout d'abord, ce déclin de l'équitation académique intervient alors que le Manège de Versailles ferme ses portes en 1830, cinq ans après l'ouverture de l'Ecole Royale de Cavalerie de Saumur (en lieu et place de l'Ecole d'Equitation militaire fondée en 1771). L'Ecole de Saumur joue alors un rôle majeur en devenant la seule école d'instruction de la cavalerie.

Si dans un premier temps, la tradition équestre académique perdure au Manège de Saumur⁴ à travers l'enseignement dispensé aux officiers de cavalerie par des instructeurs civils issus de Versailles, leur remplacement progressif par des instructeurs militaires va fortement réduire le poids de l'équitation académique. Dès 1855, la formation équestre des officiers de cavalerie est exclusivement assurée par des militaires du Cadre Noir.

Dès lors, et de manière croissante tout au long du 19^{ème} siècle, l'équitation enseignée à Saumur se détache de l'équitation académique : on assiste alors à une simplification de l'équitation, notamment dans une optique de meilleure accessibilité aux soldats ainsi qu'à sa sportivisation pour une efficacité accrue au combat. La cohabitation entre les deux équitations perdure néanmoins, notamment sous l'influence du Général L'Hotte, mais au début du 20^{ème} siècle, l'équitation d'extérieur et sportive a définitivement pris le pas sur l'équitation académique, privilégiée par les écuyers en chef successifs.

Ces changements interviennent dans un contexte particulier de dénonciation de l'inadaptation de l'équitation académique au combat suite à la défaite de 1870. Le renforcement de la dimension sportive de l'équitation est alors légitimé par la recherche d'une meilleure efficacité.

On peut mentionner aussi, depuis le milieu du 19^{ème} siècle, une influence non négligeable du modèle équestre anglais qui a pris une orientation sportive plus marquée dès le début du 18^{ème} siècle, dans un contexte de développement des sports modernes en Angleterre : les courses sont très prônées par les aristocrates, notamment les courses d'obstacles, directement issues des pratiques de chasse à courre aux renards. Le modèle anglais des courses et des institutions

« d'airs » [par exemple le piaffer ou le passage, caractéristiques de la haute école] dont la caractéristique tient au fait que la transition d'un air à l'autre est possible sans rupture ».

⁴ Le Manège de Saumur rassemble les cadres enseignants de l'Ecole de Cavalerie de Saumur. Il est plus connu sous le nom de Cadre Noir de Saumur.

(naissance du Jockey Club en 1751) arrive bientôt en France, notamment chez les aristocrates et les officiers de cavalerie qui créeront en 1834 le Jockey Club de France, « *le plus aristocratique et le plus fermé des cercles* »⁵.

Dans ce contexte, on assiste donc à une transformation de l'équitation militaire, officialisée notamment dans le nouveau règlement de 1876 qui donne une nouvelle orientation sportive à l'équitation diffusée et enseignée à l'Ecole de Saumur. Cette orientation apparaît également à travers l'acquisition d'infrastructures spécifiques (terrains de course dès 1850 puis pistes d'obstacles en 1877) ou encore l'organisation de raids, épreuves d'endurance et courses auxquelles participent montures et cavaliers militaires (Perrier, 1992).

Ainsi, dès 1850, des militaires prennent part aux courses, ce qui est d'ailleurs largement remis en cause par le Ministre de la Guerre à la fin du 19^{ème} siècle. Ce dernier autorise finalement officiellement les officiers à participer aux courses avec leurs chevaux d'arme au début du 20^{ème} siècle (Grange, 2001). Parallèlement le saut d'obstacles se développe à Saumur et dès 1875 apparaissent quelques démonstrations dans les représentations publiques de l'Ecole de Cavalerie.

Amorcée dès la fin du 18^{ème} siècle, puis de manière plus prononcée à la fin du 19^{ème} siècle, cette sportivisation de l'équitation va donner naissance aux sports équestres.

1.2. Les sports équestres : une création des militaires pour les militaires

Alors qu'au début du 20^{ème} siècle, les courses se développent et l'équitation sportive (Durry & Jeu, 1992)⁶ est bien installée dans les pratiques militaires et les mentalités, le terrain est propice à la création des sports équestres. La motorisation de l'armée au lendemain de la Première Guerre Mondiale va ensuite constituer un élément déclencheur de leur développement.

En effet, face au remplacement progressif, puis massif après la Grande Guerre, des régiments de cavalerie à cheval par des unités blindées motorisées, la cavalerie perd de l'influence et surtout sa légitimité au sein de l'armée française. Il va alors s'agir de trouver de nouveaux débouchés pour ses officiers et ses chevaux. Dans un contexte de sportivisation largement

⁵ Cités par Bernardeau-Moreau, 2003, p. 59.

⁶ L'équitation sportive qualifie la pratique équestre entre l'équitation militaire et les sports équestres codifiés.

amorcée, les sports équestres vont alors apparaître comme un débouché providentiel et se développer sous l'impulsion des militaires.

Après avoir organisé des courses, notamment à Saumur, dès le milieu du 19^{ème} siècle, les militaires et la Société Hippique Française⁷ (SHF) développent à la fin de ce même siècle les premières compétitions équestres, qui se multiplieront au début du 20^{ème} siècle et surtout après la Première Guerre Mondiale.

La discipline qui nous intéresse plus particulièrement, le Concours de Saut d'Obstacles⁸ (CSO), a été inventée au 19^{ème} siècle par des veneurs anglais et irlandais afin d'occuper leurs chevaux et leurs loisirs en dehors de la saison de chasse. Cette pratique est importée, codifiée et organisée sous forme de compétition en France dès la fin du 19^{ème} siècle.

Le premier concours hippique, organisé par la SHF, a lieu en 1866 au Palais de l'Industrie de Paris ; il est couru par des militaires. Dès la fin du 19^{ème} siècle, la SHF joue un rôle déterminant dans l'organisation et l'évolution technique du CSO. Elle multiplie l'organisation des compétitions et règlemente le CSO avec l'édition d'un premier règlement en 1882.

Outre la SHF, les cadres de l'armée se partagent, avec quelques aristocrates, les postes de direction des quelques sociétés⁹ qui gèrent, règlementent et organisent les prémices des sports équestres.

Comme dans le cas des courses, au 19^{ème}, ce sont essentiellement les militaires qui prennent part aux premières compétitions équestres et ce sont eux qui apparaissent comme les acteurs majeurs de leur développement jusqu'à la guerre. Bénéficiant de conditions de préparation et d'entraînement très favorables (temps disponible, infrastructures, encadrement, large piquet de chevaux etc.), ils dominent également les compétitions sur le terrain. Ils sont par ailleurs largement soutenus et encouragés par leurs commandants, et notamment le Lieutenant-Colonel Blacque-Belair, écuyer en chef¹⁰ à Saumur de 1910 à 1914, qui joue un rôle

⁷ La Société Hippique Française a été créée en 1865 par les membres du Jockey-Club de France. Elle existe encore actuellement.

⁸ Le Concours de Saut d'Obstacles est également appelé « concours hippique » ou « jumping ».

⁹ Sociétés qui formeront dès 1921 la Fédération Nationale des Sports Equestres (FNSE) : l'Etrier et le Polo de Paris, la SHF, La Société du Cheval de Guerre et l'Union des Sociétés d'Equitation Militaire.

¹⁰ L'écuyer en chef du Manège exerce la fonction d'instructeur en chef et de directeur adjoint de l'Ecole de Saumur.

déterminant dans l'ouverture et le développement des compétitions en encourageant ses hommes à s'engager et en plaidant pour les courses militaires.

Parallèlement au développement des compétitions de CSO, est instauré dès 1902, le championnat du cheval d'armes. Réservé aux officiers de la cavalerie, il a été créé sous l'impulsion de la Société du Cheval de Guerre dans le but d'encourager la production et l'élevage des chevaux d'armes. Il sera remplacé en 1952 par le Concours Complet d'Équitation (CCE), discipline olympique ouverte aux civils des deux sexes, mais restera la discipline la plus tardivement dominée par les militaires (Saurel, 1966).

Au niveau international, les sports équestres se développent également sous l'influence des militaires. En 1921, à l'initiative de la France et de la Suède, est créée la Fédération Equestre Internationale (FEI), dont les statuts sont établis par le Commandant français G. Hector, qui en sera le Secrétaire Général de 1921 à 1951. Les dirigeants de la FEI, cooptés, sont essentiellement des militaires et/ou des aristocrates (Thomas, 1993).

Sous l'impulsion du Comte suédois C. Von Bosen, les sports équestres obtiennent le droit de cité aux Jeux Olympiques (JO) dès 1912, mais ils ne sont alors ouverts qu'aux seuls officiers de cavalerie. Néanmoins, en 1900, lors des JO de Paris, le concours hippique était déjà apparu sous la forme d'épreuves de démonstration (Loch, 1994).

En 1902, sont organisés les premiers CSO internationaux, et la première Coupe des Nations¹¹ a lieu en 1905 à Londres.

A l'aube de la Première Guerre Mondiale, l'équitation devient un sport institué et les bases des sports équestres, notamment du CSO, sont posées. Les militaires y jouent un rôle déterminant qui va perdurer au lendemain de la guerre. Ils apparaissent comme les précurseurs de l'équitation sportive puis des sports équestres.

1.3. Une domination militaire des sports équestres durant la première moitié du 20^{ème} siècle

La Première Guerre Mondiale marque la fin de la suprématie de la cavalerie dans l'armée. Lorsque l'École de Cavalerie puis le Manège de Saumur rouvrent leurs portes au lendemain du conflit, les écuyers n'auront plus à former de combattants mais l'objectif sera dorénavant

¹¹ Réservée à des équipes de trois officiers en uniforme d'un même pays.

d'être un vivier de champions des différentes disciplines équestres, sous l'impulsion du Commandant Wattel, écuyer en chef du Manège. A cette fin il crée, en 1922, un Centre de Préparation aux Epreuves Internationales, sous la direction du Lieutenant-Colonel Haentjens et organise de nombreuses compétitions.

Après avoir été précurseurs dans les prémices des sports équestres, les militaires, principalement à travers l'Ecole de Saumur, vont dès lors jouer un rôle majeur dans le développement des sports équestres durant toute la première moitié du 20^{ème} siècle, à tous les niveaux.

Tout d'abord, face à la multiplication des compétitions après guerre, la création d'une institution nationale devient indispensable. En 1921 – en même temps que la Fédération Equestre Internationale - naît la Fédération Nationale des Sports Equestres (FNSE) par l'unification « *des grandes sociétés dirigeantes du sport équestre de France* »¹², c'est-à-dire : l'Etrier et le Polo de Paris, la SHF, La Société du Cheval de Guerre et l'Union des Sociétés d'Equitation Militaire.

Les militaires et les aristocrates, réunis au sein de la FNSE dans des proportions comparables, ont pour mission d'organiser l'ensemble des pratiques équestres et de leur donner leurs grandes orientations, notamment sportives.

Ensuite, les militaires, et notamment le Colonel Danloux, jouent un rôle majeur dans le développement technique de la pratique, des méthodes de préparation et d'entraînement ainsi que dans la diffusion d'innovations technologiques. Ce dernier, inspiré par le militaire italien F. Caprilli venu à Saumur dans le cadre d'une mission militaire, est à l'origine de l'initiation puis de la diffusion, en France, de la méthode de monte moderne à l'obstacle (ou « monte en avant ») qui permit une évolution du CSO¹³. Cette innovation ne s'est néanmoins pas faite sans difficultés : Danloux, pourtant écuyer en chef depuis 1929 et compétiteur reconnu titulaire de nombreux succès internationaux dès 1910, a eu beaucoup de mal à imposer cette nouvelle technique à Saumur. Il sera également à l'origine de la diffusion auprès des civils

¹² Courrier du Bron du Theil adressé au Préfet de Police de Paris le 24 juin 1921, lettre archivée n°4579, archives fédérales, cité par Bernardeau, 2003, p. 84.

¹³ Au lieu de rester assis dans le fond de sa selle avec les épaules en arrière, le cavalier oriente son buste vers l'avant du cheval en suspension sur ses étriers afin de soulager le dos de son cheval lors du franchissement des obstacles. Cette innovation technique autorisa le franchissement d'obstacles beaucoup plus massifs et constitua ainsi une révolution dans le CSO.

d'innovations techniques telle que la selle anglaise, inventée en Angleterre et plus propice à la « *monte en avant* » (Saurel, 1966).

Enfin, large réservoir de cavaliers et de chevaux, la cavalerie domine les compétitions tant par son nombre de participants que par leurs performances. Ils disposent pour cela de conditions beaucoup plus propices que les rares cavaliers civils, d'autant plus que le circuit sportif n'est alors absolument pas professionnalisé¹⁴.

Durant l'entre deux guerres, les équipes de France de CCE et de CSO sont majoritairement composées de militaires, dont certains bénéficient du cours de perfectionnement du Cadre Noir de Saumur ouvert depuis 1924 aux officiers les plus performants et d'autres sont formés au Centre de Préparation aux Epreuves Internationales créé en 1922¹⁵.

Bien que la tradition de l'équitation académique s'y perpétue jusque dans les années 60, le Cadre Noir de Saumur n'apparaît ainsi pas seulement comme une école d'équitation académique mais aussi comme un réservoir de champions pour les équipes nationales et ses écuyers en chef successifs assurent le rôle de chef de ces équipes lors des compétitions.

L'entre deux guerres voit l'âge d'or des cavaliers de l'Ecole de Saumur qui remportent nombre de victoires internationales dans les trois disciplines équestres olympiques, notamment lors des JO de Paris (1924), Amsterdam (1928), Los Angeles (1932) et Berlin (1936). Juste avant la guerre, les écuyers de Saumur se distinguent alors sur tous les terrains de concours de France et d'Europe. Bien que quelques cavaliers civils participent aux JO dès 1916, la compétition équestre demeure la prérogative des militaires.

A la déclaration de la guerre, le Manège ferme ses portes et c'est l'exode des chevaux de Saumur. Pendant l'occupation, les cadres du Manège peuvent poursuivre leur activité en endossant un statut de sportif et non de militaire. En 1942, le Manège est maintenu sous la forme d'une école nationale d'équitation installée à Fontainebleau et placée sous la tutelle du Commissariat aux sports. L'école s'installe à Fontainebleau (Perrier, 1992).

Jusqu'au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, ce sont quasi exclusivement des militaires qui défendent les couleurs françaises au plus haut niveau. Néanmoins, quelques jeunes civils tels que Jean d'Orgeix ou Pierre Jonquères d'Oriola font une entrée remarquée en équipe de

¹⁴ Ce n'est en tous cas pas le cas pour les cavaliers civils. Dans le cas des cavaliers militaires, on peut considérer qu'ils sont des professionnels des activités équestres, bien que non sportifs professionnels.

¹⁵ Ce centre prend le nom de Centre de Préparation aux Concours Hippiques en 1929.

France, en se distinguant respectivement aux JO de Londres (1948), d'Helsinki (1952) et de Tokyo (1964), tandis que les compétitions s'ouvrent progressivement toutes aux civils, même la Coupe des Nations pour laquelle seule la République d'Irlande impose encore des équipes militaires en 1949.

2. L'équitation dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle : démilitarisation, massification et diversification

2.1. Une démilitarisation progressive des sports, institutions et activités équestres

Au lendemain de la Deuxième Guerre Mondiale, alors que la cavalerie voit fondre ses effectifs et que les éleveurs de chevaux ne trouvent plus de débouchés pour leur production, la pratique de l'équitation se développe dans les Sociétés Hippiques Urbaines (SHU) et Rurales (SHR)¹⁶ fondées selon la loi 1901, qui se multiplient, avec l'aide des Haras Nationaux.

L'usage sportif, puis de loisirs, du cheval remplace son usage militaire. La fédération et les Haras Nationaux trouvent ainsi une issue salvatrice dans le sport de compétition, comme l'indique P. Chambry : « *Alors que l'armée voyait fondre ses effectifs et que les éleveurs de chevaux ne trouvaient plus de débouchés pour leur production, de partout surgit une infinité de sociétés hippiques, clubs ou cercles, qui devinrent la base du renouveau de l'équitation en France* » (Chambry, 1984, p. 17-18). L'équitation prend alors une nouvelle orientation et s'adresse progressivement à un nouveau public.

Après 1945, bien que le cheval n'ait plus de valeur militaire, l'influence de Saumur perdure, principalement dans les domaines de l'instruction et de la compétition. Le 1^{er} août 1945, l'Ecole de Cavalerie devient l'Ecole d'Application de l'Arme Blindée et de la Cavalerie, dorénavant principalement orientée sur l'emploi des armes blindées et motorisées. L'Ecole conserve cependant une section d'instruction équestre avec un effectif réduit de chevaux. Le Manège retrouve ses installations à Saumur tandis que le Centre de Préparation aux Epreuves Internationales est transporté à Fontainebleau sous le nom de Centre National des Sports Equestres et conserve des missions identiques (Chambry, 1984).

¹⁶ Les SHR-SHU voient le jour dès les années 1920. Néanmoins, leur réel développement a lieu dans les années 1960. On peut considérer les SHR comme les ancêtres des écuries de propriétaires de chevaux et les SHU comme ceux des centres équestres.

Dès lors, et plus encore à partir des années 1960, le maître mot de l'École de Saumur est la compétition et les écuyers en chef successifs sont souvent des brillants compétiteurs (principalement dans la discipline du dressage ou du CCE, très exceptionnellement en CSO).

Parallèlement, les concours hippiques se multiplient et s'organisent, notamment à Paris, bien qu'ils rassemblent encore peu de participants, la sur-sélection sociale des concurrents civils étant très prononcée. Les militaires, encore présents, concourent sur les mêmes épreuves.

Dès le début des années 1950, la création de concours hippiques indoor, et notamment du jumping du Vel-d'Hiv (transformé en piste d'obstacles pour l'occasion), provoque l'engouement du public pour les performances des cavaliers, parmi lesquels quelques civils tels que Michèle Cancre, Jean d'Orgeix ou Pierre Jonquères d'Oriola et donne de la visibilité aux sports équestres. Cet engouement permet aussi sa diffusion auprès d'un public plus large et moins élitiste alors qu'avant-guerre, les concours hippiques du Grand Palais étaient réservés aux militaires ainsi qu'à quelques rares privilégiés, comme l'indique Mireille [ancienne cavalière de CSO ayant participé au jumping du Vel-d'Hiv dans les années 1950] :

« Avant le Vel-d'Hiv', les sports équestres étaient réservés à une élite...pas sportive l'élite mais sociale [...] A partir des concours au Vel-d'Hiv' les sports équestres sont devenus un sport, médiatisé et connu, notamment par le public des courses cyclistes [du même lieu] ».

Ainsi, au niveau national, comme au niveau international, la seconde moitié du 20^{ème} siècle voit l'organisation des circuits de compétition, respectivement sous l'impulsion de la Fédération Française d'Equitation (FFE)¹⁷ et de la FEI. La SHF joue également un rôle majeur dans le développement des sports équestres, en constituant un laboratoire de réflexion sur l'évolution des sports équestres, de leur réglementation, de l'organisation et de la gestion administrative des circuits de compétition nationaux. Elle a longtemps travaillé en étroite collaboration avec la FFE, et plusieurs de ses membres occupent également une fonction à la fédération.

Dès les années 1950, un circuit national de CSO s'organise progressivement : en 1952, la Fédération Française des Sports Equestres (FFSE) délivre 110 « autorisations de monter »¹⁸ et 250 concours hippiques sont disputés, alors qu'en 1980, on dénombre 12 000 « autorisations de monter » et plus de 11 000 épreuves en 1990¹⁹.

Parallèlement, la FEI crée un Championnat du Monde et un Championnat d'Europe en 1953, un Championnat de Monde féminin en 1965, un circuit Coupe du Monde en 1978 puis les

¹⁷ Et de ses prédécesseurs : la FNSE (1921-1946) puis la FFSE (1946-1981) et la FEF (1981-1987).

¹⁸ Equivalentes de la Licence Fédérale de Compétition délivrée actuellement par la fédération, elles ouvrent l'accès aux compétitions équestres nationales.

¹⁹ Sources : Thomas, 1993.

Jeux Equestres Mondiaux (en remplacement des Championnats du Monde) en 1990. Il est à noter que, même après guerre, certains concours hippiques internationaux (Nice, Lucerne) conservent des épreuves réservées aux seuls militaires²⁰.

Les cavaliers civils investissent progressivement ces différents circuits de compétition, tandis que la prédominance des militaires s'estompe parallèlement au déclin de la cavalerie dans l'armée. Cela s'accroît à partir des années 1950 où les dernières barrières réglementaires se lèvent, permettant ainsi aux cavaliers civils d'accéder à toutes disciplines équestres, même le CCE qui apparaissait comme le dernier bastion des militaires.

L'essor des SHR-SHU, lieux d'instruction et d'entraînement, dès les années 60 permet aux civils de s'adonner à l'équitation et ainsi de pouvoir rivaliser avec les militaires.

La reconstitution exhaustive des équipes de France de CSO pour les échéances internationales majeures depuis 1912²¹ ainsi celle des listings des cavaliers engagés dans les Championnats de France « Pro 1 »²², nous a permis de voir dans quelle proportion et sur quelle période s'est réalisée cette ouverture aux cavaliers civils. Ainsi, il apparaît que, si au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, les équipes nationales, dirigées par des chefs d'équipe militaires²³, sont essentiellement composées de militaires issus de Saumur ou de Fontainebleau, hormis Pierre Jonquères d'Oriola et Jean d'Orgeix, cette suprématie militaire diminue ensuite dès les années 50 (premier cavalier civil aux JO de 1948), puis surtout dans les années 1960-70. Dès 1976, on ne compte plus de militaires dans les équipes de France de CSO. Il en va de même pour les équipes de France lors des Coupes des Nations²⁴ où la présence des militaires chute jusqu'en 1969 où l'équipe victorieuse à Nice est, pour la première fois, uniquement composée de cavaliers civils.

La présence de militaires est en revanche un peu plus prononcée et surtout plus tardive dans la discipline du Concours Complet d'Equitation, discipline traditionnellement militaire.

On note en parallèle une chute des effectifs militaires sur le circuit national, surtout à partir des années 1960, tandis que les cavaliers civils sont de plus en plus nombreux. Cela est à mettre en relation avec le fait qu'avant les années 1960, il y a très peu de professionnels dans

²⁰ Ceci n'est plus le cas actuellement, bien que quelques militaires font encore partie de certaines équipes nationales, notamment l'Irlande.

²¹ Reconstitution réalisée à partir des archives de la FFE ainsi que du site italien www.sja.it. Nous avons pris en compte la composition des équipes de France de CSO pour les Jeux Olympiques, Championnats du Monde et d'Europe.

²² Ou « 1^{ère} catégorie » selon l'ancienne nomenclature fédérale. Ce championnat rassemble les cavaliers les plus performants du circuit national.

²³ Il est important de préciser que le chef d'équipe remplit également le rôle de sélectionneur national.

²⁴ Les « Coupes des Nations » correspondent aux compétitions internationales majeures par équipes nationales.

le monde des sports équestres (peu de propriétaires, peu de commerce de chevaux, peu de concours et peu de gains), donc les civils, même à haut-niveau, ne peuvent vivre de leur pratique équestre²⁵, ce qui n'est pas le cas des militaires.

Alors que les militaires ne dominent plus les sports équestres, leur influence va également être amoindrie par la démilitarisation de l'Ecole de Saumur en 1972.

Déjà avant 1972, des rapprochements s'opèrent entre Saumur et le monde équestre civil, et ce notamment sous l'influence du Lieutenant-Colonel Lair, écuyer en chef depuis 1958, qui facilite l'accès des civils à certains stages de perfectionnement à Saumur.

Le passage de la tutelle militaire à une tutelle civile se fait en deux temps. Tout d'abord, en 1968, face à l'essor des sports équestres, l'Ecole de Saumur intègre l'Institut National d'Equitation (INE) par décret du 06/02/1968 qui s'ouvre alors aux civils sur deux sites : Saumur et Fontainebleau. Il a notamment pour mission de former des instructeurs et d'entraîner les cavaliers qui constituent les équipes internationales. Le Manège de Saumur, service de l'Ecole d'Application de l'Arme Blindée et de la Cavalerie jusqu'en 1969, est séparé de l'Ecole et devient une des deux branches de l'INE, donc ne relève plus exclusivement de la tutelle militaire. Ce changement de tutelle du Cadre Noir se réalise non sans quelques résistances des militaires.

Quatre ans après, le décret du 16/05/1972 crée l'Ecole Nationale d'Equitation (ENE) en lieu et place de l'INE, avec mission de travailler en étroite collaboration avec la FFSE. Elle poursuit les mêmes missions, principalement la formation et le perfectionnement des cadres de l'équitation ainsi que la préparation aux compétitions nationales et internationales, mais dorénavant sous la tutelle du Sous-secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports qui en nomme le directeur (Perrier, 1992).

Ce changement de tutelle entraîne le déclin du monopole militaire dans la formation et la préparation aux compétitions. Le Cadre Noir reste l'ossature de l'ENE et lui fournit ses instructeurs tout en s'ouvrant progressivement au recrutement civil. Constitué d'officiers, le Cadre Noir a toujours eu pour mission, entre autre, l'enseignement de l'équitation. La préparation à la compétition est aussi une de ses prérogatives, surtout à partir des années 1960, suite à la déconvenue des JO de 1956, comme l'indique les propos du Général Durand :

« A mesure que se développait la compétition équestre, le Cadre Noir a tenté de s'adapter à son essor gigantesque. Son devoir militaire ne l'autorisait pas à s'y consacrer pleinement.

²⁵ On remarque d'ailleurs que les rares cavaliers civils qui évoluent à haut-niveau sont des héritiers.

Maintenant, l'équitation est sa seule raison d'être. S'il est vrai que l'instruction demeure la vocation du Cadre Noir d'aujourd'hui et de demain, c'est en fonction de la compétition qu'il peut, désormais, sans arrière-pensée, rechercher et promouvoir une pédagogie nouvelle répondant aux besoins de l'équitation moderne qui a cessé d'être utilitaire pour être exclusivement sportive »²⁶.

A partir de 1973-74 apparaissent les premiers civils parmi les écuyers du Cadre Noir, puis ils sont dans des proportions comparables aux militaires à la fin des années 70 (Tuloup, 1989).

Enfin, la domination des militaires devient caduque également au sein des institutions équestres. Néanmoins, en 1946, alors que la FFSE remplace la FNSE, les militaires sont encore largement présents au sein des comité et bureau directeur de la fédération²⁷. Leur présence diminue fortement au profit des civils dans les années 1980 avec la création de la FEF puis de la FFE²⁸.

De plus, l'essor des courants « tourisme » et « poney », le développement, surtout à partir des années 1970, d'établissements équestres sous forme commerciale et non plus seulement de structures associatives régies par le Loi 1901²⁹, ainsi que d'organisations socioprofessionnelles dont les militaires sont de fait exclus, accentue la chute de l'influence militaire au sein des institutions équestres.

Ainsi, si les militaires ont dominé les sports équestres et leurs institutions durant la première moitié du 20^{ème} siècle, leur influence semble s'affaiblir considérablement après la Seconde Guerre Mondiale, et ce dans tous les domaines, tandis que les civils investissent largement les sports équestres qui se développent et s'organisent.

²⁶ Général Durand, écuyer en chef puis directeur de l'ENE à partir de 1984, cité par JP Tuloup (2000), pp. 136

²⁷ En 1946, plus d'un quart des membres du comité de direction de la FFSE sont des militaires, dont le président d'honneur (sources : archives fédérales).

²⁸ La FFE est en 1987 née du rassemblement de la FEF (devenue Délégation Nationale aux Sports Equestres) avec le Poney Club de France (devenu Délégation Nationale à l'Equitation sur Poney) et l'Association Nationale du Tourisme Equestre (devenue Délégation Nationale au Tourisme Equestre). Ces trois délégations seront dissoutes et incorporées à la FFE en décembre 2000.

²⁹ Pour plus de précisions, cf. Chevalier & Le Mancq (à paraître).

2.2. Néanmoins des résistances et une influence tardive des militaires dans certains domaines

S'il apparaît que les militaires ne dominent plus les sports équestres comme au début du siècle, il n'en demeure pas moins qu'ils jouissent encore tardivement d'une influence – plus ou moins formelle - non négligeable dans les domaines de la formation et de la compétition.

Alors que dans les années 1970, les sports équestres semblent s'être largement affranchis de la prégnance militaire, et ce notamment suite au changement de tutelle de l'ENE en 1972, les résistances des militaires face au recrutement d'un civil, Jean d'Orgeix, au poste d'entraîneur national de CSO en 1972 et les querelles qui s'en suivent sont assez révélatrices de la persistance d'une influence militaire informelle : J. d'Orgeix, compétiteur performant, a remis publiquement en cause, dès les années 1950, la qualité de l'instruction militaire et stigmatisé ses insuffisances techniques. Suite à ses déclarations, la fédération lui interdit, sous la pression du Cadre Noir, d'aller conseiller les jeunes dans les centres équestres et restreint son enseignement à une poignée d'élèves, et ce bien qu'il occupe la fonction d'entraîneur national depuis 1972. Il réussit néanmoins à former des élèves très performants mais, malgré ses résultats, suite à des résistances des militaires, il finit par quitter ses fonctions (D'Orgeix, 1977).

Le poids tardif des militaires à la fédération apparaît également à travers leur présence dans les postes techniques les plus stratégiques, et ce principalement dans les domaines de l'instruction³⁰ et de la compétition. Ainsi, en 1972, c'est encore un militaire, le Colonel Boyer, qui occupe le poste de Directeur Technique National (DTN).

Sur le terrain de la compétition équestre, certains cavaliers du Cadre Noir (militaire ou civil) continuent à participer régulièrement, et avec un certain succès, aux compétitions nationales et internationales, mais principalement dans les disciplines du dressage et du CCE, et moins dans celle du CSO. Par ailleurs, au niveau de la pédagogie, de la pratique équestre et de ses représentations, l'influence militaire demeure tardivement, et ce notamment à travers la

³⁰L'une des missions principales de l'Ecole de Saumur puis de l'ENE est de former les enseignants d'équitation (les formations du Brevet d'Etat d'Editeur Sportif 1^{er} degré (BEES 1) s'y déroulent jusqu'en 1976). Par ailleurs, les militaires sont très présents au sein des commissions d'instruction des fédérations successives, et ce jusqu'aux années 1970.

persistance dans les établissements équestres de pratiques de tradition militaire comme le fait de monter à cheval par la gauche³¹.

Par ailleurs, si la démilitarisation de l'émblématique Ecole de Saumur et de son Cadre Noir est effective, elle ne s'est pas déroulée sans heurts ni résistances de la part des militaires.

Ainsi, dès 1969, alors que le Cadre Noir passe sous la tutelle de l'INE, cela apparaît comme « une subordination inacceptable pour l'écuyer en chef à Saumur [le Colonel Saint André] ». Ce dernier croyait en un avenir strictement militaire du Cadre Noir et n'appréciait pas l'ouverture aux cavaliers civils. Ainsi, en 1972, il quitte le Cadre Noir « pour ne pas servir sous les ordres d'un directeur étranger au sérail [...] contre tous ces technocrates qui ont risqué de casser le 'Cadre Noir', en l'abandonnant aux civils de la Jeunesse et des Sports »³².

De plus, si l'ENE est sous tutelle civile dès 1972, dans les faits cela est beaucoup plus long à se mettre en place. Ainsi, alors que les directeurs sont nommés par le Ministre des Sports depuis cette date, il faut attendre la nomination du quatrième directeur de l'ENE pour que la démilitarisation soit effective avec l'arrivée du premier directeur civil, Jean-Luc Lhemanne, membre du cabinet du Ministre des Sports en 1991.

Il en va de même au niveau des écuyers en chef ; c'est seulement à partir de 1991 que les écuyers en chef sont nommés par le Ministre des Sports. Jusque là cela demeure une prérogative du directeur de l'école. Au Cadre Noir, rester entre militaires cooptés à longterm a été la règle d'or, une règle non écrite mais appliquée avec rigueur. C'est seulement à partir de 1994 que les écuyers du Cadre Noir ne seront plus cooptés mais recrutés sur concours (Perrier, 1992).

Ainsi, à travers Saumur, les militaires conservent tardivement, jusque dans les années 1970, une influence informelle dans deux secteurs majeurs du monde des activités équestres : l'instruction académique et la compétition. Cette influence est d'autant plus grande que nombre d'enseignants des SHR-SHU sont d'anciens militaires.

³¹ A l'origine, le fait que les officiers de cavalerie montent à cheval systématiquement par sa gauche était lié à la présence de l'épée à la ceinture. Cette pratique n'a donc plus de raison d'être aujourd'hui, et pourtant elle est enseignée dans les centres équestres, et constitue même une exigence lors du passage des examens fédéraux.

³² Colonel Saint-André, cité par Perrier, 1992, p. 19.

2.3. 1970-2007 : massification, développement et diversification des activités équestres

La pratique équestre à orientation compétitive ne constitue pas la seule modalité ayant permis le développement des activités équestres dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle. D'autres évolutions vont se montrer favorables à leur féminisation.

En effet, alors que les sports équestres (et particulièrement le CSO), surtout au plus haut-niveau, s'adressent à un public socialement favorisé, le développement de nouvelles pratiques équestres, sous l'impulsion de deux courants novateurs, vont permettre d'attirer un public plus large, et ainsi amener à une massification de l'équitation dès la fin des années 1970.

Soutenus par les Haras Nationaux - dans une volonté de développer les formes d'utilisation du cheval et du poney pour trouver de nouveaux débouchés à l'élevage équin - se développent à partir des années 1960-70 les courants « tourisme » et « poney », développement formalisé par la création de l'Association Nationale du Tourisme Equestre (ANTE) en 1963 et du Poney Club de France (PCF) en 1971.

Ces deux courants (surtout le courant « poney ») proposent des formes d'activités nouvelles qui se distinguent du modèle sportif coubertinien, hérité des militaires, axé sur la production de performances et les apprentissages techniques et « mettent l'usager (l'enfant) au centre du projet, en tentant de lui proposer une offre adaptée à ses attentes et non de lui imposer une offre sportive unique ». L'équitation sert avant tout de support à l'épanouissement du cavalier et la pédagogie est au centre des préoccupations des acteurs du courant poney. Il s'opère alors « une révolution culturelle » avec « l'application de la logique de domination de la demande sur l'offre » (Marry, 2000).

Cette offre séduit un public nombreux, plus diversifié, plus féminin, plus jeune et moins favorisé. Le « phénomène poney » connaît alors un essor incroyable et permet à l'équitation de bénéficier d'une croissance importante du nombre de ses licenciés jusqu'à aujourd'hui (Marry, 2000). De nombreux poney-clubs sont créés, sous forme d'associations Loi 1901 mais surtout d'établissements professionnels.

Le développement du phénomène poney se fait dans une « contre-logique distinctive », en opposition au modèle sportif coubertinien et à la tradition équestre militaire élitiste (Marry, 2000). Dans ce contexte, et alors que les licenciés « jeunes » (18 ans et moins) constituent la

majorité des licenciés de la FFE (68,1% en 2001³³), les militaires perdent définitivement de l'influence, tant dans les pratiques que dans les institutions et l'équitation se massifie.

On assiste alors à une multiplication des activités et disciplines proposées dans les centres équestres et poney-clubs, ainsi qu'à une ouverture des circuits de compétition à un public plus nombreux et moins chevronné grâce à la création et au développement par la FFE de circuit « Club » et « Ponam » qui s'adressent particulièrement aux cavaliers des centres équestres et poney-clubs (Planchet, 2003).

Si cet essor du mouvement poney a permis à l'équitation de connaître une croissance remarquable au regard des croissances de l'ensemble des fédérations sportives, il n'a pas été sans entraîner des résistances au sein même des institutions équestres, et notamment de la fédération. Ainsi, même après le regroupement des différents courants (devenus délégations) au sein de la FFE en 1987, des conflits perdurent entre le « courant cheval », conservateur, tenant d'une équitation d'origine militaire, distinctive, et qui prône une logique sportive coubertinienne, et ceux des courants novateurs, tenants d'une équitation populaire de loisir, appuyés sur une logique commerciale, qui cherchent avant tout à massifier la pratique, et qui développent une conception de l'équitation, et de l'utilisation du poney / cheval comme un moyen d'éducation et non une fin technique et compétitive.

Ce conflit se double d'une distinction sociale entre les membres du courant « cheval », sur-sélectionnés socialement et ceux des mouvements « poney » et « tourisme » qui développent une « contre-logique distinctive » (Marry, 2000). Il s'en suivra une opposition marquée au sein de la FFE bien que les trois délégations (DNSE, DNEP et DNTE) finissent par fusionner en 2000, non sans quelques difficultés du fait de la persistance de différences culturelles et sociales marquées entre les courants.

Malgré ces conflits institutionnels récurrents au sein de la fédération, l'essor des mouvements « poney » et, plus modestement, « tourisme » a permis à l'équitation de se développer mais surtout d'attirer un public beaucoup plus diversifié. La multiplication des poney-clubs, et notamment de structures municipales ou intercommunales, a permis une relative démocratisation de la pratique.

Dans ce contexte d'une forte croissance de l'équitation due en grande partie à l'essor des poney-clubs, les sports équestres n'apparaissent plus, dans les pratiques, à la fin du 20^{ème}

³³ Sources : données statistiques FFE (site web : www.ffe.com).

siècle, comme modalité de pratique exclusive et dominante. Néanmoins, dans les représentations, la compétition demeure « *la voie royale* » (Chevalier, 1998), seule pratique légitime pour être reconnu en tant que cavalier dans la culture équestre encore largement empreinte du modèle sportif traditionnel coubertinien.

Les sports équestres, longtemps gérés et organisés exclusivement par le « courant cheval » (FFSE, FEF puis DNSE), sont donc beaucoup plus marqués par les origines militaires et distinctives et ont ainsi mis davantage de temps à s'ouvrir à un public plus large. En effet, la DNSE, créée en 1987, s'inscrit dans la continuité du modèle sportif issu de l'ancienne FEF. Elle se considère comme unique héritière et seule légitime de toute l'histoire de la cavalerie. « *Cet héritage de l'histoire peut se mesurer à travers la longue persistance d'une tradition d'origine militaire et que peuvent illustrer les méthodes pédagogiques, à travers également la persistance d'une culture sportive traditionnelle privilégiant le modèle du sport de haut niveau et le modèle associatif* » (Bernardeau-Moreau, 2003, p.166).

Ainsi, si le développement de nouvelles formes d'équitation et une nouvelle conception de l'offre de loisirs sportifs grâce aux mouvements « poney » et « tourisme » a permis une massification et une relative démocratisation de l'équitation, il apparaît que cela est moins marqué au niveau des sports équestres, et particulièrement du haut-niveau où le poids des origines militaires et distinctives semble plus présent.

3. Les femmes dans le monde du cheval : histoire d'un accès tardif et limité

C. Louveau classe la FFE au sein de la famille des fédérations sportives « *largement féminisées et qui ont été, de longue date, investies par les femmes* » (Davisse & Louveau, 1998, p. 59).

Aujourd'hui, la FFE apparaît comme une des fédérations les plus féminisées avec 79,42% des licenciées en 2008³⁴, après avoir été présidée entre 1998 et 2004 par une femme, Jacqueline Reverdy, seule présidente d'une fédération unisport olympique.

Pourtant, nous venons de le voir, le monde du cheval est historiquement masculin, construit par et pour les militaires, et dont, de fait, les femmes étaient exclues.

³⁴ Sources : données statistiques FFE 2008 (site web : www.ffe.com).

Ainsi, si l'on ne peut contester l'importante féminisation actuelle de l'équitation, elle n'en demeure pas pour le moins tardive, partielle et incomplète. Une étude détaillée des statistiques relatives aux « Licences Pratiquant » (LP) et aux « Licences Fédérales de Compétition » (LFC, par niveau et par discipline) ainsi que de la composition des comités et bureaux de la FFE (et de ses prédécesseurs), fait apparaître une inégale distribution sexuée horizontale et verticale tant au niveau de la pratique que des institutions. Les cavalières et les élues fédérales apparaissent ainsi concentrées dans quelques disciplines / commissions et dans certains types de postes tandis que d'autres pratiques et secteurs demeurent des bastions masculins, notamment la compétition de haut-niveau dans la discipline du CSO.

Dans ce contexte, il nous a semblé déterminant, pour éclairer la situation actuelle des femmes dans le monde du cheval, de nous interroger sur la manière dont le monde du cheval est progressivement passé d'un monde exclusivement masculin dominé par les militaires à une pratique sportive et de loisirs où les femmes, et en fait surtout les petites filles, sont surreprésentées.

Pour voir dans quelle mesure, quand et selon quelles modalités les femmes ont accédé à ce monde originellement masculin, nous avons réalisé une lecture sexuée du monde du cheval et de son histoire en nous appuyant sur des ouvrages historiques et biographiques³⁵, des archives fédérales³⁶ ainsi que des témoignages recueillis auprès de pionnières des sports équestres³⁷.

Comprendre la place actuelle des femmes dans le monde du cheval passe nécessairement par une étude socio-historique et l'inscription des carrières individuelles dans les contextes macro et méso-sociologiques dans lesquels elles se déroulent.

3.1. Jusqu'en 1930, une pratique équestre féminine confidentielle et spécifique

L'équitation et particulièrement les sports équestres ont été construits en dehors des femmes, qui en sont exclues plus ou moins formellement jusque dans les années 1930.

En effet, jusqu'en 1930, la pratique équestre des femmes est très peu développée et exclusivement sous la forme d'une pratique spécifique, marginale et réductrice dans les possibilités qu'elle offre aux cavalières : la monte en amazone ou « équitation des dames »,

³⁵ Nous avons réalisé une large recherche bibliographique relative aux ouvrages et articles traitant de l'histoire de l'équitation et du monde du cheval aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles. Nous avons d'ailleurs pu remarquer au cours de cette entreprise que, hormis les ouvrages sur la monte en amazone, la pratique équestre féminine constituait une question très peu développée dans cette littérature.

³⁶ Principalement les procès verbaux des assemblées générales et des réunions des comités directeurs des fédérations équestres successives ainsi que leurs statuts et les compositions des différentes commissions fédérales.

³⁷ Entretiens n°15 (Agnès), n°17 (Mireille), n°22 (France) et n°27 (Josette), cf. annexe 1

imposée aux femmes pour des questions d'ordre moral et sexuel. La monte en amazone est cantonnée à des pratiques de promenade, de cirque ou de haute-école, et réservée à quelques femmes issues des classes sociales les plus favorisées. Cette monte précaire et inconfortable, pour des questions de stabilité et de sécurité, exclut les femmes de toute pratique sportive, et a fortiori compétitive, alors que c'est précisément sur cette même période les sports équestres se développent.

La monte en amazone semble trouver son origine au Moyen-Age, époque à partir de laquelle elle remplaça la monte à califourchon pour les femmes, hormis pour quelques femmes telles que Jeanne d'Arc qui font figure d'exception en montant à califourchon pour le combat. La sambue, ancêtre de la selle d'amazone, fut la première forme d'« équitation des dames », en amazone derrière un homme. L'équitation est alors essentiellement une pratique de transport. A la Renaissance, la sambue évolue avec l'instauration de la selle à planchette qui va permettre aux femmes de monter seules, alors que la monte à califourchon n'est plus considérée comme convenable pour les femmes. Puis, jusqu'au 19^{ème} siècle, les améliorations techniques successives de la selle d'amazone (instauration des fourches pour stabiliser les jambes des cavalières), sous l'impulsion des femmes qui veulent pouvoir participer aux chasses, offrent davantage de confort, de stabilité et donc de possibilités aux cavalières, ce qui permet le développement de la pratique équestre féminine auprès des femmes issues de l'aristocratie et de la haute-bourgeoisie. Certaines femmes s'adonnent avec succès, surtout au 19^{ème} siècle, à la haute-école. Dès 1833, Caroline Loyo devient la première écuyère de haute-école dans un célèbre cirque parisien, rapidement suivie par d'autres écuyères issues des élites sociales (Gros Lambert, 2003). Le cirque offre la possibilité aux femmes de faire valoir leurs compétences équestres. Le baron de Vaux explique ainsi : *« Il y a quelques années, la haute école était le privilège exclusif de l'écuyer, à lui appartenait le savoir de faire exécuter à un cheval tous les airs de manège connus jusqu'à ce jour : le rassembler, l'équilibre, le tact dans l'emploi des aides, le développement dans les allures artificielles étaient l'apanage du sexe fort. Depuis que la femme (toujours curieuse) est apparue, elle a pris son rôle au sérieux, et, sous la conduite et la direction des professeurs équestres, elle est arrivée à se produire et à se servir du cheval tout autant et aussi bien que l'homme »* (Baron de Vaux, 1893, p. 154).

L'« équitation des dames » connaît un réel essor fin 19^{ème} siècle-début 20^{ème} siècle en constituant une des seules activités physiques possibles pour les femmes des élites sociales. Elle n'est plus seulement un moyen de transport mais une activité de loisir. Cette participation accrue des femmes de l'aristocratie puis de la haute-bourgeoisie à la pratique équestre se fait

dans un contexte particulier de développement de l'activité sportive féminine, sous l'influence du modèle anglais, comme le précise le Baron de Vaux : « *Sous l'influence des mœurs anglaises, depuis un quart de siècle, en France, les conditions d'existence de la femme subissent d'importantes modifications et le sport, avec tous les développements qu'il comporte, fait partie intégrante de la vie de nos mondaines. Autrefois, la danse et par exception l'équitation, constituaient les seuls exercices du corps inscrits au programme de l'éducation féminine. Il n'était même pas de bon ton, pour une femme, de se livrer à la pratique du sport ... aujourd'hui que tout cela a changé !* » (Baron de Vaux, 1885, p. 12).

Ce développement de la pratique équestre féminine apparaît notamment à travers la multiplication des ouvrages spécialisés, en particulier : *La selle et le costume de l'amazone* (Pellier, 1817) ou *L'Equitation des dames* (Aubert, 1842).

Bien qu'à son apogée à la fin du 19^{ème} siècle-début 20^{ème} siècle, la monte en amazone n'en demeure pas moins une pratique équestre mineure face au développement des sports équestres.

Si la monte à califourchon n'est plus considérée comme convenable et que la bienséance exige de monter en amazone dès la Renaissance, quelques femmes optent néanmoins pour la pratique « en homme » dès 1810-1820, plus ou moins en cachette, pour aller à la chasse. Mais cela demeure exceptionnel et réservé aux grandes dames (Faucompret, 1990). Cette transgression des normes sociales a d'ailleurs précédemment été la cause de scandales, notamment à propos de Marie-Antoinette qui, Dauphine, montait à califourchon à la Cour du Roi Louis XV, vêtue d'un habit d'homme (Tavard, 1975).

Le retour de la monte à califourchon au 19^{ème} siècle provoqua des résistances, notamment parmi les « hommes de cheval », comme l'indiquent les propos de J. Pellier en 1896 : « *De nos jours, quelques excéntriques ont essayé de mettre à la mode pour les dames cette façon de monter à cheval à califourchon. Mais il faudrait reprendre les anciennes selles à piquer, et cela paraîtrait trop lourd et trop rococo, ou bien se servir de nos selles d'homme, modernes, sur lesquelles une femme aurait bien de la peine à devenir solide. Le mieux a été de renoncer à cette vilaine pratique, et heureusement, car la chose est bien disgracieuse pour le beau sexe. On fera bien de conserver la tenue assise des dames à cheval, elle est en usage depuis des siècles, et l'on n'a pas encore trouvé mieux* » (1987, 1^{ère} éd. 1897)³⁸.

³⁸ Cité par Tavard, 1975, p. 268.

Au début du 20^{ème} siècle, certaines amazones participent à des concours hippiques avec les cavaliers mais sur des parcours adaptés, moins hauts et moins techniques, la monte en amazone, beaucoup plus instable que la monte à califourchon, s'avérant peu propice à la pratique de l'équitation sportive. La monte en amazone est ainsi progressivement abandonnée au profit de la monte à califourchon. Peu avant 1914, mais surtout après la Grande Guerre, les femmes délaissent le corset, pratiquent la bicyclette et optent de plus en plus fréquemment pour la monte à califourchon.

Ainsi, jusqu'au lendemain de la Première Guerre Mondiale, la monte à califourchon apparaît comme une technique masculine à laquelle les femmes n'ont pas accès, sous prétexte de bienséance, ce qui les exclut de fait des sports équestres³⁹. Néanmoins, certaines femmes tentent, avant le 20^{ème} siècle, d'accéder à cette technique équestre masculine, à l'image de Madame Isabelle⁴⁰ à l'Ecole de Cavalerie de Saumur. Cette tentative d'accès à un bastion masculin est soumise à des résistances fortes de la part des militaires face à un civil et de surcroît une femme. Cette anecdote du 19^{ème} siècle, relatée précisément par G. Houbre (2003) est à ce titre assez significative. Passant outre la logique d'exclusion des femmes dans l'armée, décrétée en 1793⁴¹, le Ministère de la Guerre achète la méthode de dressage de Madame Isabelle et lui demande d'aller l'enseigner à l'Ecole de Saumur. Jamais l'armée n'avait encore distingué une femme à un tel niveau pour ses compétences professionnelles, ni comme combattante ni comme personnel civil. En habilitant une femme, civile de surcroît, comme experte compétente en matière d'équitation militaire, dans un établissement militaire voué à la cavalerie, donc au cheval, élément nodal d'une identité par essence aristocratique et guerrière, le Ministre blesse l'identité aristocratique et guerrière des officiers et écuyers de Saumur, identité militaire et élitiste qui agrège pouvoir, virilité et cheval (triade emblématique de la cavalerie), et donc exclut de fait les femmes.

³⁹ Ces résistances face à l'accès des femmes aux sports équestres sont d'autant plus accentuées que l'accès à cette modalité de pratique est synonyme de pratique dans la sphère publique (les compétitions), et non plus seulement dans une sphère plus privée (monte en amazone dans des cours privés, etc.). On peut ici faire un parallèle avec la musique en s'appuyant sur les travaux de Ravet (2003b.) : si les femmes ont eu accès de longue date, notamment à travers l'éducation des jeunes filles, à l'apprentissage de la musique, cela ne se faisait que dans le cadre de la sphère privée, les femmes demeurant longtemps exclues du domaine instrumental de la sphère publique. Les femmes ont depuis longtemps pu exercer leurs talents de musiciennes dans des concerts privés et agrémenter leur univers domestique avec la pratique du piano mais institutionnellement, l'accès des femmes aux formations orchestrales a été beaucoup plus tardif.

⁴⁰ Femme du Prince Jérôme Napoléon, cousin de l'Empereur.

⁴¹ Le décret de la Convention promulgué le 30/04/1793 éconduit toutes les femmes de l'armée, qu'elles soient ou non combattantes, à l'exception des blanchisseuses et vivandières indispensables au service (Houbre, 2003, p.7).

Il s'en suit de cette « petite révolution culturelle » des résistances farouches des militaires, principalement du Commandant en Chef de l'École et de l'Écuyer en Chef du Manège, envers Madame Isabelle dont l'expérience à Saumur tourne à l'échec (Houbre, 2003). Déjà la nouvelle de son arrivée à Saumur en novembre 1854 fut un tollé et elle débarqua dans la consternation générale. Pour le Lieutenant-Colonel Michaux, le Ministre « inflige à l'École [de cavalerie de Saumur] la honte de voir une femme venir professer dans les manèges au nez et à la barbe des excellents écuyers qui en sont l'honneur »⁴². Le Comte d'Aure, Écuyer en Chef, également excédé par la venue de Madame Isabelle, déserte Saumur : « Je vais demander un congé, je ne veux pas voir cette femme, cette intrigante, une écuyère de cirque et probablement une ignorante, qui viendrait parader et commander dans mon manège »⁴³.

Après cinq mois d'exercice, la crise devient telle entre Madame Isabelle et la plupart des officiers qu'elle menace de déstabiliser l'École de Saumur. Bien que très soutenue et protégée par le Ministère, elle voit sa mission stoppée prématurément le 20/04/1855, et ce sous les pressions du Général Rochefort, directeur de l'École et à la demande d'une commission militaire qui réclame au Ministre « avec une respectueuse insistance que les essais de Mme Isabelle soient discontinus et que la mission de cette dame, qui est un véritable embarras pour l'École, soit considérée comme terminée »⁴⁴. Elle poursuit néanmoins la diffusion de sa méthode en Angleterre et la publie en 1858 (Saurel, 1990).

A travers cet exemple, il apparaît qu'au 19^{ème} siècle, si les femmes peuvent accéder sans résistance à la monte en amazone, elles sont confrontées à des résistances considérables lorsqu'elles tentent d'investir des techniques et territoires masculins. Cantonnées à cette technique équestre instable et précaire, elles ne peuvent accéder à des domaines et à toutes les pratiques équestres. C. Tourre-Malen (2006) explique ainsi : « Dans les 'sociétés à écuyers', basées sur la distinction, l'équitation représente un domaine masculin ; les femmes n'y ont eu accès qu'à la condition d'utiliser une technique particulière, satisfaisante au regard des convenances » (Tourre-Malen, 2006, p. 28). Elle poursuit en faisant un parallèle avec le non-accès des femmes aux outils en s'appuyant sur les travaux de P. Tabet (1998) et indique qu'il apparaît en équitation que « les femmes se voient interdire une technique qui leur permettrait d'exercer sur l'animal un contrôle performant et leur donnerait un accès complet au monde

⁴² Récit du Lieutenant Colonel Michaux, président des deux commissions chargées de suivre l'application de la méthode de dressage des chevaux de troupe de Marie-Isabelle, novembre 1854 - avril 1855, cité par le Baron de Vaux, 1893, p. 78-79.

⁴³ Cité par Perrier, 1992, p. 47.

⁴⁴ *Ibidem*.

du cheval, notamment à la formation des chevaux qui relève du domaine réservé aux hommes. [...] L'accès à l'équitation suit la même logique : les femmes ont un accès au cheval via une technique qui les met dans une position handicapante et les confine dans un rôle subordonné » (Ibidem.). Par ailleurs, elle ajoute que, la monte à califourchon et le port de la robe étant compatibles, « C'est sans doute l'impossibilité culturelle et sociale d'utiliser une technique d'homme qui constitua un des obstacles majeurs à l'adoption de la monte à califourchon » (Ibid., p. 32).

Dans ce contexte de domination militaire et d'une technique équestre à califourchon qui reste l'apanage des hommes, le développement des sports équestres se fait en dehors des femmes qui sont absentes, tant dans la pratique que dans les institutions, et ce jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle. Une fois l'interdit levé, dès les années 1930, les femmes investissent la monte à califourchon et accèdent ainsi à une utilisation moins limitée du cheval. Très vite, les pionnières prennent part aux compétitions équestres.

3.2. 1930-2007 : vers une féminisation de l'équitation

Dès 1930, alors que l'ordonnance interdisant le port du pantalon pour les femmes est abrogé, il est inscrit dans le règlement des concours hippiques que « les dames sont autorisées à monter à califourchon »⁴⁵. Les cavalières accèdent ainsi officiellement à la pratique à califourchon et délaissent rapidement la monte en amazone qui devient, et demeure, une pratique confidentielle. Bien que confrontées à quelques résistances du corps médical ou de la presse mondaine (Tourre-Malen, 2006), les femmes investissent progressivement les sports équestres.

L'accès des femmes aux sports équestres est facilité par la chute progressive de la suprématie militaire, tant dans les institutions que dans les pratiques. Par ailleurs, comme le souligne C. Tourre-Malen (2006), le développement de la monte à califourchon aux dépens de la monte en amazone est également favorisé par un contexte particulier : les établissements équestres associatifs, qui remplacent progressivement les manèges privés, ne disposent pas, comme ça a pu être le cas pour leurs prédécesseurs, d'enseignants spécialistes de la technique d'amazone mais plutôt de bénévoles que ne maîtrisent pas cette technique particulière. Enfin, la diffusion

⁴⁵ Extrait du règlement (art. 12) tiré d'une circulaire intitulée « Le Club des Habits Rouges et les concours hippiques » et adressée aux membres du club en 1931, citée par Tourre-Malen, 2006, p. 37.

de la « monte moderne » à l'obstacle, peu compatible avec la technique en amazone, favorisa également le développement de la monte à califourchon.

Néanmoins, il est important de signaler que la question de la pratique équestre féminine demeure un impensé dans un monde originellement masculin et où la présence du cheval – l'athlète - tend à masquer les différentes de sexes⁴⁶. Si la pratique féminine croît, aucune mesure spécifique n'est prise pour favoriser son développement. Dans les manuels techniques et les règlements, on ne trouve plus de distinction entre les sexes, la monte à califourchon apparaissant comme « unisexe ».

La pratique féminine se développe lentement jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale puis, dès la fin des années 1940, quelques pionnières, principalement issues des classes favorisées, prennent part aux compétitions de haut-niveau.

Cette participation féminine aux compétitions internationales est favorisée par le fait qu'à la sortie de la Seconde Guerre Mondiale, les équipes nationales sont composées de quatre cavaliers et d'une cavalière invitée, qui peut faire partie, ou non, de l'équipe pour la Coupe des Nations, et participe aux épreuves féminines et/ou aux épreuves mixtes.

Quelques rares pionnières participent ainsi aux compétitions internationales aux côtés de quelques cavaliers civils et des nombreux militaires. Néanmoins, la participation des femmes à l'« épreuve reine », la Coupe des Nations, est très exceptionnelle, comme l'indique Mireille, [cavalière internationale de CSO dans les années 1950] :

« Dans la Coupe des Nations, il y avait surtout des militaires, hormis D'Oriola et D'Orgeix [deux cavaliers civils français] quand ils étaient en forme, la priorité étant toujours donnée aux militaires ».

Elle évoque par ailleurs nombre de concours où elle était la seule femme parmi les militaires. Ainsi, si les femmes participent peu à peu aux compétitions internationales, elles n'en sont pas moins en minorité et soumises à un double handicap : femme et civile, dans des équipes dirigées très tardivement par des chefs d'équipe militaire.

La résistance des militaires face à l'accès des civils, et à titre supplémentaire des femmes, est notamment illustrée par cette anecdote évoquée par Mireille⁴⁷ à propos d'un de ses anciens chevaux de concours : après avoir été racheté à un laboratoire pharmaceutique par un centre équestre parisien, ce cheval lui a été confié pour être exploité en compétition. Elle obtient

⁴⁶ Plus largement, il apparaît à travers la consultation de nombreux ouvrages historiques et autres traités d'équitation où il n'est fait mention que « d'hommes de cheval » ou autre écuyer, que la question de la femme dans le monde du cheval constitue un impensé, la femme étant totalement invisible.

⁴⁷ Entretien n°17. La présentation détaillée de l'échantillon des cavalier-e-s interviewé-e-s dans le cadre de l'enquête quantitative figure en annexe 1.

avec lui des résultats significatifs au niveau international, mais il lui est alors repris par le chef d'équipe militaire de l'équipe de France de l'époque, échaudé par le propos son entraîneur personnel « *anti-militariste* », qui a mis en évidence l'incompétence du chef d'équipe en indiquant que ce cheval était passé par la cavalerie avant d'être réformé sans avoir été remarqué par les militaires. Grâce au matricule militaire du cheval, le chef d'équipe découvrit que ce dernier n'avait pas été totalement payé par le centre équestre acquéreur et reprit immédiatement le cheval à Mireille pour le confier à un cavalier militaire, sans grande réussite d'ailleurs. La cavalière ajoutant que

« *Un cheval militaire devait être monté par un militaire, le chef d'équipe n'était pas là pour donner des chevaux aux civils* ».

Cette anecdote indique une certaine rivalité latente entre les militaires et les civils, d'autant plus exacerbée lorsqu'il s'agit d'une femme.

Josette, cavalière qui a évolué au niveau international durant les années 1960-70, évoque également les fortes résistances des militaires face à l'accès des cavalières « *dont ils ne voulaient pas* » dans une équipe de France « *misogyne, masculine et militaire* ». Elle relate plusieurs expériences au cours desquelles elle a été confrontée à des résistances plus qu'explicites de certains des militaires, membres de l'équipe de France, qui « *ne voulaient pas entendre parler d'elle dans l'équipe car les jeunes filles...c'est pas fait pour le sport...c'est fait pour le repos du guerrier à la limite et c'est tout* »⁴⁸ et qui faisaient pression sur le chef d'équipe pour qu'elle ne soit pas sélectionnée, puis explique comment, après l'avoir ainsi écartée des présélections olympiques, le chef d'équipe militaire fut contraint de l'intégrer dans l'équipe olympique de Tokyo au dernier moment en raison de ses performances supérieures à celles des membres présélectionnés.

Dans les années 50, grâce notamment aux performances remarquables de ces quelques pionnières, la pratique équestre sportive féminine acquiert une certaine visibilité.

En France, des compétitions réservées aux cavalières se mettent en place, parallèlement aux compétitions mixtes, et en 1950, la FFSE crée un Championnat de France féminin de CSO, qui prendra le nom de « *Championnat des Cavalières* ».

Au niveau international, les cavalières accèdent aux épreuves de CSO à partir des JO de 1956, puis un Championnat d'Europe féminin est instauré l'année suivante. Il disparaîtra en 1973, n'ayant plus de raison d'exister après la victoire de la Princesse Anne (d'Angleterre) lors du championnat continental mixte. En 1965 est créé un Championnat du Monde féminin mais il disparaît également dès 1978. Les cavalières participent alors aux compétitions mixtes.

⁴⁸ Entretien n°17

Quelques cavalières françaises intègrent alors l'équipe de France de CSO et le plus haut-niveau national mais elles sont peu nombreuses et connaissent quelques résistances.

Dans les années 1960-70, alors qu'apparaissent les premiers cavaliers professionnels, il devient difficile pour les femmes, qui ne font pas partie de ces professionnels, de se faire confier des chevaux de propriétaires performants.

Si, en France, les cavalières qui intègrent le plus haut-niveau (« Pro 1 ») et l'équipe de France Senior sont rares, dans d'autres pays, notamment les pays scandinaves, anglo-saxons (particulièrement les Etats-Unis) et l'Allemagne, les cavalières sont plus nombreuses, et ce particulièrement depuis ces dix dernières années. Plus nombreuses dans les compétitions internationales majeures, elles sont aussi de plus en plus performantes. Les résultats des derniers Jeux Equestres Mondiaux disputés en 2006, où trois des quatre finalistes sont des cavalières, ou encore le classement mondial de la FEI dominé depuis plusieurs mois par l'une d'entre elles rend bien compte de leur progression.

En France, bien que l'on observe une croissance continue du nombre de cavalières dans les meilleures catégories de compétition (« Pro 1 & 2 »), la part des femmes reste bien en deçà du fort taux de féminisation des effectifs totaux de licenciés de la FFE, et elles demeurent peu présentes dans les équipes de France Senior. Ainsi, elles font toujours figures d'exceptions, et ce jusqu'à aujourd'hui. Après Michèle Cancre dans les années 1950-60, Janou Lefebvre s'illustre dans les années 1970, puis il faut attendre les années 1990 et l'arrivée d'Alexandra Ledermann puis les années 2000 avec Eugénie Angot pour voir des cavalières françaises au plus haut niveau national et international. Ces championnes se trouvent dans des configurations sociales favorables : elles sont issues d'une classe sociale favorisée ou d'une famille déjà investie professionnellement dans le monde du cheval.

Néanmoins, si les cavalières investissent progressivement le monde du cheval, leur accès n'est pas pour autant massif dans tous les domaines. Ainsi, bien que symbolique, leur accès à Saumur reste très limité. A partir de 1954, quelques femmes sont accueillies en stage à l'Ecole de Cavalerie, puis en 1971, Cathy Jacob est la première femme admise comme élève au cours de formation des instructeurs (Tuloup, 2000). En 1984, le Cadre Noir accueille deux femmes : Florence Labram (lauréate du concours de formation des instructeurs) et Mireille Belot-François, déjà professeur au Cercle parisien de l'Etrier, ce qui n'est pas sans créer la

surprise à Saumur, comme l'indiquent les propos du Colonel Margot qui dessina leur uniforme et chapeau : « *je n'aurais jamais cru que cela arriverait* »⁴⁹.

Parallèlement à la féminisation de la pratique, les femmes accèdent aux fonctions d'élues à la FFE, mais de manière plus tardive et limitée. Les premières femmes sont élues en 1980, lors de la création de la FEF. Comme ce pouvait déjà être le cas pour la pratique, leur entrée dans les institutions coïncide avec la chute de la domination militaire. La proportion d'élues au sein de la FFE augmente ensuite progressivement, notamment pour être en conformité avec la loi sur le sport⁵⁰ qui instaure un principe de proportionnalité entre le pourcentage de licenciées et le pourcentage d'élues dans les comités directeurs. En 1998, Jacqueline Reverdy est élue à la tête de la fédération. Elle devient la première femme présidente d'une grande fédération unisport olympique et y restera jusqu'en 2004.

L'accès des femmes au sein de la Direction Technique Nationale apparaît beaucoup plus limité, et aucune femme n'a occupé le poste de Directeur Technique National (DTN) jusqu'à aujourd'hui. Les femmes sont également sous-représentées parmi les Conseillers Techniques Régionaux (CTR), les juges, techniciens et chefs de piste.

Comme cela a déjà pu être mis en avant par Chimot (2004), il apparaît à travers l'entretien réalisé avec Mireille, qui a occupé les fonctions de DTN adjointe et de CTR, que le fait de posséder un palmarès sportif remarquable est un atout indéniable, encore plus que pour les hommes, pour accéder et être considérée comme légitime dans ces fonctions :

« ça n'a pas été trop dur [d'occuper ces fonctions] parce j'avais un nom, une carrière telle que les gens ne remettaient pas en cause mon bagage technique ».

Enfin, si la féminisation de ces différents secteurs est limitée, en revanche la part des cavalières parmi les licenciés de la FFE va connaître une croissance exponentielle. La part des femmes parmi les licenciés dépasse les 50 % dès 1963 (Chevalier, 1990).

⁴⁹ Cité par Perrier, 1992, p. 91.

⁵⁰ Loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, complétée par la loi du 6 juillet 2000. Ces lois imposent aux fédérations sportives, sous peine de non délivrance de l'agrément ministériel, la garantie d'un « égal accès des femmes et des hommes à ses instances dirigeantes ». Le décret n° 2004-22 du 7 janvier 2004 va plus en indiquant que « La représentation des femmes est garantie au sein de la ou des instances dirigeantes en leur attribuant un nombre de sièges en proportion du nombre de licenciées éligibles ».

En effet, dès les années 1950, l'équitation se féminise. Ce phénomène s'intensifie à partir des années 1960-1970⁵¹ principalement sous l'impulsion du développement des mouvements « tourisme » et « poney », dans un contexte d'ouverture et de diversification de l'équitation.

La massification des effectifs de licenciés de la FFE est avant tout le fait d'un afflux massif de jeunes cavaliers des poney-clubs...qui sont essentiellement des jeunes cavalières, et ce d'autant plus qu'elles sont plus fidèles à la pratique (Chevalier, 1994).

Comme nous avons pu le voir précédemment, ces deux courants novateurs se détachent du modèle sportif traditionnel coubertinien, pour proposer une offre plus variée répondant aux attentes d'un nouveau public. Le cavalier est alors au centre des préoccupations des établissements équestres qui cherchent à massifier la pratique dans une logique commerciale.

On peut penser que ce contexte a été particulièrement favorable à la féminisation de la pratique. En effet, l'offre proposée par les poney-clubs se détache du modèle sportif traditionnel. Or, plusieurs sociologues du sport (Davis & Louveau, 1998 ; Mennesson, 2000) montrent que, dans le cadre de leur activité physique, les femmes adoptent davantage des modalités de pratiques qui se détachent du modèle sportif traditionnel. On peut alors penser qu'elles ont trouvé ici une offre plus adaptée à leurs attentes, et ceci d'autant plus que dans les années 1970, l'offre proposée au public féminin est assez restreinte dans un monde sportif encore largement centré autour du modèle masculin du compétiteur.

Ainsi, si les femmes ont largement investi l'équitation, cette féminisation semble avant tout liée à l'ouverture et à la diversification de l'offre proposée par les établissements équestres et non à un accès massif des cavalières au modèle sportif traditionnel.

Par conséquent, bien que la part des cavalières dépasse les 79% de licenciés en 2008, elles n'en demeurent pas moins sous-représentées dans certains secteurs du monde équestre qui reste marqué par des inégalités sexuées.

3.3. Mais une féminisation limitée, partielle et sectorisée

La seconde moitié du 20^{ème} siècle a vu une féminisation massive de l'équitation. Néanmoins, une étude plus précise de la féminisation par disciplines et niveaux de compétition (pour la

⁵¹ Au-delà des effets propres au monde du cheval, il est à noter que les années 60-70 représentent un contexte favorable à l'accès des femmes à des mondes autrefois fermés, notamment avec la levée de nombreux verrous juridiques dans différents domaines (Ferrand, 2004).

pratique), et par postes et commissions (pour les institutions), fait apparaître des inégalités sexuées persistantes.

Si l'équitation apparaît comme une pratique largement féminisée, le CSO à haut-niveau (« Pro ») apparaît en revanche comme un « sport d'hommes ». En effet, l'étude de la population des licenciés de la FFE titulaires d'une Licence Fédérale de Compétition fait apparaître une distribution sexuée horizontale - selon les disciplines équestres - et verticale - selon le niveau de compétition, et ce de manière récurrente dans le temps. Bien que la part des cavalières parmi les licenciés compétition ait augmenté de manière continue, elles n'en demeurent pas moins largement sous-représentées dans les meilleurs niveaux.

Cette faible féminisation du haut-niveau dans la discipline du CSO apparaît comme une permanence historique, bien que l'écart tende à diminuer.

Ainsi, la reconstitution de la composition des équipes de France depuis 1921⁵² indique que les cavalières sont largement sous-représentées parmi les membres de l'équipe de France, et ce particulièrement en CSO. Depuis 1921, seules six olympiades ont vu la participation d'une cavalière française (J. Lefebvre en 1964, 1968 et 1972 ; A. Ledermann en 1996 et E. Angot en 2004). Seule A. Ledermann a participé aux Championnats du Monde en 1998, et il avait fallu attendre 1995 pour qu'une femme, A. Ledermann, prenne part aux Championnats d'Europe. Il en va de même pour les autres échéances internationales majeures (Coupes des Nations, Coupe du Monde Indoor) où, hormis quelques rares exceptions (A. Ledermann dans les années 1990 puis E. Angot dans les années 2000), les femmes sont absentes.

En revanche, les cavalières, bien que toujours minoritaires, sont plus nombreuses au sein des équipes de France « Juniors » (- de 18 ans) et « Jeunes Cavaliers » (- de 21 ans), et ce de manière récurrente depuis 1953 (création des épreuves « Juniors ») et 1981 (création des épreuves « Jeunes Cavaliers »). **L'effet d'âge plus défavorable aux femmes, déjà mis en avant par V. Chevalier (1994) pour les cavaliers, ou par C. Louveau (in Davisse & Louveau, 1998) à propos de la pratique compétitive féminine, apparaît de manière prononcée dans le cas des cavalières de haut-niveau. Il est** par ailleurs intéressant de noter que les rares cavalières qui se sont illustrées au plus haut-niveau senior ont toutes fait partie des équipes de France « jeunes ». En revanche, certaines cavalières sélectionnées dans les équipes « jeunes » disparaissent ensuite des sélections internationales, voire du monde des sports équestres. Cet effet d'âge semble d'autant plus pénalisant pour les cavalières qu'en équitation, les carrières,

⁵² Reconstitution des équipes de France depuis 1921 à partir de données de la FFE (service de la communication) ainsi que de données tirées de la banque de données italienne de résultats de CSO (www.sja.it).

notamment à haut-niveau, sont tardives et longues, contrairement à de nombreux autres sports où l'âge de la meilleure performance se situe plutôt à la fin de l'adolescence ou au début de l'âge adulte.

Au niveau national, l'étude des listings des compétiteurs engagés dans le Championnat de France « Pro 1 » senior, met également en évidence une faible participation des femmes. Depuis 1965, seule une dizaine de femmes y a participé (la première, A. Wirth-Nègre en 1989). En revanche, les cavalières sont ici aussi plus nombreuses dans les Championnats de France « jeunes ».

Selon les disciplines équestres, cette moindre féminisation des catégories « Pro » est plus (CSO, CCE) ou moins (endurance, dressage) accentuée. Le CCE et surtout le CSO - discipline la plus pratiquée⁵³ et la plus médiatisée - sont les plus investies historiquement par les militaires et apparaissent comme des bastions masculins. En revanche, les disciplines équestres récentes, telles que l'endurance ou le TREC (Technique de Randonnée Equestre de Compétition), qui se sont développées alors que la suprématie des militaires était caduque, sont largement investies à tous les niveaux par les cavalières. Pourtant, si la voltige et le dressage peuvent être considérés comme des disciplines correspondant aux « attributs de la féminité » (Louveau in Davisse & Louveau, 1998), ce n'est en revanche pas le cas pour l'endurance, discipline énergétique fondée autour la résistance et de l'effort prolongé. On peut ainsi penser que le monopole tardif des militaires sur certaines disciplines (formation, et compétition) a pu être un frein à leur féminisation, bien que le retard se réduise.

Si les écarts entre les cavaliers et cavalières ont été et demeurent importants, principalement au plus haut-niveau en CSO, on peut penser que la féminisation des catégories « Pro » peut s'accroître ces prochaines années, et ce au regard de l'augmentation continue du taux de féminisation des licenciés de la FFE et de celui des licenciés compétiteurs des différentes catégories, mais surtout des propos recueillis lors des entretiens menés auprès de compétiteurs et compétitrices « Pro » d'âge et de génération différents qui mettent en avant une évolution du marché du cheval de sport favorable à la sollicitation des cavalières par les propriétaires de chevaux, nous y reviendrons plus précisément dans la partie 2, chapitre 2.

Cette évolution structurelle récente, cumulée à l'augmentation du nombre de cavalières dans les catégories de haut-niveau « poney » (18 ans et moins), « Junior » et « Jeune Cavalier », laisse envisager une féminisation plus massive du haut-niveau dans les années à venir.

⁵³ En 2003, la discipline du CSO représente 92% des engagements et 76% des épreuves organisées du circuit fédéral GICE (« Pro 1 & 2 » et « Ama 3 & 4 »). Sources : données FFE 2003.

Au niveau des institutions, malgré la politique volontariste du Ministère de la Jeunesse et des Sports, des inégalités demeurent également entre les hommes et les femmes. Comme pour la pratique, l'étude de la répartition sexuée des postes d'élus dans les fédérations équestres successives depuis 1975⁵⁴ révèle une féminisation plus tardive et moins prononcée que dans le cas de la pratique, ainsi qu'une inégale distribution sexuée verticale et horizontale. Comme nous l'avons vu, les premières femmes sont élues en 1980 à la FEF et sont largement alors minoritaires⁵⁵. A partir de 1985, leur nombre augmente progressivement pour atteindre un peu plus de 34% en 2002⁵⁶. La féminisation des bureaux directeurs se fait parallèlement à celle des comités directeurs mais dans de moindres proportions⁵⁷. Entre 1921 et 1998, la présidence des fédérations équestres successives a toujours été occupée par un homme, puis par Jacqueline Reverdy (1998-2004). Au niveau des organes déconcentrés régionaux (Ligues puis Comités Régionaux d'Equitation), même si nous ne disposons que de données partielles, il semble que la féminisation connaît une évolution comparable à celle de la fédération. Une différence réside dans le fait que les femmes sont un peu plus représentées au poste de président⁵⁸.

La consultation de la composition des bureaux et comités directeurs et des différentes commissions de la FEF et de la FFE nous a permis de repérer le nombre de femmes qui y siègent mais également le type de postes qu'elles y occupent, et ce de 1980 à 2004. Ainsi, alors que les cavalières sont rassemblées dans un nombre réduit de disciplines équestres, les élues sont concentrées dans certaines commissions, distribution qui concorde parfaitement avec celle déjà évoquée dans les pratiques. On peut remarquer que cette sexuation des secteurs et des disciplines équestres est en cohérence avec les stéréotypes sociaux de sexe : les femmes sont sur-représentées dans des domaines tels que la « pédagogie » et l'« instruction » ou dans certaines disciplines équestres (dressage, amazone⁵⁹), qui mettent en jeu des qualités « féminines » selon les représentations sociales de la féminité. Inversement, elles sont sous-

⁵⁴ Nous nous sommes intéressés aux commissions de la FFSE, FEF, FFE ainsi qu'à celles de la DNSE et de la DNEP, et ce à partir de 1975.

⁵⁵ En 1980, le comité directeur de la FEF compte cinq femmes parmi ses trente-quatre membres.

⁵⁶ En 1985, les femmes représentent 19% des membres du comité directeur, puis respectivement 17,5% en 1987, 15% en 1993, 22,5% en 1997 et 32% en 2002 (sources : traitement personnel des archives fédérales).

⁵⁷ Jusqu'en 1985 et l'apparition d'une femme au poste de trésorière, il n'y a pas de femme dans les bureaux directeurs des fédérations successives. A partir de 1998, deux femmes sont présentes dans le bureau directeur, dont la présidente de la FFE.

⁵⁸ En 1979, les femmes représentent 5% des présidents de Ligue, puis 4,5% en 1983, 7% en 1997 et près de 16% en 2000.

⁵⁹ Le dressage, et surtout la monte en amazone, sont des disciplines dans lesquelles la dimension esthétique est prédominante. La sur-représentation des cavalières dans ces disciplines est donc totalement en accord avec les stéréotypes sociaux de sexe à travers lesquels la grâce et la beauté apparaissent comme des « attributs de la féminité ».

représentées dans le secteur de la compétition ainsi que dans le CSO et le CCE qui font appel à des valeurs et des qualités - esprit de compétition, ambition, prise de risque- considérées comme des « *attributs de la masculinité* » (Davoise & Louveau, 1998). Chimot (2005) avait également pu mettre en avant cette inégale distribution sexuée verticale et horizontale des commissions des institutions sportives : « *Outre la surreprésentation des hommes aux postes de présidents de commission (80%), existe une répartition sexuée selon la nature des commissions. Celle comportant le plus de présidentes femmes est sans surprise la commission chargée de représenter les athlètes féminines (92%), puis les commissions 'jeunes' (36%), 'sport pour tous' (23%), 'formation' (22%) ou 'sponsoring' (20%). [...] L'étude des commissions les plus féminisées confirme l'assignation des femmes à des 'rôles biologiquement déterminés' confinant les femmes dans des qualités naturellement féminines (patience, écoute, attention, empathie, rapports privilégiés aux enfants et aux jeunes, à leur éducation, etc.)* » (Chimot, 2005, p. 146).

La faible féminisation du secteur de la compétition est visible également au niveau des postes de dirigeants techniques (DTN, entraîneur national, CTR) dans lesquels les femmes sont peu présentes. La compétition, notamment dans les disciplines du CSO et du CCE, apparaît donc comme un « bastion masculin » à tous les niveaux, et ce encore actuellement.

On relève également une distribution sexuée verticale au sein des institutions. Hormis quelques rares exceptions⁶⁰, les femmes sont peu représentées dans les postes de pouvoir et de décision, qui sont les plus valorisés et reconnus. En revanche, elles sont concentrées dans les postes administratifs, de représentation ou de communication. Même si nos données ne sont pas exhaustives, il semble en aller de même au niveau régional (Ligues puis Comités Régionaux d'Equitation). De même, au sein des différentes commissions, les femmes occupent principalement des postes de membres et sont peu représentées parmi les présidents, hormis dans les commissions.

Ainsi, comme dans le cas de la pratique, la féminisation des institutions est à nuancer dans la mesure où elle est partielle et sectorisée. Ceci est valable de 1975 à 2004 sans que l'on puisse noter de réels changements malgré le nombre croissant de femmes.

Cette faible féminisation de la fédération, mais surtout cette distribution sexuée horizontale et verticale, et cette faible présence des femmes dans les postes directement liés à la production de la performance ne sont pas spécifiques à la FFE, bien que la forte féminisation de ses

⁶⁰ Notamment deux femmes qui ont occupé respectivement les fonctions de vice- présidente de la FEF (1980-84) et de présidente de la FFE (1998-2004).

effectifs puisse permettre d'envisager une singularité de la FFE par rapport à des fédérations aux effectifs moins féminisés. En effet, C. Chimot (2005) met en évidence, dans les fédérations sportives mais également dans les comités olympiques national (CNOSF), régionaux (CROS) et départementaux (CDOS), un accès limité des femmes aux postes d'élus et surtout « *hiérarchisation sexuée des postes à responsabilité* » et « *répartition sexuée selon la nature des commissions* », et ce depuis 1960 alors que parallèlement la pratique sportive féminine s'est beaucoup développée⁶¹.

Les institutions sportives, comme la FFE, apparaissent donc historiquement comme des bastions masculins, de manière encore plus prononcée que la pratique sportive.

Le fait que cette faible féminisation soit commune à toutes les institutions sportives laissent penser que des facteurs communs et non spécifiques à la FFE interviennent. Néanmoins, on peut faire l'hypothèse que dans le cas précis de l'équitation, les origines militaires ont pu accentuer la difficulté pour les femmes de pénétrer dans ses institutions, face à un « double handicap » : être civile et de surcroît une femme dans des institutions longtemps dominées par les militaires. Il est intéressant de noter que cette inégale distribution sexuée verticale et horizontale semble moins prononcée dans le cas du mouvement poney que du mouvement cheval⁶² qui est par ailleurs plus féminisé⁶³. Au regard de nos conclusions à propos de la féminisation de la pratique, ainsi que de celles de D. Bernardeau-Moreau (2003) qui montre que le « mouvement cheval » et le « mouvement poney » reposent sur deux conceptions très différentes des sports équestres : les membres du premier apparaissant comme « *les tenants d'une équitation traditionnelle d'origine militaire* », ceux du second comme « *les défenseurs d'une équitation populaire de loisirs* » (Bernardeau-Moreau, 2003, p. 94), on peut penser que cela est à mettre en rapport avec les approches et origines différentes des deux courants au sein desquels les visions sportives traditionnelles sont plus ou moins affirmées. Par ailleurs, D. Bernardeau Moreau ajoute que, malgré la fusion de la DNEP et de la DNSE au sein de la FFE en 2000, les dirigeants du « mouvement cheval » ont, encore aujourd'hui, des affinités avec les membres de l'ancienne DNSE et avec ceux des comités « cheval » et « compétition » actuels alors qu'ils en ont peu avec ceux du « mouvement poney ». Comme nous l'avons précédemment évoqué pour la compétition, on peut penser que la moindre féminisation du

⁶¹ Bertin-Mourot (1997) montre notamment que les femmes sont très peu représentées parmi les équipes dirigeantes des grandes entreprises et que, même lorsque qu'elles sont très diplômées, elles sont concentrées au plus bas niveau des cadres dirigeants.

⁶² Nous avons comparé les compositions des comités directeurs des Délégations Régionales de l'Equitation sur Poney et du PCF pour le mouvement poney, avec celles des Ligues puis CRE, de la DNSE et de la FEF pour le mouvement cheval.

⁶³ Nous ne disposons pas de toutes les données relatives aux CRE mais cette tendance semble assez nettement se dégager des archives consultées.

« mouvement cheval » est liée au fait que les valeurs militaires et traditionnelles du sport y ont été plus présentes tout au long du 20^{ème} siècle.

Enfin, bien qu'une femme ait occupé le poste de présidente et que les femmes soient de plus en plus nombreuses parmi les élus, on remarque, notamment à travers les règlements fédéraux des compétitions⁶⁴ ou les différents procès verbaux des assemblées générales de la fédération, que la question de la pratique équestre féminine demeure un impensé. Hormis quelques précisions « vestimentaires » ou la mention de l'existence d'épreuves spéciales réservées aux cavalières, il n'apparaît en effet pas de précisions à propos des femmes et on n'assiste en aucun cas à la mise en place d'une politique fédérale qui pose la question de la pratique équestre féminine, notamment au haut-niveau.

*

*

*

Cette brève approche historique du monde équestre dévoile à la fois l'ampleur et les limites de la féminisation du monde équestre. Si la population es licenciés de la FFE est aujourd'hui largement féminisée⁶⁵, l'accès des femmes à la pratique équestre a été long, tardif et difficile, dans un monde construit par et pour les hommes, principalement des militaires dans la première moitié du 20^{ème} siècle. L'image de « l'homme de cheval » (sans équivalent féminin) demeure prégnante dans ce monde.

Après avoir été appréhendée selon une pratique distincte, la monte en amazone, la pratique équestre des cavalières apparaît comme un impensé, dans une approche asexuée d'une pratique sportive où l'athlète est le cheval, « cache sexe » du cavalier.

Ces quelques éléments historiques posant le contexte de la naissance des sports équestres puis de leur développement et de l'accès des cavalières à ces derniers vont nous permettre de mieux comprendre la situation actuelle des femmes dans les sports équestres mais également au sein des institutions et plus largement du monde du cheval.

⁶⁴ Nous avons consulté différents règlements des compétitions équestres ou des compétitions de CSO édités par la FFE et ses prédécesseurs (DNSE 1995, FEF 1979, DNSE/FFE 1998)

⁶⁵ Les cavalières licenciées sont principalement des jeunes filles et des fillettes.

Chapitre 2 : Contexte institutionnel, organisation et fonctionnement du monde du cheval et des sports équestres

L'équitation, à travers l'existence de la FFE, agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (MJSVA) et son affiliation à la Fédération Equestre Internationale (FEI), s'inscrit dans le mouvement sportif et dans le mouvement olympique. Elle partage ainsi un certain nombre de points communs avec les autres sports olympiques, tant au niveau institutionnel qu'organisationnel ou réglementaire. Néanmoins, du fait d'origines historiques particulières (cf. Partie 1, chapitre 1), mais également de la présence du cheval, dénominateur commun de toutes les activités équestres, elle présente plusieurs singularités au sein de ce monde sportif.

Nous en présenterons ici les principales, non pas comme spécificités en tant que telles, mais surtout pour voir en quoi elles peuvent avoir des conséquences sur la construction des carrières équestres, et particulièrement des carrières de compétition.

1. Le contexte institutionnel des activités équestres

Si les origines des sports équestres sont militaires, et que l'influence de ceux-ci a perduré tardivement, notamment à travers l'École de Saumur, l'équitation n'en demeure pas moins une pratique sportive institutionnellement intégrée et reconnue au sein du mouvement sportif, notamment par l'existence de trois disciplines équestres olympiques. En revanche, la présence du cheval - spécificité des sports équestres - a des conséquences sur la pratique équestre, mais également sur l'institutionnalisation et l'organisation du monde du cheval et des sports équestres.

1.1. Une double tutelle sportive et agricole pour les activités équestres

Le contexte institutionnel du monde du cheval est plus complexe que celui du seul monde sportif. En tant que pratique sportive et de loisirs reconnue, les activités équestres sont soumises au fonctionnement institutionnel traditionnel du monde sportif, mais de par la présence des chevaux/poneys, elles évoluent également sous la tutelle du monde agricole, et plus précisément du Ministère de l'Agriculture via les Haras Nationaux.

Ainsi, après avoir été sous la tutelle de différents ministères (Défense, Intérieur puis Tourisme et Transports), les activités équestres, devenues activités sportives et de loisirs, évoluent depuis les années 50 sous la double tutelle du Ministère de l'Agriculture et du MJSVA.

La tutelle agricole est directement liée au fait que les activités équestres utilisent des chevaux, dont la production est historiquement gérée par une administration particulière, les Haras Nationaux¹, ancien service du Ministère de l'Agriculture devenu Etablissement Public Administratif (EPA) par le décret du conseil d'Etat n°99-556 du 2 juillet 1999. Les Haras Nationaux ont joué un rôle important dans l'organisation, l'évolution et le développement de l'équitation en France, notamment en soutenant les sports équestres mais également les mouvements « poney » (Poney Club de France) et « tourisme » (Association Nationale du Tourisme Equestre) dans les années 70, alors que la fédération, très conservatrice, se montrait hostile à leur développement. Ce soutien permanent des Haras Nationaux aux activités équestres est à mettre en relation avec un souci incessant de trouver de nouveaux débouchés pour l'élevage de chevaux suite au déclin de la cavalerie militaire et de justifier leur position. Leurs actions et leur influence s'étendent aux sports équestres auxquels ils contribuent financièrement (via la dotation de certaines compétitions) et pour lesquels ils attribuent des chevaux et poneys à certains centres équestres/poney-clubs² ainsi que des étalons performers ou de jeunes chevaux « à potentiel »³ à des compétiteurs confirmés ou prometteurs. Ils ont ainsi contribué au développement des sports équestres et à la diversification des activités équestres.

Les Haras Nationaux ont également œuvré à l'organisation professionnelle du monde du cheval. En effet, les domaines d'action de cet EPA dépassent le seul cadre de l'élevage (bien que celui-ci demeure sa prérogative principale), et ce particulièrement depuis la signature avec l'Etat, en 2003, d'un contrat d'objectifs qui implique une diversification de ses missions. Selon celui-ci, ils doivent travailler en relation avec la FFE, la SHF (dans le cadre de la mise en œuvre des compétitions d'élevage) mais aussi avec les nombreuses organisations professionnelles existantes auxquelles ils apportent un soutien technique et leurs connaissances, ainsi qu'avec les collectivités territoriales et locales qu'ils conseillent dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets destinés à promouvoir toutes les activités liées au cheval.

¹ Pour plus d'informations sur l'histoire des Haras Nationaux et leurs missions, cf. Mulliez J. (1983). Les chevaux du Royaume. Histoire de l'élevage du cheval et de la création des Haras, Paris : Montalba.

² En 2000, les Haras Nationaux ont consacré 4 393 076 F (28 816 689 €) de leur budget à l'achat de 208 hongres pour la remonte des clubs hippiques (Sources : Cheval Pratique, n°135, p.50)

³ En 2002, les Haras Nationaux ont acheté des étalons de sport pour 12 500 000 F (81 994 625 €) (Sources : Cheval Pratique, n°135, p.50)

Schématiquement, l'EPA Haras Nationaux intervient principalement sur le versant « cheval » des activités équestres tandis que les missions de la FFE et de l'Ecole Nationale d'Equitation (ENE) sont centrées sur le versant « cavalier ».

En effet, comme toutes les activités sportives olympiques, l'équitation est sous la tutelle du MJSVA, via la FFE et l'ENE. La FFE fait partie des fédérations unisport olympiques qui bénéficient d'un agrément et d'une délégation de pouvoir en matière de sports équestres de la part du MJSVA. A ce titre⁴, elle doit appliquer « la Loi sur le Sport (Loi n°84-610 du 16 juillet 1984, modifiée par le Loi n°2000-627 du 6 juillet 2000) dans les domaines de la formation, de la réglementation, de la prévention et de la recherche ; régir et organiser les compétitions, l'enseignement des activités équestres ; assurer l'homologation des établissements, la délivrance des diplômes fédéraux etc ». Elle mène également une politique active en faveur des clubs en les aidant à améliorer leur environnement institutionnel et règlementaire mais aussi au niveau pédagogique et technique. En retour, le MJSVA dote la FFE et l'ENE en subventions⁵ et en moyens humains avec l'attribution de personnels affectés à la Direction Technique Nationale (DTN) pour contribuer au développement sportif et technique des activités équestres. La DTN représente l'interlocuteur privilégié du MJSVA pour la conduite de la politique du sport de haut-niveau, de la formation professionnelle et du développement de l'équitation.

La FFE est également intégrée dans le mouvement olympique par l'intermédiaire du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et est membre de la FEI. A ce titre, elle doit respecter et faire respecter les règlements et poursuivre les missions délivrées par ces institutions.

 Le domaine d'action de la FFE s'étend à tout ce qui est relatif aux activités équestres, sous toutes leurs formes, à l'exception des courses hippiques et de l'élevage, qui relève de la prérogative de l'EPA Haras Nationaux. La FFE gère, développe et organise les différents circuits de compétition et endosse le rôle de partenaire pour les compétitions d'élevage.

Depuis 1972, l'Ecole Nationale d'Equitation est également sous la tutelle du MJSVA et fait partie des établissements publics de recherche et de formation. En liaison avec la FFE, elle est en charge de la formation des cadres supérieurs de l'équitation, du perfectionnement technique des enseignants et compétiteurs ainsi que de la préparation aux compétitions

⁴ Tout au moins dans les textes officiels, car le fonctionnement sur le terrain diffère parfois sensiblement.

⁵ Il convient cependant de noter ici que les dotations publiques (subventions et personnels mis à disposition) pèsent beaucoup moins dans le budget annuel de la FFE (8%) que dans celui d'autres fédérations sportives (athlétisme, natation...).

nationales et internationales dans toutes les disciplines. Elle participe ainsi à la mise en œuvre de la politique sportive de haut niveau définie par la FFE. Les installations de l'ENE abritent le pôle France et, à ce titre, accueillent les regroupements ponctuels des équipes de France lors de stages de détection, préparation ou perfectionnement.

1.2. La FFE et ses licenciés au sein du monde sportif

Bien qu'historiquement constituée en pratique distinctive, donc réservée aux catégories sociales les plus favorisées (ainsi qu'aux militaires), l'équitation s'est progressivement massifiée notamment sous l'impulsion du mouvement « poney » (et dans une moindre mesure, « tourisme ») et la multiplication des établissements équestres, et ce dès les années 1970. Depuis la fin des années 1990, le développement de structures (poney-club ou centre équestre) municipales ou intercommunales favorise cette massification, bien qu'on ne puisse encore parler de réelle démocratisation des activités équestres.

Ainsi, bien que l'équitation soit une activité sportive caractérisée par sa « discrétion »⁶ au regard de sports tels que le football, le tennis, le cyclisme ou le rugby qui bénéficient d'une large couverture médiatique, la FFE apparaît en 2008 au troisième rang des fédérations sportives olympiques avec 600 805 licenciés⁷. A ces cavaliers licenciés, il convient d'ajouter un nombre important de cavaliers plus ou moins assidus⁸ non détenteurs de licence. Le nombre total de cavaliers pouvait être estimé à plus de 707 600 en 1987-88⁹ puis 968 000 en 2000¹⁰. La FFE est une des fédérations qui a connu la plus forte croissance de ses effectifs ces dernières années, en passant de 200 000 licenciés en 1987 à 523 696 en 2006¹¹.

⁶ Dans la presse sportive, hormis dans les revues spécialisées, très peu d'articles sont consacrés à l'équitation dans les quotidiens ou magazines sportifs ou de loisirs, même en cas de résultats notables dans les compétitions internationales majeures. De même, hormis sur une chaîne câblée thématique telle qu'Equidia, les reportages traitant du cheval ou des sports équestres font figure d'exception.

⁷ Données statistiques FFE 2008, consultables sur le site www.ffe.com

⁸ Les formes de pratique non licenciées sont très variables : elles peuvent aller d'une pratique très anecdotique et ponctuelle comme une promenade à l'occasion d'un week-end à un stage d'équitation dans un centre de vacances jusqu'à une pratique plus régulière chez un particulier par exemple. Contrairement à des activités sportives nécessitant un encadrement technique et des infrastructures importantes (gymnastique sportive, arts martiaux etc.) où à des activités pour lesquelles la pratique compétitive est largement majoritaire (sports collectifs) ce qui rend la prise d'une licence fédérale et l'adhésion à un club quasiment incontournable, l'équitation, notamment sous la forme « loisir » n'engendre pas systématiquement une prise de licence et à l'adhésion à un établissement équestre.

⁹ Analyse secondaire de l'enquête INSEE 1987-88 sur les loisirs des Français (individus âgés de 14 ans et plus) réalisée par Chevalier, 1994.

¹⁰ Résultats de l'enquête INSEP / Ministère des Sports : Pratiques sportives 2000 (individus âgés de 15 à 75 ans), in Les Pratiques Sportives en France, INSEP (2002). Il est important de noter qu'une part importante des licenciés a moins de 15 ans, notamment dans les poney-clubs.

¹¹ Données statistiques FFE.

Par ailleurs, au sein des sports olympiques, les sports équestres apparaissent historiquement comme de grands pourvoyeurs de médailles dans les plus grandes échéances internationales, notamment les JO où les cavaliers français s'illustrent très régulièrement.

Bien qu'elle n'en constitue pas la modalité de pratique principale, la compétition se développe également, notamment sous l'impulsion de la FFE qui affiche une politique de massification des compétitions (création de circuits de compétition accessibles dès le plus jeune âge et les premiers niveaux d'expertise : 5^{ème} catégorie en 1995 puis circuit SIF « Club » en 2001¹², multiplication des championnats, des catégories et disciplines, création d'un championnat « Master » réservé aux plus de 35 ans « Ama 3/4 » et « Pro 2 » etc.) et organise des événements de grande ampleur comme l'Open de France Poney et Club¹³. Cette ouverture de la compétition à un public plus large et moins expérimenté se traduit par une augmentation du nombre de titulaires de la LFC, qui passe, toutes catégories et disciplines confondues, de 27 853 en 1991 à 43 079 en 1998¹⁴ puis 71 941 en 2000, 84 138 en 2003, pour atteindre 106 909 en 2006¹⁵.

Ainsi, si l'équitation n'apparaît pas, à première vue, comme un des sports majeurs en France, notamment du fait de sa « discrétion médiatique » mais également des représentations durables d'une pratique distinctive, elle occupe néanmoins une place importante dans le monde sportif. Elle a bénéficié, en effet, d'une forte croissance des effectifs licenciés ; elle a été historiquement et reste aujourd'hui une discipline sportive très pourvoyeuse de médailles dans les plus grandes compétitions internationales. Elle constitue enfin une des activités qui connaît la situation économique la plus prospère.

La population des licenciés de la FFE présente quelques spécificités au regard de la population sportive en général :

- Son taux de féminisation : la FFE est la fédération qui compte le plus de femmes (surtout des jeunes filles) et cette féminisation s'est accentuée avec le développement des poney-clubs qui attirent principalement des petites filles.

- Une faible moyenne d'âge des licenciés, principalement pour la même raison que celle évoquée ci-dessus. Pourtant, contrairement à nombre d'autres sports, la pratique de

¹² Pour plus d'informations concernant la politique fédérale relative au développement de la compétition, cf. Planchet, 2003.

¹³ Créé en 2002, l'Open de France attire tous les ans plus de 10 000 cavaliers sur le site de Lamotte-Beuvron à l'occasion des championnats de France « Poney » et « Club », constituant ainsi l'un des deux plus gros rassemblement équestres mondiaux.

¹⁴ Données statistiques de la Délégation Nationale aux Sports Equestres (DNSE)

¹⁵ Données statistiques FFE

l'équitation, même sous sa forme compétitive au plus haut-niveau, est tout à fait compatible avec un âge avancé. Ainsi, si la moyenne d'âge des licenciés de la FFE est assez jeune (19,5 ans), la dispersion des âges est en revanche élevée (de 2 ans à 97 ans) en 2005¹⁶.

- Enfin, si le développement d'un marché des activités équestres (multiplication des établissements équestres, création des structures équestres municipales, intercommunales, départementales ou régionales, développement d'un marché de l'équipement etc.) a permis une certaine démocratisation de l'équitation, les individus issus des classes sociales moyennes et supérieures demeurent sur-représentés, et ce particulièrement parmi les licenciés compétiteurs¹⁷.

Par ailleurs, bien que la vision sportive traditionnelle de la pratique - orientée vers la production de performances et l'accès au plus haut niveau - ne soit pas la seule proposée par les établissements équestres, et que les compétiteurs représentent seulement 19,93 % des licenciés en 2008¹⁸, la pratique compétitive, particulièrement dans les trois disciplines olympiques, demeure largement valorisée dans les représentations des cavaliers au sein des établissements équestres, comme a pu le mettre en évidence V. Chevalier (1998) qui évoque « *la voie royale de la compétition* », laquelle apparaît comme incontournable dans la culture équestre pour être reconnu en tant que cavalier expert par l'ensemble des acteurs du monde du cheval.

La population des compétiteurs présente des caractéristiques communes à la population de l'ensemble des cavaliers licenciés, mais également quelques spécificités.

- Tout d'abord, cette population est moins féminisée que l'ensemble de la population licenciée (76,92 % contre 79,42 % en 2008¹⁹), la part de cavalières parmi les compétiteurs chutant au fur et à mesure de l'élévation des catégories de concours : 79,2 % en « Club » ;

¹⁶ Sources : fichier des licenciés de la FFE 2005, traité par nos soins.

¹⁷ Si l'absence de données relatives aux PCS des cavaliers dans les fichiers fédéraux ne nous permet pas d'avoir d'indications chiffrées précises, plusieurs enquêtes réalisées auprès d'échantillons restreints de cavaliers licenciés (de deux poney-clubs franciliens (Le Mancq, 2002)) et compétiteurs (« Club », « Ama 4 » et « Ama 3 » franciliens (Le Mancq, 2003)) nous indiquent que les PCS moyennes et favorisées sont surreprésentés, particulièrement dans le cas de cavaliers compétiteurs, et ce de manière encore plus prononcée quand le niveau des catégories de compétition augmente.

¹⁸ L'accès aux compétitions officielles (agrées par la FFE) dès les plus petits niveaux (« Club ») nécessite la prise, en plus de la « Licence Pratiquant », d'une seconde licence (« Licence Fédérale de Compétition » (LFC) qui se décline en cinq catégories de niveau croissant (« Club », « Ama 4 », « Ama 3 », « Pro 2 », « Pro 1 »). Il est ainsi aisé de distinguer les compétiteurs (selon leur catégorie de compétition) des licenciés non compétiteurs.

¹⁹ Données statistiques FFE, 2008, consultables sur le site de la FFE (www.ffe.com)

72,3 % en « Ama 4 » ; 54,3 % en « Ama 3 » ; 29,1 % en « Pro 2 » et 22,4 % en « Pro 1 »²⁰. (Le Mancq, 2007).

Cette féminisation de la population équitante n'est donc pas homogène selon les modalités de pratique (compétitive ou non), les catégories de compétition et les disciplines. Ainsi, si l'équitation apparaît comme une pratique « féminine », les sports équestres, surtout à haut-niveau, apparaissent en revanche comme un « monde d'hommes » marqué par une distribution sexuée verticale (selon les catégories de compétition) et horizontale (selon les disciplines équestres) visible notamment à travers la faible présence des cavalières dans les meilleures catégories en CSO, et, *a fortiori*, dans les sélections nationales. Cette moindre pratique compétitive des femmes n'est pas spécifique aux sports équestres : les enquêtes successives sur les pratiques sportives des Français²¹ indiquent que les femmes répondent moins au modèle sportif traditionnel (pratique sportive licenciée, en club et compétitive) que les hommes. En 2000, alors que les taux de pratique sportive des hommes et des femmes sont proches (88% contre 79%, après relance), les femmes sont deux fois moins nombreuses à détenir une licence sportive et trois fois moins nombreuses à participer à des compétitions (2 000 000 de femmes contre 6 400 000 d'hommes), la compétition officielle attirant 5% des sportives contre 20% des sportifs²².

Par ailleurs, alors que 59,1 % des compétitrices ont 18 ans et moins, ce n'est le cas que pour 36,4 %²³ des compétiteurs. La pratique compétitive apparaît donc comme une pratique de jeunesse davantage pour les cavalières que pour leurs homologues masculins. Ceci concorde avec le fait qu'au plus haut-niveau, les cavalières sont plus représentées dans les catégories de compétitions « Jeunes » (« Children », « Juniors », « Jeunes Cavaliers ») et « Poney », et accèdent ensuite, dans une moindre mesure, aux catégories « Seniors ». L'existence d'un effet d'âge plus défavorable aux compétitrices qu'aux compétiteurs concorde avec les conclusions de V. Chevalier (1994) relatives à la pratique équestre « de club » qui apparaît déjà comme une pratique de jeunesse pour les cavalières plus que pour les cavaliers. Cet effet n'est pas spécifique aux sports équestres mais a également été mis en avant pour l'ensemble des pratiques sportives, notamment à travers les enquêtes nationales INSEP/Ministère de Sports (1985 et 2000) d'où il ressort que « *alors qu'il infléchit nettement le fait de pratiquer une activité physique et sportive, l'âge pèse davantage pour les femmes que pour les hommes ;*

²⁰ Sources : fichier des licenciés de la FFE 2005, traité par nos soins.

²¹ Notamment les enquêtes de l'INSEP/MJS (1985 ; 2000) ou les enquêtes de l'INSEE (1967 ; 1987-88) ou encore du Ministère de la Culture (1974 ; 1981 ; 1997)

²² Sources : résultats de l'enquête INSEP/MJS « Pratiques sportives 2000 », in Mignon & Truchot, 2001.

²³ Données statistiques FFE, 2006, consultables sur le site de la FFE (www.ffe.com).

après 35 ans, le taux de non pratique des femmes est égal à celui que connaissent les femmes âgées de 50 à 65 ans ; pour les hommes en revanche, il varie à peine de 18 à 50 ans » (Irlinger, Louveau & Métoudi, 1987, p. 136.). L'effet d'âge semble donc plus pénalisant pour les sportives, et ce d'autant plus dans le cas des sports équestres où les carrières au plus haut-niveau sont plus longues et plus tardives. Cet effet d'âge doit être couplé à l'effet du cycle de vie que nous détaillerons ultérieurement.

- Ensuite, si les « juniors » (18 ans et moins) sont encore majoritaires, leur part est moins importante que parmi l'ensemble des licenciés (53,86 % contre 69,41 % en 2008²⁵), surtout lorsque l'on atteint les catégories « Pro » où la moyenne d'âge des compétiteurs augmente de manière significative : 19,3 ans en « Club » ; 26,9 ans en « Ama 4 » ; 32,1 ans en « Ama 3 » ; 33,4 ans en « Pro 2 » et 39,15 en « Pro 1 »²⁶.

- Enfin, il apparaît que le recrutement social des compétiteurs, tout au moins dans le cas des compétiteurs amateurs, est d'autant plus cantonné aux classes sociales les plus favorisées qu'on s'élève vers les meilleures catégories de compétition.

Par ailleurs, il est à noter que les compétiteurs évoluent davantage dans des structures équestres réservées aux cavaliers propriétaires de leur(s) monture(s), et souvent spécialisées dans la pratique compétitive - infrastructures et services adaptés, préparation et entraînement du cheval, coaching, transport des chevaux sur les terrains de concours, enseignant/dirigeant lui-même compétiteur « Pro », etc. - que dans des écoles d'équitation, et ce de manière de plus en plus significative quand on atteint les catégories les plus élevées.

Ces caractéristiques de la population des cavaliers compétiteurs sont à mettre en relation avec l'organisation et le fonctionnement singuliers des circuits de compétition équestres.

2. Les sports équestres : organisation, fonctionnement et acteurs

Bien que réunies lors des Jeux Olympiques multisports, les différentes activités sportives présentent des circuits de compétition spécifiques, avec une organisation, un fonctionnement, et des acteurs particuliers.

Dans le cas des sports équestres, la présence – centrale – du cheval a évidemment des conséquences majeures sur le circuit de compétition, qui lui-même influence la construction des carrières des cavalier-e-s, notamment à travers les modalités d'accès aux chevaux les plus performants.

²⁵ Données statistiques FFE, 2008, consultables sur le site de la FFE (www.ffe.com).

²⁶ Sources : fichier des licenciés de la FFE 2005, traité par nos soins.

Dans ce contexte, quelques explications et descriptions paraissent indispensables, notamment pour voir en quoi, quand et comment le contexte organisationnel et le fonctionnement de ce circuit peut jouer un rôle dans la construction des carrières équestres.

2.1. Organisation et fonctionnement des circuits de compétition équestres

Les sports équestres se déclinent en plusieurs circuits de compétition et en nombreuses disciplines (dont trois olympiques : Concours de Saut d'Obstacles (CSO), Concours Complet d'Equitation (CCE) et dressage) dont le dénominateur commun est l'utilisation d'un cheval ou d'un poney.

Il convient tout d'abord de préciser que le travail présenté ici se limite à l'étude de la construction des carrières équestres de compétition dans la seule discipline du CSO, discipline qui consiste au franchissement par le cheval et son cavalier d'un certain nombre d'obstacles dans un ordre précis, en un minimum de temps et sans pénalités dans un espace clos²⁷.

Ce choix s'appuie sur différents éléments :

- Le CSO constitue la discipline la plus pratiquée, tant dans les centres équestres/poney-clubs qu'en compétition, et, par conséquent, celle autour de laquelle se développe le plus le marché des chevaux de sport. Elle est aussi la discipline la plus développée, la plus médiatisée, et du coup la plus sponsorisée²⁸. En 2003, les compétitions de CSO rassemblent plus des trois quarts des participants aux épreuves « officielles »²⁹.

- Le CSO, bien que mixte jusqu'au plus haut niveau, est la discipline au sein de laquelle on peut observer les plus grandes inégalités sexuées selon les niveaux de compétition. A haut-niveau (« Pro » et sélections internationales en équipe de France), c'est en CSO que les cavalières sont les moins représentées. **Pourtant cette discipline fait moins appel à des qualités et attributs socialement considérées comme « masculins » (courage, endurance, prise de risque etc.) que la discipline du CCE par exemple.**

Ainsi, en CSO, la mixité, définie par S. Fortino (2000) comme « *la coexistence des deux sexes dans un même espace social* » ne rime pas avec égalité : bien que très engagées et performantes dans les petits niveaux de compétition, les cavalières réalisent peu souvent des carrières d'excellence qui apparaissent alors comme des carrières improbables.

²⁷ Sont pénalisées : la chute du cavalier et/ou du cheval, les désobéissances du cheval ainsi que la chute des barres des obstacles.

²⁸ Alors que, nous l'avons déjà évoqué précédemment, les sports équestres ne font pas partie des sports les plus sponsorisés au regard d'autres sports tels que le football, le tennis, le cyclisme etc.

²⁹ Données statistiques FFE-GICE, 2003 : 92,23 % des partants et 76 % des épreuves des catégories « Pro 1/2 » et « Ama 3/4 » (schématisation des catégories dans la figure 1 ci-après).

Cette disparition des femmes au fil de la progression vers les hautes sphères n'est pas spécifique aux sports équestres ou au CSO. En dépit de l'ouverture des possibles pour les femmes dans de nombreux domaines, différents travaux réalisés en sociologie du sport mais également en sociologie de l'éducation, du travail ou encore de l'art ont mis en évidence le maintien durable d'inégalités entre les hommes et les femmes³⁰ : dans tous les pays, dans toutes les professions (à des degrés divers), elles demeurent concentrées dans les secteurs les moins valorisés et reconnus et connaissent des carrières moins prestigieuses que les hommes. On peut ainsi penser que la moindre présence des femmes à haut niveau dans la discipline du CSO au regard des autres disciplines équestres n'est pas due à des caractéristiques propres à cette activité (logique interne, compétences physiques et techniques requises, mise en jeu du corps etc.) mais plutôt au fait qu'elle constitue la discipline équestre la plus pratiquée et valorisée.

En CSO, la compétition s'organise en différents circuits - gérés et organisés par la FFE - qui correspondent aux différentes catégories de compétition (cf. tableaux ci-dessous, p. 76-77).

- Il existe tout d'abord un circuit géré par le Service Informatique Fédéral (SIF) divisé en une branche « Club » (ex-« 5^{ème} catégorie ») et une branche « Poney ». Le circuit « Club », accessible dès les premiers niveaux de pratique, rassemble des cavalier-e-s de tous âges (répartis selon différentes catégories lors des championnats régionaux et nationaux), montant à poney ou à cheval, et donne lieu tous les ans à un championnat national (« Open de France Club ») qui rassemble près 4 000³¹ participants. Ce circuit, avant tout basé sur une logique participative et non sélective, permet à un maximum de cavaliers, dès les rudiments techniques minimums acquis, de participer à des compétitions, et offre par là même un circuit d'animation pédagogique aux poney-clubs et centres équestres. Il s'adresse avant tout à des cavaliers « de club » évoluant sur des montures d'instruction appartenant à ces établissements³². Néanmoins, quelques cavalier-e-s évoluant sur ce circuit sont propriétaires de leur(s) monture(s).

Le circuit « poney » s'adresse, comme son nom l'indique, aux cavaliers montant des poneys³³ et âgés de 18 ans et moins³⁴. Il se divise en deux circuits parallèles : un circuit « Club »,

³⁰ Pour une synthèse récente, cf. Maruani. (dir.), 2005 et Ferrand, 2004.

³¹ Données statistiques FFE, Generali Open de France Club 2005

³² Contrairement aux compétitions GICE, les compétitions « club » sont ouvertes aux équidés, poneys et chevaux, dont les origines sont inconnues. Les seules conditions des participations sont sanitaires (vaccination) et document d'identification.

³³ Sont considérés comme poneys les équidés dont la taille ne dépasse pas 1m48 au garrot. Le circuit « poney » est ensuite organisé en quatre catégories (A, B, C, D) selon la taille des poneys.

ouvert à tous les poneys, aux difficultés techniques limitées, et fondé sur une logique participative, et un circuit « Ponam », réservé aux poneys « Origines Connues »³⁵ et présentant des difficultés techniques (tracé du parcours, cotes des obstacles etc.) nécessitant des compétences équestres accrues des cavaliers. Le circuit « Ponam », plus proche de la logique du circuit sportif GICE (cf. ci-après), est fondé sur une logique de sélection. Il peut ainsi constituer une préparation à la compétition cheval, notamment pour les jeunes cavaliers participant aux épreuves de haut-niveau national (« Grand Prix ») ou aux concours « poney » internationaux (CSIP), véritable circuit « miniature » de haut-niveau (réservé aux cavaliers âgés de 16 ans et moins), qui sert notamment de support aux sélections des équipes de France « poney » pour le Championnat d'Europe qui a lieu à une périodicité annuelle.

La consultation des archives des équipes de France « poney » indique qu'une part importante des compétiteurs évoluant actuellement en « Pro 1 » ont participé à ce circuit de compétition « Poney » durant leur jeunesse.

Ce circuit « SIF » fonctionne de manière assez indépendante des autres circuits de compétition : règlements distincts, compétitions et championnats organisés dans des lieux et à des dates différentes, gestion et fonctionnement spécifiques, absence de dotations financières des épreuves etc.

- Le second circuit de compétition, réformé en 2001, est géré par le service fédéral « Gestion Informatique des Compétitions Equestres » (GICE). Il se décline en quatre catégories d'épreuves aux exigences techniques et physiques (cotes des obstacles surélevées, réduction du temps maximum accordé, complexification du tracé, des enchaînements etc.) croissantes : « Ama 4 », « Ama 3 », « Pro 2 » et « Pro 1 », qui donnent lieu à des championnats départementaux, régionaux et nationaux tous les ans. Ce circuit est ouvert aux cavalier-e-s de tous âges, titulaires d'une LFC et montant des poneys ou des chevaux enregistrés sur la liste des chevaux/poneys de sport³⁶. Les chevaux et poneys, s'ils remplissent les conditions d'enregistrement et l'âge minimum de participation, peuvent

³⁴ Néanmoins, hors des championnats (départementaux, régionaux et nationaux), les cavaliers âgés de plus de 18 ans peuvent prendre part aux compétitions « poney ».

³⁵ C'est-à-dire, comme pour les chiens par exemple, aux poneys possédant un « pedigree » et dont les ascendants sont connus et attestés par un document d'identité.

³⁶ Le registre des chevaux et poneys de sport est tenu par un service de l'EPA Haras Nationaux. L'inscription des équidés sur cette liste est subordonnée à plusieurs critères : sanitaires (vaccinations, puçage) et administratifs (obligation d'être muni d'un document d'identification et d'un certificat d'origine, équivalent du pedigree pour les chiens). Ainsi, seuls les équidés dont les origines (ascendants) sont connues peuvent prendre part aux compétitions GICE.

règlementairement prendre part à n'importe quelles épreuves, de n'importe quelle catégorie, avec un ou plusieurs cavaliers des différentes catégories, et ce sur un même concours³⁷.

Le schéma ci-dessous résume les principaux circuits de compétition :

<http://www.pdf-tools.com>

³⁷ Pour préserver la santé des chevaux, seul le nombre d'épreuves par cheval et par jour est réglementé.

Figure 1 : Présentation des différents circuits de compétitions équestres.

➤ **Circuits de compétition et conditions de participation pour le cavalier**

Circuit FFE « cheval »	Circuit FFE « poney »	Circuit FFE « Jeunes » élite ³⁸	Circuit international FEI ³⁹	Circuit « élevage »
« Pro 1 » (cavaliers âgés de 14 ans et plus)	« Ponam » (épreuves de haut-niveau poney : Grand Prix) (cavaliers âgés de 18 ans et moins)	« Jeunes Cavaliers » (21 ans et moins)	« Seniors » (22 ans et plus) (CSI***/****/***** <i>, Coupes des Nations, Coupe du Monde indoor, Championnats d'Europe et du Monde, Jeux Olympiques</i>) & « Jeunes Cavaliers » (16-21 ans)	Cycles classiques poneys et chevaux : épreuves « élite » nationales et internationales réservées respectivement aux poneys et aux chevaux âgés de 4, 5, 6 et 7 ans (8 ans parfois lors des épreuves internationales) ouvertes aux compétiteurs « Pro »
« Pro 2 » (cavaliers âgés de 14 ans et plus)		« Cadets » (16 ans et moins) & « Juniors » (18 ans et moins)	« Seniors » (CSI*/**) « Jeunes Cavaliers » (16-21 ans) & « Juniors A » (14-18 ans)	
« Ama 3 » (cavaliers âgés de 10 ans et plus)		« Minimés » (14 ans et moins) & « Cadets » (16 ans et moins)	« Juniors B » (14 -18 ans) & « Poney » (12-16 ans)	Cycles libres : Epreuves nationales réservées aux chevaux et poneys âgés de 4, 5 et 6 ans ouvertes aux compétiteurs « Pro » et « Ama »
« Ama 4 » (cavaliers âgés de 10 ans et plus)		« Benjamins » (12 ans et moins) & « Minimés » (14 ans et moins)	« Juniors B » (14-18 ans) & « Children » (12-14 ans) & « Poney » (12-16 ans)	
« Club » (cavaliers âgés de 8 ans et plus)	« Club Poney » et « Ponam » (cavaliers âgés de 18 ans et moins)	« Poussins » (10 ans et moins)		

³⁸ Le circuit « Jeunes » correspond aux compétitions d'excellence de chaque catégorie d'âge.

³⁹ Ce circuit regroupe les meilleurs compétiteurs des différentes catégories d'âge sélectionnés par les entraîneurs nationaux respectifs.

➤ **Circuits de compétition et conditions de participation pour le cheval / poney**

Circuit FFE « cheval »	Circuit FFE « poney »	Circuit FFE « Jeunes » élite	Circuit international FEI	Circuit « élevage »
<p>Les catégories « Pro » et « Ama » sont ouvertes à tous les équidés, chevaux ou poneys, identifiés et immatriculés sur la liste des chevaux de sport (donc avec papiers attestant d'origines connues) et répondant aux normes sanitaires.</p> <p>La catégorie « Club » est ouverte à tous les équidés, chevaux ou poneys, avec ou sans origines connues, répondant aux normes sanitaires.</p>	<p>Le circuit « ponam », circuit d'excellence poney, est ouvert aux équidés toisant moins d'1m51 ferrés, aux origines connues et répondant aux normes sanitaires.</p> <p>Le circuit « club poney » est ouvert à tous les équidés toisant moins d'1m51 ferrés (répartis par taille selon 4 catégories : A, B, C, D), avec ou sans origines connues et répondant aux normes sanitaires.</p>	<p>Le circuit « Jeunes » élite est ouvert aux poneys identifiés et immatriculés chevaux inscrits sur la liste des chevaux de sport (donc exclusivement à ceux aux origines connues) et répondant aux normes sanitaires.</p>	<p>Le circuit international est ouvert à tous les équidés, poneys et chevaux, répondant aux normes sanitaires internationales (avec ou sans origines connues), et exclusivement aux équidés toisant moins d'1m51 ferrés pour le circuit « Poney ».</p> <p>Les chevaux et poneys participant aux compétitions internationales doivent être munis d'un passeport international.</p>	<p>Le circuit d'élevage est ouvert aux poneys et chevaux âgés des 4, 5, 6, 7 voire 8 ans (épreuves internationales) de certaines races (principalement Selle Français et quelques races étrangères admises), identifiés et immatriculés sur la liste des chevaux de sport donc aux origines connues, et répondant aux normes sanitaires.</p>
<p>A ces conditions s'ajoutent des conditions d'âge minimal des montures selon le niveau et le type de compétition.</p>				

REMARQUES :

- Un cheval / poney peut participer à plusieurs circuits de compétition au cours de la saison et à plusieurs types d'épreuves (« Ama » et « Pro » par exemple) au cours d'une même compétition, avec plusieurs compétiteurs différents (sur la saison et sur le concours).
- Un cavalier peut participer à plusieurs circuits de compétition au cours de la saison (s'il remplit les conditions de participation à ces circuits) et à plusieurs types d'épreuves au cours d'une même compétition (idem), avec un ou plusieurs chevaux / poneys différents.
- Pour pouvoir prendre part à une épreuve ou à un championnat, le couple « cheval-cavalier » doit répondre à toutes les conditions de participation relatives au cheval ET au cavalier, sous peine de disqualification.

Des compétitions « GICE » sont organisées toute l'année sur tout le territoire national, proposant différentes épreuves aux obstacles plus ou moins hauts et aux barèmes techniques plus ou moins complexes, ouvertes aux cavaliers d'une seule ou de plusieurs catégories. Certaines de ces épreuves, les plus exigeantes techniquement (« Grand Prix » ou « Petit Grand Prix »), permettent aux cavaliers, avec n'importe quelle(s) monture(s), de cumuler des points donnant lieu à un classement national (« *computer list* ») qui détermine les cavaliers qualifiés pour les championnats nationaux des différentes catégories. Les cavalier-e-s ont ainsi tout intérêt, pour espérer se qualifier, à participer à un nombre élevé d'épreuves, éventuellement avec plusieurs montures⁴⁰ pour avoir l'occasion de cumuler un maximum de points. A ce titre, l'organisation du circuit de compétition « Pro 1/2 » et les modalités de qualification avec un cumul de points possible avec plusieurs montures sur un nombre illimité d'épreuves semblent plus favorables aux cavaliers qui peuvent multiplier les participations aux différentes compétitions et épreuves, donc à ceux qui disposent de plusieurs chevaux et de temps disponible. Ce mode de qualification semble donc défavoriser les amateurs au profit des Travailleurs des Sports Equestres (TSE⁴¹, voir chapitre 3 ci-après), comme le déplorent certains amateurs « Pro », à l'image de Laure [« Pro 2 », amateur] qui explique :

« T'as beau être bon, en 'Pro 2', les mécs [les travailleurs des sports équestres], ils ont trois chevaux dans les Grands Prix, trois chevaux dans les épreuves de vitesse, trois chevaux dans la petite épreuve préparatoire... enfin voilà quoi... quand t'as trois chevaux, tu en as toujours un qui sort du lot, quand t'en n'as qu'un, t'en n'as qu'un, c'est pas facile ! »

mais également de certains travailleurs des sports équestres qui n'ont pas accès à plusieurs chevaux performants, tel Jean [« Pro 2 », cavalier salarié, dirigeant d'écurie et enseignant] :

« Quand tu es 'Pro 2' [...] si tu veux vraiment aller aux championnats [de France 'Pro 2'], il faut commencer à toucher les petits [concours] internationaux, il faut bouger, il faut avoir plusieurs chevaux, il faut avoir des chevaux de vitesse, des chevaux de Grand Prix, enfin, il faut avoir au moins quatre à cinq vrais chevaux de concours, quoi ».

Le choix de la catégorie de compétition annuelle (changement possible tous les ans, vers une catégorie supérieure ou inférieure, sans condition de classements, qualifications ou autres procédures de recrutement dans des équipes etc.), ainsi que des épreuves courues, est laissé à la libre appréciation du cavalier, sans condition préalable (à partir du moment où le cavalier opte pour des épreuves ouvertes à la catégorie de compétition pour laquelle il a opté au début de la saison sportive), hormis l'obtention de l'examen fédéral « Galop 7 » dès la catégorie « Ama 4 ». Il apparaît ainsi que l'organisation et le fonctionnement du circuit de compétition équestre, sans barrière performative à l'entrée, en font un circuit sportif règlementairement

⁴⁰ Selon les épreuves, le cavalier peut concourir avec 2, 3 voire plus de chevaux sur une même épreuve. En cas de classements avec plusieurs de ses montures, il pourra tout à fait cumuler les points obtenus.

⁴¹ Pour plus de précisions sur les différents acteurs du monde du travail du cheval, cf. annexe 7.

ouvert, même au niveau « Pro » et où les cavalier-e-s ont une grande marge de liberté dans la gestion de leur saison sportive. Cette ouverture règlementaire des catégories « Pro » constitue une spécificité des sports équestres, au regard de circuits compétitifs de haut-niveau beaucoup plus fermés tels celui du cyclisme professionnel sur route dont l'accès est conditionné à un recrutement très sélectif dans une des équipes professionnelles (Lefebvre, 2007), tout comme ça peut être le cas dans les sports collectifs, ou encore celui de l'athlétisme où la participation à certains meetings est fonction des performances antérieures de l'athlète (Schotté, 2005).

Au-delà du seul critère des compétences techniques, physiques et sportives du cavalier (« pilote »), le choix des épreuves et de la catégorie va directement dépendre des chevaux dont il dispose. Si l'accès à une catégorie supérieure nécessite des compétences sportives accrues de la part du cavalier, il est également conditionné par un accès à une ou des montures (« athlète ») au potentiel physique adapté au niveau d'exigence des épreuves. Bien que les seules aptitudes physiques du cheval ne suffisent pas à le rendre performant et qu'une formation et un entraînement adéquat quotidien par un cavalier compétent sont indispensables, elles demeurent un pré-requis incontournable pour pouvoir espérer lui faire atteindre le plus haut-niveau. En illustrant par une métaphore automobile, on pourrait dire qu'au même titre que pour un pilote de Formule 1, même le plus confirmé, il n'est pas envisageable de gagner une course avec une voiture de série, pour un cavalier, bien que très compétent, l'évolution en « Pro 1/2 » avec un cheval aux aptitudes physiques limitées est impossible. Les cavaliers interrogés expliquent d'ailleurs de manière récurrente que dans la majorité des cas, leur(s) changement(s) de catégorie(s) est (sont) directement lié(s) à l'acquisition, ou inversement à la perte, d'un cheval performant.

Les chevaux jouent donc un rôle majeur dans la production des performances du « couple » cheval/cavalier et à ce titre, l'accès à des montures « à potentiel » apparaît déterminant dans la construction des carrières équestres de compétition, de la même manière que l'accès à un instrument de qualité revêt un caractère indispensable dans la troisième étape de l'apprentissage des carrières des jeunes violonistes solistes (Wagner, 2004).

Les modalités d'accès aux chevaux diffèrent selon les catégories de compétition : alors que dans les catégories « Ama 3/4 », les cavaliers sont, pour la grande majorité, propriétaires de leur(s) monture(s), ou évoluent parfois sur des montures d'instruction, propriété des centres équestres⁴², dans les catégories « Pro 1/2 », ce n'est que rarement le cas. En effet, et ce

⁴² Il n'existe pas de données précises relatives au mode d'accès aux chevaux de compétition. Néanmoins, une enquête réalisée auprès de compétiteurs franciliens des catégories « Club », « Ama 4 » et « Ama 3 » (Le Mancq, 2003) met en évidence une prédominance de l'accès direct (par la propriété ou celle des membres de la famille)

principalement pour des raisons économiques (prix d'achat très élevé des chevaux performants⁴³ et nécessité d'avoir plusieurs montures à sa disposition pour être compétitif), les compétiteurs « Pro 1/2 » évoluent surtout avec des chevaux « confiés » (selon différentes formules) par des propriétaires (sponsors, particuliers, éleveurs, marchands, Haras Nationaux etc.) pour être valorisés par des performances dans une optique d'élevage ou de commercialisation ultérieure.

Au delà du niveau d'exigences sportives et de ces différences de modalités d'accès aux chevaux, les catégories diffèrent également par l'organisation des circuits de compétition. Si les épreuves des catégories « Ama 4/3 » et « Pro 2 » sont fréquemment réunies sur les mêmes compétitions réparties sur le territoire national⁴⁴ et s'étalant sur deux à trois jours, les épreuves s'adressant aux cavaliers « Pro 1 » sont en revanche souvent réservées exclusivement à ces derniers (ou éventuellement ouvertes aussi aux cavaliers « Pro 2 »), beaucoup moins nombreuses, et systématiquement organisées sur trois jours minimum. Ainsi, les compétiteurs « Pro 1 » sont contraints à des déplacements plus éloignés et à un investissement en temps plus important en dehors de leurs écuries, d'autant plus dans le cas où ils cumulent avec des participations à des compétitions internationales en France ou à l'étranger. En effet, le circuit « Pro 1/2 » repose sur une logique de performance et de sélection, notamment dans le but de repérer les « couples » cavaliers / chevaux les plus à même de composer les équipes de France.

Au-delà du circuit national, il existe un circuit international « Senior » régi par la FEI et constitué de compétitions ponctuelles (les Concours de Saut Internationaux⁴⁵), d'échéances sportives majeures (Jeux Olympiques, Jeux Equestres Mondiaux, Championnats d'Europe) et de circuits indoor (Coupe du Monde) et extérieur (Samsung Super Ligue - Coupe des Nations). L'accès à ces différentes compétitions internationales est soumis à la sélection des entraîneurs nationaux, et plus particulièrement du sélectionneur national de CSO (membre de la DTN de la FFE) au regard des performances et de l'état de forme des « couples »

aux chevaux, surtout dans le cas des compétiteurs « Ama 3 », alors que l'accès aux chevaux d'instruction par les centres équestres est plus répandu dans la catégorie « Club ».

⁴³ Il est difficile d'évaluer le prix d'achat des chevaux de sport qui varie selon de nombreux critères (âge, sexe, race, origines des ascendants, morphologie, aptitudes, niveau de dressage, performances sportives, état de santé du cheval etc.), d'autant plus qu'il n'existe pas « d'argus » du marché du cheval de sport et qu'une partie des transactions est souvent opaque. Néanmoins, à titre indicatif, et en nous appuyant sur des informations recueillies lors de nos observations et au cours des entretiens réalisés, nous pouvons estimer que le prix d'un cheval prêt à concourir immédiatement sur des épreuves significatives de la catégorie « Pro 2 » est de 30 000 € minimum.

⁴⁴ On note une concentration élevée de compétitions organisées dans la région Ile-de-France et plus largement dans la moitié Nord de la France qui regroupe également le plus grand nombre de compétiteurs et d'établissements spécialisés.

⁴⁵ Les CSI se déclinent en différents niveaux de difficultés matérialisés par des étoiles (allant du CSI* au CSI*****).

cavalier/cheval. Les équipes de France (cavalier + cheval) sont alors constituées de manière ponctuelle pour une compétition ou à plus long terme pour les échéances importantes (dans ce cas, établissement d'une « longue liste » par le sélectionneur au sein de laquelle il choisira cinq « couples » après plusieurs tests lors de compétitions internationales ou nationales).

En amont du circuit international « Senior », et sur un modèle très proche, existent des circuits national et international « Children » (réservées aux enfants âgés de 14 ans et moins), « Juniors » (18 ans et moins) et « Jeunes Cavaliers » (21 ans et moins)⁴⁶, qui donnent lieu chaque année à un championnat de France et d'Europe. Une large part des compétiteurs évoluant ou ayant évolué en « Pro 1 » a d'abord participé à ces circuits de compétition « Jeunes » très sélectifs (comme pour le circuit « Senior », l'accès aux compétitions « Jeunes » repose sur une logique de sélections). Pour les compétiteurs interrogés, ces circuits ont unanimement constitué un pré-requis, voire un « tremplin » dans leur carrière : à la fois en termes d'expertise et « d'expérience » mais également en termes de visibilité et de reconnaissance. Les premières participations à des concours internationaux « Jeunes », et *a fortiori*, les premières victoires, sont vécues comme des « moments clés » de la carrière équestre, comme dans le cas d'Audrey [« Pro 1 », cavalière salariée, 22 ans] qui explique que sa participation aux Championnats d'Europe « Juniors »

« a permis que les gens entendent parler de moi, ce qui est bien pour se faire repérer, surtout quand on est jeune ».

avant d'ajouter :

« c'est une expérience énorme, ça fait prendre énormément de métier d'un coup, et techniquement, ça apporte beaucoup ».

A travers la consultation des archives de la composition des équipes de France « Jeunes » successives, il apparaît donc que la majorité des cavaliers qui atteignent les catégories « Pro », et particulièrement « Pro I », ont parcouru un cursus équestre compétitif d'excellence, débutant leur pratique très jeune, à cheval et/ou à poney, et participant aux différents circuits de haut-niveau des catégories d'âge successives. Les cavaliers qui participent à ces circuits « Jeunes » prennent également part au circuit GICE « Pro 2/1 » pour les plus âgés d'entre eux (« Juniors » et « Jeunes Cavaliers »), « Ama 3/4 » pour les plus jeunes (« Children »).

Ceci constitue d'ailleurs une particularité des sports équestres – qui autorisent des performances à des âges avancés - : en effet, hormis dans le cadre particulier des compétitions « jeunes » et « poney », les compétiteurs et compétitrices de tous les âges sont réunis sur les mêmes épreuves du circuit GICE, sans aménagement particulier. Ainsi, il n'est

⁴⁶ Pour plus de précisions sur les catégories d'âge en compétition équestre, cf. annexe 6.

pas rare de voir sur une même épreuve des enfants de 12 ans avec des cavaliers âgés de plus de 60 ans.

Enfin, parallèlement à ces circuits de compétition existe un circuit « élevage », destiné à la valorisation des jeunes chevaux et poneys⁴⁸ de race. Ce circuit se décline en deux types de compétitions : les « cycles libres », courus le week-end par une majorité de cavaliers amateurs, et les « cycles classiques », qui se déroulent en semaine et auxquels participent très peu de cavaliers amateurs, notamment pour des questions de non-disponibilité. Ce circuit développe des compétitions qualificatives qui se répartissent sur tout le territoire national entre mars et juillet et donne lieu, pour les chevaux qualifiés, à une finale nationale (« La Grande Semaine de l'Élevage »), véritable « vitrine » française du cheval de sport, mais également grand « marché » où éleveurs, marchands et propriétaires de chevaux de sport français et étrangers viennent chaque année acheter des chevaux de sport. Ce circuit constitue un enjeu important pour l'élevage car ces épreuves à finalité économique et zootechnique vont permettre de valoriser les jeunes chevaux de sport et leur élevage mais également de repérer les chevaux à fort potentiel capables d'évoluer ultérieurement dans les épreuves « Pro ». Dans cette optique, seules les performances et aptitudes des chevaux sont mises en avant, et non celles des cavaliers auxquels la participation à ces épreuves ne rapporte ni points, ni classement pour les qualifications aux championnats « Pro » ou « Ama ».

A l'échelle nationale, comme à l'échelle internationale, les compétitions équestres, notamment en CSO, se développent massivement ces dernières années, les concours se multiplient, l'offre croît et se diversifie. Entre 1998 et 2002, on note une augmentation, toutes disciplines confondues, de 15,1% des engagements sur le circuit GICE (de 527 650 à 610 422)⁴⁹. La politique fédérale de développement et d'ouverture des compétitions équestres au plus grand nombre a permis de massifier cette modalité de pratique même si elle reste minoritaire en équitation. Néanmoins, si on assiste à une massification voire à une relative démocratisation de la compétition équestre, celle-ci est principalement concentrée dans les niveaux de compétition les plus modestes (« Club », et dans une moindre mesure « Ama 4 » et « Ama 3 ») mais les catégories « Pro 1/2 » demeurent confidentielles.

⁴⁸ Sont considérés comme « jeunes chevaux / poneys » les équidés âgés de 4, 5 et 6 ans.

⁴⁹ Données statistiques FFE – GICE.

2.2. Les acteurs des sports équestres

Les sports équestres, et notamment les compétitions de CSO, font intervenir un grand nombre d'acteurs différents, bien au-delà des seuls compétiteurs, notamment du fait de la présence des chevaux qui nécessite des soins et un entretien permanent. Ces acteurs jouent des rôles divers mais peuvent tous influencer la construction des carrières de compétition.

Les acteurs institutionnels

La FFE, comme toutes les fédérations sportives agréées par le MJSVA, a pour mission d'institutionnaliser, d'organiser et de règlementer les compétitions. La FFE a, entre autres, une fonction éthique et de réglementation ainsi qu'un rôle de conseil auprès des organisateurs. Elle gère et organise les circuits de compétition « SIF » et « GICE » et endosse un rôle de partenaire pour le circuit « élevage ».

Avec l'aide de ses organes déconcentrés : Comités Régionaux d'Equitation (CRE) et Comités Départementaux d'Equitation (CDE), elle assure également la formation et la gestion des juges, chefs de piste et commissaires au paddock⁵⁰ qui sont chargés d'assurer le bon déroulement technique et réglementaire des compétitions et la mise en œuvre des différents contrôles (identification, contrôle sanitaire et anti-dopage etc.). Enfin, elle élabore et met en œuvre une politique sportive, qui, ces dernières années, a permis la massification des compétitions équestres.

Les organisateurs de compétitions équestres (établissements équestres associatifs ou professionnels, associations spécifiques créées à cette fin ou encore entreprises privées spécialisées dans l'événementiel sportif) jouent également un rôle majeur dans le développement et l'animation des circuits de compétition. Ils agissent en concertation avec la FFE selon un cahier des charges précis et sont tenus de regrouper les moyens humains (encadrement technique, médical, vétérinaire, logistique) et matériels nécessaires au bon déroulement de la compétition équestre. Ils perçoivent une partie de la recette des engagements et parfois des dotations supplémentaires, notamment dans le cas du Challenge National « Pro I » soutenu par la FFE.

En ce qui concerne le sport de haut-niveau, c'est la DTN, mise à disposition de la FFE par le MJSVA qui intervient plus particulièrement. Elle doit mettre en place les moyens pour que la FFE soit représentée par des équipes nationales performantes à tous les niveaux et dans toutes

⁵⁰ Le paddock correspond au terrain d'échauffement lors des compétitions. Les commissaires au paddock sont chargés d'en assurer l'ordre, la sécurité, le respect du règlement et l'organisation.

les catégories. Pour cela le DTN, assisté des entraîneurs nationaux et entraîneurs adjoints de chaque discipline, coordonne toute l'équipe technique tout au long de la saison pour la préparation et les sélections des équipes de France. L'entraîneur national, en collaboration avec le DTN, organise des stages de détection, de perfectionnement et de préparation aux échéances internationales majeures. Il endosse également le rôle de sélectionneur national mais également, de manière ponctuelle, celui d'entraîneur et de préparateur (à la place des entraîneurs/coachs personnels des cavaliers, ou en substitution dans le cas, le plus fréquent à haut-niveau, où les cavaliers n'ont pas d'entraîneur/coach au quotidien).

Par ailleurs, la FFE s'applique à soutenir et à développer le haut-niveau en mettant plusieurs mesures en place. A cette fin a été créé, en 2005, un Comité Sportif de Haut-Niveau présidé par C. Paillot, et investi d'une triple mission de « réflexion stratégique pour les équipes de France, de coordination interdisciplinaire et de construction communes avec l'ensemble des acteurs de la filière cheval »⁵¹. Ce comité a tout d'abord donné lieu à un large audit puis à la mise en place de « Groupes 1 » (un groupe par catégorie d'âge et un groupe « poney » dans chaque discipline) qui rassemblent les couples chevaux/cavaliers susceptibles d'être sélectionnés en équipe de France lors des grandes échéances internationales. La liste des couples de ce groupe est établie périodiquement par l'entraîneur national puis validée par le DTN. La mise en place de ces « Groupes 1 » a pour objectif une meilleure gestion des couples les plus performants, un renforcement des liens entre les compétiteurs, les propriétaires des chevaux et la FFE (avec parfois l'élaboration de contrat tripartite pour assurer la pérennité des couples cavaliers/chevaux à moyen terme en vue d'une échéance importante), mais également le développement d'une stratégie à long terme pour le haut niveau et la mise en place d'une meilleure visibilité, médiatisation et marketing des sports équestres de haut niveau. En effet, le développement médiatique et l'attrait de sponsors apparaissent comme un des grands chantiers mis en place par la FFE depuis quelques années. Dans cette optique, elle a notamment fait évoluer le règlement relatif aux tenues de compétition avec une volonté affichée de tendre vers une image plus « sportive » et « moderne » des sports équestres, sur le modèle de ce qui a pu se faire au niveau du tennis dans les années 90⁵² et a tenté de rendre plus attractives les compétitions équestres⁵³.

⁵¹ Lettre fédérale n°211 du 30/08/2005, site de la Fédération Française d'Equitation

⁵² Les évolutions réglementaires ont permis de passer d'une tenue « traditionnelle » (veste noire ou bleu marine, chemise, cravate et pantalon blanc) à des tenues plus colorées réalisées avec des textiles modernes et aux coupes plus « sportives » (blousons et polos ont remplacé vestes, chemises et cravates etc...).

⁵³ On pense ici notamment au parrainage établi avec certaines personnalités médiatiques du cinéma, aux évolutions techniques (sonorisation des parcours) ou réglementaires (limitation du nombre de qualifiés sur les secondes manches des Grands Prix) etc.

Depuis février 2007, suite à l'élection d'une nouvelle équipe à la tête de la FFE, une commission du haut-niveau, présidée par C. Paillot (vice-président de la FFE chargé du haut-niveau) et qui rassemble des représentants des différents acteurs des sports équestres (cavaliers des différentes disciplines, vétérinaire, organisateur de concours, juge, propriétaire de chevaux de sport) ainsi que des membres chargés des relations internationales ou des relations avec les clubs, a été mise en place. Elle poursuit les missions entreprises par le comité sportif et s'intéresse notamment aux moyens de développer et d'organiser les sports équestres (question du statut des propriétaires de chevaux, des cavaliers etc.).

Enfin, d'autres acteurs institutionnels interviennent dans les sports équestres : l'EPA Haras Nationaux dont le rôle est centré autour de la production de chevaux de sport et qui participe notamment en collaborant avec la SHF pour l'organisation du circuit de compétition « élevage » mais également en confiant quelques étalons performers aux cavaliers « Pro 1 », et l'ENE qui abrite le « pôle France » où se déroulent les stages des équipes nationales.

Les compétiteurs

Les principaux acteurs des sports équestres sont bien évidemment les compétiteurs. En 2005 ils étaient 99 747 à posséder une Licence Fédérale de Compétition à dominante CSO dans l'une des cinq catégories au sein desquelles ils se répartissent inégalement : 317 en « Pro 1 » ; 2 543 en « Pro 2 » ; 9 786 en « Ama 3 » ; 19 824 en « Ama 4 » et 67 277 en « Club »⁵⁴. Certains de ces compétiteurs (principalement des compétiteurs « Pro 1/2 ») se sont réunis en 1995 pour fonder l'Association des Cavaliers de Saut d'Obstacles Français (ACSOFF) qui a pour objet de représenter les cavaliers de CSO auprès des différents acteurs (FFE, organisateurs de compétitions, sponsors, propriétaires de chevaux de sport etc.) et propose différents services aux cavaliers (prise de licence, engagements etc.).

Il est important de souligner plusieurs spécificités de cette population hétérogène.

- Tout d'abord, contrairement à ce que semble indiquer l'ambiguë nomenclature fédérale des catégories de compétition, les catégories « Pro 1/2 » ne rassemblent pas exclusivement des compétiteurs professionnels ; inversement, certains compétiteurs « Ama 3/4 » sont des travailleurs des sports équestres⁵⁵.

⁵⁴ Sources : fichier des licenciés de la FFE 2005 traité par nos soins. Nous considérons la LFC comme « à dominante CSO » lorsque la catégorie de compétition la plus élevée du compétiteur l'est dans cette discipline.

⁵⁵ Pour éviter une possible confusion entre la nomenclature fédérale des catégories de compétition, qui qualifie de « Pro » tous cavaliers évoluant dans les deux niveaux de compétition les plus élevés, et les compétiteurs cumulant une activité sportive de compétition avec une activité professionnelle rémunératrice dans le monde du cheval, nous qualifierons ces derniers de « travailleurs des sports équestres », « Pro 1/2 » ou « Ama 3/4 » selon leur niveau de compétition.

Comme nous l'avons évoqué précédemment, il n'existe en effet que très peu de sportifs professionnels dans les sports équestres, contrairement à d'autres sports tels que le football ou le tennis. Ceci est à mettre en relation avec plusieurs éléments : une faible médiatisation et, par conséquent, un sponsoring limité ; une dotation financière modeste des compétitions au regard des frais importants occasionnés par la pratique compétitive (engagements, frais de logistique (transport et hébergement des chevaux et du cavalier), frais de personnel (personnel en déplacement et personnel resté aux écuries pour s'occuper du reste de la cavalerie), entretien et soins aux chevaux etc.) et pas ou très peu de prise en charge de l'Etat. De plus, contrairement aux athlètes (Schotté, 2005) par exemple, les cavaliers ne sont pas rémunérés pour participer aux compétitions, ni par les organisateurs, ni par des sponsors. Ils ne sont pas non plus salariés par des équipes ou des clubs, comme ça peut être le cas pour les cyclistes professionnels (Lefebvre, 2007) ou pour les joueurs de sports collectifs. Les cavaliers de CSO sportifs professionnels, c'est-à-dire vivant principalement des retombées directes de leur pratique sportive (en termes de gains et de sponsoring) font donc figure d'exceptions⁵⁶.

De plus, ce statut est souvent temporaire, dans la mesure où les carrières équestres de compétition sont très longues, et directement dépendantes des chevaux auxquels les cavaliers ont accès. Les compétiteurs « Pro » mettent d'ailleurs en avant de manière récurrente dans les entretiens le fait que leur pratique compétitive ne soit pas rémunératrice, à l'image de Marc [« Pro 1 », membre de l'équipe de France, cavalier et marchand de chevaux] qui explique :

« Nous, en concours, on ne gagne rien, il y a des frais énormes et la part du cavalier, elle n'existe pas [...] ça ne nourrit pas le concours »

ou encore de Jean [« Pro 2 », cavalier salarié, dirigeant d'écurie et enseignant] qui indique :

« il faut vendre des chevaux pour manger, c'est quand même ça qui nous fait bouffer, et sûrement pas les concours ».

Céline [ex-« Pro 1 », dirigeante d'écurie et marchande de chevaux] va dans le même sens :

« La structure [écurie de compétition], ça permet... ça fait bouillir la marmite parce qu'il faut dire ce qui est, on ne gagne pas sa vie en concours hippique. Alors, le fait d'avoir une structure, des chevaux à travailler, un peu d'élevage, on vend des chevaux, on a des propriétaires etc., ben voilà, ça permet de vivre et de faire du concours, parce que sans ça, ça serait 'purée-pâtes' à tous les repas ! ».

⁵⁶ Nous ne pouvons indiquer ici seulement des tendances lourdes dans la répartition des différents statuts professionnels des compétiteurs « Pro ». En effet, les données administratives disponibles (Fédération Française d'Équitation et Mutuelle Sociale Agricole notamment) ne permettent pas de croiser les catégories de compétition avec les statuts professionnels des cavaliers. L'élaboration d'une base de données allant dans ce sens semble d'ailleurs difficilement réalisable du fait du cumul des activités professionnelles des « travailleurs des sports équestres » et du flou des frontières entre leur activité sportive et leur(s) activité(s) professionnelle(s). Néanmoins, on semble pouvoir estimer à environ une dizaine le nombre de cavaliers de CSO sportifs professionnels en France (sur un total, nous venons de le voir, de 2860 compétiteurs « Pro 1 » et « Pro 2 » en 2005).

tout comme Annabelle [cavalière et marchande de chevaux, « Pro 1 »] et Marine [cavalière salariée, « Pro 2 »] :

« De toutes manières, le but de mon métier, c'est de valoriser des chevaux pour pouvoir les vendre... On ne monte pas à cheval POUR faire des concours, on fait des concours POUR vendre les chevaux et gagner notre vie comme ça ».

« Aujourd'hui, notre gagne-pain, c'est vendre des chevaux, parce qu'on ne peut pas faire que du concours hippique. [...] On peut prendre n'importe quel cavalier de 1^{ère} catégorie ['Pro 1'] qui tourne bien, comme Eric Navet ['Pro 1', champion de France en titre, membre de l'équipe de France], il ne gagne pas sa vie à faire du concours hippique, ça ne c'est jamais fait, tout du moins pas en France ».

Les expressions : « crèves la dalle », « smicards », « miséreux » sont d'ailleurs fréquemment employées par les travailleurs des sports équestres eux-mêmes pour qualifier leurs collègues qui ont fait le choix de donner la priorité à leur carrière sportive aux dépens de leur carrière professionnelle et qui se trouvent dans des situations plus ou moins précaires.

Les autres compétiteurs « Pro 1/2 » sont majoritairement des travailleurs des sports équestres qui vivent des retombées indirectes (principalement en termes de profits symboliques : visibilité, notoriété, réseau d'accès aux chevaux) de leur pratique sportive non rémunératrice avec laquelle ils cumulent une ou plusieurs activités (salariées ou à leur compte) dans le monde des sports équestres, ainsi que quelques amateurs sur-sélectionnés socialement qui exercent une activité professionnelle sans lien avec leur pratique sportive.

Si leur pratique compétitive des travailleurs des sports équestres ne leur permet pas de vivre, elle peut en revanche constituer un atout considérable pour le développement de leur(s) activité(s) professionnelle(s), en leur accordant visibilité et reconnaissance auprès des cavaliers amateurs (entraînement-coaching, pension et travail de leurs chevaux, vente de nouvelles montures etc.) mais également auprès des propriétaires de chevaux (accès aux chevaux, salariat en tant que cavalier professionnel etc.), et ce d'autant plus en cas de performances sportives remarquables. Carrières sportives et professionnelles apparaissent alors intimement liées et interdépendantes, comme l'indiquent les propos de Marc [cavalier professionnel, éleveur et marchand de chevaux, « Pro 1 » membre de l'équipe de France] :

« Donc ça [les titres, notamment celui de champion de France 'Pro 1'], ça ne m'a pas apporté grand chose... Par contre, ce qui est important, c'est quand même que quand on réussit un petit peu dans le concours, ça ouvre quand même pas mal de portes, à plein de niveaux : la réputation, par rapport aux éleveurs, par rapport aux gens qui viennent travailler chez vous, par rapport au milieu quoi, c'est mieux d'être reconnu dans son milieu ».

France [cavalière, marchande et dirigeante d'écurie, « Pro 1 »] abonde dans le même sens :

« Pour être crédible en tant que professionnelle auprès des propriétaires et des clients, il faut quand même un petit palmarès, comme ça tu peux toujours faire des stages, un peu de commerce, tu seras toujours crédible. Quand tu diras quelque chose aux gens, ils diront 'ah oui, elle a quand même gagné quelques trucs' ».

Tout comme Jean [cavalier salarié, dirigeant d'écurie et enseignant, « Pro 2 »] qui explique :

« C'est-à-dire qu'on utilise l'image de sportif de haut niveau pour valoriser les chevaux derrière, et bien les vendre ».

Les compétiteurs « Ama 3/4 » et « Club » sont quant à eux principalement des cavaliers amateurs, bien qu'une part non négligeable d'entre eux soit des travailleurs des sports équestres ou des centres équestres (principalement des animateurs ou éducateurs sportifs).

- Ensuite, cette population est très hétérogène également par ses caractéristiques socio-démographiques : âge, sexe et catégorie sociale principalement. Bien que le taux de féminisation diminue au fur et à mesure de l'élévation du niveau de compétition, cette population n'en demeure pas moins mixte jusqu'au plus haut-niveau, ce qui est une exception dans le monde sportif, hormis pour quelques épreuves de voile (Le Bars, 2007, 2008). Par ailleurs, la dispersion des âges est également très étendue avec des carrières équestres parfois très longues, même en « Pro ». Le recrutement social des compétiteurs est également hétérogène : alors que les compétiteurs amateurs sont principalement issus des catégories sociales les plus favorisées, d'autant plus lorsque l'on atteint les catégories « Pro », les compétiteurs travailleurs des sports équestres ou des centres équestres sont davantage issus des catégories sociales moyennes voire populaires.

Ainsi, même au sein d'une même catégorie de compétition, la population des compétiteurs se caractérise par son hétérogénéité à tous les niveaux, hétérogénéité renforcée par le fait qu'il existe très peu de barrières formelles à l'entrée des différentes catégories de compétition, même des plus prestigieuses.

Les propriétaires de chevaux de sport

Nous l'avons vu, les chevaux jouent un rôle crucial dans la production des performances du « couple », surtout dans les catégories « Pro 1/2 », et la carrière des compétiteurs est directement liée à l'accès ou non aux chevaux « à potentiel ». A ce titre, les propriétaires de chevaux de sport endossent un rôle déterminant. En effet, à travers leurs choix d'attribution des chevaux « à potentiel » aux différents cavaliers, mais également à travers la gestion de la carrière sportive de leur cheval, ces derniers vont fortement influencer la construction de la carrière des cavaliers, comme l'indique par exemple Marine [cavalière salariée, « Pro 2 », 24 ans], en réponse à la question « *Quelles personnes ont joué un rôle important dans votre carrière équestre ?* » :

« Les propriétaires des chevaux... C'est quand même les gens qui me font confiance, qui me confient des chevaux, qui me les laissent même quand il y a des périodes où ça ne va pas, où ça se

« passe mal, où il y a moins de résultats ou, quand on arrive à vendre un cheval à eux, qui vous font confiance, qui veulent bien rejouer si on peut dire, enfin, remettre de l'argent dans un cheval, en retrouver un autre puis vous le reconfer...et ça, c'est quand même des personnes qui jouent un rôle très important au jour d'aujourd'hui dans notre métier. Sans propriétaires, pas de chevaux, et là on ne peut alors rien faire, nous, cavaliers ».

Cela pose le problème de la continuité des carrières « de couple », certains propriétaires décidant de changer de cavalier pour leur cheval ou de le vendre parfois en cours de saison ou à l'approche d'échéances sportives majeures⁵⁷.

Le rôle des propriétaires va être d'autant plus important qu'il existe peu de critères objectifs permettant d'évaluer les compétences de « pilote » des compétiteurs « Pro » (pas de diplôme ou de formation spécifique de cavalier compétiteur professionnel ; performances sportives difficilement évaluables indépendamment de la qualité du cheval, hétérogénéité de la population des compétiteurs « Pro » etc.). L'évaluation de l'expertise du cavalier par le propriétaire va donc être basée sur une somme de critères plus ou moins objectifs, mais également sur des compétences - supposées ou réelles - qui ne sont pas directement liées à la pratique compétitive. La reconnaissance de son expertise, donc de sa légitimité à accéder aux chevaux performants, par le propriétaire va donc constituer un enjeu majeur pour le compétiteur, ce que nous verrons dans le chapitre suivant.

Il existe plusieurs types de propriétaires de chevaux : les proches des compétiteurs (famille, amis) ou les compétiteurs eux-mêmes (situation la plus fréquente dans le cas des compétiteurs « Ama 3/4 » et des compétiteurs amateurs « Pro 1/2 ») ; les centres équestres / poney-clubs (principalement pour la catégorie « Club ») ; les éleveurs et les marchands de chevaux de sport (qui confient les chevaux aux compétiteurs dans une optique de valorisation par des performances sportives remarquables) ; l'Etat dans quelques cas (chevaux appartenant à l'EPA Haras Nationaux ou à l'Ecole Nationale d'Equitation) et les sponsors⁵⁸.

Le marché du cheval de sport est en pleine expansion aujourd'hui, et on estime en France à environ 20 000 le nombre de chevaux de propriétaires participant à des compétitions en 2005⁵⁹. Certains propriétaires de chevaux de sport, notamment à fort potentiel, se sont réunis en associations : l'Association des Propriétaires de Chevaux de Sport (APCS) est la principale d'entre elles. Elle permet aux propriétaires de jouer un rôle dans la compétition et d'être entendus, notamment auprès des différents acteurs institutionnels.

⁵⁷ Il existe notamment plusieurs cas où des chevaux présélectionnés pour les Jeux Olympiques ou les Jeux Equestres Mondiaux ont été retirés à leur cavalier avant ces échéances sportives majeures.

⁵⁸ Il est à noter qu'il est rare que les sponsors soient propriétaires des chevaux dans leur totalité. Ils peuvent l'être en partie ou soutenir le cavalier en finançant une partie des frais de fonctionnement ou d'investissement (camion etc.), ou dans d'autres cas sponsoriser un événement sportif, une équipe de cavaliers ou une équipe nationale (comme ça peut être le cas pour les Parfumeries Marionnaud avec l'équipe de France de CSO).

⁵⁹ Sources : J. Robert, Président du « comité cheval » de la FFE, lettre fédérale n°211 du 30/08/2005

Différentes catégories de travailleurs interviennent directement ou indirectement dans la sphère de la compétition : les travailleurs des sports équestres, ceux des centres équestres ou poney-clubs (essentiellement enseignants ou animateurs, cf. chapitre 3 ci-après), mais aussi les maréchaux-ferrants et les vétérinaires équins. Ces derniers sont avant tout spécialistes du cheval et de son entretien, et jouent à ce titre un rôle déterminant dans la carrière du cheval de sport et par conséquent dans celle de son cavalier.

Comme nous avons déjà pu l'évoquer dans le chapitre précédent, il est intéressant de préciser que les femmes sont sous-représentées parmi ces différents acteurs des sports équestres, et notamment parmi les acteurs institutionnels élus (surtout dans les postes et commissions relatifs au sport de haut-niveau) ou salariés (notamment dans les postes techniques relatifs à la production de la performance, particulièrement en CSO). Elles sont en minorité également parmi les compétiteurs « Pro » et leurs instances de représentation, notamment l'Association des Cavaliers de Saut d'Obstacles en France (ACSOF)⁶². Nous le verrons ultérieurement, cela est peu favorable à la prise en compte de la question de l'inégale féminisation des sports équestres de haut-niveau. En effet, dans tous les domaines, à toutes les époques, il est apparu que la prise en compte de la question de l'égalité, de la mixité ou de la parité était avant tout le fait de femmes.

Ainsi, il apparaît que bien au-delà du seul cavalier, de nombreux acteurs interviennent dans la construction des sports équestres. La situation apparaît ainsi paradoxale : alors que les sports équestres, d'un point de vue réglementaire et organisationnel, semblent laisser une grande liberté au cavalier dans la construction et la gestion de sa carrière compétitive, et que ce dernier apparaît comme un sportif jouissant d'une grande liberté dans la gestion de sa carrière compétitive, de nombreux acteurs interviennent en jouant des rôles déterminants sur la construction de sa propre carrière, et ce principalement à travers l'accès au cheval. Les modalités des circuits de compétition déterminent également le déroulement de sa carrière et sa visibilité.

3. Les conditions d'exercice de la compétition dans ce contexte

⁶² Parmi les membres fondateurs de l'ACSOF on compte une seule femme pour quinze hommes, ce qui est encore le cas en 2005 où on ne compte qu'une seule cavalière en charge des relations internationales dans le Conseil d'Administration.

Le monde des sports équestres présente donc des spécificités – principalement liées à la présence du cheval autour duquel il s'organise - au sein du monde sportif, tant dans son organisation que dans ses modalités de fonctionnement. Ces spécificités vont avoir des conséquences sur la construction des carrières de compétition des cavalier-e-s, et ce de manière différente selon les catégories de compétition et le statut du compétiteur.

3.1. Le cheval « athlète » : élément incontournable dans l'accès à la compétition et à ses plus hauts niveaux

La présence du cheval « athlète » est un élément spécifique aux sports équestres qui va avoir plusieurs conséquences majeures sur la construction de ces carrières « de couple ».

Des performances peu indexées sur les propriétés physiologiques des cavaliers

Tout d'abord, le fait que l'athlète soit le cheval et non le cavalier limite le poids des qualités physiques des cavaliers dans la production de performances, au profit de compétences et d'habiletés techniques de « pilote » capable de préparer et de mener au mieux son cheval pour réaliser des performances remarquables. Bien qu'une bonne condition physique soit évidemment nécessaire pour le cavalier, elle jouera un rôle moins déterminant que dans d'autres sports, notamment les sports à forte dominante énergétique (course à pied, ski de fond, natation, cyclisme), de force (haltérophilie, lutte, lancers lourds etc.) ou d'opposition directe (sports de combat). En revanche, le cheval devra lui être dans un état de forme optimal pour être performant et ses aptitudes physiques seront déterminantes pour accéder au plus haut-niveau.

Ceci constitue la genèse de deux spécificités des sports équestres : la mixité des compétitions jusqu'au plus haut niveau et la possibilité de réaliser des carrières sportives très longues.

En effet, la présence du cheval « athlète » limitant les différences physiques, physiologiques et morphologiques entre les hommes et les femmes, la mixité apparaît possible jusqu'au plus haut niveau national et international. La totalité des circuits équestres de compétition est donc mixte, sans aucune distinction ou autre aménagement selon le sexe du cavalier. Il existe cependant un Championnat de France des Cavalières réservé aux compétitrices les plus performantes des catégories « Pro 1 » et « Pro 2 ». Ces dernières ont alors le choix, sous réserve d'obtention des points qualificatifs, en fin de saison sportive, d'opter pour le Championnat « Pro 1 » ou « Pro 2 », mixte, ou pour ce championnat féminin. Il est intéressant de noter que lors des entretiens, alors que ce dernier présente des difficultés techniques (cotes



des obstacles, tracé du parcours) assez comparables à celles du championnat mixte « Pro 2 », les représentations liées à sa difficulté varient fortement selon les compétitrices. Ainsi, alors qu'Audrey [« Pro 1 », cavalière salariée] considère que les parcours du championnat féminin sont « *plus faciles même si les cotes sont les mêmes* », qu'Alix [« Pro 2 », cavalière et dirigeante d'écurie], Maud [« Pro 1 », cavalière et marchande de chevaux] et Agathe [« Pro 1 », cavalière salariée] affirment que les parcours « *sont à peu près pareils* » ou « *kif kif* », Sandra [« Pro 2 », amateur] explique :

« Les Cavalières, c'est plus difficile que les 'Pro 2', déjà parce qu'il y a des 'Pro 1', et puis les tours, ils sont plus durs ! ».

D'un point de vue de la valorisation et de la reconnaissance de ce championnat au regard du championnat mixte « Pro 2 », on note un fort effet de génération : alors que les cavalières les plus jeunes considèrent que ce championnat est autant reconnu que le championnat mixte par les différents acteurs des sports équestres, les (ex)cavalières les plus âgées évoquent un  championnat féminin dévalorisé, voire dévalorisant, à l'image d'Agnès [ex-« Pro 1 » dans les années 1970-80] qui explique :

« J'étais toujours honteuse de faire les Cavalières, je trouvais ça dévalorisant [...] il fallait être sur le meilleur championnat : le mixte ».

Céline [ex-« Pro 1 », dirigeante d'écurie et marchande de chevaux], qui a remporté deux fois le championnat féminin à 20 ans d'intervalle, explique que ce dernier a vu son niveau de difficulté croître de manière importante, et surtout qu'il connaît aujourd'hui une concurrence plus élevée avec la présence de « *nombreuses cavalières de très bon niveau* ». Cette évolution qualitative se traduit également au niveau de la reconnaissance institutionnelle. En effet, Céline ajoute :

« Au jour d'aujourd'hui où on parle de la parité etc. ils [la FFE] prenaient en compte, pour les points en équivalence pour le BEES version accélérée [pour les sportifs de haut-niveau], tous les titres de champions de France sauf...les Cavalières !!! Il y a 10 ans en arrière, le Championnat de France des Cavalières, il n'apparaissait nulle part en équivalence points...mais ça a été rétabli, c'est plus le cas aujourd'hui, heureusement ! ».

De même, le rôle moins prégnant des seules ressources physiques permet aux cavaliers, notamment aux cavaliers « Pro », de poursuivre tardivement leur carrière au plus haut niveau. Alors que dans la majorité des sports le temps de la performance maximale se situe à la sortie de l'adolescence ou au début de l'âge adulte, dans le cas des sports équestres, il n'est pas rare de voir des cavaliers âgés de plus de 50 ans participer aux Jeux Olympiques, parfois après avoir accédé au plus haut niveau il y a plus de 25 ans. De plus, le circuit de compétition « GICE » étant ouvert à tous les cavaliers sans condition d'âge, les compétiteurs les plus âgés peuvent concourir avec les plus jeunes. Néanmoins, nous l'avons vu précédemment, la

pratique équestre sous sa forme compétitive demeure dans l'ensemble une pratique de jeunesse, surtout dans les premiers niveaux de compétition (« Club », « Ama 4 »), même si la moyenne d'âge augmente ensuite parallèlement au niveau de compétition.

Une incertitude liée aux aléas de l'accès aux chevaux performants

Si la présence du cheval « athlète » peut permettre au cavalier de connaître une longue carrière sportive, elle n'en génère pas moins une forte incertitude dans sa construction. En effet, l'accès à un ou des monture(s) performante(s) ou « à potentiel » constitue une condition incontournable à la progression et à la poursuite de la carrière sportive. Le cavalier doit donc, pour se maintenir et progresser dans sa carrière de compétition, accéder à un ou plusieurs chevaux performants⁶³. Il peut le faire directement, en achetant sa monture, ou indirectement en montant des chevaux de propriétaires, ce qui est principalement le cas dans les catégories « Pro 1/2 ». L'incertitude de la construction de la carrière équestre du cavalier est alors largement liée à la question de l'accès aux chevaux qui constitue un enjeu majeur de la carrière.

En outre, contrairement aux autres carrières sportives, l'incertitude liée à l'état de forme physique et aux risques de blessures de tout athlète est ici redoublée : elle concerne le cavalier et le cheval.

Les carrières équestres de compétition peuvent donc être longues mais sont en revanche particulièrement incertaines et réversibles. La perte d'un cheval pour des raisons diverses : baisse de forme, blessure, maladie, accident, décès, « retraite »⁶⁴ ou encore retrait du cheval par son propriétaire, peut entraîner l'arrêt – définitif ou temporaire - de la carrière sportive du cavalier ou le contraindre à évoluer dans une catégorie de niveau inférieur à plus ou moins long terme. Quelle que soit la catégorie de compétition, l'accès à un cheval dont les capacités physiques, le dressage et l'entraînement sont en adéquation avec les exigences sportives apparaît comme une condition inéluctable, et ce d'autant plus dans les catégories « Pro » où les exigences physiques sont de plus en plus pointues pour les chevaux.

⁶³ Compte tenu du fonctionnement du circuit de compétition « GICE » qui permet aux cavaliers de cumuler les points acquis avec plusieurs montures lors d'une même épreuve, il semble indispensable, au moins au niveau « Pro 1/2 », de disposer de deux voire trois montures pour se qualifier pour les championnats de France « Pro ».

⁶⁴ Même dans le cas où le cavalier peut conserver sa monture pendant toute la carrière sportive de cette dernière, sans incident ou blessure importante, la longévité sportive d'un cheval (qui s'étend globalement de l'âge de 8 ans à 15-16 ans au plus haut niveau) est beaucoup plus réduite que celle de la carrière sportive potentielle du cavalier. Pour reprendre la métaphore de la Formule 1 utilisée ci-dessus, la « casse » est ici très lourde car la « réparation » peut être longue, voire impossible.

Carrière sportive du cavalier et du cheval sont donc totalement interdépendantes, ce qui diffère des autres carrières sportives individuelles où les performances dépendent avant tout des sportifs eux-mêmes, comme le déplore Audrey [« Pro 1 », cavalière salariée] :

« La principale difficulté, pour un cavalier, je crois que c'est d'avoir toujours des chevaux et d'être toujours performant. Je pense que c'est la difficulté de tout sportif d'arriver à être tout le temps là. Mais nous, en plus, on a besoin des chevaux donc c'est encore plus dur, par rapport à d'autres sportifs. Les autres sportifs, quand ils sont en forme, ma foi, ils sont en forme, ils vont gagner, ils sont tout seuls quoi. Mais nous, on a beau être en forme, il faut avoir les chevaux qui vont derrière et qui sont en forme pour être performant ».

Cette double incertitude rend le statut des cavaliers sportifs professionnels provisoire et réversible. Ceci est d'autant plus vrai que l'accès à un cheval très performant permettant au cavalier d'être sélectionné dans les concours internationaux prestigieux s'accompagne souvent de l'accès à d'autres chevaux (appartenant ou non aux mêmes propriétaires), un peu moins performants mais qui vont, par l'intermédiaire de la sélection du cavalier grâce à son « cheval de tête », pouvoir participer aux autres épreuves de ces concours. La perte de ce « cheval de tête » peut alors engendrer la perte d'autres chevaux de propriétaires, donnant moins de visibilité au cavalier, ce qui peut avoir des conséquences néfastes sur sa carrière sportive à plus ou moins long terme, voire dans certains cas lui ôter son statut de sportif professionnel. Annabelle [« Pro 1 », cavalière et marchande, dont le cheval de tête est blessé] explique ainsi :

« Nous, les pro [travailleurs des sports équestres], on ne sait pas de quoi demain sera fait : on dépend d'un cheval, de son propriétaire... aujourd'hui, on est là, demain on n'est plus là. L'année dernière, j'avais beaucoup de bons chevaux, des résultats et d'un coup, entre un propriétaire qui est parti, entre deux chevaux d'esquintés... d'un coup, ça y est, je ne suis plus rien ! Tout à l'heure, ça m'a choquée : j'ai croisé un cavalier, il me dit : 'Ah mais qu'est-ce que tu deviens, on ne te voit plus ?'. Là je me suis dit : 'Ah ben mince ! Ça fait pas un an que je suis à l'arrêt quand même' parce que j'ai quand même gagné deux Grands Prix cette année donc j'étais encore là quand même mais... 'Oh ! Qu'est-ce que tu deviens ?', comme si je ne l'avais pas vu depuis 10 ans quoi ! C'est clair, on a un vrai cheval, on est au top et puis d'un coup on disparaît vite !... On est vite plus là quoi ! ».

Enfin, la présence du cheval, élément déterminant dans la production de performances, rend difficile l'évaluation objective des seules compétences de « pilote » du cavalier. En effet, alors que les performances sont indissociables de la qualité de la monture, il est difficile de distinguer ce qui relève des compétences de « pilote » du cavalier de ce qui relève des aptitudes et du dressage (éventuellement réalisé par un cavalier antérieur) du cheval. Ceci est d'autant plus difficile qu'il n'existe pas de barrières institutionnelles (tests de sélection, évaluations sur différentes montures, pas de sélection via des procédures de recrutement dans des équipes professionnelles ou des structures publiques etc.) à l'entrée des catégories « Pro » et que les cavaliers peuvent donc s'engager librement dans ces catégories.

3.2. Organisation spécifique des sports équestres et financement de la compétition

Comme nous venons de le voir, la place du cheval est incontournable dans la production de performances puisque c'est sur lui que reposent les capacités athlétiques, le cavalier étant reconnu notamment pour ses qualités de « pilote ». Nous avons également noté que les institutions publiques ne se sont jamais engagées fortement, notamment en terme de subventions, dans le domaine des sports équestres, que ce soit au niveau de l'équitation de loisirs ou de la pratique compétitive. Ainsi, contrairement à la grande majorité des sports olympiques, les cavaliers, même à haut-niveau, ne bénéficient pas, ou très peu⁶⁵ d'aides. En aucun cas, leur pratique sportive quotidienne et leur pratique en compétition ne sont prises en charge par les institutions sportives ni par le club dans lequel ils évoluent. Il n'existe pas par exemple de structure équivalente à l'Institut National des Sports et de l'Education Physique (INSEP) qui accueillerait les cavaliers de CSO de haut-niveau (et leurs chevaux), prenant en charge les frais quotidiens (logement, nourriture), l'entraînement (mise à disposition des installations sportives, de l'encadrement technique et médical), la pratique compétitive (frais d'engagements en compétition, transport des chevaux, des cavaliers et du personnel etc.), ni d'équipes professionnelles qui salarient les cavaliers sur le modèle des sports collectifs ou du cyclisme professionnel (Lefebvre, 2007) notamment. A la différence des judokas, lutteurs, escrimeurs ou pentathlètes d'une part, ou des footballeurs, cyclistes ou basketteurs de haut-niveau d'autre part, la pratique sportive des cavaliers de haut-niveau n'est ni financée par les pouvoirs publics, ni par les clubs sportifs ou équipes privées (ou sous contrat de sponsoring). Par ailleurs, le fait que les sports équestres soient peu médiatisés et que les épreuves soient peu dotées au regard des frais consentis accentue le fait que très peu de compétiteurs vivent exclusivement de leur pratique compétitive.

Pourtant la présence du cheval implique une pratique coûteuse et chronophage. En effet, l'achat et l'entretien du cheval génèrent des coûts d'investissement et de fonctionnement très conséquents. Les compétiteurs amateurs sont souvent contraints, par manque de temps disponible et d'infrastructures adéquates, de déléguer l'entretien voire l'entraînement quotidien de leur(s) monture(s) à des travailleurs des sports équestres. Les compétiteurs travailleurs des sports équestres, même s'ils assurent eux-mêmes l'entretien et l'entraînement

⁶⁵ Ponctuellement, notamment dans le cas d'échéances sportives majeures (Jeux Olympiques, Jeux Equestres Mondiaux, Championnats d'Europe etc.) des subventions peuvent être accordées par la FFE (prise en charge des frais de transport des chevaux etc.). La dotation en chevaux est en revanche très rare et limitée à quelques étalons performers des Haras Nationaux.

de leurs chevaux, doivent en assumer les autres frais qui restent importants (alimentation, soins vétérinaires, maréchalerie, équipement, entretien des infrastructures, rémunération du personnel salarié etc.). Par ailleurs, même dans le cas où les compétiteurs amateurs délèguent à un tiers l'entretien quotidien des montures, les sports équestres constituent une pratique très chronophage, ne serait-ce qu'au regard des longs trajets en camion pour se rendre sur les terrains de concours ou aux entraînements quasi-quotidiens nécessaires à un animal vivant qui demande chaque jour soins et activité physique. Le coût temporel et financier augmente avec le niveau de compétition. Au-delà du coût d'achat des montures, l'évolution dans les catégories « Pro », et particulièrement en « Pro 1 », implique de longs déplacements sur plusieurs jours pour participer aux compétitions, mais également des infrastructures et matériel adaptés (camion avec home-car pour le cavalier etc.) ainsi que du personnel (palefrenier-soigneur, groom). Une enquête (Le Mancq, 2003) réalisée auprès de compétiteurs évoluant dans les catégories « Club », « Ama 4 » et « Ama 3 » indique que l'investissement temporel (tant au niveau de la pratique compétitive que de son entraînement) augmente parallèlement au niveau de compétition, ce qui est à mettre directement en relation avec le fait que les compétiteurs « Ama 3/4 » sont davantage propriétaires⁶⁶ de leur(s) monture(s) (respectivement à 95% et 67,7%) que les cavaliers « Club » qui évoluent principalement sur des montures d'instruction appartenant aux écoles d'équitation (dans 70,8% des cas).

La non prise en charge collective du financement de la pratique, qu'elle soit institutionnelle ou financée par des sponsors privés, a plusieurs conséquences sur l'exercice de la compétition de sauts d'obstacles :

- Elle conduit à une relative autonomie et indépendance des cavaliers de compétition, tant dans leur pratique quotidienne que dans la gestion de leur activité compétitive. Les cavaliers compétiteurs de haut-niveau apparaissent ainsi comme les « *entrepreneurs de leur propre carrière* »⁶⁷ qu'ils assument financièrement, tant pour les frais directement liés à la pratique compétitive (achat des chevaux, des camions, engagements etc.) qu'à sa préparation (entraînements quotidiens, infrastructures, entretien et soins des chevaux, frais de personnel etc.) et qui gèrent en retour leur carrière avec une grande liberté. Ce mode de prise en charge autonome du sportif, commun avec quelques autres sportifs tels que les navigateurs et les athlètes, diffère du modèle traditionnel du sport de haut-niveau largement organisé et financé

⁶⁶ Il est à noter que nous avons considéré ici comme propriétaires les cavaliers qui louent ou à qui est prêtée une monture, à condition qu'ils en soient l'utilisateur exclusif tout au long de la saison sportive.

⁶⁷ Pour reprendre l'expression utilisée par Schotté, 2005 à propos des coureurs de fond marocains immigrés en France.

par les pouvoirs publics (Fleuriel, 2004) ou par les clubs/équipes professionnels (Lefebvre, 2007). Ainsi, hormis dans le cas de sélection et présélection pour les échéances internationales majeures où ils élaborent un programme en concertation avec le sélectionneur national, ils gèrent principalement seuls leur saison sportive et celle de leurs chevaux, ainsi que sa préparation et disposent d'une grande liberté à l'égard de la tutelle fédérale. L'absence de centres nationaux d'entraînement permanent amène également une situation où les cavaliers, quel que soit leur niveau, s'entraînent dans leur propre structure équestre ou éventuellement dans celle d'un collègue, parent ou ami. Les compétiteurs « Pro 1/2 », hormis les amateurs virtuoses, ne sont généralement pas encadrés, sauf exception dans le cas où ils évoluent dans la structure familiale ou parfois lorsqu'ils sont salariés. Ils peuvent éventuellement faire appel ponctuellement à un collègue plus expérimenté à l'occasion d'un stage ou lors d'une compétition, notamment dans le cas où ils éprouvent des difficultés passagères avec un cheval, mais leur pratique est essentiellement autonome. Cette autonomie est amplifiée par le fait qu'il n'existe pas ou peu de barrières formelles à l'entrée dans les catégories « Pro 1/2 » et que ce circuit de compétition est peu structuré.

A travers les entretiens réalisés, le rôle de l'entraîneur national dans la construction des carrières équestres semble réduit et limité aux sélections des équipes de France ainsi qu'à la préparation ponctuelle d'échéances sportives majeures. Audrey [« Pro 1 », cavalière salariée, plusieurs fois sélectionnée en équipe de France « Jeunes »] explique ainsi :

« L'entraîneur national...non, il n'a pas eu un rôle important...enfin, il m'a sélectionnée mais techniquement, dans ma façon de monter, non ».

Néanmoins, notamment pour les plus jeunes compétiteurs ou pour les compétiteurs des catégories « Ama » performants (surtout dans le cas où ils ne sont pas issus d'une famille de travailleurs des sports équestres), l'accès à un entraîneur/coach peut être déterminant, tant pour ses apports techniques ou la préparation des montures que pour l'accès à des chevaux performants et éventuellement à des sélections lors de certains concours, ce dernier faisant bénéficier ses élèves de son propre réseau professionnel. Plusieurs cavaliers interrogés mettent ainsi en avant l'existence d'un entraîneur/coach nommé « gourou », « mentor », « modèle », « exemple », « idéal » ou autre « chef spirituel » par l'intermédiaire duquel ils ont pu accéder à un cheval performant, à un stage chez un compétiteur particulièrement sollicité ou encore à une sélection/invitation pour un concours international prisé. Laure [« Pro 2 », amateur] évoque par exemple le rôle déterminant de son coach lors de l'achat de son « cheval de tête » :

« On a eu de la chance, à l'époque, de connaître Mr X [son entraîneur également éleveur et marchand de chevaux] qui, en fait, avait déjà vu le cheval et qui s'est arrangé pour que le

cheval soit crevé le jour de la vente [aux enchères] donc il a sauté comme un navet et, du coup, il s'est vendu pas cher et on a pu l'acheter ! A l'époque, c'était possible, maintenant, c'est plus possible, les arnaques aux ventes ! ».

Mathieu [« Pro 2 », amateur] explique quant à lui comment le fait d'évoluer dans les écuries d'une travailleuse des sports équestres reconnue lui a permis d'accéder à un concours international :

« Oui, je pense que ça joue d'être chez S. [sa coach, ex-compétitrice et dirigeante d'écuries], parce qu'elle est, enfin elle a quand même une réputation et elle a quand même un nom donc bon...je pense que ça joue. Si j'étais dans un centre équestre lambda, ça ne se passerait pas comme ça, je ne serais pas à ce niveau-là et personne ne me connaîtrait. Là on me connaît aussi parce que je monte aussi chez S. ».

Ainsi, pour tous les compétiteurs il apparaît indispensable, en l'absence de soutien (financier et logistique) fort et formalisé des institutions, de créer son propre réseau relationnel dans le monde des sports équestres (ou de bénéficier de celui d'un proche, notamment du réseau professionnel des travailleurs des sports équestres) afin notamment d'accéder à des chevaux performants, surtout si leur capital économique ne leur permet pas d'y accéder directement.

Si l'entraîneur ne semble pas avoir un effet structurant fort sur la carrière équestre du cavalier, il peut néanmoins permettre à ce dernier de bénéficier d'un effet de réseau et d'un effet de réputation, déterminants dans un contexte non officiellement contrôlé, où l'informel joue un rôle essentiel.

Mais l'ensemble de ces éléments rappelle aussi que le capital économique joue un rôle non négligeable dans les carrières équestres de compétition. Nous avons d'ailleurs pu observer, au sein de la population des compétiteurs amateurs, une sur-sélection sociale particulièrement marquée dans les catégories « Pro », au sein desquelles les coûts engendrés par la pratique équestre sont encore plus élevés. Dans le cas des compétiteurs « Pro » travailleurs des sports équestres, le capital économique – souvent peu conséquent - peut être compensé par le capital social et symbolique ou par celui des parents dans le cas où ils sont eux-mêmes travailleurs des sports équestres. Si les compétiteurs ne se trouvent pas dans au moins une de ces configurations sociales favorables, il semble alors très improbable qu'ils connaissent une carrière sportive remarquable, et ce en grande partie du fonctionnement singulier des sports équestres.

Ensuite, le fait que la seule pratique sportive ne soit rémunératrice, hormis pour quelques rares exceptions, et rarement sur la totalité de leur carrière à haut niveau, engendre un fréquent cumul d'activités et par là même de statuts pour les compétiteurs. Alors que dans les catégories « Club » et « Ama 3/4 », les compétiteurs sont majoritairement amateurs et cumulent la compétition équestre avec une activité scolaire / professionnelle sans rapport avec

leur pratique sportive, ou éventuellement avec une activité professionnelle dans les centres équestres / poney-clubs, dans les catégories « Pro 1/2 », les compétiteurs endossent fréquemment le statut de travailleurs des sports équestres. Ils cumulent alors leur pratique compétitive avec des activités professionnelles périphériques rémunératrices, et ce au prix d'arbitrages plus ou moins défavorables à leur carrière sportive, ce que nous verrons dans le chapitre suivant.

* *
*

Ainsi, à travers l'étude du contexte institutionnel et organisationnel du monde du cheval et du fonctionnement des sports équestres (notamment des circuits de compétition des catégories « Pro ») dans lequel s'inscrivent les carrières équestres de compétition, il apparaît que la réalisation d'une carrière sportive d'exception est soumise à des nombreuses conditions qui dépassent largement les seules compétences équestres des cavaliers et ce principalement du fait du rôle central du cheval dans la production des performances.

Le cumul de certains atouts, principalement le fait de disposer d'un fort capital économique et/ou d'un fort capital social (notamment dans le cas de compétiteurs issus d'une famille de travailleurs des sports équestres qui bénéficient du réseau professionnel de ses parents) va alors apparaître déterminant, notamment pour accéder aux chevaux « à potentiel », condition première pour atteindre les catégories « Pro ».

La prise en compte du contexte méso-sociologique du monde du cheval apparaît donc indispensable pour comprendre la construction des carrières équestres de compétition qui, contrairement à d'autres sports, ne suivent pas un unique itinéraire canonique (prise en charge précoce du sportif par les institutions sportives ou par des structures privées dans des centres de formation puis poursuite d'une carrière plus ou moins longue sous un statut de sportif salarié) mais revêtent une multitude de forme et varient dans le temps selon différents critères (caractéristiques socio-démographiques, statut professionnel, configurations familiales etc.).

Le statut du compétiteur (sportif professionnel, travailleur des sports équestres/des centres équestres, ou amateur) constitue un des éléments les plus déterminants dans la construction de la carrière, et ce à plusieurs titres : accès aux chevaux (capital social et symbolique), arbitrages entre les carrières sportive et professionnelle etc. A ce titre, il nous semble indispensable d'étudier l'organisation et le fonctionnement du monde du travail des sports

équestres, qui apparaît comme un monde peu structuré, aux frontières floues et poreuses, et marqué par une distribution sexuée horizontale et verticale.

<http://www.pdf-tools.com>

Chapitre 3 : Organisation du monde du travail du cheval



Comme on vient de le voir, les sports équestres, comme les autres disciplines sportives, se déroulent dans un contexte associatif : la FFE, ses instances régionales et départementales, ses clubs. Mais, à la différence d'autres sports, la production de performance bénéficie très peu d'un financement public (prise en charge par l'Etat de ses athlètes) ou privé (équipes ou champions sponsorisés) (Fleuriel & Schotté, 2008). La faible médiatisation des sports équestres est sans doute déjà liée au fait que les cavaliers licenciés sont eux-mêmes peu engagés dans la compétition (moins d'un sur six dispose d'une licence lui permettant d'y participer) et le spectacle des champions ne les passionne guère (par exemple l'organisation du CSI au Palais Omnisport de Paris Bercy a dû être abandonnée faute de spectateurs). Malgré ce défaut de visibilité des sports équestres, les activités équestres ont connu un essor tel que la FFE est en 2008 la troisième fédération sportive (en effectifs de licenciés), essor qui ne peut se comprendre si l'on ne considère pas qu'il s'agit aussi d'un monde du travail.

1. Un monde du travail singulier²

La nature sportive des activités équestres les a, de fait, placées dans la dynamique de massification des activités sportives dès les années 50-60, avec la création de clubs hippiques sous forme associative dirigés par des bénévoles (le plus souvent des notables locaux). Mais si les collectivités locales ont largement contribué au développement des activités sportives en France en finançant et en entretenant des équipements sportifs dont elles ont confié la gestion ou attribué une plage horaire aux associations sportives locales, cela n'a pas été le cas pour les activités équestres car les centres équestres n'ont pas, ou très exceptionnellement, bénéficié dans ces années-là de subventions publiques pour leur équipement ou pour leur fonctionnement, alors que, contrairement aux autres équipements sportifs, l'entretien des chevaux exige une activité et une présence quotidiennes.

L'entretien des chevaux comme l'enseignement aux cavaliers ont donc très vite amené les centres équestres à avoir recours à du personnel salarié (palefreniers, anciens officiers de cavalerie faisant office d'enseignants) et à rendre les prestations (leçons, compétitions etc.) payantes pour les usagers. Ces conditions spécifiques de leur développement ont conduit à ce que la distribution des activités équestres de club soit très tôt conçue comme une offre de

² Ce paragraphe reprend des passages de Chevalier, V. & Le Mancq, F. (à paraître).

services sportifs à une demande solvable, et a nécessité le recours à des permanents rémunérés pour pérenniser cette offre (Marry, 1987).

Progressivement, les personnels rémunérés qui souhaitaient rester dans le métier ont souvent quitté le statut de salarié dans une association loi 1901 pour « se mettre à leur compte » et diriger leur propre établissement sous forme commerciale. Ainsi la diffusion des établissements équestres sur le territoire national a progressivement changé de nature : le parc majoritairement composé d'associations loi 1901 dans les années 50-60 est aujourd'hui essentiellement constitué d'établissements sous forme commerciale qui représentent près de 70% des groupements équestres affiliés à la FFE⁴.

C'est donc dans un contexte particulier qu'est née en 1975 la première convention collective étendue du secteur sportif⁵ qui a formalisé les relations professionnelles dans le cadre du code du travail. Elle a été rejointe en 1998 par celle du Golf, puis très récemment par la Convention Collective Nationale du Sport, qui ne comprend pas les activités équestres.

Cette transformation a des conséquences directes sur l'offre des établissements équestres qui se distingue de la seule offre sportive traditionnelle (centrée autour de la pratique compétitive et à son entraînement pour accéder éventuellement au plus haut-niveau) destinée prioritairement à un public restreint, proche du modèle traditionnel du « futur champion », c'est-à-dire à un public jeune et plutôt masculin. Au contraire, dans une logique d'adaptation à la demande, les centres équestres et poney-clubs tentent de diversifier leur offre afin de répondre aux attentes d'un public le plus large possible, attiré ou non par la compétition. Se développent ainsi des offres équestres axées sur le loisir et le jeu (tourisme équestre, équitation sur poneys), centrées autour de l'animal (éthologie), et de nouvelles formes de pratique ou disciplines détachées des seules disciplines olympiques (pony-games, TREC etc.) et où l'acquisition de compétences techniques n'est pas l'objectif exclusif. Cette évolution est en grande partie liée à l'essor du « phénomène poney », fondé sur une logique commerciale de loisir et qui a proposé une offre adaptée aux jeunes enfants, largement détachée des sports équestres traditionnels (Marry, 2000). Ainsi, contrairement à d'autres sports, la pratique compétitive ne constitue pas la modalité de pratique majoritaire des cavaliers. Il apparaît d'ailleurs que le choix de pratiquer l'équitation est davantage lié à des représentations du

⁴ Analyse secondaire du fichier FFE 2000, cf. tableau 1 dans Chevalier, 2004.

⁵ Groupement Hippique National, *Convention collective nationale de travail du 11 juillet 1975 concernant les personnels des centres équestres*, 1998. La convention collective nationale du sport (n°2511) vient tout juste d'être étendue (arrêté paru au JO du 25 novembre 2006).

cheval relatives aux grands espaces, à la liberté, etc. qu'à des rêves de gloire sportive (Chevalier, 1998).

Cette organisation professionnelle singulière du monde des activités équestres a des conséquences sur les sports équestres, notamment au plus haut niveau, que ce soit à travers la politique fédérale mise en œuvre ou dans leur fonctionnement.

En effet, contrairement aux clubs sportifs associatifs, les établissements équestres professionnels, notamment les écuries de compétition⁷, ne sont pas subventionnés par les collectivités locales et/ou les institutions sportives, de même que leurs pratiquants, même s'ils évoluent dans les meilleurs niveaux de compétition.

Enfin, la professionnalisation des établissements équestres a également des conséquences sur la nature des relations établies entre la FFE et ces derniers. Alors que dans la majorité des sports construits sur le modèle associatif sportif traditionnel, la fédération joue avant tout un rôle de distributeur de subventions aux clubs, la FFE, donc la continuité du Poney Club de France, apparaît avant tout comme une coopérative de clubs, au service de ces derniers⁸.

Dans ce contexte, si le sport de haut niveau constitue évidemment une préoccupation importante de la FFE, il n'en représente pas pour autant la priorité majeure aux dépens du développement des activités équestres de masse dans les centres équestres et poney-clubs, ce qui distingue la FFE d'autres fédérations pour lesquelles la pratique sportive de haut niveau constitue davantage une priorité. La prospérité des activités équestres en France, et notamment la pratique licenciée dans les écoles d'équitation, apparaît d'ailleurs relativement indépendante de la situation sportive du haut-niveau, comme l'indique la croissance continue des effectifs licenciés de la FFE malgré des résultats sportifs irréguliers.

Cette singularité du contexte institutionnel organisant les activités équestres en France a évidemment des conséquences sur tous les domaines du monde équestre, sur son organisation, sur le rôle, les missions et la politique de ses institutions, mais aussi sur la construction des carrières équestres de compétition.

⁷ Les écuries de compétition (ou « de propriétaires à orientation compétitive ») se distinguent des centres équestres/poney-clubs notamment par le fait qu'elles ne dispensent pas de cours d'équitation sur des chevaux d'instruction. Les cavaliers sont propriétaires de leur(s) monture(s).

⁸ Les membres (centres équestres / poney-clubs) cotisent à la FFE afin de mutualiser et de partager un certain nombre de services dont l'organisation et la participation aux compétitions.

1.1. Le monde du travail du cheval : des travailleurs différents mais liés

Le monde du travail du cheval, qui s'inscrit plus largement dans le monde du travail sportif - au sein duquel il se positionne comme le premier employeur privé⁹ - présente des spécificités au regard de certaines professions « traditionnelles » établies de longue date. Ces spécificités sont en grande partie liées au fait que dans le monde du travail du cheval, comme dans le secteur sportif en général, dans la majorité des cas, la carrière professionnelle des travailleurs s'enracine dans une expérience d'amateur, ou, pour le dire autrement, leurs carrières professionnelles s'inscrivent « dans une logique de conversion de la passion d'amateur en une vocation professionnelle » (Chevalier & Dussart, 2002). En cela le monde du travail sportif se rapproche d'un autre monde du travail qui s'inscrit dans le secteur de la distribution des activités culturelles et de loisirs : celui du travail artistique, qui se caractérise notamment par l'existence de tensions récurrentes entre métier et vocation, nous le verrons.

La spécificité – avoir d'abord été expérimentée avec un statut d'amateur – de ces mondes du travail va avoir des conséquences sur leur organisation, leur structuration et leur fonctionnement. Nous allons tenter de mettre en avant les principales d'entre elles et de voir en quoi et comment elles peuvent avoir des répercussions sur la construction des carrières professionnelles de ces amateurs devenus travailleurs.

Le monde du travail du cheval apparaît relativement hétérogène : si tous ses secteurs ont bien entendu pour point commun des pratiques mettant en jeu le cheval (et/ou le poney), ce monde rassemble un grand nombre de travailleurs et des activités très diverses mettant en œuvre des compétences variées, dans des lieux et auprès de publics différents.

S'il n'est pas question ici de faire une étude exhaustive de ce monde du travail, nous nous intéresserons plus particulièrement aux secteurs qui rassemblent la quasi-totalité des travailleurs du cheval compétiteurs « Pro 1 & 2 » : celui de la production de la performance (« Travailleurs des Sports Equestres »), et, dans une moindre mesure, celui de la distribution des activités équestres au public¹¹. Ces deux secteurs apparaissent à la fois liés (présence du cheval, majorité de travailleurs ayant précédemment expérimenté ces mondes en amateur, etc.) et distincts (public, organisation, fonctionnement, etc.).

⁹ Une récente analyse secondaire des données sociales recueillies par la MSA réalisée par Chevalier et Lebeaux, 2006, p. 21-22 conduit à estimer que le monde du travail du cheval concernerait plus de 16 000 personnes salariés chaque année.

¹¹ Pour une analyse plus complète du secteur de la distribution des activités équestres au public et de ses acteurs, se référer à Chevalier et Dussart, 2002, ainsi qu'à Chevalier et Le Mancq (à paraître).

En revanche, nous ne nous intéresserons pas aux autres secteurs du monde du travail du cheval, notamment celui des courses hippiques, largement éloigné du monde des sports équestres, tant par ses pratiques, son organisation, ses institutions ou encore par les représentations qui y dominent, et surtout très exceptionnellement investi par les compétiteurs « Pro » travailleurs du cheval.

Le monde de la production de la performance et celui de la distribution des activités équestres au public montrent en revanche nombre de similitudes (techniques équestres mises en œuvre, chevaux utilisés, institutions organisatrices, etc.) et présentent des frontières perméables. Néanmoins, ils se distinguent à différents niveaux, induisant une certaine concurrence entre eux débouchant, nous le verrons, sur une forme de hiérarchisation – au moins dans les représentations des différents acteurs - qui se cristallise notamment autour de la question des compétences des enseignants/entraîneurs.

Des travailleurs différents dans des sphères différentes

Tout d'abord, ces deux mondes s'inscrivent dans des structures différentes et s'adressent à des publics distincts. Alors que les travailleurs des sports équestres évoluent principalement dans des écuries de compétition¹², où la finalité première est la production de la performance (par des compétiteurs amateurs ou travailleurs), et s'adressent surtout à des cavaliers confirmés et engagés dans la pratique compétitive, les travailleurs du second secteur oeuvrent majoritairement dans des centres équestres et/ou poney-clubs, auprès d'un public de cavaliers amateurs beaucoup plus hétérogène, au niveau de l'âge comme de l'expertise ou encore des modalités de pratique adoptées et des finalités associées à celles-ci.

Par ailleurs, le secteur des sports équestres réunit une grande diversité de travailleurs. Au-delà des quelques rares sportifs professionnels (« Pro 1 »), ils peuvent être cavalier professionnel (à leur compte ou salarié par un éleveur ou un marchand de chevaux) et avoir en charge la formation, la préparation, l'entraînement et la valorisation de chevaux de sport en vue d'une commercialisation ultérieure ou dans une optique d'élevage ; dirigeant/responsable d'une écurie de compétition ; enseignant/entraîneur/coach de compétiteurs amateurs « Ama 3/4 » ou « Pro 1/2 » (dans ce cas, outre les apports techniques, ils peuvent jouer un rôle déterminant dans les carrières de leurs élèves en leur faisant bénéficier de leur propre réseau professionnel

¹² Nommées également « écuries de propriétaires » (*versus* centres équestres/écoles d'équitation) car rassemblant des chevaux appartenant à des propriétaires particuliers et non des chevaux d'instruction, propriétés des établissements équestres et mis à disposition de leurs adhérents.

pour accéder aux chevaux performants et de leur capital social pour accéder aux stages, sélections nationales etc.) ; marchand de chevaux et/ou éleveurs etc.

Les grooms et les palefreniers soigneurs apparaissent quant à eux comme les travailleurs « invisibles » des sports équestres, jouant pourtant un rôle déterminant en assurant les soins et l'entretien quotidien des chevaux et des infrastructures, mais également la gestion totale des chevaux lors des compétitions (transport, soins, surveillance, alimentation, voire échauffement et entraînement). Si, pour les compétiteurs « Ama 3/4 », il est fréquent de déléguer à un proche (amis, parents etc.) une partie de la gestion du cheval lors des compétitions (en général sur une seule journée voire sur un week-end), pour les cavaliers « Pro 1/2 », qui concourent souvent avec plusieurs chevaux sur une même compétition, voire plusieurs piquets de chevaux sur plusieurs compétitions éloignées géographiquement mais très rapprochées dans le temps, avoir un ou plusieurs grooms et palefreniers soigneurs apparaît incontournable, tant pour la gestion des chevaux en compétition que pour celle quotidienne de la cavalerie restée aux écuries. Les grooms et palefreniers soigneurs, peu ou pas diplômés¹³, connaissent des conditions de travail et de vie éprouvantes, notamment physiquement (déplacements fréquents, logistique lourde, gestion d'animaux massifs et parfois peu coopérants et délicats, horaires flexibles et largement extensibles, travail en extérieur par tous les temps etc.). L'organisation de leurs journées est totalement au service du bien être des chevaux (allant par exemple jusqu'à les promener toute la nuit pour une meilleure récupération dans le cas d'une épreuve tardive ou d'un état de stress particulier du cheval) et est donc fonction de nombreux aléas liés à une pratique sportive qui fait intervenir un animal (maladie, fatigue, soins particuliers aux chevaux, conditions climatiques difficiles etc.) Pourtant acteurs à part entière des sports équestres, tant par leur rôle crucial auprès des chevaux que dans l'organisation de toute la logistique, ils ne sont que très peu reconnus (tant symboliquement que financièrement), voire invisibles.

La grande majorité des travailleurs compétiteurs « Pro 1 & 2 » évoluent dans ce secteur, au sein duquel la logique sportive domine, au moins dans les représentations et les discours si ce n'est - nous le verrons dans la partie suivante - dans les pratiques effectives.

Les travailleurs, salariés ou indépendants, du second secteur sont quant à eux principalement des éducateurs, enseignants ou animateurs sportifs, ainsi que du personnel dévolu aux soins et

¹³ Il existe un CAPA « Cavalier Soigneur » ainsi qu'un BEPA « Cavalier d'entraînement » mais ces diplômes constituent en aucun cas une condition incontournable pour accéder aux métiers de groom, palefrenier ou même cavalier-soigneur.

à l'entretien des chevaux et poneys (palefreniers, soigneurs) ou aux tâches administratives et d'accueil du public (secrétaires, gestionnaires). Ils assurent la formation et l'entraînement des compétiteurs, notamment des plus jeunes, ainsi que le coaching lors des compétitions. Dans le cas de montures appartenant aux établissements équestres, ils s'occupent parfois d'une partie de l'entraînement mais aussi de leur gestion (attribution aux différents cavaliers, gestion de la carrière sportive etc.). Les compétiteurs non propriétaires de leur(s) monture(s) et évoluant dans des structures de types écoles d'équitation (versus écurie de propriétaires à orientation compétitive) étant surtout des compétiteurs « Club » ou « Ama 4 », ces acteurs interviennent principalement sur les épreuves de ces catégories. S'il réunit la majorité des travailleurs du cheval, ce secteur ne rassemble qu'une faible part des travailleurs compétiteurs, principalement les moins engagés dans la pratique compétitive (compétiteurs des catégories « Ama » ou, plus rarement, « Pro 2 »), les conditions de travail (horaires peu flexibles, coaching des élèves le week-end sur les circuits de compétition « poney » ou « Club », structures et montures peu adaptées à la compétition « Pro », etc.) apparaissant difficilement compatibles avec une pratique compétitive très engagée¹⁴. Nous développerons cette question dans le chapitre suivant mais il est dès lors intéressant de noter qu'il s'opère une distribution sexuée horizontale et verticale du monde du travail du cheval et des sports équestres, les femmes étant peu représentées dans les secteurs et postes directement liés à la production de la performance, qui sont aussi les plus valorisés et reconnus.

Une formalisation différente de l'accès au métier

Ensuite, les deux secteurs se différencient quant à leur organisation, leur fonctionnement et leurs modalités d'accès. Si le secteur de la distribution des activités équestres au public s'est précocement organisé, réglementé et institutionnalisé (Brevet de moniteur en 1963 puis Brevet d'Etat d'Educateur Sportif en 1973, convention collective des métiers des centres équestres dès 1975, etc.), celui des sports équestres, qui n'a pas connu de processus comparable de structuration professionnelle, apparaît en revanche peu formalisé, notamment en ce qui concerne son accès ou encore les relations contractuelles entre employeurs et employés. Les travailleurs des sports équestres sont moins souvent salariés que leurs homologues des centres équestres/poney-clubs et les modes de rémunération en vigueur y

¹⁴ Néanmoins, dans la mesure où ce secteur rassemble une partie des compétiteurs travailleurs, et où les frontières avec le secteur des sports équestres sont poreuses (les compétiteurs travailleurs des sports équestres expérimentent, ou ont parfois expérimenté, le secteur de la distribution des activités équestres en amont ou parallèlement au monde des sports équestres), il nous semble important d'y faire référence.

sont plus diversifiés et aléatoires, ces travailleurs étant fréquemment à leur compte ou intéressés (principalement par des commissions sur les ventes de chevaux).

De plus, bien que les conditions de travail et les tâches effectuées soient souvent difficiles et éprouvantes physiquement dans les deux secteurs¹⁵, dans les centres équestres et poney-clubs, elles semblent davantage définies que dans les sports équestres où les activités sont plus diversifiées, variables (horaires flexibles, déplacements fréquents, etc.) et moins formalisées.

Par ailleurs, alors que l'accès au monde du travail de la distribution des activités équestres au public, au moins dans le cas des enseignants et animateurs sportifs, est conditionné au suivi d'une formation sanctionnée par un diplôme (le Brevet d'Animateur Poney (BAP) pour les animateurs, le Brevet d'Etat d'Educateur Sportif (BEES) ou le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) pour les enseignants), ce n'est que rarement le cas dans le monde des sports équestres dont l'accès ne présente pas de barrières institutionnelles formelles ou autres pré-requis. Il n'existe en effet pas de formations professionnelles et/ou de diplômes spécifiques pour exercer en tant que cavalier professionnel, groom, ou encore entraîneur/valorisateur de chevaux de sport. Seul l'enseignement (et le coaching) nécessite légalement de disposer du BEES¹⁶ ou du BPJEPS. Mais l'observation menée et les entretiens réalisés mettent en avant le fait que cette obligation légale, si elle est bien respectée dans les centres équestres et poney-clubs, ne l'est en revanche que partiellement dans les écuries de compétition. Les marchands de chevaux, cavaliers professionnels ou encore les entraîneurs/coachs ne peuvent ainsi pas s'appuyer sur une reconnaissance institutionnelle de leurs compétences professionnelles, mais doivent avant tout faire valoir l'accumulation d'expériences et de performances sportives significatives, et surtout bénéficier d'un réseau relationnel important dans ce monde - par conséquent très concurrentiel - des sports équestres pour être reconnu en tant qu'expert, et donc sollicité par les cavaliers amateurs mais aussi par les propriétaires de chevaux de sport (qui sont parfois eux-mêmes cavaliers amateurs). Ceci est d'ailleurs à mettre en parallèle avec les entraîneurs de courses pour qui la capacité professionnelle n'est pas reconnue par le Code des courses et pour qui il n'existe pas de réelle formation technique sanctionnée par un diplôme (Ould-Ferhat, 2003). Ainsi, dans le cas des cavaliers professionnels, comme dans celui des entraîneurs de chevaux de course ou de sport, « *il s'agit de véritables professionnels sans que*

¹⁵ Ceci est notamment lié à la présence d'animaux vivants qui implique une large disponibilité et un emploi du temps flexible en fonction des aléas liés à leurs soins, mais également l'évolution au sein d'infrastructures lourdes et souvent à l'extérieur tout au long de l'année.

¹⁶ Cf. Article 43 de la loi sur le sport de 1984 (modifiée en 2000)



la profession ne soit véritablement reconnue par une formation technique adaptée et sanctionnée par un diplôme reconnaissant cette qualification » (Lenoir, 1995)¹⁷.

Le partage d'une difficile « condition de travailleur sportif »

Enfin, si des conditions de travail difficiles et peu rémunérées, voire une certaine précarité, semblent présentes pour les travailleurs des deux secteurs, celle-ci apparaît d'autant plus accentuée dans le cas des sports équestres où l'incertitude de la carrière professionnelle – directement liée à la carrière sportive donc aux performances réalisées, elles-mêmes fonction de l'état de forme des chevaux (blessures, maladies, condition physique, etc.) et de leur potentiel - est exacerbée. Cette incertitude se traduit également pour les cavaliers salariés par des relations contractuelles peu (voire pas) formalisées, des modalités de rémunération variables au gré des performances et de la vente des chevaux (rémunération à la commission, part des gains de la compétition¹⁸ etc.) ainsi que le cumul de plusieurs activités, éventuellement pour différents employeurs (marchands de chevaux, compétiteurs amateurs, propriétaires, éleveurs etc.). Dans le cas – plus fréquent que dans le secteur des centres équestres/poney-clubs¹⁹ - des travailleurs indépendants, notamment des dirigeants d'écuries et des cavaliers professionnels, la précarité et l'incertitude sont également très présentes, que ce soit à travers l'attribution - souvent temporaire - des chevaux confiés pour leur formation et/ou leur valorisation, l'activité de coaching/entraînement des compétiteurs amateurs ou encore le commerce des chevaux de sport : là encore, ces activités professionnelles sont fortement dépendantes des performances sportives réalisées par le travailleur compétiteur, tant pour les retombées financières directes de la valorisation et de la commercialisation des chevaux que pour les retombées indirectes en termes d'image (compétiteur performant, valorisateur efficace, coach reconnu etc.) auprès des propriétaires de chevaux confiés²⁰, mais aussi des compétiteurs amateurs - futurs élèves potentiels - et des sponsors. Cette incertitude et cette précarité sont d'autant plus aggravées par une gestion de l'activité professionnelle souvent peu rationnelle et rarement envisagée sur le long terme, ce qui avait déjà pu être mis

¹⁷ Cité par Ould-Ferhat, 2003, p. 225.

¹⁸ Il est important de préciser qu'il n'existe dans le monde des sports équestres, comme dans celui des courses (Ould-Ferhat, 2003), pas de règle fixe de répartition des gains perçus en compétition entre le cavalier / jockey et le propriétaire des chevaux.

¹⁹ Dans le secteur de la distribution des activités équestres au public, le pourcentage de travailleurs salariés est plus élevé, ce qui n'empêche pas un fort turn-over, comme l'indiquent Chevalier et Lebeaux (2006).

²⁰ Il est rarement établi de contrat d'exploitation sur le long terme entre les propriétaires de chevaux de sport et les cavaliers professionnels. Ainsi, une baisse du niveau de performances d'un compétiteur travailleur, outre pénaliser sa carrière sportive, peut mettre à mal la prospérité économique de son (ses) activité(s) professionnelle(s), notamment si les propriétaires retirent leurs chevaux pour les attribuer à un pair plus performant.

en avant par L. Ould-Ferhat (2003) à propos du secteur des courses hippiques où cette dernière avait pu repérer des « *comportements anti-économiques* » des entraîneurs.

Une hiérarchisation indexée au modèle compétitif

Les entretiens réalisés auprès de compétiteurs travailleurs des sports équestres, mais également avec des compétiteurs amateurs ou des travailleurs des centres équestres/poney-clubs, nous ont permis de mettre en évidence une forme de hiérarchisation d'un secteur – celui de la production de la performance – sur l'autre – celui de la distribution des activités équestres au public, s'adressant majoritairement aux cavaliers les moins aguerris sportivement et rassemblant des enseignants recrutés davantage sur des critères pédagogiques que sportifs²¹ – dans les représentations des différents acteurs des sports équestres.

Cette hiérarchisation de ces deux mondes du travail repose sur des critères performatifs sportifs et est fondée sur une présumée domination de la logique sportive et du sport de haut-niveau sur les autres modalités de pratique et les activités professionnelles qui y sont associées. Ainsi, dans les représentations des différents acteurs des sports équestres, et principalement des compétiteurs « Pro 1 & 2 », travailleurs ou amateurs, la légitimité sportive et la primauté de la production de la meilleure performance prévaudraient sur toutes autres légitimités, notamment pédagogique, mais également sur la rationalité économique. Cela est notamment visible à travers le dénigrement, de la part des compétiteurs « Pro 1 & 2 », voire « Ama 3 », travailleurs ou amateurs performants, des formations et du diplôme d'enseignant (BEES ou BPJEPS) ainsi que des compétences des enseignants diplômés des centres équestres et poney-clubs, sous prétexte qu'ils ne sont pas des compétiteurs engagés et performants et qu'ils ne disposeraient donc pas des compétences techniques et sportives supposées nécessaires.

Ainsi, France [cavalière, marchande et dirigeante d'écurie, « Pro 1 », 46 ans] explique par exemple, alors qu'elle organise des stages de perfectionnement auprès de nombreux amateurs compétiteurs, qu'elle n'a pas passé le BEES car :

« Ça sert à rien, tout ça, c'est des conneries ! Non, mais le cheval ça s'apprend sur le tas ou chez quelqu'un qui sait vraiment monter parce qu'il vous apprend le truc, c'est comme ça qu'on apprend à monter à cheval...et moi ici, je fais travailler plein de monde, et ça marche très très bien ».

Sandra [amateur, « Pro 2 »] ajoute à propos du BEES 1 :

²¹ Contrairement à d'autres disciplines sportives, notamment le ski (Heurtebize, 1994, cité par Dubar et Tripier, 1998), l'accès aux diplômes permettant d'enseigner et d'animer contre rémunération en équitation est moins fondé sur des performances techniques et compétitives que sur des exigences pédagogiques et/ou d'animation.

« Le monitorat, ça ne sert à rien et en plus, les trois-quarts [des moniteurs] c'est des incompetents ! Regarde les moniteurs, aujourd'hui, ils ont à peine le niveau 'Galop 5' ! Si y'a un cheval qui va mal avec un cavalier, ils sont incapables de poser leur cul dessus ! Donc, c'est catastrophique le niveau du monitorat, à l'heure actuelle, donc ça ne sert à rien, à part pour des gens qui sont des 'Pro 2', qui ont une structure et qui encadrent des cavaliers de concours, où là, il le faut et il y en a besoin, mais c'est administratif dans ce cas, le monitorat [...] parce que moniteur sinon ben... déjà pour trouver une place de moniteur, déjà, il faut y aller et si on n'a pas les parents pour investir derrière ou une réputation monstrueuse au niveau compétition, ce n'est même pas la peine, ça ne sert à rien le monitorat, ou à finir par croupir, à faire la merde dans une petite structure, à faire tourner des shetlands [petits poneys montés par les très jeunes enfants] en rond, super ! ».

Alain [cavalier professionnel et enseignant, « Pro 2 », 22 ans], qui tente de cumuler – avec difficultés - les activités d'enseignant et de cavalier professionnel²², exprime également cette dévalorisation des enseignants diplômés :

« Les moniteurs sont critiqués parce que, quand ils sont moniteurs, quand ils ont le diplôme, ils ne tournent plus en compétition ou ils font les [petites épreuves] 1m, 1m05, 1m10 et...bon, c'est vrai, tu ne vois pas un moniteur en B1 [épreuve du plus haut niveau 'Pro 2'], c'est rare, c'est très rare...et, c'est pour ça que, là-dessus, là, je vais être diplômé dans un mois, je vais être moniteur, je travaille dans mon club et je vais aussi...je vais le faire, je vais aussi gagner en B1 pour prouver que c'est possible ! ».

Hormis Alain (qui, dans les faits, se consacre peu à l'enseignement), les travailleurs des sports équestres, même lorsqu'ils sont diplômés²³, rejettent quasi systématiquement l'éventualité d'enseigner à un public de cavaliers autre que des compétiteurs performants - à l'image de Pauline [ex-cavalière salariée, ex-enseignante, ex-« Ama 3 », 32 ans] :

« D'abord, j'ai été cavalière de chevaux de commerce, je sortais en CSO et puis après, j'ai passé le BE [BEES 1] mais je n'ai pas fait d'enseignement, ça ne me plaisait du tout ».

Ou encore de Jean [cavalier salarié, dirigeant d'écurie et enseignant, « Pro 2 », 47 ans] et d'Audrey [cavalière salariée, « Pro 1 », 22 ans] qui encadrent exclusivement des compétiteurs confirmés :

« Ah ben oui, c'est sûr, je préfère être cavalier qu'être enseignant moi... Enfin, si, j'adore enseigner...mais j'aime enseigner qu'à un certain niveau de cavaliers qui tournent bien en concours ! ».

« Oui, j'ai passé le BPJEPS, mais seulement pour pouvoir donner des stages à des cavaliers qui tournent en concours...mais pas pour aller faire des cours dans le manège à des 'Galop 3' [cavaliers peu experts] ».

L'enseignement, quand il est envisagé par les cavaliers professionnels, l'est souvent en qualité de « solution de secours » en cas d'accident qui interdirait la pratique en compétition,

²² Plus loin dans l'entretien, et à travers l'entretien réalisé avec sa sœur, elle aussi enseignante diplômée et cavalière, il apparaît que dans les pratiques, l'activité d'enseignement est surtout assurée par cette dernière tandis qu'Alain se consacre prioritairement à son activité de cavalier professionnel.

²³ Il est à noter qu'une part importante des travailleurs des sports équestres diplômés ont bénéficié d'aménagements et d'allègements de la formation et du passage du BEES grâce à leur statut de sportif d haut niveau, ce qui semble avoir fortement favorisé la prise de décision du passage du diplôme.

comme l'indique notamment Annabelle [cavalière professionnelle et marchande de chevaux, « Pro 1 », 27 ans] :

« En fait, moi, si j'ai passé mon BE1 [BEES 1] et mon BE2 [BEES 2] – que j'ai d'ailleurs passés en tant qu'athlète de haut-niveau donc avec le méthode un peu allégée et accélérée, c'est parce qu'on ne sait jamais si demain...enfin si je me casse et que demain je ne peux plus gagner ma vie en montant à cheval, ça peut toujours servir ».

Au sein du monde des sports équestres, on assiste ainsi de manière récurrente à une valorisation de l'expérience sportive et de l'apprentissage « *sur le tas* » (parfois avec un statut de bénévole au sein de la structure équestre fréquentée dans le cadre de sa pratique sportive d'amateur) aux dépens des rares formations et diplômes existants.

Ce déni des compétences des enseignants et cette dévalorisation des formations et diplômes associés sont à mettre en relation avec la valorisation d'une certaine forme d'autodidaxie, voire de « *don* » ou de « *feeling* » dans le monde des sports équestres. Ceci n'est pas spécifique à ce monde mais apparaît dans d'autres mondes du travail sportif, où « *l'idéologie du don* » est sans cesse mise en avant pour expliquer la réussite des champions - et masquer les inégalités sociales - (Schotté, 2005), mais également dans d'autres métiers de vocation, notamment certaines professions artistiques, où l'autodidaxie est également largement répandue et valorisée. En effet, alors que dans le cas des musiques savantes, l'apprentissage et la professionnalisation prennent une forme très institutionnalisée (conservatoire, diplômes, concours, etc.), dans le cas des musiques populaires, notamment le jazz (Buscatto, 2004), le rap (Jouvenet, 2006a), la musique électronique (Jouvenet, 2006b) ou le punk (Férey, 2006), l'autodidaxie et l'apprentissage « *sur le tas* » sont largement développés, valorisés et reconnus. L'autodidaxie apparaît d'ailleurs comme l'un des quatre thèmes autour desquels se développe « *l'idéal artistique* » des musiciens de jazz, comme l'indique Buscatto (2004) : « *L'individu découvre, nourrit et développe sa vocation grâce à la pratique intensive de la musique avec autrui. La figure de l'autodidacte est, ici, magnifiée contre l'école et les apprentissages formalisés. Même pour les musiciens les plus jeunes, de plus en plus souvent issus des écoles de jazz réputées, l'école est jugée secondaire dans la construction de cette vocation au regard des expériences musicales fondatrices qui façonnent le musicien, sa personnalité, son style* » (Buscatto, 2004, p. 42). Cette valorisation de la figure de l'autodidacte - qui fait partie des stéréotypes de la *doxa artistique* (Menger, 1989) - ou du « *self-made man* », comme « *l'un des plus puissants stéréotypes de la vie d'artiste* » (Coulangeon, 1999), aux dépens des apprentissages dans la population des artistes, est mise en avant par d'autres sociologues tels P. Coulangeon (1999) à propos des musiciens de jazz,

P-E. Sorignet (2006) dans le cas de la danse contemporaine ou encore de D. Férey (2006) dans le cas de la musique punk.

Dans le monde des sports équestres, comme dans le monde de l'art, cette autodidaxie apparaît néanmoins relative : les pairs (compétiteurs travailleurs des sports équestres dans un cas, artistes dans l'autre), parfois appréhendés comme des « gourous », « mentors » ou autres « modèles » ou « exemples », jouent un rôle déterminant dans les apprentissages, comme l'indique P. Coulangeon dans le cas du jazz : « *L'autodidaxie revendiquée par les musiciens ne se présente du reste pas comme une expérience solitaire. L'histoire du jazz fait apparaître le rôle joué dans la formation de la plupart des musiciens de premier plan par l'apprentissage systématique, aussi informel soit-il, des techniques élémentaires de l'harmonie, du phrasé, de la mise en place, etc.* » (Coulangeon, 1999, p.60).

Ainsi, paradoxalement, les compétiteurs travailleurs des sports équestres non diplômés, qui endossent tout de même le rôle de coach et/ou d'entraîneurs²⁶ sans avoir suivi de formation spécifique, sont reconnus par les compétiteurs et par leurs pairs comme plus compétents et plus experts que les enseignants diplômés non compétiteurs ou compétiteurs « Ama 3 & 4 ». Il en va ainsi comme si la réalisation de performances sportives significatives compensait ou même irait systématiquement de pair avec l'acquisition des compétences pédagogiques indispensables dans le cadre d'une activité d'enseignement et d'encadrement. La légitimité des entraîneurs/coachs non diplômés semble ainsi reposer avant tout sur leur légitimité en tant que compétiteur performant, donc sur leur expertise sportive. Ce déni des compétences des enseignants diplômés est largement le fait des compétiteurs entraîneurs-coachs non diplômés qui, de cette manière, vont pouvoir être reconnus et évoluer sur le marché du travail de l'encadrement des cavaliers amateurs, marché qui constitue une part non négligeable des ressources pour ces travailleurs, mais qui leur permet également d'accéder aux chevaux, parfois très performants, de ces cavaliers amateurs.

Ainsi, dans le secteur des sports équestres, où seule la production de la performance est valorisée et reconnue, les uniques compétences valorisables, et ce quel que soit le type d'activité, sont les compétences sportives évaluées en grande partie à travers les performances. L'interdépendance entre carrière sportive et carrière professionnelle dans ce même monde apparaît ainsi particulièrement prononcée.

Dans ce contexte, alors que leur activité professionnelle met en jeu avant tout des compétences pédagogiques et que leurs conditions de travail s'avèrent peu compatibles avec

²⁶ Et ce en dépit de l'obligation légale de détenir le BEES (ou BPJEPS) pour tout exercice d'une activité d'enseignement.

une pratique compétitive engagée, il apparaît très difficile pour les travailleurs des centres équestres/poney-clubs de faire valoir leurs compétences et leur expertise en tant que cavalier professionnel, ce qui aura en retour, nous le verrons, des conséquences importantes sur la construction de leur carrière sportive.

La glorieuse incertitude de la gloire sportive contre le labeur ordinaire des enseignants ordinaires

Néanmoins, si, dans les représentations des acteurs de la production de la performance, le secteur de la distribution des activités équestres apparaît dominé et dévalorisé, la situation n'en est pas pour le moins paradoxale. En effet, bien que considéré comme dominé, ce second secteur présente des conditions de travail moins difficiles et une situation économique souvent moins précaire et incertaine que celles qui existent dans le secteur des sports équestres. Mise en avant par les travailleurs de la distribution des activités équestres, la précarité, bien que largement répandue dans le secteur des sports équestres, est en revanche minimisée voire déniée par ses travailleurs. Lorsque l'incertitude des carrières professionnelles ou le caractère peu formalisé des activités professionnelles sont évoqués par ces derniers, ils sont envisagés avec une connotation positive parce que considérés comme permettant d'entretenir d'hypothétiques rêves de gloire sportive (bien que les conditions objectives de travail et de vie n'y soient souvent pas du tout propices, nous y reviendrons dans la partie suivante), ce qui est beaucoup moins fréquemment le cas dans le secteur de la distribution des activités équestres au public où les conditions de travail, de fait peu compatibles avec la pratique compétitive, restreignent ces espoirs de réussite.

Ce paradoxe n'est pas spécifique au monde du cheval : on peut également l'observer dans le monde artistique ou plus généralement dans les métiers de vocation où la conversion professionnelle repose en grande partie sur ces rêves de réalisation sportive/artistique, et où on retrouve ainsi le même type de dévalorisation d'une forme de stabilité supposée incompatible avec la réalisation d'une carrière sportive/artistique d'exception.

En effet, ce déni des compétences des enseignants des centres équestres va de pair avec une forme de connotation négative attachée à l'emploi permanent - plus fréquent dans le secteur de la distribution des activités équestres au public - et qui engendrerait une interdiction de mobilité, par opposition aux vertus d'une certaine instabilité qui permettrait une potentielle meilleure réalisation de soi dans le travail. Cette opposition entre une stabilité supposée peu propice à la réalisation d'une carrière d'exception et une instabilité, « *l'incertitude de la vie d'artiste* » (Menger, 1989), permettant d'entretenir des rêves de gloire sportive/musicale est

évoquée par P. Coulangeon (2004) dans le cas des musiciens d'orchestre. Ce dernier rapproche la figure du musicien d'orchestre « *au type idéal de l'intégration laborieuse formulé par Paugam (2000), qui conjugue un haut degré de stabilité de l'emploi et une forte insatisfaction dans le travail, et qui est typique du salariat d'exécution de la fonction publique ou des grandes entreprises. [...] L'expérience malheureuse du travail provient davantage, en l'occurrence, de sa routinisation, de sa distance à l'image romantique de la vie d'artiste* » (Coulangeon, 2004, p. 85). Les intermittents du spectacle, comme les travailleurs des sports équestres « Pro », se trouvent donc fréquemment dans une situation d'« *intégration incertaine* » (Paugam, 2000), « *fondée sur l'articulation d'une forte valorisation des satisfactions éprouvées dans le travail, en compensation de l'instabilité des conditions d'emploi. Les vertus de l'instabilité sont cependant d'autant plus mises en avant par les musiciens qu'elles contrastent avec les connotations négatives qui s'attachent à l'emploi permanent, et que la mobilité offerte par l'intermittence apparaît comme la condition même de réalisation de soi dans le travail* » (Coulangeon, 2004, p. 87).

Néanmoins, pour les travailleurs des sports équestres comme pour les musiciens, cette opposition entre stabilité et instabilité n'empêche pas, sur le marché du travail, des situations hybrides. A l'image des permanents d'orchestre qui effectuent des prestations ponctuelles en dehors de celui-ci, les travailleurs des sports équestres cumulent fréquemment un statut d'indépendant avec un statut de salarié à temps partiel (pour un propriétaire, un éleveur, un établissement équestre, etc.). Comme l'indique P. Coulangeon (2004), on peut penser qu'à travers ce cumul, outre le fait d'obtenir des rétributions supplémentaires, ces travailleurs « *recherchent une compensation aux frustrations artistiques [/sportives] et professionnelles de la vie de musicien [travailleur des sports équestres salarié] 'exécutant'* » (Ibid., p. 88).

Bien que présentant des similitudes et des frontières perméables avec le secteur de la distribution des activités équestres au public, le secteur des sports équestres s'en distingue sur plusieurs aspects, principalement au niveau de ses modalités d'accès, de son fonctionnement et de son organisation. Ces spécificités vont avoir des conséquences sur la construction des carrières professionnelles des travailleurs de ce secteur, notamment en engendrant un flou des frontières particulièrement accentué entre ces derniers et les compétiteurs amateurs performants.

1.2. Un monde du travail aux frontières floues

Le monde du travail des sports équestres se caractérise donc, entre autres, par une large ouverture qui est à l'origine d'une hétérogénéité importante de ses travailleurs, tant au niveau de leur statut que des activités qu'ils remplissent ou encore des compétences mises en jeu. Cette hétérogénéité et le flou des frontières entre les différents acteurs des sports équestres sont d'autant plus accentués que le circuit de compétition de haut niveau (« Pro 1 & 2 ») ne présente que peu de barrières à l'entrée³⁰ et rassemble sur les mêmes épreuves et championnats une population hétérogène où se mêlent une majorité de compétiteurs travailleurs des sports équestres, quelques rares sportifs professionnels mais également quelques travailleurs des centres équestres/poney-clubs ainsi que des amateurs virtuoses engagés et performants. Ceci peut amener à rencontrer des configurations parfois atypiques où « élève » (compétiteur amateur performant « Pro ») et entraîneur (compétiteur « Pro » travailleur des sports équestres) concourent sur les mêmes épreuves avec des résultats sportifs comparables.

Or nous y reviendrons, dans le monde des sports équestres, carrières professionnelle et sportive des travailleurs compétiteurs apparaissent étroitement liées et interdépendantes. Ainsi, l'absence de barrières institutionnelles à l'entrée dans ce marché du travail, conjuguée à cette organisation singulière du circuit sportif de haut-niveau, génère un flou des frontières entre compétiteurs amateurs engagés et travailleurs des sports équestres.

Dans cette configuration particulière, la part professionnelle de l'activité des travailleurs des sports équestres « Pro », souvent ex-compétiteurs amateurs très engagés (et parfois également ex-bénévoles), apparaît difficilement repérable et ce flou des frontières donne lieu à des confusions des statuts et des activités.

Plusieurs éléments accentuent ce flou des frontières. Tout d'abord le fait que la grande majorité des carrières professionnelles dans le monde des sports équestres s'enracine dans une expérience antérieure d'amateur qui se prolonge par une conversion professionnelle³¹. Or, dans un monde du travail largement ouvert et dont l'accès n'est pas conditionné au suivi d'une formation ou à l'obtention d'un diplôme, cette conversion professionnelle est souvent peu repérable car longue, diluée, partielle (cumul avec la poursuite d'études ou avec une autre activité professionnelle à temps partiel), peu formalisée et parfois réversible³².

³⁰ Seulement un nombre très restreint et largement accessible de classements au cours de la saison sportive précédente.

³¹ Ils partagent ainsi cette filiation avec les travailleurs ordinaires des centres équestres (cf. Chevalier & Dussart, 2002 ; Chevalier & Le Mancq, à paraître).

³² D'autant plus que les carrières équestres peuvent être particulièrement longues (certains compétiteur « Pro 1 » ont plus de 55 ans) et incertaines (double incertitude liée au rôle déterminant des chevaux).

A travers l'observation et les entretiens réalisés, les travailleurs des sports équestres apparaissent, en amont de leur conversion, comme des amateurs déjà très engagés (socialisation sportive par un accès aux catégories « Pro » antérieur à la conversion et une inscription fréquente de la pratique dans des écuries de compétition dirigées par des travailleurs des sports équestres « Pro ») dans une pratique à l'origine d'un investissement en temps conséquent (pratique régulière, participation aux compétitions, entretien et entraînement des chevaux, etc.) et également parfois d'un fort investissement financier (accès aux chevaux performants, équipements etc.). Dans la majorité des cas, leur engagement d'amateur allait ainsi déjà bien au-delà de la stricte pratique sportive, pouvant s'apparenter à un « *serious leisure* » (Stebbins, 1982). Ces ex-amateurs assuraient fréquemment bénévolement des activités périphériques (grooming, entraînement de chevaux, coaching de pairs moins experts, etc.) appréhendées telle une « *formation sur le tas* », une « *pré-professionnalisation* » ou encore un moyen de se constituer un réseau au sein de ce monde du travail en vue d'une insertion professionnelle facilitée.

Par ailleurs, dans de nombreux cas, notamment celui – fréquent - des enfants issus de familles investies professionnellement dans le monde du cheval, les travailleurs évoluent, au moins dans un premier temps, au sein de la structure fréquentée précédemment en tant qu'amateur et au sein de laquelle ils ont été socialisés, et éventuellement formés³³, par un entraîneur-coach devenu employeur. Dans ce cas, la conversion est d'autant moins perceptible que les tâches réalisées sont essentiellement centrées autour de la compétition (formation, entraînement et exploitation des chevaux en concours), ce qui confère à l'activité professionnelle beaucoup plus de proximité avec leur pratique sportive d'amateur antérieure que dans le cas des travailleurs des centres équestres/poney-clubs qui, devenus professionnels, passent davantage de temps « à pied », notamment dans les situations d'enseignement³⁴.

Une conversion professionnelle progressive et ténue

Ainsi, dans ce cas, plus que les pratiques effectives ou l'environnement (structure équestre et acteurs), c'est davantage le statut du néo-travailleur des sports équestres qui change lors de la conversion. Néanmoins, ce changement de statut est parfois lui-même peu marqué, les relations entre employeurs et employés, ainsi que les modalités de rémunération, nous l'avons vu, étant souvent moins formalisées que dans le secteur de la distribution des activités

³³ Soit dans un cadre formalisé, dans le cas d'une formation en alternance de type BEP ou Bac Pro Agricoles ou d'une formation BEJEPS, ou de façon informelle dans le cas d'une conversion sans formation spécifique.

³⁴ Pour plus de précisions, voir Chevalier et Le Mancq (à paraître).

équestres au public. La conversion n'est ainsi pas toujours objectivée par un contrat, par ses prescriptions ou par le salaire, d'autant plus que ces travailleurs sont moins fréquemment salariés. L'accès à des chevaux de propriétaires ou de sponsors en vue d'une formation/valorisation/commercialisation contre rémunérations (sous différentes formes, déclarées ou non), particulièrement symbolique dans le marché concurrentiel des sports équestres, peut alors constituer, au moins dans les représentations des acteurs des sports équestres, si ce n'est par des retombées financières effectives, une forme de concrétisation de leur conversion professionnelle, un peu à l'image de l'accès au marché du disque (« être dans les bacs ») pour les rappeurs (Jouvenet, 2006a) ou encore de la publication et de la signature d'un contrat avec une maison d'édition pour les écrivains (Heinich, 1995), objectivant ainsi leur nouveau statut.

Surtout pour les « enfants de la balle »

Dans le cas particulier des cavaliers issus d'une famille de travailleurs des sports équestres, la conversion est d'autant moins repérable que leur pratique d'amateur s'apparente très tôt à une activité professionnelle : investissement en temps très conséquent (entraînement de plusieurs chevaux, participation à de nombreuses compétitions nationales sur les différents circuits et internationales, aide aux activités commerciales de la structure familiale, etc.) ; modalités de pratique sur le modèle d'une activité professionnelle qui prime parfois sur le caractère ludique (cumul des activités, du nombre de montures parfois confiées pour leur valorisation, gestion professionnelle de leurs propres montures avec commercialisation fréquente etc.) ; confrontation à une pré-socialisation professionnelle précoce au contact de leurs parents et du réseau professionnel de ces derniers qu'ils côtoient au sein de la structure familiale ainsi que sur les terrains de concours, comme l'illustrent par exemple les propos de Clémence [dirigeante, enseignante et cavalière, « Ama 3 », 25 ans] :

« Après le BEPA, je voulais reprendre une filière scolaire générale, parce que je n'aimais plus [ce monde du travail]... mais je n'aimais plus parce que j'ai vécu que ça, que là-dedans... J'ai beau n'avoir que 24 ans, j'ai une expérience de dingue dans le métier ! Parce que moi, j'ai commencé à accompagner [en promenade] les clients à... enfin c'est peut-être pas très bien de dire ça [rires], mais j'ai commencé à bosser [dans la structure familiale] vraiment dans ce métier-là à l'âge de 12 ans quoi ! J'emmenais les gens en balade. A 12 ans, je faisais déjà 1m75, les gens me prenaient pour une fille de 18 ans, donc pas de problème, tu vois, donc j'ai commencé à 12 ans, j'en ai 24... ça fait 12 ans ! Donc, voilà, en 12 ans, j'ai fait plein de choses, plein, plein, plein déjà dans ce métier ».

Ceci implique des arbitrages très précoces en faveur de la carrière équestre « d'amateur » très chronophage, notamment aux dépens d'autres engagements amateurs (sportif ou artistique) et du cursus scolaire. Ce dernier est alors soit rapidement abandonné, soit aménagé par

l'intermédiaire d'un dispositif de cours par correspondance³⁵, soit centré autour de la pratique d'amateur par l'orientation dans des formations scolaires ou professionnelles agricoles (BEP, Bac Pro ou BTSA agricoles) ou sportives (BEES/BPJEPS), comme l'indiquent Audrey [« Pro 1 », cavalière salariée, « fille de »] ou encore Mathieu [compétiteur amateur « Pro 2 », 23 ans] à propos des compétiteurs avec lesquels il a évolué dans les catégories de compétition « jeunes » et qui sont aujourd'hui travailleurs des sports équestres :

« Continuer l'école en parallèle [de la carrière équestre de compétition], ce n'était plus possible parce que quand il faut monter les chevaux tous les jours... et puis moi, je pars en concours tous les jeudis... En plus, à l'époque, j'avais fait 2-3 concours de jeunes chevaux, en semaine, donc il y a des semaines où je ne suis pas allée à l'école du tout. En fait, en seconde, à partir du mois de mars jusqu'au mois de juin, j'ai dû aller trois semaines en cours parce que je n'étais jamais là et donc, après, j'ai pris une 1^{ère} S [Scientifique] par correspondance [...] et je ne suis pas allée passer mon bac parce que j'étais en concours. [...] donc j'ai arrêté l'école pour avoir plus de temps pour monter et ne plus avoir de problème pour aller en concours ».

« La plupart d'entre eux [ses ex-concurrents, aujourd'hui cavaliers professionnels ou en passe de le devenir] ont arrêté les études très tôt. Ils veulent faire ça, ils se destinent à ça, ils montent dix chevaux par jour [...] font ça à fond depuis longtemps, ne font plus que ça en fait, parce que c'est quelque chose qu'il faut faire à fond pour y arriver, t'as pas le choix ! ».

Ces arbitrages systématiques aux dépens de la scolarité des jeunes cavaliers, enfants de travailleurs du cheval, sont parfois confrontés aux réticences de l'un des deux parents, souvent celui le moins engagé professionnellement (principalement les mères), comme l'indique Maud [cavalière salariée et marchande de chevaux, « Pro 1 », 27 ans, fille d'un cavalier professionnel « Pro 1 », éleveur et marchand] à propos de sa mère :

« Je me suis mise à fond là-dedans [dans le monde des sports équestres] à 16 ans... et puis je n'ai plus fait que ça ! Quand j'ai arrêté les cours, non, ma mère n'était pas du tout d'accord ! Elle n'était pas du tout d'accord pour que je parte comme ça, que je quitte l'école sans diplôme, sans rien ».

Ainsi, si l'arrêt des études ou de la formation marque la conversion, il ne vient souvent qu'officialiser une conversion des pratiques très précocement amorcée.

Dans le cas de cavaliers non issus d'une famille de travailleurs des sports équestres, la conversion peut intervenir plus tardivement, après la poursuite d'études générales post-bac ou après une autre carrière professionnelle, mais elle fait toujours suite à un engagement fort dans la pratique d'amateur ayant donné lieu à des arbitrages plus ou moins tardifs, ponctuels et prononcés en faveur de la carrière équestre.

³⁵ Compte tenu de l'organisation des circuits de compétition qui proposent des épreuves le week-end (souvent trois jours) mais également en semaine (concours internationaux, épreuves d'élevage) et fréquemment éloignées, nécessitant beaucoup de disponibilité de la part des cavaliers, ainsi que du volume très conséquent de temps nécessaire à l'entraînement et à l'entretien quotidien des chevaux, une part non négligeable de jeunes cavaliers très engagés optent pour l'enseignement par correspondance.

Enfin, au-delà des pratiques objectivables, il s'avère que la transformation des représentations des cavaliers (principalement vers une vision plus instrumentale du cheval et vers des finalités plus professionnelles de la pratique équestre) est déjà largement amorcée en amont de la conversion professionnelle, certains cavaliers amateurs côtoyant les travailleurs des sports équestres au cours des compétitions « Pro » depuis déjà plusieurs saisons. Il en va de même dans les pratiques où l'entraînement, la préparation et la gestion des chevaux sont envisagés de manière beaucoup plus rationnelle pour les compétiteurs ayant atteint ces catégories, et ce même pour les amateurs qui, s'ils ne peuvent assumer seuls ces tâches chronophages, les délèguent à des travailleurs des sports équestres.

Dans ce contexte, la conversion professionnelle du travailleur des sports équestres à partir de sa pratique d'amateur apparaît difficilement repérable et identifiable en tant que telle, et ce parfois même par le travailleur lui-même.

Cumul de statuts concurrents : compétiteur et travailleur

Ensuite, les travailleurs des sports équestres cumulent fréquemment les activités professionnelles et les statuts. En effet, dans un monde professionnel marqué par la précarité et l'incertitude, et où performances sportives et prospérité économique de(s) l'activité(s) professionnelle(s) sont intimement liées, la majorité³⁶ des compétiteurs « Pro » travailleurs des sports équestres – qui ne vivent qu'exceptionnellement et temporairement de leur pratique compétitive - cumulent plusieurs activités alimentaires au sein du monde des sports équestres (cavalier professionnel salarié ou indépendant, marchand et/ou éleveur de chevaux, entraîneur-coach, dirigeant/gérant d'une écurie de compétition, etc.), et, plus rarement, au sein du monde de la distribution des activités équestres au public (principalement enseignant), en plus de leur pratique compétitive. En cela, ils se distinguent de travailleurs de la performance d'autres sports « professionnels » (cyclisme, football, rugby, basket-ball, etc.), qui se concentrent essentiellement sur leur pratique compétitive. En revanche, ils se rapprochent des travailleurs du monde artistiques - notamment ceux du secteur de la musique populaire, qui cumulent également, avec plus ou moins de difficultés et d'enthousiasme, des activités périphériques alimentaires avec leur pratique artistique et qui se caractérisent par un degré élevé de polyvalence.

³⁶ Compte tenu du flou des frontières et des statuts entre amateurs et professionnels, ainsi que du cumul des activités, il est très difficile de dénombrer précisément les travailleurs des sports équestres qui pratiquent la compétition dans les catégories « Pro ». Néanmoins, ils représentent une large majorité des quelques 3000 compétiteurs « Pro ».

Ce cumul engendre d'ailleurs parfois une certaine confusion chez les travailleurs qui ont eux-mêmes du mal à définir leur statut et leur activité professionnelle principale, à l'image de Paul [travailleur des sports équestres salarié, « Ama 3 », 25 ans] qui, en réponse à la question « *En tant que quoi es-tu salarié ?* », indique :

« Moniteur et soigneur...enfin cavalier, moniteur, soigneur, groom...je touche un peu à tout. Sur ma fiche de paie, c'est écrit moniteur et puis voilà mais, à côté de ça, ben je fais... je fais plus le cavalier que le moniteur. Moniteur, c'est une à deux fois dans la semaine, pour les propriétaires, cavalier, c'est tous les jours ».

Ou encore de France [travailleuse indépendante, « Pro 1 », 46 ans] :

« Moi, je suis cavalière de concours et le commerce, bref, un peu de tout quoi. En fin de compte, j'élève aussi, je fais un peu d'élevage, j'ai 4-5 poulinières [...], donc j'ai aussi des chevaux en pension, pour les valoriser ».

Cette confusion entre les activités a également pu être mise en évidence dans le cas des artistes, comme l'indique R. Moulin : « *Si les occupations secondaires sont, de longue date, associées à la pratique artistique, et compatibles avec elle dans la mesure même où elles sont une garantie de la liberté créatrice, il est aujourd'hui de plus en plus difficile de distinguer l'occupation principale de l'occupation secondaire quand cette dernière comporte une dimension artistique* » (Moulin, 1983, p. 308.).

Ainsi, bien qu'ils évoluent professionnellement dans le monde du cheval, cette contrainte de cumul de leur pratique sportive avec des activités professionnelles périphériques rémunératrices rapproche les travailleurs des sports équestres des compétiteurs amateurs très engagés qui ne vivent pas non plus de leur pratique sportive. Ce statut ambigu de la pratique compétitive du travailleur, indispensable en termes de retombées économiques indirectes (valorisation et vente des chevaux), mais surtout symboliques - visibilité et notoriété auprès des sponsors, des propriétaires de chevaux à potentiel mais également des compétiteurs amateurs futurs élèves potentiels), pour la prospérité économique de leur(s) activité(s) professionnelle(s), mais non directement rémunératrice, voire très coûteuse et chronophage - est évoqué de manière récurrente par ces derniers dans les entretiens et est à l'origine d'une difficile construction identitaire, voire d'une « *précarité identitaire* » (Coulangeon, 2004) que nous développerons dans la dernière partie.

Par ailleurs, il est important de préciser que si ce cumul pratique sportive/activité(s) professionnelle(s) dans le monde des sports équestres peut parfois constituer un atout pour la carrière sportive du travailleur (notamment en termes d'accès aux chevaux de sport), il donne lieu en revanche à des arbitrages incessants entre ses carrières professionnelle et sportive, liées et interdépendantes mais aussi en concurrence notamment au niveau des investissements

temporels et financiers. Ces arbitrages se font ainsi principalement aux dépens de la seconde carrière, non directement rémunératrice, et qui repose sur une logique sportive paraissant en contradiction avec la logique professionnelle, principalement au niveau de la gestion des chevaux de sport³⁸, nous y reviendrons dans la partie suivante.

Une difficile objectivation des compétences strictement professionnelles

Le flou des frontières est également entretenu par le fait que l'évaluation objective des compétences professionnelles des travailleurs des sports équestres est difficile, caractéristique que le monde des sports équestres partage d'ailleurs avec le monde artistique, comme l'indique M. Jouvenet : « *Les difficultés de définir des critères susceptibles de fonder objectivement les inégalités de réussite (et de revenus) est caractéristique des 'mondes de l'art'* » (Jouvenet, 2006a, p. 222). En effet, alors que les compétiteurs qui effectuent une conversion professionnelle sont majoritairement ceux qui étaient, en tant qu'amateur, les plus engagés et souvent les plus performants⁴⁰, et que les compétences mises en œuvre dans les activités professionnelles correspondent pour une large part aux compétences sportives⁴¹ (partagées avec les amateurs), elles-mêmes difficilement appréciables du fait du rôle déterminant du cheval dans la production des performances⁴², il apparaît difficile d'évaluer objectivement les compétences professionnelles des travailleurs compétiteurs. Cette évaluation est d'autant plus difficile que ces compétences ne sont pas reconnues formellement par la validation d'une formation ou l'obtention d'un diplôme, et que la population des compétiteurs « Pro » est très hétérogène.

Dans ce contexte, et alors que les seules performances sportives ne permettent pas toujours aux travailleurs des sports équestres de se distinguer formellement des amateurs particulièrement performants, il apparaît très difficile pour eux d'être reconnus comme plus experts par les « décideurs » de leur carrière (principalement les propriétaires de chevaux).

³⁸ La gestion des chevaux très performants est significative : les compétiteurs vendent leurs chevaux les plus performants, quitte à pénaliser fortement leur saison (voire carrière) sportive (cas de cavaliers ayant vendu des chevaux présélectionnés pour des échéances sportives majeures), et ce quasi systématiquement afin d'assurer la prospérité économique de leur activité professionnelle.

⁴⁰ Les entretiens réalisés, ainsi que la consultation d'archives de résultats des championnats de France des catégories « jeunes » indiquent que des résultats sportifs remarquables dès le plus jeune âge semblent constituer un atout très favorable à la conversion professionnelle.

⁴¹ Compétences auxquelles s'ajoutent des compétences professionnelles spécifiques à la formation des jeunes chevaux mais également à leur valorisation (commercialisation, détection etc.).

⁴² En cela le monde des sports équestres présente une spécificité au regard d'autres activités sportives (athlétisme, natation, cyclisme, etc.) où les performances sont normées donc aisément objectivables.

Pourtant, la reconnaissance de leur expertise par ces « décideurs » apparaît déterminante à double titre (sportif et professionnel) dans le marché très concurrentiel⁴³ des sports équestres, où l'accès aux chevaux à potentiel constitue un enjeu majeur, au même titre qu'il est primordial pour les artistes (musiciens, interprètes, danseurs, comédiens) d'être reconnus par les « *banquiers culturels* » (Mauger, 2006) que sont les chefs d'orchestre, les directeurs artistiques des « majors », les chorégraphes ou autres metteurs en scène.

Face à cette difficile évaluation objective de leurs compétences, la possession d'un capital économique et social élevé apparaît déterminante pour la double carrière du travailleur « Pro ». Disposer d'un fort capital économique apparaît en effet comme un atout considérable, de même qu'être inséré au sein d'un réseau puissant et prestigieux d'acteurs des sports équestres, notamment par le biais du capital professionnel de parents travailleurs du cheval, ou éventuellement d'un « *mentor* ». Les compétiteurs travailleurs des sports équestres issus de familles favorisées et surtout de familles déjà insérées professionnellement dans ce monde sont d'ailleurs largement sur-représentés dans la population des travailleurs des sports équestres « Pro ».

⁴³ Ce marché est d'autant plus concurrentiel que, dépourvu de barrières institutionnelles ou d'instances régulant le flux des entrants, il est investi (ou tenté de l'être) à plus ou moins long terme et avec plus ou moins de succès, par de nombreux prétendants, à l'image d'autres mondes également affranchis de sélection formalisée dénués tel que celui de la musique rap (Jouvenet, 2006a) ou de la musique électronique (Jouvenet, 2006b).

Confusion des statuts au motif de la passion

Ce cumul des activités, ainsi que le fait que les travailleurs compétiteurs ne vivent pas de leur pratique compétitive, accentue le flou des frontières entre eux et les amateurs « Pro 1 & 2 ».

De plus, les activités cumulées par les travailleurs des sports équestres peuvent, dans certains cas, être partagées avec des amateurs virtuoses très engagés qui les réalisent dans le cadre d'une pratique bénévole⁴⁴, ce qui peut engendrer une remise en cause de la valeur professionnelle de leur expertise, mais aussi une forme de concurrence « déloyale », concurrence qui a d'ailleurs également été mise en avant par P. Coulangeon (1999) dans le monde de l'art, plus particulièrement dans le secteur du jazz, entre musiciens professionnels et non professionnels au niveau des circuits de diffusion les moins prestigieux (galas d'entreprise, fêtes familiales, café, restaurants etc.), et qui a notamment pour conséquence d'autoriser une flexibilité maximale des rémunérations, particulièrement défavorable aux premiers.

Alors que les pratiques effectives des uns et des autres sont très comparables, la différence majeure se situe par conséquent au niveau du statut (activité bénévole *versus* activité de travail) et de l'intensité de l'engagement (temps consacré, nombre de chevaux entraînés etc.). Ce monde du travail apparaît ainsi difficile à délimiter en tant que tel car les mêmes activités peuvent être exercées avec des statuts différents.

Les travailleurs eux-mêmes ont d'ailleurs parfois du mal à savoir vraiment dans quel cadre s'inscrivent leurs différentes activités, et ce qui ressort de l'une ou de l'autre de leurs carrières, à l'image de Paul [enseignant, soigneur et cavalier, « Ama 3 », 25 ans, employé chez un dirigeant d'écurie, cavalier professionnel, « Pro 1 »] qui ne distingue pas sa pratique compétitive avec son propre cheval de celle qui rentre dans le cadre de son activité professionnelle, lorsqu'il valorise les chevaux de propriétaires ou de commerce sur les terrains de concours.

Ce cumul des activités se traduit par un cumul des statuts : les travailleurs du monde des sports équestres sont amenés à y occuper, successivement ou simultanément, différents statuts.

Par exemple, alors qu'ils endossent le statut de travailleur, ils peuvent accomplir simultanément des tâches, autres ou semblables à celles réalisées dans le cadre de leur(s)

⁴⁴ Ceci est notamment le cas au sein des petites structures équestres associatives (écurie de propriétaires), dépourvues de travailleurs des sports équestres, au sein desquelles les compétiteurs les plus aguerris endossent le rôle d'entraîneur/coach voire de formateur/valorisateur de chevaux de leurs pairs moins expérimentés.

activité(s) professionnelle(s), avec un statut de bénévole⁴⁵, comme nous l'indique par exemple Marc [cavalier professionnel, éleveur et marchand de chevaux, « Pro 1 » membre de l'équipe de France] à propos de travailleurs qui acceptent d'endosser le rôle de cavalier professionnel bénévolement pour des propriétaires de chevaux « à potentiel » :

« Nous [les cavaliers professionnels], en concours, on ne gagne rien, il y a des frais énormes et la part du cavalier, elle existe un peu ou elle n'existe pas...Déjà, il y a des cavaliers qui montent des chevaux pour rien, juste pour avoir des chevaux ! Parce qu'il y en a 100 000 qui voudraient monter des bons chevaux qui ne peuvent pas, ils seraient prêts à tout pour avoir des bons chevaux donc ce n'est pas vraiment un métier notre bazar...et la vraie réalité c'est de dire "voilà, je fais mon métier en gagnant ma vie -parce que c'est ça la réalité des choses, c'est quand même gagner sa vie avec ce qu'on fait ou alors c'est du loisir ! »

Cet engagement bénévole est justifié par ces travailleurs au nom de la « passion » de l'ex-amateur qui demeure, d'un « métier qui n'est pas un métier normal », ou encore d'un « métier-passion », nous y reviendrons.

Ainsi, ce sont ces trois éléments : processus de conversion peu formalisé, long, partiel et parfois réversible ; cumul des activités (dont certaines sont partagées avec les amateurs et les bénévoles) ; et cumul des statuts, qui accentuent le flou des frontières entre amateurs et travailleurs dans un monde du travail très ouvert et marqué par une forte présence d'ex-amateurs. Si ces trois éléments ne sont pas forcément partagés par l'ensemble du monde sportif du haut niveau, ils apparaissent en revanche de manière récurrente, comme nous avons pu l'évoquer précédemment, dans certains secteurs du monde du travail artistique, principalement les moins formalisés, ceux des musiques populaires (jazz, rap, techno, *versus* le monde de la musique savante⁴⁶), marqués également par un flou des frontières entre amateurs engagés et travailleurs, dont la grande majorité ont préalablement exploré ce monde

⁴⁵ Néanmoins, il est à noter qu'hormis dans le cas précis des activités directement liées à la compétition (valorisation des chevaux en compétition, et éventuellement entraînement des chevaux, coaching et parfois grooming), les travailleurs des sports équestres occupent en revanche peu fréquemment des statuts bénévoles dans des activités autres, ce qui peut s'expliquer notamment par le fait que les écuries de compétition sont rarement organisées sous une forme associative, mais également par un individualisme prégnant dans le monde des sports équestres (à mettre en relation avec l'organisation des circuits de compétition et du marché du travail, mais également les modalités de pratique très individualisées).

⁴⁶ Le secteur de la musique savante apparaît beaucoup institutionnalisé et formalisé (conservatoire, diplômes, concours, etc., cf. Ravet, 2003) et présente par conséquent un marché du travail moins ouvert que le secteur de la musique populaire, comme l'indique notamment Coulangeon, 2004, p. 100 : « Particulièrement prononcée chez les interprètes des musiques populaires, du fait de la prépondérance des acquis de l'expérience et de la formation sur le tas, cette fragilité de la frontière entre formation et emploi, est perceptible aussi, mais dans une moindre mesure, chez les interprètes de musique savante. [...] Chez les musiciens classiques, le mode de sélection et de socialisation professionnelle organise très étroitement la clôture de la profession sur elle-même, et les pratiques amateurs sont assez nettement déconnectées des pratiques professionnelles. Chez les musiciens de variétés ou de rock, comme chez les musiciens de jazz, en revanche les pratiques amateurs de l'adolescence constituent le préambule ordinaire de la professionnalisation ».

avec un statut d'amateur à travers leur pratique artistique adolescente, « *préambule ordinaire de la professionnalisation* » (Coulangeon, 2004).

Ces mondes présentent ainsi nombre de similitudes : une conversion professionnelle peu formalisée, diluée, partielle et parfois réversible, un cumul fréquent de l'activité artistique avec des activités « périphériques » alimentaires (et « *l'usure* » qui en découle), un partage des activités et des lieux de pratique avec les amateurs⁴⁷ et une faiblesse des barrières d'entrée au monde du travail.

En précisant à propos des professions artistiques qu'elles « *se caractérisent généralement par la porosité des frontières du champ* (Bourdieu, 1992), *la difficulté de définir qui en est membre* (Moulin, 1992) et un haut degré d'incertitude dans l'exercice de l'activité et de la carrière (Menger, 1989 ; 1998) », H. Ravet (2003a) souligne d'ailleurs également la proximité de ces deux mondes du travail.

Outre la difficile construction identitaire des travailleurs compétiteurs sur laquelle nous reviendrons dans la partie 4, ce flou des frontières entre amateurs engagés et performants et travailleurs « Pro », caractéristique du monde du travail des sports équestres, a des conséquences déterminantes tant sur la carrière professionnelle que sur la carrière sportive de ces derniers. La double incertitude sportive et professionnelle, ainsi que la précarité qui peut en découler, font en effet partie des conséquences de ce fonctionnement particulier.

1.3. « *L'exception sportive* »⁴⁸

Le règne de l'incertitude masquée par la certitude de la passion

Pourtant, si l'incertitude – et la précarité qui peut en découler – sont fréquemment évoquées par les travailleurs des sports équestres « Pro » rencontrés, elles ne le sont souvent qu'à demi-mot, et sont justifiées par la « *passion* » qui semble légitimer et rendre acceptables ces conditions de travail, voire de vie, pourtant difficilement tolérables et souvent non-conformes aux dispositions contractuelles (quand le contrat existe)⁴⁹.

⁴⁷ Coulangeon indique notamment que « *Dans le domaine des musiques populaires, cette porosité de la frontière entre le monde des amateurs et celui des professionnels s'étend du reste au-delà du temps de l'insertion au marché de l'emploi, et il n'est pas rare que les uns et les autres se côtoient durablement sur les mêmes scènes ou dans les mêmes formations* » (Coulangeon, 2004, p. 100).

⁴⁸ Pour reprendre l'expression de Schotté (à paraître).

⁴⁹ On peut penser que ces précaires et difficiles conditions de vie sont d'autant plus « acceptées », au moins dans un premier temps, qu'une partie des travailleurs des sports équestres, notamment ceux occupant les postes les moins valorisés et rémunérés de grooms et soigneurs, sont issus des classes sociales les moins favorisées et

La référence à la « *passion* » apparaît ainsi au fil des entretiens réalisés avec ces travailleurs, notamment pour expliquer les motivations de leur engagement sportif mais aussi pour justifier de la poursuite de leur(s) activité(s) professionnelle(s) malgré des conditions d'évolution objectivement très difficiles.

Paul [cavalier et enseignant salarié, « Ama 3 », 25 ans], après nous avoir décrit un quotidien éprouvant, explique :

« Enfin, c'est parfois difficile mais c'est le métier-passion quoi, on ne travaille pas pour l'argent...c'est sûr ! [rires] Ca, c'est sûr que c'est pas facile tous les jours mais quand on aime son métier après, ben on accepte certaines choses ».

Dans le monde du cheval, la passion sportive (des activités équestres et de la performance) se double d'une autre passion, celle de l'animal, en l'occurrence le cheval, cette dernière apparaissant d'ailleurs plus centrale que la précédente dans les discours, surtout pour les compétiteurs les moins chevronnés.

France [travailleuse indépendante, « Pro 1 »] explique ainsi :

« J'ai l'impression que j'ai été passionnée des chevaux depuis le départ, et puis je suis montée puis j'ai fini par en faire mon métier ».

Alors qu'Agnès [ex-cavalière, marchande chevaux, ex-« Pro 1 »], à l'évocation de sa retraite (sportive et professionnelle), indique :

« C'est une passion totale...Encore une fois, je pense que je pourrais tout à fait vivre sans les chevaux parce que j'ai développé d'autres choses à côté mais...quand même, les chevaux, c'est un apport énorme...c'est un apport personnel énorme parce que c'est une passion, une vocation, c'est un besoin...c'est pas évident d'arrêter...d'arrêter de monter, à la limite oui, mais d'arrêter de côtoyer des chevaux, ça... ».

Passion qui devient vocation pour ceux qui y consacrent leur vie professionnelle

Cette « *passion* » semble préexister à la conversion professionnelle et être partagée par les compétiteurs amateurs qui l'évoquent également lors des entretiens. Néanmoins, dans le cas d'un engagement professionnel, la « *vocation* » est évoquée parallèlement à la « *passion* »,

voient ainsi dans cette conversion professionnelle (réalisée souvent dans un contexte d'échec scolaire pour ces individus) une opportunité de connaître une carrière professionnelle et sportive valorisée (les espoirs de réussite sportive apparaissent de manière récurrente dans les entretiens, même si les conditions objectives de travail et de vie apparaissent peu propices à ceux-ci). Sur cette question, Jouvenet (2006a) fait une analyse comparable à propos des rappers, fréquemment issus des classes sociales les moins favorisées, qui envisagent une carrière dans le rap comme « *une porte de sortie* », une « *échappatoire à la galère* », bien que ces carrières soient là aussi précaires et aléatoires et indique : « *En outre, si dans la plupart des investissements artistiques, la forte probabilité d'une rémunération durablement inférieure à celle qu'offre par ailleurs le marché du travail dans d'autres emplois, à caractéristiques individuelles équivalentes*' (Menger, 1994, p. 222), *peut susciter des hésitations, les origines modestes des rappers réduisent les écarts entre ces possibles professionnels. Ils considèrent en effet que leurs chances d'échapper par le circuit d'une formation traditionnelle à la précarité sont faibles* » (Jouvenet, 2006a, p. 207).

comme l'indiquent nombre de travailleurs pour expliquer leur engagement professionnel, notamment Céline [dirigeante d'une écurie, marchande de chevaux, ex-« Pro 1 »] :

« Je voulais rentrer là-dedans [dans le monde du travail des sports équestres] très tôt parce que la passion, des fois, c'est incontrôlable ».

ou encore France [travailleuse indépendante, « Pro 1 », 46 ans] :

« Bosser dans les chevaux, c'est comme un apostolat ! Cette passion, on finit par ne vivre que pour ça ».

Ainsi, la « passion », développée en amont de la conversion professionnelle et qui en a souvent été le moteur, perdure, voire se renforce, et ce bien que le travailleur ait changé de statut. Ceci se retrouve dans nombre de mondes professionnels au sein desquels la conversion professionnelle a été réalisée à partir d'une pratique d'amateur et où la « passion » apparaît centrale tant au moment de la conversion qu'au fur et à mesure de la carrière professionnelle, comme le montrent par exemple C. Delmas et S. Fleuriet (2002) dans le cas des journalistes sportifs, ou encore dans le monde du travail artistique où, là encore, la « passion » de l'ex-amateur semble jouer un rôle prépondérant. A ce propos, V. Chevalier et M. Simonet (à paraître) indiquent : *« Loin de disparaître au moment de la conversion la dimension amateur se prolonge et garde une influence dans le déroulement des carrières professionnelles. A tel point que l'une des conditions pour que la conversion professionnelle perdure consiste à concilier les deux carrières, c'est-à-dire à passer constamment d'un statut à l'autre selon les scènes sociales ».*

La « passion » de l'ex-amateur apparaît alors comme un élément qui perdure, de manière plus ou moins explicite, après la conversion professionnelle et qui justifie l'acceptation d'une carrière professionnelle difficile, incertaine et souvent précaire, et ce même dans le cas où l'activité de travail est éloignée de la pratique d'amateur (gestion, administration de la structure équestre, soins au cheval et intendance etc.). Le fait « d'avoir la chance » d'évoluer professionnellement dans un milieu précédemment expérimenté avec un statut d'amateur va d'ailleurs amplifier cette propension à accepter des conditions de travail difficiles et à se maintenir dans ce monde du travail⁵⁰. En effet, ayant souvent rempli bénévolement des tâches comparables par le passé, les travailleurs des sports équestres s'estiment « heureux » de pouvoir aujourd'hui « vivre de leur passion », et ce même au prix d'une rémunération minimale pour une lourde charge de travail. Cette configuration n'est pas spécifique à ce monde du travail ni même au monde du travail sportif puisqu'elle a pu être repérée à grande

⁵⁰ A plus ou moins long terme. Les travaux réalisés par Chevalier et Lebeaux, 2006 sur l'ensemble des travailleurs du monde du cheval mettent néanmoins en évidence un fort turn-over de ces derniers. Le monde du travail du cheval se caractérise ainsi par une espérance de vie professionnelle réduite.

échelle, en substituant *l'engagement* à la *passion*, à propos du travailleur associatif (Hély, 2005), nous y reviendrons.

Ceci est le cas pour les cavaliers professionnels mais également pour les soigneurs ou grooms pour lesquels la « *passion du cheval* » apparaît encore plus centrale et justifie, « *pour le bien être du cheval* », un dévouement de tous les instants et la réalisation de tâches très éprouvantes et souvent ingrates (longs transports, soins des chevaux à toute heure et par tous les temps, etc.). Cette légitimation de conditions de travail très éprouvantes et éloignées du contrat de travail initial par la « double passion » de l'activité et du cheval a d'ailleurs également été mise en évidence par L. Ould-Ferhat (2003) dans le monde des courses hippiques, à propos des lads-jockeys.

Alors que plusieurs compétiteurs travailleurs rencontrés évoluent objectivement dans des conditions de travail – voire de vie – très dures et précaires (rémunération faible et irrégulière, horaires très lourds, charge de travail conséquente, conditions de vie vétustes etc.) et peu propices à la réalisation d'une carrière sportive d'excellence (arbitrages aux dépens de la carrière sportive, conditions de vie et de travail peu compatibles avec celles préconisées pour un sportif de haut-niveau etc.), leur engagement professionnel apparaît sans cesse entretenu par des rêves, plus ou moins avoués et plus ou moins réalistes, de gloire sportive (personnelle ou par procuration⁵¹), qui s'ajoutent à leur « *passion* ». Ces espoirs de consécration sportive (qui se maintiennent d'autant plus tardivement que les carrières équestres, même au plus haut-niveau, sont très longues) semblent sans cesse (ré)enchanter une carrière professionnelle et sportive pourtant bien difficile, nous y reviendrons dans la partie 4. Si cette « *passion* » est partagée avec les travailleurs des centres équestres/poney-clubs, les espoirs d'exploits sportifs apparaissent en revanche comme une spécificité du secteur des sports équestres⁵² qui repose essentiellement, comme l'ensemble du monde sportif de haut-niveau – ou sport-spectacle –, sur la recherche de la production de la meilleure performance.

La passion et le don de soi comme monnaie du travail sportif

Le rôle déterminant de la « *passion* » et des rêves de gloire sportive dans le maintien du travailleur de la performance dans ce monde du travail difficile n'est pas spécifique aux sports équestres mais apparaît comme une constante dans le monde du travail du sport de haut-

⁵¹ L'observation et les entretiens réalisés ont mis en évidence l'existence d'une forme de gloire sportive vécue par procuration, notamment dans le cas des grooms ou des cavaliers salariés par des sportifs professionnels ou des travailleurs compétiteurs particulièrement performants. S'ils ont eux-mêmes fait le deuil de leurs espoirs sportifs, ils justifient en revanche leur total investissement professionnel par la recherche de la meilleure performance sportive de leur employeur et de « leurs » chevaux.

⁵² Pour plus de précisions concernant cette question, cf. Chevalier et Le Mancq, à paraître.

niveau. En effet, bien que les compétiteurs travailleurs des sports équestres ne vivent qu'exceptionnellement de leur pratique sportive, contrairement à des sportifs professionnels d'autres disciplines (cycliste, football, basket, etc.), ils partagent cette spécificité avec l'ensemble des travailleurs de la performance sportive : la « *passion* » qui se confond souvent avec les espoirs de médailles et de titres prestigieux permet l'acceptation de conditions de travail et de rémunération parfois difficiles, précaires et le plus souvent en décalage avec le droit du travail. Cette acceptation est également favorisée par le contexte même dans lequel s'inscrivent ces activités professionnelles : celui du monde sportif où le spectre du désintéressement et du bénévolat domine, et ce malgré les évolutions récentes de ce monde. Cette « *exception sportive* » (Schotté, à paraître) est ainsi à mettre en relation avec les représentations et la culture dominante du monde sportif : celle de l'amateurisme, fondée sur une logique associative emprunte de valeurs telles que le dévouement, le désintéressement, voire le don de soi. En effet, alors que le monde sportif rassemble nombre de travailleurs, qu'il s'est progressivement organisé et réglementé (convention collective des métiers du sport, formations, diplômes etc.) et que la production sportive constitue aujourd'hui un secteur économique non négligeable⁵³, le monde du travail sportif de haut niveau est pensé et affiché, par les acteurs du monde sportif (sportifs et acteurs institutionnels qui sont principalement des élus), mais aussi par les pouvoirs publics, comme une exception, exempt notamment du respect du code du travail (Loirand, 2003).

Ainsi, bien que largement éloignées de la réalité, notamment dans le cas des sports les plus médiatiques, ces représentations d'un monde sportif fondé sur l'amateurisme et un fonctionnement associatif désintéressé apparaissent largement partagées par les différents acteurs de, ou extérieur à, ce monde.

Déni du travail sportif inscrit dans le fonctionnement du sport

Cette approche du monde du travail sportif comme une exception au monde du travail est d'autant plus favorisée que la dimension « travail » dans le monde du sport a historiquement été occultée, et ce malgré le développement des enjeux économiques indéniables et sa professionnalisation dans tous les secteurs. En effet, masquée derrière la seule recherche de la production de la meilleure performance « pour le sport » et la prégnance des valeurs d'amateurisme et de désintéressement dans les représentations et les discours, la dimension « travail » n'est qu'exceptionnellement abordée en tant que telle dans ce monde.

⁵³ En 2000, le secteur sportif représente 1,7% du PIB en France et 350 000 emplois (non compris les bénévoles). Sources : Ministère des Sports, Stat-Info, 2002, in DeFrance (2003, 1^{ère} éd. 1995), p. 5.

Cet impensé, voir ce déni du travail dans le monde de la production de la performance sportive est lié à plusieurs éléments :

Sport comme loisir

L'inscription historique du sport dans la sphère des loisirs (Dumazedier, 1972), et par là même du non travail, voire opposée au travail. Ceci est à mettre en relation avec les origines historiques du sport et avec les « *propriétés même de l'objet observé, à savoir le sport et l'ensemble de ses acteurs qui, pour des raisons éminemment sociales, ne se sont jamais vraiment inscrits dans l'univers du travail* » (Fleuriel, 2006, p. 86). Le sport professionnel a alors été considéré comme une exception au sport amateur, « *une altération mineure de la pratique* » (Ibid., p. 88), en décalage avec ses valeurs désintéressées, masqué par les performances sportives et une logique du bénévolat et de l'amateurisme sans cesse réaffirmée. Robert (1999) met d'ailleurs en évidence le fait que l'idée d'une professionnalisation du basket-ball dans les années soixante, comme ça avait déjà pu être le cas pour le football dans les années trente, a dû faire face à un argumentaire opposé de la part des dirigeants fédéraux qui dénonçaient des risques de « *détourner le joueur d'une vie normale, des dangers de l'oisiveté, de la perte de la joie de jouer, des mercenaires sans foi ni loi* ». Ainsi, « *dans l'espace sportif français, l'histoire du professionnalisme renvoie en définitive à une lente construction de l'impensable, de l'impossible, de l'innombrable, qui se réalise de fait* » (Robert, 1999, p. 77).

L'égalité des chances sportives

Dans le monde du sport, l'idéologie du don, l'égalité des chances et de la méritocratie sportive demeurent les seuls fondements de l'organisation et de la structuration du marché du travail sportif, notamment celui du haut niveau, comme le montre notamment M. Schotté (2005) dans le cas des coureurs de demi-fond. Cette idéologie va également à l'encontre d'une analyse du monde sportif en termes de monde du travail, nous y reviendrons. Le monde sportif est ainsi présenté, notamment par ses acteurs mais aussi dans les discours politiques, comme un monde dépourvu d'inégalités sociales, reposant sur le postulat d'une égalité formelle (Ehrenberg, 1991).

Valeurs du monde associatif

La domination persistante de la logique et du modèle associatif : l'organisation du sport est intimement et historiquement liée au monde associatif (les institutions sportives et la majorité des clubs sportifs sont des associations régies par le Loi de 1901) qui est avant tout celui des bénévoles⁵⁹ et qui est ainsi assimilé à la sphère du désintéressement et du don de soi, donc du « *hors travail* » (Hély, 2008a., 2008b.). Pourtant, on note aujourd'hui une professionnalisation croissante des différents secteurs sportifs, notamment des institutions sportives (Bernardeau-Moreau, 2004 ; Walter, 2000). Par conséquent, bien que ce soit parfois peu évident dans les pratiques, notamment dans le secteur du sport de haut-niveau, le modèle des bénévoles, porteurs « *des valeurs de l'apolitisme et du désintéressement au sein du monde sportif, c'est-à-dire la dénegation de tout intérêt de pouvoir ou d'enrichissement à travers la pratique du sport* » (DeFrance, 1995, p. 24), domine dans le monde sportif, tout au moins dans les représentations et les discours. Ceci est d'autant plus entretenu que les dirigeants du monde sportif, à tous les niveaux, « *dont les intérêts se confondent dans un accord quasi parfait avec les positions qu'ils défendent* » (Chevalier & Fleuriel, 2008), endossent ce statut de bénévole et en tirent des profits (parfois matériels mais en tout cas symboliques). Les salariés des associations sportives ne remettent pas non plus en cause cette prégnance du bénévolat car, comme l'indique C. Chimot (2005), ils sont « *souvent recrutés au sein des anciens athlètes de haut niveau ou anciens bénévoles de la fédération donc 'sélectionnés' pour reproduire un système auquel ils ont toujours adhéré* » (Chimot, 2005, p. 297-298).

Dans ce contexte, l'activité de travail et la dimension professionnelle de l'activité de nombreux travailleurs sportifs apparaissent déniées ou masquées. Ce déni atteint son paroxysme à l'occasion des Jeux Olympiques (JO) au cours desquels Fleuriel (2006) a pu mettre en évidence le fait que la dimension « travail » est constamment masquée par « *la prédominance du bénévolat et par la primauté de l'intérêt sportif* », et ce dans le cas des travailleurs (journalistes, cadres sportifs, palefreniers, médecins) comme des bénévoles (cuisinier, hôtesse d'accueil etc.), malgré la nature de leurs activités effectives. Pourtant, S. Fleuriel (2006) montre le caractère éminemment pré-professionnalisant du bénévolat des hôtesse du Club France, venues cumuler de l'expérience dans le secteur événementiel sportif lors des JO, ce qui tranche nettement avec « *une représentation sacralisée du bénévolat comme forme d'engagement gratuit et désintéressé au service d'une cause* »

⁵⁹ Tout du moins dans les représentations car dans les pratiques, ceci est à nuancer : Hély (2008) indique en effet que le secteur associatif, notamment dans le domaine du sport, n'est en plus seulement composé de bénévoles mais est devenu aujourd'hui un véritable marché du travail comptant un nombre de salariés (1 500 000) équivalent à celui de la fonction publique territoriale.

(Chevalier & Fleuriel, 2008). Ainsi, il apparaît que dans le cas de ces hôtes, « *quand bien même le coût en est élevé, donner de soi produit ainsi une forte valeur ajoutée susceptible d'être échangée sur d'autres marchés notamment professionnels. Dans ces conditions, la rémunération se matérialise accessoirement par des lettres de 'recommandation' qui fonctionnent principalement comme des attestations confirmant la participation effective à cet événement majeur* » (Ibid., p. 92). Il ressort ainsi de l'enquête de S. Fleuriel que dans le cas des bénévoles du Club France lors des JO, « *la démarche, pour aussi vertueuse et désintéressée qu'on la présente, ne doit pas faire oublier qu'il s'agit aussi d'une tentative de transfert du capital symbolique conféré par la participation aux jeux sur un marché de l'emploi [sportif] relativement étroit et hermétique à la concurrence* » (Fleuriel, 2006, p.91).

Dans le monde du bénévolat, M. Simonet-Cusset (2004) a également mis en évidence le fait que la pratique bénévole participait à la construction des carrières professionnelles : « *Le travail bénévole apparaît bien à ce titre comme un 'travail invisible' pour reprendre un terme utilisé par Arlene Kaplan Daniels (1987), au sens où il agit de manière non nécessairement perceptible, ou en tous cas étudié comme tel, sur les carrières professionnelles. [...] Il agit également de façon objective sur ces carrières [professionnelles]. La reconnaissance institutionnelle croissante de l'expérience bénévole dans la formation professionnelle dont témoigne par exemple la loi sur la validation des acquis de l'expérience, rappelle qu'au-delà des acteurs, les institutions politiques et éducatives elles-mêmes considèrent de plus en plus cette expérience bénévole comme une forme de pré-professionnalisation* » (Simonet-Cusset, 2004, p. 148).

Ces différents exemples montrent ainsi que le bénévolat, entre autre dans le monde sportif, bien que pensé comme désintéressé par nature, peut contribuer à des profits symboliques et parfois constituer l'antichambre d'une professionnalisation. Ceci est d'ailleurs parfois également le cas dans le monde des sports équestres pour les amateurs très engagés - notamment ceux qui ne bénéficient pas d'un réseau parental dans ce monde - qui voient dans leurs activités bénévoles (notamment dans le cas des grooms) une forme de pré-professionnalisation, mais également un moyen d'accéder plus facilement à un emploi en développant des compétences mais surtout en s'insérant dans un réseau professionnel. Malgré tout, la figure du bénévole désintéressé persiste dans les représentations que le monde sportif a de lui-même.

Le travail sportif peu exploré

Dans ce contexte, le monde du sport de haut-niveau n'a été que très exceptionnellement envisagé comme un monde du travail, et ce même par les sociologues spécialistes de la question sportive qui ne l'ont qu'exceptionnellement abordé par ce versant « travail », comme l'indique J. Defrance (2003) : « *Confronté au monde du sport de compétition des années quatre-vingt-dix et deux mille, la sociologie des sports semble 'redécouvrir' un univers social beaucoup plus concurrentiel et dur que ne le laissait penser la culture des loisirs. La pratique s'est convertie en travail permanent sans jamais s'être donnée pour du travail, sans (presque) jamais avoir posé la question des conditions matérielles et morales dans lesquelles les jeunes sportifs vivent (quelques rares exemples de syndicalisation et de grève figurent dans l'histoire du cyclisme ou du football français)* » (Defrance, 2003, p. 10). En effet, si l'on parle abusivement de « professionnalisation du sport »⁶¹, surtout dans le monde du sport de haut-niveau, les analyses qui abordent ce monde en tant que monde du travail sont encore peu nombreuses.

Néanmoins, à l'image des travaux novateurs qui n'abordent plus le monde associatif et le bénévolat (Hély, 2008a., 2008b. ; Simonet, 2004) ou le monde sportif ordinaire (Chevalier & Dussart, 2002) comme relevant exclusivement du « hors travail », des travaux qui prennent en compte la dimension « travail » dans le monde du sport de haut-niveau apparaissent. En effet, bien qu'initiés récemment, des travaux novateurs se développent ces dernières années, notamment ceux de S. Robert (1999) sur les joueur de basket, de B. Papin (2000) sur les gymnastes, de H. Slimani (2000) sur les footballeurs, de M. Schotté (2005) sur les coureurs de demi-fond, de N. Lefebvre (2007) sur les cyclistes ou encore de C. Le Bars (2007) sur les navigateurs au large. Ils ont pour point commun de prendre en compte cette dimension très longtemps déniée et d'étudier les carrières de travailleurs de la performance comme des carrières professionnelles, se déroulant dans un monde du travail singulier, ce qui est également la démarche que nous avons choisi d'adopter pour étudier les carrières des cavalier-e-s de haut-niveau.

Ainsi, comme l'indiquent V. Chevalier et S. Fleuriet (2008), « *penser ce monde comme un monde du travail revient à tenter de l'examiner en dehors du prisme de la passion, de l'illusion communément entretenue et selon laquelle tous ceux qui y sont engagés le sont par la même passion, contribuant à produire de façon récurrente un ensemble iconographique*

⁶¹ Pour une réflexion l'usage excessif du terme de « professionnalisation » dans le monde sportif, cf. Loirand, 2002.

quasi immuable où l'amateur est agi par son amour du sport, le bénévole par son désintérêt, et le professionnel par l'appât du gain, etc ». Aborder le monde de la production de la performance sportive comme un monde du travail, en s'appuyant sur les outils de la sociologie du travail ou des professions, et ainsi rendre visible cette dimension « travail », a permis, entre autre, de mettre en évidence un fonctionnement singulier mais aussi des conditions de travail parfois en net décalage avec le droit du travail.

Ainsi, au nom de « *l'amour du sport* » ou encore de la « *passion* », entourés de bénévoles et d'amateurs qu'ils ont été avant leur conversion professionnelle, les travailleurs de la performance, comme nous avons pu le voir dans le cas des travailleurs des sports équestres « Pro », apparaissent enclins à accepter, voire à légitimer, des conditions de travail difficiles, précaires, et ne respectant parfois même pas les accords contractuels, quand ils existent. M. Schotté (à paraître) montre par exemple que, sous couvert « d'exception sportive », les modalités de rémunération des coureurs de demi-fond participant aux meetings d'athlétisme sont contraires aux dispositions prévues par le code du travail qui prévoient que la rémunération doit être fixée contractuellement avant la réalisation de la prestation. Or ici, les athlètes sont majoritairement rémunérés - ou non - par des primes à l'arrivée qui varient en fonction des performances réalisées. Par ailleurs il n'existe pas de contrats salariaux dans ce monde, comme dans d'autres secteurs du monde sportif. Le monde du travail athlétique déroge donc aux règles du droit du travail et ce sans que les athlètes, ni même les acteurs institutionnels ou les pouvoirs publics ne remettent en cause ce fonctionnement unanimement justifié par « *la logique de la performance [...] et l'égalité des chances puisqu'en théorie, les gens sont sur la même ligne de départ* »⁶². Schotté montre ainsi que l'inégale répartition des rémunérations est admise car elle reproduit la hiérarchie athlétique selon « *l'esprit du sport* ». Cette logique de la rémunération en fonction des seules performances produites, qui implique la règle du « à travail égal, salaire inégal », ne se limite pas à l'athlétisme mais se retrouve dans d'autres activités sportives. De la même manière, le travail en soirée ou le week-end, très fréquent dans le monde des activités de loisirs (compétitions et manifestations sportives le week-end, entraînements en soirée en dehors du temps scolaire et du temps de travail etc.), n'est pas toujours rémunéré en conséquence, ce qui n'est d'ailleurs pas spécifique au monde sportif. En effet, M. Hély (2008a.) montre que c'est l'ensemble du monde associatif qui apparaît marqué par des pratiques de rémunérations atypiques. Il met ainsi en évidence le fait,

⁶² Extrait d'entretien d'un acteur fédéral du monde athlétique réalisé par Brissonneau, 1997, cité par Schotté (à paraître).

notamment dans le cas de juristes, que les travailleurs associatifs acceptaient d'être moins bien rémunérés que leurs homologues des entreprises à but lucratif. Il montre également que le fait d'avoir été bénévole dans l'entreprise associative dans laquelle on est devenu salarié engendre une diminution significative du salaire mensuel net (Hély, 2005). Si la théorie du « *don du travail* » (le travailleur associatif consent à une rémunération moindre en raison de contreparties morales et symboliques dont il est crédité) est fréquemment mise en avant pour expliquer « l'acceptation » de cette moindre rémunération par les travailleurs associatifs, surtout s'ils ont précédemment endossé un statut de bénévoles au sein de l'association dans laquelle ils sont ensuite salariés, M. Hély propose une interprétation plus critique : « *Une interprétation consensuelle de cet effet consisterait à mettre en exergue la satisfaction morale qu'un travailleur salarié dans le secteur à but non lucratif retire du service du projet associatif et une interprétation plus critique pourrait objecter que cet effet résulte essentiellement d'une intériorisation d'une morale du désintéret, par l'expérience bénévole, qui conduit ainsi à ce que les intérêts les plus triviaux perdent finalement de leur intérêt* » (Hély, 2007, p. 8). M. Hély ajoute que, « *bien que mal payé, le travailleur associatif ayant intériorisé l'éthos du bénévolat s'estime 'tout compte fait' plutôt satisfait de son salaire par rapport au travail fourni* » (Hély, 2008a, p. 135-136). En ce qui concerne les horaires de travail, la configuration particulière du monde associatif, au sein duquel le travailleur est entouré de bénévoles avec lesquels il collabore, « *entraîne de facto une banalisation des heures supplémentaires et une injonction à s'engager sans compter son temps* » (Ibid., p.138). Les horaires de travail atypiques (travail les week-ends ou en soirée), sans compensation salariale, apparaissent ainsi « normaux » dans ce monde, en référence à « *l'esprit associatif* » qui implique une part de travail bénévole, et au regard des bénévoles « *qui ne comptent pas leurs heures* ». Dans ce contexte, les revendications salariales, légitimes au regard du droit du travail, apparaissent malvenues pour ces travailleurs.

Ainsi, au même titre que le travailleur du monde du sport de haut-niveau ou du monde artistique connaît des tensions permanentes entre métier et vocation, le travailleur associatif est également confronté à des contradictions : « *l'expérience du travailleur associatif est traversée par l'antinomie entre vivre pour l'action associative, au sens où il adhère aux valeurs de l'organisation qu'il sert, et vivre de l'action associative, au sens où il doit ses conditions matérielles d'existence à son statut de travailleur salarié de l'organisation, sans qu'il parvienne toutefois à concilier ces deux attitudes. Cette tension entre un éthos militant et éthique salariale peut expliquer notamment l'absence d'équivalence entre la rémunération perçue et la contribution fournie (i.e. le salaire n'est pas le critère principal de la*

reconnaissance professionnelle) ainsi que l'absence de compensation salariale d'une organisation des horaires travail atypique (activité fréquente le week-end ou en soirée) » (Hély, 2007, p. 15).

Le monde du travail sportif de haut-niveau, au fonctionnement singulier et légitimé par l'ensemble de ses acteurs, apparaît par conséquent comme un monde du travail « pas comme les autres ». Ainsi, comme l'indique M. Schotté (à paraître), dans le monde de la production de la performance, « *accepter l'idée qu'un athlète puisse être rémunéré ne signifie pas qu'il soit reconnu comme un travailleur ordinaire* ». Même au sein des sports dits « professionnels », où le champion vit de sa seule pratique sportive, ces mondes du travail ne présentent pas tous les attributs d'une profession (pas de reconnaissance institutionnelle des compétences, faible degré de réglementation et large ouverture du marché du travail (pas de monopole légalement organisé de l'exercice de l'activité), rémunérations aléatoires, etc.).

Les compétiteurs travailleurs des sports équestres

Ces conclusions vont dans le même sens de ce que nous avons pu observer dans le cas des compétiteurs amateurs engagés (et parfois bénévoles) devenus travailleurs des sports équestres, qui acceptent voire légitiment des conditions de travail et de rémunérations atypiques au nom de leur « *passion* » initiale d'amateur, de « *l'amour du cheval* » ou encore de « *l'amour du sport* », et du fait de pouvoir en vivre.

Néanmoins, si l'engagement désintéressé est mis en avant de manière récurrente par les travailleurs des sports équestres, comme par les travailleurs du monde associatif ou encore du monde artistique, il est à noter que dans le secteur des sports équestres, et plus largement dans le secteur du sport de haut-niveau, où les acteurs sont davantage des travailleurs, le bénévolat apparaît moins prégnant et répandu qu'au sein du monde du travail sportif « ordinaire »⁶³.

La part de travail effectif est très perceptible chez les travailleurs des sports équestres qui sont tenus de cumuler leur carrière compétitive avec une activité professionnelle dans le monde du cheval pour minimiser les incertitudes du travail sportif. La diversification et la multiplication des activités (commerce de chevaux, enseignement/coaching, etc.) et des statuts (cavalier professionnel salarié à temps partiel par un éleveur ou un marchand et travailleur indépendant pour une activité de commerce de chevaux en parallèle par exemple) peuvent constituer une

⁶³ Il est à noter que dans le cas du secteur de la distribution des activités équestres au public, pour des raisons historiques (cf. Partie 1, chapitre 1), la logique associative est moins prégnante et laisse place à une logique marchande. Néanmoins, le bénévolat demeure présent et valorisé, particulièrement au sein des institutions sportives et des structures équestres associatives mais aussi dans les entreprises elles-mêmes. Pour de plus amples informations à ce sujet, cf. Chevalier et Le Mancq, à paraître.

forme de sécurité, mais induisent des arbitrages nécessaires entre les multiples activités professionnelles (plus ou moins éloignées de la stricte pratique équestre qu'ils sont obligés d'accomplir eux-mêmes, faute de moyens financiers pour les déléguer à des tiers), et leur pratique compétitive. Cette multiplication des activités périphériques est alors vécue comme une contrainte pour ces travailleurs compétiteurs dont la conversion professionnelle avait initialement pour finalité un engagement maximum dans leur carrière sportive en vue de connaître des performances remarquables. Elle engendre des conditions de travail et de vie souvent difficiles et précaires, nous y reviendrons dans la partie 3.

Cette incertitude précarisante se double enfin d'une domination sociale récurrente des compétiteurs amateurs « Pro » fortunés sur ces travailleurs, domination d'autant plus exacerbée que la prospérité économique des activités de ces derniers est souvent directement dépendante des choix des amateurs, tant au niveau de la structure d'accueil choisie pour leur propre pratique sportive (pension des chevaux, enseignement, coaching, etc.) qu'au niveau des choix d'attribution de leurs chevaux qu'ils n'exploitent pas eux-mêmes (ou seulement en partie) en compétition. Les travailleurs « Pro » sont ainsi socialement dominés à double titre par les amateurs virtuoses fortunés, concurrents, clients, mais aussi propriétaires des chevaux qu'ils exploitent en compétition.

Il peut s'en suivre une forme plus ou moins exacerbée de désenchantement ainsi que des tensions récurrentes entre le travail quotidien et l'idéal sportif/artistique, cumulées à une difficile construction identitaire professionnelle, sur lesquelles nous reviendrons dans la dernière partie.

Ces différents éléments relatifs au fonctionnement et à l'organisation du monde du travail des sports équestres, et plus largement du monde du travail sportif de haut-niveau, nous permettent de mieux comprendre la construction des carrières professionnelles de ces travailleurs de la performance. Ils éclairent aussi, en inscrivant celles-ci dans ce monde singulier, l'acceptation de conditions de travail souvent très difficiles. Comme l'indique Schotté (à paraître) à propos du monde athlétique, « *la compréhension du mode de structuration professionnelle et du fonctionnement d'un monde du travail sportif est indissociable des valeurs [sportives] qui y prévalent* ». L'adhésion des travailleurs à ce fonctionnement et à ces conditions de travail souvent précaires et difficiles ne peut se comprendre qu'en prenant en compte l'expérience d'amateur qui a précédé à la conversion professionnelle.

Cette approche nous a permis de dégager certaines spécificités du monde des sports équestres au regard des professions plus établies et non issues de la conversion d'une pratique d'amateur.

Néanmoins, si le monde du travail étudié présente certaines spécificités, il partage en revanche une caractéristique largement répandue dans l'ensemble des mondes du travail, et qui va nous intéresser au plus au point au regard de notre problématique : une inégale distribution sexuée horizontale et verticale. Nous l'analyserons à travers le prisme des modalités particulières de fonctionnement du monde des sports équestres présentées ci-dessus.

Par ailleurs, la prise en compte du monde du travail des sports équestres dans lequel s'inscrivent les carrières de compétition permet de voir en quoi l'organisation et le fonctionnement de ce marché sportif singulier, organisé notamment autour de l'accès aux chevaux performants, peut avoir un effet structurant sur la construction des carrières et ce de manière variable selon le statut et le sexe du cavalier, nous le verrons plus précisément dans la partie 2.

2. Les femmes dans le monde du travail du cheval

Nous l'avons vu, au sein du monde des sports équestres, les carrières sportive et professionnelle des travailleurs compétiteurs « Pro » sont étroitement liées, et, à ce titre, l'organisation et le fonctionnement singuliers de ce monde du travail ont une influence sur la construction de celles-ci.

Pour tenter de comprendre plus précisément les différences de construction entre les carrières sportives des cavalières et cavaliers, il nous semble donc indispensable d'analyser l'accès respectif des femmes et des hommes à ce monde du travail des sports équestres et la façon dont s'y opèrent les rapports sociaux de sexe afin de voir en quoi, comment et dans quelle mesure cela peut avoir des conséquences - favorables ou non - sur la construction des carrières sportives des unes et des autres.

Nous nous inscrivons ici dans la continuité des travaux sur le genre qui, sans négliger les effets de la socialisation sexuée, inscrivent les carrières scolaires et professionnelles des femmes dans leur contexte institutionnel, sociétal et structurel et leurs transformations pour comprendre les facteurs propices à la réalisation de carrières improbables ou transgressives et l'arrivée des femmes dans des mondes historiquement masculins, tels ceux de A-M. Daune-Richard & C. Marry (1990) sur les filles dans l'enseignement technique industriel, de M.

Ferrand, F. Imbert & C. Marry (1999) sur les normaliens et normaliennes scientifiques ou encore de C. Marry (2004) sur les ingénieur-e-s.

Il s'agira donc ici de réaliser une analyse sexuée du monde du travail du cheval afin de voir si, par son organisation et son fonctionnement singuliers, celui-ci peut générer des différences dans la construction des carrières professionnelles des travailleurs et travailleuses et, indirectement avoir des conséquences sur la construction de leurs carrières sportives.

Alors que dans le chapitre 1, nous avons pu mettre en évidence la tardive et partielle féminisation du monde du cheval et ses conséquences actuelles sur la place des femmes tant au niveau des pratiques que des institutions, nous allons tenter de voir s'il en va de même au niveau du monde du travail du cheval, et plus particulièrement celui de la production de la performance.

2.1. Une inégale distribution sexuée horizontale du monde du travail du cheval

Dans le monde du travail du cheval, il n'existe pas - et cela n'a jamais été le cas - de barrières formelles interdisant l'accès des femmes aux différents secteurs. Pourtant, à l'instar des inégalités relevées au niveau de la pratique de l'équitation ou au sein des institutions équestres, on relève une inégale distribution sexuée horizontale dans ce monde du travail.

Bien que nous ne disposions pas de données chiffrées relatives à la féminisation dans tous les secteurs de ce monde du travail, les quelques données disponibles, ajoutées aux éléments tirés des entretiens réalisés par nos soins, mettent en évidence un accès tardif et sectorisé des femmes : tous secteurs confondus, elles représentent 44,6% des travailleurs du cheval cotisants salariés à la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) en 2004, et 34,6% des cotisants non salariés (Chevalier & Lebeaux, 2006)⁶⁵.

V. Chevalier & M-O. Lebeaux (2006) mettent en évidence une féminisation rapide de ce monde du travail (38,3% à 45,6% de salariées entre 1999 et 2004 (*Ibid.*, p. 18) qui relève en partie de l'accroissement de la part des femmes - plus nombreuses que les hommes depuis 2001 - au sein de la population entrant dans l'emploi, mais aussi du risque de sortie de l'activité dans la filière inférieur pour les femmes (*Ibid.*, p. 42). Cette féminisation est également liée à un effet de génération : alors que les salariés entrés avant 1999 sont à 75% des hommes, ceux entrés après 2002 sont pour moitié des femmes (*Ibid.*, p. 47). Cet accès croissant des femmes est également perceptible à travers la féminisation massive des

⁶⁵ Cette enquête consiste en un traitement secondaire de données sociales de la MSA relatives aux cotisants de la filière cheval entre 1999 et 2004, p.13.

formations spécialisées, particulièrement celles relatives au secteur de la distribution des activités équestres au public (BEES 1/BPJEPS, formations universitaires « métiers des centres équestres », etc.). Ce phénomène est à mettre directement en relation avec la récente et massive féminisation des effectifs de licenciés de la FFE, « vivier » considérable pour ce monde du travail caractérisé par la présence, parmi ses travailleurs, d'une large majorité d'ex-amateurs ayant effectué une conversion professionnelle. La fréquentation grandissante des écoles d'équitation (centres équestres / poney-clubs) par les filles et les femmes leur a progressivement permis de se former puis d'accéder au monde du travail du cheval, à l'image du marché de l'emploi musical dont l'accès des femmes a été rendu possible grâce à une densification de leur scolarisation dans les écoles de musique dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle à l'origine d'une croissance de diplômées parmi les instrumentistes, croissance qui a débouché sur l'avènement de quelques pionnières dans les orchestres professionnels (Ravet, 2003a).

Plus globalement, cet accès croissant des femmes au monde du travail du cheval s'inscrit dans un contexte d'essor du taux d'activité des femmes qui atteint 80% en 2005⁶⁶, notamment à travers le salariat.

Cette féminisation massive du monde du travail du cheval est particulièrement marquée dans le secteur de la distribution des activités équestres au public où les femmes représentent 55,8% des travailleurs en 2004 (Chevalier, Lebeaux, 2006, p. 18), et ce notamment du fait du fort taux de féminisation (47,3% en 2000⁶⁷) de la population – particulièrement étudiée (Tourre-Malen, 1999 ; Chevalier & Dussart, 2002) - des enseignants d'équitation, taux d'ailleurs supérieur à celui de l'ensemble des professions de moniteurs, éducateurs sportifs et sportifs professionnels (35,1%)⁶⁸. V. Chevalier et B. Dussart (2002) mettent en avant le caractère récent de cet accès massif des femmes dans les métiers des centres équestres lié à un double effet d'âge et de génération : alors qu'elles ne représentent que 20% des enseignants de plus de 50 ans, les femmes sont sur-représentées (62%) parmi les moins de 30 ans. Hormis les fonctions d'enseignantes ou d'animatrices, les travailleuses des centres équestres/poney-clubs peuvent aussi occuper celles de secrétaire (ou plus largement être en charge des tâches administratives et d'accueil du public) ou encore de palefrenier-soigneur, responsable des soins et de l'entretien aux équidés. Les résultats d'une enquête réalisée par I. Parra en 1999⁶⁹

⁶⁶ Pour la population des 25-54 ans ; source : INSEE, enquête « Emploi », 2005.

⁶⁷ Sources : Chevalier & Dussart, 2002, analyse secondaire du fichier (2000) de la FFE.

⁶⁸ Sources : *Idem.*, p. 467, analyse secondaire des éditions 1983 à 2000 des enquêtes « Emploi » de l'INSEE.

⁶⁹ Enquête réalisée par questionnaires auprès de 285 travailleurs d'établissements équestres.

indiquent qu'elles constituent 36% du personnel d'entretien, 71% du personnel administratif, 84% des animateurs et 51% des enseignants dans les centres équestres.

La féminisation diffère aussi selon les secteurs. Surreprésentées parmi les travailleurs des centres équestres/poney-clubs, les femmes sont en revanche largement minoritaires dans le secteur de l'élevage (38,4%) et surtout dans celui de la production de la performance que ce soit dans les sports équestres⁷⁰ ou dans le monde des courses hippiques (28%) (Chevalier & Lebeaux, 2006, p. 18). Cette inégale distribution sexuée du monde du travail du cheval n'est d'ailleurs pas sans rappeler celle mise en avant précédemment dans le cas de la pratique ou encore des institutions équestres : on note une forte homologie entre les taux de féminisation des différents secteurs de ce monde du travail, les disciplines équestres et les commissions fédérales, les femmes étant notamment largement sous-représentées à tous les niveaux dans le « bastion masculin » de la production de la performance.

Le secteur de l'élevage, essentiellement centré autour de l'activité de reproduction, activité symboliquement considérée comme « masculine », est peu féminisé. Le cas de l'Établissement Public Administratif (EPA) Haras Nationaux⁷¹, institution historiquement responsable de l'élevage équin en France est assez révélateur : parmi ses agents et adjoints techniques, cet EPA ne compte que 32% de femmes, mais surtout, on y observe une forte division sexuelle du travail : alors que 87% de ces agents remplissent des missions techniques (notamment étalonnier) au sein des différents haras, ce n'est le cas que pour seulement 57% des femmes, les autres salariées évoluant sur des postes administratifs au sein des directions nationales. Ainsi, même quand elles pénètrent des secteurs traditionnellement masculins, les femmes y occupent davantage des fonctions à vocation administrative qu'à vocation technique, les premières étant moins valorisées que les secondes dans cette institution vouée à la reproduction des équidés et à l'assistance technique aux éleveurs. Néanmoins, la mise en place de concours de recrutement sur qualifications depuis 1995 a permis une féminisation progressive de cet établissement et les concours internes semblent favoriser l'accès des femmes aux fonctions de techniciens. De plus, au sein de cet EPA, dirigé par une femme entre 2002 et 2007, les femmes sont davantage représentées au sein des postes pour lesquels le recrutement est fonction de qualifications élevées (notamment les postes d'ingénieurs), comme c'est également le cas dans la police (Pruvost, 2007). Nous y reviendrons ultérieurement mais l'accès des femmes aux diplômes constitue un facteur favorable à la

⁷⁰ La nomenclature des données administratives de la MSA ne permet pas de repérer précisément les travailleurs du secteur des sports équestres, vraisemblablement répartis dans les catégories « élevage » et « dressage ».

⁷¹ Château, X. (Directeur des Ressources Humaines aux Haras Nationaux). Communication à l'occasion du séminaire « Egalité des chances », organisé par Centaurus, les 26-27/11/2003 à Boulogne.

féminisation d'une profession, de même que la mise en place de procédures de recrutement par concours.

Le secteur des sports équestres est également peu féminisé. Bien que nous ne disposions pas de données chiffrées précises⁷², l'observation et les entretiens réalisés mettent en évidence sa faible féminisation. Cavalier professionnel, marchand de chevaux de sport, coach-entraîneur ou encore dirigeant d'une écurie de compétition, qui sont les métiers les plus valorisés de ce secteur (bien qu'économiquement et socialement dominés, nous y reviendrons) et surtout ceux qui permettent un transfert des compétences entre carrière professionnelle et carrière sportive, ne sont que rarement investis par des femmes. Quand ces dernières sont travailleuses des sports équestres, c'est principalement en tant que groom ou soigneuse, donc pour assurer l'entretien et les soins des chevaux. Ces métiers, très éprouvants physiquement, font appel à des compétences nombreuses et variées, de soins et entretien des chevaux mais également de gestion logistique lourde telle la conduite des camions transportant les chevaux. Ils sont indispensables au bon fonctionnement des écuries lors des nombreuses absences des cavaliers ou des sorties en compétition mais restent totalement dévalorisés et dominés, tant au niveau des représentations que de la rémunération. Ainsi, les grooms/soigneurs sont soumis à des conditions de travail très difficiles (déplacements très fréquents, horaires de travail dépassant largement le cadre légal, exposition aux conditions climatiques etc.) et ne sont pas rémunérés en conséquence, mais en plus ne peuvent que très difficilement transférer les compétences mises en œuvre dans le cadre de leur(s) activité(s) professionnelle(s) à leur carrière sportive, notamment parce que la pratique montée ne fait que rarement partie de leurs attributions.

Les travailleuses du cheval sont donc majoritairement concentrées dans les secteurs les moins valorisés et, dans les secteurs valorisés, elles tendent à occuper les métiers ou les postes les moins reconnus. En effet, si le secteur de la distribution des activités équestres au public et celui des sports équestres reposent sur des logiques très différentes (cf. supra), au sein du monde sportif, fondé sur la recherche continue de la production de la meilleure performance et le modèle du « champion », c'est le second secteur qui est le plus valorisé et reconnu.

Cette inégale distribution sexuée qui concentre les travailleuses dans les segments professionnels les moins prestigieux n'est pas spécifique au monde du cheval. De nombreux

⁷² Compte tenu du flou des frontières et des statuts entre amateurs et travailleurs des sports équestres, ainsi que du cumul des activités et du caractère parfois partiel, temporaire et réversible de la conversion professionnelle de ces derniers, et enfin des modalités de rémunérations souvent opaques, il est très difficile de dénombrer précisément les travailleurs des sports équestres et par conséquent d'avoir des données précises sur le taux de féminisation.

travaux de sociologie de l'éducation, des professions ou du travail l'ont mise en avant, tant au niveau des filières d'enseignement que du monde du travail : les filles et les femmes, malgré leur réussite scolaire et le développement massif du salariat, n'investissent pas les mêmes filières scolaires et les mêmes secteurs d'activités que les hommes. Bien que les femmes représentent aujourd'hui 48,6% de la population active⁷³, les inégalités entre actifs et actives sont encore très sensibles en termes d'emplois occupés, de temps de travail, de reconnaissance des qualifications, des salaires etc (Maruani, 2003).

En amont, cette inégale féminisation du monde du travail est à mettre en regard avec la ségrégation sexuée qui s'opère au sein des filières et domaines d'études. Des travaux de sociologues de l'éducation (Baudelot & Establet, 1992 ; Duru-Bellat, 1990 ; Marry, 1995 ; 2001) ont montré que les filles, à l'école comme dans l'enseignement supérieur, investissaient moins que les garçons les filières et sections les plus valorisées et reconnues, notamment les filières sélectives, et ce malgré une meilleure réussite scolaire dans tous les domaines et à tous les niveaux. Au sein de la filière générale s'opère une ségrégation sexuée (Baudelot & Establet, 1992), toujours hiérarchisée en faveur du masculin : les filles sont surreprésentées dans les filières littéraires (83,3% des bachelières « L » en 2003⁷⁴) tandis que les garçons s'orientent prioritairement dans les sections scientifiques (53,8% des bacheliers en « S » en 2003) considérées comme les plus prestigieuses. Il en va de même dans l'enseignement supérieur où les filles continuent de s'orienter (ou d'être orientées) vers les filières traditionnellement « féminines » (filières littéraires et tertiaires) tandis que les garçons investissent les filières les plus valorisées (filières sélectives type classes préparatoires aux grandes écoles mais aussi filières universitaires dans le domaine des sciences dures (mathématiques, physique) et des techniques) et surtout les plus rentables en termes de carrière professionnelle, ce qui relativise la meilleure réussite scolaire des filles.

Cette ségrégation horizontale se double d'une ségrégation verticale sur laquelle nous reviendrons ultérieurement.

En aval, si la parité est proche dans le monde du travail, il n'en est pas, pour autant, beaucoup plus mixte et égalitaire. Les femmes demeurent concentrées dans un nombre réduit de secteurs d'activité et de métiers, comme le montrent les résultats de l'enquête « Emploi » de l'INSEE⁷⁵ qui indiquent qu'en 2002, parmi les 31 Catégories Socio Professionnelles (CSP), les 6 catégories les plus féminisées (employés de la fonction publique ; des entreprises ; du

⁷³ Sources : INSEE, enquête « Emploi » 2005.

⁷⁴ Sources : Marry in Maruani (dir.), 2005, p. 214.

⁷⁵ Sources : enquête Emploi, INSEE, 2002, citée par Maruani, 2000, p. 37.

commerce ; personnels de service aux particuliers ; instituteurs ; professions intermédiaires de la santé et du travail social) réunissent près de 60% de l'emploi féminin. Parallèlement, les femmes représentent seulement 7% des actifs des CSP les plus masculines (ingénieurs et cadres techniques, contremaîtres et agents de maîtrise, policiers et militaires, ouvriers qualifiés). La concentration sectorielle des femmes est extrêmement frappante et durable dans le temps en France. Il en va de même au niveau européen : en 1995, 53% des femmes de l'Union Européenne travaillent dans cinq secteurs : la santé et les services sociaux, le commerce de détail, l'éducation, l'administration publique et les services aux entreprises, alors que seulement 35% des hommes se rassemblent dans les cinq secteurs les plus masculins⁷⁶.

Cette distribution sexuée horizontale des secteurs d'activités se prolonge au sein même des groupes professionnels. Ainsi, au sein d'un même secteur d'activité voire d'une même profession, des travaux ont mis en évidence une répartition sexuée des spécialités, des fonctions, des tâches, ou des postes, notamment dans le cas des musicien-ne-s d'orchestre (Ravet, 2000 ; Coulangeon & Ravet, 2003 ; Ravet, 2003a, 2003b), des médecins (Crompton & Le Feuvre, 1997 ; Rosende, 2002), des ingénieurs (Marry, 2004), et plus largement des cadres (Laufer & Fouquet, 1998 ; Marry, 2001 ; Meron, 2005). Dans ces différents mondes professionnels, comme dans celui des sports équestres, les femmes sont le plus fréquemment concentrées dans les secteurs, spécialités, postes, etc. les moins valorisés et les moins rémunérés. Par exemple, si les femmes constituent, en 2002, plus de 40% des cadres et 45% des métiers des professions intermédiaires, elles se répartissent inégalement selon les secteurs car elles représentent plus de 43% des cadres administratifs des entreprises, 38% des cadres de la fonction publique, 25% des cadres commerciaux, 43% des médecins, 64% des enseignants mais seulement 20% des personnels d'études et de recherche, 10% des ingénieurs de l'industrie et 20% des informaticiens. Ainsi, M. Meron (2005) indique que « *c'est dans les métiers de l'expertise ou à dominante relationnelle que la féminisation des cadres a été la plus forte. Bien que les femmes investissent de plus en plus les métiers de cadres, elles continuent cependant d'occuper assez peu certaines fonctions ou postes considérés comme les plus prestigieux* » (Meron, 2005, p. 249). Il en va de même dans les métiers moins qualifiés : assistante maternelle, employée de maison, auxiliaire de vie se déclinent quasi exclusivement au féminin. A tous les niveaux, les femmes apparaissent donc principalement concentrées dans les secteurs professionnels de la sphère des services. En 2002, elles constituent 63,9%

⁷⁶ Sources : Commission des communautés européennes (1996), cité par Maruani, 2000, p. 40.

des enseignants, 99% des assistantes maternelles et aides à domicile, 86,8% des infirmiers et sages-femmes, 91,2% des aides soignants, 97,9% des employés de maison, 97% des secrétaires, 72,2% des employés administratifs de la fonction publique (cadres C) et 76,1% des employés administratifs d'entreprise⁷⁷. Les hommes quant à eux sont principalement concentrés dans les familles professionnelles liées à la sphère industrielle.

Enfin, on observe une distribution sexuée identique au sein du monde du travail artistique : alors que les professions artistiques sont féminisées à hauteur de 40%⁷⁸, Naudier et Ravet (2005) indiquent que les femmes sont plus souvent enseignantes que créatrices ou interprètes et qu'elles représentent 60% des professeurs de musique, art ou danse. En effet, confrontées à des difficultés pour accéder à l'emploi dans les orchestres, les musiciennes diplômées s'orientent (ou sont orientées), beaucoup plus que les hommes, vers l'enseignement, qui constitue certes un débouché professionnel mais pas des plus rémunérateurs ni des plus rentables en terme de notoriété (Ravet, 2003a)⁷⁹. Il s'opère également un phénomène de ségrégation horizontale qui « cantonne les femmes dans certains domaines de la création » (Naudier & Ravet, 2005, p. 417), notamment dans les métiers du chant, en particulier dans les musiques dites populaires, moins valorisées. Par ailleurs, dans le monde de la musique savante, H. Ravet (2000) met en évidence la persistance d'une identité sexuée des instruments de musique qui introduit une spécialisation par instrument ainsi qu'une répartition des fonctions.

Le monde du travail sportif ne fait pas exception à la « règle » : il s'y opère également une inégale distribution sexuée horizontale des secteurs d'activités et des emplois, à l'image de ce qui peut exister au niveau des pratiques physiques et sportives d'ailleurs. Il existe néanmoins peu de données et de travaux relatifs à cette question, et ce pour deux raisons principales : nous l'avons vu, la dimension « travail » dans le monde sportif a été occultée jusque très récemment, et, parallèlement la sociologie du sport ne s'est intéressée que tardivement à la question du genre, surtout autour de la question de la distribution sexuée des pratiques. Néanmoins, nos observations, cumulées à des travaux récents tels ceux de C. Chimot (2005) sur les femmes dirigeantes dans les organisations sportives ou ceux de C. Mennesson (2005) sur les femmes guides de haute montagne, ont permis de mettre en évidence la présence d'inégalités sexuées au sein du monde du travail sportif.

⁷⁷ Sources : enquête emploi INSEE / traitement DARES, citée par Meron, 2005, p. 253.

⁷⁸ Sources : INSEE, enquête « Emploi » 2001, citée par Naudier & Ravet, 2005.

⁷⁹ Nous l'avons vu, il s'opère le même phénomène dans le cas du monde du travail du cheval, les femmes étant principalement concentrées dans les métiers de l'enseignement et de l'animation qui ne sont pas les plus rémunérateurs ni les plus valorisés.

Dans le secteur de l'encadrement sportif (fédérations, Comité Régional Olympique Sportif, Comité Départemental Olympique Sportif), C. Chimot (2005) a mis en évidence la faible féminisation des cadres dirigeants mais aussi l'existence d'une distribution sexuée des postes de direction et d'encadrement, et ce pour les bénévoles élus comme pour les salariés. Les dirigeantes des organisations sportives n'investissent pas les mêmes secteurs de décision ni les mêmes organisations sportives que leurs homologues masculins : « *chez les salariés des fédérations sportives, nous avons pu mettre en évidence une concentration des hommes dans les secteurs techniques [DTN, DTN adjoint, entraîneur national] plus proches des domaines de la compétition et du haut niveau, aspects du sport les plus valorisés socialement, et des femmes, même si elles demeurent peu nombreuses aux postes de décision, dans l'administration* » (Chimot, 2005, p. 146). Comme nous l'avons déjà indiqué précédemment⁸⁰, nous avons pu observer une situation comparable au niveau des institutions équestres : les femmes, salariées comme bénévoles, sont moins présentes dans les postes de direction, et surtout sont concentrées dans les secteurs, postes, commissions les moins valorisés. Elles sont également très peu présentes dans les postes techniques (aucune femme n'a occupé le poste de DTN au sein de la FFE) ou seulement dans des disciplines très féminisées, qui sont aussi les moins valorisées. Il en va de même dans les organisations réunissant des socio-professionnels autour de questions telles que l'élevage ou les sports équestres (Société Hippique Française (SHF), associations de cavaliers, etc.) où les femmes sont largement sous-représentées.

Par ailleurs, les femmes dirigeantes salariées investissent davantage les fédérations sportives multisports ou affinitaires – qui développent peu les activités de nature compétitive et s'éloignent ainsi de la logique de performance la plus valorisée, et qui sont par ailleurs les plus féminisées – que les fédérations olympiques. Elles sont ainsi concentrées dans les commissions et les secteurs mettant en œuvre des qualités supposées « féminines », et exclues des domaines les plus valorisés socialement, ici la compétition et le haut niveau. Comme dans le cas du monde du cheval, on note une forte analogie entre la féminisation du monde sportif au niveau de la pratique (modalités et choix des pratiques) et au niveau du monde du travail (secteurs et tâches). Les femmes, lorsqu'elles investissent ce monde originellement masculin, se concentrent dans les pratiques de loisirs et s'éloignent du modèle sportif traditionnel compétitif valorisé, comme l'indique C. Louveau (*in* Davaisse & Louveau, 1998) à propos de la pratique : « *L'ancrage institutionnel classique et compétitif est davantage le fait*

⁸⁰ Cf. Partie 1, Chapitre 1.

des jeunes garçons comme c'est celui de leurs pères ; la pratique physique excentrée de ces cadres 'traditionnels' le fait des jeunes filles, comme c'est, toutes proportions gardées, celui de leurs mères. Dès la jeunesse, comme plus tard, les femmes manifestent un intérêt moindre pour les situations d'affrontement et de rivalité, qui sont aussi celles où il s'agit de produire une performance, le plus souvent comptabilisée ou chronométrée, celles qui imposent de se mesurer aux autres [...] Technique, entraînement, attachement aux valeurs traditionnellement instituées du succès (performances, classements), collectif voire solidaire caractérisent les modalités majoritaires du 'pratiquer masculin' » (Davisse & Louveau, 1998, p. 49).

Au-delà des seules organisations sportives, d'autres secteurs du monde du travail sportif sont peu investis par les femmes, notamment le journalisme où on dénombre seulement 5% de femmes parmi les journalistes sportifs alors qu'elles représentent environ un tiers des titulaires d'une carte de presse⁸¹. Dans le monde du sport professionnel, les femmes sont également moins nombreuses, d'une part parce que leur accès y a été tardif et partiel, d'autre part parce qu'il existe moins de sports professionnels féminins que masculins.

Cette inégale féminisation des secteurs d'activité et des emplois dans tous les domaines est à mettre en relation avec les représentations des rôles sociaux et des stéréotypes de sexe en vigueur dans la société. Les secteurs d'activité les plus féminisés apparaissent ainsi, dans les représentations sociales des hommes, mais aussi des femmes, comme des secteurs « naturellement » réservés à ces dernières car mettant en œuvre des compétences « féminines » acquises au sein de la sphère familiale à travers le travail domestique (patience, minutie, précision, empathie, etc.) ou encore des « attributs de la féminité ». Ainsi, la puériculture, l'enseignement (surtout aux plus jeunes), les tâches de soins, le service aux personnes, etc., véritables « maternités symboliques » (Muel-Dreyfus, 1996) sont des activités supposées convenir particulièrement bien aux « compétences naturelles », notamment relationnelles, des femmes. Il en va donc de même dans le monde du travail du cheval où, nous l'avons vu, les travailleuses sont concentrées dans les secteurs de l'enseignement (surtout aux plus jeunes dans les poney-clubs), administratif et d'accueil ainsi que dans celui des soins aux animaux, qui, au-delà du monde des activités équestres, font partie des secteurs les plus féminisés.

⁸¹ Sources : Union Syndicale des Journalistes Sportifs de France (1997), in Davisse & Louveau, 1998, p.137.

La mise en avant de vertus socialement construites comme féminines pour justifier la très forte féminisation de certains métiers consacre l'existence d'un univers féminin à part et délimite les domaines légitimes de la professionnalisation des femmes enfermant celles-ci dans des fonctions historiquement attribuées aux femmes (Battagliola, 2004). Ces « compétences féminines naturelles » légitiment ainsi l'existence d'une inégale distribution sexuée horizontale et la division sexuelle du monde du travail. Les enseignants s'orienteraient « naturellement » vers l'enseignement aux plus jeunes enfants, les médecins iraient « naturellement » vers des spécialités destinées aux groupes les plus vulnérables et faisant appel à des qualités relationnelles telles que la pédiatrie et la psychiatrie, et moins vers la chirurgie qui repose davantage sur des compétences techniques (Crompton & Le Feuvre, 1997 ; Rosende, 2002, 2008), tout comme les femmes juges choisiraient « naturellement » d'être juge pour enfants « où le versant social, mobilisant les compétences réelles ou supposées des femmes dans le domaine de la famille et de l'enfance, supprime le versant purement juridique » (Boigeol, 1996). En raison de prétendues « qualités naturellement féminines » et du poids persistant de l'argument de « nature », les femmes demeurent ainsi majoritairement dans les secteurs et les métiers mettant en œuvre des compétences relationnelles plus que techniques, mais qui sont aussi les secteurs les moins valorisés et les moins rémunérés. Les inégalités au sein du monde du travail seraient ainsi « justifiées » par des explications en termes d'attributs dont disposeraient les hommes et non les femmes, ou encore de « compétences de genre », alibi de la position subordonnée des femmes dans le monde du travail, et plus largement dans la société.

Dans le monde du travail sportif, on peut penser que ces inégalités entre hommes et femmes sont d'autant plus développées et surtout légitimées que, d'une part, ce monde s'est constitué historiquement comme un « fief de la masculinité » (Dunning & Elias, 1994), et, d'autre part, l'idéologie naturaliste y est particulièrement prégnante et véhiculée.

En effet, tout d'abord, le monde sportif, tant au niveau de ses pratiques que de ses institutions, mais aussi de son monde du travail, est un monde historiquement dominé et construit par les hommes et pour les hommes, au sein duquel l'accès des femmes a été partiel, tardif et soumis à des résistances subjectives et objectives. C. Louveau (in DAVISSE & LOUVEAU, 1998) indique ainsi « une évidence s'impose : le sport originellement a un sexe et il est masculin. L'institutionnalisation progressive des pratiques au cours du vingtième siècle, comme la mise en place des formes les plus abouties de cette organisation (dont les Jeux Olympiques sont le paradigme) en attestent ; elles sont dans tous les cas faites par des hommes pour des hommes » (DAVISSE & LOUVEAU, 1998, p. 97). Il en va de même au niveau des institutions : au

sein du monde associatif, le secteur sportif demeure le plus masculinisé, avec notamment 87% d'hommes parmi les présidents d'associations sportives⁸². L'institution sportive apparaît ici encore comme un « *fief de la masculinité* » au sein duquel les femmes n'ont pu accéder que très partiellement et tardivement face aux résistances explicites des hommes (Arnaud, 2000). Ensuite, le monde sportif est un lieu propice à la naturalisation des différences de sexe, notamment par le biais de ses institutions, comme l'indique C. Chimot (2005) : « *L'idéologie naturaliste véhiculée par l'institution sportive légitime d'autant plus les différences entre hommes et femmes qu'elle concerne directement le corps et sa mise en jeu. Cette hiérarchisation sociale repose sur la base des caractéristiques physiques des deux sexes, les performances des hommes, en tous cas les plus médiatisées, demeurant la plupart du temps supérieures à celles des femmes* » (Chimot, 2005, p. 51). Fondé sur l'idéologie du don qui ferait de la réussite sportive « *la simple résultante de qualités innées différentielles* » (Schotté, 2002) et donc sur le postulat d'une parfaite égalité des chances, construit autour de la mise en jeu des corps, le monde sportif apparaît ainsi comme un lieu marqué par le déni des inégalités sociales, notamment sexuées, tant de la part des pratiquants que des acteurs institutionnels, et par conséquent particulièrement propice à la naturalisation des différences de sexe.

Dans ce contexte, on peut penser que le monde du travail sportif, majoritairement investi par des acteurs du monde sportif (pratiquants ou acteurs institutionnels) et qui repose sur les « valeurs » traditionnelles du sport, est particulièrement propice à la présence d'inégalités sexuées, à leur légitimation et à leur reproduction. C. Louveau va dans ce sens : « *A maints égards, il [l'univers sportif] pourrait bien apparaître comme le lieu où, par excellence, se pérennise la distinction entre les sexes, voire comme le conservatoire d'une masculinité et d'une féminité des plus traditionnelles* » (Davisse & Louveau, 1998, p. 133). Soumises à de fortes résistances, il semble particulièrement difficile pour les femmes d'investir ce monde du travail sportif, surtout les postes et secteurs les plus valorisés.

Dans le cas du monde du travail des sports équestres, on peut penser que ces résistances sont accentuées du fait du poids des origines militaires en plus des « valeurs » sportives traditionnelles partagées avec l'ensemble du monde sportif, mais également du fait du recrutement social des travailleurs, dont une partie est issue des classes populaires où les identités sexuelles traditionnelles restent un des principaux éléments de valorisation (Schwartz, 2002 ; De Singly, 1993).

⁸² Sources : enquête Matisse - CNRS, citée par Chimot, 2005, p. 144.

Dans les mondes du travail, comme dans les autres domaines de la vie sociale, le poids des stéréotypes et des représentations des rôles sociaux de sexe pèse donc dans la féminisation (ou non) des différents secteurs d'activités, postes, emplois, et ce de manière plus ou moins prononcée selon les caractéristiques propres du monde du travail. Dès lors que les femmes transgressent les normes sociales, font des choix non-conformes et investissent des secteurs d'activité, postes ou emplois considérés comme « masculins », elles sont soumises à des résistances plus ou moins explicites des acteurs du monde auquel elles ont accédé.

Dans le cas du « bastion masculin » du monde du travail des sports équestres, ces résistances - des pairs mais aussi des acteurs institutionnels ou des amateurs engagés - envers les travailleuses (principalement les cavalières professionnelles), sont perceptibles notamment à travers des remarques et autres boutades récurrentes relevées lors de l'observation de terrain ou relatées par les travailleuses au cours des entretiens. Celles-ci sont principalement centrées autour du manque de « virilité » (et autres attributs associés, notamment la vigueur sexuelle) des travailleuses des sports équestres : on ne compte plus les remarques relatives au manque de « *poil aux pattes* », « *muscles* » ou autres « *biscottaux* » et à la nécessité de se faire « *greffer une paire de couilles* » adressées (rarement de manière frontale) par les travailleurs des sports équestres (cavaliers et/ou entraîneurs-coachs) aux cavalières professionnelles, notamment dans le cas de situations périlleuses avec des chevaux récalcitrants lors de compétitions, mais aussi au quotidien au sein des écuries, notamment à l'évocation d'une séance de formation d'un jeune cheval (particulièrement dans le cas de chevaux imposants, non castrés et peu coopératifs). La référence aux « performances sexuelles » ou aux conquêtes féminines sont également fréquentes, comme l'illustre entre autre la maxime assez répandue dans le monde équestre : « *A nos femmes, à nos chevaux, et à ceux qui les montent !* »⁸³. Les cavalières professionnelles font ainsi régulièrement référence à un monde « *assez chaud* » où la « *drague* » apparaît comme une pratique largement répandue. Agathe [cavalière salariée, « Pro 1 », 23 ans] nous explique ainsi qu'elle préfère travailler avec une fille parce que :

« *C'est plus simple, je pense, il n'y a pas de soucis, il n'y a pas d'ambiguïté possible comme ça. Ben oui parce que les cavaliers [professionnels], ils aiment bien sauter sur tout ce qui bouge ! Et il n'y en a pas qu'un ou deux, je pense, c'est très général ! Faut pas donner de noms mais bon...* »

Au cours des entretiens, plusieurs travailleuses des sports équestres évoquent ces « *mauvaises blagues* », et plus largement le caractère « *machiste* » voire « *misogyne* » de ce monde du travail : Agathe qualifie ce monde de « *monde de machos au sein duquel les femmes sont plus*

⁸³ Il est à noter que ce type de remarques apparaît davantage le fait des acteurs des sports équestres les plus âgés. Chez les plus jeunes, notamment les travailleurs, bien que la remise en cause des compétences physiques et techniques des cavalières professionnelles soit présente, elle est plus modérée et surtout plus discrète.

attendues au tournant », Annabelle [cavalière professionnelle et marchande de chevaux, « Pro 1 », 27 ans] y associe un côté « misogynne » et Frédérique [enseignante et cavalière professionnelle, « Ama 3 », ex-« Pro 2 », 25 ans] explique que

« Sur les terrains de concours, parfois c'est un peu dur parce quand t'es une nana dans le milieu, faut vraiment avoir du caractère, de la gueule, pour te faire respecter, t'imposer, te faire remarquer [...] et pour être reconnue, faut en faire deux fois plus qu'un garçon au niveau des résultats, des chevaux, à tous les niveaux [...] professionnellement, pour percer en étant une fille, faut vraiment en vouloir et l'affirmer [...] et puis faut en faire aussi deux fois plus qu'un garçon pour avoir des chevaux [...] bon, c'est sûr que c'est dur, il faut t'affirmer et tout...mais j'ai assez de caractère et assez de...on va dire de charisme et du gueule pour m'imposer ».

Les travailleuses des sports équestres sont ainsi confrontées à une culture professionnelle spécifique dominée par des valeurs, socialement construites comme « masculines », liées à la performance (dans le cas où elles sont cavalières professionnelles, surtout si elles évoluent dans les catégories « Pro ») mais également aux compétences professionnelles « d'homme de cheval » (sans équivalent féminin, certaines travailleuses se définissant elles-mêmes comme « un homme de cheval ») dont elles seraient exclues « par nature ». Cela va de pair avec la remise en cause de leurs compétences professionnelles dans les secteurs considérés comme « masculins », notamment dans le commerce de chevaux de sport. Ainsi, Annabelle précise :

Au niveau crédibilité, pour une femme quand il s'agit de commerce de chevaux, il y a peut-être une crédibilité qui est plus dure...enfin oui, quand il y a des affrontements verbaux...quand on est une femme, je pense qu'il faut être un peu plus agressive pour se faire entendre sinon... [...] enfin pour tout, dans ce monde, quand on défend notre bout de gras, c'est moins facile...moi j'aurais été un homme, je lui aurais mis mon point sur la gueule ! Donc là, quand on est une femme, pour se faire respecter, on est obligée de prendre une carapace en plus par rapport à un homme, on va pas faire peur, comme ça, à un homme, en faisant les gros yeux quoi ! Donc on est obligée de devenir un peu charogne pour être crédible, pour se faire respecter, et c'est un peu ça qui est dommage ».

Marine [cavalière salariée, « Pro 2 », 24 ans] abonde dans le même sens :

« Dans ce milieu, il y a beaucoup d'hommes, hein ! Ce n'est pas un milieu facile quoi...peut-être que quand on est un homme, au premier abord, on vous prend plus au sérieux quand même [...] au point de vue des relations de boulot, peut-être que quand on est une femme, faut plus faire ses preuves, mais après, si on voit que vous êtes bien là, que vous êtes présente, on se dit 'Putain, elle est là, elle est presque comme un homme celle-là !'. Je veux pas dire qu'il faut être un garçon manqué, qu'il faut parler comme un mec, se conduire comme un mec mais qu'on se dise : 'ben elle est aussi présente qu'un homme', montrer qu'on peut aussi dire ce qu'on pense, autant qu'un homme et puis ne pas se rabaisser et se mettre derrière tout le monde, parce que vous êtes une femme, parce que vous êtes en face d'un homme et vous êtes venue lui acheter un cheval...il faut s'imposer... ».

Tout comme France [cavalière, marchande et dirigeante d'écurie, « Pro 1 », 46 ans] :

« Disons que dans le commerce, c'est un peu machiste...Enfin moi, je sais que de toutes façons, quand j'ai un souci de négociations, je demande à mon mari de m'aider, je suis futée ! Parce que lui, il est plus dur que moi, moi, je suis plus 'commerçante' donc il faut que ça parte, j'ai plutôt tendance à baisser ma culotte... »

Le caractère misogyne de ce monde du travail est renforcé par une valorisation récurrente d'attributs ou de qualités considérés comme appartenant au registre de la masculinité : force, courage, résistance, « *poigne* » etc., et qui sont érigés en compétences professionnelles bien que ces « qualités masculines » n'apparaissent objectivement pas indispensables à la réalisation des différentes tâches professionnelles, pouvant être « compensées » par d'autres compétences et l'utilisation d'un matériel performant et adapté. L'« argument » du manque de force et de résistance physique des femmes pour assurer des activités quotidiennes considérées comme « contre nature » apparaît - plus ou moins explicitement - de manière récurrente pour justifier la distribution sexuée du travail dans le monde des sports équestres et la faible féminisation de certaines activités, ainsi que le moindre accès des femmes aux chevaux à potentiel. Ce renvoi, dans les discours, à une faiblesse féminine naturalisée est d'autant fréquent que le monde des sports équestres génère des conditions de travail éprouvantes physiquement (manipulation de gros animaux et de matériel et infrastructures en conséquence, travail en extérieur par tous les temps etc.). Même dans le cas de performances remarquables, l'expertise et les compétences de la cavalière sont remises en cause, notamment par les propriétaires de chevaux « à potentiel » du fait d'un supposé manque de force ou de résistance (versus une solidité supposée des hommes) qui les empêcherait de monter/dresser/former certains chevaux particulièrement puissants.

Cette situation est rencontrée également par les femmes guides de haute montagne (Menesson, 2005) alors que les progrès technologiques permettent à ces femmes de compenser leur moindre force par une meilleure expertise technique, leurs compétences sont régulièrement remises en cause par les clients qui redoutent ce manque de force de la part de leur guide en cas de situation périlleuse. Malgré l'accès des femmes et les évolutions technologiques, le modèle du guide viril disposant d'une force hors du commun demeure, tout comme celui du cavalier professionnel viril pouvant obtenir le meilleur de tous les chevaux, y compris des plus puissants et des plus récalcitrants, et ce malgré les performances remarquables des cavalières, notamment étrangères⁸⁴, tant dans les épreuves du circuit de compétition « Pro » que du circuit d'élevage « jeunes chevaux » ou encore sur le circuit international.

Le « doute » est également présent, de manière plus ou moins explicite, auprès des pairs, guides comme travailleurs des sports équestres, qui « surveillent » leurs collègues féminines et par là même émettent des résistances à leur accès dans ce « monde d'hommes ».

⁸⁴ Lors des derniers Jeux Equestres Mondiaux, en 2006, on comptait trois femmes parmi les quatre cavaliers qualifiés pour la finale individuelle.

En réponse, les femmes élaborent des stratégies. Ainsi, comme l'indique C. Mennesson (2005) pour les femmes guides, « Dans ce contexte, la majorité des femmes évitent de se positionner en concurrentes directes des hommes, en revendiquant un mode d'exercice du métier différent, spécifiquement 'féminin' » (Mennesson, 2005, p. 133). Il en va de même dans le cas des travailleuses des sports équestres : les cavalières professionnelles font souvent référence à des compétences « féminines » (feeling, contact, patience) complémentaires des compétences « masculines » et qui leur permettraient de tirer le meilleur de chevaux avec lesquels des cavaliers connaissent des difficultés, alors que les coachs-enseignantes mettent en avant des compétences relationnelles « féminines ».

Ainsi, les travailleuses interrogées expliquent de manière récurrente qu'étant dotées d'une force physique moindre que celles des hommes, elles sont obligées de « mieux dresser leurs chevaux ». Agathe [cavalière salariée, « Pro 1 », 23 ans] indique à ce sujet :

« Un homme peut faire avec la force ce que la femme ne peut faire car elle a beaucoup moins de force... Comme dit E. [Cavalière 'Pro 1' membre de l'équipe de France] : 'Moi, je n'ai pas de force mais je suis obligée de les dresser mes chevaux' ».

Cet « argument » du manque de force ou de résistance physique est d'ailleurs même évoqué par certaines travailleuses qui semblent, au contact de leurs pairs et éventuellement de leur père/frère/conjoint travailleur des sports équestres, avoir intériorisé les stéréotypes de sexe. D'autres en revanche, tout en mettant en avant des « spécificités féminines », réfutent toute éventualité d'un handicap professionnel lié à des différences physiques entre les sexes, évoquant nombre de situations périlleuses, notamment en présence des chevaux puissants peu conciliants ou encore de tâches particulièrement éprouvante physiquement, desquelles elles sont venues à bout sans aide masculine.

Alix [cavalière et dirigeante d'écurie, « Pro 2 », 27 ans, plutôt menue] raconte ainsi :

« Avec certains chevaux, c'est un peu plus dur... d'être une femme, parce que je vois avec ma jument, au début, j'ai eu beaucoup de mal... parce quand même une petite femme sur une jument qui a de la force [...] et au début, avec ma jument, c'était dur, c'est plutôt une jument d'homme... mais bon, maintenant que je l'ai bien dressée, je n'ai plus de problèmes ».

Si cette « explication » en termes de compétences sexuées différenciées et supposées complémentaires (bien que hiérarchisées en faveur des compétences « masculines ») apparaît très discutable objectivement⁸⁵, elle correspond en revanche aux représentations des acteurs du monde des sports équestres, notamment des propriétaires de chevaux. Ainsi, alors qu'« en privilégiant des compétences perçues comme typiquement féminines, les femmes guides ne

⁸⁵ Notamment au regard des performances de cavaliers et cavalières professionnels ou amateurs avec les mêmes chevaux ou encore par l'observation des morphotypes très variables des montures des cavalières comme des cavaliers.

répondent pas seulement aux stéréotypes professionnels sexués (les activités de performance aux hommes, les pratiques d'initiation aux femmes), mais se positionnent aussi sur le marché du travail en captant une clientèle peu attirée ou lassée par les hommes plus conformes au modèle du guide viril » (Mennesson, 2005, p. 134), en faisant de même, les cavalières professionnelles semblent pouvoir évoluer avec plus d'aisance (moins de résistances de la part des différents acteurs) voire de réussite, notamment en accédant à certains « *chevaux de filles* » ou encore à des élèves précédemment déçus par des coachs hommes.

Ainsi, si la culture spécifique au monde du travail des sports équestres, encore parfois teintée de valeurs « masculines » voire machistes, est parfois qualifiée de « *pénible* » ou « *fatigante* » par ces travailleuses, elle ne semble en revanche pas constituer un motif d'abandon de la carrière professionnelle, ni même la genèse d'un éventuel renoncement à un engagement professionnel dans ce monde de la part des cavalières amateurs déjà très engagées.

Il apparaît d'ailleurs, à travers les entretiens réalisés auprès de travailleuses, que leur socialisation dès le plus jeune âge au sein du monde des sports équestres (d'abord en tant que compétitrices amateurs) leur a permis une forme d'anticipation de la réalité professionnelle.

L'inégale distribution sexuée du monde du travail du cheval et particulièrement la faible présence de travailleuses parmi les cavaliers professionnels est également « justifiée » dans les représentations des différents acteurs des sports équestres par une supposée incompatibilité entre les conditions de travail du monde des sports équestres et les conditions de travail socialement « acceptables » pour une femme, et a fortiori pour une mère de famille.

Les travailleurs des sports équestres, cavaliers professionnels mais aussi personnel en charge des soins aux chevaux, sont soumis à des horaires extensibles et imprévisibles, à une charge de travail très conséquente ainsi qu'à de nombreux déplacements et séjours hors de leur lieu de travail, notamment lors des compétitions⁸⁶. La vie des cavaliers professionnels et de leurs grooms s'apparente alors souvent à une vie de nomade, partagée entre les déplacements et la vie dans les home-car des camions ou, plus rarement, dans les hôtels⁸⁷.

Le récit des emplois du temps respectifs d'Annabelle [cavalière professionnelle et marchande de chevaux, « Pro 1 », 27 ans] puis de Marine [cavalière salariée, « Pro 2 », 24 ans] illustrent ce « *mode de vie particulier* » :

⁸⁶ Les compétitions équestres, du circuit « Pro » mais également du circuit « élevage » sont principalement concentrées dans la moitié nord de la France. Les déplacements sont alors plus ou moins longs selon le lieu d'implantation de la structure équestre.

⁸⁷ Si on cumule les circuits de compétition « Pro » et les circuits d'élevage « Jeunes chevaux », la saison de compétition s'étend environ de mars à octobre avec éventuellement une interruption en août. Au cours de ces 8 mois, les cavaliers professionnels sont sur les terrains de concours entre 4 et 6 jours par semaine.

« En général, les [concours de] jeunes chevaux c'est soit mardi-mercredi, soit mercredi-jeudi, et les [concours de] vieux [chevaux], c'est vendredi, samedi et dimanche, mais comme c'est loin on doit partir le jeudi, rentrer dans la nuit de dimanche à lundi et, en général, lundi, repartir avec son camion pour les jeunes [chevaux]. Bref, la saison de concours, c'est des semaines de folie [...] on peut être de concours 7 jours sur 7, et en hiver c'est du 6 jours sur 7 aux écuries [...] on n'est jamais chez soi, souvent sur les nerfs...fatiguée quoi ! ».

« Oui, c'est fatigant [d'être cavalière professionnelle] parce que ben, c'est non-stop du lundi au dimanche...Là [en fin de saison sportive], ça commence à se calmer un petit peu parce qu'il y a de moins en moins d'épreuves 'Pro 2' le vendredi donc c'est pas mal mais sinon quelqu'un qui fait les [épreuves d'élevage] 4 ans, les 5 ans, les 6 ans, les A, les B et puis qui fait les 'Pro 2' des 1m15 aux 1m35, il est en concours 7 jours sur 7... ».

La conciliation de la vie de famille avec une activité de travailleur des sports équestres, surtout si ce dernier évolue au plus haut niveau, n'apparaît ainsi pas toujours simple, et ce pour les hommes comme pour les femmes. Marc [cavalier professionnel, éleveur et marchand de chevaux, « Pro 1 » membre de l'équipe de France, marié et père de 2 enfants, 54 ans] nous explique :

« Aujourd'hui, je n'ai plus l'ambition d'être à très haut niveau [il est néanmoins sélectionné en équipe de France pour les prochains championnats d'Europe] parce que, quelque part, justement ça demande beaucoup trop de temps, beaucoup trop de concessions, et je n'ai plus envie de faire ça mais, par contre, j'essaie de faire bien ce que je fais donc j'essaie de pas avoir trop de chevaux à monter, de pas faire trop de concours. Maintenant, pour être très performant, ce n'est pas la meilleure méthode. La meilleure méthode, c'est d'être jeudi, vendredi, samedi, dimanche en concours, toute l'année et avec deux ou trois piquets de chevaux, tourner et ne faire que ça, puis rentrer chez soi...voir un peu ce qui se passe et puis repartir donc c'est l'avion tout le temps, c'est les déplacements tout le temps...et je n'avais plus envie de ça. Moi, j'aime bien ma famille, j'aime bien mes enfants, j'aime bien ma femme, j'aime bien mes poulains, j'aime bien mon écurie, les gens avec qui je travaille...donc, quelque part, je n'ai plus envie de consacrer tout aux concours ».

La conciliation entre vie professionnelle et vie familiale apparaît donc difficile pour les travailleurs comme pour les travailleuses. Néanmoins, on peut penser que la difficulté est accentuée dans le cas des travailleuses, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord du fait de la prégnance des représentations des rôles sociaux de sexe. S'il est plutôt admis que les hommes puissent quitter le domicile familial plusieurs jours par semaine pour des raisons professionnelles, cela l'est en revanche beaucoup moins pour les femmes pour qui la présence au foyer apparaît considérée comme indispensable. Par ailleurs, différents travaux (De Singly, 2001 ; Puech, 2005) et enquêtes ont mis en évidence la persistance⁸⁸ d'une inégale division sexuelle du travail dans la sphère familiale : en 1999, les femmes, même lorsqu'elles exercent une activité professionnelle, assurent les deux tiers du travail domestique⁸⁹, qui demeure « une affaire de femmes » (Puech, 2005).

⁸⁸ Si dans les représentations sociales, les inégalités sexuées relatives au partage du travail domestique diminuent, les hommes s'investissent davantage, dans les faits, la comparaison des enquêtes INSEE « emploi du temps » 1986 et 1999 montrent qu'elles ne se résorbent que très lentement (Puech, 2005).

⁸⁹ Sources : INSEE, enquête « Emploi du temps », 1999.

Ainsi, aux résistances de la profession s'ajoutent des conditions d'exercice du métier difficiles et chronophages qui compliquent la gestion de la vie familiale. En cela les travailleuses des sports équestres se rapprochent des femmes guide de haute montagne (Mennesson, 2005) pour qui il apparaît malaisé de concilier activité professionnelle et vie familiale.

Ces difficultés s'accroissent dans le cas où la travailleuse est mère. En effet, il apparaît que les inégalités au sein du couple croissent avec l'arrivée d'enfant(s) dans la famille, la carrière des femmes étant davantage pénalisée. Les horaires et les conditions de travail des travailleuses des sports équestres semblent notamment peu conciliables avec la garde des enfants en dehors du temps scolaire. Néanmoins ceci est à nuancer dans la mesure où, d'une part, les travailleuses des sports équestres sont souvent jeunes et ne connaissent donc que peu les contraintes familiales⁹⁰, et, d'autre part, les mères travailleuses des sports équestres, et ce encore plus dans le cas de couples homogames, tentent de concilier vie de famille et vie professionnelle en adoptant un mode de vie et d'éducation « adapté » : au cours de notre observation, il est en effet apparu que les enfants des travailleuses des sports équestres, dès leur plus jeune âge, étaient présents et partageaient les activités équestres de leur(s) parent(s), tant sur les terrains de concours qu'au sein des établissements équestres⁹¹, soit en tant que simples « spectateurs » pour les plus jeunes, soit en tant que pratiquants ou compétiteurs⁹² dans le cas – très fréquent – où ils sont eux-mêmes cavaliers. Une autre solution consiste à déléguer la garde de l'enfant à du personnel salarié, ou à « *de bonnes copines cavalières* ».

Ce mode de gestion « adapté » des enfants est d'ailleurs évoqué par les mères de jeunes enfants quand on leur demande si elles ont prévu de réduire leur activité professionnelle et sportive, à l'instar de Marine [cavalière salariée, « Pro 2 », 24 ans, mère d'un jeune enfant, en couple avec un cavalier dirigeant d'écurie] :

⁹⁰ Les travaux de Chevalier & Dussart (2002) et Chevalier & Lebeaux (2006) mettent en évidence un abandon souvent précoce du métier d'enseignant. On peut penser, notamment au regard des entretiens, qu'il en va de même pour les travailleurs des sports équestres, notamment les grooms.

⁹¹ A de nombreuses reprises, nous avons pu observer sur les terrains de concours que les enfants des cavaliers professionnels participaient eux-mêmes à d'autres épreuves du même concours ou, pour les plus jeunes, étaient en selle sur des poneys amenés pour les divertir. Pour les très jeunes, parfois encore en poussette, il se met en place une organisation informelle répandue sur les terrains de concours : les pairs, d'autres cavalier(e)s amateurs du même établissement équestre ou encore des membres de l'entourage – familial ou équestre – du (des) parent(s) prenant en charge la surveillance de l'enfant lorsque la travailleuse s'occupe ou monte ses chevaux.

⁹² A plusieurs reprises, nous avons pu observer une mise en adéquation de la pratique équestre des enfants en fonction des activités professionnelles des parents : par exemple, certains enfants de travailleurs des sports équestres, devenus à leur tour cavalier professionnel, expliquent qu'ils ont pas ou peu fait de compétitions à poney mais sont passés très vite à la compétition sur chevaux pour des questions d'organisation (intégration dans un groupe de compétiteurs amateurs coachés par leurs parents, participation à des épreuves « chevaux » sur les mêmes terrains de concours que les épreuves de leurs parents alors que les épreuves « poney » et « chevaux » font partie de circuits de compétition distincts, etc.).

« Ah non, non ! [rires] Non, j'ai déjà prévu la nourrice, tout, tout est prévu, tout est parfait. Faudra trouver une solution pour le week-end quoi, parce que la nourrice, elle ne travaille pas le week-end ! »

mais également anticipé par les travailleuses qui évoquent une future maternité, comme Frédérique [enseignante et cavalière professionnelle, ex-« Pro 2 », « Ama 3 », 25 ans, en couple avec un cavalier professionnel] :

« Une vie de famille, moi...bon, pour l'instant j'ai que 23 ans, hein, mais je la conçois...ben, le jour où on aura des enfants, ben, on fera comme tous les autres : ils seront trimbalés sur les terrains de concours...Ben, c'est notre gagne-pain, hein, d'un autre côté...donc on s'adaptera. On a un camion avec un appart, tout ça...Tout le monde y arrive...le jour où on a envie d'agrandir la famille, ben, c'est un petit peu comme ça...et voilà, quoi, ils seront trimbalés et c'est tout. [...] On a beaucoup d'amis [travailleurs des sports équestres] comme ça : le week-end on se retrouve-tous, on dort tous dans notre camion. Moi, j'ai beaucoup de copines [travailleuses des sports équestres] qui ont des enfants dans le home-car. Après souvent ils changent de camion pour avoir un appartement plus grand mais...ça ne pose pas forcément de problème...c'est une éducation des enfants comme une autre...voilà, le week-end, ils sont sur les terrains de concours et ils ne sont pas devant la télé ou la Play-Station, quoi...c'est autre chose, mais c'est comme ça ».

Plusieurs filles ou fils de travailleur(se)s des sports équestres, aujourd'hui eux-mêmes engagé(e)s professionnellement dans ce monde, ont vécu cette situation et expliquent ainsi avoir depuis « toujours » fréquenté les terrains de concours et les écuries et avoir participé, dès leur plus jeune âge, aux activités sportives et professionnelles au sein de la structure familiale.

Annabelle [cavalière professionnelle et marchande de chevaux, « Pro 1 », 27 ans, fille d'un ancien cavalier professionnel, marchand de chevaux] évoque ainsi son enfance :

« En fait, j'ai toujours été dedans [dans le monde du cheval] en fait : il y avait cinquante chevaux à la maison, alors j'ai tout de suite été dans le bain [...] en fait, on peut dire que je suis dans les chevaux depuis toujours, j'ai toujours fait ça, parce que mon père est marchand de chevaux et cavalier en même temps et je suis née un petit peu dans ce milieu-là et naturellement, on est trois frères et sœurs, naturellement on a tous été mis à cheval, très jeunes...et puis on y est restées ma sœur et moi ».

En adoptant ces modes de gestion « adaptés » des enfants, les travailleuses du cheval s'éloignent du modèle traditionnel de la mère entièrement dévouée à ses enfants mais parviennent à concilier activité(s) professionnelle(s) chronophage(s) et vie de famille, d'autant plus qu'elles vivent fréquemment sur leur lieu de travail⁹³, ce qui permet de passer beaucoup de temps en présence de leur(s) enfant(s). En revanche, des difficultés et un sentiment de culpabilité semblent intervenir dès lors que l'enfant ne partage pas les activités équestres de ses parents et opte pour d'autres pratiques sportives ou culturelles, comme dans le cas du fils de France [cavalière, marchande et dirigeante d'écurie, « Pro 1 », 46 ans] :

⁹³ Dans une large majorité des cas, les travailleurs des sports équestres vivent au sein même des infrastructures équestres, notamment pour assurer la surveillance permanente des chevaux.

« Ce n'est pas facile [de suivre ses parents sur les terrains de concours tous les week-ends] pour mon fils qui a 13 ans et qui, en fin de compte...oui, c'est ça...qui nous suit en week-end [de compétition] tout le temps ! Quelquefois, lui, il n'a pas trop envie...Il n'est pas cavalier, il n'aime pas ça ! Il adore les chevaux mais il n'aime pas monter, ça ne lui plaît pas...donc parfois...enfin s'il a des copains [les enfants d'autres compétiteurs], en concours, ça va, mais quand il n'a pas de copains, ça l'embête...et puis, c'est toujours pareil, je pense que, pour lui, il nous SUIV tout le temps, on ne fait jamais les trucs que POUR lui, il SUIV ses parents... Enfin, il faut faire attention, c'est pas évident, c'est toujours le même problème : s'ils aiment ça [l'équitation], c'est parfait, sinon, c'est pas marrant... ».

Néanmoins, si ce mode de gestion singulier apparaît assez répandu et légitime dans le monde des sports équestres, des entretiens informels réalisés avec des compétitrices amateurs virtuoses ou des femmes non compétitrices mettent en évidence certaines réserves sur ce mode d'éducation.

Le soutien de la (belle) famille et/ou du conjoint dans les tâches ménagères et familiales (notamment la garde des enfants), ou éventuellement l'externalisation de ces tâches à un tiers⁹⁴, constitue alors un atout indispensable à la réalisation d'une carrière professionnelle pour ces mères travailleuses des sports équestres.

Carole [dirigeante d'une écurie, « Pro 2 », 39 ans, mère de deux enfants] évoque le rôle déterminant de son entourage dans la conciliation de ses carrières professionnelle, sportive et familiale :

« C'est gérable, c'est gérable de tout faire si t'as un bon entourage. Moi, j'ai la chance d'avoir ma mère, d'avoir ma belle-mère, et puis j'ai un mari super compréhensif mais, je pense qu'après si t'as envie, tu le fais quoi. [...] pour la gestion de la vie quotidienne, ça me fatigue un peu...mais c'est pareil, avec l'aide de la famille, c'est gérable »⁹⁵.

Ainsi, hormis dans le cas où les enfants rejettent explicitement ce mode de vie et/ou la pratique de l'équitation, leur présence ne semble pas constituer une contrainte insurmontable dans la conciliation des différentes carrières. Il ne semble donc pas opportun d'attribuer la faible féminisation de ce monde du travail uniquement à la difficile conciliation des carrières professionnelle et familiale, bien que les représentations persistantes des rôles sociaux de sexe (et encore plus de celui de mère) puissent entraîner des résistances vis-à-vis des femmes et être présentées comme une « justification » de la moindre présence de ces dernières.

⁹⁴ Hormis pour la garde des enfants, l'externalisation du travail domestique est peu fréquemment évoquée par les travailleuses des sports équestres (contrairement aux compétitrices amateurs – mieux dotées - qui affirment y avoir fréquemment recours). En référence aux travaux de Kaufmann (1996) qui montrent que ce sont les femmes les mieux dotées qui ont recours à l'aide de personnel salarié, on peut penser que cela est lié à la situation économique souvent précaire des travailleuses des sports équestres. En revanche, des dernières mentionnent fréquemment la délégation de la garde des enfants et de certaines tâches domestiques à leur famille, surtout à leur mère. Des pratiques similaires existent chez les femmes des catégories socioprofessionnelles peu qualifiées (Daune-Richard, 1983).

⁹⁵ Lors de l'entretien au domicile de la travailleuse, nous avons pu constater que sa mère assurait en grande partie les tâches domestiques (linge, ménage) et s'occupait aussi largement des enfants.

Face à ces « justifications », il est pour le moins paradoxal de constater que si les femmes sont peu nombreuses parmi les cavaliers professionnels, elles le sont en revanche davantage parmi les grooms et soigneurs⁹⁶. Or, ces métiers impliquent l'accomplissement de tâches physiquement éprouvantes (manipulation et entretien des chevaux mais aussi du matériel, travail en extérieur, charge de travail très lourde etc.), et ce malgré les progrès techniques réalisés (mécanisation, développement d'engins plus maniables, etc.) et génèrent des horaires de travail lourds (travail de nuit, le week-end, etc.), imprévisibles ainsi que de nombreux déplacements⁹⁷, donc des conditions de travail en totale contradiction avec celles considérées socialement « acceptables » pour une femme, et ce encore bien plus que dans le cas des cavaliers professionnels.

En effet, de manière unanime, les travailleurs des sports équestres indiquent que les activités les plus éprouvantes sont celles relatives à l'entretien des chevaux et des écuries, voire à l'enseignement, plus qu'à la stricte pratique montée.

Ainsi, Clémence [dirigeante, enseignante et cavalière, « Ama 3 », 25 ans] précise :

« Ce qui est dur, c'est plutôt les à-côtés de l'équitation... enfin à part quand tu montes un gros bourin mais, à la rigueur, ça dure que trois quarts d'heure - une heure et après c'est basta, alors qu'en dehors de ça, y'a tout le reste : rien que de mettre les gamins à cheval tous les mercredis et ou faire les boxes, les ballots de paille à ranger, les chevaux à s'occuper, à préparer, ça c'est le plus crevant ! »

Audrey [cavalière salariée, « Pro 1 », 22 ans], qui n'a pas de groom, met également en évidence le caractère particulièrement éprouvant des tâches hors pratique montée, d'ordinaire dévolues aux grooms dans le cas des cavaliers qui peuvent en avoir un :

« Monter, physiquement, ce n'est pas facile, c'est épuisant, mais bon, on est habitué... Mais tout le reste c'est crevant : préparer les chevaux, conduire le camion, etc. Quand on revient de concours, qu'il y a encore 5h de camion, moi en plus je n'ai pas de groom donc c'est moi qui conduis le camion...bon il y a maman qui m'aide mais bon, après les parcours, faut rentrer, s'occuper des chevaux et conduire le camion...mais bon, on aime ça, donc c'est le prix à payer, mais c'est pas grave... »

⁹⁶ Bien que nous ne disposions pas de données précises à ce sujet, il est important de noter que, pour les femmes, comme pour les hommes, sauf exceptions, les carrières de groom sont assez courtes, les grooms exerçant plutôt à des âges jeunes avant d'effectuer une reconversion professionnelle, dans ou en dehors du monde des sports équestres.

⁹⁷ Par exemple, il est important de noter que les grooms assurent fréquemment le transport des chevaux en camion ainsi que l'installation et la gestion de toute la logistique sur les terrains de compétition. Ainsi, alors que le cavalier n'arrive sur le lieu de la compétition qu'au moment de ses épreuves et en repart immédiatement après (souvent par un moyen de transport plus rapide, avion ou voiture, notamment dans le cas où il participe à plusieurs compétitions géographiquement éloignées mais très proches dans le temps avec des piquets de chevaux différents), son groom passe plus de temps hors des écuries (sur la route et sur les terrains de concours).

Le groom joue un rôle de soutien pour les cavaliers professionnels en les déchargeant des tâches les plus chronophages⁹⁸, comme l'explique Agnès [ex-cavalière, marchande chevaux, ex-« Pro 1 », 52 ans] :

« Moi, j'ai jonglé pour arriver à continuer à voir mes amis qui n'étaient pas dans ce monde-là [celui des sports équestres], mais c'est aussi parce que je pouvais me permettre de me payer un groom. Comme ça, je n'étais pas obligée de conduire le camion, je pouvais seulement partir le lendemain matin et le rejoindre sur les terrains, et ça c'est sûr que ça m'a permis d'avoir une vie à côté. Si je n'avais eu les moyens financiers de faire comme ça...je n'aurais pas pu faire autre chose, j'aurais fait que ça [la compétition équestre].

Dans ce contexte, les conditions de travail du groom apparaissent plus difficiles et contraignantes que celles des cavaliers professionnels, comme l'indique Agathe [cavalière salariée, « Pro 1 », 23 ans] :

« Une vie de groom, c'est pire qu'une vie de cavalier, d'ailleurs, on voit bien, les grooms, ils font ça pendant tant d'années et puis à un moment, ils arrêtent parce que c'est plus possible...ils sont partis tout le temps [...] Le mode de vie de groom, c'est encore un autre mode de vie que d'être cavalier, parce qu'éventuellement, le cavalier, dans un sens, les cavaliers de haut niveau, ils vivent dans le luxe un peu quoi, ils vont dans les gros concours, ils vont dans les beaux hôtels...parfois un peu au-dessus de nos moyens d'ailleurs...mais les grooms, c'est loin d'être ça ! ».

Dans certains cas, le groom peut même jouer un rôle de « doublure », limitant ainsi la fatigue musculaire et surtout le risque de blessures du cavalier professionnel, à l'image de l'anecdote – plusieurs fois observée sur les terrains de concours - narrée par Jean [cavalier salarié, dirigeant d'écurie et enseignant, « Pro 2 », 47 ans] :

« Quand t'es cavalier professionnel, faut gérer ton physique... Il est pas question de faire le kakou en te disant 'ce cheval il pète en l'air, je vais monter dessus', non. Et d'ailleurs un jour, ça m'avait fait marrer parce qu'on était en concours et il y avait F. [cavalier 'Pro 1', membre de l'équipe de France] qui était sur un cheval qui commence à partir en sauts de mouton. Il est descendu et il a dit au groom : 'Va le détendre, je monterai dessus quand il sera détendu'. En même temps, sur le coup, je me suis dit : 'Il n'a pas de couilles au cul quoi !' parce que le cheval il est gérable mais, en même temps ce mec-là, il se pète quelque chose, et bien, son année, elle est foutue...donc, plutôt que de se pêter sur un cheval...il en a derrière 10 ou 12 à monter donc voilà...son travail, c'est de monter les chevaux, c'est pas de se pêter parce qu'il a fait le cake sur un cheval qui n'était pas détendu, donc il le file au groom ».

Ainsi, trop « fragiles » et dans l'incapacité de concilier les contraintes professionnelles avec leur vie de femme mère, les femmes ne pourraient pas être cavalières professionnelles, mais en revanche, elles seraient assez vaillantes et organisées pour assurer les fonctions - peu valorisées, peu reconnues - de grooms et/ou de soigneuses qui sont des métiers pourtant objectivement beaucoup plus astreignants, tant sur le plan physique que par les conditions de travail, et ce sans que ce paradoxe soit questionné.

⁹⁸ Il est d'ailleurs intéressant de noter que si on compte des hommes et des femmes parmi les grooms des cavaliers professionnels, en revanche les situations où un homme est groom d'une cavalière professionnelle semblent moins fréquentes. Agathe [cavalière professionnelle, « Pro 1 », 23 ans] nous explique ainsi : « J'ai embauché une fille, c'est tombé par hasard...mais je sais pas si un mec accepterait de travailler pour une fille qui est, en plus, une jeune fille ».

Cela nous amène à penser que l'inégale féminisation du monde du travail des sports équestres repose davantage sur des résistances symboliques de la part des différents acteurs des sports équestres à l'entrée des femmes dans un bastion masculin que sur toute forme d'incapacité, notamment physique, des femmes à assurer les fonctions de cavalière professionnelle.

Si les représentations sociales semblent limiter la féminisation du monde du travail des sports équestres et favoriser son inégale distribution sexuée horizontale, d'autres facteurs entrent en jeu, notamment le fonctionnement même de ce monde du travail. En effet, nous l'avons évoqué précédemment, le secteur des sports équestres, qui est le moins féminisé, est aussi le moins formalisé et organisé au sein du monde du travail du cheval. L'accès à ce monde du travail est très ouvert et les diplômes et formations spécifiques inexistantes, ou, dans le cas contraire (BEES/BPJEPS), peu reconnus. Dépourvue de moyens de reconnaissance institutionnelle, l'évaluation de l'expertise de travailleurs des sports équestres repose sur des critères peu définis et très flous. Or, des travaux réalisés par des sociologues du travail ou des professions telles que S. Fortino (2002) sur les employés administratifs du secteur public, C. Marry (2004) sur les ingénieurs ou H. Ravet (2003) sur les musiciennes d'orchestre montrent que l'accès des femmes aux diplômes/formations constitue un facteur favorable à la féminisation d'une profession ou d'un secteur en limitant le déni de leurs compétences et de leur expérience et en favorisant la reconnaissance de leur expertise professionnelle, et ce notamment lors des procédures de recrutement ou de promotion. A contrario, l'absence de reconnaissance institutionnelle des compétences et de modalités de recrutement formalisées (concours, évaluation sur les mêmes critères que les hommes⁹⁹ etc.) semble pénaliser les carrières professionnelles des femmes en limitant leur accès aux secteurs, postes et emplois les plus reconnus et valorisés.

C. Mennesson (2005) montre quant à elle que l'ouverture aux femmes du métier de guide de haute montagne a été favorisée par la transformation du modèle de guide, qui passe « *du guide montagnard qui cumule son activité avec les travaux agricoles [...] à celui du guide alpiniste d'origine citadine recruté pour ses compétences techniques et sportives (de Bellefon, 2002)* » (Mennesson, 2005, p. 118).

⁹⁹ A ce propos, Ravet (2003b) montre comment la mise en place d'un concours de recrutement « à l'aveugle » grâce à l'usage d'un paravent masquant les candidats a favorisé la féminisation du personnel des orchestres, notamment pour les instruments traditionnellement considérés comme masculins. A l'inverse, le caractère peu formalisé des apprentissages et le système de cooptation par des « potes » dans le monde du jazz, limitent l'accès et le maintien des femmes dans le métier d'instrumentiste (Buscatto, 2007).

Dès lors, on peut penser que l'absence de légitimité institutionnelle des professions des sports équestres (hormis celle d'enseignant – avec le BPJEPS –, pour sa part largement féminisée, bien qu'assez récemment (Chevalier & Dussart, 2002)), accentue les difficultés d'accès des femmes à ce secteur et à certaines professions, notamment celle de cavalière professionnelle. Il est d'ailleurs intéressant de noter que dans le cas de professions qui requièrent des qualifications reconnues par des diplômes, les femmes sont plus nombreuses, et ce même dans des secteurs considérés comme « masculins ». Ainsi, parmi les vétérinaires équins, les organisateurs d'événements équestres ou encore dans les postes de direction de l'EPA Haras Nationaux, on compte une part non négligeable de travailleuses.

Par ailleurs, l'absence de reconnaissance institutionnelle des compétences pénalisent les travailleurs, et surtout les travailleuses, car dans ce cas elles ne sont peu voire pas reconnues et par conséquent peu ou pas rémunérées. Ceci est plus fréquent dans le cas de compétences considérées comme « féminines », souvent acquises dans la sphère privée et dans l'exercice des rôles domestiques « féminins », comme a notamment pu le mettre en évidence M. Guilbert (1966) à travers l'exemple des femmes employées dans l'industrie, recrutées pour leurs compétences (dextérité, rapidité, minutie, concentration, patience, etc.) mais pourtant confrontées à une dévalorisation voire à un déni de leurs qualifications, non rémunérées en conséquence, ou encore D. Kergoat (1978, 1982) à propos des ouvrières.

Ainsi, les compétences, formations ou qualifications professionnelles des femmes, notamment celles mobilisées dans les emplois « féminins », sont souvent occultées, déniées ou moins bien reconnues - par les employeurs mais parfois aussi par les salariées elles-mêmes - que celles des hommes car renvoyées à leurs « qualités naturelles » et non à des qualifications (Daune-Richard, 1998). Ce déni des compétences « féminines » n'apparaît pas en tant que tel au sein du monde des sports équestres, notamment parce qu'il n'y existe pas de métiers exclusivement « féminins ». Néanmoins, dans l'exercice de métiers tels que cavalier professionnel ou encore groom, alors que les tâches réalisées sont les mêmes, les compétences reconnues et valorisées sont principalement des compétences qui renvoient à des « attributs naturels masculins » (force physique, résistance, etc.) tandis que les compétences « féminines » (patience, attention auprès des chevaux), pourtant essentielles et mises en œuvre par les hommes comme par les femmes, sont déniées. De plus, alors que dans le cadre de l'activité de groom, hommes et femmes ont recours à la force physique, celle-ci est occultée quand il s'agit d'une travailleuse, à l'instar des infirmières qui minimisent la charge physique de la manipulation des corps des malades quand on les interroge sur leurs conditions de travail (Gollac & Volkoff, 2000).

Ainsi, au-delà du poids des représentations des rôles sociaux de sexe et de la naturalisation des différences de sexe, l'organisation et le fonctionnement singuliers du monde du travail des sports équestres, et particulièrement l'absence de procédures d'objectivation et de formalisation des compétences des travailleurs à l'entrée et au cours de leur carrière, semblent favoriser l'inégale distribution sexuée de ce monde du travail et cantonner les femmes dans les secteurs les moins valorisés. Quand elles parviennent tout de même à pénétrer les secteurs les plus valorisés, les inégalités persistent.

2.2. Une inégale distribution sexuée verticale du monde du travail du cheval

Quand les femmes font des choix transgressifs et investissent des domaines « masculins », les inégalités ne disparaissent pas pour autant. En effet, au-delà de l'inégale distribution sexuée horizontale, nous avons pu mettre en évidence au sein de monde du travail du cheval, et plus particulièrement du secteur des sports équestres - comme c'était déjà le cas au niveau de la pratique et des institutions équestres - une ségrégation verticale : les travailleuses des sports équestres accèdent dans une moindre mesure que leurs homologues masculins aux postes et fonctions les plus valorisés. Celle-ci est particulièrement visible dans le cas des enseignants/entraîneurs/coachs. Alors que dans le secteur de la distribution des activités équestres au public (poney-clubs / centres équestres), les enseignants sont majoritairement des femmes, à contrario, dans le monde des sports équestres (écuries de compétition), les entraîneurs/coachs sont principalement des hommes, et ce particulièrement lorsque l'on s'intéresse aux catégories de compétition les plus élevées. Les enseignantes encadrent davantage les cavaliers non compétiteurs, ou encore les compétiteurs les plus jeunes ou les moins expérimentés. Or, nous l'avons vu, dans le secteur des sports équestres, les enseignants sont reconnus, par les amateurs comme par les travailleurs, seulement à la condition qu'ils s'occupent des compétiteurs les plus confirmés.

Ainsi, et ce même à niveau de diplôme égal, en cas de répartition des équipes « compétition » au sein des structures équestres, les femmes sont quasi systématiquement assignées aux équipes des niveaux « Club » et éventuellement « Ama 4 » tandis que les hommes se voient attribuer (ou s'attribuent dans le cas – fréquent – où ils cumulent les statuts d'enseignant et de dirigeant de la structure) les équipes de plus haut niveau. De même, les entraîneurs/coachs des amateurs virtuoses évoluant dans les catégories « Pro » sont très exceptionnellement des femmes.

Cette distribution sexuée verticale est d'autant plus accentuée dans le cas du CSO, discipline la plus pratiquée et valorisée mais aussi celle au sein de laquelle la part des femmes parmi les compétitions décroît avec l'élévation du niveau de compétition¹⁰⁰. Or, des travaux, notamment ceux de E. Staurowsky (1990) ont montré que les femmes entraînent moins fréquemment des hommes, alors que l'inverse est fréquent, et que, lorsque le cas se présente, elles sont soumises à des résistances de la part des pairs, mais aussi des parents des sportifs, et connaissent des difficultés à être reconnues, au moins dans un premier temps, par les athlètes et les entraîneurs adjoints. C. Chimot (2005) indique également que les femmes sollicitées pour devenir entraîneuses nationales après une carrière sportive de haut niveau se voient confier quasiment exclusivement des équipes féminines, bien souvent les équipes « jeunes ». On peut ainsi penser que dans le cas des entraîneurs-coachs des sports équestres, il s'opère un double phénomène limitant l'accès des femmes à l'encadrement des catégories « Pro » : le fait que les compétiteurs y soient majoritairement des hommes s'ajoute à la ségrégation verticale que l'on retrouve dans d'autres domaines de l'enseignement/entraînement. En effet, C. Mennesson (2005) met en évidence la même division sexuelle du travail dans le cas des guides de haute montagne : les femmes guides sont davantage sollicitées pour former et encadrer les groupes d'alpinistes les plus jeunes et/ou les moins expérimentés, sous prétexte de compétences « féminines » relationnelles plus adaptées.

On observe également ce phénomène au niveau des institutions sportives, et notamment de la FFE : aucune femme n'a, par exemple, occupé le poste de DTN, et seulement quelques-unes ont rempli les fonctions de DTN adjoint, entraîneur national ou entraîneur adjoint. Dans ces rares cas, les femmes sont en charge des disciplines les moins valorisées et s'occupent souvent des plus jeunes cavaliers (notamment des équipes « poney » qui rassemblent des compétiteurs âgés de 16 ans et moins). Comme indiqué précédemment, cette ségrégation verticale est également observable concernant les élus de la FFE.

La ségrégation verticale dans le domaine de l'enseignement est particulièrement fréquente dans le cas des « couples »¹⁰¹ homogames : au sein de l'écurie de compétition, les femmes s'occupent quasi systématiquement des (non)compétiteurs les plus jeunes et les moins expérimentés tandis que les hommes entraînent les plus confirmés, souvent d'ailleurs préalablement initiés et formés par leur conjointe/épouse/sœur. Ce cas de figure intervient parfois alors même que la travailleuse est diplômée (BEES ou BPJEPS), contrairement à son

¹⁰⁰ Ce qui est beaucoup moins le cas pour les catégories « Juniors » ou « Jeunes Cavaliers » où les cavalières restent nombreuses même au plus haut-niveau.

¹⁰¹ « Couple » est entendu ici au sens large : conjoints, époux mais aussi frère/sœur.

conjoint/frère, comme dans le cas de Frédérique [enseignante diplômée et cavalière professionnelle, « Ama 3 », ex-« Pro 2 », 25 ans, en couple avec un cavalier professionnel non diplômé] qui explique :

« Moi, je m'occupe des petits niveaux. J'avais les 5^{ème} catégorie et là, je fais passer des gamines en 4^{ème} ["Ama 4"] et, après c'est S. [son conjoint] qui les récupère. [...] J'estime que j'ai fini mon boulot et quand elles ont un petit peu évolué et tout, je les donne à S. [...] quand ça va très bien se débrouiller en 4^{ème}, quand ça va être en âge de comprendre sa manière d'enseigner - parce qu'on n'a pas la même approche, moi, je suis globalement plus à l'aise avec le public plus jeune, on va dire - ben je vais les passer à S. Moi, j'ai plus de patience...et puis même, les 5^{ème} catégorie, ça ne l'intéresse pas forcément... ».

Dans le cas où la structure équestre présente une activité d'enseignement et que le travailleur n'évolue pas en couple avec une femme qui prend en charge les compétiteurs les moins confirmés, cette activité est alors fréquemment déléguée à du personnel salarié, à l'image de Paul [enseignant, soigneur et cavalier, « Ama 3 », 25 ans, employé chez un dirigeant d'écurie, cavalier professionnel, « Pro 1 »] :

« Moi, je fais un peu tout ici, l'enseignement aussi. Par exemple, cette dame est venue pour être chez T. [son patron, cavalier 'Pro'] et, en fait...je ne veux pas dire qu'elle n'aime pas...mais elle a beaucoup de mal à travailler avec T.. Elle préfère travailler avec moi, qui, jeune moniteur, parle plus posé, en ré-explicant dix fois les bases si y'a besoin...Que T., il est 'Pro', il arrive : 'ben, faut faire un passage en cinq foulées' et si y'a pas cinq foulées, il va vous dire : 'revenez et faut faire cinq foulées', et au bout de trois fois...enfin, il va vous expliquer longuement mais il va pas vous donner les ficelles tout de suite...Donc, c'est vrai que cette personne-là préfère travailler avec moi ».

Dans ce cas où il n'y a pas de femmes pour s'occuper des compétiteurs les moins confirmés, les compétences relationnelles, pourtant considérées comme féminines, sont développées – avec succès - par le travailleur salarié qui se substitue à son employeur.

Cette inégale répartition des élèves au sein du couple de travailleurs des sports équestres n'est pas sans rappeler le cas des couples d'instituteurs qui se répartissaient les élèves, l'épouse enseignant aux plus jeunes, le mari aux plus âgés, ce qui retarda l'accès des femmes à l'enseignement aux niveaux supérieurs (Jacquet-Francillon, Kerroubi & Cacouault, 1994). Ce paradoxe est « justifié » par les acteurs du fait de la plus grande expérience et expertise – supposée ou réelle - du travailleur en référence à ses seules performances sportives. Ces représentations sont à mettre en relation avec le déni des compétences spécifiques des enseignants (et éventuellement des formations et diplômes associés) au profit des seules performances sportives, qui constitueraient de fait une garantie de la légitimité du cavalier professionnel à assurer la fonction d'enseignant. L'absence d'une formation ou d'un diplôme reconnaissant institutionnellement les compétences spécifiques des enseignants/entraîneurs/coachs des sports équestres semble ici une fois encore particulièrement défavorable aux femmes. En effet, dans ce contexte, il apparaît

particulièrement malaisé pour les travailleuses d'être reconnues, via leurs résultats en compétition, comme expertes afin de pouvoir prétendre à l'encadrement des compétiteurs confirmés, alors qu'elles sont rarement cavalières professionnelles et encore plus exceptionnellement sportives professionnelles donc n'ont que peu l'occasion de s'illustrer sur les terrains de concours. Dans le cas où elles sont cavalières professionnelles, les femmes sont souvent confrontées à une inégale répartition des chevaux de sport¹⁰², notamment dans le cas où elles évoluent en tant que salariées dans une structure comprenant plusieurs cavaliers professionnels, ou encore lorsqu'elles évoluent en couple. Elles accèdent ainsi dans une moindre mesure que leurs homologues masculins aux chevaux les plus performants ou prometteurs. Ces arbitrages peuvent relever des décisions des propriétaires des chevaux, mais également parfois des membres de la famille ou du couple de travailleurs lui-même¹⁰³, nous y reviendrons. Alix [cavalière et dirigeante d'écurie, « Pro 2 », 27 ans] évoque ces difficultés d'accès aux chevaux pour les femmes qu'elle explique ainsi :

« Oui, peut-être que les propriétaires font plus confiance aux hommes ».

Les travailleuses des sports équestres apparaissent donc confrontées à une situation particulièrement défavorable : rarement cavalières professionnelles, et accédant dans une moindre mesure aux chevaux « à potentiel », il leur est difficile de réaliser des performances remarquables et de faire valoir leurs compétences techniques et sportives, or l'évaluation de l'expertise, même dans le cas d'activités éloignées de la stricte pratique sportive, repose en grande partie sur les performances. Ainsi, même diplômée, il leur est difficile d'encadrer les compétiteurs les plus performants, et ce particulièrement dans le cas où elles se retrouvent dans une situation de concurrence directe, au sein de la même structure, avec des hommes, notamment leur conjoint/mari/frère/père. Par ailleurs, si des performances remarquables sont indispensables, pour les femmes comme pour les hommes, elles n'apparaissent pas toujours suffisantes, notamment pour les femmes, car elles ne leur confèrent pas pour autant des compétences « d'homme de cheval »¹⁰⁴.

¹⁰² Cette question de l'inégal accès des hommes et des femmes aux chevaux « à potentiel » est centrale, tant au niveau des carrières sportives que des carrières professionnelles des travailleurs des sports équestres. Pour éviter les redondances, nous la développerons davantage dans la partie 3.

¹⁰³ Il est à ce titre intéressant de noter le paradoxe du discours (recueilli indépendamment) de certains couples de travailleurs qui fait apparaître, derrière une façade de prise de décision collective, le caractère unilatéral du choix du travailleur.

¹⁰⁴ Par exemple, une cavalière professionnelle française, médaillée de bronze olympique et première femme à remporter le championnat d'Europe mixte de CSO connaît encore aujourd'hui d'importantes difficultés pour se voir confier des chevaux à valoriser par des propriétaires et évolue principalement, tant dans sa carrière sportive que dans sa carrière professionnelle (cavalier et marchande de chevaux), avec ses propres chevaux et ceux de l'élevage familial.

Nous le verrons plus précisément dans la partie 2, mais dans le cadre d'une activité sportive au sein de laquelle la reconnaissance des compétences repose sur une double logique sportive et professionnelle, cette distribution sexuée verticale du monde du travail du cheval apparaît doublement défavorable aux femmes : pour leur carrière professionnelle, car elles occupent massivement les emplois les moins valorisés et reconnus (en termes symboliques mais également financiers) dans les structures les moins reconnues dans le monde des sports équestres (centres équestres / poney-clubs), mais également pour leur carrière sportive, car elles occupent des postes qui mettent en œuvre des compétences peu valorisables et transférables dans le monde des sports équestres.

Cette disparition des femmes au fil de la progression vers les hautes sphères n'est pas spécifique au monde du travail du cheval mais a été mise en avant dans de nombreux autres mondes du travail. En dépit de l'ouverture des possibles pour les femmes dans de nombreux domaines, différents travaux réalisés en sociologie du sport, mais également en sociologie de l'éducation, du travail ou encore de l'art ont mis en évidence le maintien durable d'inégalités entre les hommes et les femmes : dans tous les pays, dans toutes les professions (à des degrés divers), elles demeurent concentrées dans les secteurs les moins valorisés et reconnus et connaissent des carrières moins prestigieuses que les hommes.

Le cas des enseignants, évoqué précédemment, constitue un exemple significatif de cette ségrégation verticale. En effet, une recherche menée sur la ségrégation professionnelle en Europe (Rubery & Fagan, 1992)¹⁰⁵ montre que dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne, alors que les femmes sont majoritaires dans le secteur de l'enseignement, elles sont néanmoins sous-représentées dans l'enseignement supérieur. Ainsi, plus on monte dans les niveaux scolaires, plus la part des femmes diminue (94 à 100% au niveau préélémentaire, 66% au niveau élémentaire et 50% dans le secondaire). Une fois encore, les représentations des rôles sociaux de sexe semblent jouer un rôle ici : « *vouée à la petite enfance ou transposant dans le cadre scolaire le couple parental, l'image maternelle de l'institutrice se voit ainsi renforcée* » (Battagliola, 2004, p. 69).

Cette inégale distribution sexuée verticale qui limite l'accès des femmes aux postes élevés dans la hiérarchie ne se limite pas au secteur de l'enseignement mais apparaît de manière récurrente dans le monde du travail, et ce tant dans le secteur privé que public, et dans les professions mixtes comme dans les plus masculines. Par exemple, alors qu'elles sont de plus en plus nombreuses à être cadres (36% de la catégorie « cadres et professions intellectuelles

¹⁰⁵ Cités par Maruani, 2000, p. 40-41.

supérieures » en 2002¹⁰⁶), les femmes sont surtout concentrées dans les postes fonctionnels ou d'expertise et occupent moins que les hommes des postes d'encadrement ou de décision (Marry, 1992). Ainsi, seuls 6 à 7% des cadres dirigeants des très grandes entreprises françaises (Bertin-Mouroit, 1997) et 14% des employés de la haute fonction publique (Martinez, 2001) sont des femmes. De plus, quand elles sont dirigeantes d'entreprise, c'est majoritairement d'entreprises de petites tailles ou de micro entreprises sans salariés (Fouquet, 2005), comme c'est d'ailleurs également le cas pour les dirigeantes de structures équestres ou encore pour les dirigeantes des organisations sportives qui investissent principalement les fédérations non olympiques les moins valorisées (Chimot, 2005)¹⁰⁷. Il en va de même dans le monde du travail artistique : les femmes sont éloignées des fonctions de pouvoir et d'autorité : les musiciennes occupent plus souvent des fonctions d'accompagnement et moins souvent de solistes (à 80% masculines), et elles exercent rarement des fonctions de direction (chefs d'orchestre, etc.) (Naudier & Ravet, 2005).

Les domaines du pouvoir économiques, institutionnels ou politiques semblent donc leur être particulièrement difficilement accessibles. Confrontées au « plafond de verre », elles accèdent ainsi dans une moindre mesure que les hommes aux positions les plus valorisées, reconnues et rémunérées et demeurent concentrées dans les segments dominés de chaque filière.

Une fois encore, ces inégalités sexuées qui éloignent les femmes des postes et fonctions les plus valorisés sont à mettre en regard, d'une part, avec l'organisation et le fonctionnement de ces mondes professionnels (barrières objectives institutionnelles à l'accès de femmes et quotas dans certains secteurs et à certains postes, notamment dans l'armée, dans la magistrature, ou dans l'administration pénitentiaire (Malochet, 2005)), mais aussi avec les représentations des rôles sociaux de sexe. Ainsi, le pouvoir apparaît, et est intériorisé par certaines femmes, comme un « attribut » de la masculinité qui ferait défaut aux femmes, comme d'autres qualités telles que « *le contrôle de soi, le goût de la compétition et du pouvoir, l'autorité, etc. étant autant de qualités historiquement liées à la virilité et à ses attributs : armée, force, danger ou risque* » (Ferrand, 2004, p. 83).

Dans le monde sportif, on peut penser là encore que la ségrégation verticale est accentuée : tout d'abord par le fait que la logique essentialiste y est particulièrement développée, mais aussi par le fonctionnement même du monde sportif. En effet, largement empreint de la logique associative, le mode de recrutement, notamment au sein des organisations sportives,

¹⁰⁶ Sources : INSEE, enquête « emploi », 2002.

¹⁰⁷ Il est à noter que la FFE fait partie des rares fédérations unisport olympiques à avoir été présidée par une femme, J. Reverdy, entre 1998 et 2004.

relève fréquemment de la cooptation. Dans ce contexte, il est plus difficile pour les femmes d'être recrutées, surtout sur les postes les plus convoités. En effet, dans le monde associatif, alors que les femmes occupent 68% des emplois, elles ne représentent que 17% des cadres dirigeants. Il en va de même parmi les élus où on dénombre 39% de femmes parmi les dirigeants et seulement 26% de présidentes (Tabariès & Tchernonog, 2004)¹⁰⁸. Chimot (2005) met en évidence ce faible accès des femmes aux postes de dirigeants, salariés ou bénévoles, dans les fédérations sportives et dans les comités olympiques. Elle montre que les postes stratégiques reconnus et valorisés, qu'ils soient d'ordre technique, administratif ou électif, sont largement occupés par des hommes. Ainsi, parmi les salariés, les femmes ne représentent que 4% des DTN, 17% des DTN adjoints et 10% des entraîneurs nationaux, qui sont les postes techniques les plus valorisés et reconnus. Dans le secteur administratif, elles sont un peu plus représentées : 17% parmi les directeurs de l'administration et 37% des responsables de services administratifs¹⁰⁹.

Bien que nous ne disposions pas de données chiffrées précises, il semble en aller de même dans l'ensemble du monde du travail sportif : les femmes jouissent d'un accès limité aux postes de décisions élevés, et ce dans les organisations sportives associatives comme dans les administrations du sport, les entreprises sportives (notamment les clubs sportifs professionnels ou encore les établissements équestres) ou encore dans les entreprises commerciales en lien avec le sport. Enfin, dans le monde du travail sportif de la performance, le plus valorisé au sein de monde sportif, les femmes semblent également moins présentes, notamment parce que les sports très féminisés sont rarement des sports professionnels, et encore parce que dans le cas des sports professionnels, les sections féminines sont souvent peu ou pas professionnalisées, notamment dans le cas du football.

Les modalités floues et souvent peu objectives de recrutement rendent difficile l'accès des femmes à certains postes mais également à certaines structures très réputées. Ainsi, dans le cas des guides de haute montagne (Mennesson, 2005), l'utilisation du recrutement par cooptation des pairs limite l'entrée des femmes dans les compagnies les plus prestigieuses, dirigées essentiellement par des hommes. Dans le cas des cavaliers professionnels, la limitation semble se situer davantage au niveau de l'accès aux chevaux à potentiel, qui, hormis quelques exceptions dans le cas où le cavalier est propriétaire de ses montures, est fonction du choix des propriétaires, fondé sur des critères flous et subjectifs. Dans le secteur de la haute montagne, comme dans celui des sports équestres, les femmes, doivent alors en

¹⁰⁸ Sources : enquête Matisse-CNRS réalisée en 2003 auprès de 1800 associations.

¹⁰⁹ Sources : enquête Chimot / Staps Université Paris Sud (2003), in Chimot, 2005, p. 137.

faire plus que les hommes, notamment par des performances exceptionnelles, pour être reconnues comme légitimes et pouvoir évoluer dans ces mondes professionnels, les « droits d'entrée » dans ces bastions masculins apparaissant plus élevés pour elles.

Dans le cas des sports équestres, on peut penser que le fait que les acteurs institutionnels, mais également les propriétaires de chevaux soient essentiellement des hommes, cumulé au poids encore prégnant des valeurs masculines « d'homme de cheval », vestiges des origines militaires (Digard, 1995) ainsi qu'à un mode de fonctionnement et de recrutement particulièrement flou et subjectif du monde du travail, constitue des facteurs peu propices à l'accès des femmes aux postes et fonctions les plus valorisés. Il apparaît en effet très difficile pour les travailleuses des sports équestres, même dans le cas de performances (les leurs ou celles de leurs élèves) remarquables, d'être reconnues comme compétentes et donc légitimes aux postes les plus élevés dans un monde professionnel et sportif dominé par les hommes.

Ainsi, au-delà des seules représentations sociales, le fonctionnement spécifique des mondes du travail, et notamment de celui des sports équestres, est à l'origine du faible accès des femmes aux postes les plus valorisés, ici en l'occurrence celui de cavalier professionnel ou encore d'entraîneur-coach de compétiteurs performants. L'absence de barrière formelle à l'entrée, d'évaluation objective des compétences et de l'expertise professionnelle (il n'existe ni diplôme ou formation d'entraîneur-coach, ni de cavalier professionnel) et surtout le fait que l'évaluation de l'expertise professionnelle soit intimement liée aux performances sportives des travailleurs (même dans le cas où ils ne sont pas cavaliers professionnels), elles-mêmes dépendantes des chevaux auxquels les travailleurs ont accès (en fonction des critères de choix subjectifs des propriétaires), apparaissent comme des freins à l'accès des femmes parmi les cavaliers professionnels.

En effet, si la reconnaissance institutionnelle (diplôme et/ou formation) des compétences professionnelles, permet, nous l'avons vu, l'accès des femmes à des secteurs peu féminisés, elle favorise également leur accès aux postes et fonctions les plus valorisés et reconnus, bien qu'elle ne garantisse pas leur promotion ultérieure. Le diplôme a ainsi joué un rôle déterminant dans la féminisation des professions supérieures en permettant l'accès des femmes à certaines branches telles que la médecine (Crompton & Le Feuvre, 1997) ou la justice (Boigeol, 1996), et ce en leur donnant la possibilité de se présenter aux concours de recrutement (Ferrand, 2004). Il en va de même au sein des organisations sportives où le diplôme « paraît constituer une voie privilégiée d'entrée [des femmes] dans leur fonction dirigeante » (Chimot, 2005, p. 287), parallèlement à la professionnalisation des organisations

sportives (Bernardeau-Moreau, 2003). De même, le mode de recrutement a joué un rôle prépondérant dans l'accès des femmes aux professions supérieures : « *le passage d'un recrutement par la profession à un recrutement appuyé sur les performances scolaires favorise l'entrée des filles* » (Battagliola, 2004, p.95). Par exemple, la création, en 1958, d'une école de la magistrature à laquelle on accède par un concours (Le Feuyre & Walters, 1993) ou encore la mise en place au Québec d'un cursus universitaire long et sélectif en pharmacie (Collin, 1992), a permis l'accès des femmes à ces professions « masculines ». Or, dans le monde du travail sportif, et plus particulièrement dans celui des sports équestres, l'absence de formations et de diplômes (ou leur dévalorisation dans le cas du BEES / BPJEPS) ne permet pas aux travailleuses du sports équestres de faire reconnaître leur expertise.

Néanmoins dans certains secteurs du monde du travail sportif, notamment dans les organisation sportives (Chimot, 2005) ou pour les guides de haute montagne (Menesson, 2005), ce « handicap de genre » semble pouvoir être compensé, du moins en partie, par un capital sportif très élevé (carrière sportive de niveau international et palmarès significatif) qui permet aux femmes de bénéficier de la cooptation de certains dirigeants, et ce parfois même de manière plus favorable que la détention de diplômes. Le seul fait d'avoir été sportive de haut niveau semble être garant des compétences nécessaires à la fonction de dirigeante. Leur passé sportif prestigieux confère alors crédibilité et légitimité aux femmes cadres techniques auprès des dirigeants et des athlètes, mais aussi, et cela est plus étonnant, aux directrices administratives (Chimot, 2005). On observe le même phénomène dans les représentations des acteurs des sports équestres : l'expertise et la compétence des entraîneurs-coachs reposent avant tout sur leurs performances sportives, plus que sur l'obtention d'un diplôme d'enseignant par exemple.

Dans ce monde du travail des sports équestres au fonctionnement singulier, les femmes sont donc confrontées à un double handicap : elles accèdent dans des proportions moindres aux chevaux à potentiel, notamment en raison de la prégnance des représentations traditionnelles des rôles sociaux de sexe au sein des acteurs des sports équestres, dont les propriétaires de chevaux de sport, ce qui rend plus difficile la réalisation de performances remarquables et, sous prétexte d'un manque d'expérience et de résultats sportifs, elles ne sont pas ou peu reconnues en tant que travailleuse experte des sports équestres...donc n'accèdent pas aux chevaux performants. Ce mode de fonctionnement singulier du monde du travail des sports équestres, à l'origine de résistances subjectives mais aussi objectives (moindre accès aux

chevaux) semble ainsi pénaliser les carrières professionnelles, mais également sportives des compétitrices travailleuses des sports équestres.

Néanmoins, la réalisation d'entretiens auprès de (ex)compétitrices « Pro », travailleuses ou non des sports équestres, appartenant à des générations différentes¹¹⁰, a permis de mettre en évidence une évolution des représentations et des pratiques spécifiques au monde des sports équestres, à l'image de ce qu'explique Marine [cavalière professionnelle, « Pro 2 », 24 ans] :

« Aujourd'hui, je ne pense pas que d'être une fille [cavalière professionnelle] ça soit très différent, enfin, je ne pense pas qu'au jour d'aujourd'hui ça présente une grande différence [par rapport aux cavaliers professionnels]. Avant, il y a 40 ans, oui, sûrement, je pense que ce n'était pas du tout pareil, ça ne devait vraiment pas être facile... Il n'y avait quasiment pas de femmes mais, au jour d'aujourd'hui, c'est quand même plus ouvert à tout le monde... enfin je veux dire y'a quand même beaucoup plus de femmes ».

Cette évolution, en partie liée aux transformations du marché du cheval de sport, semble atténuer ce double handicap au cours du temps et faciliter l'accès des compétitrices travailleuses au monde des sports équestres.

En effet, alors que la prospérité économique de ce marché repose en grande partie sur la vente aux compétiteurs amateurs¹¹¹, population qui connaît une féminisation croissante, nous l'avons vu, il s'est opéré une réorientation progressive de celui-ci vers la recherche de la production d'un cheval considéré comme davantage « adapté » à cette clientèle de plus en plus féminine. Ainsi, proposer une monture censée, dans les représentations, aux critères du « cheval de fille », c'est-à-dire un cheval à la morphologie plutôt affinée, moins puissant, mieux dressé afin de limiter le besoin de recourir à la force pour le monter, apparaît comme un argument de vente.

Dans ce contexte, le recours à des cavalières professionnelles - considérées comme possédant « par nature » des compétences équestres spécifiques (tact, patience, finesse) dont seraient dépourvues leurs homologues masculins, et contraintes de dresser davantage les chevaux lors de leur formation (ce qui permet une meilleure maîtrise de l'animal sans avoir recours à un usage excessif d'une force physique importante qui fait défaut aux cavalières) – peut constituer un argument commercial pour les propriétaires de chevaux de sport, et par là même apparaître comme un atout pour les cavalières professionnelles afin de se positionner au mieux dans le monde du travail des sports équestres en accédant plus aisément aux chevaux de propriétaires ou d'éleveurs à valoriser en vue d'une commercialisation. Nous avons

¹¹⁰ Les (ex)compétitrices « Pro » interviewées sont âgées actuellement de 22 à 76 ans et ont évolué au plus haut-niveau en compétition entre les années 50 et aujourd'hui.

¹¹¹ Bien que la finalité des éleveurs soit de produire un cheval doté d'un potentiel exceptionnel lui permettant d'évoluer au plus haut niveau avec un sportif professionnel, dans les faits, c'est principalement la vente de chevaux aux compétiteurs amateurs « Ama » et « Pro » qui constitue le plus gros débouché pour les éleveurs.

d'ailleurs pu consulter plusieurs annonces de vente de chevaux de sport dans des revues spécialisées ou sur des sites de marchands ou d'éleveurs de chevaux de sport où les mentions « cheval de fille » ou encore « cheval formé par une cavalière » apparaissent explicitement comme un argument commercial.

Cette évolution est d'ailleurs évoquée par plusieurs d'entre elles, notamment Maud [cavalière salariée, « Pro 1 », 27 ans] :

« Moi, je trouve que ce n'est pas un rapport de force qu'on a avec les chevaux donc il y a beaucoup de cavalières qui montent mieux que les mecs, elles ont une monte plus fine ».

France [cavalière, marchande et dirigeante d'écurie, « Pro 1 », 46 ans] pousse plus loin dans le raisonnement :

« Je pense que maintenant, les propriétaires ont compris : les chevaux se vendent cher pour des amateurs riches, il faut des chevaux faciles, pratiques et surtout utilisables par des filles [...] Maintenant, pour les propriétaires, il y a intérêt à avoir une jolie femme sur son cheval. On dit qu'une femme est plus fine, qu'elle sera moins dure qu'un homme... du coup que les chevaux seront plus dressés car elle peut moins se servir de sa force... donc qu'ils pourront ensuite plus facilement être utilisés par des cavalières amateurs ».

S'il convient de nuancer et de limiter la portée de cette évolution du marché du cheval de sport et des représentations spécifiques au monde des sports équestres dans la mesure où elle n'a pas effacé la vision sexuée des compétences des cavaliers professionnels et où cet « atout » féminin ne facilite l'accès des cavalières qu'à un certain type de montures (les montures considérées « adaptées » aux femmes), et ne peut expliquer à elle seule l'accès des femmes au métier de cavalier professionnel, elle semble en revanche pouvoir constituer un facteur favorable à la féminisation – encore très limitée - de ce groupe professionnel, si les cavalières professionnelles font ici un usage stratégique de la différence des sexes.

Ainsi, bien que le double handicap auquel sont confrontées les compétitrices travailleuses des sports équestres est loin d'avoir disparu, les entretiens réalisés ont néanmoins mis en évidence un effet de génération semblant atténuer les résistances à l'accès et à l'évolution des femmes dans ce monde singulier. Cet effet de génération est lié à l'évolution du marché du cheval de sport mais également au fait que les plus jeunes travailleurs des sports équestres ont davantage connu la mixité dans leur pratique compétitive antérieure d'amateur ainsi qu'éventuellement lors de leur(s) formation(s) professionnelles (notamment BPJEPS où les femmes sont sur-représentées). Plus largement, cet effet de génération s'inscrit dans un contexte d'évolution de la place de la femme dans la société, et notamment dans le monde du travail, et de changements des mentalités.

Dans ce contexte, et pour compenser ce handicap de genre qui s'atténue très progressivement mais demeure néanmoins présent, il apparaît indispensable que la travailleuse compétitrice puissent accéder à des chevaux à potentiel pour avoir l'opportunité de réaliser des performances significatives et ainsi pouvoir être reconnue en tant qu'experte, puis accéder à d'autres chevaux qui lui permettront, à travers plusieurs activités, notamment celle de cavalière professionnelle, de développer sa carrière professionnelle.

2.3. Configurations sociales particulières et monde du travail du cheval

Compte tenu du mode de fonctionnement et des modalités de recrutement du monde du travail des sports équestres, particulièrement défavorables aux femmes, ces dernières doivent, encore plus que les hommes, cumuler certains atouts et se trouver dans des configurations sociales particulièrement favorables pour s'y engager et y évoluer professionnellement.

Tout d'abord, être issu(e) d'une famille déjà insérée professionnellement dans le monde du cheval semble constituer un atout indéniable. En effet, ce monde du travail est un monde au sein duquel on évolue « en famille » : les professions de cavalier professionnel, dirigeant d'écurie, coach-entraîneur ou encore de marchand de chevaux se présentent avant tout comme des professions « à patrimoine ». A l'image des solistes virtuoses (Wagner, 2004) ou encore des commissaires priseurs (Quemin, 1998), on observe une tendance à « l'hérédité professionnelle » pour l'ensemble des travailleurs compétiteurs « Pro », mais ce de manière encore plus marquée pour les femmes. Les « fils de » / « filles de », actifs très jeunes au sein de la structure familiale, effectuent rapidement leur conversion professionnelle et y sont fréquemment employés avant d'éventuellement s'associer à leurs parents puis de reprendre l'entreprise familiale ou de monter leur propre structure. Il n'est ainsi pas rare de voir des « dynasties » de travailleurs du cheval sur plusieurs générations. Par conséquent, s'il n'apparaît pas indispensable pour un travailleur d'être issu d'une famille de travailleurs du cheval pour y évoluer professionnellement, en revanche, et dans le secteur de la production de la performance, plus que dans celui de la distribution des activités équestres au public, cela semble constituer un atout indéniable : tandis que le réseau parental permet aux violonistes d'accéder aux classes de solistes prestigieuses (Wagner, 2004), ou aux commissaires priseurs à une charge (Quemin, 1998), le capital professionnel des parents travailleurs des sports équestres (principalement en termes de réseau) sera mobilisé pour aider les travailleurs

compétiteurs/trices dans leurs carrières, tant professionnelle que sportive. Etre « fils de » / « filles de » semble favorable à plusieurs titres :

D'un point de vue matériel, évoluer au sein de la structure familiale, au moins au commencement de sa carrière professionnelle, permet au travailleur, d'une part, de s'insérer professionnellement¹¹², et, d'autre part, de bénéficier d'un soutien logistique (infrastructures, hébergement de ses montures, etc.) voire humain dans le cas où une partie du personnel de l'entreprise familiale (mais aussi parfois des bénévoles ou ses proches) le seconde dans ces activités professionnelles. Le travailleur peut alors déléguer les activités les plus éloignées de sa pratique sportive (dans le cas, très fréquent, où il cumule carrière professionnelle et carrière sportive dans les sports équestres) qui sont aussi les moins valorisables dans le monde des sports équestres. Ceci constitue un atout indéniable car permet de limiter les arbitrages entre carrière professionnelle et carrière sportive, souvent défavorables à la seconde¹¹³.

Maud [cavalière salariée et marchande de chevaux, « Pro 1 », 27 ans, fille d'un cavalier professionnel « Pro 1 », éleveur et marchand] nous explique ainsi que la conciliation entre sa carrière professionnelle et sa carrière sportive est facilitée du fait de sa situation familiale :

« Pour que ça soit possible [de tout concilier], c'est pareil, faut avoir une structure à la maison pour que ça suive quand on est en concours, quand on n'est pas à la maison. [...] C'est indéniable que d'évoluer dans le structure de mon père est un atout... si j'avais été toute seule... ça aurait été très compliqué. [...] Oui, ça m'aide et puis c'est vrai qu'on a des installations qui sont superbes, pratiques donc c'est assez facile : il y a un marcheur, quand on part le week-end, on peut laisser une personne là pour s'occuper des chevaux qui restent ».

En termes de reconnaissance de l'expertise et de visibilité, et cela est essentiel dans ce monde singulier, être issu d'une famille de travailleurs du cheval permet de bénéficier du réseau professionnel parental pour avoir accès, directement (dans le cas où les parents, éleveurs ou marchands de chevaux en sont les propriétaires) ou indirectement (via le réseau parental) aux chevaux à potentiel. Cet accès passe par une socialisation forte au sein du monde des sports équestres, caractérisée par un niveau d'interconnaissances très élevé. Ainsi, le jeune travailleur va bénéficier d'une évaluation positive de son expertise, éventuellement « par procuration » de la part des clients potentiels et/ou des propriétaires de chevaux.

Cet accès facilité aux chevaux intervient de manière récurrente lors des entretiens avec les « filles de » et « fils de », à l'image de Marine [cavalière salariée, « Pro 1 », 24 ans, fille d'un ancien cavalier professionnel aujourd'hui dirigeant d'écurie et marchand de chevaux] :

¹¹² Ce qui, compte tenu des modalités très floues de recrutement et des critères, non moins flous, d'évaluation de l'expertise, ne rend pas la chose aisée.

¹¹³ Nous reviendrons sur la question - centrale - du cumul entre activité(s) professionnelle(s) et pratique sportive dans la partie 2.

« Moi j'ai la chance d'avoir des parents qui sont dedans et j'ai déjà les structures autour de moi et j'ai des chevaux, j'ai toujours un cheval sur lequel monter [...] Pour trouver des chevaux à se faire confier quand on débute, c'est pareil, c'est plus facile pour moi vu qu'il y a mon père et qu'il connaît du monde et qu'il travaille déjà avec des gens. Alors que je pense que pour quelqu'un qui débute, qui n'a pas de nom dans le métier, c'est super difficile de trouver des gens qui vont faire confiance pour lui confier des chevaux [...] Oui, pour celui qui a déjà un nom et que tout le monde connaît, c'est plus facile ».

ou encore Audrey [cavalière salariée, « Pro 1 », 22 ans, fille de dirigeants d'une structure équestre], qui explique comment elle s'est vu confier un étalon performant par les Haras Nationaux par l'intermédiaire de L., ex-employé de ses parents, devenu cavalier professionnel indépendant, « Pro 1 » :

« Donc ce cheval-là lui avait été confié par les Haras [Nationaux] à 4, 5, 6 ans et 7 ans et après, L. le trouvait un peu juste pour lui [pour aller faire des concours nationaux 'Pro 1' et internationaux] et donc il a dit aux Haras : 'je pense que le mieux, pour valoriser ce cheval, ce serait qu'il soit monté par un jeune pour faire de la B1 ['Pro 2']' [...] et il a dit : 'ce qui serait bien c'est que vous le confiez à cette jeune fille-là' – parce que c'est un ami à nous - et donc il l'a dit aux Haras et moi je suis allée l'essayer, les Haras ont dit : 'pourquoi pas' et j'ai été l'essayer et voilà, ça s'est fait comme ça, j'ai récupéré ce cheval qui m'a permis de faire de gros concours ».

Outre le bénéfice du capital professionnel parental, être issu d'une famille de travailleurs des sports équestres permet une pré-socialisation « équestre » et le développement de dispositions spécifiques préparant au mieux le travailleur, et surtout la travailleuse, à son entrée dans le monde des sports équestres, en favorisant notamment une anticipation et des ajustements de ses représentations à la réalité de ce monde du travail singulier, en amont de sa conversion professionnelle. B. Lehmann (2002) met également en évidence cet atout dans le cas des enfants de musiciens qui, mieux préparés aux réalités de l'activité orchestrale, sont moins soumis aux déceptions et frustrations professionnelles.

De plus, le futur travailleur des sports équestres bénéficie d'une forme de pré-professionnalisation par la fréquentation assidue de la structure familiale¹¹⁴, et ce dès son plus jeune âge. Il peut ainsi acquérir des compétences, savoirs et savoir-faire dans tous les domaines, alors qu'il n'existe pas de formation spécifique. Par ailleurs, plusieurs enfants de travailleurs des sports équestres, aujourd'hui travailleurs eux-mêmes, expliquent qu'ils ont pu, par l'intermédiaire du réseau professionnel parental, accéder à des stages de « professionnalisation » – formels dans le cadre d'une formation ou non – au sein de structures prestigieuses (d'ordinaire non accessibles pour ce type d'expérience, telle Marine [cavalière salariée, « Pro 1 », 24 ans, fille d'un ancien cavalier professionnel aujourd'hui dirigeant d'écurie et marchand de chevaux] :

¹¹⁴ Comme on l'a vu, cette fréquentation est d'autant plus assidue qu'en raison de la présence des chevaux et poneys qui nécessitent une surveillance permanente, la majeure partie des travailleurs du cheval, et notamment les dirigeants des établissements équestres, vivent au sein même ou à proximité de la structure.

« J'ai pu faire des stages chez J. et chez B. [écuries de compétition renommées], c'est des bonnes maisons déjà, c'est sympa, ça fait du bien de voir autre chose [...] et puis j'ai de la chance d'avoir un papa qui connaît du monde et donc d'avoir pu rentrer dans des grosses maisons comme ça quoi... ».

Dans le cas contraire, quand les compétiteurs, même performants, veulent effectuer une conversion professionnelle dans le secteur des sports équestres sans être issus d'une famille de professionnels, cela apparaît difficile, comme l'indiquent plusieurs compétiteurs qui ont effectué cette conversion ou y ont renoncé après une mauvaise expérience.

Ainsi David [compétiteur amateur « Pro 2 », 29 ans] raconte les difficultés auxquelles il a été confronté lorsqu'il a voulu effectuer une conversion professionnelle (à laquelle il a d'ailleurs renoncé) dans ce monde alors que ses parents n'y évoluent pas :

« Ca a été très dur pour moi étant donné que déjà, je ne suis pas fils de professionnels, ni fils d'éleveurs, ni fils d'agriculteurs donc au niveau des investissements, tout est à mes frais. [...] mais de toutes façons, quand t'es pas fils de professionnels, c'est un handicap, ah oui, pour tout, carrément ! [...] C'est très fermé comme milieu...c'est un petit milieu...c'est difficile quand on ne vient pas du milieu...parce que quand on est en amateur, on n'est pas du tout considéré comme un ami, c'est sûr ! ».

France [cavalière, marchande et dirigeante d'écurie, « Pro 1 », 46 ans], aujourd'hui travailleuse indépendante après avoir surmonté des débuts professionnels difficiles, fait une analyse comparable :

« Les enfants du milieu [les jeunes travailleurs], ils connaissent le système, ils sont dedans depuis toujours, ils savent comment c'est, comment ça marche. [...] Par exemple, chez les D. [famille de travailleurs des sports équestres], tu vois bien, les enfants montent, maman s'occupe des gamins en concours, papa s'occupe du club, il trouve les chevaux...je veux dire, c'est un travail de famille quoi ! [...] Ce n'est pas un avantage d'être enfant dans un milieu qu'on ne connaît pas ! [...] Moi je suis pas issue du milieu, ben j'ai galéré ».

Si les professions des sports équestres apparaissent comme des « professions à patrimoine » pour l'ensemble des travailleurs, quel que soit leur sexe, le fait d'être issu d'une famille de professionnels du cheval semble être un atout d'autant plus incontournable pour les femmes qui indiquent à plusieurs reprises, dans les entretiens, qu'elles n'auraient « pas pu » s'engager professionnellement dans ce « milieu » si leurs parents n'avaient pas eux-mêmes été travailleurs des sports équestres, notamment Annabelle [cavalière professionnelle et marchande de chevaux, « Pro 1 », 27 ans, fille d'un ancien cavalier professionnel, marchand de chevaux] qui confie, en réponse à la question « est-ce un atout d'avoir des parents qui sont déjà professionnels dans ce milieu pour pouvoir y évoluer ? » :

« Oui, considérable ! Au départ, je pense que si j'avais dû me lancer toute seule, j'aurais abandonné, c'est trop dur...c'est vraiment trop dur ! [...] C'est dur, tout est dur, tout ! Je veux dire, si j'avais dû faire comme mon père a fait, mon père était d'une famille qui n'était pas dans les chevaux, il s'est construit tout seul tout au long de sa vie, donc il a été obligé de tout faire, de se faire un nom...moi j'aurais pas pu ».

Marine [cavalière salariée, « Pro 1 », 24 ans, fille d'un ancien cavalier professionnel aujourd'hui dirigeant d'écurie et marchand de chevaux] abonde dans le même sens :

« Mes parents...ça a vraiment été un soutien : déjà, un soutien financier parce que si je n'avais pas mes parents je ne pourrais pas faire ce que je fais aujourd'hui. Je pense que j'ai la chance d'avoir des parents qui sont dans ce métier-là...parce que quelqu'un qui fait ce que moi je fais [cavalière professionnelle], soit il a de l'argent à la base, soit il part de zéro et là c'est vraiment très, très dur, je pense -je vois bien, mon père, il est parti de rien et ça n'a pas été facile- soit il a la chance - ben comme moi, j'ai la chance - d'avoir des parents qui sont dedans et j'ai déjà les structures autour de moi et j'ai des chevaux, j'ai toujours un cheval sur lequel monter... ».

Néanmoins, si le fait d'être « fille de » ou « fils de » constitue indéniablement un atout, il l'est à des degrés divers selon le sexe du jeune travailleur et selon la configuration familiale dans laquelle il/elle se trouve. Comme dans d'autres professions à patrimoine, notamment celle de commissaire priseur (Quemin, 1998), les bénéficiaires et le soutien des parents diffèrent selon le sexe des enfants. Ainsi, comme dans le cas d'autres carrières féminines improbables dans des « mondes masculins » (Daune-Richard & Marry, 1990 ; Ferrand, Imbert & Marry, 1999 ; Quemin, 1998), les travailleuses compétitrices « filles de » ont d'autant plus de chances de connaître une carrière professionnelle (et sportive, nous y reviendrons) d'exception qu'elles se trouvent dans une configuration familiale particulière qui leur permet d'avoir le soutien – déterminant - de leur famille : celle du « garçon manquant » ou du « garçon défaillant ». Ainsi, à titre d'illustration, on compte parmi les « filles de » travailleuses compétitrices « Pro » interrogées une majorité de filles uniques, ou encore des configurations familiales du garçon manquant et dans deux cas des fratries au sein desquelles les garçons ont pris une voie professionnelle prestigieuse hors du monde du cheval. Dans les cas où la « fille de » est entourée d'un frère engagé dans le monde des sports équestres, elle occupe systématiquement des fonctions moins valorisées et évolue à un niveau de compétition inférieur. Enfin, on a pu relever nombre d'exemples où après s'être engagées fortement dans une pratique sportive d'amateur à un âge jeune, les « filles de » ayant des frères cadets s'engagent dans un autre monde professionnel que celui des sports équestres, parfois en abandonnant même leur pratique sportive, même en cas de performances remarquables. On peut penser que ces « filles de » ont anticipé les inégalités, auxquelles elles ont parfois été déjà confrontées dans leur pratique sportive à travers la répartition des poneys et chevaux au sein de la fratrie.

Dans le cas de configurations familiales autres que celles du « garçon manquant » ou du « garçon défaillant », il s'opère une sélection intrafamiliale, « selon le modèle dynastique des professions à patrimoine » (Quemin, 1998), l'héritage économique (ici principalement en termes d'accès aux chevaux) faisant plus fréquemment défaut aux filles. La présence d'un ou

plusieurs frère(s) dans la famille de travailleurs des sports équestres tend alors à pénaliser la carrière professionnelle (et sportive, sur laquelle nous reviendrons dans la partie 2) de la travailleuse compétitrice, surtout si elle partage une activité professionnelle avec ce(s) dernier(s). Dans le cas où la fratrie réunit fille(s) et garçon(s), ces derniers sont systématiquement plus soutenus que leur(s) sœur(s) lorsqu'ils s'engagent professionnellement dans le monde des sports équestres, et ce à plusieurs niveaux :

Au niveau des encouragements à l'engagement professionnel dans ce monde : Céline [dirigeante d'une écurie de compétition, marchande de chevaux, ex-« Pro 1 », 48 ans] explique ainsi qu'alors qu'à performances sportives et investissement comparables, son père a encouragé la conversion professionnelle de son frère, aujourd'hui cavalier professionnel, éleveur et marchand de chevaux de sport, alors qu'il a émis une vive opposition à la sienne :

« Pour lui [son père], c'est mon frère qui faisait de l'équitation, qui pouvait faire cavalier et devenir professionnel. Moi, si je voulais monter, me promener, pour jouer...oui, voilà, mais pas devenir professionnelle, ça non ! »

Au niveau de la répartition des chevaux : comme par exemple dans le cas de Clémence [dirigeante, enseignante et cavalière, « Ama 3 », 25 ans] et d'Alain [cavalier professionnel et enseignant, « Pro 2 », 22 ans], sœur et frère, entre lesquels la répartition des chevaux de sport, tant ceux de leur élevage que ceux confiés par des propriétaires, semble largement défavorable à Clémence au regard des performances ou du potentiel des montures, et comme l'indique également cette anecdote racontée par cette dernière :

« Je me suis mise à l'endurance un peu pour me changer les idées, suite à cette période néfaste de ma vie, donc j'ai monté une jument parce que lui en avait une autre et sa jument elle est blessée en ce moment donc il a repris la mienne et il l'a engagée en concours...en oubliant de m'en parler ! »

Ou encore en ce qui concerne la division sexuelle du travail entre frère(s) et sœur(s) au sein de l'entreprise familiale, comme ça peut également être le cas, nous y reviendrons, au sein des couples homogames. Ainsi, après nous avoir expliqué qu'ils partageaient les mêmes tâches au sein de la structure familiale, les entretiens menés séparément avec Clémence et Alain laissent apparaître une division sexuelle du travail, Clémence assumant certaines activités, notamment l'enseignement mais aussi les tâches administratives, pour permettre à son frère de s'adonner davantage aux activités directement liées à la compétition. Elle explique également seconder son frère dans la préparation des montures qu'il exploite en compétition :

« Disons que je travaille beaucoup à la maison...disons que je suis la préparatrice de mon frère [long silence]...Moi, je gère tout le centre équestre, tout ce qui est passages d'exams [Galops], enfin toute la paperasse du centre équestre et tout ça, enfin tout ce qui est la partie centre équestre. [...] Pour l'enseignement, les sorties en concours, mon frère commence à

faire exactement pareil que moi. On fait la même chose...sauf que A. [son frère] ne s'occupe pas de la gestion, de la saisie des galops [examens fédéraux], de la saisie des licences, etc. Enfin il ne fait pas l'administratif en fait ».

De son côté, Alain, après avoir plusieurs fois contourné la question de la répartition des tâches explique :

« Euh...bon...ouais, c'est plus souvent moi qui vais en concours : je le demande parce que j'ai envie de me montrer sur les terrains de concours, quoi. [Et dans ces cas-là c'est ta sœur qui reste faire les cours au club pour que tu puisses y aller ?] Oui, voilà, c'est comme ça que ça se passe. [Et ça, ça se passe toujours bien ce partage ?] Ouais...ça va... [longue hésitation] non mais bon, elle comprend...de toutes façons, je lui ai dit : 'maintenant, je sais que j'ai quand même acquis un bon niveau, je sais monter à cheval mais ce qui me manque, c'est les sensations : je ne tourne pas assez [en concours]' ».

A travers les entretiens, il apparaît que ce « partage » et cette organisation au sein de la structure familiale sont largement cautionnés par l'ensemble de la famille.

On note ainsi au sein de la fratrie les mêmes inégalités sexuées que dans le monde du travail en général : les filles sont souvent cantonnées aux activités d'enseignement (principalement en direction des plus jeunes et des moins expérimentés), aux soins aux chevaux ou encore aux tâches d'accueil, de gestion et administratives¹¹⁵, tandis que les fils assurent plus fréquemment les activités directement liées à la production de la performance.(compétition, entraînement, valorisation/formation des chevaux, commerce) et éventuellement à l'encadrement des compétiteurs les plus performants. Même dans le cas où la fille participe à des tâches directement liées à la production de la performance, en apportant notamment un soutien technique à son frère lorsqu'il connaît des difficultés avec ses chevaux de concours, ses compétences sportives – bien que déterminantes - demeurent invisibles, car mises en jeu en dehors des terrains de concours, à l'image de la situation évoquée par Clémence [dirigeante, enseignante et cavalière, « Ama 3 », 25 ans, sœur d'Alain [cavalier professionnel et enseignant, « Pro 2 », 22 ans] :

« Je la [la jument en question] bosse beaucoup sur le plat parce que là, par contre, mon frère, sur le plat, ça va pas du tout, il ne s'en sort pas...Ah oui, il ne la supporte pas, il s'énerverait, il lui péterait la tête ! [...] je monte plus souvent les chevaux à mon frère parce que je les prépare énormément sur le plat...que lui ne monte les miens...d'ailleurs il me les monte pas bien ! [rires] Je lui bosse ses chevaux à lui, pour qu'en concours, il roule, parce que mon frère est un très bon compétiteur, plein de niaque [...], mais sur le plat, c'est pas tout à fait son truc donc moi j'ai bossé énormément ses chevaux sur le plat et puis lui, il allait en concours le week-end ».

Dans le cas de configurations familiales particulièrement favorables aux filles, elles obtiennent le soutien de leurs parents dans leur carrière professionnelle, et ce bien qu'ils

¹¹⁵ Nous avons pu observer à plusieurs reprises que les mères tentent de soutenir leur(s) fille(s) en les soulageant en partie de ces tâches chronophages et éloignées de la pratique sportive.

émettent parfois certaines réserves au moment de leur conversion professionnelle¹¹⁶, liées à la persistance des représentations sociales sexuées dans les pratiques éducatives parentales, mais aussi à l'expérience des pères, mais surtout des mères travailleur(se)s des sports équestres. En effet, les travailleuses interrogées ont quasi systématiquement évoqué des réserves voire des réticences – plus ou moins prononcées – de la part de leurs parents, et surtout de leur mère, qui semblent avoir tenté, avec plus ou moins de réussite, de les convaincre de poursuivre leurs études dans une filière générale pour pouvoir s'engager dans un autre monde professionnel « moins dur ».

Alix [cavalière et dirigeante d'écurie, « Pro 2 », 27 ans, fille de travailleurs du cheval] évoque ces réserves de ses parents :

« Mes parents ont tout fait pour que je fasse autre chose que les chevaux [...] ils ne voulaient pas que je fasse ça, ils ont tout fait pour me décourager de ça... parce que... il valait mieux... c'est dur quand même de bien gagner sa vie là-dedans, d'avoir un centre équestre. Ils ne veulent pas que je gâche mon avenir parce que eux, ils savent ce que c'est : ils n'ont plus de temps pour rien, mon père a trop de travail, c'est dur et voilà, il veut pas que je sois là-dedans quoi. [...] Donc j'ai essayé de faire autre chose mais je reviens aux chevaux ! Maintenant, j'ai un bac +5 et je reviens aux chevaux ! »

Marine [cavalière salariée, « Pro 1 », 24 ans, fille de travailleurs du cheval] relate une réaction similaire de ses parents lors de son orientation dans une filière scolaire agricole :

« Mes parents ont essayé de me pousser vers autre chose. Ils étaient pour que je fasse ça le week-end et que ça m'amuse mais je pense que... je ne dirais pas qu'ils auraient préféré mais... ils auraient bien aimé que je fasse autre chose, que je garde ça seulement comme loisir. Ils ne m'ont pas dit : 'c'est hors de question !' mais : 'ce serait bien que tu fasses autre chose, pense à faire autre chose avant de te dire que tu vas faire une voie agricole' ».

Néanmoins, une fois la conversion effectuée, elles bénéficient de conditions plus propices à la réalisation de leur carrière professionnelle.

Ensuite, le fait d'être en couple avec un travailleur des sports équestres est une situation plus contrastée en terme d'atout pour la carrière professionnelle des travailleuses.

Tout d'abord, il est à noter qu'une part importante des travailleuses des sports équestres, plus que leurs homologues masculins, se trouvent dans ce cas de figure. Plusieurs travailleuses

¹¹⁶ Ces réserves, si elles sont apparues de manière récurrente – de manière plus ou moins prononcée – dans les récits des travailleuses « filles de », n'ont en revanche pas été évoquées par leurs homologues masculins. En revanche, dans le cas d'individus non issus d'une famille de travailleurs des sports équestres, ces réserves sont apparues systématiquement, et ce pour les garçons comme pour les filles. Frédéric [cavalier professionnel, « Pro 2 », 32 ans] nous explique par exemple que, s'étant opposée formellement à ce que son fils s'engage professionnellement dans les sports équestres, sa mère, après l'avoir fortement soutenu dans sa carrière sportive d'amateur lui a retiré ses chevaux de compétition et a cessé toute relation avec lui pendant plusieurs années. Agnès [cavalière professionnelle et marchande de chevaux, ex-« Pro 1 », 52 ans] nous explique quant à elle que son père a émis de fortes réticences à son engagement dans quelque chose « qui n'était pas un métier ».

interrogées¹¹⁷, et dans une moindre mesure des travailleurs, expliquent cette homogamie par le fait qu'il est difficile de partager sa vie avec un conjoint « *qui n'est pas dans le milieu* », notamment en raison de la difficile conciliation des emplois du temps directement liée aux conditions de travail et de vie particulièrement chronophages et imprévisibles, mais aussi au fait que les femmes évoluent dans un monde essentiellement masculin.

Ainsi, Marine [cavalière salariée, « Pro 2 », 24 ans, en couple avec un cavalier dirigeant d'écurie, « Pro 2 »] explique :

« Je m'étais dit : 'jamais, jamais, je ferai ma vie avec quelqu'un qui est dans les chevaux'... Oui, c'est raté ! [rires] Je vous assure que j'ai essayé de faire avec quelqu'un d'extérieur et vraiment, ce n'est pas facile à gérer. [...] Je pense que c'est plus facile à comprendre pour quelqu'un qui est dedans, que pour quelqu'un qui fait complètement autre chose et qui fait, par exemple, 35 heures par semaine. Ce n'est pas facile de comprendre que votre mari ou votre femme doit partir à 5h30 le matin pour aller faire des concours, rentrer à 11h le soir, sans savoir avec qui il ou elle est toute la journée, sans savoir ce qu'elle fait, pourquoi elle rentre tard, pourquoi elle n'est pas là à 10h, pourquoi le dimanche elle travaille alors que personne ne travaille le dimanche ! Ce n'est pas facile quoi... ».

Maud [cavalière salariée et marchande de chevaux, « Pro 1 », 27 ans], récemment séparée d'un conjoint cavalier professionnel avec lequel ils partageaient une société de commerce de chevaux évoque d'autres avantages :

« C'était bien...au niveau du travail...déjà de pas être seule parce que c'est quand même assez lourd d'avoir une écurie seule. Mais au niveau de la vie personnelle...c'est moins bien ! [rires] Enfin je ne sais pas si c'est moins bien mais c'est 24 heures sur 24 ensemble...les concours, la maison, le soir... En même temps c'est bien parce quand on est avec quelqu'un qui n'est pas dans le même milieu, c'est pas évident, parce qu'on est tout le temps à droite, à gauche, on n'est toujours avec les chevaux, jamais là quoi ! »

On retrouve cette situation de forte homogamie dans le cas des femmes élèves policiers, qui sont davantage en couple avec des policiers et qui imputent des raisons similaires à la fréquence de cette situation : « *Les femmes sont particulièrement touchées par l'homogamie et rationalisent cette tendance de la manière suivante : elles estiment que seul un policier pourra comprendre leur nouveau rythme de vie, leur manque de disponibilité et leur nouveau réseau de sociabilité* » (Pruvost, 2007, p. 88).

Bien que la situation d'homogamie soit moins systématique dans le cas des travailleurs des sports équestres, Frédéric [cavalier professionnel, « Pro 2 », 32 ans, en couple avec une cavalière-enseignante] exprime également les difficultés à vivre avec une femme non travailleuse du cheval :

« C'est très difficile de vivre avec quelqu'un qui n'est pas assez impliqué dans l'équitation...parce que c'est quand même un sport un peu à part : ce sont des horaires un peu particuliers, des jours particuliers...c'est un mode de vie particulier, quoi. Et, par rapport à ça, quelqu'un qui n'est pas cavalier...ou même quelqu'un qui est dans le cheval juste en tant que loisir, de toute façon, il ne comprend pas toujours les horaires... ».

¹¹⁷ Nous avons interviewé séparément les deux membres du couple.

Cette forte proportion de couples homogames est également notable dans le cas des femmes guides de haute montagne (Mennesson, 2005), dirigeantes dans les organisations sportives (Chimot, 2005) ou encore musiciennes (Ravet & Coulangeon, 2003 ; Buscatto, 2007). Au-delà de la seule question de la conciliation des carrières professionnelles et emplois du temps respectifs des conjoints, cette fréquente situation d'homogamie pour ces travailleuses peut s'expliquer par une plus forte probabilité pour ces femmes évoluant dans des mondes masculins de rencontrer un conjoint évoluant dans ce même monde, d'autant plus qu'elles fréquentent, souvent depuis leur plus jeune âge, ces lieux de manière très assidue et qu'il s'exerce par exemple au sein des structures équestres et des terrains de concours une forte sociabilité. H. Ravet et P. Coulangeon (2003) mettent également en avant la précocité et l'exclusivité de l'engagement des musiciennes dans la formation musicale comme des facteurs favorisant les situations d'homogamie dans le cas de la musique savante.

Si dans le cas des couples homogames, être « femmes de » peut constituer un atout dans le rare cas où leur conjoint/mari est un sportif professionnel, cela ne semble être en revanche que peu (pas) le cas lorsque ce dernier est un travailleur « ordinaire » des sports équestres. Il s'opère en effet alors une division sexuelle du travail au sein du couple quasi systématiquement défavorable à la travailleuse, de la même manière que ce qui existe à une plus grande échelle dans le monde du travail des sports équestres, comme dans le cas de Frédérique [enseignante et cavalière professionnelle, « Ama 3 », ex-« Pro 2 », 25 ans, en couple avec un cavalier professionnel] qui assure avant tout un rôle de soutien qui l'éloigne des tâches les plus valorisées :

« Moi, j'ai plus le rôle de deuxième cavalière on va dire et d'enseignant aussi puisque moi, j'ai le BE [Brevet d'Etat d'Education Sportif], et j'ai le rôle aussi, un petit peu de la gestion, quoi, de tout : administratif, clients, gestion...Le côté un petit peu commercial, c'est plus moi. Pour le côté achat-vente de chevaux, on va toujours voir les chevaux ensemble...après...oui...c'est lui qui va prendre quand même la décision finale mais je donnerai toujours mon avis, quoi. [...] Je monte aussi les chevaux...c'est surtout pour soulager S. [son conjoint] : actuellement, on a 20 chevaux au travail donc à 2, on se le répartit : le jour où ils sautent avec S., je fais du plat avec les autres, ou je vais les emmener en trotting, ou je vais leur faire une longe... ».

Son conjoint [cavalier professionnel, « Pro 2 », 32 ans] confirme cette division sexuelle du travail :

« Moi, j'ai mes chevaux à tourner que je vais travailler régulièrement, et elle [Frédérique], elle va de temps en temps s'en occuper ou les aérer... [...] De temps en temps, on mélange un peu et elle m'aide pour me rendre service, mais sans plus. »

Cette division sexuelle du travail apparaît également à travers l'évocation de leur nouvelle structure équestre par son conjoint [cavalier professionnel, « Pro 2 », 32 ans] :

« En fait, ma partie, ce sera commerce et proprio [écurie de chevaux de propriétaires] et sa partie [celle de Frédérique], ce sera poney-club et...les gamins ».

Dans certains cas, les « femmes de » assument également la fonction – difficile et dévalorisée - de groom lors des compétitions, en lieu et place des stagiaires ou du personnel salarié. Ceci est d'ailleurs décrié par certaines travailleuses compétitrices « Pro » qui ne sont pas dans cette situation, à l'image d'Agathe [cavalière salariée, « Pro 1 », 23 ans] qui nous fait part de son expérience :

« Etre femme de cavalier [professionnel], c'est pas non plus un truc facile...moi, en tant que cavalière et femme de cavalier, le groomer en concours, c'est hors de question ! Non mais sinon, ce ne sont même plus des femmes, ce sont des larbins quoi ! Pourtant, il y en a plein !...On ne va pas les citer ! Moi, ça m'horripile ! C'est la mort de la femme quoi ! [...] C'est faire la merde quoi...Je ne vais pas devenir féministe mais...c'est rabaisser la femme totalement ! Enfin, je ne sais pas si, dans ce cas-là, le mari, il se rend compte de ce qu'elle fait pour lui quoi parce qu'elle ne vit plus là ! Elle vit...elle vit comme un groom et une vie de groom c'est pas... »

Cette division sexuelle du travail au sein des couples apparaît également de manière systématique au niveau des parents des « filles de » et « fils de » interrogés : bien que parfois diplômées (BEES) et ex-compétitrices, les mères des « filles de » et « fils de » gèrent prioritairement le secteur administratif et commercial de l'activité équestre du couple, et éventuellement l'enseignement aux enfants, alors que les pères s'occupent des activités directement liées à la production de la performance.

Cette distribution sexuelle du travail cantonne donc les femmes - et ce quelles que soient leurs performances sportives passées - dans les postes et secteurs les moins valorisés et dans les activités périphériques qui mobilisent notamment des « savoir-faire discrets » (Molinier, 2003). Bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler de travail domestique, le travail réalisé ici s'y apparente : indispensable au fonctionnement de la structure équestre et à sa prospérité économique, il n'en demeure pas moins invisible, dénié ou peu valorisé et souvent peu ou pas rémunéré¹¹⁸. Ici encore, les compétences relationnelles qui sont largement déployées par les travailleuses, notamment pour assurer l'accueil et la fidélisation des clients, mais aussi des propriétaires de chevaux, ne sont pas considérées ni reconnues comme une qualification professionnelle. Au cours des observations menées tant sur les terrains de concours qu'au sein des écuries, il est apparu à de nombreuses reprises que le travail « invisible » des travailleuses constitue un garde-fou dans le monde très concurrentiel des sports équestres, celles-ci

¹¹⁸ Bien qu'il soit difficile d'obtenir des informations précises sur les modalités de rémunération des travailleuses des sports équestres dans le cadre d'activités professionnelles en couple, il apparaît néanmoins qu'une part non négligeable de ces dernières aident leur mari/conjoint dans leur(s) activité(s) professionnelle(s) sans être salariées et en étant déclarées comme aide familiale. Le statut de ces femmes est alors très précaire, notamment en cas de séparation.

désamorçant ou « arrondissant les angles » avec les clients compétiteurs amateurs ou encore les propriétaires dans le cas de situations conflictuelles entre ces derniers et son conjoint/mari.

Même dans la réalisation des tâches directement liées à l'activité sportive (entraînement quotidien, dressage des chevaux), leurs compétences restent invisibles, bien qu'elles soient largement mises à contribution¹¹⁹ et qu'elles s'avèrent même parfois déterminantes dans la production de la performance, notamment lorsqu'elles suppléent à certaines « carences » ou absences de leur conjoint/mari. Les entretiens réalisés avec des couples homogames mettent en évidence le soutien matériel¹²⁰ de la conjointe/épouse, mais également un soutien technique, notamment dans l'entraînement et le dressage des chevaux de sport.

Ainsi, comme dans le cas des « couples » frère/sœur, la division sexuelle du travail au sein du couple de travailleurs des sports équestres, qui cantonne les femmes dans des activités chronophages peu valorisées et ne mettant pas en jeu des compétences transférables dans leur pratique compétitive, et qui de plus les éloignent des terrains de compétition, apparaît défavorable au cumul carrière professionnelle / carrière sportive pour les femmes.

A contrario, la division sexuelle du travail mise en évidence apparaît particulièrement favorable aux carrières professionnelles, mais aussi sportives, des hommes qui peuvent déléguer les tâches les plus chronophages – mais essentielles à la prospérité économique de l'entreprise - à leur conjointe/épouse qui joue un rôle de soutien aux dépens de leur propre carrière sportive. Ils peuvent ainsi se consacrer exclusivement à des tâches directement liées à la production de la performance. On retrouve ce même rôle de soutien dans le cas de couples de musiciens (Coulangeon & Ravet, 2003) : là encore l'emploi féminin apparaît plutôt comme un emploi de soutien de l'activité artistique du musicien, la femme faisant fonction d'agent de son mari, situation « *qui n'en repose pas moins sur un asservissement total de l'activité de la femme à celle de son mari* » (Coulangeon & Ravet, 2003, p. 374).

Par ailleurs, comme dans le cas des « couples » frère/sœur, on observe ici aussi une inégale répartition dans la répartition des chevaux : les plus performants ou prometteurs étant

¹¹⁹ Plusieurs travailleuses compétitrices interrogées - et cela a été largement confirmé dans les faits lors de l'observation - indiquent, parfois en le décriant, le fait que les « femmes de » assurent très fréquemment les fonctions de groom et de soigneuse, en étant entièrement dévouées au bien-être des chevaux de leur conjoint/mari, sauf dans le cas où ce dernier est assisté par du personnel salarié.

¹²⁰ Dans le cas où elles ne font pas office de groom de leur conjoint/mari sur les terrains de concours, elles assurent fréquemment la « permanence » aux écuries, afin de s'occuper des chevaux restés sur place (de leurs soins mais également de leur entraînement voire de leur formation) et éventuellement de l'encadrement des compétiteurs amateurs ne participant pas à la compétition, sauf dans le cas des sportifs professionnels qui délèguent la surveillance des écuries à du personnel salarié.

systématiquement attribués au compétiteur, et ceci est légitimé par le fait que ce dernier cumule compétences professionnelles et sportives.

Le récit de Frédérique [enseignante et cavalière professionnelle, « Ama 3 », ex-« Pro 2 », 25 ans, en couple avec un cavalier professionnel] illustre cette inégale répartition des chevaux au sein du couple :

« Quand il y a des chevaux [de propriétaires] qui arrivent au travail, soit ils arrivent pour les petits niveaux et ils viennent chez moi [...] et après, pour les plus gros niveaux, ils viennent chez S. [son conjoint] ».

La répartition des chevaux entre les membres du couple de travailleurs semble plus équitable lorsque les femmes sont propriétaires de leurs montures, comme dans le cas de Mireille [ex-« Pro 1 », ex-membre de l'équipe de France, 76 ans, ex-femme d'un cavalier professionnel membre de l'équipe de France] :

« On avait des chevaux séparés. Il avait ses chevaux à lui, j'avais les miens. Même avec mon ex-mari, il n'était pas question qu'on partage nos chevaux ! »

Dans le cas d'un couple homogame, la carrière sportive de la compétitrice apparaît donc pénalisée à double titre : en raison des arbitrages temporels et en termes de répartition des chevaux au profit de la carrière sportive du conjoint/mari, et du fait de l'invisibilité de son travail et de ses compétences professionnelles.

Néanmoins, contrairement au cas où le conjoint est un « Pro » travailleur des sports équestres, le fait d'être en couple avec un des rares compétiteur « Pro » sportif professionnel¹²¹ constitue un facteur favorable pour les carrières professionnelles et sportives de leur épouse/conjointe. Elle bénéficie alors en effet du capital professionnel de son mari/conjoint (notamment de son réseau de propriétaires pour accéder aux chevaux de sport mais aussi des infrastructures et du personnel) sans que leur carrière sportive ne soit pénalisée par une division sexuelle du travail au sein du couple, l'activité professionnelle des sportifs professionnels étant exclusivement centrée sur leur pratique sportive. Il en va de même pour les femmes guides de haute montagne pour qui « *d'une certaine manière, l'établissement d'une relation amoureuse avec un guide ou au moins un alpiniste chevronné, peut être une condition indispensable à la construction de la réputation d'alpiniste pour une femme. De nombreuses guides présentent en tout cas cette rencontre comme un élément déterminant de leur avenir professionnel* » (Menesson, 2005, p.125).

¹²¹ Il est à noter qu'il existe très peu de cavaliers sportifs professionnels en France (environ une dizaine) et que ce statut est souvent temporaire car lié aux performances, elles-mêmes dépendantes des chevaux auxquels le cavalier a accès et à leur état de forme.

Cependant, dans le cas des travailleuses des sports équestres, comme dans celui des femmes guides de haute montagne, cet atout semble connaître des limites. D'une part, même si cette relation facilite l'accès à ces mondes professionnels masculins, elle ne facilite pas forcément l'investissement professionnel une fois la carrière amorcée¹²². D'autre part, si ces travailleuses accèdent et évoluent plus aisément au sein de ce monde masculin, notamment parce qu'elles bénéficient d'une forme de « protection » face aux résistances explicites des pairs masculins, ces derniers étant moins vindicatifs vis-à-vis de l'épouse/conjointe d'un collègue¹²³, elles n'en sont pas pour autant reconnues pour leurs compétences (et ce quelles qu'elles soient) mais en tant que « femme de », comme nous l'explique par exemple Frédérique [enseignante et cavalière professionnelle, « Ama 3 », ex-« Pro 2 », 25 ans] :

« Dans la bouche des autres [compétiteurs et travailleurs], des fois, ce qui est le plus dur c'est d'entendre : "Ben ouais, elle, elle y arrive parce qu'elle est avec S. [son conjoint, cavalier professionnel et dirigeant d'écurie]". Donc le plus dur, c'est d'être...derrière S, au niveau de...tout ! Bon au niveau des résultats [...] mais aussi au niveau de l'activité...des fois, passer au deuxième plan...Moi, par rapport à S., j'en n'ai aucun complexe, c'est clair, chacun a sa place, chacun a son rôle à tenir mais, par contre, des fois, au niveau des gens, ce qui est le plus dur, c'est qu'ils font souvent l'amalgame de tout, et même au quotidien, ils vont me dire : "Oui, toi, si tu es là, si tu fais ci ou si tu fais ça, il ne faut pas oublier que c'est grâce à S.", et ça, être un petit peu au deuxième plan, des fois, c'est ce qu'il y a de plus gênant, de plus difficile dans mon métier et dans mon parcours équestre. [...] Même en concours, de toute façon, c'est 'si ça va bien, c'est parce qu'il [son conjoint] lui monte ses chevaux toute la semaine', c'est plein de choses comme ça...Au début, ça me touchait beaucoup, je m'énervais et tout mais, maintenant, franchement, je m'en fous. »

On observe une situation similaire dans le monde de la musique. Ravet et Coulangeon (2003) montrent ainsi que la situation d'homogamie engendre parfois le risque pour les musiciennes d'être confrontées à une « reconnaissance » et à une légitimité qui reposent davantage sur leur statut de « femme de » que sur leurs compétences réelles, largement déniées. Dans ce cas, la situation d'homogamie peut être défavorable à la carrière professionnelle de la musicienne : « lorsque le conjoint est déjà intégré au milieu, voire en position de prestige, la musicienne devient alors 'femme de' et réussit difficilement à se faire reconnaître » (Coulangeon & Ravet, 2003, p.370-371).

Nous avons pu observer de manière récurrente le même phénomène dans le cas des « filles de », comme nous le confirme d'ailleurs Maud [cavalière salariée et marchande de chevaux, « Pro 1 », 27 ans, fille d'un cavalier professionnel « Pro 1 », éleveur et marchand] :

¹²² Le soutien des conjoints/maris, tant au niveau moral que matériel (partage des tâches domestiques et familiales, etc.) apparaît parfois assez relatif. Dans le cas des guides, Mennesson (2005) note même des résistances des conjoints/maris à l'engagement professionnels de leur compagne, leur relation retardant même l'entrée dans le métier.

¹²³ L'observation menée sur les terrains de compétition indique qu'il en va de même dans le cas où les travailleuses partagent leur(s) activité(s) professionnelle(s) avec leur père/frère.

« Si, si, ça [d'être la fille d'un cavalier professionnel réputé] m'a bloquée un peu quand j'avais entre 15 et 18 ans, parce qu'à ce moment-là, on écoute toujours les mauvaises langues, par rapport à mon père, [par rapport au fait] de pouvoir monter des supers chevaux, etc. [...] C'était un peu tout le monde, tout le monde parle dans ce milieu [...] et à cet âge on a tendance à écouter et ça c'est dur quand même pour évoluer ».

Ces limites de « l'atout » d'une configuration d'homogamie pour les « femmes de » sont également évoquées par M. Buscatto (2003) à propos des chanteuses de jazz en couple avec un conjoint musicien. Elle montre ainsi que si sa relation conjugale constitue une aide pour la carrière de la chanteuse : *« tout se passe comme si le conjoint-musicien était une donnée nécessaire – subjective et objective – à l'insertion des chanteuses dans ce mode professionnel »*, elle la rend par là même dépendante : *« Le conjoint musicien, en assurant un rôle de médiation, d'insertion et de protection des chanteuses, et en permettant à cette rencontre de se réaliser, renforce en même temps leur dépendance économique, sociale et affective »* (Buscatto, 2003, p.54).

Au-delà du seul monde du travail des sports équestres, des travaux ont mis en évidence ces inégalités au sein des couples homogames dans d'autres secteurs. Ainsi, F. De Singly (1997, 1^{ère} éd. 1987) montre que le coût de la vie conjugale, notamment au niveau professionnel, est toujours plus élevé pour les femmes que pour les hommes. Alors que le mariage ou le concubinage constitue un atout pour les carrières professionnelles masculines, il est en revanche défavorable à celles des femmes, et ce notamment en raison de l'inégal partage des tâches domestiques. Dans le cas des couples des travailleurs des sports équestres, cet effet se double d'une inégale division sexuelle du travail au sein de l'activité professionnelle : ce monde du travail produit ainsi des inégalités et renforce celles qui existent déjà dans la sphère familiale.

En revanche, dans les rares cas où la travailleuse des sports équestres vit en couple avec un mari/conjoint non engagé professionnellement dans le monde du cheval et non compétiteur, celle-ci semble alors bénéficier d'un soutien moral et même parfois pratique.

Céline [dirigeante d'une écurie de compétition, marchande de chevaux, ex-« Pro 1 », 48 ans] nous explique :

« Ca se passe bien. J'ai un ami qui a travaillé la nuit jusqu'à 40 ans et, maintenant, il s'est mis à travailler le jour, il aime les chevaux et...il garde la boutique, il travaille sur l'écurie : il ne sait pas monter à cheval mais il a appris tout le reste ! Il fait tout : la compta, l'entretien ! Il commence même à avoir un bon coup d'œil sur les chevaux.

France [cavalière, marchande et dirigeante d'écurie, « Pro 1 », 46 ans] connaît une situation comparable avec son mari :

« Oui, c'est un soutien moral, un conseiller, et puis il me suit en concours...à deux on a envie de faire les choses, tout seul, c'est chiant ! [...] J'ai un mari exceptionnel ».

La configuration familiale dans laquelle se trouve la travailleuse des sports équestres apparaît donc constituer un facteur important – si ce n'est déterminant – dans la construction de sa carrière professionnelle, mais aussi, indirectement, de sa carrière sportive de haut niveau, constituant selon les cas un atout indéniable ou, au contraire, un handicap certain. Nous le verrons dans la partie 2, il en va de même pour les compétitrices « Pro », travailleuses mais aussi amateurs.

* * *

L'analyse du fonctionnement du monde du travail du cheval, de ses modalités d'accès et des modalités de reconnaissance et de consécration qui y sont en vigueur nous ont permis de repérer des inégalités sexuées marquées et ainsi de mieux comprendre dans quelle mesure, comment et pourquoi ce monde, particulièrement dans le secteur des sports équestres, est partiellement et inégalement féminisé.

En effet, bien que les résistances se soient assouplies au cours du 20^{ème} siècle, notamment du fait des transformations du marché du cheval de sport, la féminisation des sports équestres demeure partielle et inachevée, apparaissant ainsi comme une « révolution respectueuse » (Marry, 2004). Il s'y opère une division sexuelle du travail qui se reproduit au sein des familles et des couples. Dans ce contexte, et face à un fonctionnement et une organisation très peu formalisés de ce monde du travail, il apparaît difficile pour les femmes de voir leurs compétences professionnelles reconnues et d'investir les secteurs, fonctions et métiers les plus valorisés, notamment ceux de coach-entraîneur et de cavalier professionnel. Or, si cette division sexuelle est préjudiciable pour leur carrière professionnelle, elle l'est à double titre car, nous le verrons dans la partie 2, elle pénalise également leur carrière sportive, intimement liée cette dernière. En effet, les femmes apparaissent majoritairement concentrées dans les secteurs et fonctions ne mettant pas en jeu - du moins de manière visible - des compétences professionnelles transférables et valorisables dans le monde des sports équestres (pourtant déterminantes notamment pour accéder aux chevaux « à potentiel »), mais aussi à l'origine d'arbitrages récurrents (financiers et en terme de temps consacré) aux dépens de leur carrière sportive.

A travers cette première partie, nous avons inscrit l'équitation et les sports équestres dans une dimension historique et nous avons posé le contexte méso-sociologique du monde des sports équestres, et plus largement du cheval. Au-delà de la seule connaissance de ces mondes et de leur fonctionnement, tant d'un point de vue institutionnel que d'un point de vue du monde du travail, il s'est surtout agi ici de présenter le contexte dans lequel s'inscrivent les carrières équestres des cavaliers et des cavalières et en quoi les spécificités de ces mondes peuvent avoir des conséquences sur leur construction. En effet, si nous ne devons évidemment pas occulter l'influence des déterminants sociaux individuels et la prise en compte du niveau microsociologique (ce que nous verrons dans la partie 2) pour comprendre la construction de ces carrières et les différences entre les carrières féminines et masculines, il est apparu, au cours de notre travail, que la prise en compte du contexte méso-sociologique singulier du monde des sports équestres était indispensable pour mener à bien cette recherche. L'inscription historique quant à elle va nous permettre de comprendre la genèse de certaines résistances, mais également de repérer des effets de génération au niveau de la féminisation des sports équestres.

Ainsi, prendre en compte le contexte et l'inscrire dans une dimension historique à deux niveaux : macro et méso, permet de mieux comprendre, avant même d'étudier les carrières individuelles, les contraintes qui pèsent sur celles-ci et notamment sur leur construction, mais aussi les atouts qui apparaissent comme très favorables à la réalisation de carrières d'excellence.

DEUXIEME PARTIE : LES CARRIERES DE COMPETITION

DES CAVALIER-E-S

Après avoir présenté le contexte dans lequel s'inscrivent les carrières équestres de compétition, il va s'agir, dans cette seconde partie, d'étudier la construction des carrières individuelles des cavaliers et des cavalières.

Au regard des résultats de notre enquête qualitative, nous verrons tout d'abord que ces carrières se construisent de façon séquentielle et que certaines de ces séquences ne sont pas franchies dans les mêmes proportions par les compétiteurs que par les compétitrices, ces dernières étant confrontées à un double handicap, du fait de leur sexe mais également de leur statut professionnel (Chapitre 1).

Le chapitre 2 sera consacré à la présentation de portraits de compétitrices qui ont surmonté – grâce au cumul de certains atouts – ce double handicap pour connaître une carrière sportive prestigieuse.

Enfin le chapitre 3 permettra de soumettre nos résultats à l'épreuve des chiffres, à travers la présentation de notre enquête quantitative réalisée sur les fichiers de licences 2001-2005 de la Fédération Française d'Équitation.

Chapitre 1: La construction des carrières équestres de compétition : approche qualitative

Les données statistiques annuelles de la FFE mettent en évidence une inégale féminisation des catégories de compétition, surtout à partir du niveau « Pro ». En effet, il apparaît que si s'engager dans la pratique équestre de compétition et évoluer dans les niveaux modestes (« Club », « Ama 4 » voire « Ama 3 ») ne constitue pas une carrière improbable pour les cavalières, en revanche accéder aux catégories « Pro » relève davantage de la carrière « d'exception ».

En s'attachant cette fois-ci au niveau microsociologique, l'enquête qualitative présentée ci-dessous va donc nous permettre d'aller plus loin dans l'analyse des différences entre carrières de compétition féminines et masculines, surtout de les comprendre en inscrivant ces carrières dans le monde des sports équestres également dans la vie de l'individu, en

interaction avec ses autres carrières (scolaire, professionnelle, familiale, etc.). A travers cette enquête qualitative, nous allons pouvoir analyser ces différences de construction des carrières des cavaliers et des cavalières, en croisant la question du genre avec celle de l'organisation et du fonctionnement du monde de sports équestre (notamment la question des frontières – floues – entre compétiteurs amateurs et compétiteurs travailleurs des sports équestres), élément qui, nous l'avons vu, apparaît indispensable à la compréhension de ces différences.

1. Les carrières équestres : une construction séquentielle

Pour comprendre la construction des carrières équestres de compétition, comparer les carrières féminines et masculines, et tenter d'expliquer les différences entre celles-ci, nous avons réalisé deux enquêtes biographiques sérielles : une première, à l'occasion de notre travail de DEA (Le Mancq, 2003), menée à l'aide d'un questionnaire biographique auprès de 148 compétiteurs et compétitrices évoluant aux premiers niveaux de compétitions (« Club », « Ama 4 », « Ama 3 ») ; une seconde réalisée par entretiens semi-directifs auprès des compétiteurs des niveaux de compétition supérieurs (« Ama 3 », « Pro 2 », « Pro 1 »), présentée ci-dessous. A ces deux enquêtes nous avons associé une observation de terrain. Nous avons interviewé des cavaliers et des cavalières dans un souci de ne pas aborder les carrières féminines prestigieuses comme des « exceptions » et de ne pas risquer d'ériger en « spécificités féminines » des caractéristiques communes aux compétiteurs des deux sexes et relevant d'un autre facteur que le sexe, et de ne pas bien saisir les traits communs et les spécificités des hommes et des femmes. Il nous a semblé en effet très important de prendre en compte les carrières des compétiteurs des deux sexes afin d'interroger la dimension relationnelle du genre. L'observation réalisée nous a également permis d'analyser cette construction mutuelle du genre dans l'interaction.

Nous avons ainsi pu analyser les carrières « de couple » dans leur ensemble, en repérer les différentes séquences.

¹ Ces questionnaires biographiques, inspirés de ceux utilisés par De Bruyn (2001 ; 2006) pour étudier les carrières de compétition de nageurs, permettent leur respectif en parallèle des calendriers biographiques relatifs aux différentes dimensions de la vie des êtres humains (ici les dimensions familiale, professionnelle, résidentielle et sportive).

1.1. Présentation de l'enquête par entretiens

Avant d'en exposer les principaux résultats de notre enquête, il nous a semblé déterminant de présenter les raisons du choix de ce type d'enquête, de ses modalités de construction, de réalisation et de traitement, ainsi que d'en indiquer les limites.

Le choix d'une enquête par entretiens semi-directifs

Ce choix est à mettre en relation avec notre objet d'étude, notre problématique ainsi que notre approche en termes de « carrière » - entre autres comment ? - et non pas le « pourquoi ? », plus propice à l'utilisation de l'entretien que du questionnaire. Pour prendre en compte les carrières équestres dans leur dimension dynamique et longitudinale, en interaction avec les autres carrières de la vie des cavalier-e-s, il nous a semblé pertinent d'opter pour ce type d'enquête. Nous avons ainsi pu reconstituer les graphiques individuelles tout en les inscrivant dans le monde singulier des sports équestres, comparer les carrières féminines et masculines tant dans leur construction que dans leurs interactions avec les autres carrières. Par ailleurs, l'enquête par entretiens semi-directifs nous a permis de reconstruire les carrières mais également de repérer les sens donnés par les cavalier-e-s à leurs pratiques et enfin de rendre compte de leurs représentations, notamment de leur pratique et de leur(s) monture(s), et des transformations de ces dernières. Procéder par entretien permet ainsi de recueillir à la fois un discours modal référentiel (Blanchet & Gotman, 2001, 1^{ère} éd. 1992) de la part des interviewés. Enfin, face à une population – les cavalier-e-s compétiteur(trice)s – très hétérogène et peu étudiée, l'entretien, sorte d'improvisation (Bourdieu, 1980), nous a semblé particulièrement adapté pour comprendre la construction de carrières très diverses, en procédant à des ajustements selon les enquêtés.

A cette enquête par entretiens s'ajoute une enquête par observation, tant sur les terrains de concours qu'au sein de différentes structures équestres. Cette observation de terrain s'est étendue sur une période de trois ans dans le but de suivre quelques compétiteurs interviewés sur trois saisons de concours. Ce suivi a fait apparaître quelques décalages entre le discours sur les pratiques et les pratiques effectives, principalement dans le cadre de leurs conditions de travail et de vie mais aussi au regard des modalités d'accès aux chevaux, nous y reviendrons.

Observation de terrain :

Pour compléter nos entretiens et recueillir des données plus complètes, notamment au regard des interactions entre les compétiteurs et compétitrices, mais également entre les compétiteurs/trices et les différents acteurs des sports équestres (entraîneurs/coachs, acteurs institutionnels, marchands de chevaux, etc.), nous avons réalisé une enquête par observation à intervalles réguliers (au moins un week-end par semaine en période de compétition) pendant trois saisons de concours, et ce tant sur des périodes de compétition (concours régionaux et nationaux « Club », « Ama » et « Pro » mais également CSI « Jeunes » et « Senior » et concours d'élevage « Jeunes Chevaux ») en Île-de-France et en Normandie qu'au sein d'infrastructures équestres (écuries de compétition, centres équestres, notamment ceux des compétiteurs interviewés) réparties dans toute la France.

Nous avons ainsi pu observer les pratiques effectives des cavalier-e-s (et éventuellement les confronter avec leur discours dans le cas des compétiteurs/compétitrices interviewé-e-s), mais aussi échanger avec d'autres cavaliers à l'occasion de nombreuses discussions informelles. Ces périodes d'observation de terrain nous ont aussi permis de prendre contact avec certains d'entre eux que nous avons interviewés à la suite de ces rencontres.

Ces observations nous ont également permis de voir fonctionner les cavalier-e-s en interactions avec différents acteurs des sports équestres dans le cadre de leur pratique sportive, de leur(s) activité(s) professionnelle(s), voire de leur(s) activité(s) familiale(s).

Enfin, grâce à cette observation de terrain, nous avons également pu obtenir des informations précieuses sur le fonctionnement officiel des sports équestres, notamment sur les modalités d'accès aux chevaux performants ainsi que sur les modalités de sélection en vue des concours internationaux, notamment dans les catégories « Jeunes », informations qui s'avèrent beaucoup plus difficiles à recueillir au cours des entretiens.

Notre statut de compétitrice et notre fréquentation assidue du monde des sports équestres ont facilité la prise de contacts avec les compétiteurs et autres acteurs des sports équestres. Néanmoins, dans un souci de rigueur méthodologique, de disponibilité et d'attention, nous nous sommes limités à une observation lors des compétitions auxquelles nous ne prenons pas part en tant que participante. Nous n'avons néanmoins jamais dissimulé notre statut de compétitrice.

Pour mener à bien ces observations, nous avons recours à un cahier de terrain ainsi que, dans certains cas, à un dictaphone.

Par ailleurs, notre enquête par entretiens s'inscrit dans la continuité de l'enquête réalisée dans le cadre de notre DEA (Le Mancq, 2003). Bien qu'ayant permis d'échafauder une typologie des carrières équestres de compétition des premiers niveaux (« Club », « Ama 4/3 ») et de mettre en avant plusieurs éléments intéressants relatifs à la construction de ces carrières (nous y reviendrons), cette enquête avait montré ses limites dans l'analyse des différences entre les carrières féminines et masculines. Nous avons ainsi perçu la nécessité d'approfondir cette première enquête en réalisant des entretiens. C'est pour cela qu'en plus des entretiens réalisés avec des (ex)compétiteurs « Pro », nous avons également tenu à interviewer quelques

compétiteurs « Ama » (dont une partie faisait partie de l'échantillon de cette précédente enquête).

Définition de la population étudiée et sélection de l'échantillon

Nous avons défini notre population d'étude ainsi : les (ex) cavaliers-e-s compétiteurs évoluant (ou ayant évolué) dans les catégories « Ama 4 », « Ama 3 », « Pro 2 » et/ou « Pro 1 » dans la discipline du CSO. Cette définition de la population, délimitée par la pratique (les compétiteurs ayant évolué ou évoluant dans les catégories « Ama 3/4 » et/ou « Pro 1/2 » dans la discipline du CSO) et non par le statut de compétiteur (sportif professionnel, travailleur du cheval ou amateur) ou encore par son âge ou ancienneté, est à mettre en relation avec le choix d'aborder les parcours équestres de compétition comme des « carrières », donc à travers une entrée par la pratique. Par ailleurs, délimiter notre population d'étude par la pratique apparaît d'autant plus cohérent ici que nous l'avons vu, la population des cavaliers compétiteurs se caractérise par son hétérogénéité et le monde du travail des sports équestres par le flou de ses frontières.

Enfin, en procédant ainsi, nous espérons prendre en compte la population la plus large et exhaustive possible, et limiter autant que faire se peut les risques d'exclusion ou d'omission d'une partie des compétiteurs « Pro » et « Ama ». Nous avons ainsi pu construire une esquisse de typologie des carrières sportive a posteriori et non en délimitant des frontières a priori. L'enquête qualitative permet ainsi d'éviter les biais possibles des enquêtes quantitatives, notamment un effet de sélection de la population, en particulier des « survivants »²

Après avoir mené une observation de terrain ainsi qu'une étude des listings (actuels mais également d'archives) des engagés en compétition, nous avons extrait un échantillon de cette population afin de mener une série d'entretiens semi-structurés. Notre échantillon repose sur une sélection d'éléments non représentatifs mais caractéristiques de la population (cf. annexe 1).

Il est important de préciser qu'il nous était impossible de constituer un échantillon représentatif de la population des compétiteurs « Pro » et « Ama », et ce notamment en raison

² L'échantillon de notre enquête qualitative comprend des ex-compétiteurs. Dans le cas de notre enquête quantitative, la base de données à partir de laquelle nous avons réalisé l'analyse secondaire ne contient évidemment que des compétiteurs possédant une licence, donc pratiquant encore la compétition, sur au moins une année de la période d'observation.

d'un défaut d'accès à un fichier exhaustif³ contenant des informations complètes sur cette population. Par ailleurs, nous limit⁴ l'extraction d'un échantillon représentatif à partir d'un des millésimes du fichier ne nous aurait de toutes manières pas permis d'accéder à des compétiteurs ayant abandonné leur pratique équestre et/ou équestre. Or, ayant formulé la double hypothèse d'effets d'âge et de génération⁵ dans la construction des carrières équestres, effets variables en fonction du sexe, il nous a semblé indispensable d'interviewer des (ex)compétiteurs et compétitrices ayant abandonné (définitivement ou provisoirement) leur carrière sportive ou ayant connu une carrière dont la construction diffère sensiblement du cursus sportif d'excellence, ainsi que des cavaliers de différentes générations (notamment des « pionnières ») ayant concouru à des périodes. En procédant ainsi, nous avons pu analyser un échantillon le plus varié possible donc un maximum de types de carrières équestres, afin de mettre en évidence des effets de sexe, d'âge, d'ancienneté et de génération, mais aussi de dégager des interactions (faibles ou non aux carrières équestres) entre les différentes carrières de la vie de ces compétiteurs. La diversité de l'échantillon est donc définie en fonction de variables stratégiques supposées à priori jouer un rôle important : sexe, âge, ancienneté dans la pratique, niveau d'expertise, mais également statut du cavalier et configuration familiale dans laquelle il s'inscrit.

Nous avons réalisé 30 entretiens avec des (ex)compétiteurs (11) et des (ex)compétitrices (19) d'âge (22 à 76 ans), d'ancienneté équestre, de niveau d'expertise et de catégories différents, sportifs professionnels, travailleurs du cheval amateurs, évoluant dans des configurations sociales et familiales diverses et résidant dans plusieurs régions de la France.

Pour accéder à ces derniers, nous avons procédé de différentes manières :

- Par un mode d'accès direct, grâce à l'utilisation de notre propre réseau relationnel équestre. Pour limiter le risque d'un échantillon biaisé par un « effet de réseau », nous avons également contacté directement par courrier certains compétiteurs avec lesquels nous n'avons aucun contact privilégié.

³ Dans le cadre de notre enquête qualitative, nous avons eu accès au fichier exhaustif des licenciés de la FFE sur cinq ans, mais ce fichier, anonyme, ne nous permettait pas de sélectionner un échantillon de compétiteurs à interroger. Par ailleurs ce fichier contient un nombre limité d'informations, et en aucun cas des informations relatives au statut (travailleurs ou non des sports équestres) ou à la PCS des cavaliers. Enfin, n'ayant accès qu'à cinq années consécutives de ce fichier, et par défaut aux compétiteurs licenciés sur au moins une de ces cinq années, il nous était impossible d'avoir accès par celui-ci aux cavaliers ayant abandonné leur pratique depuis de nombreuses années.

⁴ Cette procédure est la plus efficace : nous n'avons eu aucune réponse négative à nos demandes d'entretiens avec les personnes contactées de cette manière.

⁵ Un exemplaire du courrier envoyé est disponible en annexe 2. La recherche des coordonnées personnelles ou professionnelles de ces compétiteurs a été rendue possible principalement par la multiplication des sites internet

- Par un mode d'accès indirect : au-delà de l'activation de notre propre réseau, nous avons eu recours, notamment pour les contacts provinciaux, à la méthode « de proche en proche » ou en « boule de neige » (Combessie, 2006, 1996), par l'intermédiaire des premiers individus interviewés. Nous avons également fait appel à l'appui d'acteurs des sports équestres (informateurs) non interviewés pour contacter d'autres cavalier-e-s que nous ne connaissions pas personnellement et les caractéristiques nous semblaient particulièrement intéressantes.

Nous avons ainsi été confrontée à un nombre limité de refus (2) ou de non-réponse (10).

Présentation du guide d'entretien

Une fois la population délimitée et l'échantillon sélectionné, nous avons construit notre guide d'entretien que nous avons régulièrement testé auprès des compétiteurs et compétitrices d'âge, de statut et de catégories différents avant mesure de son élaboration. Ce guide s'articule autour de six thèmes majeurs définis ensuite selon plusieurs indicateurs :

- Une première question vise à repérer les modalités de construction de la carrière à travers plusieurs indicateurs : les événements importants (passage poney/cheval, changements de club, de catégorie, d'enseigne monture, etc.), les interruptions éventuelles, les projets équestres, les titres diplômés ou formations professionnels dans le monde du cheval, etc. Il s'agit ici de reconstruire les carrières équestres et de voir quels éléments ont joué un rôle majeur dans leur construction.

Le choix de cette question pour débuter l'entretien est lié à plusieurs choses : tout d'abord créer un climat de confiance en permettant à l'interlocuteur de raconter son parcours ; ensuite d'obtenir un maximum d'éléments sur les titres et le parcours de ce dernier afin d'ajuster au mieux les autres questions de l'entretien en éliminant certaines questions inutiles ou, au contraire, en allant par la suite des points particulièrement intéressants ; enfin en partant du discours du cavalier sur son parcours, saisir ses représentations de sa pratique équestre mais également de ses valeurs. La démarche consiste ainsi à partir du

des compétiteurs « Pro » travailleurs des sports équestres. Dans le cas des compétiteurs amateurs ou des compétiteurs travailleurs ne possédant pas de site internet, nous avons procédé en envoyant les courriers directement dans les établissements situés au sein desquels ils sont adhérents (données disponibles sur le site de la FFE).

⁶ Le guide d'entretien est présenté en annexe 3.

⁷ Au cours des entretiens, ainsi que dans les courriers présentant notre enquête, nous avons préféré utiliser le terme de « parcours équestre » que le terme de carrière, le second étant souvent connoté dans les représentations, notamment dans le monde sportif (cf. la presse spécialisée par exemple) comme synonyme de cursus linéaire et vertical vers le plus haut niveau (« faire carrière »).

récit du parcours équestre pour, au fur et à mesure, grâce à des relances pertinentes, aborder les différents thèmes de l'entretien.

- La seconde question porte principalement sur les interactions entre la carrière équestre et les autres carrières de la vie des cavalier-e-s. Il s'agit ici de voir comment les cavalier-e-s articulent leur carrière équestre avec les autres carrières de leur vie, quels sont les arbitrages (favorables ou défavorables à l'activité équestre), les interactions, etc., mais aussi d'obtenir des informations sur leurs parcours scolaire et professionnelle, notamment dans le cas où ces dernières s'inscrivent également dans le monde du cheval.
- Puis nous nous intéressons au(x) rôle(s) joué(s) par les membres de la famille ou d'autres personnes (entraîneur, coach, parents, etc.) dans la construction de la carrière équestre. Au regard de nos hypothèses de départ, il s'agit également de voir en quoi, à quel niveau, et dans quelle mesure le fait d'être ou non issu d'une famille déjà insérée professionnellement dans le monde du cheval peut jouer un rôle dans cette construction.
- La question suivante porte sur le rôle joué par les différentes montures dans ces carrières « de couple », les modalités d'accès à ces montures et plus largement sur le rapport au cheval.
- Ensuite nous nous intéressons aux éléments importants du parcours équestre, aux principales difficultés rencontrées par les cavalier-e-s, et plus généralement aux représentations du cavalier quant à sa propre et les finalités qu'il lui attribue.
- Enfin, les dernières questions portent plus spécifiquement sur le rapport au corps et la mise en jeu de celui-ci.

Si ce guide n'est pas appréhendé comme un cadre et peut évoluer selon le déroulement de l'entretien et les réponses des cavalier-e-s, il en facilite en revanche le déroulement en permettant notamment de recentrer les échanges autour des thèmes qui nous intéressent particulièrement. Tout en respectant la trame de l'entretien, nous avons tenté d'être la moins directive possible au cours des entretiens afin d'obtenir un maximum d'éléments, au-delà des seules données informatives.

Chacune de ces questions, communes à tous les entretiens, donnent lieu à plusieurs sous-questions relatives aux différents indicateurs qui nous sont apparus comme particulièrement pertinents. Ces sous-questions peuvent varier selon les cavaliers interviewés. En effet, les

recherches bibliographiques accumulées à notre connaissance du terrain, nous ont permis d'affiner les questions sur les caractéristiques spécifiques des cavalier-e-s.

La dernière question de l'entretien, qui consistait pour les cavalier-e-s à définir leur pratique équestre de compétition en cinq mots, nous a permis de relever leurs représentations dominantes, de relancer les interviewés sur des points particulièrement importants de l'entretien, ou d'approfondir des éléments évoqués ou évoqués de manière partielle.

A cette grille d'entretien, nous avons ajouté un questionnaire⁹ destiné à collecter des informations importantes qui ne seraient pas venues lors des entretiens, et ainsi à les alléger en évitant la multiplication de brèves questions factuelles. Après avoir initialement prévu d'envoyer ces questionnaires par voie postale après la réalisation des entretiens, nous avons finalement décidé, dans un souci d'efficacité et de gain de temps, de les remplir nous-mêmes une fois l'entretien réalisé, en posant aux cavalier-e-s uniquement les questions dont les réponses n'ont pas déjà été évoquées. Ce questionnaire nous a principalement fourni des informations sur les caractéristiques socio-démographiques des cavalier-e-s.

Modalités de passation

Les entretiens ont été réalisés en face à face, au domicile des personnes, dans des lieux publics (cafés, restaurants), sur leur lieu de travail (principalement les écuries) ou sur les terrains de concours. Leur durée a varié de 45 minutes à plus de 3h30, pour une durée moyenne d'environ 1h45. La totalité des entretiens a été réalisée entre janvier 2006 et mars 2007. Ils ont tous été enregistrés à l'aide d'un magnétophone.

Lors du préambule à l'entretien, nous avons été particulièrement vigilante sur notre présentation, celle de l'objet et de la finalité de la recherche, notamment dans le but de nous démarquer des journalistes de la presse sportive, surtout dans le cas des compétiteurs les plus performants (« Pro 1 », membres de l'équipe France), régulièrement interviewés par des journalistes. Il est à noter que, pour éviter au maximum d'être confrontés à un discours convenu et normatif, mais également aux réticences de certains cavalier-e-s, nous avons, dans

⁸ Consultation sur le site de la FFE (www.ffe.com) des engagements en concours et des performances réalisées depuis 1997 par les compétiteurs interrogés ; revue de presse des magazines spécialisés ; recherches des performances et sélections internationales dans les archives fédérales

⁹ Cf. annexe 4.

¹⁰ Si cette solution a été utilisée quelques fois, notamment dans le cas de compétiteurs résidant en province, nous avons essayé de la limiter au maximum : d'une part parce que les conditions y étaient souvent difficiles (éléments perturbateurs, bruit, interruptions intempestives, etc.), et d'autre part parce que la réalisation d'entretiens sur le lieu de travail (qui est aussi fréquemment le lieu de résidence dans le cas des travailleurs des sports équestres) des compétiteurs permet d'assurer une observation de terrain à l'entretien.

la mesure du possible, centrée sur la présentation de la recherche et son objet sur la question de la construction des carrières équestres, sans évoquer la problématique du genre. La majorité des entretiens réalisés au sein de la structure équestre (propriété du compétiteur, lieu de travail du travailleur ou lieu fréquenté par le compétiteur amateur) s'est poursuivie par une visite des écuries avec présentation des chevaux « à potentiel » (palmarès, pedigrees, etc.)¹¹, des installations et parfois des activités. Dans certains cas nous avons même pu passer la journée sur le terrain de concours ou dans les installations du compétiteur interrogé, en compagnie de celui-ci, et ainsi le voir évoluer dans le cadre de sa pratique sportive et/ou de son activité professionnelle. Cette période postérieure à l'entretien nous a également permis d'obtenir quelques précisions supplémentaires, notamment des informations plus intimes, la situation « sur le terrain » sans dictaphone apparaissant particulièrement propice aux confidences.

Difficultés rencontrées et limites de l'enquête

Nous l'avons vu dans la partie 1, la pratique équestre de compétition est très chronophage, d'autant plus dans le cas des compétiteurs amateurs du cheval qui cumulent celle-ci avec leurs activités professionnelles plus ou moins liées à leur pratique sportive, disposant ainsi de peu de temps libre. La mise en place de notre enquête de terrain a confirmé cet emploi du temps très chargé et peu prévisible pour les compétiteurs, et, a fortiori, pour les compétiteurs travailleurs des sports équestres. Malgré une bonne volonté et une coopération réelle de la part de ces derniers, il s'est avéré en effet très périlleux de trouver un créneau horaire disponible dans leur planning : les routes ou les terrains de concours 4 à 6 jours par semaine, et contraints de lier d'innombrables activités au sein de leurs infrastructures leurs rares jours de présence, les compétiteurs travailleurs des sports équestres apparaissent définitivement très occupés. A cela s'ajoute le caractère imprévisible des activités faisant intervenir des êtres vivants, en l'occurrence des chevaux (accident, poulinage, soins, visites imprévues chez le vétérinaire, etc.), dont la conséquence a été une multiplication des retards voire des reports des entretiens ou encore la réalisation de certains entretiens dans des conditions « particulières »¹². Au-delà du discours des compétiteurs travailleurs, nous avons

¹¹ Il est à noter que la présentation des chevaux de concours, largement centrée autour du palmarès et/ou des espoirs de performances, est apparue comme une pratique courante après la réalisation des entretiens, et ce de manière récurrente quel que soit le statut ou le niveau d'expertise des compétiteurs. Dans le cas où l'entretien ne s'est pas déroulé au sein de la structure équestre, il est suivi de manière quasi systématique une invitation du compétiteur à une visite ultérieure des écuries.

¹² A titre d'exemples, nous avons réalisé un entretien pendant lequel le compétiteur « Pro 1 » (par ailleurs gérant d'une écurie de propriétaires) privé de son employé blessé par un cheval, curait les boxes, ou encore un

pu observer la réalité d'un quotidien très ardu et surtout peu prévisible, avec une accumulation de tâches à réaliser dans « l'urgence ». En revanche, dans les cas des compétiteurs amateurs, bien que le cumul des carrières sportives, professionnelles et familiales engendre un emploi du temps chargé, on a pu noter une certaine stabilité de l'organisation qui nous a permis de fixer rendez-vous plus aisément que dans le cas précédent.

Au-delà de ces difficultés matérielles, nous avons reçu dans l'ensemble un accueil favorable des compétiteurs et compétitrices qui ont répondu sans réticences à l'ensemble des questions. Nous avons néanmoins pu noter, dans le cas des compétiteurs travailleurs des sports équestres et des sportifs professionnels, une tendance à être très évasifs sur les modalités d'accès à leurs différentes montures « matériel » confiées par des propriétaires, ainsi que sur le prix des chevaux qu'ils exploitent en compétition, ce qui n'est en revanche pas le cas avec les compétiteurs amateurs, beaucoup plus loquaces sur ce sujet (ils sont, dans la quasi-totalité des cas, propriétaires de leur(s) monture(s)). C'est à mettre en regard avec le contexte particulièrement concurrentiel du marché du cheval de sport (nous y reviendrons) ainsi qu'avec le caractère souvent opaque des modalités de vente des chevaux (commissions non déclarées, intermédiaires dans les transactions, etc.).

Hormis cette résistance spécifique sur les modalités d'accès et de vente des chevaux de propriétaires, nous n'avons pas été confrontée à des difficultés particulières, mais au contraire à une participation enthousiaste des compétiteurs dans un contexte d'un sport peu médiatisé, mais également d'une période marquée par une remise en question du fonctionnement du circuit de compétition équestre de haut-niveau et du statut de ses cavaliers par les instances fédérales (nous y reviendrons). Nous avons pu jouer dans cet accueil très favorable, notamment dans le cas des compétiteurs contactés directement.

Par ailleurs, notre bonne connaissance du monde des sports équestres, de certains de ses acteurs, ainsi que de la culture qui y domine (notamment le vocabulaire spécifique utilisé), mais surtout notre statut de compétitrices semblent avoir également constitué un atout non

autre réalisé alors que la compétitrice « Pro 1 » (cavalière professionnelle et entraîneur-coach) entraînait un des chevaux de propriétaire puis donnait une leçon à une jeune élève.

¹³ Une majorité d'entre eux a d'ailleurs demandé à être informés de l'avancée de cette recherche et certains ont spontanément proposé une autre rencontre à l'occasion d'une compétition prestigieuse ou pour une visite de leurs écuries.

¹⁴ Dans la grande majorité des cas des cavalier-e-s interrogé-e-s qui nous ne connaissions pas personnellement, la question relative à ma propre pratique équestre (date de compétition, expériences et performances, modalités de pratique, écuries fréquentées et renseignements sur ma monture) est apparue de manière récurrente en amont de l'entretien et mon statut de compétitrice est apparu comme un atout, tant pour obtenir une réponse positive à ma demande d'entretien que pour faciliter les échanges lors de celui-ci (confiance, etc.).

négligeable dans le bon déroulement des épreuves. En revanche, notre statut de femme compétitrice, s'il a peut-être favorisé la confiance de certaines cavalières, notamment lors de l'évocation des résistances masculines du monde des sports équestres, a pu constituer un frein à des remarques misogynes de la part des cavaliers interrogés. Si le discours de ces derniers a en général été effectivement plutôt convenu envers les cavalières, l'observation menée au sein des écuries ou sur les terrains des concours nous a permis de relever un discours (remarques, réflexions, « blagues » et moqueries) dont le caractère misogyne était plus exacerbé. Enfin, on peut évoquer des limites relatives à notre échantillon :

Le fait d'avoir fait le choix d'interroger des cavaliers et des cavalières nous a amenés à restreindre le nombre de cavalières interrogées. Néanmoins, les derniers entretiens ont mis en évidence nombre de redondances avec les entretiens précédents ce qui laisse penser que la taille de l'échantillon est suffisante.

Pour des questions de faisabilité (notamment en termes de temps et de moyens), nous n'avons pas pu interviewer des cavaliers et cavalières évoluant sur les circuits équestres de compétition de haut-niveau à l'étranger afin de réaliser des comparaisons internationales. Nous avons néanmoins pu obtenir des éléments au fonctionnement et à l'organisation du circuit équestre américain grâce à l'interview d'une cavalière « Pro » française qui prend très régulièrement part aux compétitions américaines et qui fait beaucoup d'exportations de chevaux de sport aux Etats-Unis, donc qui a une bonne connaissance du monde du cheval américain.

L'analyse des entretiens

Pour analyser les entretiens, après les avoir écrits intégralement, nous avons procédé en deux temps :

- Tout d'abord nous avons effectué une analyse longitudinale des carrières équestres¹⁵ afin de tenter de retracer leur construction, les moments clés, et tout en les inscrivant dans la vie du cavalier mais aussi dans le monde des sports équestres. Nous avons ainsi pu dresser un portrait de chaque cavalier interviewé et les modalités de construction de sa carrière. Cette première étape nous a également permis de relever des indicateurs qui se sont avérés particulièrement pertinents pour la seconde analyse (au-delà de ceux que nous avons envisagés en amont de la réalisation de l'enquête).

¹⁵ La grille d'analyse utilisée pour les analyses longitudinale et thématique est présentée en annexe 5.

- Nous avons ensuite réalisé une analyse thématique du corpus, à partir de thèmes qui nous sont apparus comme particulièrement importants pour l'ensemble des entretiens et de nos hypothèses (dont certaines ont été reformulées après la réalisation des entretiens). Nous avons ainsi en regard, pour chaque thème, les éléments collectés dans l'ensemble des entretiens.

Grâce aux résultats tirés de cette enquête par entretiens, associés à ceux issus de l'enquête précédemment menée par questionnaires biographiques, ainsi qu'aux observations réalisées sur le terrain, nous avons pu mettre en évidence les différentes séquences des carrières équestres de compétition puis comparer les carrières masculines et féminines.

1.2. Des carrières sportives « de couple » en plusieurs séquences, une émergence tardive des différences sexuelles

Comme nous avons déjà pu l'évoquer précédemment, ce travail s'appuie sur une approche des parcours équestres de compétition en terme de « carrière » empruntée à la sociologie interactionniste, notamment à E-C. Hughes (1955) H-S. Becker (1963), puis utilisée par V. Chevalier (1996, 1998) pour étudier les carrières d'amateurs des pratiquants de l'équitation. Le choix de cette approche s'appuie sur plusieurs raisons qui sont détaillées en introduction.

En nous appuyant sur les résultats des deux enquêtes présentées précédemment ainsi que sur les observations menées sur le terrain, et en adoptant une démarche similaire, nous avons pu mettre en évidence un processus séquentiel dans la construction des carrières équestres de compétition, dans la continuité de ce qu'avait déjà pu montrer V. Chevalier (1996 ; 1998) pour les carrières des cavaliers non compétiteurs, selon des modalités très proches de celles mises en évidence par E-C. Hughes (1955) pour rendre compte de la construction du médecin. Alors que V. Chevalier avait identifié trois séquences dans ces carrières équestres de club allant de l'entrée dans la pratique équestre jusqu'à l'engagement dans la compétition (la « découverte », la « formation » et la « confirmation »), nous avons à notre tour dégagé deux nouvelles séquences spécifiques à la pratique équestre sous sa forme compétitive :

- La quatrième séquence, qui correspond à l'accès à la catégorie « Ama 4 »
- La cinquième séquence, qui se caractérise par l'accès à la catégorie « Pro 2 ».

Le franchissement de ces deux séquences est marqué par un certain nombre d'éléments objectifs (acquisition d'habiletés techniques et sportives notamment) mais aussi subjectifs, qui

passent principalement par la reconnaissance du compétiteur en tant que tel et de son expertise, sa construction identitaire ainsi que la transformation de ses représentations de la pratique et du cheval. Comme c'est le cas pour les trois précédentes, ces séquences correspondent à des degrés différents d'activité et de socialisation dont le franchissement nécessite de la part du cavalier « des ajustements successifs à la réalité » (Chevalier, 1998, p. 32), ce qui se traduit par une sous-culture spécifique et par une transformation des représentations du cheval et de la pratique compétitive. Nous nous sommes ainsi attachée à prendre en compte des spécificités de ces deux séquences successives afin de voir en quoi, comment et dans quelle mesure elles pouvaient constituer d'éventuels obstacles à l'accès des compétiteurs et surtout des compétitrices - au plus haut-niveau en favorisant les bifurcations (stagnation) et/ou les abandons des carrières « d'excellence ».

La quatrième séquence : butoir dans la carrière sportive, surtout pour les cavalières

La quatrième séquence se caractérise par plusieurs éléments :

D'un point de vue objectif, elle est principalement marquée par un investissement (financier et en temps de pratique et d'activités autour du cheval) plus important que lors de la séquence précédente, ce qui est directement lié au fait que l'engagement en compétition nécessite un nombre plus conséquent d'heures d'entraînement, mais aussi que les compétiteurs sont, plus fréquemment que les cavaliers de club, propriétaires de leur(s) monture(s). Cette augmentation de l'investissement croît ainsi parallèlement au niveau de compétition : les cavaliers « Ama 3 » pratiquent davantage et sont plus fréquemment propriétaires que les compétiteurs des catégories « Club », qui évoluent plus fréquemment sur des chevaux d'instruction appartenant aux écoles d'équitation qu'ils fréquentent. Les résultats de l'enquête réalisée à l'aide de questionnaires biographiques auprès d'un échantillon de 148 cavalier-e-s francilien-ne-s (Le Mancq, 2003) indiquent en effet que la quasi-totalité (95%) des compétiteurs « Ama 3 » sont propriétaires de leur monture, contre 67,7% des compétiteurs « Ama 4 » et seulement 29,2% des cavaliers de catégorie « Club ». Cette même enquête fait apparaître une fréquence de pratique hebdomadaire plus importante pour les compétiteurs « Ama 3/4 » (pratique quasi-quotidienne) que pour les compétiteurs « Club » (2 à 3 séances hebdomadaires), ce qui est ici encore directement lié au mode d'accès aux chevaux mis en

¹⁸ Il est à noter que nous avons considéré ici comme propriétaires les cavaliers qui louent ou à qui est prêté une monture, à condition qu'ils en soient l'utilisateur exclusif tout au long de la saison sportive.

avant précédemment. Cet accroissement de l'investissement vaut pour les cavaliers comme pour les cavalières, ces dernières consacrant même légèrement plus de temps à leur pratique montée (un peu moins de 4 heures de monte par semaine contre un peu plus de 4 heures et demi), surtout lorsqu'elles atteignent la catégorie « Ama 3 ». A ce niveau de la carrière, on ne peut ainsi pas invoquer le manque de temps des femmes comme excuse de la différence des projets équestres entre hommes et femmes. Elles-ci s'investissant davantage, elles pourraient formuler des projets équestres similaires.

Par ailleurs, les carrières masculines et féminines à ce niveau, apparaissent très comparables, tant dans leur construction (séquences antérieures franchies dans les mêmes proportions et de manière synchrone, moyenne d'âge de début de pratique et de pratique compétitive similaire, etc.) que dans les modalités de pratique (investissement similaire, arbitrages comparables entre les carrières (sportive, scolaire et professionnelle et familiale), type de structure fréquentée, etc.), (Le Mancq, 2004). Ainsi, jusqu'à la quatrième séquence, la comparaison des carrières équestres féminines et masculines n'a donc pas permis de mettre en évidence des différences de construction objectives pouvant expliquer le moindre accès ultérieur des cavalières aux catégories « Pro ».

Au niveau des représentations, cette quatrième séquence se distingue de la précédente par une pratique sportive davantage axée sur la recherche de la performance²⁰ et par une rationalisation de l'entraînement et de la gestion du cheval, calquée sur le modèle des catégories « Pro 1/2 ». Si les notions de « convivialité » et de « plaisir » sont encore évoquées lors des entretiens, elles sont néanmoins supplantées par celles de « performance » et de « compétitivité », notamment lors des cinq mots qui définissent le mieux la pratique équestre au regard des compétiteurs interrogés.

Ainsi, à la question « Quel est votre meilleur souvenir équestre ? » que les compétiteurs « Club » évoquent principalement des moments de complicité avec un cheval, « à terre » ou « à cheval », dans des circonstances particulières (promenade sur la plage, en montagne, etc.), les compétiteurs « Ama 3/4 » relatent de manière récurrente des performances sportives

¹⁹ Il est néanmoins important de préciser que les cavalier-e-s interrogé-e-s dans cette enquête sont jeunes (à l'image de l'âge moyen des compétiteurs des catégories « Ama », alors que celui-ci est bien plus élevé dans le cas des catégories « Pro »), donc rarement confrontés au travail domestique ainsi qu'à un éventuel inégal partage de ce dernier.

²⁰ Ceci est à mettre en regard avec la politique fédérale qui fonde le circuit de compétition « Club » sur une logique « participative » de qualification aux championnats de France contrairement au circuit « Ama », calqué sur le circuit « Pro », et construit sur une logique de sélection par les résultats (Planchet, 2003).

notables (podium aux Championnats de France²¹ dans une épreuve importante, etc), à l'image de Margot [ex-« Pro 2²¹ » amateur, 29 ans] qui répond :

« Mon premier meilleur souvenir je dirais c'est l'épreuve C2 [l'épreuve « Ama 3 »] à Bois-Fleuri [77] que j'ai gagnée. Vraiment, ça a été l'euphorie, c'était vraiment super ».

ou encore de Pauline [ex-« Ama 3 »] :

« Mon meilleur souvenir, c'est le podium du championnat de France pour lequel j'ai obtenu une médaille de bronze. Les deux meilleurs, je dirais, parce que le deuxième, c'est ma victoire en C1 [l'épreuve la plus prestigieuse en Ama 3] l'année dernière. Ça c'est les deux meilleurs parce que quand même, gagner une C1 c'est être classé première. Ça arrive souvent pour un cavalier mais ceux qui en gagnent, il y en a moins, il n'y en a pas tant que ça ! Moi, j'en ai gagné une et j'en suis très fière, j'en suis très contente ».

Ici encore, ces transformations des représentations de la pratique sont valables aussi bien pour les cavalières que pour les cavaliers.

Au-delà des représentations de la pratique équestre et des finalités qui lui sont assignées, ce sont principalement les représentations de la nature, et plus largement le rapport au cheval, qui vont subir des transformations lors du franchissement de la quatrième séquence. En effet, à travers les résultats des questionnaires biographiques des entretiens, mais également grâce à l'observation réalisée au sein des structures équestres et sur les terrains de concours, nous avons pu constater l'évolution du rapport au cheval, qui devient moins affectif (le cheval « compagnon ») mais plus instrumental (la monture, outil de performance). Cela se traduit néanmoins moins dans les pratiques que dans les représentations et les discours, la socialisation allant de pair avec l'acquisition d'un langage légitime spécifique. L'évocation de leur(s) monture(s) par les cavalier-e-s ayant franchi la quatrième séquence est à ce titre particulièrement éclairante : alors que les compétiteurs de la catégorie « Club » nomment systématiquement leur(s) monture(s) par leur nom (ou éventuellement un surnom), ceci n'est que très rarement le cas pour les cavalier-e-s « Ama 3/4 » qui énumèrent plutôt leurs caractéristiques ou leur « pedigree ». Si les interviews le permettent, tout au long de leur récit, « Tempête », « Chamallow » ou « Nikita » les seconds évoquent un 6 ans, un gros bai, avec de la force, SF, par Rosire, qui a bien tourné en classique. Le champ lexical utilisé pour qualifier la monture s'appuie alors essentiellement sur un registre technique, emprunt de celui utilisé pour les sports mécaniques. Cette approche mécanique est en effet fréquemment utilisée, et des termes et expressions tels que « cheval avec les boutons programmés » ou « une jument qui commençait à taper et à porter une durée » ou « cheval qui manque un

²¹ Au moment de l'entretien, Margot possède encore une LFC « Pro 2 », qu'elle ne renouvellera pas la saison suivante, puisqu'elle mettra un terme à sa pratique équestre.

²² Sous entendu : un cheval âgé de 6 ans, de couleur baie Selle Français, fils d'un étalon des Haras Nationaux nommé Rosire, et qui a triomphé avec succès aux épreuves « cycles classiques » qui sont des concours d'élevage réservés aux chevaux âgés de 4, 5 et 6 ans.

peu de moteur» mon cheval manquait un peu de puissance, je voulais pas le mettre dans le rouge, » une jument hyper pratique, une mobylette pour les gamins, elle sautait tout, » un cheval qui fonctionne ou qui marche bien, ou encore ce cheval-là il était génial, un vrai 4*4, il passait partout, rien ne faisait peur lui apparaissent de manière récurrente dans les entretiens des compétiteurs ayant atteint la quatrième séquence de la carrière équestre. Les entraîneurs / coachs, eux-mêmes (ex)compétiteurs, utilisent également ce langage, tout comme les vétérinaires et autres maréchaux-ferrants.

Outre la désignation des montures, cette formation des représentations du cheval est également perceptible tout au long des entretiens à travers l'évocation des relations établies avec les chevaux ainsi que le récit des cas de ces derniers. Une fois la quatrième séquence franchie (et ce de manière encore plus marquée lors de la cinquième séquence, nous le verrons), la relation affective avec le cheval (notamment les interactions hors du cadre de la stricte pratique montée, lors du pansage ou des soins par exemple), est nettement moins au centre du récit, alors qu'entraînement, le travail du cheval en vue de la production de la performance apparaît de manière prépondérante et est d'ailleurs cité quasi systématiquement parmi les cinq termes qui définissent la pratique équestre de compétition. Ceci est assez caractéristique à travers cet extrait de l'entretien réalisé avec Yoann [ex-Ama 4] qui relate sa principale déception équestre à l'occasion de la blessure de son cheval :

« Au moment où on arrivait à l'occasion qu'on s'était donnée, le but, c'est-à-dire ces championnats [régionaux, qualificatifs pour les championnats nationaux], et puis tout l'investissement, le travail qu'on a eu en fait avec son coach], ben blam, le cheval qui s'arrête là [sur blessure de son cheval, Yoann a été contraint d'abandonner en cours de championnat], c'est vraiment une déception. Soyons clairs, y a une déception, bon ben il n'y est pour rien, mais quand on voit tout l'investissement qu'on a mis dessus, oui on est déçu ».

Yoann explique plus loin dans l'entretien que la blessure de son cheval - qui s'est soldée par une mise à la retraite anticipée - l'a touché, c'est néanmoins la déception sportive suite à son investissement (notamment en temps de compétition et d'entraînement de son cheval) qui est au premier plan. Cette question du travail et de la production de la performance dans la relation au cheval apparaît centrale dans la majorité des entretiens.

De même, à la question « Quels sont les chevaux qui comptent dans votre parcours équestre ? » les chevaux cités par les compétiteurs « Ama 3/4 » correspondent très fréquemment à ceux qui leur ont permis d'atteindre les meilleures performances et/ou d'accéder à un niveau de compétition supérieur tandis que pour les cavaliers des catégories « Club », les chevaux importants ne sont pas forcément les plus performants mais ceux avec lesquels une relation affective particulière a pu être établie.

Cette transformation du rapport au cheval est visible chez les compétiteurs des deux sexes. En effet, il apparaît par exemple que les cavalières qui ont atteint cette quatrième séquence ont changé de monture(s) dans les mêmes proportions que leurs homologues masculins (46,5% des cavalières interrogées ont changé de monture au moins une fois dans leur carrière contre 47,6% des cavaliers) et pour des raisons comparables : principalement l'acquisition d'un cheval avec plus de potentiel (20% dans les deux cas) ou encore la réforme de leur cheval pour cause de blessure ou de vieillesse (Le Mancq, 2003). Ainsi, la différence de ce qui a été mis en avant par J-P. Digard (1995) pour les cavalières de club (non compétitrices donc qui n'ont pas franchi la troisième séquence de la carrière équestre), les compétitrices « Ama 3/4 » n'affichent pas une relation plus « sentimentale » avec leur cheval que les compétiteurs et choisissent parfois - dans les mêmes proportions que les cavaliers - de privilégier leur carrière de compétition à leur relation avec l'animal. Si les cavalières et les cavaliers « Ama 3/4 » ne verbalisent pas toujours de la même manière leur rapport à leur(s) monture(s), le discours des premières étant davantage empreint de termes du registre de l'affectif, leurs pratiques apparaissent en revanche très similaires, et ces menues variations du discours ne semblent en tous cas n'être en rien à l'origine d'une gestion différente des chevaux. Plusieurs compétitrices interrogées expliquent ainsi avoir vendu leur(s) monture(s) à regret, alors qu'elles y étaient très attachées mais parce qu'elles n'étaient pas assez performantes ou ne disposaient pas d'un potentiel suffisant pour accéder aux catégories de compétition supérieures, à l'image de Frédérique [« Ama 3 », ex-« Pro 2 », 25 ans] qui explique :

« Ce cheval-là j'ai fini par le vendre. Au bout du compte, je voulais le commercer parce que je voulais en acheter un meilleur. Comme je n'ai jamais eu de gros budget pour acheter des chevaux, j'ai toujours acheté des jeunes et, après, quand on m'en proposait des mieux ou quoi, je les commercialisais. Donc là avec la vente de celui-ci, j'ai eu assez d'argent pour acheter une bonne jument, cette année mais c'est encore une jeune ».

Les compétitrices n'apparaissent donc pas empreintes d'un attachement sans limite à leur(s) monture(s) qui constituerait un obstacle à l'accès aux catégories « Pro ». Ici, il apparaît qu'une fois que les compétiteurs ont atteint la quatrième séquence de la carrière équestre, ils ont modifié leurs représentations du cheval vers une vision plus instrumentale, et ce pour les hommes comme pour les femmes. Les entretiens réalisés avec des cavaliers et cavalières « Ama 3/4 » confirment d'ailleurs les résultats tirés de notre première enquête par questionnaires biographiques. Ces résultats vont également à l'encontre de ce qu'a pu mettre en avant A. Delylle (2003) pour expliquer la moindre présence des cavalières au plus haut niveau : « Avec les chevaux, les femmes entretiennent des rapports fondés sur l'affectif. Elles les maternent et n'optent pas pour une posture d'attachement. Il n'y a pas question de soumettre

L'animal. Elles préfèrent obtenir sa coopération plutôt que de l'obliger à sauter par tous les moyens. Or, plus le niveau augmente en CSO, plus les épreuves exigent une utilisation soutenue du cheval. Les compétiteurs vont chercher les limites du cheval, bien sûr, une prise de risque importante (Delylle, 2003, p. 146). Les résultats de nos entretiens ainsi que nos observations dans les structures équestres et sur les sites de concours vont à l'encontre de ces affirmations, les compétitrices n'affichant dans les faits une attitude et une gestion différente de leur(s) monture(s), notamment au cours des compétitions ou de l'entraînement. Ainsi, à travers les deux enquêtes réalisées par rapport qu'au niveau de la quatrième séquence, la construction des carrières équestres des hommes et des femmes est très comparable, et que les transformations de la pratique et des usages du cheval s'opèrent pour les cavaliers des deux sexes.

La seule différence notable - mise en évidence de la première enquête et confirmée lors de l'enquête par entretien - réside au niveau des projets équestres des uns et des autres : les cavalières envisagent dans une bien moindre mesure que les cavaliers - et ce à âge, ancienneté, investissement et performances comparables, voire supérieurs - d'accéder aux catégories « Pro » à plus ou moins long terme. Ce traduit dans les faits par un faible franchissement de la cinquième séquence par les cavalières, et donc par une chute significative de la part des cavalières parmi les licenciés « Pro ». En effet, comme nous avons déjà pu l'évoquer, l'équitation, bien que faisant partie des rares sports olympiques mixtes jusqu'au plus haut-niveau, ne compte que peu de cavalières (22,4% dans la catégorie la plus prestigieuse (« Pro 1 »). Dans le monde des sports équestres, comme dans nombre d'autres mondes, mixité ne rime donc pas avec égalité, les carrières d'excellence apparaissent comme des carrières improbables pour les compétitrices.

Par ailleurs, au regard des résultats des enquêtes qualitatives réalisées, et, nous le verrons ultérieurement (cf. partie 2, chapitre 3), la quatrième séquence semble jouer un rôle de « fil » dans la construction des carrières de compétition, et notamment dans l'accès à la séquence suivante, selon les atouts dont dispose ou non le cavalier ou la cavalière. En effet, le suivi longitudinal des carrières fait apparaître une nette différence de durée d'évolution au sein des catégories « Am 4 » : si pour certain-e-s, la quatrième séquence ne représente qu'un passage de une à quelques saisons sportives), fréquemment marqué par des performances notables, constituant ainsi une forme de tremplin

²⁴ Sources : Fichier des licenciés de la Fédération Française d'Équitation 2005 traité par nos soins.

vers les catégories « Pro » ; pour d'autres, cela semble marquer l'aboutissement de la construction ascendante de la carrière, les cavaliers y évoluant de nombreuses années (éventuellement entrecoupées d'interruption(s) de la pratique équestre/ou de la pratique compétitive, voire, plus exceptionnellement, d'une ou deux saisons « d'essai » dans la catégorie « Pro 2 »). A travers nos résultats, il apparaît que la durée d'évolution dans cette séquence est directement en relation avec plusieurs caractéristiques des cavaliers : ceux qui franchissent (très) rapidement cette séquence y accèdent à de jeunes âges, et sont dans une forte proportion issus d'une famille à fort capital économique (propriétaires des chevaux « à potentiel » notamment) et dont certains membres sont insérés professionnellement dans le monde du cheval. Parmi les cavalier-e-s « Pro 1/2 » interrogés, la quasi-totalité relate un passage très bref dans la quatrième séquence et un accès rapide et précoce à la cinquième séquence. En revanche, les compétiteurs ayant évolué ou évoluant depuis de nombreuses années dans la quatrième séquence se caractérisent par une entrée plus tardive dans celle-ci, et sont, dans une faible proportion, issus d'une famille très favorisée et surtout d'une famille de travailleurs du cheval. Nous avons rencontré fréquemment ce cas de figure chez les compétiteurs « Ama » interrogés qui ont souvent connu, ou connaissent encore actuellement, de longues années de compétition sans accéder à la cinquième séquence. Enfin, si l'on s'intéresse au statut du compétiteur, il apparaît que le premier cas évoqué est fréquemment connu par les compétiteurs travailleurs des sports équestres tandis que le second cas est plus souvent évoqué par des compétiteurs amateurs ou travailleurs des centres équestres. Ainsi, la cinquième séquence semble constituer un filtre déterminant dans la construction des carrières équestres, jouant tantôt un rôle de tremplin, tantôt un rôle de butée, en fonction des atouts dont disposent les cavaliers ou cavalières et la configuration dans laquelle ils(elles) s'inscrivent, ce filtre apparaissant particulièrement défavorable aux seconds. Nous y reviendrons.

La cinquième séquence : primat de la qualification professionnelle, séquence clé de la disparition des cavalières

A travers l'étude de la cinquième séquence, principalement grâce aux entretiens réalisés avec de (ex)cavalier-e-s « Pro » mais aussi « Ama » qui n'ont pas (encore) franchi cette étape, nous avons pu mettre à jour certains éléments permettant d'expliquer ce moindre accès des cavalières au plus haut niveau.

En effet, la cinquième séquence, qui débute de l'entrée dans la catégorie « Pro 2 », présente plusieurs spécificités – au-delà d'exigences sportives accrues - et son franchissement implique des transformations, tant au niveau des représentations que des modalités de pratique, de la part des compétiteurs.

Concernant l'évolution des représentations du cheval - qui va toujours dans le sens d'une vision de plus en plus instrumentale aux dépens de la relation affective – on ne note, là encore, pas de différences majeures entre cavaliers et les cavalières, ces transformations ayant été déjà largement amorcées en amont de la cinquième séquence, par les uns comme par les autres. La dimension instrumentale est de plus en plus prégnante dans le rapport au cheval, parfois même qualifié de « gagne-pain, * investissement » encore de « outil de travail » et ce ici encore pour les compétiteurs comme pour les compétitrices, qui parlent de chevaux « cassés », « potés », « claqués », « foutus », « flingués », « fracassés » pour évoquer d'anciennes montures réformées pour cause de blessure.

Ceci est à mettre en relation avec le fait que les compétiteurs ayant atteint cette dernière séquence sont également, pour la grande majorité d'entre eux, des travailleurs des sports équestres, notamment des marchands de chevaux. Les chevaux qu'ils montent en compétition - qui sont rarement leurs propres montures - sont avant tout destinés à être valorisés par des performances significatives en vue de leur commercialisation dans une optique d'élevage.

Néanmoins, bien que ces représentations apparaissent de manière récurrente dans le discours des compétiteurs « Pro » travailleurs des sports équestres interrogés, certains indices, notamment lors de l'évocation des pires souvenirs de la carrière équestre, amènent à nuancer ce rapport exclusivement instrumental au cheval. On peut en effet penser que le discours présenté comme dépourvu de tout rapport affectif aux montures sert avant tout à la construction identitaire du travailleur du cheval ne saurait y montrer un attachement trop explicite car – dans les représentations - potentiellement préjudiciable à une gestion parfaitement rationnelle et exclusivement commerciale des chevaux (sus' amateur, qui serait, de fait, très attaché à sa monture et la gestion serait biaisée par un attachement affectif trop fort). Pourtant, au-delà de ce discours convenu dépourvu d'affectivité, le travailleur évoque des séparations douloureuses (vente, blessure, décès, etc.) de certains chevaux avec lesquels les rapports, tels qu'ils sont présentés, semblent dépasser le seul cadre instrumental, à l'image de Céline [marchande et dirigeante d'une écurie, ex-« Pro 1 »] :

« J'avais cette jument-là et ça a été une jument extraordinaire, puis je l'ai vendue. Ça, pas de gaieté de cœur, ça m'a fait quelque chose mais quand il faut évoluer, il faut faire un choix, donc je l'ai vendue ».

ou encore d'Annabelle [cavalière marchande de chevaux, « Pro »] qui explique qu'elle a parfois pleuré lors du départ de ses écues certains chevaux qu'elle - ou son père, également marchand, ont vendus. Elle évoque ainsi un cheval auquel elle était particulièrement attachée et en réponse à la question « vous l'avez gardé celui-ci ? » indique :

« Non, non ! On est marchands de chevaux avant tout donc non, non, on ne l'a pas gardé. C'est notre métier, donc on ne les garde pas à l'époque [elle évoque ses années dans les catégories « Jeunes »], j'avais du mal à le comprendre difficile. Aujourd'hui, c'est parfois toujours aussi difficile mais c'est mon métier, c'est comme ça ».

On peut donc penser qu'au-delà de la construction identitaire, la mise en avant du seul rapport instrumental au cheval permet aux travailleurs de négocier les contradictions qui les tiraillent entre logique professionnelle de marchands de chevaux et logique d'ex-amateurs passionnés de chevaux, contradictions récurrentes qui se déclinent à d'autres niveaux, nous y reviendrons ultérieurement.

En ce qui concerne les rares compétiteurs « Pro » amateurs, leur rapport au cheval (performance) diffère assez peu de la séquence précédente, et apparaît donc parfois en décalage avec les représentations des compétiteurs travailleurs évoquées ci-dessus. La logique dominante pour ces amateurs consiste à conserver leur(s) monture(s) performante(s) pour accéder au plus haut-niveau (et éventuellement vendre les moins compétitives) et non de les vendre une fois les premiers résultats obtenus dans une optique de profit financier, comme l'explique notamment Sandra [« Pro 2 », âgée de 27 ans] à propos d'un de ses chevaux :

« Lui, même s'il atteignait de sommes astronomiques, je ne le vendrais pas. Je pars du principe que voilà je suis une cavalière amateur, donc c'est un super cheval, et ben je préfère en profiter moi-même que de le vendre [] S'il est au niveau d'un cheval de A1 [l'épreuve la plus prestigieuse de la catégorie Pro 1] j'espère que il me tirera sur les A1 ! ».

Néanmoins, nous avons pu observer lors des entretiens que ces amateurs virtuoses « Pro », dans quelques cas - et ce bien qu'ils n'endossent pas le statut de marchand de chevaux et cumulent leur carrière sportive avec une carrière professionnelle dans le monde du cheval - alignent leur comportement et leurs représentations sur celles des travailleurs des sports équestres en tentant de vendre leurs chevaux qu'ils considèrent alors aussi comme « un bien à valoriser » source potentiel de profits. Ceci est néanmoins peu fréquent et intervient principalement dans le cas des compétiteurs disposant d'un faible capital économique.

En revanche, les représentations de la pratique des finalités qui lui sont assignées se distinguent nettement de celles en vigueur lors de la séquence précédente : alors que la logique sportive (recherche de production de la meilleure performance, des qualifications

pour les championnats, etc.) domine dans la troisième séquence pour l'ensemble des compétiteurs, lors de la cinquième, c'est la logique professionnelle – parfois contradictoire avec la logique sportive - qui devient centrale. C'est aussi à mettre en relation avec la forte proportion de travailleurs des sports équestres au sein des catégories « Pro » et avec le fait que le statut de sportif professionnel constitue une exception en équitation. A ce stade de la carrière équestre, les compétences sportives sont ainsi parfois supplantées par les compétences professionnelles (principalement celles de valorisateur de chevaux) dans l'évaluation de l'expertise des compétiteurs, la recherche des meilleurs résultats, d'une qualification pour une compétition majeure ou d'une sélection en équipe nationale peuvent être envisagées comme une finalité secondaire face aux activités commerciales (vente de chevaux principalement). Dans ce contexte, un compétiteur « Pro » expert n'est donc plus « seulement » un sportif performant mais devra cumuler résultats significatifs et compétences professionnelles qui dépassent le strict cadre de la pratique compétitive (dressage, formation et commercialisation de chevaux de sport notamment), nous y reviendrons plus longuement dans la partie suivante.

Or, nous l'avons vu précédemment, le monde du travail des sports équestres se caractérise par sa faible féminisation ainsi que par l'existence d'une inégale distribution sexuée horizontale et verticale, les travailleuses des sports équestres étant principalement cantonnées dans les secteurs et les postes les plus éloignés de la production de performance, qui sont aussi ceux les moins valorisés et ceux au sein desquels ne sont pas mises en jeu des compétences transférables à la carrière sportive. Les transformations de la pratique et de ses finalités ainsi que de la construction identitaire de l'expert des sports équestres apparaissent donc particulièrement défavorables aux compétiteurs amateurs et, à double titre, aux compétitrices amateurs.

Dans ce contexte, on peut penser que les représentations dominantes de la pratique et de ses finalités, ainsi que celles du compétiteur reconnu comme expert dans les catégories « Pro », construites en dehors des femmes, constituent une difficulté au franchissement de cette cinquième séquence par ces dernières en raison d'un décalage éventuel de leurs propres représentations mais surtout de celles des autres acteurs des sports équestres, notamment des propriétaires de chevaux performants, pour qui l'image du compétiteur « Pro » expert correspond davantage à celle d'un cavalier travaillant des sports équestres, qu'à celle d'une compétitrice amateur ou éventuellement d'une compétitrice travailleuse des sports équestres

²⁵ Partie 1, Chap. 3.

peu ou pas reconnue, et ce même est la dernière connaît des performances remarquables. Ce possible décalage des représentations peut se traduire par des difficultés objectives, pour les compétiteurs amateurs et surtout pour les sportives, d'accès aux chevaux « à potentiel » appartenant aux propriétaires. Difficilement reconnues comme expertes par leurs pairs, mais également par les autres acteurs des sports équestres dont les propriétaires de chevaux, car rarement travailleuses des sports équestres, les compétitrices se voient en effet moins fréquemment confier des chevaux performants, nous l'avons déjà évoqué (cf. Partie 1, chapitre 2), la cinquième séquence se distingue de la précédente par des modalités d'accès aux chevaux différentes : les compétiteurs « Pro » ne sont que rarement propriétaires de leur(s) monture(s) mais évoluent sur des chevaux de propriétaires dont les critères de choix d'attribution sont peu définis, l'évaluation des compétences du compétiteur étant difficilement objectivables. Les compétiteurs et compétitrices amateurs sont ainsi confrontés à des difficultés d'accès aux chevaux performants, pourtant condition indispensable pour accéder aux catégories « Pro ». Ceci coïncide d'ailleurs avec les observations réalisées qui mettent en évidence la faible présence des compétiteurs amateurs dans ces catégories. Au-delà des seules représentations de la pratique, le statut compétiteur – amateur ou travailleur – qui conditionne en partie sa reconnaissance en tant qu'expert des sports équestres et donc sa légitimité à se voir confier des chevaux performants, va jouer un rôle central dans le franchissement de cette cinquième séquence, nous y reviendrons dans la partie suivante.

Par ailleurs, d'un point de vue objectif, la cinquième séquence se distingue également de la précédente sur d'autres aspects qui sont principalement : la nécessité de cumuler plusieurs montures pour être compétitif, la raréfaction des compétitions « Pro » (particulièrement « Pro1 ») dont la conséquence directe est la réduction du panel de choix des concours pour les compétiteurs et donc l'allongement des trajets pour participer à ces compétitions dispersées sur tout le territoire national, ainsi qu'un investissement en temps et financier plus important. Benoît [ancien, compétiteur « Ama 3 », ex-« Pro 2 »]

²⁶ Au niveau « Pro », hormis les amateurs virtuoses, les compétiteurs n'évoluent que rarement avec leur(s) propre(s) monture(s). Il en va différemment au niveau « Ama » où les compétiteurs sont beaucoup plus fréquemment propriétaires de leur(s) cheval(aux). Au niveau « Ama 4 », les montures appartiennent parfois aux centres équestres dans lesquels évoluent ces compétiteurs (« chevaux de club » ou « chevaux d'école »), ce qui est beaucoup plus fréquemment le cas dans la catégorie « Club ».

²⁷ Notamment l'étude des classements nationaux permanents (« computer list ») de la FFE ou encore des listings des engagés aux Championnats de France « Pro » (« Master 'Pro' »).

²⁸ Donc la majorité a déjà été détaillée précédemment, cf. Partie 1, Chap. 2.

²⁹ Nous l'avons déjà évoqué (cf. Partie 1, Chap. 2), les modalités de classement des compétiteurs et le fonctionnement des qualifications pour les championnats de France « Pro » rendent quasi-indispensable la participation avec plusieurs montures pour multiplier les opportunités de cumuler des points de qualification sans sur-utiliser les montures en limitant l'incertitude liées de blessures, de fatigue, de contre-performance).

nous explique d'ailleurs la différence d'investissements temporel et financier nécessaires entre les catégories « Ama 3 » et « Pro 2 » :

« En fait, je suis redescendu en Ama quand j'ai repris mes études en fait j'ai dû obligé de considérer le cheval au deuxième plan quoi Du coup, je travaille moins mes chevaux qu'avant, donc j'ai repris une Ama. Avant [de reprendre mes études], j'essayais de calquer le travail de mes chevaux sur le modèle des Pro 2, je passais autant de temps que les Pro 2. [] Au niveau financier, ça fait aussi une différence. Aujourd'hui, si on veut être Pro 2 amateur, franchement il faut un bon train de vie : soit faut déjà travailler et avoir un métier qui paye bien, soit faut venir d'une famille assez aisée ».

Ce nécessaire accroissement de l'investissement, tant pour l'entraînement et l'entretien des chevaux (multiplication des heures de pratique et de soins ainsi que des frais) que pour la pratique compétitive (déplacements plus longs plus onéreux : carburant, logement du cavalier, des chevaux et éventuellement du groom, rémunération du personnel accompagnant (groom, coach, etc.) et/ou responsable des écuries en l'absence du compétiteur, etc., mais surtout plus chronophages), peut en outre être également particulièrement défavorable aux compétiteurs amateurs qui cumulent leur carrière sportive avec une carrière professionnelle hors du monde des sports équestres, et notamment les compétitrices amateurs qui peuvent être en plus confrontées à l'inégal partage des tâches domestiques et familiales.

Il est d'ailleurs intéressant de noter à ce propos que l'étude des listings d'engagés par catégorie lors des compétitions nationales nous a permis de repérer un effet d'âge qui va dans ce sens : la proportion de compétitrices dans les catégories de compétition les plus prestigieuses est plus importante aux plus jeunes (catégories « Children », « Juniors » et « Poney ») puis décroît fortement dans les catégories d'âge supérieur (« Jeunes Cavaliers » et « Seniors »³⁰).

Ainsi, même si les représentations du cheval évoluent pour l'ensemble des compétiteurs, la prégnance de logique professionnelle dans les représentations, notamment dans l'évaluation de l'expertise des compétiteurs, cumulée au même accroissement de l'engagement dans la pratique ainsi qu'aux modalités spécifiques d'accès aux chevaux, apparaissent largement défavorable aux compétiteurs amateurs dans les accès à cette cinquième phase, et ce même en cas de performances remarquables.

Néanmoins, si cumuler carrière sportive et professionnelle dans le monde des sports équestres versus être compétiteur amateur - peut constituer un atout pour accéder aux

³⁰ Et ce d'autant plus que les carrières équestres de compétition, même au plus haut niveau, peuvent se poursuivre à des âges avancés.

³¹ Ceci est néanmoins à nuancer : si le jeune âge des compétitrices des catégories réservées aux plus jeunes semble constituer un atout en limitant les effets de l'inégale répartition sexuée des tâches familiales et domestiques, la forte proportion de cavalières est en outre à mettre en regard des modalités d'accès aux chevaux qui dominent dans ces catégories, modalités comparables à celles des catégories « Ama » (chevaux propriétés des cavaliers ou de leur famille, ou éventuellement loués pour une ou plusieurs saisons).

catégories « Pro », cela est à nuancer, de même de « handicap » d'être compétiteur - et surtout compétitrice - amateur, qui est à relativiser selon les atouts dont disposent ces dernières ; nous le verrons dans la partie suivante.

Les différences de construction des carrières équestres entre les compétiteurs et les compétitrices apparaissent donc tardivement et se cristallisent principalement lors du franchissement de la cinquième séquence, jusqu'à la quatrième, les carrières masculines et féminines sont très comparables et ne sont marquées par aucune différence majeure qui pourrait expliquer, à ce niveau, la moindre orientation des compétitrices vers les catégories « Pro ».

Ainsi, il apparaît que les transformations objectives caractéristiques de la cinquième séquence, principalement celles relatives aux modalités d'accès aux chevaux, ainsi que les transformations des représentations de la pratique de ses finalités - d'une logique sportive vers une logique professionnelle – conditionnent son franchissement et peuvent constituer des éléments d'explication au faible accès des compétiteurs amateurs, et surtout des compétitrices (qui endossent moins fréquemment que leurs homologues masculins le double statut de compétitrice « Pro » et de travailleuse des sports équestres reconnues), à cette cinquième séquence de la carrière équestre que nous allons détailler dans les parties suivantes. A contrario, le cumul des statuts de compétiteur et travailleur des sports équestres peut constituer un atout favorable au franchissement de la cinquième séquence. Néanmoins, une fois les catégories « Pro » atteintes, ce statut peut présenter certaines limites que nous allons détailler ci-dessous.

2. Les compétiteurs de haut-niveau : sportifs ou travailleurs ?

2.1. Un cumul des carrières dans le monde du cheval propice à l'accès à la cinquième séquence

Nous l'avons vu, l'accès aux catégories « Pro », donc le franchissement de la cinquième séquence, est largement conditionné par l'accès à des montures dont le potentiel autorise la participation aux épreuves de ce niveau de difficultés. En effet, si nous avons pu voir précédemment³² que l'accès à une catégorie de compétition supérieure est très lié à

³² Cf. Partie 1, Chap. 2.

l'acquisition (sous différentes formes) d'un ou plusieurs chevaux à potentiel dès les premiers niveaux de compétition, cela est d'autant plus dans le cas des catégories « Pro », comme l'explique la grande majorité des (ex)compétiteurs interrogés, notamment Philippe [cavalier salarié, « Ama 3 », ex-« Pro 2 »] ou Céline [dirigeante d'écurie, « Pro 2 »] :

« J'ai toujours ma 3^{ème} catégorie [Ama 3] pour le moment, tant que j'ai pas le cheval pour la Pro 2 . Mais là je suis en train de préparer un cheval, j'espère, va me permettre de remonter [en Pro 2] bientôt ».

« Je suis redescendue en Ama 3 quelques saisons parce que je n'avais plus les chevaux pour faire Pro 2 : un était cassé, un trop vieux, les autres trop jeunes ou pas prêts. Puis là j'ai repris une Pro 2 parce que j'ai récupéré de bons chevaux, prêts en fait, le choix des catégories, ça a été fonction de la qualité et de la forme des chevaux que j'avais ».

Ainsi, encore davantage que lors du franchissement des catégories « Ama 3/4 », le cheval semble jouer un rôle déterminant dans la construction de la carrière équestre des compétiteurs lors de l'accès à, puis du maintien dans, la cinquième séquence, comme l'indiquent également Céline [marchande de chevaux, ex-« Pro 1 »] et Frédéric [cavalier professionnel, « Pro 2 »] :

« Parce que bon, c'est un sport, surtout à haut niveau, où si on n'a pas un bon cheval, on reste quand même sur la touche [] C'est un sport où, voilà, on fait en fonction du cheval qu'on a, au moment où on l'a ».

« Les choses importantes de mon parcours équestre ? Ben d'être bien suivi, bien encadré et surtout d'avoir la possibilité d'avoir des bons chevaux parce que ça c'est quand même la condition principale : si tu n'as pas une belle cavale, tu vas beau monter correctement, y'a un moment, ça ne suffit pas, surtout pour toucher les catégories Pro ».

Ce rôle central du cheval dans la cinquième séquence de la carrière apparaît d'ailleurs de manière récurrente lors de tous les entretiens réalisés avec des (ex)compétiteurs « Pro », notamment lors de l'évocation des cinq termes qui définissent le métier pratique équestre de compétition : le mot « cheval » (associé à la « complicité », la « relation avec », aux « performances ») est cité de manière quasi-systématique.

Il est également intéressant de noter que plusieurs (ex)compétiteurs « Ama 3 » attribuent leur non franchissement de la cinquième séquence, non pas à leur manque de compétitivité lors des compétitions « Ama 3 », mais à un défaut d'accès à un cheval potentiellement capable d'évoluer dans les épreuves de niveau « Pro » aux exigences, notamment physiques, supérieures, à l'image de Pauline [enseignante et cavalière, ex-« Ama 3 »] :

« Pour passer en Pro 2 , il faut les bons chevaux. Une fois qu'on a un certain niveau, si on n'a pas l'argent nécessaire ou un oncle, un ami qui ont des supers chevaux ou de l'argent à investir, c'est dur pour avoir un bon cheval et continuer à progresser [] c'est dur de continuer de monter dans les catégories [] on va toujours rester là ». Après, pour accéder en Pro 2 , c'est un échelon à passer et là faut les chevaux. [Ama 4] et là [Ama 3] sont assez proches [] tout le monde peut arriver à prendre une Ama 3 . Après, pour la seconde catégorie [Pro 2], c'est déjà différent parce qu'il faut des chevaux plus aguillés, quoi, on ne peut pas sortir avec n'importe quel cheval en seconde catégorie ».

Or, nous l'avons vu, dans les catégories « Pro » les chevaux n'appartiennent que rarement à leur cavalier mais sont confiés par des propriétaires qui choisissent les compétiteurs en fonction de critères d'évaluation très flous et peu objectifs – les seules performances – largement dépendantes des chevaux auxquels le compétiteur a accès – n'apparaissant pas suffisantes. L'évaluation de l'expertise des cavaliers « Pro » par les propriétaires de chevaux s'avère d'autant plus difficile que cette population est très hétérogène – les catégories « Pro 1/2 » rassemblant quelques rares sportifs professionnels (qui vivent des retombées directes de leur pratique compétitive), une multitude de travailleurs des sports équestres mais aussi des compétiteurs amateurs – et que les frontières entre ces différents types de compétiteurs sont floues, pour les raisons évoquées précédemment (cf. Partie 1, Chap. 2). Dans ce marché très concurrentiel « il y a tellement de bons cavaliers » et « quand vous avez un bon cheval, tout le monde veut le piquer, faut pas rater ça » les compétiteurs « Pro », ou ceux qui veulent accéder à ces catégories, doivent absolument parvenir à être reconnus comme experts, donc compétents et légitimes pour accéder aux chevaux à fort potentiel et ainsi pouvoir mener une carrière de compétition remarquable. L'accès aux chevaux apparaît donc éminemment stratégique pour atteindre les catégories « Pro » et y demeurer, mais aussi pour participer à des concours prestigieux (nationaux et internationaux) et accéder à d'autres chevaux performants, comme l'expliquent Marc [cavalier professionnel, éleveur et marchand de chevaux, « Pro 1 » membre de l'équipe de France] et Jean [cavalier salarié, gérant d'écurie et entraîneur, « Pro 2 »] :

« Quand tu commences à avoir la qualité de chevaux, après, ça fait boule de neige : directement, à partir du moment où on a un bon cheval, ben on fait des meilleurs concours et puis après quand on fait des meilleurs concours, on progresse après permis de me rapprocher de cavaliers qui m'ont aidé à faire mieux mon travail donc petit à petit, quand fait ça avec un meilleur niveau, c'est-à-dire avec des meilleurs chevaux, des exemples meilleurs autour de soi, automatiquement on a des contacts donc on discute, on peut travailler avec des gens et on peut se rapprocher du haut niveau, du très haut niveau ».

« Si t'as pas d'argent ou de relations, t'as pas de bons chevaux, et si t'as pas de bons chevaux, même si t'es très bon, tu ne peux pas gagner de concours et donc, on ne t'en confie pas d'autres, c'est un peu un cercle vicieux ce système quoi ».

Si l'accès aux chevaux performants constitue donc un enjeu déterminant pour l'ensemble des compétiteurs qui évoluent ou veulent accéder aux catégories « Pro », dans le cas des compétiteurs « Pro » travailleurs des sports équestres, cela l'est à double titre : au-delà de la réussite de leur carrière sportive et cet accès à des montures à potentiel – et les performances qui s'en suivent – vont être déterminants pour la prospérité de leur carrière professionnelle. En effet, pour ces derniers, activités professionnelles et pratique sportive sont intimement liées et interdépendantes : les premières sont rémunératrices et permettent au cavalier de (sur)vivre et de financer sa pratique compétitive coûteuse, tandis que la seconde a des retombées

importantes sur la prospérité des activités professionnelles, principalement en termes de profits symboliques (visibilité, notoriété, vente de chevaux, accès aux chevaux de propriétaires, sponsors etc.), comme nous avons vu plus en détail dans la partie 1.

Dans cette configuration particulière des sports équestres où amateurs et travailleurs compétiteurs « Pro » évoluent dans les mêmes épreuves, et où les amateurs fortunés peuvent – au moins autant que les travailleurs des sports équestres – avoir accès à des chevaux d'autant plus performants qu'ils sont parfois entraînés par les mêmes travailleurs, il va ainsi apparaître déterminant pour ces derniers de se démarquer de leurs pairs, mais également des compétiteurs amateurs virtuoses – au-delà du seul critère des performances sportives -, afin d'avoir accès prioritairement aux chevaux de propriétaires à potentiel.

La quête de reconnaissance et de légitimité (par leurs pairs mais aussi, et surtout, par les propriétaires de chevaux) va ainsi constituer un enjeu central de la carrière équestre des compétiteurs - en amont et au cours - de la même séquence, et ce de manière encore plus prononcée pour les travailleurs des sports équestres « Pro ». Même à résultats sportifs parfois comparables, il va alors s'agir pour ces derniers de se distinguer en reconstruisant artificiellement des frontières avec les amateurs « Pro » les plus compétitifs.

Pour ce faire, et alors que la profession de compétiteur professionnel n'est pas établie, ni institutionnalisée, qu'aucun diplôme ou formation reconnaissant l'expertise des cavaliers professionnels n'existe et que les seules performances sportives ne sont pas suffisantes, il va s'agir pour ces derniers de fonder l'évaluation de leur expertise sur des critères qui dépassent les seules compétences et performances sportives auxquels les compétiteurs amateurs, même les plus performants et engagés, peuvent pas répondre. Les critères réalisés auprès de (ex)compétiteurs « Pro » des différents sports ont ainsi permis de mettre en évidence l'existence d'un mode spécifique d'évaluation et de reconnaissance de l'expertise des compétiteurs « Pro », fondé non pas sur les résultats sportifs, mais sur un double critère sportif (performances) et professionnel (qualités des prestations exercées hors de la pratique compétitive : dressage, formation et entraînement des chevaux mais aussi valorisation et commercialisation), ainsi qu'une logique de stratégie de conversion des compétences professionnelles en compétences sportives de la part des « Pro » travailleurs des sports équestres. En érigeant cette double légitimité sportivo-professionnelle comme condition pour être reconnu en tant que compétiteur expert, les frontières entre « Pro » amateur et « Pro » travailleurs des sports équestres sont pourtant très perméables et les pratiques - vont être artificiellement reconstruites et ce quelles que soient les performances sportives des uns et

des autres. Par conséquent, des résultats sportifs significatifs demeurent indispensables (« pilote performant »), ils ne sont pas suffisants et doivent être cumulés avec des compétences professionnelles pour être reconnu en tant que compétiteur « Pro » légitime, et ce même dans le strict cadre de l'activité sportive.

Ainsi, bien qu'issue d'une pratique d'amateur, la construction identitaire du « compétiteur « Pro 1/2 » expert », calquée sur une identité professionnelle du travailleur des sports équestres, se caractérise par une volonté de distinction de la part des travailleurs « Pro » du compétiteur amateur performant, dans un but de légitimation de leur expertise sportive. La construction de la carrière sportive du cavalier dépend donc pas uniquement de ses compétences sportives mais également de son statut (travailleur ou amateur). Cette construction identitaire distinctive du « compétiteur expert » va de pair avec la valorisation d'une culture légitime spécifique aux catégories « Pro » fondée sur des valeurs « professionnelles » (commercialisation des chevaux, valorisation, etc.) davantage que sur les valeurs strictement « sportives » subertiniennes. Ainsi comme nous avons pu l'évoquer précédemment, lors de la cinquième phase la logique professionnelle constitue la logique dominante. Les catégories « Pro », dans lesquelles les travailleurs des sports équestres sont majoritaires, se caractérisent donc par la construction d'une identité professionnelle qui se substitue à l'identité de compétiteur « Pro » et par la valorisation d'une culture « professionnelle » légitime construite en rupture avec la culture sportive d'amateur, ce qui va constituer un obstacle dans la construction des carrières sportives des compétiteurs « Pro » amateurs. En effet, ces derniers, même les plus performants, sont ainsi de fait exclus de ce second type de compétences, et ne sont donc pas reconnus comme experts des sports équestres donc légitimes pour accéder aux chevaux de propriété. Au-delà des difficultés objectives d'accès aux chevaux performants, la domination de cette culture professionnelle construite en dehors des amateurs « Pro » engendre chez ces derniers une difficile construction identitaire, partielle à l'origine d'un certain mal-être qui peut conduire au retour dans la catégorie « Ama 3 », voire à l'abandon de la pratique compétitive, ces derniers, même en cas de performances remarquables, ne se sentant pas ou peu légitimes. Cette reconstruction des frontières entre « Pro » amateurs et travailleurs et cette difficile construction identitaire des compétiteurs amateurs sont d'ailleurs perceptibles de manière récurrente au cours des

³³ L'étude des listings des engagés « Pro » montre les compétiteurs amateurs évoluent principalement avec leurs propres montures. Le capital économique des compétiteurs (ou de leur famille) constitue ici un atout déterminant pour accéder aux catégories « Pro ».

entretiens réalisés auprès de (ex) « Pro » amateurs des sports équestres comme des « Pro » amateurs.

Ces derniers apparaissent douter de leur légitimité et évoquent des difficultés dans leur construction identitaire, et quelles que soient leurs performances, à l'image de David, Benoît, Laure ou encore Sandra [compétiteurs amateurs, (ex)-« Pro 2 »] :

« Quand je suis « Pro », je joue dans la cour des grands, mais bon, je reste à ma place, je reste un « Pro » amateur [] Moi je suis un professionnel amateur : j'ai une licence professionnelle mais bon, c'est un plaisir, je ne gagne pas ma vie là-dedans ».

« Moi, en « Pro 2 », j'avais un peu l'impression d'être un semi-professionnel, c'est-à-dire que je faisais tout comme les professionnels, mais je ne pouvais pas en vivre, et surtout je n'étais pas un professionnel, je n'étais pas dans leur groupe ».

« Moi, je me considère être comme une bâtarde : c'est-à-dire que, en amateurs [Ama 3/4], je n'ai plus ma place parce que je m'y ennue, puis j'y ai beaucoup gagné, j'en ai beaucoup vu. Et en « Pro », ben, voilà en « Pro », c'est dur quoi, quand tu es au week-end, que tu n'as qu'un cheval de Grand Prix alors que les professionnels, ils ont trois chevaux et qu'ils ont monté des tonnes de chevaux dans la semaine. C'est très compliqué ! On n'est quand même pas beaucoup d'amateurs qui bossent la semaine et « Pro 2 » ou « Pro 1 » le week-end, non, on n'est pas beaucoup ! On a tous ce sentiment d'être un peu bâtard, quoi : qu'en Ama 3, tu n'as plus rien à voir et qu'en « Pro », t'apprends toujours mais tu n'es pas toujours récompensé, tu n'es pas toujours forcément au classement et quand tu es au classement, t'as l'impression d'avoir gagné les JO ! Voilà c'est un peu ça d'être amateur [] tu vois, la différence, c'est que ces mecs-là [les cavaliers professionnels], ils sont de monter des chevaux et d'en faire n'importe quoi ! Moi, non, je suis quand même une cavalière du dimanche ! Mais je me frotte quand même aux cadors et ça c'est quand même stimulant ».

« Moi, c'est sûr, je ne suis pas une « pro » pure ».

Dans ce contexte, les amateurs « Pro » rencontrent des difficultés d'évolution, notamment une forme d'isolement ou de solitude face aux « Prétravailleurs des sports équestres », en particulier lors des compétitions, à l'image de Benoît [amateur, « Ama 3 », ex-« Pro 2 »] qui explique :

« Oui, moi, en tant qu'amateur, je me sens un peu à part sur les terrains de concours. [] A part deux ou trois cavaliers professionnels que je connais bien parce que j'ai déjà pris des cours avec eux, tous les autres, ben...on ne peut pas dire qu'il y a un dialogue terrible, quoi, et encore moins une aide, pas comme entre les professionnels quoi ».

Cet isolement s'accompagne parfois d'une autre forme de résistance, perçue comme une discrimination par les « Pro » amateurs, à l'image de Sandra [amateur, « Pro 2 »] qui relate une expérience malheureuse vécue lors d'une compétition internationale en France à laquelle elle participait :

« Au niveau de l'organisation, on a eu un accueil de merde, tout simplement parce qu'on ne s'appelait pas Delaveau [compétiteur « Pro 1 » membre d'équipe de France], Navet [idem], Francart [idem] and co et tout le business de seconde [« Pro 2 »] et de première [« Pro 1 »] catégorie. Voilà, on était des vaches, on n'avait pas le matériel, on n'avait pas le gros camion 8 places, avec home-car, douche, solarium intégré et tout le bordel. Ben c'est ça

³⁴ Il est important de préciser que Benoît possédait encore une LFC « Pro 2 » au moment de l'entretien. Il a changé de catégories de compétition juste après.

d'être un petit dans ce système ! Je pense que j'aurais appelé Clémence Laborde [compétitrice Pro 1], on m'aurait dit oui, oui, y a pas de souci pour que je mette mes chevaux là et pas là-bas, voilà [] C'est sûr que quand on est dans les dix meilleurs des Pro 2, qu'on arrive sur un terrain de concours et que on est à la bourre, ça passe dix fois mieux que quand on s'appelle Dupont ou Durand, qu'on est au fin fond du classement et qu'on ne connaît personne, ça c'est clair !».

Ce sentiment d'isolement est d'autant plus accentué que les cavaliers amateurs sont très peu nombreux parmi les compétiteurs « Pro », comme l'indiquent Benoît et Margot [amateurs, ex-« Pro 2 »] :

« En Normandie, y a pas beaucoup d'amateurs Pro 2, y en a quelques-uns mais vraiment pas beaucoup, ou alors c'est des gens qui montent juste en juillet-août, et après, on ne les revoit plus. Du coup, en juillet-août, ça va, l'ambiance, elle est bonne, parce que il y a plus de « touristes », de gens amateurs, mais le reste de l'année, on n'est vraiment pas beaucoup ».

« Ça s'est bien passé, j'ai fait des classements, j'ai commencé à tourner en B2 [l'épreuve de la catégorie Pro 2], donc dans des épreuves un peu Pro. Je me sentais très seule parce que il n'y avait pas beaucoup d'amateurs, j'étais une amateur et j'étais quand même avec des pros quoi, c'est pareil ».

et que cette faible représentation leur permet pas d'instaurer une forme d'émulation ou de soutien, comme nous l'explique Laure [amateur, « Pro 2 »] :

« En Ama 3/4, c'est plus l'esprit de club, les gens sont plus soudés. Alors que nous, les faux amateurs en Pro, on sait qu'on en a bavé mais voilà on n'est pas beaucoup et ça ne crée pas une solidarité, bizarrement, non, c'est chacun pour soi, comme les professionnels ».

Ainsi, il s'opère une reconstruction artificielle des frontières entre les compétiteurs « Pro » amateurs et travailleurs des sports équestres, nettement perçue par les premiers, comme l'indiquent ces différents extraits d'entretiens.

Cette distinction est par ailleurs largement entretenue par les travailleurs des sports équestres « Pro », surtout lorsque l'on évoque des pratiques comparables à celles des compétiteurs amateurs. Ils s'appliquent alors à reconstruire des distinctions entre leurs pratiques et celles des amateurs, notamment en leur attribuant des buts ou une finalité différents, à l'image de Frédéric [cavalier professionnel, « Pro 2 »] :

« Les amateurs, même les bons, ils font ça pour leur détente [] alors que nous [les travailleurs des sports équestres], on a des objectifs, d'autres préoccupations, on a un métier quoi ».

Cela s'accompagne quasi-systématiquement d'un manque de compétences sportives strictes des « Pro » amateurs – notamment des plus performants – par les « Pro » travailleurs des sports équestres qui revendiquent une expertise placée au motif que les amateurs ne cumulent pas compétences sportives et compétences professionnelles et qu'ils sont seulement des « utilisateurs » de chevaux formés par leurs soins. Ainsi, Frédéric ajoute :

« Quand tu es professionnel, c'est formateur, t'es assez polyvalent, on peut te mettre sur n'importe quel cheval, tu t'en sors. Alors qu'un amateur, qui a un cheval lambda, il va pas être

capable de passer d'un cheval à l'autre. Et même avec un cheval, c'est bien, mais c'est pas ça savoir monter à cheval ».

Philippe [cavalier professionnel, « Ama 3 ex-« Pro 2 »] et Agathe [cavalière professionnelle, « Pro 1 »] abordent dans le même sens :

« Les amateurs fortunés, ils ont des meilleurs chevaux que nous, parce qu'ils ont de l'argent, donc ouais, parfois ils nous passent devant, mais bon, nous [les travailleurs des sports équestres] on a l'expérience, plus de réflexes on est plus pro. Et faut pas oublier que nous, les chevaux, on les fait, on les fabrique, et qu'eux [les amateurs] après seulement ils les montent ».

« Nous [les cavaliers professionnels], dans un sens, on a plus de mérite d'avoir fait nos chevaux tout seuls ».

L'argument de la formation et du dressage des chevaux présenté par les travailleurs des sports équestres comme exclusivement de leur fait, contrairement aux « Pro » amateurs apparaît de manière récurrente pour valoriser leur expertise d'artisans, de « fabricants » de chevaux, en somme, de professionnels tandis que les amateurs seraient réduits au simple statut d'utilisateurs »

Ce déni des compétences sportives des amateurs est encore plus exacerbé dans le cas de travailleurs des sports équestres qui n'évoluent pas dans les épreuves nationales de haut niveau (compétiteurs des catégories « Ama 3 » ou « Pro 2 ») et pour qui la reconstruction des frontières avec les amateurs est d'autant plus nécessaire qu'ils ont peu de performances très significatives à leur actif. Il apparaît alors d'autant plus indispensable pour eux de se construire une identité d'expert de se démarquer des amateurs virtuoses qui évoluent sur les mêmes épreuves que eux, et dont ils sont parfois d'ailleurs les entraîneurs et/ou coachs. Ceci est notamment illustré par propos de Paul [enseignant et cavalier salarié, « Ama 3 »] :

« Ouais, il [un compétiteur amateur] est pro, et il a des résultats, mais bon, c'est un entre guillemets quand même, moi je ne lui confierais pas mon cheval [] ; il monte beaucoup mais ce n'est pas son boulot à la base [], je veux dire, c'est pas comme moi je suis professionnel, je monte 10 chevaux par jour, et les chevaux, c'est toi qui les fais, c'est quand même une autre fierté que d'acheter un cheval avec les boutons programmés. Là t'es pro, y a pas que le résultat, y a la formation. Ça est ça le plus dur ».

En valorisant leurs compétences professionnelles et en devant les compétences sportives des amateurs performants, ces travailleurs tendent à se préserver d'une remise en cause de leur statut d'expert des sports équestres par leurs élèves performants, notamment en cas d'absence – plus ou moins temporaire – de résultats significatifs à l'image de ce que nous

³⁵ Dans les faits, les observations menées et les entretiens réalisés, ainsi que la consultation du parcours des chevaux des compétiteurs amateurs « Pro » montrent que si certains chevaux sont effectivement achetés faits et déjà compétitifs sur des épreuves de niveau « Pro », il apparaît néanmoins qu'une part non négligeable des chevaux de ces cavaliers amateurs a été formée par eux, et ce notamment pour des raisons financières, le prix d'achat des chevaux s'élevant largement au-dessus de la mesure de leur formation.

explique Margot [ex-amateur « Pro 2 »], dont les performances sont supérieures à celles de son enseignant, également compétiteur « Pro 2 » :

« Avec X. [son coach], ça a bien marché en catégorie [Ama 4], j'avais confiance en lui. J'ai eu confiance en lui quand il s'est agi de passer en catégorie [Ama 3]. Et puis rapidement j'ai fait les mêmes épreuves que lui [Puis j'ai rapidement été meilleure que lui dans les mêmes épreuves que lui, et là ça a été difficile le moment où l'élève est meilleur que le maître quoi, ça s'est pas passé tout le temps. Certains souvent comme dans tous les cas on était souvent au même niveau, et moi j'ai rapidement considéré que alors peut-être que c'est con de penser comme ça, mais moi je pense que j'ai plus à apprendre d'une personne qui fait mieux que moi que de quelqu'un qui fait moins bien, même si c'est un bon pédagogue, que ça peut être un bon coach, qu'il peut t'épauler, t'écouter et même donner, les difficultés techniques il faut être capable d'y faire face, et si moi j'y faisais face et pas lui, ça voulait dire que plus haut il ne ferait pas face non plus, moi je réagissais comme ça. Peut-être que ce n'était pas vrai, peut-être que je me trompe, je n'en sais rien, mais moi je n'aurais pas pu aller sur un parcours d'une difficulté comme celui d'une B1 [Prix Pro 2] et d'être accompagné de quelqu'un qui n'était pas capable de les faire lui-même.] quand j'ai commencé à faire les mêmes épreuves que lui, j'ai commencé à ne plus avoir confiance en lui, et je pense que j'aurais été accompagné de quelqu'un qui tournait régulièrement en B1 et qui m'aurait dit je pense que tu peux faire B1, j'y serais allée. Mais lui il ne m'ouvrait pas la porte, il ne me montrait pas l'exemple ».

Ce déni des compétences des amateurs « Pro » apparaît moins important pour les rares sportifs professionnels qui ont un palmarès suffisamment remarquable pour leur assurer une reconnaissance qui n'a pas besoin d'être appuyée sur d'autres supports, ainsi que pour les travailleurs des sports équestres lorsqu'ils atteignent un niveau de performance supérieur à celui de leurs élèves.

Face à ce déni de leurs compétences, les amateurs « Pro », même performants, semblent confrontés à un handicap : moins reconnus comme experts par les compétiteurs « Pro » mais aussi par les propriétaires de chevaux à potentiel, ils se voient très peu confier des chevaux, ce qui limite leur accès aux catégories « Pro » s'ils ne disposent pas de leurs propres chevaux. Dans ce contexte, cumuler carrière sportive et carrière professionnelle dans le monde des sports équestres apparaît comme un atout.

Au-delà de la question de l'accès aux chevaux propriétaires, les amateurs « Pro » sont confrontés à d'autres difficultés à différents niveaux, tandis que les travailleurs semblent favorisés :

Ainsi, alors que les compétiteurs « Pro » travaillent se côtoient sur les terrains de concours une grande partie de la semaine (circuit d'élevage, circuit « Pro », circuit « Ama » et/ou « Club » pour coacher leurs élèves parfois circuit international), ce n'est pas le cas des compétiteurs amateurs qui prennent part seulement au circuit de compétitions « Pro » le week-end. Ils ne bénéficient pas alors du même degré de socialisation que leurs homologues travailleurs des sports équestres. Ces derniers expriment d'ailleurs de manière récurrente les

relations privilégiées qu'ils entretiennent avec leurs pairs, alors que ce n'est que très exceptionnellement le cas avec les amateurs « Pro », à l'image d'Alix [cavalière professionnelle, « Pro 2 »] qui indique que le contact passe mieux avec les professionnels » de Maud [cavalière salariée, « Pro 1 »] qui explique que

« de toutes façons, on se connaît tous entre professionnels parce qu'on est toujours ensemble sur les terrains »

ou encore de Marine [cavalière salariée, « Pro 2 »] qui dit :

« entre pros, on est tous un peu des potes entre guillemets, on est tous un peu copains quoi »

Par ailleurs, nous l'avons vu précédemment, la culture dominante dans les catégories « Pro » est empreinte de la logique professionnelle. Dans ce contexte les représentations des compétiteurs amateurs sont en décalage, bien que certains anticipent dans une certaine mesure et tentent d'adapter leurs représentations, notamment par la fréquentation assidue et précoce des terrains de compétition « Pro » ou de travail « Pro » au sein des structures équestres. Ils demeurent néanmoins exclus de cette culture professionnelle consistante en dehors d'eux, ce qu'ils expriment d'ailleurs largement, à l'image de Margot [ex-amateur, « Pro 2 »] :

« Quand je suis arrivée en Pro 2, je pense tout, c'était une timidité quoi, comme quand tu arrives dans une nouvelle classe : t'oses pas parler aux gens, tu ne connais pas trop comment ça fonctionne, les rapports entre les uns et les autres. [Et avais-tu déjà senti ce même décalage quand tu es passée d'Amateur 4 à Amateur 3 ?]. Non, pas du tout, parce qu'entre amateurs, je ne sais pas ce reste des amateurs quoi, c'est pas la même gamme, c'est pas les mêmes gens, c'est pas les mêmes codes, la manière de s'exprimer, de se comporter, c'est pas la même chose quoi. En Amateur, on est des amateurs quoi, très bêtement c'est-à-dire que, bien qu'il y ait un investissement qui soit certainement des fois équivalent à celui de certains pro en temps, et personnel, etc les amateurs ce reste des amateurs, c'est des gens qui ont leur cheval, les amateurs, qui en sont propriétaires, donc visent à le faire vivre comme ça ils ont un rapport étroit avec leur cheval et qui font ça pour le plaisir de partager quelque chose avec l'animal.] Je pense que le rapport à l'animal est différent. Je pense que chez les professionnels le rapport à l'animal il y a plus de distances, il est plus commercial quoi, c'est des chevaux de propriétaires qui sont montés par des professionnels, voilà quoi, c'est leur métier de monter, nous c'est pas notre métier, clairement ».

La différence de finalités et de rapport au cheval selon le statut du compétiteur, et ce même dans le strict cadre de la pratique compétitive, apparaît d'ailleurs de manière récurrente lors des entretiens réalisés avec des amateurs, comme avec des travailleurs « Pro ». Laure [amateur, « Pro 2 »] explique ainsi :

« En Pro, voilà t'es un professionnel c'est ton boulot, quoi même si je m'entends très bien avec les gens, il n'y a pas de soucis mais voilà, ils sont là c'est leur boulot, ils sont là pour gagner l'épreuve, ils sont là pour leur cheval en valeur, ils sont là pour vendre le cheval à la fin de l'épreuve »

Marine [cavalière salariée, « Pro »] va dans le même sens :

« Les amateurs, c'est autre chose parce que nous les professionnels, c'est notre métier, on est là pour ça, pour faire tourner les chevaux, pour se montrer un petit peu sur les terrains de concours,

que les gens nous voient pour avoir des clients, pour vendre des chevaux à des gens ou pour m'acheter. Les amateurs, c'est autre chose quoi, c'est des gens qui ne font pas ça la semaine, ils travaillent et moi s'ils se font plaisir, ils sont quand moi là un petit peu pour gagner parce que ils investissent un petit peu d'argent [Pro 1] et moi c'est là pour se faire plaisir, il y a quand moi un peu un esprit de compétition ».

Enfin, d'un point de vue objectif, les amateurs, même les plus engagés, pratiquent moins que les travailleurs « Pro » à l'entraînement que sur les terrains de concours, et cumulent ainsi moins d'expérience, ce qui pourrait constituer un handicap. Ceci est d'ailleurs exprimé par les compétiteurs amateurs, mais surtout par les compétiteurs travailleurs des sports équestres qui, là encore, mettent en avant cette différence comme limite à l'expertise des premiers, et même dans le cas des plus performants, comme l'indique par exemple Agathe [cavalière salariée, « Pro 1 »] à propos d'un des quelques amateurs « Pro 1 » particulièrement performants sur le circuit national et international :

« Nous, les professionnels, je pense que déjà l'avantage, c'est qu'on peut monter tous les jours je ne sais pas si X. [Pro 1 amateur, membre de l'Équipe de France] a le temps de monter la semaine par exemple et ça c'est quand moi pas la chance quoi ! Moi, c'est moi qui travaille mes chevaux on va dire ».

ou encore Marine [cavalière salariée, « Pro 2 »] à propos d'un compétiteur « Pro 2 » amateur également performant :

« Être professionnelle, c'est plus facile du fait que tout le temps, tout le temps à cheval. Je pense à un client qu'on a, qui avait une seconde catégorie [Pro 2], qui est dentiste, qui faisait son métier toute la semaine et qui venait trois heures par semaine, plus le week-end, et qui faisait le Championnat Pro 2, qui a fini le championnat des Pro 2. Ben c'est quand moi balze pour quelqu'un qui monte trois jours par semaine ! Je pense que c'est plus facile étant donné que nous, on a l'avantage de monter un lot différent de chevaux tous les jours, tout le temps et puis on a quand moi quasiment tout le temps des chevaux pour faire des grosses épreuves quoi. [] Je pense que c'est plus difficile en montant 3 jours par semaine qu'en montant tous les jours, 10 chevaux différents par jour ».

Ainsi, parce qu'ils sont confrontés à la fois à ce déni de leurs compétences sportives et à une culture spécifique « légitime » empreinte de valeurs professionnelles auxquelles ils n'ont pas accès, voire qui vont à l'encontre de leurs valeurs sportives d'amateurs et de leurs représentations de la pratique et du cheval, l'accès puis l'évolution dans les catégories « Pro » s'avère difficile pour les compétiteurs amateurs. La construction de la carrière sportive du compétiteur amateur va donc être soumise à des résistances subjectives en termes de représentations, d'identité culturelle et de construction identitaire, ainsi qu'à des obstacles objectifs, notamment d'accès aux chevaux compétiteurs, ce qui pourra favoriser l'abandon et/ou des bifurcations au cours de sa carrière et notamment limiter son accès aux catégories « Pro ».

Dans ce contexte, les compétiteurs amateurs, pour pouvoir accéder - et demeurer - dans les catégories « Pro », doivent (eux ou leur famille), plus que les autres compétiteurs, cumuler certains atouts, principalement un fort capital économique et social qui va leur permettre d'accéder directement aux chevaux performants. En effet, n'accédant pas ou que très exceptionnellement aux chevaux confiés par des propriétaires, les compétiteurs amateurs « Pro » interrogés expliquent qu'ils doivent miser de leur(s) propre(s) monture(s) pour espérer évoluer dans les catégories « Pro 1 », « Pro 2 » :

« Parmi les faux amateurs [compétiteurs Pro 2 amateurs], c'est leurs chevaux, pas des chevaux de propriétaires, non. Moi, franchement, j'aimerais bien mais quel propriétaire va filer son cheval à un pseudo-amateur, je n'en vois pas beaucoup. »

Sans cet atout, il apparaît très difficile pour les compétiteurs amateurs, même performants dans la catégorie « Ama 3 », d'accéder et de se maintenir dans les catégories « Pro ».

Face à ce mode de fonctionnement et aux critères spécifiques aux catégories « Pro », cumuler carrière sportive et carrière professionnelle dans le monde des sports équestres apparaît comme un atout pour le compétiteur, davantage reconnu en tant qu'expert, accédera plus fréquemment à des chevaux de propriétaires performants³⁶ et sera ainsi dans des conditions plus favorables au franchissement de la cinquième séquence de la carrière équestre. Par ailleurs, une fois qu'il aura accédé aux catégories « Pro », il sera plus aisé pour le compétiteur travailleur d'y évoluer, la logique et la culture professionnelles qui y dominent correspondant davantage à ses représentations (de la pratique de ces finalités qui lui sont associées, mais aussi du rapport au cheval) à celles des amateurs virtuoses.

Par ailleurs, il apparaît que le cumul des statuts de compétiteur et de travailleur des sports équestres est d'autant plus favorable à l'accès et au maintien dans la cinquième séquence de la carrière équestre si le compétiteur travailleur « Pro » est issu d'une famille dont certains membres sont eux-mêmes - ou ont été - travailleurs des sports équestres, ce qui constitue une configuration fréquente, nous l'avons vu dans la partie 1. Comme nous avons pu déjà le montrer (Partie 1, Chap. 3.) dans les cas de la carrière professionnelle, et du travailleur des sports équestres compétiteur « Pro 1/2 », « fils de » - et dans une moindre mesure, nous y

³⁶ Comme nous avons pu le voir dans la partie 1, les compétences mises en jeu dans le monde de la distribution des activités équestres au public (notamment par les guides et animateurs sportifs) ne sont que peu reconnues et valorisables dans le monde des sports équestres. Ce cumul est donc propice à la reconnaissance de l'expertise du compétiteur seulement dans le cas d'activités professionnelles exercées dans le monde des sports équestres et directement liées à la compétition.

³⁷ Par ailleurs, nous l'avons vu (Partie 1, Chap. 2), le fait de cumuler le nombre de montures performantes constitue un atout indéniable pour être compétitif dans les catégories « Pro » au sein desquelles les engagements en compétition peuvent être additionnés, permettant ainsi de multiplier les occasions d'obtenir des points pour le classement permanent.

reviendrons, « fille de » - apparaît alors comme tout déterminant pour la carrière sportive, notamment pour accéder aux catégories « Pro », et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, au-delà de la reconnaissance de leur propre expertise, ces travailleurs compétiteurs « Pro » vont bénéficier, en amont, d'une reconnaissance « par procuration » ainsi que d'une pré-socialisation précoce au sein du monde des sports équestres qui va leur permettre d'anticiper et d'adapter leurs représentations à la réalité du terrain, mais aussi d'anticiper les codes et règles implicites du marché concurrentiel des sports équestres. Cette pré-socialisation dans le monde sportif contribue tout pour optimiser la construction de la carrière et limiter les risques d'abandon liés à un décalage trop important entre les représentations de la pratique et la réalité a déjà été mise en avant dans le cas de la pelote basque (Gras, 1995).

Ensuite, au-delà du strict cadre de leur carrière professionnelle, ils vont bénéficier du réseau relationnel professionnel de leurs proches, ce qui pourra notamment faciliter leur accès à des montures performantes, mais aussi à des sélections ou stages nationaux, de même que ce que nous avons déjà pu mettre en avant pour les stages dans le cadre d'une formation professionnelle (connaissance accrue des acteurs via le réseau familial, des règles – formelles et surtout informelles – de fonctionnement et des modalités de sélection, etc.). Dans le cas contraire, le travailleur « Pro », surtout début de carrière, pourra être confronté à des difficultés, notamment par manque d'un réseau dans le monde des sports équestres ou de connaissances des règles – souvent floues et implicites – de ce monde, comme nous l'explique France [cavalière professionnelle, marchande et dirigeante d'une écurie, « Pro 1 », 46 ans] à propos des modalités de sélection aux championnats d'Europe « Jeunes » à l'issue des championnats de France ou encore de l'accès aux chevaux confiés par les établissements publics :

« Ce milieu [le monde des sports équestres], les sélections, tout ça, ça n'a pas changé depuis 20 ans : c'est quand même piston et lobbying ! [] Moi je n'avais pas d'entraîneur et je n'étais pas du milieu donc j'ai fait des résultats en « Juniors », j'ai été championne de Normandie mais vu que je ne savais pas et que je ne demandais rien, moi, on ne m'a mise nulle part ! [] C'est un sport plus faux que le sport équestre, il n'y en a pas ! C'est tout faux, tout est faux ! Moi je n'étais pas issue de ce monde-là je n'étais pas du tout dans ce truc-là donc maintenant, tout cela, le fonctionnement de ce monde, je l'ai assimilé une culture un peu différente [] je les vois faire [ses pairs cavaliers et marchands] je les vois venir, je comprends tout, je comprends tout le système mais il m'a fallu du temps [] Ça, c'est sûr que ce n'est pas un avantage d'être un enfant dans un milieu comme ça ! [] Oui, ben, c'est dramatique, quand on y pense : et pourquoi c'est les enfants de la balle qui réussissent toujours ?!! Comme par hasard C'est comme un acteur de cinéma, un fils de jockey, etc. [] Quand tu n'es

³⁸ Bien que nous ne disposions pas de données exhaustives relatives à cette question, l'étude des listings des engagés en compétition « Pro », cumulée à l'observation de la presse spécialisée et les entretiens réalisés montre que cette configuration travailleur des sports équestres compétiteur « Pro », « fils de » est majoritaire au sein de la population des compétiteurs « Pro ».

PARTIE 2 Chapitre 1

pas issu du milieu, c'est comme quand tu es en panne sur l'autoroute, tu te sens seul et pourtant qu'est-ce qu'il y a comme monde ! C'est un peu ça »

« Pour se faire confier des chevaux des Haras ?!! C'est piston and co, c'est super piston, c'est du piston complet ! Les jeunes qui ont ces chevaux, ce sont les fils de machin, de truc, du vétérinaire, de l'éleveur ceci ! ».

Comme dans le cadre de leur carrière professionnelle, étroitement liée, être « issus du sérail » va constituer un atout considérable pour la construction de leur carrière sportive.

Néanmoins, comme pour la carrière professionnelle, le fait de ne pas être issu d'une famille de travailleurs des sports équestres peut, dans certains cas, être « compensé » par la présence d'un « mentor » disposant d'un fort capital social et/ou économique au sein du monde des sports équestres, comme nous explique Josette [ex-« Pro 1 », ex-membre de l'équipe de France] :

« Oui, d'avoir mon amie X. [ex-cavalière Pro 1, ex-membre de l'équipe de France de CSO] et de profiter de son expérience, ça m'a aidé. Elle m'a aidé techniquement, moralement et elle m'a fait vraiment bénéficier de son expérience personnellement sur le cheval, ce qui est très important, surtout dans ce milieu hippique qui est quand même un peu particulier. Oui elle a eu un rôle très important, car vraiment, je suis dans les catégories Pen n'y connaissant personne et en ne sachant pas du tout le fonctionnement de tous ces gens sans elle, j'aurais eu beaucoup de mal. J'aurais peut-être pu réussir aussi bien mais ça aurait été beaucoup plus dur : elle m'a vraiment débarrassé le terrain, comme un joueur de bowling !!! Elle a été formidable pour ça. [] Et puis j'ai monté des chevaux de chez elle, elle m'a prêté des chevaux. J'ai même fait un championnat d'Europe à Londres où je montais un cheval à elle ».

Enfin, le travailleur « Pro » non issu d'une famille de travailleurs des sports équestres peut également compenser son « handicap » en ayant un réseau fort au sein du monde des sports équestres, notamment par la fréquentation de pairs particulièrement performants et reconnus dans ce monde, comme nous explique Jean [cavalière marié et dirigeant d'écurie, « Pro 2 »] :

« Dans ce milieu [les sports équestres], si aujourd'hui tu n'as pas de contacts, si tu n'as pas de relations, si tu n'as pas un nom, si tu ne te montres pas avec machin ou bidule dans les tribunes, ce n'est même pas la peine. Tu vois, là, je vois à Saint-Lô [concours interrégional d'élevage], moi j'étais dans les tribunes VIP. Bon ben, c'est con, mais ça te permet de rencontrer des gens, de bouffer avec F. [compétitrice Pro 1], fille avec M. [compétiteur Pro 1, membre de l'équipe de France], du coup les gens, ils te voient, ils te serrent la main, ils te disent bonjour, M. te présente, etc. Et après quand tu les rencontres, ils te parlent, et un jour ils t'appellent : Tiens, je cherche un cheval pour un client, t'as pas ça ? . C'est un monde, il faut avoir ses entrées, c'est un peu du rêve, quoi ! Moi, je compare tout à fait ça, le top niveau équestre à un petit peu à la Star Ac [Star Académie, télé-crochet diffusé sur TF1], quoi ! C'est un peu ça : si tu n'as pas tes entrées, si tu n'as pas de bonnes relations c'est pas la relation du quidam moyen qui vient monter son cheval le dimanche, c'est pas ça qui te fait gagner de l'argent c'est pas ceux-là mais j'ai rien contre eux mais c'est pas ces gens-là qui te donnent les moyens d'avoir un fonds de roulement ! ».

Par conséquent, comme dans le cas de la carrière professionnelle, et bien que cet « handicap » puisse être surmonté, être issu d'une famille de travailleurs des sports équestres apparaît

comme un atout indéniable pour la construction de la carrière sportive des travailleurs « Pro », notamment lors de l'accès à la cinquième séquence.

Le fait de côtoyer - via le réseau familial, celui d'un « mentor » ou via son propre réseau professionnel construit au fur et à mesure du déroulement de sa double carrière professionnelle et sportive - des acteurs reconnus et influents du monde des sports équestres va donc constituer un atout déterminant pour les travailleurs « Pro », tant pour leur carrière sportive (accès à des chevaux propriétaires performants, à des sélections, aux conseils de personnes compétentes, etc.) que professionnelle (multiplication des clients, etc.). A ce titre, les compétiteurs amateurs, peu socialisés avec les acteurs influents des sports équestres qui sont avant tout les professionnels (éleveurs propriétaires et marchands de chevaux, etc.), vont, ici encore, être désavantagés.

Ainsi, au-delà des seules dispositions individuelles des compétiteurs, leur statut apparaît comme jouant un rôle central dans la construction de leur carrière sportive. Etre travailleur des sports équestres apparaît en effet comme un atout pour accéder à la cinquième séquence de la carrière équestre et évoluer dans les catégories « Pro », et ce pour les hommes comme pour les femmes. Néanmoins cet atout est à évaluer en fonction de certaines caractéristiques du travailleur compétiteur (configuration familiale, soutien des proches, capital économique, etc.), notamment son sexe. En effet, comme nous avons déjà pu l'évoquer (Partie 1, Chap. 3), les femmes évoluant professionnellement dans le monde du cheval sont confrontées à une inégale division sexuée du travail. De plus, dans le cas où elles évoluent au sein d'une fratrie de travailleurs de cheval ou encore en couple avec un travailleur du cheval, elles font fréquemment face à une inégale distribution du travail dans la famille/le couple. Ceci va souvent de pair avec une inégale distribution des chevaux performants, les travailleuses compétitrices accédant dans une moindre mesure aux chevaux « à potentiel ».

Enfin, si le cumul des statuts et leurs usages peuvent constituer un atout indéniable pour atteindre la cinquième séquence et évoluer, cela reste également à nuancer, surtout si l'on considère l'accès au plus haut niveau de compétition : les compétiteurs travailleurs des sports équestres ne sont certes pas soumis à la concurrence d'une carrière professionnelle en dehors du monde du cheval, mais doivent néanmoins se faire à des arbitrages récurrents entre leurs carrières sportive et professionnelle étroitement liées, et ce sous un nouveau dépens de la seconde.

2.2. Cumuler carrière sportive et professionnelle dans le monde des sports équestres : un avantage limité et relatif

En effet, si le cumul carrière sportive / carrière professionnelle au sein du monde des sports équestres constitue - nous venons de le voir - un atout indéniable, cet atout est en revanche à nuancer dès lors que l'on s'intéresse à l'accès au plus haut niveau national (« Pro 1 ») et international. En effet, une fois la catégorie « Pro 2 » atteinte, les entretiens et les observations de terrain réalisés mettent en évidence des difficultés récentes auxquelles sont confrontés les compétiteurs professionnels des sports équestres : précarité et les fréquentes difficultés économiques rencontrées conduisent à un nécessaire recours à la multi-activité, les inscrivant ainsi dans des conditions de vie, de travail et d'entraînement difficilement compatibles avec des conditions optimales d'existence attendues pour un sportif de haut niveau. Par ailleurs, ces compétiteurs professionnels des sports équestres se trouvent confrontés à une difficile conciliation - voire un antagonisme - des logiques sportive et professionnelle, notamment au regard de la gestion des « brevets à potentiel ». Ceci engendre une tension permanente et des arbitrages récurrents entre carrière professionnelle et carrière sportive, quasi systématiquement aux dépens de la seconde, constituant ainsi un écueil à l'accès au plus haut niveau de compétition. Dans ce contexte, les compétiteurs sont même parfois confrontés à des conditions de vie, de travail et d'entraînement moins propices à une pratique sportive de haut niveau que certains amateurs surnommés qui cumulent plusieurs atouts indispensables, notamment un fort capital économique et une activité professionnelle très flexible et rémunératrice dans un autre monde.

Nous l'avons vu dans la première partie, les compétiteurs « Pro » ne vivent que très exceptionnellement de leur seule pratique compétitive. Lorsqu'ils n'ont pas d'activité rémunératrice hors du monde du cheval, ils sont contraints de cumuler leur pratique sportive avec d'autres activités professionnelles « alimentaires » dans le monde du cheval. Face à la précarité et à l'incertitude des performances sportives, les (ex)compétiteurs « Pro » travailleurs des sports équestres optent donc, dans une large majorité des cas, pour une multi-activité dans le monde des sports équestres, menant de front plusieurs activités plus ou moins éloignées de leur pratique compétitive. Ces derniers permettent ainsi systématiquement en avant l'obligation, pour des raisons économiques, de cumuler plusieurs activités professionnelles et les difficultés inhérentes d'organisation d'emploi du temps et d'articulation avec leur propre pratique sportive qui en découlent.

Le récit des activités quotidiennes des interviewés s'en suit en effet invariablement d'une énumération (présentée comme contrainte établie dans la grande majorité des cas) des « incontournables arbitrages entre la carrière sportive et la carrière professionnelle.

Ces arbitrages se situent principalement à deux niveaux : l'investissement temporel tout d'abord, et la gestion des chevaux potentiels ensuite, nous y reviendrons.

En effet, à travers les entretiens réalisés avec des (ex)compétiteurs « Pro » travailleurs des sports équestres, il apparaît que la multi-activité, modalité de fonctionnement dominante, donne lieu à des arbitrages constants avec la pratique sportive au quotidien. Ainsi, largement occupés par des tâches rémunératrices plus ou moins éloignées de la pratique sportive (formation, dressage et entraînement de chevaux de propriétaires, enseignement, coaching mais aussi gestion et administration des écuries, commerce de chevaux, et parfois entretien de écuries voire aménagements, travaux, transports de chevaux, etc.), ces compétiteurs « Pro » travailleurs expriment à regret de manière récurrente, le manque de temps disponible pour s'adonner à leur entraînement, à celle de leurs propres montures à la pratique compétitive, à l'image de M. Hécart qui déplore :

« En France, nous sommes des intermittents du spectacle, dit-il. On fait une ou deux grosses épreuves internationales par mois, comme les Allemands en font quatre ou cinq. C'est pourtant là que on se forme, qu'on s'affrète. »

A ce cumul des tâches s'ajoute le fait que des compétiteurs « Pro » travailleurs sont souvent absents de leurs écuries (trois à six jours par semaine) car sur les terrains de concours ou sur les routes⁴⁰ pour rallier ces terrains, notamment sur le circuit d'élevage pour valoriser et vendre des jeunes chevaux de propriétaires ou encore sur le circuit « Club » ou « Ama » pour encadrer leurs élèves. Là encore, ces absences sont préjudiciables à leur carrière sportive car elles limitent le temps consacré à leur propre entraînement et à celui de leurs montures.

Les compétiteurs travailleurs des sports équestres tentent alors de « jongler » entre leurs différents statuts et activités associées et essaient d'articuler au mieux leurs deux carrières,

³⁹ Interview de Michel Hécart cavalier « Pro 1 », membre de l'équipe de France de CSO dans un article de Amalou, F. paru dans le Monde du 18/08/2007.

⁴⁰ Les compétiteurs travailleurs passent d'autant plus de temps sur les routes pour rejoindre les terrains de compétition qu'ils assurent eux-mêmes le transport des montures en camion, faute de moyens financiers pour pouvoir déléguer cette tâche à un groom salariés. Dans des cas de quelques sportifs professionnels, le groom assure le transport des chevaux ce qui leur permet de rejoindre directement leurs montures sur les terrains de concours en voiture, moyen de transport plus rapide que le camion, donc d'être absent moins longtemps de leurs écuries.

non sans mal, comme l'explique Céline [« Pro 1 », dirigeante d'une écurie de compétition] :

« Cumuler compétition et activité professionnelle, ouais, c'est une contrainte parce que si on veut faire les choses bien, il faut être présent [dans sa structure équestre] quoi. On ne peut pas gérer une écurie avec des clients et être parti 5 jours sur 7 parce que, quand on tourne en CSI [compétitions internationales] comme la cas-telle coache maintenant son fils sur les CSI Juniors], on part le jeudi, on rentre le soir, le lundi, c'est repos, ben il ne reste plus que le mardi et le mercredi, ça ne fait pas beaucoup, donc on est obligé de faire des choix, et si on ne veut pas que ça [son écurie de propriétaires] s'écroule, ben on va moins en concours »

Alain [« Pro 2 », enseignant et cavalier] abonde dans le même sens :

« Oui, je veux faire cavalier professionnel, mais instant c'est dur, parce que le samedi, on [lui et sa sur, qui travaille également dans la structure équestre familiale] a les cours, donc je ne peux aller en concours que le vendredi matin, ou éventuellement le lundi quand c'est férié et moi, je ne voudrais faire que ça : cavalier professionnel ! J'attends encore un peu mais je pense que dans un an ça va être bon. Là on s'est installé donc y'a encore beaucoup de choses à faire, on s'agrandit, on refait encore un manège-là et puis il y'a beaucoup d'heures de cours à faire, faut nourrir les chevaux, vider les boxes, puis j'ai mes chevaux à travailler y'a beaucoup de choses à faire encore, donc je ne peux pas faire que du concours pour l'instant. [] C'est embêtant parce que j'ai quand même acquis un bon niveau, je sais monter à cheval mais ce qui me manque, c'est les sensations : je ne tourne pas assez [en concours]. Tu regardes X [cavalier Pro 2 performant], tous les week-end, il va en concours, il fait la B1 [épreuve la plus prestigieuse de la catégorie] avec 3 chevaux tous les week-end et il fait en plus d'autres épreuves, il fait 15 tours [parcours] par week-end quoi ! Donc il est forcément toujours sans faute ou premier : il a les sensations Et moi, c'est ce qui me manque à ne pas assez tourner, à faire qu'un seul concours par mois, c'est les sensations, il me manque les sensations du parcours ».

Ces arbitrages entre les différentes activités des compétiteurs « Pro » travailleurs des sports équestres les amènent même parfois à accéder - ou à se - au plus haut niveau national ainsi qu'à renoncer à participer à certaines compétitions internationales (CSI), peu rentables économiquement et chronophages, difficilement conciliables avec leurs activités rémunératrices principales, à l'image Thomas [dirigeant d'écurie, coach et cavalier] qui explique qu'il est redescendu de la catégorie « Pro 1 » à la catégorie « Pro 2 » et a confié son meilleur cheval de potentiel « Pro 1 » à un collègue « Pro 1 » afin de passer plus de temps au sein de ses écuries à s'occuper davantage de ses cavaliers propriétaires pour assurer la prospérité économique de son entreprise qui était difficilement réalisable en continuant d'évoluer dans la catégorie supérieure qui impliquait d'être absent cinq jours par semaine de ses installations. Cet arbitrage en fait tourner l'écurie et prendre une Pro 1 » apparaît de manière récurrente dans les entretiens réalisés avec les cavaliers « Pro 2 » dirigeants d'écuries, et ce de manière systématique aux dépens de la carrière sportive.

On peut remarquer qu'à un plus petit niveau de compétition (passage de « Ama 3 » à « Pro 2 »), il en va de même pour les entraîneurs des établissements équestres pour qui le

cumul semble également très difficile à mettre en œuvre, comme l'explique Pauline [ex-« Ama 3 », ex-enseignante dans un centre équestre, 32 ans] :

« Hormis l'aspect financier, une fois qu'on est en et qu'on travaille dans les chevaux, il faut réussir à gérer les deux, c'est-à-dire que, c'est difficile, quand même, quand on est responsable un petit peu des écuries ou d'un centre, on se dit : Ben, tiens, ce week-end, je vais en concours et je laisse l'écurie à Tartampion qui fait les boxes. Il y a une gestion d'équipe qui est parfois inexistante, des fois il n'y a même pas d'équipe, ou alors il y a les cours à assurer, ou alors on ne peut pas se permettre, non plus financièrement, de dire : ben, tiens, samedi et dimanche, il n'y a pas de cours parce que je prends mes chevaux, je vais en compétition [] Non, en fait je ne crois pas que ça soit très compatible ».

Face à ces arbitrages incessants aux dépens de leur carrière sportive, ces compétiteurs travailleurs tentent tout de même de conserver un temps minimum d'entraînement pour espérer - devenir, demeurer ou redevenir - émérites, en plus de leurs autres activités rémunératrices, ce qui leur octroie des conditions de vie et de travail éprouvantes et surtout une charge de travail très conséquente, notamment au regard de l'investissement physique consenti, en net décalage avec les conditions physiques propices à l'évolution d'un sportif de haut niveau, nous y reviendrons dans le prochain chapitre en nous attardant sur la question de « l'usure ».

Par conséquent, les arbitrages permanents entre leurs carrières professionnelle et sportive peuvent pénaliser ces compétiteurs à plusieurs titres : réduction du temps consacré à leur entraînement et à celui de leurs propres courses ; limitation de leur pratique compétitive mais aussi conditions de vie et de travail épuisantes. Ceci est d'autant plus accentué dans le cas – fréquent – où les compétiteurs travailleurs se retrouvent dans des situations financières précaires qui les contraignent à cumuler nombre d'activités rémunératrices, comme l'explique Jean [« Pro 2 », cavalier salarié, dirigeant d'écurie et enseignant] :

« Quand tu vides les boxes, il faut que tu aies un autre métier, parce que c'est crevant, et puis, c'est pas le tout de vider les boxes, il faut être capable de monter après. En fait, dans ce métier, tu ne fais pas que de monter à vrai dire, c'est ça notre problème ! Et on en revient toujours à l'argent : c'est un handicap pour un cavalier quand il est obligé de faire tout le reste ! Ah oui, tu vois, pour moi, c'est un problème, bien sûr : aujourd'hui, je préférerais avoir un mec qui monte mes boxes [lors de l'entretien, Jean est en train de construire de nouvelles boxes dans ses écuries], avoir quelqu'un que je paie 3 000 euros et en 3 jours de temps, c'est monté et moi, pendant ce temps-là je vais passer des coups de fil pour vendre des chevaux et je vais bosser mes chevaux. Donc ce que je fais là [les travaux], ça ne me fait pas vendre mes chevaux. Mais, en même temps, le problème, c'est que je n'ai pas 3 000 euros à donner à un mec pour faire ça, donc, tu vois, l'argent. C'est ce que je dis : dans ce métier, on n'a pas les moyens de ses ambitions, c'est ça le problème ! On a tous des ambitions, on a tous envie de faire des choses bien, on a tous envie d'avoir de belles écuries, on veut tous faire du concours, mais on n'a souvent même pas le temps de bosser correctement nos chevaux alors c'est dur ».

⁴¹ A leurs différentes activités professionnelles et à leur pratique sportive (entraînement du cavalier, de ses différentes montures et compétitions), il faut ajouter des tâches non rémunérées, mais directement liées à leur(s) activité(s) professionnelle(s) qu'ils sont parfois obligés d'effectuer eux-mêmes, faute de moyens financiers pour les déléguer à du personnel salarié. Ces tâches sont très diversifiées, souvent éloignées du strict cadre de la pratique sportive (travaux d'entretien des écuries, transport de chevaux de commerce, voire curage des boxes), sont chronophages et fréquemment physiquement éprouvantes.

Marc [cavalier professionnel, éleveur et marchand de chevaux, « Pro 1 » membre de l'équipe de France] qui connaît actuellement une carrière sportive internationale de haut niveau nous explique d'ailleurs qu'il a commencé à connaître des résultats sportifs remarquables seulement lorsqu'il a vendu son établissement dont il assurait la direction, la gestion, le fonctionnement et parfois l'enseignement, pour s'installer dans son écurie privée où il s'est exclusivement consacré aux activités directement liées à sa pratique sportive (entraînement et formation de jeunes chevaux et de chevaux à potentiel », valorisation et exploitation des montures en compétitions nationales et internationales, etc.). Il insiste sur le changement déterminant de structure et d'activités qui lui a permis d'expliquer sa réussite sportive en indiquant :

« Le changement majeur, c'est le temps libre qui m'a permis de faire mon métier [de cavalier professionnel] correctement ».

Certains jeunes travailleurs des sports équestres sont face aux arbitrages entre leurs carrières auxquels ils sont soumis - misent sur une conciliation entre carrière sportive et carrière professionnelle sur le long terme, une fois carrière professionnelle bien établie⁴² à l'image de Clémence [dirigeante, enseignante équestre, « Ama 3 », 25 ans] qui explique :

« Bosser dans les chevaux, oui, ça peut être un atout dans quelques années. Pour l'instant, la mise en route du centre équestre et tout ça, ça prend beaucoup [de temps], surtout qu'on a des reprises le dimanche et qu'on est [seul frère] est de garde un week-end sur deux donc le week-end on est de garde et on ne peut pas aller en concours ou alors c'est la misère ! Bref, ça limite les sorties en concours pour l'instant, c'est sûr ».

Pourtant, à travers les revues de presse, entretiens ou les observations réalisés, la conciliation entre activités professionnelles et pratique compétitive ne semble pas s'améliorer au fur et à mesure des années, parfois même contraire lorsque l'activité professionnelle prend de l'ampleur, la carrière sportive passe de plus en plus au second plan après une nécessaire redéfinition des priorités, nous y reviendons dans la partie 3.

Ces arbitrages peuvent néanmoins être limités si le travailleur compétiteur cumule certains atouts tels qu'être issu d'une famille très aisée et/ou d'une famille de travailleurs des sports équestres ou encore être couple avec un conjoint également engagé professionnellement dans ce monde. Ces atouts qui vont lui permettre de concilier plus aisément ses carrières sportive et professionnelle en déléguant les tâches les plus chronophages et éloignées de sa pratique sportive, en bénéficiant d'un soutien technique, matériel et/ou financier, en profitant des infrastructures, et en déléguant les responsabilités des écuries à des

⁴² Nous avons rencontré Clémence près de deux ans après l'entretien : elle est toujours dirigeante-enseignante dans la structure équestre familiale mais a renoncé à la pratique compétitive.

proches (principalement sœur ou conjointe, beaucoup plus exceptionnellement frère ou conjoint) lors des absences dues aux concours, etc., nous l'avons vu précédemment.

Le second type d'arbitrages récurrents, également défavorable à la carrière sportive des compétiteurs travailleurs des sports équestres, se situe au niveau de la gestion des chevaux de compétition, notamment des chevaux à fort potentiel. Nous l'avons vu dans la partie 1, les cavaliers compétiteurs cumulent les activités rémunératrices dans le monde des sports équestres, notamment le commerce de cheval de sport, qu'ils valorisent par leurs performances. Même si nous ne disposons pas de chiffres précis sur les entretiens ainsi que la revue de presse spécialisée réalisés, il est évident que le commerce des chevaux constitue l'activité la plus rémunératrice (directement via des commissions lors des ventes) parmi les activités cumulées, comme nous expliquent par exemple Marc [cavalier professionnel, éleveur et marchand de chevaux, « Pro 1 » membre de l'équipe de France], Jean [cavalier salarié, dirigeant d'écurie et enseignant, « Pro 2 » membre de l'équipe de France], ou France [cavalière professionnelle, marchande et dirigeante d'écurie, « Pro 1 », 46 ans] :

« Quand j'ai pu financièrement, j'ai vendu tout ce que je me suis centré sur la compétition, je n'ai plus fait que ça avec le commerce, bien sûr, car il faut vivre et dans ce métier-là le seul moyen de vivre, c'est de vendre nos chevaux donc il faut construire les chevaux et quand ils vont bien, il faut savoir les vendre ».

« Je crois qu'il n'y a pas de professionnels qui pourraient se permettre de faire ça [garder un de ses chevaux alors que des acheteurs font une offre intéressante] : il faut vendre des chevaux pour manger, c'est quand même ça qui nous fait bouffer, sûrement pas les concours ».

« Je pourrais donner des noms à presque tous mes investissements ici : le manège c'est la vente d'untel, le tracteur c'est untel, chaque équipement, je pourrais lui donner le nom d'un de mes anciens chevaux que j'ai vendu sinon je n'aurais jamais pu avoir tout ça ! ».

Dans ce contexte, la logique sportive – orientée vers la production de la meilleure performance, ce qui implique de conserver les chevaux performants à long terme en vue des échéances majeures – et la logique professionnelle du marchand de chevaux – orientée vers la recherche du profit qui consiste donc qu'elle à commercialiser les chevaux à fort potentiel au moment où ils ont la plus grande valeur, c'est-à-dire lorsqu'ils sont les plus performants – apparaissent difficilement conciliables, voire antagonistes. A cela s'ajoute le fait que les montures sont rarement la propriété de cavaliers mais celle d'éleveurs, de marchands de chevaux ou de propriétaires privés. Ces derniers confient leurs chevaux principalement dans un objectif de valorisation en vue d'une commercialisation à plus ou moins long terme ou éventuellement d'une mise à la production des juments ou des étalons.

Ainsi, les observations et les entretiens menés apparaissent cette difficile conciliation entre logique sportive et logique professionnelle de marchand dans la gestion des chevaux, et ce de manière particulièrement exacerbée dans le cas des compétiteurs « Pro » travailleurs des sports équestres. Cela apparaît principalement à deux niveaux : la conservation et la commercialisation des chevaux particulièrement compétitifs et la gestion des carrières (formation, franchissement des étapes, objectifs sportifs, etc.) des chevaux à potentiel, notamment des plus jeunes prometteurs d'entre eux.

En effet, dans de nombreux entretiens apparaît un arbitrage permanent entre le fait de conserver un cheval très compétitif et le fait de le commercialiser au moment où il est le plus performant. Ceci apparaît dans les entretiens comme un dilemme pour une majorité de compétiteurs « Pro » marchands de chevaux, principalement dans le cas où le cheval leur appartient⁴³. Nombre de compétiteurs expliquent ainsi que, face à une réalité économique souvent précaire, ils ont été obligés de vendre sans regret – leurs chevaux les plus performants pour assurer la prospérité économique de leur entreprise, et ce même si ça a pu pénaliser fortement leur saison sportive, voire leur carrière dans le cas de chevaux à très fort potentiel. Carole [« Pro 2 », dirigeante d'écurie] et Jean [cavalier salarié, dirigeant d'écurie et enseignant, « Pro 2 »] expliquent ainsi :

« Quand t es pro, au niveau des chevaux, t es obligé de faire plus de concession qu'un proprio lambda, par rapport à un proprio qui garde son cheval, en tant que professionnelle, toi, t auras plutôt tendance à le revendre c'est le problème professionnel ».

« Tu vois, une jument comme celle-là [] si tu achètes, c'est pratiquement ton chiffre d'affaires, enfin, t as un tiers de ton chiffre d'affaires sur un cheval vendu donc tu te rends bien compte, c'est du plus tout de suite dans tes poches, donc c'est un camion, c'est tous tes aménagements [de la structure], enfin c'est tout net payé sur un cheval, donc non, c'est pas possible de la garder, un pro [travailleurs des sports équestres], même s'il tombe sur le crack, ben si on lui en propose de l'argent, il le vend et tant pis pour les JO! [] La compétition, la carrière perso, elle est complètement secondaire. Aujourd'hui [les travailleurs des sports équestres] est tellement tributaire. Aujourd'hui, tu veux acheter un bon cheval de concours qui pourrait faire de la Pro 2, c'est 40 000-50 000 donc comme il t'en faut trois ou quatre comme ça dans tes écuries, c'est 200 000 qui sont bloqués donc c'est difficilement conciliable avec ton activité professionnelle : t as une raison économique, plus les frais que ça engendre, plus le veto, etc... Donc aujourd'hui, tu as de moins en moins de professionnels qui investissent dans les chevaux, ou s'ils investissent, c'est pour faire un commerce derrière, c'est pas franchement pour les garder pour eux [] y en a très très peu qui font ça à mon avis, moi je n'en connais pas non, je n'en connais pas qui font ça pour garder eux pour eux. Les chevaux de propriétaires, le but c'est de les valoriser, hop, on fait un commerce... Après, si demain ils font les Jeux Olympiques, ben rien à foutre. Pour les élevages pas si intéressant, ça ne rapporte rien un titre si tu ne l'as pas vendu le cheval et tu vois se peut-être. C'est la logique commerciale, c'est pas du tout la même chose que la logique sportive, en fait ».

Face à une réalité économique difficile et aux risques de voler le(s) cheval(ux) le(s) plus performant(s) perdre de leur valeur (contre performances, accidents, problèmes de santé, etc.),

⁴³ Ou éventuellement que le cavalier est le propriétaire qui détient la majorité des parts sur le cheval, auquel cas il est également le décideur principal pour l'avenir du cheval.

les compétiteurs « Pro » travailleurs des sports équestres sont donc souvent contraints de les vendre, même si cela doit être préjudiciable à leur propre carrière sportive.

Dans le cas - très fréquent - où le cavalier n'est pas propriétaire de sa monture, la décision de la vente (ou du changement de cavalier) ne leur appartient souvent pas ou peu, et n'est pas forcément prise en concertation avec celui-ci, mais parfois de manière unilatérale par le(s) propriétaire(s), éleveur(s) ou marchands de chevaux, qui ont aussi besoin de l'argent des ventes pour assurer la prospérité économique de leur entreprise. L'anecdote relatée par Jean [cavalier salarié, dirigeant d'écurie et enseignant, « Pro 2 »] à propos d'une finale des championnats de France « Pro 2 » à laquelle il n'a pas pu participer avec un cheval de propriétaire alors qu'il était placé en seconde position lorsqu'il était cavalier salarié est à ce propos très significative :

« Une de mes plus grosses déceptions sportives quand je n'ai pas pu courir la finale des Championnats [de France Pro 2] alors que j'étais second avant la dernière manche. En fait, le mec [l'acheteur] était en tête, c'était un Italien, son cheval était en tête et il voulait absolument le cheval que je montais depuis 2-3 mois et quand il a dit à M. [le propriétaire du cheval de Jean] : Moi, je vous en propose tant et qu'il a doublé le prix Bon, ben pour M., c'était aussi une raison économique, il a dit ok, et le lendemain l'achète maintenant, tout de suite, à ce prix-là, mais demain, il ne tourne pas. M. est venu me voir et il m'a dit : Voilà le cheval est vendu et demain, il ne saute pas. Donc je n'ai pas couru la finale des championnats, j'ai été obligé de déclarer forfait alors que j'étais second, et évidemment, j'étais dégoûté sur le moment, je l'ai traité d'enfoiré, de salaud ! ».

Marine [cavalière salariée, « Pro 2 »] aborde le même sens quant à l'incertitude à laquelle sont soumis les compétiteurs travailleurs non propriétaires de leurs montures :

« Aujourd'hui j'ai deux bons chevaux, des chevaux de Grand Prix, mais c'est deux chevaux de propriétaires, donc qui sont forcément à vendre. Donc j'ai de la chance, je les ai au jour d'aujourd'hui mais je sais que demain, ils peuvent partir parce qu'ils seront vendus ou m'emmèneront confiés à quelqu'un d'autre mais c'est pour ça que je pense qu'il faut en profiter au jour le jour et, au maximum tant qu'ils sont là quoi, c'est comme ça ».

Ces décisions des propriétaires présentent alors également l'arrière-pensée sportive du compétiteur, d'autant plus que les ventes peuvent être rapides, ne laissant pas le temps à ce dernier de réorganiser sa cavalerie.

Nous l'avons vu dans la partie 1, la carrière de compétition est une carrière « de couple » où le cheval joue un rôle déterminant dans la performance. Dans ce contexte, les antagonismes entre la logique commerciale (le) et la logique sportive (conservation) rendent très difficile la conciliation entre les deux carrières. Non décideur (car pas propriétaire) ou décideur (mais soumis à une réalité économique précaire), le compétiteur-travailleur des sports équestres est fréquemment confronté à la vente de ses montures les plus performantes, et ce même parfois dans le cas où il est pressenti voire présélectionné pour des

⁴⁴ Ou seulement actionnaire minoritaire et qu'aucune clause spécifique n'existe dans le contrat.

échéances sportives majeures. Les montures de compétition apparaissent ainsi avant tout comme un moyen de gagner de l'argent avant d'être un moyen de remporter des médailles.

La difficile conciliation entre les logiques sportive et professionnelle se situe également au niveau de la construction des carrières sportives des montures, surtout des plus jeunes. En effet, alors que la logique sportive consiste à préparer au mieux les chevaux pour le futur en les formant progressivement, à leur rythme, selon leurs besoins et leur croissance, sans se préoccuper de la course aux prix via les concours de qualifications et des championnats régionaux et nationaux, quitte à ce que les chevaux, même s'ils y participent pas les premières années de leur carrière puis de rester le plus longtemps possible à haut niveau, la logique professionnelle tendrait plutôt vers une valorisation maximale et rapide (pour limiter les frais et les risques de blessures et d'écarts) des chevaux par leur participation à des concours prestigieux et aux différents championnats de France, notamment les championnats d'élevage « jeunes chevaux » (4, 5 et 6 ans). Ainsi que dans le premier cas il s'agirait de préserver les chevaux, surtout les meilleurs, au cours de leurs jeunes années, dans le second, il s'agirait plutôt de franchir rapidement les étapes et de valoriser au maximum les montures par leurs participations à des compétitions même si cela doit se faire au prix d'une forte et précoce sollicitation physique. Cette gestion de la carrière du cheval en fonction de la logique commerciale est d'ailleurs souvent encouragée par la pression des propriétaires qui « veulent des résultats immédiats ». Dans un contexte très concurrentiel entre les travailleurs des sports équestres, ces derniers répondent favorablement aux exigences des propriétaires, même s'ils défont – nous avons pu le voir de nos observations et d'entretiens informels avec certains d'entre eux – cette gestion du début de carrière des jeunes chevaux à potentiel.

⁴⁵ Selon leur race et leur morphologie, les chevaux peuvent grandir jusqu'à l'âge de 5, 6 voire 7 ans, ce qui engendre parfois des périodes un peu chaotiques dans leurs transformations morphologiques et donc des périodes de dysharmonie et de déséquilibre corporel peu propices à la réalisation de bonnes performances sportives.

⁴⁶ Nous pensons ici notamment au circuit « jeunes chevaux » qui est un circuit destiné à valoriser les chevaux d'élevage âgés de 4, 5 et 6 ans. Il consiste en un certain nombre de compétitions qualificatives pour un championnat de France « jeunes chevaux » qui a lieu tous les ans à Fontainebleau et qui apparaît comme une « vitrine » de l'élevage français, mais aussi comme un grand marché des jeunes chevaux de sport fréquenté par de nombreux investisseurs étrangers. Or, la qualification pour la finale de ce championnat implique un certain nombre de parcours sans faute réalisés, donc un niveau encore supérieur de participation aux épreuves sélectives, ce qui parfois peut apparaître comme une charge de sollicitation physique pour les plus jeunes chevaux, notamment ceux dont la maturité physique est tardive. Les modalités de qualification pour ce championnat et la charge de travail demandée à ces jeunes chevaux en vue d'une qualification fait d'ailleurs l'objet d'un débat récurrent en France.

Par ailleurs, la gestion des carrières des ⁴⁷étalons performants implique également des arbitrages entre carrière sportive et carrière de reproducteur⁴⁸, quasi systématiquement aux dépens de la première et au profit de la seconde, beaucoup plus lucrative. La carrière sportive du cheval - et par conséquent celle du cavalier - passe ici en second plan dans la majorité des cas, ce que déplorent également fréquemment les compétiteurs travailleurs.

Ainsi, nous le voyons, si le fait de cumuler carrière professionnelle et carrière sportive dans le monde des sports équestres peut constituer tout pour accéder aux catégories « Pro », cet atout est à nuancer dès lors qu'on s'intéresse au haut-niveau (« Pro 1 » principalement). Les compétiteurs travailleurs des sports équestres sont alors confrontés à des difficultés de cumul des activités et d'antagonisme des exigences, qui pénalisent fréquemment la construction de leur carrière sportive. Ces difficultés de cumul sont parfois telles qu'elles peuvent aller jusqu'à mettre les compétiteurs travailleurs dans des conditions de vie et de travail moins compatibles et favorables à leur carrière sportive que celles connues par certains compétiteurs amateurs virtuoses qui cumulent des atouts indispensables.

En effet, à travers les entretiens réalisés auprès de compétiteurs travailleurs des sports équestres, mais également de compétiteurs amateurs virtuoses, il apparaît que les seconds, à condition qu'ils cumulent d'indispensables atouts (principalement un capital économique très élevé et un cumul avec une activité professionnelle rémunératrice et peu chronophage ou aux horaires flexibles, telles les professions libérales) peuvent se retrouver dans une configuration et des conditions matérielles plus propices à la réalisation d'une carrière sportive prestigieuse que les premiers, et ce pour plusieurs raisons :

Tout d'abord, alors que les compétiteurs travailleurs des sports équestres cumulent nombre de tâches parfois très éprouvantes physiquement dans le cadre de leurs activités professionnelles annexes⁴⁹, qui ne leur laissent souvent que peu de temps pour leur propre entraînement et celui de leurs chevaux, les amateurs virtuoses délèguent une grande partie des

⁴⁷ Sont appelés « étalons » les mâles agréés pour la reproduction, contrairement aux « entiers ».

⁴⁸ La carrière de reproducteur des étalons implique des mobilisations fréquentes dans les haras ou centres spécialisés pour prélever le sperme des étalons qui sera ensuite congelé ou réfrigéré en vue d'inséminations sur des juments. Ceci engendre des interruptions ponctuelles plus ou moins longues au cours de la saison de concours, l'étalon n'étant souvent même plus utilisé pendant ces périodes de prélèvements.

⁴⁹ Nous reviendrons plus en détails sur les conditions de vie et de travail physiquement et moralement éprouvantes auxquelles sont soumis les compétiteurs travailleurs des sports équestres et sur la difficile conciliation de ces conditions avec les conditions d'existence attendues pour un sportif de haut-niveau dans la partie 3.

activités inhérentes à l'entretien et aux soins de leur monture(s), consacrant ainsi leur temps disponible exclusivement à leur entraînement et à leur pratique compétitive. Ainsi, bien qu'ils passent moins de temps aux écuries, ces amateurs virtuoses rentabilisent au maximum le temps consacré à leur carrière sportive. Ceci leur permet également de ne pas être « usés » physiquement par ces tâches souvent éprouvantes.

A l'inverse, les compétiteurs travailleurs, bien que présents à plein temps aux écuries, n'ont souvent que peu de temps à consacrer à leur stricte pratique sportive et à la formation et l'entraînement de leurs propres montures. En effet, accaparés par leurs activités professionnelles, et notamment l'entraînement des chevaux des amateurs virtuoses pour lequel ils sont rémunérés et qui passent souvent devant leurs propres chevaux, ils sont fréquemment contraints de réduire fortement le temps consacré à l'entraînement et à l'exploitation en compétition de leurs montures qui sont ainsi moins bien formées et préparées, ce qu'ils déplorent de manière quasi unanime.

Philippe [cavalier salarié, « Ama 3 ex-« Pro 2 »] explique par exemple⁵⁰

« Ben quand t'es professionnel, t'as des responsabilités quoi, quand y a un cheval malade, bien le proprio [amateur] il prend son cheval et il se barre en concours et toi tu restes aux écuries parce qu'il faut bien s'en occuper, donc ta journée de concours, elle est foutue et là tu te dis qu'être amateur parfois ».

Ensuite, les chevaux des amateurs virtuoses bénéficient d'une formation et d'un entraînement rigoureux assurés en grande partie contre rémunération - par les compétiteurs travailleurs pour suppléer leurs propriétaires, pas assez disponibles. Ainsi, paradoxalement, les montures des amateurs sont souvent davantage formées, entraînées et préparées pour les échéances sportives que celles des travailleurs qui passent souvent après »

Enfin, et c'est en cela que la configuration peut être beaucoup plus favorable pour ces amateurs virtuoses détenant ainsi atouts que pour les travailleurs des sports équestres : les premiers sont, dans une très large majorité des propriétaires de leur(s) monture(s), et sont ainsi les seuls décideurs dans la gestion de la carrière sportive de celle(s)-ci. De plus, ayant une activité professionnelle rémunérée par ailleurs, et n'ayant donc pas de leur activité sportive de quelconques retombées financières, ils sont beaucoup moins contraints que les travailleurs de vendre leurs chevaux pour des raisons économiques, même en cas d'offres lucratives. Ils peuvent ainsi conserver leur(s) monture(s) performante(s), mais également

⁵⁰ Cet extrait d'entretien met en évidence le rapport de domination entre les amateurs virtuoses, issus des classes favorisées et les travailleurs des sports équestres, fréquemment issus des classes moyennes voire populaires. Nous reviendrons sur cette question dans la partie 3, chapitre 2.

acheter des montures déjà formées et compétitives aux compétiteurs travailleurs. Contrairement à ces derniers, ces amateurs virtuosos peuvent ainsi privilégier la logique sportive coubertinienne à la logique professionnelle et gérer derrière de leur(s) monture(s) avec comme finalité la recherche de la réalisation des meilleures performances.

Par ailleurs, dans le cas où les amateurs virtuosos confient leur(s) monture(s) à des compétiteurs travailleurs pour que ces derniers les gèrent et les valorisent en compétition, ils sont décideurs et peuvent choisir de les louer – temporairement ou définitivement - pour évoluer eux-mêmes en concours avec, dès lors que ces chevaux sont compétitifs.

Au-delà de la seule domination sociale des compétiteurs travailleurs des sports équestres peuvent également être dominés par les amateurs virtuosos dont ils sont parfois tributaires au niveau de l'attribution et de la gestion des montures performantes.

Ceci est d'ailleurs mis en avant de manière récurrente par les travailleurs tout comme par les amateurs virtuosos dans les entretiens réalisés.

Les amateurs virtuosos revendiquent ainsi leurs « avantages » sur les travailleurs, notamment en ce qui concerne la gestion de leur(s) monture(s).

Les compétiteurs travailleurs des sports équestres quant à eux mettent également en évidence cette différence et l'expliquent au regard de la réalité économique liée à leur statut, parfois avec un sentiment d'amertume, tels Frédéric [cavalier professionnel, « Pro 2 »] ou Jean [cavalier salarié, dirigeant d'école et enseignant, « Pro 2 »] :

« Il est évident qu'on [les cavaliers professionnels] a plus le temps de monter à cheval, quoi c'est plus un avantage mais pas forcément parce que les bons amateurs un peu fortunés ont de meilleurs chevaux que nous, on monte plus donc ça aide au niveau technique, mais ça ne fait pas tout : ça ne fait pas toujours avoir de bons chevaux. [En Alsace], y a moins de Pro 1, on n'est pas trop dans une région où les gens investissent pour des cavaliers, ils investissent plus pour eux ou pour leurs gamins et nous, on leur travaille leurs chevaux ».

« Non, pour un pro [travailleur des sports équestres], ce n'est pas envisageable de garder un cheval pour faire du concours si on t'en propose une grosse somme pour un amateur, oui, peut-être, mais pour un pro ».

Là encore apparaissent les limites de « l'attribution » du statut de travailleur des sports équestres dans la réalisation d'une carrière sportive d'excellence au regard des conditions d'évolution de certains amateurs virtuosos et notamment des sur-sélectionnés. Carole, ex-amateur « Pro 2 », qui a récemment réalisé une reconversion professionnelle dans le monde des sports équestres en ouvrant une écurie de propriétaires, nous explique d'ailleurs :

« Non, ce n'est pas forcément un avantage [pour une carrière sportive d'excellence] d'être une travailleuse des sports équestres parce que, avant [la reconversion], c'était hyper structuré, c'est-à-dire que

⁵¹ Nous l'avons vu, alors que les amateurs virtuosos sur-sélectionnés sont, les compétiteurs travailleurs « Pro » sont fréquemment issus des classes populaires ou moyennes.

j'avais mon boulot, je claquais mon boulot, je faisais le ménage et j'étais à cheval. Et là, c'est du 24h/24, t'es là tout le temps pour les chevaux, cette année [] j'étais crevée, je n'ai pas été efficace en concours [] à la limite, c'est l'organisation [son activité professionnelle actuelle] qui est plus contraignante que les enfants, la famille et le boulot par rapport à la compétition ».

Alain [« Pro 2 », enseignant cavalier], jeune travailleur des sports équestres, fait le même constat :

« Le problème, c'est que je n'y avais peut-être pas pensé quand j'étais petit, on me l'a pas dit, mais pour être cavalier sportif de compétition, il vaut mieux avoir un métier qui n'est pas dans le cheval, en fait ! Oui, parce que quand t'es dans le cheval, c'est dur d'aller en compétition après. Et puis, tu vois, un gars que je connais, P., qui tourne en B1 [Pro 2] dans la région, il est dans l'immobilier et il s'est acheté une petite île et des chevaux, il va en compétition le week-end : il fait ça pour le sport ! Moi aussi, d'un côté, je veux faire ça pour le sport mais, en fait, moi je suis aussi obligé de faire le travail à côté, le travail un peu chiant, quoi, les boxes, les cours et tout. Bon, les cours j'aime bien enseigner maintenant - avant j'aimais pas - maintenant j'aime bien mais bon. Moi, mon truc, c'est la compétition, j'aurais préféré mieux profiter de mes chevaux et aller en compétition ! ».

Nombre d'amateurs virtuoses « Pro » interviewés semblent d'ailleurs avoir anticipé ces incontournables arbitrages aux dépens de la carrière sportive et ce paradoxe d'un statut de travailleur des sports équestres n'est pas toujours propice à la réalisation d'une carrière sportive d'exception. Ainsi, ils expliquent que la grande majorité d'entre eux⁵² ont eu longtemps réfléchi avant de choisir de ne pas s'engager professionnellement dans le monde des sports équestres pour pouvoir continuer à s'investir pleinement dans leur carrière sportive d'amateur, à l'image de Sandra [compétitrice amateur, « Pro 2 »] :

« J'aurais pu bosser dans les chevaux mais je n'ai pas voulu parce que je voulais pouvoir continuer à faire du concours, et pas devenir la dalle qui bosse 70 heures par semaine et qui n'a plus le temps de monter à cheval, et encore moins de faire du concours ! En plus, moi je n'ai pas 50 chevaux, mais ils sont à moi. Là j'ai un jeune, ça va être un crack ben moi, au moins, je vais pouvoir le garder, c'est le mien et ça le restera ! ».

En revanche, il apparaît de manière récurrente dans les entretiens réalisés avec ces amateurs virtuoses que leur activité professionnelle puis leur emploi ont été choisis avant tout pour sa compatibilité avec leur pratique équestre en compétition (flexibilité des horaires, indépendance, etc.)

Laure [compétitrice amateur « Pro 2 », pharmacienne] nous explique ainsi que lorsqu'elle a cherché un emploi dans une officine, une des conditions – quitte à refuser des propositions intéressantes – était de ne pas travailler le samedi pour pouvoir continuer à aller en concours :

« Quand j'ai cherché un nouveau boulot, je ne voulais pas travailler le samedi. A chaque fois j'appelais en me disant « bon, allez, je vais appeler, de toutes façons, je vais me faire envoyer bouler parce que je ne veux pas travailler le samedi, on va encore me dire : dégagez ! ». Donc du coup, j'appelais en disant : Voilà je ne veux pas vous faire perdre du temps, ça ne sert à rien

⁵² Il est intéressant de noter que tous les compétiteurs amateurs « Pro », largement investis dans leur carrière sportive d'amateur depuis leur plus jeune âge, ont, à un moment donné de leur scolarité, envisagé de s'orienter professionnellement dans le monde du cheval.

qu'on se voit, voilà moi, je fais la compétition, le week-end je suis en concours, j'ai besoin de mes samedis. Et y a des pharmacies où je m'en suis pris plein la gueule, mais j'ai fini quand même par trouver ! ».

Sandra [amateur « Pro 2 », ostéopathe] raconte elle a choisi sa profession pour sa compatibilité avec une pratique équestre en compétition :

« Oui, on peut tout à fait arriver à concilier les deux [une profession hors du monde du cheval et une pratique compétitive en Pro], mais après, le truc, c'est de trouver une profession qui s'adapte. Donc il me fallait une profession libérale pour pouvoir monter à cheval. Après j'ai réfléchi à laquelle [] et j'ai choisi ostéo ».

Par ailleurs, nous y reviendrons dans la partie 2, les amateurs virtuoses mettent également en avant leur refus par anticipation des difficiles conditions de travail et de vie des travailleurs des sports équestres pour expliquer leur non-engagement professionnel dans ce monde.

Ainsi, il apparaît que si, et seulement si, les compétiteurs amateurs cumulent certains atouts, principalement un capital économique très élevé et une profession adaptée, ils peuvent avoir accès directement aux chevaux par la propriété et déléguer une grande partie des tâches chronophages et non directement liées à la pratique compétitive pour se concentrer exclusivement sur leur entraînement et les courses, et ainsi se retrouver dans des conditions matérielles parfois plus favorables que certains compétiteurs travailleurs des sports équestres, soumis à beaucoup plus de contraintes et d'efforts. C'est en cela que l'on peut nuancer « l'atout » d'être travailleurs des sports équestres dans la réalisation d'une carrière sportive d'exception. Néanmoins, si les amateurs virtuoses, sur-sélectionnés socialement, peuvent évoluer dans de bonnes conditions matérielles sur leurs propres montures - donc peuvent dépasser les résistances objectives - ils n'en sont pas moins confrontés aux résistances subjectives (exclusion de la culture légitime marquée par les valeurs professionnelles, décalage des représentations, déni des compétences, etc.) que nous avons pu évoquer précédemment et ainsi, même en cas de succès, ne sont pas ou peu reconnus en tant que compétiteurs experts. Par ailleurs, il est important de préciser qu'outre un capital économique élevé et une profession adaptée, les amateurs virtuoses, et notamment les cavalières, doivent aussi avoir le soutien de (bonne) famille et surtout de leur conjoint, en partie pour déléguer les tâches familiales et domestiques afin de pouvoir se consacrer à leurs carrières plurielles, en consacrant le temps nécessaire à leur pratique équestre. En cas de non-soutien du conjoint, notamment dans le cas où il n'est pas lui-même cavalier, certaines tensions peuvent apparaître dans le couple, y reviendrons au chapitre suivant.

⁵³ Il est important de rappeler ici que ces amateurs virtuels « Pro » représentent une minorité des compétiteurs « Pro 2 » et constituent des exceptions parmi les compétiteurs « Pro 1 ».

Enfin, à travers les entretiens et les observations réalisés, notamment sur les terrains de concours, nous avons pu mettre en évidence une forme de concurrence exacerbée entre les travailleurs « Pro », qui peut se traduire par des tensions, voire conflits entre ces derniers. En effet, dans un contexte de marché concurrentiel, que ce soit dans l'accès aux chevaux de propriétaires ou encore pour le coaching des compétiteurs amateurs fortunés, il peut s'opérer une certaine rivalité entre les travailleurs « Pro ». Nous avons ainsi pu avoir connaissance d'un certain nombre de récits de coups bas et autres actes déloyaux (récupération de chevaux d'un propriétaire par un autre travailleur « Pro », vente de chevaux sans mention des problèmes physiques de ceux-ci), entre ces derniers. Ainsi, bien que les travailleurs « Pro » partagent une culture commune, extérieure aux amateurs, il n'en découle par pour autant une réelle solidarité et cohésion, et de fortes tensions apparaissent entre eux, comme l'évoque par exemple Frédéric [caractéristique professionnelle, « Pro 2 », 32 ans] :

« Il y a des rivalités avec les autres pro [travaillant dans les sports équestres], parce que quand tu arrives, t'es nouveau, t'entres dans la cour avec eux indirectement, tu vas leur prendre soit des clients, soit des places en épreuves, soit des chevaux, et ça plaît pas toujours aux vieux renards qui sont en place, parce que maintenant il y a plein de jeunes de mon âge qui commencent à percer. Avant, c'étaient des mecs de 40-55 ans. Avant il y a 20 ans et avec leurs rengaines, leurs rancunes, tout ça, ça se jouait sur le court depuis 25 ans, quoi alors que maintenant, c'est plus les jeunes, et ça va un peu mieux enfin les rapports sont quand même un peu meilleurs qu'avec l'ancienne génération, mais quand même de belles rivalités et parfois des coups foireux avec les propriétaires et les clients ».

Ainsi, si les travailleurs des sports équestres « Pro » affichent, tout au moins dans les discours, une forme de cohésion et de solidarité face aux amateurs virtuoses, il n'en demeure pas moins dans les faits de nombreuses tensions et une concurrence exacerbée dans un monde très concurrentiel aux règles souvent floues et implicites ce qui donne parfois lieu à quelques dérapages et actes peu éthiques.

Au regard des conditions matérielles quasi-ideales dont peuvent bénéficier quelques amateurs virtuoses sur-sélectionnés, les travailleurs des sports équestres « Pro » peuvent parfois apparaître comme défavorisés pour la construction de leur carrière sportive. La situation de ces derniers peut alors apparaître très paradoxale : engagés dans une carrière professionnelle à partir de la conversion de leur pratique d'amateur, dans la perspective de se consacrer pleinement à leur carrière sportive avec l'espoir d'atteindre le plus haut-niveau, ils sont finalement confrontés à une concurrence exacerbée entre leur carrière professionnelle et leur carrière sportive, souvent défavorable à la seconde, et ce parfois plus encore que leurs concurrents amateurs. Ceci peut engendrer une forme de désenchantement plus ou moins

prononcée selon les arbitrages consentis par les travailleurs, liée à une incontournable redéfinition de leurs priorités, et par là même difficile construction identitaire entre une identité envisagée de sportif de haut-niveau et une identité vécue de travailleurs des sports équestres, nous y reviendrons plus précisément lors de la partie 3.

Néanmoins, si on peut nuancer l'atout d'être un travailleur des sports équestres dans la réalisation d'une carrière sportive d'exception face aux quelques amateurs virtuoses très favorisés, il n'en demeure pas moins que cela favorise l'accès aux catégories « Pro », et notamment à la catégorie « Pro 2 », catégorie dans laquelle les travailleurs des sports équestres constituent la grande majorité des compétiteurs. La catégorie « Pro 2 » est également celle à partir de laquelle la proportion de cavalières parmi les licenciés compétiteurs diminue de façon drastique. Or, nous l'avons précédemment vu, les femmes sont sous-représentées parmi les travailleurs des sports équestres. Ainsi, en croisant la question du genre et celle du statut des compétiteurs, nous allons voir en quoi et dans quelle mesure les cavalières peuvent être confrontées à un double handicap hindrant l'accès aux catégories d'excellence et la réalisation de carrières sportives d'exception.

3. Le double handicap des cavalières

Nous l'avons vu, si les sports équestres sont largement investis par les cavalières, ils le sont dans une proportion moindre au fur et à mesure de l'élévation du niveau des catégories de compétition, surtout à partir de la catégorie « Pro 2 », les compétitrices ne franchissant que rarement la cinquième séquence de la carrière équestre. Pourtant, les enquêtes menées (Le Mancq, 2003 ; 2007) montrent que, jusqu'à la quatrième séquence, la construction des carrières équestres masculines et féminines est assez comparable. Par ailleurs, nous avons pu mettre en évidence l'existence d'une culture spécifique aux catégories « Pro », empreinte de valeurs professionnelles dont sont dépourvus les compétiteurs amateurs, et qui exacerbe les difficultés des compétitrices, le monde des sports équestres, et particulièrement celui du haut-niveau, apparaissant comme un « monde d'hommes ».

Dans ce contexte - et en cela le monde des sports équestres se rapproche d'autres « mondes d'hommes » du champ des loisirs sportifs, du monde du travail ou de la politique par exemple - les femmes sont confrontées à des résistances aux effets de la socialisation sexuée.

Mais dans le cas des sports équestres de haut-niveau, à ces résistances « classiques » s'ajoute un mode de fonctionnement particulier du circuit de compétition - présenté précédemment - qui peut associer à ces résistances subjectives des résistances objectives, notamment en terme

d'accès aux chevaux à potentiel ainsi rendre encore plus difficile la réalisation de carrières prestigieuses pour les femmes. En cela la France se distingue de certains autres pays, notamment les Etats-Unis où le mode de fonctionnement des sports équestres à haut niveau et les représentations qui leur sont associées, diffèrent, et où les femmes sont ainsi confrontées dans une moindre mesure à des résistances.

Néanmoins, si elles sont indéniables, nous savons que ces résistances, tant subjectives qu'objectives, évoluent dans le temps et tendent à s'atténuer.

3.1. Des cavalières confrontées aux résistances dans un « monde d hommes »

Institutionnellement et règlementairement, la féminisation des sports équestres a toujours été possible à tous les niveaux. Néanmoins, numériquement, nous l'avons vu bien que croissante, cette féminisation demeure partielle et achevée, surtout au plus haut niveau.

Bien que largement surreprésentées parmi les licenciés pratiquant (79,4% en 2008)⁵⁴ et dans les premiers niveaux de compétition (« Club » et « Ama »), ainsi que dans les catégories « Jeunes »⁵⁵ et « Poneys »⁵⁶, les cavalières voient leur proportion fortement diminuer dès lors que l'on s'intéresse au plus haut niveau de compétition (« Pro »).⁵⁷ Pourtant, nous l'avons vu précédemment, on ne peut attribuer cette « disparition » ni à un problème de compétences, ni à un manque d'investissement, ni à un rapport différent au cheval etc., la construction des carrières des cavaliers et des cavalières étant comparable jusqu'à l'accès à la catégorie « Pro 2 ».

Les centres équestres / poneys – clubs des compétitions équestres « Club » et « Ama 3/4 » apparaissent par ailleurs comme des mondes largement investis par les femmes, jeunes filles et fillettes, et ce à tous les niveaux : pratiquantes, enseignantes/animatrices, actrices institutionnelles spécialisées dans le domaine de la pédagogie et de l'enseignement, etc. Par conséquent, si on se réfère strictement à ce monde de l'équitation « loisirs » ou des petits

⁵⁴ Sources : données statistiques FFE 2008, disponibles sur le site web www.ffe.com

⁵⁵ Réservées aux cavaliers âgés de 21 ans et moins.

⁵⁶ Réservée aux cavaliers âgés de 18 ans et moins.

⁵⁷ En 2005, les compétitrices représentent 79,2% des compétiteurs « Club », 72,3% des « Ama 4 », 54,3% des « Ama 3 », 29,1% des « Pro 2 » et 22,4% des « Pro 1 ». (Sources : fichier des licenciés FFE traité par nos soins).

⁵⁸ Il faut distinguer les centres équestres / poneys-clubs - sorte d'écoles d'équitation où les cavaliers, parfois compétiteurs, ne sont pas propriétaires de leur(s) monture(s) et sont encadrés par des enseignants/animateurs souvent eux-mêmes non compétiteurs (ou compétiteurs « Ama »), et où l'enseignement est davantage au centre des préoccupations que l'entraînement – des écuries de propriétaires (également appelées « écuries de compétition ») qui s'apparentent davantage à des centres de formation ou de valorisation des chevaux, où les cavaliers sont propriétaires de leur(s) monture(s) et encadrés par des travailleurs compétiteurs « Pro ».

niveaux de compétition, la féminisation est massive, et les cavalières ne semblent pas connaître de résistances particulières⁵⁹

En revanche, dès lors que l'on s'intéresse au monde des sports équestres, et particulièrement à celui du haut niveau (« Pro 1/2 »), ainsi qu'au monde du travail qui lui est associé, nous sommes face à ce que l'on peut qualifier de « monde d'hommes », au sein duquel les femmes sont soumises à des résistances objectives qui limitent leur accès au plus haut niveau et la réalisation de carrières d'excellence, qui apparaissent alors comme des carrières improbables pour les cavalières. Cette disparition des femmes au fil de la progression vers les hautes sphères (ici le haut niveau sportif) n'est pas épique aux sports équestres⁶⁰

Le monde des sports équestres apparaît ainsi comme un « monde d'hommes », et ce à plusieurs titres : du fait de ses origines militaires d'abord, par son inscription dans le monde sportif ensuite, par la domination atypique d'une logique professionnelle dans ce monde sportif enfin. Nous verrons, dans le chapitre suivant, que cette logique est construite par et pour les hommes.

Nous l'avons vu dans la première partie, les sports équestres sont directement issus des activités de la cavalerie et les militaires y ont d'abord été très influents à tous les niveaux : pratique, compétition, réglementation, institutions, évolutions techniques, enseignement, etc. Ceci est longtemps allé de pair avec une exclusion plus ou moins explicite des cavalières ainsi que la domination d'une culture empreinte de misogynie, comme le montrent certains extraits d'entretiens réalisés avec des cavalières « Pro » des années 1950-70. Bien qu'aujourd'hui les sports équestres soient totalement civils et que les militaires, particulièrement dans la discipline du CSO, ne représentent plus qu'une infime minorité des compétiteurs, enseignants et acteurs institutionnels, le poids des origines militaires persistent notamment à travers les représentations de la pratique et de l'homme de cheval » (sans équivalent féminin), qui, de fait, excluent les femmes. Les valeurs viriles », vestiges de ces origines, sont encore largement présentes.

Ensuite, libérés de leur tutelle militaire et organisés par une fédération sportive - la Fédération Française d'Équitation - sur le modèle des autres fédérations sportives en sport olympiques,

⁵⁹ Au contraire, la bonne santé actuelle de la FFE peut être mise en relation avec la féminisation massive des effectifs de licenciés qui a permis à cette dernière (première fédération féminine) de connaître une croissance continue.

⁶⁰ Pour plus de précisions à ce sujet, cf. Partie 1, chapitre 3.

les sports équestres font partie du monde sportif. Or, les différents travaux sociologiques et historiques relatifs au champ sportif mettent en évidence son caractère misogyne. En effet, le monde sportif apparaît historiquement comme un haut lieu de la domination masculine et comme un lieu d'apprentissage de la virilité. Comme a notamment pu le montrer T. Terret (2005), M. Messner et D. Sa (1990) indiquent ainsi « Le sport moderne peut être considéré comme un domaine privilégié d'expression d'une masculinité virile » (Messner & Sado, 1990). C. Louveau (in Davisse & Louveau, 1998) va dans le même sens en indiquant que le sport apparaît comme un observatoire privilégié des inégalités entre les sexes.

Comme le montre le travail de C. Chimot (2005) sur les dirigeants élus ou salariés des organisations sportives, la faible et inégale pénétration des femmes dans le monde sportif ne se limite pas au niveau des pratiquants mais est également visible au niveau des dirigeants. Le monde sportif apparaît ainsi comme un « bastion masculin » à tous les niveaux.

Certains sports apparaissent encore davantage comme des bastions masculins que d'autres, l'accès des femmes a alors pour corollaire un coût de la transgression très élevé, ce sont notamment : le football (Louveau, 1986 ; Mennesson, 2000), le rugby (Saouter, 2000 ; Héas & Bodin, 2001), les sports à risques (Pénin, 2005), l'hétérophilie et la boxe (Mennesson, 2000), etc.

Les sportives qui souhaitent évoluer dans ces sports sont soumises, encore plus que les autres sportives, à des résistances importantes de la part des hommes – pratiquants mais également acteurs institutionnels, entraîneurs, etc. – qui rendent difficile leur évolution dans ces territoires masculins.

Ainsi, encore marqués par ses origines militaires et faisant partie du monde sportif dominé par des valeurs « masculines », les sports équestres apparaissent de ce point de vue comme un « monde d'hommes ». La culture qui y est associée est largement empreinte de valeurs socialement considérées comme des attributs de la masculinité : virilité, courage, déni du danger, force, résistance, etc.

Dans ce contexte, l'accès et l'évolution des cavalières sont soumis à des résistances, tant objectives que subjectives. Les observations et les entretiens réalisés auprès de (ex)compétitrices et travailleuses des sports équestres mettent d'ailleurs en évidence de

⁶³ Cités par Chimot, 2005, p. 34.

manière récurrente ces résistances et le coût de la transgression qui accompagne leur engagement dans ce sport de tradition masculine.

Ces résistances apparaissent principalement au niveau des catégories « Pro », et sont beaucoup moins présentes dans les catégories « Amateurs » ou « Club », très féminisées. Ceci est à mettre en relation avec le fait que la culture dominante dans les catégories « Pro » est empreinte de valeurs professionnelles dont excluent les femmes, nous reviendrons dans le chapitre ci-après.

Elles apparaissent également dès les catégories « Jeunes » de haut niveau, comme nous l'explique par exemple Agathe [« Pro 1 », mère salariée, ex-membre de l'équipe de France « Junior » et « Jeunes Cavaliers »] évoque un certain nombre d'anecdotes significatives de la misogynie régnant dans les catégories « Jeunes », notamment à travers l'attitude de ses pairs :

« En Jeunes Cav [catégorie « Jeunes cavaliers », soit 18-21 ans], une année où on était deux filles, il y a eu P. avec moi. Une autre année, en Junior [16-18 ans] il y a eu une autre fille, mais, sinon, j'étais quasiment toujours toute seule, toujours la seule fille et la seule au milieu de jeunes [hommes] qui voulaient connaître un peu quelques expériences de la vie qui étaient assez chauds on va dire ! C'était vraiment pas toujours facile pour moi, leurs blagues n'étaient pas vraiment marrantes, souvent un peu lourdes. Ah oui, ils m'en ont fait voir de toutes les couleurs les gars en équipe. Et puis moi à l'époque, je ne m'occupais pas trop de ça, j'étais plus branchée chevaux que mecs, mais eux, c'était pas pareil, ils étaient déjà à fond branchés sur les filles et ne pensaient qu'à ça alors se retrouver la seule fille parmi eux dans ce cas ».

Par ailleurs, on peut penser que, dans les sports équestres, les résistances sont encore plus fortes que dans d'autres sports dans lesquels, du fait de la mixité et du rôle déterminant du « cheval-athlète », les cavalières concourent directement avec les cavaliers, sur les mêmes épreuves, avec parfois de meilleurs résultats, ce qui n'est pas le cas dans les autres sports olympiques où les épreuves sont mixtes, donc où l'affrontement direct entre hommes et femmes n'existe pas.

De plus, nous l'avons vu dans la première partie, les femmes sont peu présentes parmi les acteurs institutionnels, et quand c'est le cas, s'opèrent une distribution sexuée horizontale et verticale et elles occupent ainsi les postes les moins liés à la question des sports équestres et du haut niveau. Or, on peut penser, notamment au regard des conclusions de C. Mennesson (2003) à propos de la Fédération Française de Football, que la faible part des femmes parmi les acteurs institutionnels liés à la question des sports équestres n'est pas propice au développement de la pratique féminine à haut niveau et à la prise en compte de la question des inégalités entre cavaliers et cavalières. En effet, de la même manière que la question du genre dans le sport est principalement étudiée par des femmes sociologues, on

peut penser que la question des inégalités entre licenciés et licenciées au sein des fédérations sportives sera davantage prise en compte si des femmes font partie des acteurs institutionnels.

Ainsi, bien que certaines cavalières connaissent des carrières équestres d'exception, il apparaît qu'être une femme dans le monde des sports équestres peut constituer un handicap car les cavalières sont soumises à des résistances au coût de la transgression constituée par l'entrée dans les catégories « Pro » dans ce contexte être élevé.

Néanmoins, ce handicap est à nuancer selon les sports dont disposent les cavalières, nous y reviendrons dans le chapitre suivant.

Cet « handicap de genre » n'est pas spécifique au monde des sports équestres mais se retrouve dans de nombreux territoires masculins investis plus ou moins précocement et massivement - par les femmes.

Ainsi, si, pour reprendre l'expression de C. Louveau, on peut penser que l'intégration de femmes dans des domaines fondés naguère d'hommes apparaît le plus souvent comme une sorte de « gain de terrain » (Davoine & Louveau, 1998, p. 26), il n'en demeure pas moins que ce « gain de terrain » ne se fait pas sans mal et sans obstacle. Au-delà du monde sportif, les résistances à l'entrée des femmes dans des territoires masculins ont été mises en évidence à travers de nombreux travaux sociologiques dans d'autres mondes, notamment ceux du travail, de l'art, des grandes écoles, etc.

A ces résistances liées aux origines « masculines » des sports équestres s'ajoutent les effets « classiques »⁶⁵ de la socialisation sexuée, jeu combiné de la socialisation primaire (au cours des interactions avec les parents - parfois eux-mêmes cavaliers et/ou compétiteurs - et/ou de la famille) et de la socialisation secondaire / professionnelle (notamment par la fréquentation de pairs et des différents acteurs des sports équestres : enseignants/entraîneurs/coachs).

Effets de la socialisation primaire

De nombreux travaux réalisés en sociologie de l'éducation ou de la famille (Belotti, 1981^{ère} éd. 1973) ; Cromer, 2005 ; Duru-Bellat, 1990 ; Barry & Mosconi, 2006 ; Vouillot, 2007) ont mis en évidence des pratiques éducatives parentales différentes selon le sexe de l'enfant, et ce dès le plus jeune âge. Ainsi, selon que leur enfant soit une fille ou un garçon, les parents vont

⁶⁵ Nous entendons par « classiques » des effets communs à de nombreux mondes sociaux, et non spécifiques au seul monde des sports équestres.

tolérer ou encourager des comportements différents et ont des attentes distinctes et vont apporter un soutien plus ou moins affirmé à leur enfant, et au sein même d'une fratrie. Face à cette socialisation sexuée primaire différenciée, les enfants – filles et garçons – vont se construire de manière plus ou moins conforme aux attentes de leurs parents. Ainsi, la socialisation familiale va jouer un rôle déterminant dans la construction identitaire des enfants et dans leurs « choix » d'orientation scolaire, activités extrascolaires, etc.

En ce qui concerne plus spécialement les activités physiques et sportives, en va de même : plusieurs travaux réalisés en sociologie du sport (Louveaud, D'Avise & Louveau, 1998 ; Croquette, 2004 ; Mennesson, 2006 ; Court, 2008) ont mis en avant l'importance de la socialisation familiale et des investissements parentaux dans le choix du sport pratiqué ainsi que dans la construction de la carrière sportive, souvent débutée très jeune. Le soutien de la famille semble déterminant, particulièrement dans le cas d'un engagement transgressif dans une activité socialement considérée comme non conforme aux stéréotypes sociaux de sexe. Le rôle des parents (et éventuellement des frères et sœurs ou d'autres proches : oncles, tantes, cousin-e-s, etc.) apparaît principalement à deux niveaux :

- psychologique : pré-socialisation puis soutien moral
- matériel : soutien, aides, etc.

Ainsi, dans le monde sportif, mais aussi dans le monde de l'art (Buscatto, 2007 ; Ravet, 2003) ou encore dans le monde du travail (Marzetti, 2004 ; Guichard-Claudic, Kergoat & Vilbrod, 2008) ou de l'éducation (Lahire, 1994 ; 1995), la socialisation primaire au sein de la famille joue un rôle déterminant dans la réalisation de carrières imprévisibles, notamment des carrières féminines prestigieuses dans des « mondes d'hommes ».

Dans le cas des sports équestres, les enquêtes réalisées montrent que, là aussi, les parents jouent un rôle déterminant dans l'engagement dans la pratique puis dans la compétition, mais surtout dans la construction de la carrière équestre.

Pour les filles comme pour les garçons interrogés, le soutien parental au moment de l'engagement dans la pratique apparaît comme une constante et semble comparable quel que soit le sexe de l'enfant. Nous l'avons vu, une part non négligeable des compétiteurs ont même des parents eux-mêmes (ex)cavaliers ou (ex)compétiteurs et font mention d'une « pré-socialisation équestre » familiale précoce.

⁶⁶ Compte tenu de la féminisation très importante des clubs de licenciés « pratiquant » et des licenciés « compétition » des niveaux « Club » et « Ama 4 », l'engagement des cavalières dans la pratique de l'équitation et de la compétition équestre dans les premiers niveaux de compétition n'apparaît pas comme une transgression de genre, ce qui limite les éventuelles résistances parentales. De plus, nous l'avons vu, les cavalier-e-s sont principalement issus des classes sociales moyennes favorisées, ce qui limite également les différences de pratiques éducatives parentales entre les filles et les garçons.

Au cours de la carrière compétitive, les récits des cavalier-e-s interviewé-e-s font également mention d'un soutien – qui apparaît indispensable – de leurs parents et ce à double titre :

- soutien moral dans un sport où l'incertitude est forte, notamment en raison du rôle décisif du cheval, et où les conditions d'évolution sont parfois difficiles ;

- et surtout soutien matériel dans une activité compétitive qui, nous l'avons vu, implique des investissements financiers très importants (achats de chevaux performants, gros matériel, etc.) et un coût de fonctionnement particulièrement élevé (entretien et soins des chevaux, frais vétérinaires et de maréchalerie), et où les carrières compétitives débutent souvent à un âge où les cavalier-e-s ne sont pas encore entré-e-s dans la vie active donc ne peuvent financer eux-mêmes leur pratique sportive et compétitive.

Ce soutien des parents – au moins au niveau matériel – est évoqué de manière systématique dans tous les entretiens, apparaît comme une condition sine qua non à la pratique compétitive, et ce de manière de plus en plus prononcée lorsque l'on atteint les catégories de concours les plus prestigieuses, que pour les compétiteurs « Pro » amateurs comme pour les travailleurs.

Si ce soutien est évoqué par les cavaliers comme les cavalières, les entretiens, mais aussi les observations réalisées nous ont permis de mettre en évidence certaines différences et inégalités dans ce soutien parental selon le sexe du compétiteur, et ce particulièrement dans le cas de fratrie. En effet, nous avons pu le mettre en évidence dans la première partie à propos des compétiteurs et compétitrices travailleurs des sports équestres : dans les fratries, il existe un soutien parental plus fort au profit des cavaliers et aux dépens des cavalières, ce qui se traduit notamment par une inégale répartition des montures, les chevaux les plus performants étant attribués – sous des justifications diverses – plus fréquemment au(x) frère(s) qu'au(x) sœur(s). Le soutien moral et l'incitation à accéder aux catégories de niveaux supérieurs apparaissent également moins prononcés au profit des cavalières. Ceci peut expliquer en partie le moindre accès des cavalières amateurs aux catégories « Pro » et leur tendance à l'auto-sélection.

A ce titre, le cas de Céline [ex-« Pro 1 », gérante d'écurie et marchande de chevaux] est intéressant. Issue d'une famille plutôt favorisée, elle évoque au cours de sa carrière équestre, notamment dans ses plus jeunes années, un soutien financier de son père au profit de son frère et à ses dépens : attribution inégale des chevaux mais surtout encouragements paternels quasi

⁶⁷ Il est important de souligner que ce soutien matériel parental est indispensable même – et surtout – au plus haut niveau (« Pro 1/2 ») de la carrière équestre (que les compétiteurs les plus performants atteignent jeunes), contrairement par exemple aux carrières en entreprise où une fois le plus haut niveau atteint, le soutien parental n'est plus nécessaire.

exclusivement destinés au fils. Par ailleurs, elle explique qu'alors que les deux enfants de la famille évoquaient la possibilité de s'engager professionnellement dans le monde des sports équestres, seul son frère a eu des encouragements en ce sens, alors qu'elle a connu des résistances qui ont finalement engendré un conflit avec son père et la rupture temporaire des relations et du soutien de son père. De nombreuses années après, alors que Céline est mariée et installée professionnellement dans le monde des sports équestres, elle explique que lors des Championnats de France des Cavalières qu'elle a remportés, son père a évoqué ces inégalités entre son frère et elle :

« C'est ma mère qui me l'a avoué il n'y a pas si longtemps, puisque mon père est décédé en 2001 : quand j'ai gagné les Cavaliers la deuxième fois, en 98, mon père a fait une réflexion à ma mère - c'est elle qui me l'a dit parce que lui, jamais il ne m'aurait avoué - il est venu sur la piste pour tenir mon cheval pendant que je montais sur le podium, parce qu'il avait quand même une certaine fierté du papa, et après, il a dit à ma mère : « Je me suis peut-être trompé [entre son frère et elle, ce dernier, largement soutenu par sa mère, ayant des résultats inférieurs]. C'est dur, hein ?!! ».

Il est également intéressant de noter que, comme nous l'avons vu dans le cas des compétiteurs travailleurs des sports équestres, les cavaliéristes ont d'autant plus de chances de connaître une carrière prestigieuse qu'ils se trouvent dans une configuration familiale particulière qui limite la sélection intrafamiliale des arbitrages à leurs dépens : fille unique, situation du « garçon manquant » ou du « garçon défaillant ». Dans ces configurations, les cavalières obtiennent davantage de soutien des parents et se trouvent alors dans des conditions plus propices à la réalisation d'une carrière d'exception.

Néanmoins, dans le cas des sports équestres, où le recrutement social est privilégié et où les compétiteurs amateurs atteignant les catégories « Pro » sont sur-sélectionnés socialement, on peut penser que les inégalités sexuelles dans les pratiques éducatives parentales sont moins accentuées que dans d'autres sports. En effet, une part des travaux de sociologie de l'éducation (Bouchard & Saint-Amant, 1996) et de la famille (De Singly, 1993) montrent que les stéréotypes de sexe sont particulièrement prononcés dans les catégories sociales les moins diplômées, et d'autre part les travaux de sociologie du sport (Louveau, Davisse & Louveau, 1998) montrent que les inégalités hommes-femmes, notamment au niveau des représentations, sont plus importantes dans les sports populaires, ce qui n'est pas le cas des sports équestres.

Ainsi, bien qu'on ait pu repérer des inégalités de soutien parental selon le sexe du compétiteur dans le cas de fratries et qu'on ne puisse nier leurs effets sur la construction des carrières

⁶⁸ Dans le cas des compétiteurs travailleurs des sports équestres, qui sont beaucoup moins sur-sélectionnés socialement mais fréquemment issus des classes moyennes voire populaires, les inégalités sexuelles dans les pratiques parentales peuvent être plus prononcées, comme nous l'avons vu dans la première partie.

équestres des cavaliers et cavalières amateurs, on ne pense pas que ces inégalités jouent un rôle moins déterminant que dans le cas d'autres sports au recrutement social plus populaire.

Le poids de la socialisation sexuée au sein de la famille peut aussi être limité dans la mesure où, contrairement à d'autres sports de « tradition masculine », dans le cas des sports équestres, on n'observe pas de socialisation sexuée inversée chez les compétitrices amateurs même au niveau « Pro ». Au contraire, ce qui est considéré comme relevant des attributs de la féminité y est valorisé chez les cavalières : élégance, estime, soin des tenues de compétition, etc.

En ce qui concerne le soutien moral des parents apparaît au second plan par rapport au soutien matériel mais est néanmoins évoqué dans les entretiens, par les cavaliers comme par les cavalières. Si la mère semble prendre un rôle important dans ce soutien, d'autant plus si elle est elle-même (ex)cavalière, son rôle ne semble pas plus primordial pour les cavalières, la mère n'apparaissant pas ici comme un modèle ou un contre-modèle, mais seulement comme un soutien important.

Ainsi, le soutien parental apparaît indispensable pour la réalisation d'une carrière équestre prestigieuse, notamment pour accéder aux catégories « Pro » pour les compétiteurs amateurs, et ce surtout en raison du fort investissement financier nécessaire. Dans le cas des cavalières, qui sont confrontées – au-delà des seuls obstacles matériels – à des résistances subjectives, particulièrement dans les catégories « Pro », le soutien parental, matériel mais aussi moral, apparaît d'autant plus déterminant pour la réalisation d'une carrière d'élite. Le coût de la transgression pour les cavalières est alors moins élevé, leur accès puis évolution dans les catégories « Pro » facilités.

Or, nous l'avons vu, dans les fratries, bien que ce soit moins fréquemment le cas pour les compétiteurs amateurs que pour les compétiteurs professionnels des sports équestres, il peut s'opérer une sélection intrafamiliale défavorable aux cavalières. Cela peut constituer un des éléments d'explication de la moindre réalisation de carrière prestigieuse par les cavalières amateurs, explication néanmoins à nuancer en raison de la forte sur-sélection sociale des compétiteurs amateurs virtuoses « Pro ».

⁶⁹ En revanche nous avons pu observer des formes de socialisation inversée dans le cas des compétitrices travailleuses des sports équestres, nous y reviendrons dans le chapitre suivant.

Le soutien de la famille apparaît également déterminant – et encore plus pour les cavalières que pour les cavaliers – lorsque l'âge des compétiteurs augmente. En effet, les compétiteurs, outre le cumul éventuel avec une carrière professionnelle plus ou moins chronophage, vont devoir articuler leur carrière sportive avec les tâches domestiques et familiales.

Comme le montrent des enquêtes telles que l'enquête « Emploi du temps » de l'INSEE, ou encore nombre de travaux sociologiques, malgré l'évolution incontestable, il persiste d'importantes inégalités entre les hommes et les femmes au niveau du partage des tâches domestiques, aux dépens des femmes qui en assurent la grande majorité. Ainsi, elles disposent de moins de temps libre que les hommes pour consacrer notamment à leur pratique sportive, et ce de façon d'autant plus prononcée si elles ont des enfants.⁷⁰ Engagées dans une pratique sportive particulièrement chronophage en raison de la présence d'animaux, les cavalières peuvent être davantage pénalisées que les cavaliers dans la construction de leur carrière de compétition.

J-M. Bonneau [ex-entraîneur et sélectionneur de l'Equipe de France de CSO] évoque d'ailleurs ces difficultés « Notre discipline est attrayante aux yeux des adolescentes mais ça se complique quand elles veulent passer au professionnel et avoir une vie de famille. D'autant que nos athlètes sont obligés de travailler à côté de leur sport afin de s'assurer un revenu décent »⁷¹

Le soutien de la famille (parents, beaux-parents, conjoint, éventuellement sœurs) apparaît donc indispensable - comme nous avons déjà pu le mettre en évidence dans le cas des compétitrices travailleuses des sports équestres - pour permettre aux cavalières de déléguer tout ou partie de ces tâches et rendre possible la conciliation de leurs différentes carrières.⁷² Néanmoins, dans le cas des compétitrices amateurs, on peut penser que l'inégal partage des tâches domestiques pénalise moins leur carrière sportive que pour les compétitrices travailleuses des sports équestres. En effet, les premières, disposent d'un capital économique familial qui leur donne la possibilité de déléguer une grande partie de ces tâches à des tiers contre rémunération.⁷³

⁷⁰ Nous l'avons vu précédemment, les carrières équestres de compétition sont des carrières longues : si les catégories « Club », « Ama » puis parfois « Pro » peuvent être atteintes précocement, les compétiteurs peuvent y évoluer de manière durable. Certains cavaliers « Pro 1 » sont encore très performants à plus de 60 ans.

⁷¹ Nous reviendrons plus en détails sur la question des enfants et des maternités dans la partie 3, chap. 1.

⁷² Sources : entretien paru dans l'article A. Terrini, « Recherche cavalières... » Humanité Hebdo, 9 mai 2004, p. 24.

⁷³ Pour plus de précisions sur l'inégal partage du travail domestique et les conséquences possibles sur la construction des carrières équestres de compétition, cf. partie 1, chap. 3.

Cet « obstacle » de la vie de famille est également à relativiser dans l'explication du moindre accès à la cinquième séquence de la carrière par les cavaliers car, dans les cas de carrières prestigieuses, cet accès à la catégorie « Pro 2 » intervient précocement⁷⁴ à un âge auquel les cavalier-e-s ne sont pas encore (ou peu) confrontés aux contraintes domestiques. En revanche le poids de ces tâches peut ensuite peser sur la carrière sportive si les cavaliers ne reçoivent pas l'aide d'un tiers, notamment des membres de leur famille.

Par ailleurs, comme nous avons pu l'évoquer dans la première partie, le fait que les cavalières puissent déléguer en partie ces tâches chronophages n'empêche pas une forme de culpabilité de ces dernières, directement liée à l'adoption – indispensable pour mener une carrière sportive en « Pro » - d'un mode de vie qui s'écarte du modèle traditionnel de la femme/mère dévouée à son foyer ou à ses enfants.

Ce mode de vie particulier des compétitrices et leurs virtuoses semble poser encore plus de difficultés lorsque leur conjoint n'est pas cavalier. A. Wirth-Nyè [ex-« Pro 1 », ex-cavalière internationale] explique ainsi dans son ouvrage biographique :

« J'avais déjà 35 ans, et F., qui partageait l'existence depuis 4 ans, vivait mes rêves pour survivre. Il avait auprès de moi un rôle tout aussi difficile que celui des femmes de cavalier : le droit d'admirer et le devoir de se sacrifier. » (Wirth, 2001, p. 196).

Il en va de même dans la configuration inverse mais dans une moindre mesure. Ainsi, à l'image de ce qu'à pu mettre en avant D. Férey (Férey, 2006, p. 190) dans le cas des musiciens de musique punk, on a pu observer aussi des difficultés lorsque les deux membres du couple ne partagent pas la pratique équestre en compétition.

En revanche, comme nous avons déjà pu le voir à propos des compétiteurs travailleurs masculins, le fait d'être en couple semble constituer un atout pour les compétiteurs amateurs⁷⁷.

Il apparaît ainsi que si la socialisation sexuelle peut jouer un rôle dans la construction des carrières équestres des cavaliers et des cavalières, notamment dans le cas de fratrie, celle-ci n'apparaît pas déterminante dans le cas des séquestres, au recrutement social favorisé et ne peut pas expliquer la faible réalisation par les femmes de carrières d'excellence.

En revanche, la socialisation secondaire / professionnelle apparaît beaucoup plus déterminante dans la construction des carrières équestres, notamment dans les cas à la dernière séquence de celle-ci. Les différences entre les sexes apparaissent plus exacerbées et le soutien parental

⁷⁴ Souvent dès les catégories d'âge « Junior » (16-18 ans) voire « Jeunes cavaliers (18-21 ans), les épreuves de ces catégories correspondent aux difficultés des épreuves « Pro 2 ».

⁷⁷ Pour plus de précisions sur cette question, cf. Partie 1, chapitre 3.

devient alors beaucoup plus déterminant pour contourner les obstacles auxquels sont confrontées essentiellement les cavalières.

Les effets de la socialisation sociale / professionnelle auprès des pairs et des différents acteurs des sports équestres

Les pairs :

Aux attentes et pratiques éducatives parentales différenciées s'ajoutent les interactions avec les pairs et leurs réactions et conduites qui varient selon le sexe des compétiteurs.

En effet, dès l'entrée dans la carrière équestre des cavalier-e-s sont au contact des pairs, contact qui devient plus prégnant au fur et à mesure du franchissement des étapes et de l'accroissement de l'engagement dans la pratique. Ce contact avec les pairs a lieu sur les terrains de concours, mais aussi de manière plus quotidienne dans l'enceinte du centre équestre ou de l'écurie. Il s'opère ainsi une socialisation secondaire au contact des pairs tout au long de la carrière équestre des compétiteurs.

Au regard des entretiens et des observations, on peut penser que cette socialisation est également différenciée en fonction du sexe du compétiteur, et ce de manière variable selon la séquence de la carrière de compétition : alors que dans les premiers niveaux de compétition (« Club » et « Ama »), les cavalières sont davantage entourées et encadrées par des travailleuses, en « Pro » cela s'inverse et les femmes (compétitrices mais également travailleuses des sports équestres) sont beaucoup moins représentées. A cela s'ajoute dans les catégories « Pro » la domination d'une culture professionnelle empreinte de valeurs « masculines » dont sont exclues les femmes.

L'évolution des compétitrices dans les catégories « Pro » peut ainsi s'avérer difficile car soumise à des résistances et autres moqueries de la part des hommes masculins, largement majoritaires. Par ailleurs, nous l'avons déjà évoqué, la forte représentation masculine dans les catégories « Pro », que les compétiteurs « Ama » côtoient sur les mêmes terrains de concours, peut être à l'origine d'une auto-sélection des compétitrices « Ama » qui anticipent les difficultés liées au fait d'être une femme dans un « monde d'hommes ».

Ces résistances de la part des pairs évoquées de manière plus ou moins prononcée dans certains entretiens de compétitrices, à l'image de Céline [ex-« Pro 1 », dirigeante d'écurie et marchande de chevaux] ou encore d'Agathe [« Pro 1 », cavalière salariée] qui qualifient le monde des sports équestres de « monde de machos » ou d'Annabelle [« Pro 1 », cavalière et marchande de chevaux] qui parle d'un côté peu misogyne des sports équestres.

Agathe explique par ailleurs que lorsque qu'elle est sur les terrains de compétition, elle est « plus attendue au tournant qu'un homme »

Marine [« Pro 2 », 24 ans, cavalière salariée] évoquant à elle les « blagues » des compétiteurs à destination des rares compétitrices « Pro » sur les terrains de concours :

« Oui, avec les mecs, il y a toujours des blagues mais ce n'est pas mochant et c'est toujours avec le sourire et c'est de l'humour donc il n'y a pas de grande mochanté [] ça peut chamber, c'est vrai, mais ce n'est pas c'est jamais mochant ou sinon, les mochants, ben on ne leur répond pas parce que ça manque totalement. Et, du coup, ils rient rarement leurs blagues d'obiles ! ».

Lorsque l'on évoque le fait de se retrouver plusieurs cavalières sur un même terrain de concours, elle répond :

« Oui, c'est sympa. Enfin, c'est sympa de ne pas être la seule nana au milieu d'un troupeau de mecs parce que même si les blagues ne sont pas mochantes, si vous êtes la seule nana au milieu de 25 mecs sur un paddock, ben forcément, toujours très fin c'est rarement mochant mais c'est quand même pas toujours très drôle m'y habitue hein, c'est comme tout ! [rires] ».

Les « mauvaises blagues », souvent à connotations sexuelles (les expressions sont un peu chaudes) ou « ils sautent sur tout ce qui bouge » sont fréquemment utilisées pour qualifier les compétiteurs « Pro ») sont souvent évoquées dans les entretiens des compétitrices « Pro », avec plus ou moins d'exaspération. En ce monde des sports équestres « Pro » rejoint le monde de la police où G. Pruvost (2007) a également mis en évidence ce genre de « blagues » redondantes ou encore celui des conducteurs de poids lourds (Hamelin & Rodrigues, 2005).

Sandra [« Pro 2 », amateur, 27 ans] évoque également une anecdote significative de la culture « masculine » des sports équestres de haut niveau lorsqu'on lui demande si ça peut parfois être difficile d'être une femme dans un milieu où il y a beaucoup d'hommes :

« Le féminisme ou le masculinisme, entre guillemets, sur les grosses épreuves, on le voit. Voilà la finale du Championnat du Monde, il faut que ce soit Lansink [cavalier hollandais] qui gagne parce qu'une gonzesse enfin 3 gonzesses sur le podium, c'était pas possible ! De voir Lansink au pied du podium et que des filles sur le podium, ça n'aurait pas été supportable pour les cavaliers ! Quand Lansink, seul mec de la finale, a gagné ce week-end-là sur les terrains de concours Ben ouais, voilà la tournante [finale à 4 des Championnats du monde], c'était pas possible que Lansink [seul homme sur les 4 finalistes], il ne la gagne pas, il ne fallait pas, il fallait que ce soit un mec ! ».

Il est néanmoins important de préciser que les compétitrices sont plus ou moins confrontées à ces résistances selon la configuration dans laquelle elles se trouvent :

⁷⁹ Néanmoins il est important de préciser que, contrairement aux femmes policiers qui « partagent » certaines blagues de leurs collègues masculins, les compétitrices (souvent issues des classes sociales favorisées, notamment dans le cas des amateurs virtuoses), qui ont connu de socialisation sexuée inversée donc qui ne sont pas « préparées » à ce genre de comportements, ne les cautionnent pas, voire les rejettent plus ou moins explicitement.

- le fait d'être issue d'une famille de travailleurs des sports équestres ou encore d'être en couple avec un travailleur des sports équestres, ou d'être un sportif professionnel, limite les résistances explicites. Etre « issu d'une famille de travailleurs des sports équestres » ou y être très bien intégrée constitue ainsi une forme de « protection ».

- être compétitrice amateur fortunée semble aussi limiter les résistances – du moins frontales - et ce pour deux raisons : d'une part, les cavalières sont souvent peu intégrées dans le monde des sports équestres ce qui limite leurs contacts avec les pairs « Pro » travailleurs ; d'autre part, elles apparaissent comme des stars potentielles, ce qui incite ces derniers à éviter les remarques ou autres moqueries.

- en revanche, les rares travailleuses des sports équestres issues du « sérail », les travailleuses du cheval ou encore les compétitrices amateurs non fortunées apparaissent davantage confrontées à ces résistances.

Par ailleurs, il est à noter qu'au cours de notre enquête est apparu un décalage entre les récits des compétitrices lors des entretiens et l'observation réalisée sur les terrains de concours ou dans les structures équestres interviewées, décalage qui se traduit principalement par une minimisation des résistances à caractère misogyne.

Les propos d'A. Ledermann, cavalière « Pro », ex-membre de l'équipe de France au palmarès brillant⁸⁰, qui, faute de chevaux performants, se contente aujourd'hui sur des épreuves de niveau « Pro 2 », affirme par exemple :

« Je n'ai pas eu plus de problèmes qu'un garçon pour réussir [] Les seuls problèmes viennent des propriétaires, qui rechignent plus à prêter un cheval à une femme qu'à un homme »

Or, de nombreux récits de compétitrices ayant évolué aux côtés de cette cavalière ou encore des anecdotes évoquées dans la presse spécialisée, ainsi que l'observation menée sur les terrains de concours fréquentés par cette dernière, ont mis en évidence des résistances à caractère misogyne à son encontre.

Ainsi, alors que plusieurs compétitrices limitent voire nient le caractère misogyne de la culture dominante des catégories « Pro », nous avons pu être témoin de manière récurrente de moqueries ou autres remarques pour le moins déplacées.

Une anecdote qui a eu lieu lors de l'entretien réalisé avec Marie-Pierre⁸² [cavalière salariée, 24 ans] au sein des écuries dans lesquelles elle travaille illustre ce déni du caractère

⁸⁰ Entre autres : première femme championne d'Europe, médaillée de bronze aux Jeux Olympiques d'Atlanta en 1996, etc.

⁸¹ Sources : interview d'A. Ledermann in Van Kote, (1989). « Equitation : championnat de France. Le retour des cavalières » Le Monde du 07/10/1989, p. 32.

misogyne de la culture dominante des sports équestres. En effet, alors que l'entretien se déroule dans le club-house de l'établissement et qu'il fait très froid et humide dehors, un cavalier compétiteur propriétaire d'un cheval aux écuries s'apprête à sortir pour aller monter son cheval malgré les conditions météorologiques difficiles. En sortant, il s'adresse aux quelques cavaliers (qui sont surtout des cavalières) présents en disant :

« Allez, on n'est pas des tapettes, on va voir qui a des couilles pour aller monter à cheval de ce temps là ».

Ce type de propos consacrant « la virilité », auxquels aucun des cavaliers présent-e-s n'a d'ailleurs réagi, sauf par quelques sourires gênés, est habituel dans les établissements équestres ou sur les terrains de concours.

Cette propension des compétitrices à minimiser les moqueries et autres violences symboliques de leurs pairs masculins n'est pas circonscrite à cette population et au monde des sports équestres. En effet, cette attitude, que l'on rencontre dans d'autres « mondes d'hommes », peut être assimilée à une forme de stratégie de femmes engagées dans ces mondes pour être acceptées plus facilement (ou du moins limiter les rejets), en ne remettant pas en cause de manière explicite la domination masculine pour éviter tout risque de mise en place de « stratégies de défense » de la part des hommes. Les compétitrices tentent ainsi de ne pas se singulariser mais de se « normaliser » le plus possible afin d'être tolérées. Néanmoins, certaines compétitrices interrogées, notamment celles qui, de part la configuration dans laquelle elles se trouvent, sont les plus exposées, affirment l'existence de cette violence symbolique et la décrivent.

Ces résistances des pairs, bien qu'elles existent encore et sont évoquées par des jeunes compétitrices à propos de jeunes compétiteurs, semblent néanmoins plus limitées que par le passé⁸³, nous y reviendrons ci-après.

Les enseignants/entraîneurs/coachs

⁸² Il est intéressant de noter que Marine venait de se joindre à ce groupe juste avant cet épisode, qu'elle ne ressentait pas particulièrement de caractère misogyne dans le monde des sports équestres.

⁸³ Nous avons pu relever des éléments qui vont en ce sens, notamment au cours des entretiens réalisés avec des ex-compétitrices de différentes générations qui sont aujourd'hui encore engagées dans le monde des sports équestres (en tant qu'entraîneur/coach, actrice institutionnelle, mère d'un jeune compétiteur, propriétaire de chevaux, juge, etc.).

Nous l'avons vu dans la première partie, le monde du travail du cheval est marqué par une inégale distribution sexuée verticale et horizontale : les femmes sont sous représentées dans le monde des sports équestres, notamment aux postes d'entraîneurs et de coaches, et ce de manière de plus en plus prononcée au fur et à mesure de l'élévation du niveau de compétition et des catégories d'âge. Ainsi, elles encadrent souvent la pratique compétitive des cavaliers les plus jeunes et les moins expérimentés (le « Club »), et occupent en revanche très peu les fonctions d'entraîneurs/coaches des compétiteurs chevronnés (« Ama » mais surtout « Pro »). Ces fonctions sont en effet investies par des hommes, souvent eux-mêmes (ex)compétiteurs « Pro ».

On peut penser - nos observations et entretiens vont dans ce sens - que cela va également constituer un obstacle à l'accès des cavalières aux catégories les plus prestigieuses, et ce pour plusieurs raisons :

- Tout d'abord, les travaux de sociologie de l'éducation (Mosconi, 1989 ; Marry & Mosconi, 2006) ont mis en évidence, à l'image des pratiques parentales, des représentations et des attentes différentes des enseignants selon le sexe de l'élève, qui se traduit dans les faits par des sollicitations et des comportements distincts de ces derniers selon qu'ils s'adressent à des fillettes ou à des garçons.

Dans le cas des entraîneurs/coaches on peut penser qu'il en va de même, et qu'ils seront moins enclins à être très exigeants envers les cavalières qu'envers les cavaliers, et ce dès le début de leur pratique compétitive, ayant moins confiance dans le potentiel des premières. Ceci peut se traduire par une sollicitation moindre, l'attribution de chevaux moins performants et être alors intégré par les cavalières qui afficheront une réaction des objectifs plus modestes et une moins grande confiance en elles. De plus, fait que les entraîneurs/coaches, eux-mêmes (ex)compétiteurs, aient évolué dans le monde « Pro » dominé par une culture professionnelle empreinte de valeurs masculines, donc qu'ils aient adopté ces représentations, amplifie ces inégalités de traitement selon le sexe de l'élève compétiteur. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que les rares femmes évoluant au plus haut niveau sont souvent (ou ont été, au moins temporairement) encadrées par des rares femmes entraîneurs/coaches.

Par ailleurs, l'enquête réalisée par nous en 2003 (Le Mancq, 2003) à propos des compétiteurs « Club » et « Ama » a mis en évidence le fait que les enseignants/coaches intervenaient davantage dans les prises de décisions concernant l'évolution de la carrière (notamment les changements de catégorie) des cavalières que dans celle des cavaliers. Ainsi, ce sont eux qui décident du changement de catégorie à 38 % dans le premier cas contre à

peine 21 % dans le second, les compétiteurs paraissant beaucoup plus fréquemment comme les seuls décideurs de l'évolution de leur carrière. L'influence des enseignants d'équitation est particulièrement importante dans le cas des cavalières.

Ainsi, ces résultats cumulés à nos observations terrain et aux entretiens réalisés nous laissent penser que, notamment au moment du passage des catégories « Ama 4 » vers « Ama 3 », voire de « Ama 3 » à « Pro 2 », la sélection des compétitrices peut se doubler parfois d'une forme de sélection des entraîneurs/coachs.

Ceci concorde donc avec les résultats de nombreux sociologues de l'éducation, notamment ceux de C. Marry et N. Mosconi (2006) qui ont montré que les enseignants, influencés eux aussi par la construction sociale des identités sexuées, ont tendance à moins croire dans les potentialités des filles, surtout lorsqu'elles s'orientent vers des filières considérées comme masculines : « De nombreuses recherches montrent que les enseignant-e-s ont plus d'interactions avec les garçons qu'avec les filles (2/3-1/3). Ils-elles interrogent les garçons plus souvent, leur font plus de questions à ordre cognitif, leur posent des questions plus complexes, reprennent plus leurs titres spontanément, leur consacrent plus de temps pour répondre et se corriger (temps de latence). Bien sûr ces différences de traitement ne peuvent être complètement expliquées doivent croiser le sexe avec l'origine sociale et la position scolaire des élèves. Notons aussi que ces différences sont plus fortes dans les matières supposées masculines. Autre point significatif observé dans plusieurs expériences : si les enseignant-e-s essaient de rétablir de l'équité dans des classes déséquilibrées, les garçons se plaignent d'être négligés et les enseignants ont l'impression qu'ils négligent. Ce qui prouve bien que la norme explicite de traitement est égale et de toutes dissimule en réalité une norme qui commande de favoriser le groupe des garçons (Marry & Mosconi, 2006, p. 444).

Le fait que les acteurs institutionnels et les cadres techniques, notamment les entraîneurs/sélectionneurs nationaux et le Directeur Technique National soient quasi exclusivement des hommes dans la discipline du CSO peut également constituer un obstacle, plus ou moins formel (sélections, accès aux stages), à la réalisation par les cavalières de carrières prestigieuses, obstacle qui peut se révéler particulièrement explicite comme dans le cas de Mireille ou encore de Josette, évoqués au cours du chapitre 1 de la première partie.

- Ensuite, le fait que les entraîneurs/coachs, souvent eux-mêmes (ex) compétiteurs ne soient que très rarement des femmes limite les « modèles » sur lesquels les compétitrices, notamment les plus jeunes, pourraient se projeter. Or, cela semble important, notamment pour les compétitrices amateurs virtuoses qui évoluent dans la majorité des cas des modèles

féminins (très rarement des proches) sur lesquels se projettent, ou se sont projetées, au début de leur carrière de compétition. Certaines évoquent des mentors masculins mais dans une moindre mesure. Par ailleurs, lorsqu'un mentor féminin est évoqué par les compétitrices, celle-ci apparaît comme ayant joué un rôle de soutien considérable, ce qui est beaucoup moins le cas pour les mentors masculins. Or, nous l'avons vu, dans le monde des sports équestres qui se caractérise par un niveau d'interconnaissance, à l'image du monde des violonistes virtuoses (Wagner, 2004), le soutien d'un mentor puissant dans le milieu constitue un atout déterminant, notamment pour accéder à des chevaux performants.

- Enfin, le fait que les acteurs influents du monde des sports équestres, notamment les propriétaires de chevaux, soient majoritairement des hommes permet de préciser les modalités de l'accès aux chevaux : au niveau « Club » voire « Ama », par une attribution préférentielle des chevaux les plus performants à leurs homologues masculins ; au niveau « Pro » par une propension plus faible des propriétaires à confier leur(s) chevaux à des compétitrices⁸⁶, nous y reviendrons dans le chapitre suivant.

Ainsi, si les effets de la socialisation sexuelle sont perceptibles dans le monde des sports équestres comme dans d'autres mondes sociaux, en revanche contrairement à d'autres « bastions masculins », les cavalières qui fréquentent ce « monde d'hommes » ne semblent pas avoir connu une socialisation sexuée inversée (filles éduquées comme des garçons) et ne présentent pas un rapport au corps atypique au regard des stéréotypes sociaux de sexe. Si elles endossent parfois la place du « garçon manquant » ou du « garçon défaillant » (particulièrement dans le cas des compétitrices « Pro » travailleuses des sports équestres), elles ne prennent en revanche certainement pas celle du « garçon manqué »⁸⁷.

Par ailleurs, contrairement à d'autres sports « de tradition masculine » tels que le football (Mennesson 2000, 2006) ou encore les sports d'équipe (Pénin, 2004), les cavalières ne mentionnent que très exceptionnellement, au cours de leur carrière équestre, l'existence d'injonctions à se conformer aux « modèles » masculins des compétiteurs « Pro ».

⁸⁶ Bien que les données disponibles ne nous permettent heureusement pas de réaliser une enquête quantitative rigoureuse pour connaître précisément l'influence du sexe des propriétaires de chevaux à potentiel sur leur choix du cavalier/de la cavalière, nous avons néanmoins pu constater une propension plus élevée chez les propriétaires femmes à confier leur(s) monture(s) à des compétitrices.

⁸⁷ Nous avons néanmoins pu remarquer lors des entretiens que certaines compétitrices « Pro » travailleuses des sports équestres se forgent ce qu'elles appellent une « carapace » avec quelques attributs de la masculinité (froideur, violence des propos, etc.) dans des situations particulières telles la vente de chevaux de sport, nous y reviendrons dans la partie suivante.

Les cavalières ne sont d'ailleurs pas – ou exceptionnellement dans le cas de travailleuses des sports équestres⁸⁸ - taxées de masculines ou de « viriles » et elles ne cherchent pas à endosser les attributs de la masculinité. Au contraire « féminité » et tous les attributs qui lui sont traditionnellement associés (esthétique, grâce, élégance, etc.) sont largement valorisés et encouragés pour les cavalières, utilisés par elles, notamment à travers le port de tenues très « féminines », nous y reviendons dans la dernière partie.

En cela le monde des sports équestres se situe également des mondes de l'art, notamment de celui de la création artistique où, quand les femmes deviennent artistes reconnues, leur sexe est nié au nom des qualités « viriles » de leur écriture (Naudier & Ravet, 2005)⁸⁹ ou encore celui du jazz où les instrumentistes de jazz doivent se comporter « comme des hommes » afin d'être respectés et reconnus par eux » et doivent « fermer la séduction » (Buscatto, 2004, p. 49). En revanche les chanteuses sont beaucoup plus nombreuses que les chanteurs - se doivent d'être féminines, sèches, attentives à leur tenue sur scène, à leur gestuelle, pour susciter l'admiration du public. Le chant comme le piano sont considérés comme faisant partie de la bonne éducation des jeunes filles de la bourgeoisie. Cette séduction est un piège car leur voix apparaît « naturelle » et non comme le fruit d'un long travail technique – elle n'est pas reconnue comme un « instrument » – mais elle aussi un atout, une ressource dans leur carrière (Buscatto, 2003).

De façon un peu similaire, dans le monde des sports équestres, la stigmatisation des compétitrices « Pro » réside à afficher leur féminité voire à s'en servir comme élément distinctif en les mettant en valeur, et non à afficher des attributs de la masculinité. Certains compétiteurs « Pro » et propriétaires de chevaux à potentiel s'efforcent ainsi le fait de ne pas partager/confier leurs chevaux avec/à ces compétitrices performantes en affirmant « l'argument » (largement discutable, nous y reviendrons dans la dernière partie) du manque de qualités « viriles » - principalement la force – de ces cavalières pour pouvoir évoluer avec certains chevaux très puissants physiquement.

En revanche, comme a pu le mettre en avant notamment Mennesson à propos du football, de la boxe ou de l'haltérophilie (Mennesson, 2000)⁹⁰ Même quand une fille refuse d'entrer dans un sport pour filles et se soumet aux exigences nécessaires pour prioriser des dispositions ajustées à la pratique d'un sport viril, elle obtient difficilement la reconnaissance des pratiquants masculins qu'elle obtient soit son masculinité, soit

⁸⁸ Ceci diffère un peu dans le cas des compétitrices travailleuses des sports équestres et surtout dans le cas des non compétitrices (grooms, palefrenières), nous y reviendrons dans la partie suivante.

⁸⁹ Cf. Naudier & Ravet, in Maruani (2005), p. 415.

sa pseudo-masculinité et son manque de performance (De France, 2003, p.31). Ceci peut également être le cas dans les sports équestres des rares compétitrices travailleuses des sports équestres qui adoptent une attitude plus « virile ».

Ainsi, bien que - nous le verrons dans le chapitre suivant - les effets de la socialisation sexuée et les résistances objectives et subjectives liées aux stéréotypes sociaux de sexe en vigueur dans ce « monde d'hommes » que sont les sports équestres ne peuvent expliquer à eux seuls le moindre accès des cavalières aux catégories « Pro », ces effets sont néanmoins incontestables – surtout à travers la socialisation secondaire lors de la quatrième et surtout de la cinquième séquence de la carrière - jouent un rôle indéniable dans la disparition progressive des cavalières des plus hautes sphères de la compétition. Néanmoins, ils sont à nuancer selon les catégories dans lesquelles évoluent les compétitrices, le moment du cycle de vie, mais surtout les atouts dont disposent ces dernières :

- Dans les catégories « Club » et « Amateurs », les compétitrices sont surreprésentées, de même que les travailleuses (surtout au niveau « Club ») et leurs valeurs « viriles » apparaissent moins prépondérantes, bien que déjà existantes. On assiste à une forme de « banalisation » de la présence féminine à ce niveau de compétition, et les résistances des pairs sont ainsi moins prononcées. En revanche, les résistances et la domination d'une culture empreinte de valeurs masculines sont beaucoup plus importantes dans les catégories « Pro ».,

- Les cavalières sont moins confrontées aux obstacles objectifs, notamment à l'inégal partage du travail domestique, lors de leur jeunesse (même si, nous l'avons vu, ce « handicap » est à nuancer dans le cas des femmes socialement sur-sélectionnées). De plus, au cours de leur jeunesse les compétiteurs, cavaliers comme cavalières, sont plus souvent sur des montures dont leurs parents sont propriétaires, ce qui limite l'inégal accès aux chevaux de propriétaires extérieurs. La jeunesse apparaît ainsi comme le moment du cycle de vie au cours duquel les compétitrices sont moins pénalisées. On remarque d'ailleurs la présence d'une proportion non négligeable de cavalières à haut niveau dans les catégories réservées aux moins de 18 ans, proportion qui diminue ensuite de manière significative dans les catégories « Jeunes Cavaliers » (18-21 ans) et surtout « Seniors ».

- Enfin, et c'est ce qui va contrecarrer plus le poids des résistances et autres handicaps de genre, les atouts⁹³ possédés par les cavalières jouent un rôle déterminant

⁹³ Nous n'évoquerons ici que brièvement ces atouts dans ce chapitre où ils seront détaillés dans la partie suivante traitant des profils des compétitrices « d'exception » connaissant des carrières prestigieuses.

pour atténuer ce handicap potentiel et leur permet de surmonter les obstacles rencontrés au fur et à mesure de leur carrière. Ces atouts paraissent encore plus indispensables que pour leurs homologues masculins pour connaître une carrière d'exception. Les compétitrices « d'exception » possèdent en effet des dispositions communes.

Le premier d'entre eux, et celui qui paraît le plus déterminant, est un capital économique élevé (propre ou celui des parents dans le cas « d'héritières »), particulièrement dans le cas d'une des configurations familiales favorables évoquées précédemment. Cet atout, s'il n'est pas synonyme de reconnaissance de leurs compétences par leurs pairs ou par les propriétaires de chevaux, va néanmoins permettre aux compétitrices d'accéder directement aux chevaux performants, ainsi qu'aux conseils d'entraîneurs/coachs reconnus, rémunérés en conséquence. Les épreuves « d'exception » sont ainsi quasi-systématiquement sur-sélectionnées socialement, tout dans le cas des amateurs virtuoses. Ce fort capital économique va également permettre d'externaliser les tâches domestiques afin de consacrer un maximum de leur temps à leur carrière équestre. Dans le cas des amateurs virtuoses, la pratique équestre compétitive apparaît alors comme un « luxe » que leur statut social leur permet un peu au même titre que l'engagement bénévole, notamment au sein des institutions sportives, comme explique C. Chimot (Chimot, 2005, p.314-315).

Le second atout consiste à être issu d'une famille de travailleurs des sports équestres (« filles de ») pour les raisons précisées lors de la partie 1, chapitre 3. Cet atout apparaît encore plus important pour les dévotés que pour les cavaliers. Néanmoins, pour profiter pleinement de cet atout, les compétitrices doivent se trouver dans une des configurations familiales favorables évoquées précédemment.

Par ailleurs, il apparaît à travers nos observations le fait d'être issu d'une famille intégrée dans le monde des sports équestres va limiter les résistances frontales des compétiteurs « Pro » face à ces cavalières, et ainsi limiter le coût de la transgression en diminuant la violence symbolique subie.

Le troisième atout, également évoqué dans le chapitre 3 de la partie 1, consiste à être en couple avec un des compétiteurs « Pro » sportifs professionnels (« femme de »), et ainsi bénéficier de son réseau pour accéder aux chevaux. Contrairement au cas où le conjoint est un « Pro » travailleur des sports équestres, cette configuration rare constitue également un facteur favorable à l'élévation des compétitrices au haut niveau.

Cette configuration de « femme de » permet de limiter les résistances frontales et autres violences symboliques.

Toutefois, il est important de préciser que ~~être~~ « femme de » constitue un atout pour ces cavalières qui évoluent dans ~~les~~ catégories « Pro », la légitimité ~~de~~ leur présence à ce niveau semble souvent davantage tenir à leur statut ~~(ceci est également observable dans le cas de « fille de »)~~ qu'à la reconnaissance de leurs propres compétences sportives, ce qui renforce aussi la dépendance des femmes et la ~~prééminence~~ ~~des~~ hommes, de la même manière que pour les femmes chanteuses de jazz ~~lorsqu'~~ ~~elles~~ ~~ne~~ ~~sont~~ ~~pas~~ ~~elles-mêmes~~ ~~musiciennes~~ ~~(Buscatto, 2003).~~

Par ailleurs, on peut noter que la situation ~~peut~~ parfois être inverse : les compétiteurs sont en couple avec des femmes fortunées ~~qui~~ sont propriétaires de leurs chevaux, l'union représente alors un atout pour le compétiteur qui, ~~si~~ ~~il~~ ~~n'~~ ~~bénéficie~~ ~~pas~~ ~~des~~ ~~représentations~~ ~~des~~ ~~compétences~~ ~~équestres~~ ~~de~~ ~~son~~ ~~épouse~~ (souvent cavalière, parfois compétitrice « Ama ») ou de son réseau, bénéficie en revanche d'un accès à des chevaux performants, comme l'explique par exemple Marc [« Pro 1 », membre ~~de~~ l'équipe de France dont la femme et la belle-mère sont propriétaires ~~de~~ certains de ses chevaux] :

« [il évoque son mariage] parce que ma belle-mère a pas mal de pognon, donc ça m'a permis d'acheter des chevaux - enfin, ça je ne l'aurais pas eu c'était une nouvelle ! [rires] - ça m'a permis d'acheter des chevaux : elle achetait des chevaux qui étaient des chevaux de qualité que je n'avais jamais pu m'acheter mais tout en en ayant la jouissance c'est-à-dire que c'étaient pas nos chevaux [à lui et à son épouse] mais, en tous cas, on en avait la jouissance [il est le seul à les monter]. Ça a permis d'acheter du bon matériel c'est-à-dire qu'on avait tout qui fonctionnait bien mais il nous manquait la qualité de chevaux donc cette qualité de chevaux est arrivée comme ça [avec l'arrivée de la belle-mère] et puis après, ça fait boule de neige »⁹⁵.

Nous sommes ainsi parfois face à ce que ~~peut~~ qualifier de « stratégies conjugales ~~des~~ compétiteurs travailleurs. Par ailleurs, certaines compétitrices « Pro » propriétaires d'une ou plusieurs monture(s) à ~~potentiel~~ ~~indiquent~~ ~~avoir~~ ~~été~~ ~~draguées~~ ~~sur~~ ~~les~~ ~~terrains~~ ~~de~~ ~~concours~~ » seulement parce que ces mecs ~~leur~~ ~~ont~~ ~~permis~~ ~~d'occuper~~ ~~les~~ ~~chevaux~~ ~~pour~~ ~~eux~~ » l'image de Céline [ex-« Pro 1 », dirigeante ~~d'équipe~~ ~~et~~ ~~marchande~~ ~~de~~ ~~chevaux~~] qui explique :

« En fait, c'était assez marrant parce qu'à l'époque, moi, quand j'avais 20 ans déjà on va dire une jolie nana, qui montait un bon cheval c'est un milieu de machos hein, c'est facile de se faire draguer si tu es reconnue Moi, à l'époque, avec H. [son cheval], il y en a plein [de compétiteurs « Pro »] qui m'ont dragué en se disant : Tiens, je vais occuper son cheval [rires] mais c'était tellement les gars ~~si~~ ~~ils~~ ~~étaient~~ ~~transparents~~ ~~de~~ ~~temps~~ ~~en~~ ~~temps~~ ~~que~~ ~~ça~~ ~~me~~ ~~faisait~~ ~~rigoler~~ ~~!!!~~ ».

Le cumul de ces « atouts » accroît ainsi ~~fortement~~ ~~les~~ ~~chances~~ ~~des~~ ~~compétitrices~~ ~~d'accéder~~ ~~aux~~ ~~catégories~~ ~~«~~ ~~Pro~~ ~~»,~~ ~~en~~ ~~leur~~ ~~permettant~~ ~~de~~ ~~dépasser~~ ~~les~~ ~~obstacles~~ ~~objectifs~~ (particulièrement l'accès aux chevaux) et en limitant le coût ~~de~~ ~~la~~ ~~transgression~~. Néanmoins, si l'acquisition de montures performantes leur permet plus aisément ~~d'accéder~~ ~~aux~~ ~~catégories~~ ~~«~~ ~~Pro~~ ~~»,~~ elles n'en

⁹⁵ Il est à noter que parmi les compétiteurs « Pro 1 », Marc n'est pas le seul dont les chevaux appartiennent à la belle-famille ou à son épouse.

restent pas moins soumises à une violence symbolique plus ou moins exacerbée, principalement des résistances ~~sub~~ et le déni de leurs ~~comp~~étences sportives, surtout si elles sont compétitrices amateurs. On peut d'ailleurs penser que la sur-sélection sociale, cumulée au handicap du genre, accroît les ~~st~~atées des compétiteurs « Pro » travailleurs des sports équestres dominés socialement par ~~trav~~aières amateurs, d'autant plus dans le cas de travailleurs des sports équestres issus des classes ~~pa~~ises où les identités sexuelles traditionnelles restent un des principaux ~~é~~léments de valorisation (Schwartz, 2002 ; De Singly, 1993). Le récit d'Agathe [« Pro 1 », 24, ~~is~~ issue d'une famille socialement favorisée mais très récemment investie professionnellement dans le monde du cheval] abonde dans ce sens :

« L'année dernière, quand j'ai fait le championnat des [jeunes chevaux] de 7 ans [[] je suis sans-faute sur le Grand Parquet, il y a dix sans-faute sur soixante chevaux, tout le monde était là et le lendemain, tout le monde m'attendait au tournant dans la finale pour que je me casse la gueule, c'était clair. [] Oui, je suis plus attendue au tournant par les mecs professionnels, parce qu'il y a de la jalousie, énormément de jalousie : une femme, je suis jeune, et puis tout le monde me connaît un peu comme une enfant, ~~ou~~ grâce à la fille de Madame X. [sa mère], donc oui, avec mes chevaux, le fait que j'ai un camion neuf ben il y a de la jalousie ».

Il apparaît donc que les compétitrices engagées dans ce « monde d'hommes » que sont les sports équestres sont ~~con~~frontées à des résistances ~~es~~ communes à d'autres « mondes d'hommes » pénétrés par des femmes. Ces ~~eff~~et classiques de la socialisation sexuée secondaire (sélection doublée d'une ~~auto~~-sélection) se retrouve dans d'autres domaines, notamment dans le monde de l'art, commente par exemple Ravet (2003b) à propos des violonistes virtuoses en indiquant : au-delà de la ~~ré~~site au concours de recrutement, « pour les femmes, le droit d'entrée se ~~double~~ment de ~~con~~ditions traditionnelles contre le recrutement des femmes (refoulement dans l'ordre du non-dit) et, plus subtilement, des résistances ~~int~~érieures elles-mêmes ~~qui~~ résultent de la capacité des musiciennes à intégrer l'orchestre (Ravet, 2003b, p.157).

On peut ainsi avancer, les résultats de ~~en~~quêtes qualitatives successives et de nos observations abondent en ce sens – que les ~~ca~~valières sont confrontées à une sélection parentale et/ou des entraîneurs/coachs ~~et~~ acteurs institutionnels et propriétaires de chevaux de sport, sélection doublée d'une ~~auto~~-sélection, même à compétences, investissement et résultats égaux. En effet, ~~lo~~es cavalières accèdent au circuit de compétition (« Club » et a fortiori « Ama »), elles ont déjà franchi les trois premières séquences de la carrière équestre mises en ~~par~~allèle. Chevalier (1994), voire la quatrième. Elles ont ainsi connu le double processus d'acculturation et intégré la sous-culture spécifique aux sports équestres ~~con~~frontées à ce double processus et au contact

prolongé des compétiteurs de tous niveaux, notamment des compétiteurs « Pro 2 » qui évoluent souvent sur les mêmes terrains de courses, les cavalières sont susceptibles d'avoir intégré le fait que la compétition de haut niveau, notamment en saut d'obstacles, est un univers avant tout masculin, ce qui peut entraîner une auto-sélection de celles-ci et limiter leur accès à la cinquième séquence de la carrière. Les compétitrices qui atteignent les catégories « Pro » et mènent une carrière professionnelle sont donc sur-sélectionnées.

Les résultats de nos enquêtes montrent que les différences de construction entre les carrières équestres masculines et féminines ne peuvent en aucun cas être analysées en termes de « nature ». Il apparaît notamment que l'investissement, « l'esprit de compétition » ou la relation au cheval sont assez comparables entre les compétiteurs des deux sexes ayant atteint la quatrième (et éventuellement la cinquième) étape de la carrière équestre et ne peuvent expliquer le moindre accès des cavalières aux catégories « Pro ». L'argument de la moindre force physique et de l'insuffisante résistance des cavalières, parfois mis en avant pour expliquer leur disparition au fur et à mesure de l'élévation du niveau de compétition et leur moindre accès aux chevaux performants, est largement discutable, notamment au regard des résultats des compétitrices étrangères au plus haut niveau international,

L'auto-sélection exprimée par les cavalières ne doit pas masquer la sélection qui s'opère lors de l'accès aux catégories « Pro », entièrement liée au mode de fonctionnement de ces catégories de haut niveau, notamment l'accès aux chevaux performants et la culture légitime masculine qui y règne.

En effet, au-delà des facteurs « classiques » d'inégalités de genre, le moindre accès des cavalières au plus haut niveau ne peut se comprendre, dans le cas des sports équestres, qu'en croisant la question du genre avec celle des frontières de la professionnalité et du statut du compétiteur, amateur ou travailleur, et en adoptant une démarche processuelle. Au niveau des catégories « Pro », le fonctionnement des modalités d'accès aux chevaux vont en effet pénaliser les femmes à double titre: en tant que femmes dans un « monde d'hommes » mais également en tant qu'amateur ou que travailleuse non reconnue dans un monde sportif dominé par la logique professionnelle.

3.2. Des cavalières face à une culture professionnelle construite par et pour les hommes

Nous l'avons vu⁹⁷, le statut du compétiteur apparaît déterminant dans la construction des carrières équestres de compétition, et particulièrement dans l'accès aux catégories « Pro ». Or, c'est au moment de l'entrée dans la catégorie « Pro 2 » que la proportion des cavalières parmi les compétiteurs diminue de façon drastique.

Fort de ce constat, apparaît déterminant, pour comprendre les raisons de cette disparition, de croiser la question du genre avec celle du statut du compétiteur « Pro » ainsi que du fonctionnement et de la logique dominante de ces catégories « Pro ».

Dans la partie précédente⁹⁸ nous avons expliqué que les catégories « Pro » étaient dominées quantitativement par les travailleurs des sports équestres, dans une moindre mesure, les travailleurs des centres équestres. Les amateurs sont largement minoritaires, voire font figure d'exceptions dans la catégorie « Pro ». Par ailleurs, nous avons vu que dans le contexte concurrentiel du monde du travail des sports équestres, et face à des frontières floues entre compétiteurs travailleurs des sports équestres et amateurs amateurs, ainsi qu'à une difficile évaluation des compétences, la culture professionnelle domine ce monde sportif et constitue la seule légitime. De même, l'évaluation de l'expertise du compétiteur – même dans le strict cadre de sa pratique sportive apparaît fondée sur une double compétence sportive et professionnelle. Dans ce contexte, le compétiteur amateur, même très performant, est difficilement reconnu en tant que tel et évolue dans un monde dont la logique lui est extérieure. A contrario, face à la domination de la logique professionnelle et à la légitimité qui lui est conférée dans l'évaluation de l'expertise sportive, le statut de travailleur des sports équestres va constituer un atout pour la construction de la carrière sportive.

Or, nous avons également montré (partie 1, chapitre 3)⁹⁹ que le monde du travail du cheval, et de manière plus prononcée celui des sports équestres, sont peu investis par les femmes, celles que l'on y rencontre sont désavantagées par une distribution sexuée horizontale et verticale qui les cantonne dans les secteurs et postes les plus éloignés de la production de la performance, qui sont aussi les moins risqués et au sein desquels ne sont pas mises en jeu des compétences transférables à la carrière sportive. Les sports équestres apparaissent

⁹⁷ Partie 1, chapitre 3.

⁹⁸ Partie 1, chapitre 3.

⁹⁹ Les femmes sont peu représentées parmi les travailleurs des sports équestres, ce secteur ayant été féminisé tardivement et de façon très partielle (Chevalier & Lebeu, 2006). Pour plus de précisions, cf. Partie 1, chapitre 3.

ainsi – selon la formule « indigène » entendue de nombreuses reprises lors de nos entretiens et observations - comme un « un sport de femmes et un métier d'hommes ».¹⁰⁰

Dans ce contexte, les compétitrices sont confrontées à deux difficultés qui s'accumulent et qui peuvent expliquer leur faible accès à ces catégories d'excellence :

- D'une part elles font face, dans les catégories « Pro » à une culture dominante – la culture professionnelle – largement empreinte de valeurs « masculines », construites par et pour les hommes et dont elles sont ainsi de fait exclues.

Nous l'avons vu en détail¹⁰¹ malgré une féminisation progressive du monde du travail des sports équestres et des catégories « Pro » la culture dominante professionnelle reste largement empreinte de misogynie.

France [« Pro 1 », dirigeante d'écurie, cavalière marchande de chevaux] nous explique ainsi :

« Ben, disons que dans le commerce [de chevaux], c'est un peu machiste [] Enfin moi, je sais que de toutes façons, quand j'ai un souci de négociations, je demande à mon mari ! Je suis futøe ! ».

Ainsi, dans ces catégories, la construction sociale du compétiteur « Pro » expert, de même que la culture professionnelle construite par et pour les hommes, apparaissent comme des obstacles pour les compétitrices.

Les métiers des sports équestres, particulièrement ceux directement liés à la production de la performance (cavalière professionnelle, entraîneur, coach, etc.) sont des métiers emblématiques de la division sexuelle du travail pour lesquels l'appartenance de sexe (masculin) continue d'être érigée au rang de qualification professionnelle. Comme dans de nombreux métiers techniques et « physiques », les femmes apparaissent ici comme peu voire pas légitimes, même si elles ont acquis de l'expérience professionnelle et de bonnes performances.

Par ailleurs, cela a déjà pu être mis en évidence dans d'autres mondes professionnels, notamment par S. Fortino (2002) dans les organisations du secteur public. Ce mouvement de mixité se construit sur fond de sélection des femmes. En d'autres termes, ces dernières paient au prix fort le ticket d'entrée dans les travaux d'hommes. On peut ainsi observer que les candidatures féminines à l'embauche sont plus sévèrement triées que des hommes (Fortino, 2002). Il en va de même dans le monde du travail du cheval : les

¹⁰⁰ Si les femmes sont largement majoritaires parmi les licenciés de la FFE, « sport femmes » est néanmoins à nuancer au regard de leur inégale présence selon les niveaux de compétition.

¹⁰² Pour plus de précisions à ce sujet, cf. partie 1, chapitre 3.

femmes qui investissent les postes directement liés avec la production de la performance à haut niveau sont sur-sélectionnées et ce de manière encore plus accentuée que leurs homologues masculins. Ainsi, bien que la présence de femmes dans le monde du travail des sports équestres peut amener à considérer ce dernier comme un monde mixte, cette mixité ne va pas de pair avec une réelle égalité entre les sexes et ne va pas non plus engendrer de véritables changements des valeurs, des représentations et des stéréotypes sociaux de sexe en vigueur dans ce monde du travail. Les valeurs notées comme relevant des attributs de la masculinité sont, aujourd'hui encore, omniprésentes.

Enfin, il est à noter que la féminisation du monde professionnel des sports équestres se fait, comme dans la majorité des cas (le cas des cadres par exemple est significatif (Laufer & Fouquet, 2001)) - à l'exception de la police nationale (Pruvost, 2006) - par le bas de la hiérarchie, les femmes occupant rarement les postes les plus valorisés et ne connaissant que peu fréquemment des carrières professionnelles éclatantes.

- D'autre part, en tant que compétitrices amateurs, travailleuses du cheval ou travailleuses des sports équestres non reconnues, elles ont difficilement accès aux chevaux performants, pourtant indispensables pour accéder et évoluer dans les catégories « Pro ». En effet, nous l'avons vu dans la partie précédente, confrontées à une inégale distribution sexuée horizontale et verticale du monde du travail des sports équestres, les femmes éprouvent des difficultés à développer et valoriser des compétences professionnelles transférables dans le cadre de leur carrière sportive. Même lorsqu'elles sont travailleuses des sports équestres, elles se trouvent confrontées à une invisibilité voire à un déni de leur travail et leurs compétences professionnelles notamment dans le cas où elles sont en couple avec un conjoint lui-même travailleur des sports équestres ou évolue au sein d'une fratrie composée de travailleur(s) des sports équestres.

Or, le choix de l'attribution des chevaux des propriétaires repose sur des critères peu objectifs. L'évaluation de l'expertise s'appuie avant tout sur le fait de cumuler compétences professionnelles et compétences sportives. Comme on le mettra en évidence M. Buscatto (2003) pour les chanteuses de jazz, on a tendance à une hiérarchisation sexuelle

¹⁰⁴ La majorité des travailleuses des sports équestres possèdent des dispositions communes. Pour plus de précisions, cf. partie 2, chap. 2.

¹⁰⁵ Cf. Partie 1, chap. 3 : l'absence de légitimité institutionnelle (diplôme, brevet) des professions des sports équestres accentue les difficultés d'accès des femmes à ces professions.

¹⁰⁶ Même lorsqu'elles sont travailleuses des sports équestres, les femmes sont confrontées à un inégal partage des tâches et des chevaux performants, notamment au sein des couples endogames ou des fratries. Elles se retrouvent ainsi cantonnées dans les tâches les moins valorisées et en jeu des compétences peu transférables et valorisables dans la carrière sportive. Pour plus de précisions, cf. Partie 1, chapitre 3.

professionnelle et sportive/musicale, puisque la reconnaissance sportive/musicale passe par la reconnaissance professionnelle dans ces deux activités. Ainsi, amateurs ou travailleuses des sports équestres peu (voire pas) reconnues, compétitrices, mêmes performantes, sont rarement considérées comme expertes des sports équestres car elles ne cumulent pas (ou cela n'est pas reconnu) ces deux types de compétences. Ceci constitue alors un frein à leur accès aux chevaux de propriétaires. Elles sont alors contraintes – si leur capital économique le leur permet – d'accéder directement aux chevaux par la propriété. Ainsi, même si être compétiteur « Pro » ne constitue qu'officiallement une profession, les conditions de réalisation d'une carrière équestre remarquable, surtout pour une femme, se rapprochent de celles des « professions à patrimoine » (Quemin, 1998) avec une importance forte du patrimoine familial dans une carrière qui repose bien moins sur les diplômes, formations ou autres performances que sur les conditions d'accès aux chevaux à potentiel.

Par ailleurs, face à un déni de leur expertise, compétitrices, même performantes, peuvent parfois être amenées à douter de leur légitimité à évoluer en « Pro », à l'image de Margot [ex-« Pro 2 », amateur] :

« Quand j'ai commencé Pro, je me sentais très seule, il y avait peu d'amateurs et j'avais pas le cheval avec le look du cheval Pro commercialisable [] alors même quand je faisais des classements, je ne me sentais pas à l'aise. On dirait qu'il y avait des barrières [avec les travailleurs des sports équestres], et ça je ne le ressentais pas. En Ama, c'était différent, c'était un peu toujours les mêmes, au fur et à mesure on se rapproche des gens. [] plus, en Pro, y a beaucoup de mecs, alors parfois j'étais la seule fille, et la seule fille amateur en plus [] parfois j'avais vraiment l'impression d'accumuler les sacs à dos, quoi [] pourtant, c'est des gens [les travailleurs des sports équestres] que on côtoie chaque week-end en concours, mais vraiment je ne me sentais pas chez moi. [] Parfois, j'avais l'impression de me faire gourou de paddock [terrains d'échauffement]. En fait, en Pro, j'étais bourrée de complexes. Les compétitions Pro, c'est surtout une loi différente, c'est des mecs pro [travailleurs des sports équestres] se connaissent et discutent commerce entre eux, et toi là-dedans, t'as rien à faire, t'es amateur, tu restes. J'étais pleine d'excuses d'être là [] quand j'ai eu des résultats, j'avais un peu moins de complexes c'est quand même pas comme Annick tantu discute avec les gens, t'as l'impression d'être légitime ».

Ainsi, plus qu'une quelconque question de « goût de la compétition », « goût du risque » ou encore de compétences équestres ou d'habiletés, c'est le mode de fonctionnement et la logique professionnelle empreinte de valeurs « masculines » du monde des sports équestres de haut niveau qui apparaissent comme les principaux obstacles à l'accès et à l'évolution des compétitrices dans les catégories « Pro ». La sélection des cavalières à ce niveau de la carrière équestre semble largement à nuancer par rapport aux niveaux précédents, dans la mesure où ces cavalières « Ama 4 » ou « Ama 3 » ont déjà franchi la troisième séquence de la carrière, leurs représentations ont déjà été formées et elles sont donc sur-sélectionnées parmi les pratiquantes de l'équitation. Au sein des catégories « Pro », les compétitrices

semblent donc confrontées à un double handicap en tant que femme dans un monde d'hommes et en tant qu'amateur dans un monde dominé par les travailleurs.

La comparaison du monde des sports équestres en France et de sa féminisation singulière avec ceux d'autres pays, notamment les Etats-Unis, également grande nation des sports équestres, abonde dans le sens de nos conclusions. En effet, il apparaît que lorsque le mode de fonctionnement (notamment le mode d'accès aux chevaux performants) ainsi que la culture dominante diffèrent de ceux du système français, les cavalières sont beaucoup plus présentes au haut niveau.

Aux Etats-Unis¹⁰⁸, où les femmes sont beaucoup plus nombreuses parmi les compétiteurs de haut niveau et ont formé à de nombreuses reprises la majorité de l'équipe nationale de CSO, le fonctionnement, la culture et les modalités d'accès aux chevaux performants sont très différents de ceux de la France. En effet, d'une part les travailleurs des sports équestres (cavaliers professionnels, entraîneurs/coachs) ne prennent que peu ou pas part aux compétitions internationales majeures : ils préparent les montures des cavaliers amateurs, les entraînent afin qu'elles soient performantes pour les compétitions, mais ne les montent que rarement en concours, les laissant à leur cavalier-proprétaire. Les compétiteurs – principalement des amateurs fortunés – même au haut niveau, sont donc majoritairement propriétaires de leur(s) monture(s) (contrairement à la France).

D'autre part, aux Etats-Unis, les sports équestres sont socialement considérés comme un sport plutôt « féminin », et les valeurs « masculines » y sont beaucoup moins présentes.

Agnès [ex-« Pro 1 », marchande de chevaux] est à un marchand de chevaux qui travaille beaucoup avec des clients américains. Celui-ci a pris part à de nombreuses reprises au circuit de compétition américain nous livre le récit de ses expériences américaines et s'essaie à une comparaison entre les sports équestres de haut niveau en France et aux Etats-Unis :

« Aux Etats-Unis, les cavaliers de haut niveau, ils sont souvent amateurs, il y a beaucoup d'amateurs oui, mais ces amateurs sont professionnels dans leur démarche, plus rigoureux []. Et puis il y a beaucoup plus de femmes au haut niveau normalement oui. D'ailleurs, je vais vous raconter une anecdote intéressante par rapport à ça : aux Etats-Unis, quand on demande à un enfant ce qu'il veut faire comme sport, c'est la natation, tennis, golf, etc. et après on lui demande s'il veut faire du piano ou monter à cheval là-bas l'équitation c'est pas un sport, c'est

¹⁰⁷ Nous n'avons malheureusement pas pu faire des enquêtes de terrain dans ces deux pays. Néanmoins, nous avons pu obtenir des éléments de comparaison par l'intermédiaire d'entretiens menés auprès de compétitrices françaises ayant évolué sur ces circuits étrangers et en ayant donc une connaissance précise. La lecture de la presse spécialisée a complété ces éléments.

¹⁰⁸ La situation apparaît assez similaire dans les pays scandinaves et anglo-saxons mais nous disposons de moins d'éléments relatifs à ces pays.

quelque chose d'artistique. [] Là-bas, c'est un peu l'inverse de la France : il y a pas mal de petits garçons dans les poney-clubs, et après il y a beaucoup plus de filles. Et puis aux Etats-Unis, il y a une majorité de cavaliers homosexuels et peu de cavaliers hétérosexuels, en hunter [discipline proche du CSO et très populaire aux Etats-Unis et dont l'évaluation repose sur des critères techniques et esthétiques et non sur la seule performance] on voit bien qu'ils sont quand même, qu'ils ont un caractère très féminin, élégant. De toutes façons là-bas, les sports équestres, le monde du cheval, sont très féminins, la virilité, etc. ne sont pas du tout valorisés ».

M-C. Duroy, compétitrice de haut niveau dans la discipline du Concours Complet d'Equitation¹¹¹ évoque une situation assez similaire en Angleterre où les cavalières sont également plus nombreuses à haut niveau. En réponse à la question d'un journaliste : « Pourquoi y a-t-il autant de cavalières à la base et si peu au top niveau elle établit également une comparaison avec la France où la misogynie apparaît là encore plus marquée que dans les pays anglo-saxons :

« Mentalité typiquement France ! Autrefois, la compétition était le fait des militaires, et la chasse à courre, des hommes surtout. C'est resté dans. La compétition est un milieu très misogyne. Même les propriétaires de très bons chevaux hésitent à les confier à une femme ! C'est bizarre. En Angleterre où cet esprit de caste n'existe pas à cheval, on trouve 80% de femmes au top niveau. J'ai vu des équipes anglaises entièrement féminines. Même chose aux Etats-Unis ! »¹¹².

Ainsi, dans ce contexte, si aux Etats-Unis les travailleurs des sports équestres sont, comme en France, plutôt des hommes, en revanche les compétiteurs amateurs virtuoses sont majoritairement des compétitrices très fortunées. L'équitation étant Outre-Atlantique, comme en France, socialement valorisée, voire plus, Agnès nous indique d'ailleurs :

« Aux Etats-Unis, les sports équestres c'est socialement totalement valorisé, c'est-à-dire qu'aux Etats-Unis, ils ne sont pas hypocrites : si on veut faire du sport équestre, de la compétition, on ne peut pas le faire si on n'a pas beaucoup d'argent. Il y a des concepts genre poney-club comme en France, mais là-bas c'est complètement différent de la compétition. La compétition c'est on est riche, on fait de la compétition. On n'a pas d'argent, on ne peut pas faire de la compétition. Les disciplines olympiques là-bas, c'est pour les riches, ils font les autres disciplines. [] je trouve qu'au moins, ça a le mérite de ne pas être hypocrite. Chez nous [en France], on est hypocrite. [] M. L. [Président de la FFE] parle de l'éthique équestre, pour moi zéro : il tire tout vers le bas parce que justement, il a voulu démocratiser à outrance de sport [] aux Etats-Unis, pas du tout ».

¹⁰⁹ Bien qu'il faille prendre avec beaucoup de précautions cette affirmation dans la mesure où nous ne disposons évidemment pas de données à ce sujet, il est néanmoins important de préciser que plusieurs compétiteurs de haut niveau aux Etats-Unis ont effectivement fait leur « coming out » publiquement.

¹¹⁰ Marie-Christine Duroy a notamment participé à quatre reprises aux Jeux Olympiques dans les années 90 pour le compte de l'équipe de France de CCE.

¹¹¹ Bien que le CCE soit directement issu des pratiques de cavalerie et que des vestiges de ces origines militaires y soit encore bien présents dans la culture dominante de cette discipline, il est à noter que les cavalières sont plus nombreuses à haut niveau en CCE qu'en CSO, entre autre parce que les chevaux – moins onéreux que ceux de CSO – sont plus fréquemment la propriété de leur cavalier.

¹¹² Interview de M-C. Duroy in Behar, 2002. « En apnée pendant quarante secondes » n° Hebdo 7-8/12/2002.

En France, les cavalières apparaissent donc confrontées à double handicap : en tant que femme dans un monde d'hommes et en tant que travailleuse des sports équestres non reconnues - dans un monde sportif dominé par une logique professionnelle, les femmes cumulant moins que les hommes carriériste et carrière professionnelle dans ce monde des sports équestres.

Au-delà des raisons spécifiques au handicap de genre, le fonctionnement singulier du monde des sports équestres de haut niveau apparaît donc particulièrement défavorable aux cavalières et peut expliquer en partie leur faible présence dans les catégories « Pro ».

Néanmoins, le cumul d'atouts peut compenser ce handicap de genre et permettre à quelques compétitrices de surmonter ces obstacles pour réaliser une carrière sportive prestigieuse.

Par ailleurs, les propos recueillis lors des entretiens auprès de compétiteurs/trices de différentes générations ainsi que les observations menées sur le terrain depuis plusieurs années nous ont permis de voir que la situation évolue dans le temps, n'est pas immuable et que ce double handicap a plutôt tendance à diminuer, notamment en raison de l'évolution du marché du cheval de sport.

3.3. Une situation inéluctable ?

Si les pionnières ont connu des résistances très dures lors de leur carrière équestre et si aujourd'hui encore les compétitrices sont toujours confrontées à des moqueries et autres violences symboliques de la part de différents acteurs du monde des sports équestres, il n'en demeure pas moins des évolutions et un effet génération qui tendent vers une moindre résistance à l'accès des cavalières aux catégories « Pro ».

Ceci est à mettre en relation avec plusieurs facteurs :

L'évolution plus générale de la place des femmes dans tous les secteurs de la société, notamment dans le monde sportif, ainsi que celle d'un statut plus égalitaire dans le couple, nous l'avons évoqué précédemment.

L'évolution des pratiques éducatives parentales, surtout dans les classes sociales les plus favorisées, vers une socialisation primaire plus égalitaire entre les garçons et les filles, comme l'indique notamment C. Marry (2001) : Ces recherches sur les réussites improbables [...] soulignent l'importance des transformations critiques des modèles

Éducatifs, qui ont conduit à une plus grande des investissements parentaux sur la réussite scolaire et professionnelle des filles et des garçons (Mary, 2001, p. 37).

La féminisation du monde du cheval, notamment des sports équestres, qui entraîne une forme de « banalisation » de la présence des femmes dans ce monde ainsi qu'une modification de la demande en termes de niveau de sport et par là même une évolution du marché du cheval de sport.

L'augmentation de la part des cavalières parmi les licenciés de la FFE, ajoutée à l'accès progressif des femmes au monde du travail du cheval, et plus récemment la présence accrue de compétitrices au plus haut niveau dans les équipes nationales étrangères, engendrent en effet une relative banalisation de la présence des femmes en France. Au-delà des données statistiques, cela est également perceptible dans les discours des compétiteurs, et surtout des compétitrices. Ainsi, Marine [« Pro 2 », cavalière salariée, 24 ans] explique :

« Avant, il y a 40 ans oui, sûrement, ce n'était pas du tout pareil, il n'y avait quasiment pas de femmes mais, au jour d'aujourd'hui, c'est quand même très ouvert à tout le monde [les catégories Pro] ».

Agathe [« Pro 1 », cavalière salariée, 23 ans] constate la même chose, avec plus de nuance :

« A haut niveau, il n'y a pas beaucoup de femmes il y en a de plus en plus, certes, mais il n'y en a quand même pas beaucoup ».

Agnès [ex-« Pro 1 », marchande de chevaux, 52 ans] et Céline [ex-« Pro 1 », 48 ans] associent à cette évolution quantitative une évolution qualitative :

« Maintenant [aujourd'hui] il y a un niveau de cavalières qui est très bon, quand même, il y a quelques super cavalières maintenant : Pénélope Leprevost [Pro 1], Alexandra Francart [Pro 1] d'ailleurs, elles font les championnats Pro 1 il y en a toujours eu, moi je les ai faits, mais maintenant il y en a un peu plus ».

« La première fois où j'ai gagné les « Cavalières » [Championnat de France ouvert aux meilleures cavalières Pro 1 et Pro 2], il n'y avait pas énormément de catégories 1 [Pro 1], il n'y en avait pas tant que ça je dirais, sur le marché, quoi ! Après, bon, j'ai eu une période d'interruption, d'éloignement et tout ça et quand je suis revenue, arrivée pour faire les Cavalières, oh !!! Je me suis trouvée vieille ! Je me suis dit : Oh, la, la ! Il y a un paquet de filles, il y a un paquet de filles équipées chevaux, des trucs super ! [] Il y avait beaucoup plus de Pro 1 et elles étaient, pour moi, très jeunes, hyper équipées, hyper professionnelles enfin, entre 1980 et 1998, j'ai trouvé qu'il y avait un monde ! ».

Au delà du seul constat de cette féminisation, (ex)compétitrices mettent en évidence une forme de banalisation de la présence des femmes au fur et à mesure des générations, qui semble se traduire par un affaiblissement des résistances subjectives.

De plus, l'accroissement du nombre de fillettes et jeunes filles parmi les cavalières dans les poney-clubs/centres équestres puis parmi les compétiteurs des catégories « Club » et « Ama »

constitue un « vivier » potentiel de plus en plus important pour les catégories « Pro », et ce de manière d'autant plus prononcée que les quelques pionnières compétitrices « Pro » qui ont évolué au plus haut niveau ont été largement médiatisées¹¹⁴ et semblent avoir ouvert une brèche dans ce monde masculin et apparaissent parfois comme des modèles pour les jeunes cavalières et compétitrices.

Certaines compétitrices qui ont connu ou connaissent des carrières prestigieuses font d'ailleurs mention du soutien ou du modèle d'une des pionnières comme élément important de leur réussite, telle Josette [ex-« Pro 1 », ex-membre de l'équipe de France], comme nous avons pu le voir précédemment, ou Agnès [« Pro 1 », ex-membre de l'équipe de France] qui évoque également l'aide précieuse d'une compétitrice de l'équipe de France, en réponse à la question « Hormis vos proches, quelles personnes ont pu jouer un rôle important dans votre parcours équestre ? »

« Ben, il y a eu X. [ex- Pro 1 , ex-compétitrice d'équipe de France]. Elle a joué un rôle d'exemple c'était le mentor, c'était l'idéal, l'exemple qu'il fallait suivre. [] Parce que c'était X , elle avait une personnalité énorme ! Pour moi c'était l'exemple d'une femme - il n'y avait pas beaucoup de femmes professionnelles dans ce monde - et il y avait elle et c'était elle la meilleure et moi, j'étais son élève. J'avais 15-16 ans quand j'ai été autour d'elle, jusqu'à 25 ans. Elle m'a travaillé mais surtout j'ai travaillé avec Monsieur P. [ex-compétiteur de haut-niveau brésilien, multi olympique] à l'époque, ça a été un grand professeur à l'époque, ça a été extraordinaire. C'était plus un exemple c'était LE modèle le modèle qui m'a énormément influencé au point de vue de l'éthique, de justement de comment tenir une écurie, comment gérer le personnel, comment faire un programme de travail pour les chevaux elle m'a appris tout ça : un modèle de professionnelle du cheval ».

Par ailleurs, face à cette féminisation progressive puis massive de la population des cavaliers licenciés, et, dans une moindre mesure, des compétiteurs, le marché du cheval de sport évolue vers une offre plus ciblée vers les compétiteurs amateurs, qui sont essentiellement - nous l'avons vu - des compétitrices. Ces dernières, de plus en plus nombreuses, représentent une demande croissante que les titulaires des sports équestres, notamment les éleveurs, cavaliers professionnels et marchands de chevaux prennent peu à peu en compte pour assurer la prospérité économique de leur entreprise.

Au regard de nos entretiens et observations, apparaît se développer un véritable marché du cheval de sport pour compétiteurs amateurs, plus récemment, pour compétitrices amateurs. De même, mais dans une proportion moindre, un marché du cheval pour compétitrices virtuoses « Pro » se développe parallèlement.

Plusieurs (ex)compétitrices « Pro » interrogées, notamment des marchandes de chevaux, évoquent cette évolution de la demande et l'offre de ce marché et ses répercussions sur

¹¹⁴ Principalement dans la presse spécialisée, les médias généralistes et sportifs ne prêtent que peu d'intérêt aux sports équestres. Il est par ailleurs intéressant de noter l'image des femmes ayant investi la police (Pruvost), ces rares compétitrices de très haut niveau sont surmédiatisées.

l'accès des cavalières aux chevaux à potentiel, à l'image France [« Pro 1 », marchande de chevaux] :

« A l'époque [dans les années 90], oui, on confiait moins les chevaux aux femmes. Maintenant je ne pense pas, je pense que maintenant, [les propriétaires et éleveurs] ont compris : les chevaux se vendent cher pour des amateurs riches, il faut donc des chevaux faciles, dressés et surtout utilisables par des filles puisqu'il y en a de plus en plus en compétition ! Et puis maintenant, il y a quand même trois meilleures cavalières du monde sur les quatre meilleurs [cavaliers] du monde, trois bonnes femmes ! Et puis Eugénie Legrand [Eugénie Legrand-Angot, Pro 1, membre de l'équipe de France], on peut quand même dire que c'est une référence ! [] En fait, le changement s'est fait par le fait que les amateurs - donc les enfants très riches - ont acheté de très bons chevaux et ils ont réussi à percer donc, en fin de compte, il y a eu de plus en plus de filles qui sont venues à un haut niveau, alors qu'avait militaire, c'était un truc d'hommes ! Bref, tout ça a fait que maintenant, quand même plus accès aux chevaux maintenant. [] Je pense que maintenant, les propriétaires ont intérêt à avoir une jolie femme sur leur cheval. On dit qu'une femme est plus fine, qu'elle sera moins dure qu'un homme, qu'elle dressera plus ».

Cette évolution du marché du cheval de sport a donc des conséquences directes pour les compétitrices « Pro » : alors que traditionnellement nous l'avons vu - les éleveurs et autres propriétaires de chevaux à potentiel sont peu enclins à confier leurs chevaux à des cavalières travailleuses des sports équestres pour les faire et/ou les valoriser en compétition, ces dernières années les choses semblent évoluer progressivement. En effet, aujourd'hui, face à l'évolution de la demande évoquée précédemment, certains éleveurs et propriétaires choisissent de confier leurs chevaux à une cavalière, ce choix étant ensuite utilisé comme un argument commercial envers le nouveau public d'acheteurs.

Ceci est évoqué par plusieurs compétitrices « Pro » travailleuses des sports équestres mais également par différents éleveurs et propriétaires de chevaux de sport. Nous avons notamment pu relever, sur le site d'un haras réputé proposant à la vente des chevaux à fort potentiel l'annonce de présentation d'un cheval élabérée de la façon suivante :

« Excellentes performances sous la selle de Marie Hocart, très bon cheval de fille »

Le fait que ce cheval cumule des performances notables sous la selle d'une cavalière est ainsi présenté comme un argument de vente.

Conscientes de cette évolution, les compétitrices « Pro » travailleuses des sports équestres utilisent d'ailleurs cet argument pour faire valoir leurs services et se faire confier des chevaux à des fins de valorisation.

¹¹⁵ Haras de la Roque, élevage réputé de chevaux de sport appartenant à un compétiteur « Pro 1 » membre de l'Equipe de France de CSO.

¹¹⁶ Les chevaux proposés à la vente valent tous au dessus de 30 000 €, même les plus jeunes.

¹¹⁷ Sources : site web : www.harasdelaroque.com, consulté le 05/01/2007

Ainsi, sur le site internet d'Alexandra Francart Pro 1 », cavalière et marchande de chevaux, fille d'un marchand de chevaux], on peut par exemple lire à propos du cheval avec qui elle gagne le critérium national « Pro 1 » Thierry Klein m'a confié un an et je lui donne donc une grande partie de ma vie. C'est un cheval très sympa, gentil, un vrai cheval de fille, de plus est très calme, qui est une qualité importante pour un cheval de haut niveau¹¹⁸.

Les compétitrices – mais ceci est relayé par un nombre croissant d'éleveurs et de marchands de chevaux – s'appuyant sur l'argument « que les femmes disposeraient de moins de force physique que les hommes pour monter à cheval, même avant le fait qu'elles compensent ce « handicap » par un meilleur dressage de leurs montures, à l'image de Mireille [ex-« Pro 1 », ex-membre de l'équipe de France] :

« Une femme, elle est forcée de travailler plus que les hommes, elle est forcée de plus dresser ses chevaux. Enfin, maintenant, les grands cavaliers dressent beaucoup mieux [leurs montures] quand moi, femme, est forcée de travailler parce qu'elle ne peut pas employer tellement la force, donc elle est forcée de faire des chevaux mieux. D'autant plus qu'aujourd'hui, les parcours sont beaucoup plus techniques moins massifs mais plus techniques ».

Agathe [« Pro 1 », cavalière salariée] abonde dans le même sens :

« Un homme peut faire avec la force ce que la femme ne peut faire. Une femme a beaucoup moins de force qu'un homme donc. Comme dit X. [compétitrice Pro 1, membre de l'équipe de France] : Moi, je n'ai pas de force donc je suis obligée de les dresser, c'est plus dur quoi ! ».

Tout comme Maud [« Pro 1 », cavalière salariée] Céline [ex-« Pro 1 », dirigeante d'écurie et marchande de chevaux] :

« Moi, je trouve que pendant la compétition, ce n'est pas un rapport force qu'on a avec les chevaux donc il y a de plus en plus de cavalières qui montent et qui montent mieux que les mecs car elles ont une monte plus fine, moins en force ».

« C'est vrai que pour une nana, monter sur un entier qui fait 1m75 au garrot à moins qu'il soit hyper, hyper bien dressé, c'est pas si évident quoi. Donc les nanas, elles n'ont pas le choix, faut qu'elles dressent plus [leurs montures] ».

Les cavalières travailleuses des sports équestres font donc de ce handicap supposé un atout¹¹⁹ pour accéder aux chevaux des éleveurs, marchands et autres propriétaires, et ce de manière croissante ces dernières années, ce qu'explique Agathe :

« Je pense qu'un propriétaire qui va confier un cheval à une femme, c'est qu'il recherche un peu plus de finesse, de délicatesse. Parfois, un cheval, avec lequel un mec a du mal, il peut plutôt le confier à une femme parce qu'il y aura plus de dressage, de patience, de feeling, moins de rapport de force ».

¹¹⁸ Sources : site web d'A. Francart (<http://afrancart.site.voila.fr>), consulté le 01/08/2007

¹¹⁹ Au même titre qu'il n'a jamais été prouvé que la moindre force physique supposée des compétitrices constitue un handicap pour ces dernières dans la pratique compétitive, il n'a pas non plus été prouvé que les femmes dressaient davantage leur(s) monture(s) que leurs homologues masculins.

Cet « argument » semble d'autant plus crédible que la discipline du CSO a évolué ces dernières années vers une valorisation du dressage des chevaux aux dépens de leurs seules capacités physiques à travers la mise en place de parcours moins massifs mais beaucoup plus techniques¹²⁰, ce qui a eu pour conséquence directe l'évolution de la morphologie des chevaux vers un allègement de leurs modèles. Ainsi, les compétitrices, mais également les compétiteurs et les différents acteurs des sports équestres mettent en évidence cette évolution de chevaux « puissants », « forts », « montés en force » vers des chevaux plus « légers », « près du sang » et « mieux dressés ».

« Comme dit X. [son entraîneur, ex-sélectionneur national] : Maintenant, c'est une jument moderne. Parce qu'avant, c'était des gros bœufs et maintenant, les chevaux sont différents, comme elle [sa jument] qui est toute fine, toute énergique. Les gros bœufs, maintenant on n'en voit quasiment plus ».

La complémentarité entre cavaliers et cavalières selon les modèles des chevaux est également mise en avant par certaines compétitrices, notamment celles vivant en couple avec un conjoint compétiteur-travailleur des sports équestres, telle Maud [« Pro 1 », cavalière salariée] :

« Dans la monte, on [elle et son ex-conjoint, compétiteur Pro 1, travailleur des sports équestres] était différents et on se complétait très bien. Comme ça, on pouvait se partager les chevaux : lui pouvait monter les grands chevaux un peu froids et moi les plus petits un peu speed [] donc c'était plus facile d'avoir différents chevaux ».

Néanmoins, dans les faits, nous avons pu observer que cette complémentarité est à nuancer car elle se traduit souvent par un inégal accès aux chevaux, les plus performants, quel que soit leur modèle, revenant aux cavaliers. Plus précisément, dans les configurations où seules les cavalières exploitent les chevaux en compétition, on remarque qu'elles montent tous les chevaux, y compris les plus massifs et puissants.

Ainsi, les compétitrices semblent davantage pouvoir s'inscrire dans cette « ère » de la technicité, et ce à plusieurs titres : les chevaux sont plus adaptés à la morphologie des cavalières, mais aussi parce que les représentations de la pratique et des compétences mises en jeu sont plus en adéquation avec les stéréotypes de sexe qui admettent peu la prise de risques ou l'exercice de la force et de la puissance physique pour les femmes.

Dans ce contexte d'évolution de la discipline CSO, de la population de ses pratiquants ainsi que du marché du cheval sport, les cavalières semblent davantage enclines à accéder

¹²⁰ Cette évolution est directement liée à l'évolution de la place des animaux dans la société ainsi qu'au rapport au risque : la prise de risque et la mise en danger des personnes, et plus récemment des animaux, est de moins en moins tolérée. Pour plus de précisions au sujet des animaux, cf. Digard (1995) et le concept de « sensibilité animalitaire ».

aux chevaux de propriétaires, et même si, nous l'avons vu, les inégalités sexuées d'accès aux chevaux les plus performants sont encore largement présentes dans le monde des sports équestres.

Ainsi, de manière récurrente dans les écrits des compétitrices, on note une évolution – certes lente et nuancée mais néanmoins notable – dans l'accès des cavalières aux chevaux de propriétaires, directement liée à l'évolution du marché du cheval de sport, comme l'évoque par exemple Agnès [ex-« Pro 1 », ex-trainee des sports équestres, 52 ans] :

« J'ai regretté qu'on ne m'ait pas confié plus de chevaux mais je pense que c'est parce que en premier parce que j'étais une femme, et à l'époque [dans les années 70-80], on ne confiait pas de chevaux aux femmes. [] Aujourd'hui on m'en confierait peut-être plus car on confie plus de chevaux aux femmes aujourd'hui ».

*

*

*

Ainsi, bien que la situation n'apparaisse pas inéluctable et que les compétitrices accèdent aujourd'hui davantage aux chevaux de propriétaires, il n'en demeure pas moins, nous l'avons vu tout au long de cette partie, de fortes inégalités sexuées d'accès aux chevaux à potentiel inégalités ayant pour conséquence directe la non-réalisation par les compétitrices de carrières de compétition prestigieuses. Le dur et spécifique apparaît alors, pour les femmes encore plus que pour les hommes, comme une condition quasi incontournable pour espérer connaître une carrière de compétitive d'exception.

Néanmoins, bien que l'accès aux catégories «*Es*» apparaisse comme un destin improbable pour les cavalières, il n'en demeure pas moins que certaines connaissent des carrières d'exception en évoluant pendant plusieurs saisons au sein de catégories de haut niveau. Nous allons tenter de dresser le portrait de certaines d'entre elles.

<http://www.pdf-tools.com>

Chapitre 2 Portraits de « compétitrices d'exception »

L'enquête qualitative réalisée a permis de dresser des portraits de (ex)compétitrices « Pro 1 » réalisant (ou ayant réalisé) des carrières équestres d'exception. Les entretiens réalisés ont pris en compte différentes dimensions de la vie de ces cavalières (carrières sportive, familiale, scolaire et/ou professionnelle), ce qui nous a permis de dresser un portrait complet et de saisir les interactions et arbitrages entre ces différentes carrières, tout en incluant celles-ci dans le contexte plus large du monde sportif et de l'équitation.

Nous avons ensuite dressé une typologie de carrières et sélectionné parmi notre échantillon neuf portraits de « cavalières d'exception » (parmi les trente réalisées) issues des différentes générations, qui nous ont été particulièrement éclairants.

Ces neuf portraits sont répartis en quatre types : les « pionnières » (2), les « improbables » (2), les « filles de » (3) et les « amateuses » (2). Au sein de chaque portrait sont présentées : les origines sociales, la configuration familiale et la situation actuelle de la compétitrice puis un rapide profil de sa carrière équestre de compétition et de la place qu'elle occupe (ou a occupée) dans leur vie (à travers leur carrière scolaire ou professionnelle, etc.), ainsi que des précisions sur son statut professionnel. Ensuite sont précisés les atouts qui ont favorisé la réalisation d'une carrière prestigieuse, qui nous verrons, sont principalement liés au soutien parental et éventuellement à un « mentor » et/ou du conjoint. Enfin, il est précisé des éléments relatifs à la socialisation primaire comparés aux compétitrices puis à leur vie personnelle (en famille, rapport à la mère, etc.), et, pour finir, les difficultés majeures (résistances auxquelles elles ont été confrontées).

Pour une meilleure lisibilité des portraits, nous avons rassemblé les caractéristiques principales des neuf compétitrices dans ce tableau récapitulatif :

Figure 2 : Présentation des « compétitrices d'exception » :

¹ Les compétitrices présentées dans les portraits sont classées dans les catégories « Pro 1 » et/ou « Pro 2 », soit le plus haut niveau national.

	LES PIONNIERES		LES « IMPROBABLES »		LES « FILLES DE »			LES AMATEURS VIRTUOSES		
	Mireille	Josette	France	CØline	Maud	Annabelle	Agathe	Laure	Sandra	
AnnØe de naissance	1931	1945	1961	1959	1980	1980	1984	1974	1980	
Niveau de performances	++++	++++	+++	++	++	+++	++	+	+	
Profil carriØre Øquestre	PrØcoce, brillante et brØve	PrØcoce, trØs brillante et brØve	Tardive mais brillante et longue	PrØcoce et interrompue	PrØcoce et brillante.	PrØcoce et brillante	PrØcoce et brillante	Tardive et plus lente.	PrØcoce et brillante	
Origines sociales	++	+++	++	++	+	+	++	+++	++	
Parents TSE ?	Non	non	non	non	oui	oui	non	non	Non	
Configuration familiale	1 frØre	Fille unique	1 s ur et 1 frØre non cavalier	1 frØre	Fille unique	1 frØre « garçon dØfaillant » et 1 s ur	1 s ur	Fille unique	Fille unique	
Soutien parental	+++	++	-	-	++++	++++	+++	++	+++	
RØle de la mØre	mineur	soutien	aucun soutien	contre modØle	mineur	soutien	fort soutien	fort soutien	fort soutien	
Soutien conjoint	++	+	+++	++	CØlibataire	CØlibataire	CØlibataire	+	+	
Soutien mentor	Oui (enseignant)	Oui (compØtitrice)	non	non	oui (pØre)	oui (pØre)	oui (beau-pØre)	non	oui (coach)	
CarriØre familiale	DivorcØe Sans enfant	MariØe 1 fils	MariØe 1 fils	Concubinage 1 fils	CØlibataire Sans enfant	CØlibataire Sans enfant	CØlibataire Sans enfant	Concubinage Sans enfant	Concubinage Sans enfant	
CarriØre scolaire	Abandon prØcoce	Abandon prØcoce	Etudes supØrieures	Etudes supØrieures	Abandon prØcoce	BaccalaurØat	Abandon prØcoce	Etudes supØrieures	Etudes supØrieures	
CarriØre professionnelle	Sans profession	Marchande de chevaux occasionnelle	ContrØleur de gestion puis TSE	Travailleuse des sports Øquestres	Travailleuse des sports Øquestres	Travailleuse des sports Øquestres	Travailleuse des sports Øquestres	Pharmacienne	OstØopathe	
Reconversion professionnelle	SalariØe au sein des institutions Øquestres	Dans le monde du cheval	non	Dans le monde du cheval	non	non	non	non	non	

1. Les pionnières, Mireille et Josette (des années 1950-fin des années 1960)

Les « pionnières » présentées ci-dessous correspondent aux deux premières compétitrices françaises ayant pris part aux compétitions internationales majeures au sein de l'équipe de France de CSO : Mireille dès les années 50 et Josette dans les années 60. Si nous avons pu interroger d'autres pionnières et notamment évoluer dans les années 70, ces deux portraits nous semblent particulièrement intéressants concernant les deux premières cavalières au palmarès international prestigieux.

Ces deux femmes, nous le verrons, sont issues de familles socialement favorisées mais non insérées professionnellement dans le monde du cheval. Leur famille apparaît non comme un soutien majeur pour ces cavalières (de la part des pères que les mères, le soutien de ces dernières se limitant à un soutien financier). Leur profil de leur carrière équestre est comparable : carrière précoce avec progression très rapide, mais aussi assez brève. Si ces deux compétitrices ont fait des choix atypiques, tout à cette époque, elles présentent en revanche une socialisation sexuelle primaire différente.

1.1. Mireille, pionnière et femme atypique

Mireille est née en 1931. Retraitée, elle est âgée de 75 ans au moment de l'entretien (octobre 2006). Divorcée, elle a été mariée pendant une dizaine d'années à un ex-cavalier de haut-niveau aux compétences reconnues dans le monde des sports équestres à cette époque et bien au-delà.

Mireille est issue d'une famille plutôt favorisée, celle d'un chef d'entreprise. En revanche, sa famille n'est pas investie dans le monde du cheval et des sports équestres.

Contrairement à des pionnières d'autres milieux sociaux (notamment les femmes ingénieurs : Marry, 2004), Mireille ne se trouve pas dans une configuration du « garçon manqué ». Elle a en effet été une cadette qui deviendra à son tour compétitrice « Pro » et travailleuse des sports équestres (Stevens et marchand de chevaux). Néanmoins, leur différence d'âge (elle est plus âgée) permettra à Mireille de ne pas se trouver en concurrence avec son frère, notamment dans la compétition des chevaux performants. Son investissement équestre en effet déjà amorcé un certain temps lorsque son frère s'est

² Pour préserver l'anonymat de Mireille, les faits réels sont volontairement peu précisés.

engagé dans la pratique compétitive. Elle n'a d'ailleurs aucune activité équestre commune avec ce dernier, ni aucune forme de concurrence.

Une carrière précocée et brillante soumise à des résistances

Mireille débute l'équitation à l'âge de 14 ans. Parisienne, elle fréquente plusieurs établissements équestres de la capitale pour accéder à la couronne. Très rapidement elle s'engage dans la compétition gravit les échelons pour atteindre une carrière au plus haut niveau. Elle mène donc une carrière précocée et rapide. Jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, elle est une des toutes premières à participer à des compétitions de haut niveau national et international et intégrer l'équipe de France de CSO, au milieu de homologues masculins qui sont principalement des militaires.

En effet, dès 1946, elle participe aux concours qui rassemblent un cercle restreint de compétiteurs parisiens sur-sélectionnés, puis accède aux compétitions internationales dès 1949, à l'âge de 18 ans. Elle est la seule cavalière française à évoluer à ce niveau jusqu'en 1955 où elle devient une championne.

Elle participe ainsi aux Championnats de France et d'Europe féminins (pas de championnats mixtes à l'époque) avec succès puisqu'elle obtient plusieurs titres de Championne de France des Cavaliers. Elle est la première femme à intégrer l'équipe de France mixte lors de différentes Coupes de Nations, même si elle ne passe pas sans certaines résistances des compétiteurs et acteurs institutionnels, principalement militaires (en large majorité à cette époque). Mireille évoque ainsi plusieurs anecdotes, relatées plus précisément dans la partie 1, où elle explique que ces derniers lui ont refusé un cheval de réforme qu'elle avait amené au plus haut-niveau sous prétexte qu'elle n'était pas propriétaire de l'animal, plusieurs années auparavant.

Malgré son engagement assidu dans sa sport, Mireille n'en demeure pas moins amateur, expliquant qu'il y a très peu de professionnels hormis les militaires - dans le monde des sports équestres à cette époque. C'est d'autant plus aisé pour elle que parallèlement, elle n'exerce pas d'activité professionnelle.

³ Mireille débute la compétition dès l'âge de 15 ans et atteint le haut niveau très rapidement mais le règlement autorise pas à participer aux concours internationaux avant l'âge de 18 ans, les catégories « Jeunes » n'existant pas à cette époque

Une carrière discrète et brève

Mireille se marie en 1952 à l'âge de 21 ans avec un cavalier membre de l'équipe de France de dix ans son aîné. Le couple voyage beaucoup à l'étranger, notamment en Afrique, ce qui engendre quelques interruptions dans sa carrière, surtout les années 1960. Au début des années 1970, elle se sépare de son mari et reprend la direction de l'entreprise familiale de restauration. Parallèlement elle abandonne sa carrière de compétition pour ne plus se consacrer qu'à la formation de jeunes chevaux.

Une carrière au sein des institutions équestres rendue possible « grâce à mon nom »

Après avoir mis un terme à sa carrière sportive, et après avoir repris l'entreprise familiale de restauration pendant une dizaine d'années, Mireille occupe des postes (de salariée puis d'œuvrière) au sein des institutions équestres. Professeure de sport au Ministère du même nom, elle exerce d'abord la fonction de Directrice Technique Nationale adjointe à la FFE poste occupé pour la première fois par une femme (suite à une mésaventure avec le nouveau DTN) devient Conseillère Technique Nationale de la Fédération Française de la Chevalerie. Actuellement elle officie toujours en tant que juge à la Société Hippique Française et est membre du comité directeur de cette dernière. Après avoir mené une brève mais brillante carrière sportive, Mireille demeure donc largement investie au sein des institutions équestres majeures où elle a occupé et occupe encore des fonctions traditionnellement peu dévolues aux femmes. Elle explique et cela concorde avec les conclusions de C. Chimot (2005) - que cela a été rendu possible par le fait qu'elle détient un palmarès sportif remarquable qui lui a permis d'être reconnue comme compétente et de passer le handicap de genre :

« Pour moi, ce n'était pas trop difficile [d'être la seule femme à la FFE] parce que j'avais un nom et j'avais une telle carrière qui permettait que les gens [les acteurs institutionnels] ne remettent pas en question mon bagage technique, il leur était difficile de dire que je ne savais de quoi je parlais ! ».

Néanmoins, malgré son palmarès notable, elle n'a pu occuper la fonction de DTN et ses missions en tant que DTN adjointe sont principalement portées sur la formation des enseignants et non sur la compétition de haut niveau.

⁴ Nous l'avons vu notamment grâce à l'enquête de Chimot (2005) sur les dirigeantes sportives, les postes de DTN, et dans une moindre mesure DTN adjoint, sont majoritairement occupés par des hommes.

⁵ Nous l'avons vu précédemment (Partie 1), là encore les femmes sont très peu représentées.

Une configuration familiale traditionnelle mais un soutien paternel déterminant

La mère de Mireille, comme la grande majorité des femmes de cette génération, n'exerce pas d'activité professionnelle. Elle ne pratique plus l'équitation.

Dans le récit de Mireille, la figure maternelle semble jouer un rôle mineur dans son engagement dans la pratique puis dans la construction de sa carrière de compétitrice. En revanche, son père apparaît comme un soutien déterminant, tant moral (bien que pas cavalier lui-même, son père est à l'origine de son engagement dans la pratique équestre) que matériel (il est propriétaire de ses chevaux).

Mireille ne fait mention d'aucune assistance de la part de ses parents, ni lors de son engagement dans la pratique, ni au long de sa carrière, mais au contraire d'un encouragement permanent et même « certaine fierté que fille soit connue ». Elle précise d'ailleurs qu'elle a mis un terme à ses études secondaires pour se consacrer exclusivement à sa pratique équestre avec l'accord de ses parents.

Le soutien déterminant d'un « écuyer antimilitariste »

Un écuyer - ex-militaire mais décrit par Mireille « très antimilitariste » - joue un rôle déterminant tout au long de sa carrière, dès le début, en la formant techniquement mais également en dressant ses chevaux. Elle n'a travaillé avec une autre personne que cet homme qui l'a toujours soutenu, tant techniquement que moralement, voire a joué un rôle de « protecteur » lorsque Mireille a pu être confrontée à des résistances des militaires.

« Pas le temps » d'avoir des enfants

En ce qui concerne la sphère familiale, Mireille a donc été mariée à un compétiteur alors qu'elle menait déjà une brillante carrière, avant de se marier après une dizaine d'années de vie commune. Bien qu'engagés tous deux dans une brillante carrière équestre, son mari et elle n'ont que rarement travaillé ensemble et ont plutôt géré indépendamment leurs carrières respectives, apparaissant comme un soutien technique l'un pour l'autre. Néanmoins, Mireille insiste sur le fait que son mari l'a toujours soutenue moralement et encouragée.

Mireille n'a pas eu d'enfants, ce à quoi elle n'en a pas eu lorsqu'elle était jeune et mariée en raison « d'un manque de temps » et d'activités peu compatibles.

récit de nombreux voyages réalisés avec son mari (ainsi que d'une accumulation d'activités sportives), puis a divorcé et n'est pas remariée par la suite.

Une femme « connue aux activités atypiques »

Ni l'entretien réalisé avec Mireille, ni ses archives consultées ne laissent apparaître d'indices de l'existence d'une socialisation sexuelle primaire inversée. En revanche, une fois l'âge adulte atteint, Mireille cumule quelque peu avec les stéréotypes sociaux de sexe en vigueur à l'époque, notamment au regard des loisirs. En effet, outre sa pratique équestre de haut niveau (moins sportive que les hommes à cette époque notamment du fait de la présence de militaires), elle prend part à des courses de stock-car avec son mari à des rallyes automobiles en Afrique.

La pratique de ces activités atypiques pour une femme, notamment le stock-car, a été rendue possible notamment par la notoriété acquise par Mireille grâce à sa participation aux compétitions équestres du Vel d'Hiv dans les années 1950. Elle met en avant de manière récurrente cette notoriété en évoquant notamment le fait que les gens dans la rue ne la reconnaissent pas et qu'elle va ainsi à être salariée par une écurie de stock-car pour participer avec son mari, à des courses parisiennes.

Mireille, première cavalière à intégrer l'équipe de France de CSO, a donc connu une brève mais brillante carrière sportive en tant qu'amateur. Cela semble avoir été rendu possible au soutien de ses parents ainsi qu'à l'aide de son écuyer entraîneur. Sa carrière équestre s'inscrit au sein d'un couple atypique au regard des stéréotypes sociaux de sexe de l'époque.

1.2. Josette, une pionnière « femme de challenge »

Née en 1945, Josette est âgée de 61 ans lors de l'entretien (décembre 2006). Mariée d'un fils, elle est aujourd'hui retraitée.

Née dans une famille socialement favorisée, elle est fille unique (elle a seulement un demi-frère avec lequel elle ne vit pas et ne pratique pas l'équitation).

Ses parents ne pratiquent ni l'une ni l'autre l'équitation et ne sont absolument pas investis de quelque façon que ce soit dans le monde du cheval.

⁶ Mireille nous précise d'être la seule à pratiquer le stock-car compétition à cette époque, ce qui lui vaudra quelques interviews dans des revues spécialisées en tant que pionnière ici encore.

Une carrière d'excellence très précocement déterminée

Outre son aspect pionnier, la carrière de Josette se caractérise par sa précocité. Après avoir débuté très jeune dans un centre équestre classique, elle est vite prise en charge et formée par B., alors compétitrice de haut-niveau, sur les conseils d'un enseignant du centre équestre. Elle gravit très rapidement les échelons de la compétition et participe aux Championnats d'Europe Juniors à l'âge de 12 ans, puis obtient le titre de Championne de France et participe aux compétitions « Senior » de 15 ans, et enfin prend part aux Jeux Olympiques avec l'équipe de France à 18 ans, alors la seule cavalière à évoluer en équipe de France. Elle participera à plusieurs concours de sa carrière et y décrochera une médaille d'argent par équipe, également à plusieurs reprises dans les Championnats d'Europe et du Monde féminins avec succès.

Tout au long de l'entretien, Josette met en avant le rôle déterminant joué par B.. Cette dernière apparaît comme le « mentor technique et sportif » – et surtout comme la personne qui lui a permis d'intégrer et de mieux comprendre un monde – celui des sports équestres – qu'elle ne connaissait absolument pas et dont sa famille était totalement étrangère. Grâce à ses connaissances et à l'aide de B., Josette a pu évoluer dans ce monde atypique avec plus d'aisance, comme elle l'explique :

« Elle [B.] connaissait le milieu, donc [ca] m'a évité pas mal d'embûches »

Outre l'aspect relationnel, B. assure aussi un rôle technique déterminant en entraînant et coachant Josette pendant la majeure partie de sa carrière mais également en lui présentant des chevaux à potentiel, ce qui est un atout pour Josette, qui explique les difficultés pour se voir confier des chevaux quand on ne fait pas partie d'un club : « Ce n'est pas un nom du milieu »

Une carrière brillante mais non rémunératrice

Malgré ses résultats remarquables, Josette n'a pas de vraie pratique compétitive. Elle fait néanmoins un peu de commerce avec des chevaux, qui lui permettent de « perdre les plus performants. Elle explique ainsi qu'elle a dû être obligée de revendre « un cheval de sa vie » pour des raisons financières, et qu'il faut faire de la compétition bénévolement,

⁸ Pour préserver son anonymat, nous appellerons B. « cette cavalière française de haut-niveau, aînée de Josette, qui lui a apporté un soutien considérable au cours de sa carrière équestre.

⁹ Catégorie d'âge qui s'adresse traditionnellement aux cavaliers dans les concours.

rationnellement ce qui implique la vente de ses meilleurs chevaux contre une grosse somme d'argent. Elle met un terme à sa carrière à 33 ans.

Un soutien parental malgré une éducation primaire « très classique »

Au cours de l'entretien, elle évoque une éducation primaire très traditionnelle et une éducation très stricte, entourée par une mère au foyer, et par un père ingénieur qui vouvoie sa fille.

Le rôle de ses parents semble se limiter à un soutien financier et matériel. Ils ont néanmoins accepté et soutenu ses choix pourtant peu conformes aux stéréotypes sociaux de l'époque, et ce de manière parfois un peu paradoxale. En effet, après avoir refusé qu'elle intègre l'école vétérinaire de Maisons-Laffitte pour cause de « des filles trop proches de ceux des garçons », son père accepte qu'elle intègre l'école de manière très précoce (elle suit des cours par correspondance dès l'âge de 14 ans) de rapidement mettre un terme à sa scolarité pour se consacrer au cheval. Elle n'obtient finalement aucun diplôme, ce qui lui vaut de qualifier elle-même « de laïcin canard de la famille ».

Le soutien des parents dans l'engagement de leur fille va jusqu'à accepter de l'autoriser à qu'il elle puisse voyager et participer à des concours à l'étranger avant sa majorité. Sa mère, non cavalière, l'accompagne de nombreuses fois durant sur les terrains de concours.

Par ailleurs, ses parents possèdent un grand nombre de chevaux qu'elle monte, mais Josette précise qu'ils ne les achètent pas cher, souvent à la boucherie.

Josette évoque également brièvement le soutien de son conjoint, non cavalier, qui l'accompagnait parfois sur les terrains de concours.

Mettre un terme à sa carrière « pour élever son enfant dans de bonnes conditions »

A 33 ans, Josette décide de mettre un terme à sa carrière équestre pour faire un enfant et l'élever dans de bonnes conditions. Elle décide quand elle voit que les résultats allait bien, pour ne pas devenir has-been ».

Elle affiche une vision assez traditionnelle de la maternité et du rôle de la femme en opposition avec ses copines cavalières qui prenaient des risques en interrompant pas leur pratique équestre dès le début de leur grossesse. Elle a un fils qui ne deviendra pas cavalier.

¹⁰ Il est à noter que cette vision est très différente de celle par les compétitrices de haut-niveau des générations suivantes, nous y reviendrons dans la partie 3.

Une fois sa carrière sportive achevée, elle a une carrière de travailleuse du cheval (élevage, pension et commerce de chevaux, etc.).

Un « challenge » face aux résistances masculines

Première femme, civile et jeune, à intégrer l'équipe France mixte pour les échéances sportives majeures, et notamment les Jeux olympiques, Josette évoque tout au long de l'entretien nombre d'anecdotes au cours desquelles elle a dû affronter des résistances et remarques à caractère misogyne, au sein de l'équipe de France (enlargement dominé par les militaires et qu'elle qualifie de misogynne). Elle raconte entre autre :

« Y avait un membre de l'équipe [de France] qui excusez-moi, mais les jeunes filles, c'est pas c'est pas fait pour le sport c'est fait pour le repos du guerrier et c'est tout ».

Outre ses coéquipiers, Josette est confrontée aux résistances des chefs d'équipes de France qui s'opposent à sa sélection. Néanmoins, face à de bons résultats sportifs remarquables et indiscutables, ces derniers ont été contraints, au dernier moment, de sélectionner pour ses premiers Jeux Olympiques, au sein d'une équipe composée essentiellement de cavaliers militaires et civils beaucoup plus âgés qu'elle.

Pour elle, malgré les résistances et les accès à un accès à un plus haut niveau, celui-ci a été rendu possible grâce à la réalisation de performances remarquables, qui apparaissent comme un argument irréfutable »

Elle prône ainsi la réalisation de performances dans un contexte peu favorable, plus que le développement d'un féminisme exacerbé pour accéder au plus haut niveau et être reconnue comme performante. Elle revendique de jouer les résistances en étant très performante et envisage les relations hommes / femmes dans ce monde comme un « challenge ». Cette approche, si elle lui a permis d'accéder au plus haut-niveau, ne semble en revanche pas lui avoir permis de s'intégrer véritablement dans le monde des sports équestres ni de s'y intégrer véritablement et développer un réseau relationnel. Elle précise d'ailleurs qu'elle n'y a pas une relation d'amitié car elle pense qu'il n'y a pas de complicité possible dans le monde du cheval où tous les cavaliers sont des étrangers les uns pour les autres »

¹¹ Elle n'a pas occupé de postes d'élue ou de cadres dans les institutions équestres, a peu enseigné, etc.

¹² Alors que nous lui demandons si elle connaît éventuellement des personnes que nous pourrions contacter pour une interview, elle explique qu'elle n'a plus beaucoup de contacts dans le monde du cheval.

Dans le cas de Mireille et de Josette, mais également dans celui d'autres pionnières interviewées, plusieurs éléments sont déterminants pour connaître une carrière d'exception : le soutien des parents (bien engagés eux-mêmes dans le monde des sports équestres), et, dans une moindre mesure du conjoint, mais également une configuration familiale favorable (famille socialement favorisée, pas de concurrence avec ou plusieurs frères) et le soutien d'un acteur du monde des sports équestres. Par ailleurs, il est important de noter que ces sportives connaissent une brève mais précocement et remarquable carrière sportive en vivant en revanche dans un contexte de sports équestres peu professionnalisés à cette époque.

2. Les compétitrices « improbables »

La quasi-totalité des compétitrices « improbables » présente les caractéristiques des compétitrices présentées précédemment ou ci-après.

Néanmoins, quelques cavalières « Pro » ne disposent pas de tous les atouts mis en avant précédemment et présentent des profils qui qualifient d'improbables dans leur cas, la réalisation d'une carrière équestre d'excellence.

Au sein de notre échantillon, nous avons pu rencontrer deux de ces compétitrices (sur les dix-neuf entretiens réalisés avec celles-ci), malgré le caractère exceptionnel de leur profil, partagent quelques caractéristiques communes.

En effet, France comme Cécile sont issues de familles socialement favorisées, non investies professionnellement dans le monde du cheval, mais elles ne se trouvent pas dans des configurations familiales favorables et surtout ne bénéficient pas du soutien parental (soutien limité à la sportive d'amateur), voire sont confrontées à des résistances paternelles, ces dernières ayant d'autres aspirations professionnelles pour la fille qu'une carrière de travailleuse du cheval. Malgré tout, elles parviennent, un peu moins précocement que leurs homologues « filles de », à cumuler carrière sportive performante et carrière professionnelle dans le monde des sports équestres, une reconnaissance professionnelle ou des études supérieures.

2.1. France, la débrouillarde

Agée de 45 ans au moment de l'entretien (2016), France est compétitrice « Pro 1 » et travailleuse des sports équestres (dirigeante-enseignante d'écurie de propriétaires, marchande de chevaux, éleveuse et cavalière professionnelle), après avoir été contrôleur de gestion dans une grosse entreprise privée pendant plusieurs années suite à une brillante scolarité.

Mariée à un cadre supérieur dans la finance et qui n'a pas l'équitation elle a un fils qui n'est pas non plus cavalier.

France est issue d'une famille favorisée, père amateur et homme d'affaires, et la mère, écrivaine, ne sont absolument pas dans le monde du cheval, ni à titre amateur, ni à titre professionnel.

France a une sœur aînée qui pratique l'équitation de dressage en compétition « Ama » et un frère qui n'aime pas les chevaux mais que les bateaux »

Une progression improbable et « miraculeuse »

France débute l'équitation très jeune (5-6 ans) et seule, dans la maison de campagne familiale sur des chevaux de camargue qui font principalement office de chevaux « d'ornement ». Elle intègre ensuite un centre équestre où elle apprend les bases de l'équitation et poursuit sa pratique solitaire lors des week-ends familiaux en province. Sur les conseils de l'entraîneur parisien, elle débute les compétitions très vite confrontée aux résistances parentales qui l'obligent à renoncer à la pratique compétitive et à limiter sa pratique équestre aux week-ends à la campagne. France poursuit son apprentissage, de manière assez instinctive. Sa pratique équestre, pourtant jusqu'au baccalauréat apparaît secondaire au regard de la place centrale donnée par ses parents aux études.

Elle progresse néanmoins et participe à des compétitions de niveau « Ama 4 », à la campagne, à partir de l'âge de 16 ans, avec un cheval acheté par hasard par son père. Contre toutes attentes, elle progresse très vite et obtient des résultats remarquables qui vont lui permettre de franchir très rapidement les catégories équestres jusqu'à la catégorie « Pro 1 », et ce sans aucun encadrement ni infrastructures adéquates.

En récompense d'un baccalauréat obtenu à 16 ans, son père lui offre un second cheval et cette fois-ci à une carrière sportive. Ce cheval « miraculeusement » aussi très

performant, bien que les achats de ses pères ne reposaient sur aucune connaissance¹³. Rétrospectivement, France qualifie cet « extraordinaire » fait d'être tombés sur deux très bons chevaux :

« C'était de la chance de tomber sur deux cracks alors qu'on n'y connaissait que queue dalle ! [] aux innocents les mains pleines ! »

Les difficultés de ne pas « l'enfant de la balle »

Avec ses deux chevaux, France évolue en 2^e et participe à quelques concours internationaux « Jeunes » mais est perdue car elle connaît pas bien le fonctionnement du monde des sports de haut niveau et n'est pas encadrée par un coach issu du milieu, donc ne maîtrise pas les règles implicites, et ne bénéficie pas de « piston. » Elle raconte ainsi comment, bien qu' championne régionale, elle n'a pas accédé aux Championnats de France, sa place n'étant accordée à une cavalière issue du milieu et dont les parents connaissent le système de ce qu'avait déjà pu évoquer Laure. Elle participe tout de même, ensuite, aux Championnats de France « Jeunes Cavaliers », toujours sans coach. Elle explique le fait de ne pas « être du milieu » constitué un lourd handicap, notamment pour les sélections en équipe nationale, car les enfants de la balle ont les clés du système mais qu'elle a néanmoins réussi à comprendre les règles du système au fur et à mesure »

Des résultats malgré une monte « comme une pompe »

En 1980, elle est la première femme à participer aux Championnats de France « Pro 1 » à l'âge de 19 ans, et en lui elle affirme qu'elle montait comme une pompe à l'époque et que sa monture passait sa semaine au travail, pour n'être que le week-end, en concours, sans coach. Soumise à ces conditions peu adaptées à la compétition de haut-niveau, la jument se dégrade très vite physiquement et les résultats sont moins remarquables après quelques saisons. France continue néanmoins sa carrière sportive en « Pro » poursuivant parallèlement ses études à Paris tout en travaillant comme directeur de gestion, toujours à Paris, la semaine. Sa paye lui permet de mettre ses chevaux en pension dans un

¹³ A titre d'anecdotes, France nous explique par exemple que le marchand de chevaux évoquait la possibilité de réaliser une visite vétérinaire systématique (quasi systématique dans le cas de ventes de chevaux de sport pour vérifier l'état physique) et la possibilité de lui faire mener une carrière sportive), son père lui répond « mais il n'est pas malade ». Dans le même registre, elle raconte que lors de ses premières participations à des concours sur des herbes, elle ne savait pas qu'il fallait mettre des crampons sous les fers des chevaux et donc ne comprenait pas pourquoi ses chevaux glissaient alors n'était pas le cas de ceux de ses concurrents qui, eux, étaient cramponnés.

¹⁴ Avant cette date, les championnats de France étaient mixtes.

centre équestre parisien et de prendre enfin quelques cours avec des compétiteurs renommés. Elle poursuit sa carrière en « Pro 2 » pendant tout en continuant son activité professionnelle.

« Tout quitter pour sa passion conversion professionnelle tardive et difficile »

Puis, après ces cinq années, puis de monter chevaux et bouillonne décide, à 25 ans, de tout quitter pour sa passion et de s'engager professionnellement dans le monde du cheval. Elle reprend alors maison de campagne familiale à l'abandon par ses parents, sans obtenir un réel soutien de son père, peu convaincu par la conversion professionnelle de sa fille. Elle commence avec peu de moyens à l'école puis rencontre son mari. Elle travaille à droite et à gauche (formation et entraînement de chevaux, enseignement, etc.) et devient un homme de cheval »

Avec ses revenus, elle investit dans un cheval avec lequel elle accède aux Grands Prix « Pro 1 », puis le revend aux Haras Nationaux pour gagner des sous car c'était dur de survivre. Elle indique d'ailleurs qu'elle a toujours vendu les chevaux qu'elle fabrique » pour assurer la prospérité économique de son entreprise.

Parallèlement à ses activités professionnelles, elle poursuit sa carrière sportive en « Pro 1 » avec des belles performances et des succès remarquables plusieurs reprises lors des Championnats des Cavalières ou du Critérium « Pro 1 ». Elle interrompt sa pratique compétitive seulement pour sa grossesse.

Après avoir longtemps évolué seule, elle est devenue complètement autonome dans le monde du cheval de sa région et travaille dorénavant avec des travailleurs des sports équestres, bien qu'elle reproche à ces derniers de ne pas être francs.

« Peu de soutien parental mais une forte volonté personnelle »

Si ses parents lui ont permis d'accéder à des montures et de commencer les compétitions malgré quelques résistances, il apparaît que leur soutien a été très minime et s'est limité à l'achat et à l'entretien des montures, car il trouvait cela très bizarre, un milieu de voleurs quand on n'en fait pas partie. Son aide devient alors très restreinte, voire totalement absente à partir du moment où France décide d'effectuer une conversion professionnelle dans le monde des sports équestres, son père n'a plus d'autres aspirations professionnelles plus conventionnelles et socialement valorisées pour sa fille.

Elle explique ainsi :

« Non non, mon père ne m'a pas soutenue, il n'aimait pas [ce milieu]. Il ne m'a pas empêché mais m'a dit « tu te débrouilles » [] Par contre, maintenant que j'ai un nom, que je me débrouille très bien, il est admiratif, content. Mais il n'y croyait pas »

Sa mère « pas sportive mais intellectuelle et urbaine » n'apparaît pas en contre-modèle, n'a pas été un soutien tout du tout »

France explique ainsi que sa brillante carrière dans un monde qui lui était inconnu est avant tout due à une très forte volonté personnelle. Personne ne devrait jouer un rôle vraiment déterminant dans la construction de sa carrière équestre, hormis « être un coup de bol » d'avoir acquis deux chevaux très performants un premier temps, sans lesquels elle serait certainement toujours restée en Amérique et bossait encore dans un bureau »

Un mari « formidable »

Si France n'a pu compter que sur un soutien limité de ses parents, revanche son mari apparaît comme un soutien moral aux instants, quelquefois exceptionnel de « formidable. » Il a toujours soutenue, encouragée et même conseillée - bien qu'il ne soit cavalier et qu'il ne connaisse pas le monde des équestres - lors de l'achat ou de la vente de certains chevaux. Il l'accompagne sur les terrains de concours, ce qui apparaît déterminant pour elle car ils ne peuvent parler d'autre chose que de chevaux »

Avec son mari, ils adoptent une position différente par rapport au monde des sports équestres auquel ils sont peu intégrés, notamment à France de ne pas trop subir les résistances des compétiteurs « Pour les vrais sports équestres envers une femme « non issue du sport dans un milieu qui est très difficile »

L'importance de la vie de famille

La vie de famille apparaît également comme chose de primordial pour France tout au long de l'entretien. Elle s'oppose ainsi à la vie de famille des compétiteurs « Pro » en général « qui n'existe pas pour les trois quarts ». Elle évoque d'ailleurs les difficultés de poursuivre ses carrières sportive et professionnelle tout en préservant du temps pour son fils qui n'est pas cavalier et qui voudrait faire autre chose que de suivre ses parents sur les terrains de concours. Elle exprime ainsi une forme de palitot au regard de son rôle de mère qui ne fait jamais de choses pour son fils et rejette ainsi le modèle des mères compétitrices « Pro » travailleuses des sports équestres qui sont toujours sur les routes et quittent leur

famille en permanence et s'appuyant sur ce dernier-exemple de la compétitrice française la plus performante actuellement.

Un discours parfois teinté de misogynie !

Si France ne présente ni n'évoque les signes de la socialisation sexuelle inversée, en revanche elle adopte parfois un discours empreint d'une forme de misogynie, proche de ceux parfois exprimés par les acteurs du monde des sports équestres.

Elle explique ainsi que l'ambiance du Championnat des Cavaliers est agréable au milieu des bonnes femmes et présente la peur caractéristique spécifique réservée aux compétitrices :

« Les filles pleurent souvent, beaucoup d'entre elles sur dix ont peur, mais quand elles n'ont pas peur et qu'elles montent bien, ça fait des cracks comme Eugénie Angot [« Pro 1 », membre de l'équipe de France] ».

Le fait « de ne pas être une terreur » (entendu de présenter quelques traits considérés comme des attributs de la masculinité tels que la force, le don du danger, etc.) apparaît comme une qualité indispensable chez les compétitrices pour être considérées comme compétentes dans les représentations de France.

Elle se considère donc comme un contre-exemple qu'elle attribue à la vitesse au fait qu'elle n'a pas peur, ce qui permet de monter de tout [tous types de chevaux] » Également l'existence d'une ambiance misogyne sur les terrains de concours, malgré l'évocation de quelques-unes à tendance machiste.

Pour elle, l'évolution du marché du cheval de sport a entraîné une égalité entre hommes et femmes sur les terrains de concours au regard des résultats internationaux depuis une dizaine d'années, sous l'effet de la compétitrice « Pro » française qui a été la première femme championne d'Europe de saillie olympique aux Jeux Olympiques d'Atlanta en 1996] et la multiplication de ses homologues au plus haut niveau. Comme de nombreuses pionnières, elle utilise un discours qui masque les difficultés, et ce malgré le fait qu'elle regrette de ne pas servir plus de chevaux à potentiel.

Elle regrette en revanche l'aspect machiste du commerce du cheval et explique qu'elle a trouvé la solution en se faisant aider par son mari.

2.2. CØline face à un père « despote »

NØe en 1959, CØline vit en concubinage avec un homme qui ne pratique pas l'Øquitation, mais qui travaille actuellement dans l'Øquitation familiale aprØs avoir dirigØ une boîte de nuit. Ils ont un fils qui participe à des compétitions « Cadets » avec succès. Son père, aujourd'hui décØdØ, Øtait mØdecin et sa mère n'a jamais exercØ d'activitØ professionnelle. Ils ont l'impression de pratiquer l'Øquitation d'une manière anecdotique mais sans jamais s'engager dans la pratique de manière rØguliØre. Sa famille est socialement favorisée, les rôles sociaux de sexe y apparaissent bien distincts et peu Øgalitaires. CØline indique par exemple que sa mère n'a pas jouØ un grand rôle dans sa carrière Øquestre car, de toutes manières, elle n'avait pas trop le droit à la parole ». D'ailleurs, bien qu'elle Øvoque assez peu, des indices dans son entretien laissent apparaître le fait que sa mère constitue parfois un contre-modØle dans la construction de l'identitØaire de CØline.

Elle a un frère, compétiteur « Pro 1 » dans d'autres sports Øquestres avec lequel elle a peu de contacts.

Ex-compØtitrice « Pro 1 », CØline a mis un terme à sa carrière sportive pour des raisons de santØ mais poursuit sa carrière professionnelle dans le monde des sports Øquestres (direction d'une Øcurie de propriØtaires, coaching et conduite de chevaux de sport) et gØre la carrière Øquestre prometteuse de son fils.

Une carrière d'amateur engagØe mais non prioritaire

CØline dØbute l'Øquitation à l'âge de 8 ans, les vacances, à l'occasion d'une initiation de toute la famille, puis poursuit une pratique rØguliØre dans un centre Øquestre, directeur de cheval, sans passer par l'Øquitation sur ses parents qui abandonnent rapidement la pratique mais son frère et elle poursuivent.

Elle progresse rapidement puis s'engage sur le circuit de compétition avec succès lorsqu'un père lui achØte un premier cheval vers l'âge de 12 ans puis une petite jument choisie par CØline avec qui elle franchira toutes les étapes de la « Ama 4 » à la « Pro 1 ». Elle prend Øgalement part au circuit « Juniors » puis au « Seniors » et devient Championne de France des CavaliØres en 1980.

Elle cumule ainsi une pratique compétitive engagØe et performante avec ses Øtudes, les derniØres demeurant prioritaires face à la pression paternelle.

Son baccalauréat Scientifique en poche, Cøline envisage d'entamer des études pour devenir professeur d'éducation physique sportive. Mais elle y renonce car ce choix implique l'arrêt de sa pratique équestre de compétition.

Une conversion professionnelle et par les résistances paternelles

Dès lors, elle veut s'engager professionnellement dans le monde du cheval mais rentrer là-dedans tôt parce que la passion ça prend le dessus mais son père s'y oppose formellement car il s'était mis dans la tête qu'elle devait faire médecine. Après heurts et grincements de dents, Cøline, forcée par son père, finit par s'inscrire en faculté de pharmacie, mais elle restera que trois années d'abandon lorsqu'elle rencontre son conjoint actuel. Elle explique que si son père n'avait pas été présent, elle aurait arrêté l'école plus jeune et être dans les chevaux. En effet, confrontée aux résistances de son père et contrainte de quitter les études de pharmacie, Cøline n'effectuera que plus tardivement sa conversion professionnelle. Sa rencontre avec son conjoint qui finit par tout plaquer dans le milieu de la nuit provoque avec Cøline dans des infrastructures équestres.

Un conflit familial à l'origine d'une interruption de la carrière équestre

L'abandon des études de pharmacie donne lieu à un conflit violent avec son père qui entraîne une interruption de cinq ans de sa carrière équestre de Cøline, à l'âge de 21 ans, juste après son titre, celle-ci décide de couper les liens avec celui qui empêchait sa carrière équestre. Elle suspend ainsi totalement sa pratique puis la reprend une fois devenue indépendante financièrement et capable d'assumer l'entretien de ses montures. Elle investit dans de jeunes chevaux qu'elle forme et amate (elle n'a jamais acheté de chevaux tout faits) et réintègre ainsi rapidement les catégories « Pro 2 » puis « Pro 1 » avec succès, se débrouillant seule, sans connaître quelques stages dispensés avec de compétiteurs « Pro ». Elle est de nouveau Championne de France Cadettes en 1998, 18 ans après son premier titre. Elle prend également part à quelques compétitions internationales et Grands Prix Nationaux « Pro 1 », le tout avec seulement une à deux montures et achetées jeunes par ses soins puis formées exclusivement par elle avant d'être systématiquement reprises par ses parents, faut être raisonnable »

Elle n'interrompra ensuite si ce n'est une seconde fois pendant et demi lors de sa grossesse, avant de mettre définitivement un terme à sa pratique équestre suite à une maladie.

Cécile poursuit néanmoins son activité de entraîneuse équestre : bien qu'elle ne dispose pas de diplômes professionnels équestres, elle contribue au quotidien par son conjoint, notamment pour fournir les meilleures conditions d'évolution possibles pour sa carrière. Elle a éventuellement préparé son avenir puisqu'il semble se diriger vers une carrière professionnelle dans les sports équestres, très soutenu par ses parents, contrairement à ce qu'elle a pu connaître Cécile.

Cette dernière reconnaît d'ailleurs - être faire un transfert sur son fils investissant grandement dans sa carrière équestre (salle, technique, matériel), ce qui lui permet « de rester dans le milieu équestre et de sa propre sportive pour raisons de santé ».

Un inégal soutien parental en faveur de la fratrie

Tout au long du récit de Cécile, l'attitude de son père, qualifiée de « despote », apparaît comme la difficulté majeure de sa carrière équestre. Si elle a pu jouer un rôle de soutien financier au début de sa carrière équestre, ce soutien a ensuite transformé en résistances, et Cécile explique, comme elle l'avait également fait France, qu'elle a dû « se débrouiller » contrairement à son frère.

« Mon père a toujours tout fait pour que j'arrête l'équitation, ça ne lui plaisait pas du tout [] Pour lui, c'est mon frère qui faisait du cheval, qui pouvait faire cavalier et devenir professionnel. Moi, si je voulais monter, me promener, pour jouer, oui, voilà mais pas le reste...depuis toujours quoi. Ça le gênait même, de temps en temps, que j'ai des perfs par rapport à mon frère »

Il apparaît ainsi, à travers de nombreuses anecdotes significatives (tentative de réquisition du cheval de Cécile pour son frère avec le soutien du entraîneur national de l'époque, inégale attribution de chevaux de sport aux deux enfants, etc.) que le père de Cécile a opéré une sélection intrafamiliale à ses dépens et au profit de son fils afin de favoriser ce dernier, bien qu'il n'existait pas de concurrence directe entre elle et son frère. « Inversement » avec lequel elle n'avait que très peu de contacts.

L'opposition et les résistances parentales se sont envenimées de manière formelle lorsque Cécile a voulu effectuer sa conversion professionnelle dans le monde des sports équestres, ce qui était impensable pour son père qui seul son frère pouvait devenir travailleur des sports équestres.

Une fois sa carrière reprise de manière indépendante, Celine explique que son père ne jamais investi jusqu'à son second titre de France des Cavaliers ou, très ému, il a admis à demi-mot qu'il était peut-être trompé »

Un milieu de « machos »

Aujourd'hui toujours travailleuse des sports, Celine est intégrée dans ce monde, même si elle n'en est pas issue, tant grâce à ses performances remarquables réalisées au cours de sa carrière sportive. Néanmoins, elle garde une certaine extériorité par rapport à ce milieu, mais surtout adopte une critique sur les sports de haut-niveau. Forte de son expérience, elle explique que ce monde est « un monde de machos » et qu'elle a pris cela comme un jeu, avec du recul, tout au long de sa carrière, sans être dupe »

France et Celine ont donc effectué une reconversion professionnelle tardive dans le monde des sports équestres, et sans soutien, voire face aux résistances de leur père. Elles ont en revanche toutes deux bénéficié d'un soutien de leur oncles et résistances paternelles, bien qu'elles aient retardé leur reconversion professionnelle, n'ont pas empêché la réalisation d'une carrière sportive remarquable, mais parvenues plus tardivement à un haut niveau ou une discontinuité dans la carrière que les concurrentes qui ont bénéficié d'un soutien important de leurs parents, à l'image des « filles de » présentées ci-dessous

3. Les « filles de », Maud, Annabelle et Agathe

Les « filles de » [fille de travailleurs des sports équestres], largement représentées parmi les concurrentes « Pro », et parmi notre échantillon (six concurrentes interrogées présentant un profil), cumulent dans la totalité des cas une reconversion professionnelle dans le monde des sports équestres, après avoir abandonné précocement leur carrière pour consacrer exclusivement aux chevaux. Elles se trouvent fréquemment dans une configuration familiale favorable à un soutien et un investissement parentaux forts. Nous avons choisi de développer les portraits de Maud, Annabelle et Agathe parmi les six portraits possibles car ils nous sont apparus comme particulièrement caractéristiques de ce type de profil. Si des « filles de » sont également présentes dans les générations précédentes à celle des concurrentes présentées ici (nous n'avons pas eu l'occasion d'interroger des « filles de »

plus âgées), il est néanmoins à noter qu'elles sont beaucoup plus (et de plus en plus) représentées parmi les plus jeunes générations.

3.1. Maud, une « fille de » qui doute

Maud est âgée de 27 ans au moment de l'entretien (octobre 2006), est célibataire et n'a pas d'enfant.

Fille unique¹⁵ d'un compétiteur « Pro 1 » membre de l'équipe de France de CSO, elle est aujourd'hui elle-même compétitrice « Travailleur des sports équestres : d'abord salariée dans l'entreprise familiale puis à son compte (en association avec son père), elle est actuellement cavalière chez un cavalier professionnel marchand de chevaux à l'étranger¹⁶.

Une vie consacrée « à 100% aux chevaux »

Maud débute l'équitation très jeune car, explique-t-elle toujours « tout dedans en fait ». Elle participe aux compétitions du circuit « Pro 1 » puis poursuit sa pratique compétitive à cheval sur le circuit national international « Jeunes » (Championnats de France, concours internationaux, Championnats d'Europe, Coupes Nationales avec l'équipe France, etc.), avant de prendre part aux compétitions « Senior » (Championnat des Cavaliers, Critérium « Pro 1 »). Sa carrière compétitive se construit sur le modèle des carrières d'excellence : précocité et franchissement rapide des catégories, avec succès.

Parallèlement, et pour pouvoir se consacrer entièrement à sa carrière équestre, Maud met un terme à sa scolarité à l'âge de 16 ans sans avoir obtenu de diplôme scolaire ou professionnel.

Cette décision engendre des résistances de la part de sa mère - lui-même détenteur d'un diplôme et ayant également quitté l'école de manière précoce - et elle abonde dans le sens de cette décision.¹⁷

¹⁵ Elle a une demi-sœur beaucoup plus jeune issue du second mariage de son père.

¹⁶ Pour préserver l'anonymat de Maud, nous resterons peu précis sur les informations factuelles.

¹⁷ Il est intéressant de préciser qu'on a pu noter un effet de génération quant à la question de l'abandon de la scolarité, situation très fréquente dans les carrières menant une carrière d'excellence : si dans le cas des pionnières, cet arrêt précède le diplôme, il ne semble pas avoir rencontré de résistances parentales particulières, dans le cas des « filles de », plus jeunes, la décision fait plus fréquemment face à des résistances, notamment de la part des mères qui évoquent les difficultés de reconversion possible en cas d'accident. Ceci est à mettre en relation avec l'absence de la place de l'école et du diplôme dans les représentations sociales, notamment pour les femmes.

Au moment de l'entretien, Maud se définit comme une professionnelle du cheval bien qu'elle éprouve des difficultés à définir précisément sa profession. Salariée dans l'entreprise familiale, elle fait un peu tout »

A fil de l'entretien, il apparaît également que son réseau relationnel Maud est circonscrit au seul monde des sports équestres et qu'elle n'a pas d'autres activités de loisirs hors de ce monde.

Tous les arbitrages et toute la vie de Maud ainsi tourner autour des chevaux.

Un soutien paternel déterminant

Les parents de Maud sont divorcés depuis de nombreuses années. Sa mère n'exerce pas d'activité professionnelle et n'est pas cavalière. Hormis un soutien moral brièvement évoqué, elle ne semble pas avoir joué un rôle majeur dans la carrière équestre de sa fille.

En revanche, son père, compétiteur reconnu et éleveur et marchand de chevaux réputé, apparaît comme la personne ayant joué un rôle central dans la construction de la carrière de Maud. Tout d'abord, il est depuis plusieurs années au sein de l'entreprise équestre paternelle et y travaille. Ensuite, son père lui a permis d'accéder à des chevaux à potentiel (son père était dedans, donc toujours eu des chevaux à monter) au long de sa carrière. Enfin, il lui a prodigué une formation équestre sportive et technique de qualité mais lui a également permis de bénéficier de son propre réseau et ainsi d'avoir par exemple accès à des stages de perfectionnement à l'étranger chez ses connaissances.

Maud associe ainsi à son père le rôle de formateur et le rôle central dans sa carrière »

Une configuration familiale qui facilite la réalisation d'une brillante carrière sportive

Maud évoque peu de difficultés importantes dans son parcours équestre. En effet, la configuration particulièrement favorable dans laquelle elle se trouve (fille unique, père « Pro 1 », travailleuse salariée dans l'entreprise familiale, etc.) limite les obstacles auxquels sont confrontés les autres compétiteurs et les compétitrices - amateurs et non issus du milieu. Ainsi, elle a accès aux chevaux à potentiel grâce à son père et connaît peu de problèmes de conciliation de ses activités professionnelles avec sa carrière sportive grâce à un planning adapté et à la possibilité de déléguer certaines tâches chronophages non directement liées à la compétition au personnel de l'entreprise familiale.

Par ailleurs, le fait qu'elle soit la fille d'un compétiteur « Pro 1 » et l'ex-amie d'un compétiteur également « Pro 1 » semble limiter l'accès à des résistances et autres remarques misogynes de la part de ses pairs.

Néanmoins, si ce statut de « fille de » limite les résistances, en revanche il peut apparaître comme un obstacle à la reconnaissance de ses compétences. Maud qui évoque à plusieurs reprises « les mauvaises langues » le manque de reconnaissance de ses compétences propres liée à son statut. Cela, à l'origine, un manque de confiance en elle semble avoir constitué la difficulté majeure à laquelle elle a dû faire face lors de son parcours équestre.

Un atout avec des limites

Si la configuration dans laquelle s'inscrit Maud constitue un indéniable atout pour sa carrière équestre, il est néanmoins à nuancer à deux niveaux. Tout d'abord, bien qu'elle mette en avant essentiellement les objectifs sportifs, apparaît aussi et à mesure de l'entretien que Maud, notamment via la socialisation familiale qu'elle a vécue, a intégré l'habitus des travailleurs des sports équestres : sportifs, ils ne sont pas avant tout des marchands de chevaux, donc la priorité demeure la vente des chevaux, des plus performants, et même si cela doit se faire aux dépens de leur carrière sportive. Ensuite, bien que Maud a toujours eu accès, principalement via son père, à des montures de qualité, elle ne peut en revanche pas exploiter jusqu'au plus haut niveau les meilleures d'entre elles. En effet, il apparaît à travers plusieurs exemples qu'après avoir formé une partie des chevaux de l'entreprise familiale les épreuves d'élevage (« jeunes chevaux ») les plus performants d'entre eux, sont ensuite repris par son père pour poursuivre leur carrière au plus haut niveau international avant d'être commercialisés.

3.2. Annabelle, la configuration du « garçon défaillant »

Le portrait d'Annabelle présente de nombreuses similitudes avec celui de Maud. Âgée de 27 ans également au moment de l'entretien (novembre 2006), Annabelle est aussi célibataire sans enfant, compétitrice « Pro 1 » et s'occupe des sports équestres.

Fille d'un ex-compétiteur « Pro 1 » aujourd'hui marchand de chevaux et dirigeant d'une entreprise de propriétaires, et d'une ex-cavalière, Annabelle explique elle aussi qu'elle est « dans les chevaux depuis toujours » qu'elle est née dans ce milieu là et naturellement, on est trois dans la famille, et même quand on a tous été mis à cheval, et puis on y est resté »

En revanche, à la différence de Maud, Annabelle n'est pas fille unique mais l'aînée d'une fratrie de trois enfants. Sa sœur cadette est elle-même compétitrice (« 2^e ») et s'est engagée très récemment dans le monde des sports équestres. Elle est actuellement cavalière salariée dans l'entreprise familiale. Son frère en revanche n'a rien du tout dans le milieu [] lui, les chevaux, pas du tout. Après avoir pratiqué un peu d'équitation et la compétition quelques années, il a mis un terme à sa pratique et est devenu sommelier. Annabelle se trouve donc dans la configuration favorable du « garçon défaillant ».

Une carrière d'excellence

« Née dans une famille de cavaliers, Annabelle commence l'équitation très jeune (de savoir marcher) dans la structure familiale puis débute les compétitions dès l'âge de 10 ans. Elle participe à un circuit de compétition « Jeunes » et prend différents championnats de France. Elle intègre ensuite l'équipe de France Juniors puis « Jeunes » et participe alors aux compétitions internationales : Coupe du Monde, Championnats d'Europe, etc. Sur le circuit national, elle gravit rapidement les catégories de concours et parfois même se surclasse dans les catégories de niveau supérieur. Ces dernières années elle évolue en « D1 » meilleurs concours nationaux et elle a récemment intégré l'équipe de France ». Elle a également participé à plusieurs reprises aux Championnats de France des Cavaliers au Critérium National « Pro 1 », avec des podiums et une victoire à la clé.

Un soutien parental déterminant

Comme Maud, Annabelle est consciente que sa progression rapide a été rendue possible grâce aux chevaux qui ont toujours suivi de très près ses parents]. Sa formation équestre a été assurée quasi exclusivement par son père qui multiplie les rôles déterminants : propriétaire des chevaux, formateur, entraîneur et coach. Sa mère, dont le rôle semble moins central, a néanmoins constitué un soutien moral important. Annabelle évoque d'ailleurs à plusieurs reprises sa famille soudée. Comme dans le cas de Maud, on peut donc relever ici une forme de repli autour du monde des sports équestres mais aussi et surtout de la cellule familiale. Les parents sont, ici encore, les seules personnes évoquées comme ayant joué un rôle central dans la carrière équestre d'Annabelle.

Cette dernière, consciente du rôle déterminant de va jusqu'à dire qu'il ne lui aurait pas été possible de se lancer professionnellement seule dans ce milieu, comme son père, dont la famille n'était pas dans les chevaux.

Comme Maud, et comme l'ensemble des compétitrices de « travailleuses des sports équestres » interviewées, Annabelle semble avoir voué sa vie à 100% aux chevaux. Elle évoque peu d'activités autres que celles de relations extérieures à ce monde.

Des atouts majeurs

Comme Maud, Annabelle est une « fille de statut » qui semble avoir été déterminant dans la construction de sa carrière et réalisation d'une carrière d'excellence.

Au niveau sportif, cette configuration favorable a permis de toujours avoir accès à des chevaux performants ou « à potentiel » - ce qui n'est pas facile d'après elle si ce n'avait pas été ses chevaux ou ceux de son père qui ont permis sa formation équestre de qualité, principalement assurée par son père et par quelques connaissances, cavaliers réputés », de ce dernier à l'occasion de perfectionnement.

Au niveau professionnel, Annabelle a pu acquérir de l'expérience au sein de l'entreprise familiale en tant que cavalière salariée, avant de se mettre à son compte au sein des infrastructures familiales. Cela lui permet de cumuler plus aisément carrière sportive et carrière professionnelle. Dans le cas de Maud, Annabelle semble avoir intégré la domination de la vente du marchand de chevaux et du monde sportif, et ce très jeune (socialisation primaire) : a toujours revendu ses chevaux, même les performants, les premiers ou ses poneys.

Un « côté misogyne » des sports équestres

Si la configuration dans laquelle se trouve Annabelle est particulièrement favorable et lui a permis jusqu'à présent de connaître une carrière sportive, il n'en demeure pas moins qu'elle a été soumise à des difficultés et quelques réserves à propos du monde des sports équestres. Elle fait part au cours de l'entretien.

Tout d'abord, elle évoque un côté misogyne des sports équestres de haut-niveau et les quelques mauvaises blagues des compétiteurs « Pro » auxquelles elle est confrontée sur les terrains de concours. On peut penser que le fait qu'elle ait pas de conjoint dans le monde des sports équestres ne soit considéré comme « jolie fille »¹⁸ peut

¹⁸ Annabelle a une allure qui correspond aux stéréotypes de la « jolie fille ». Le récit de son enfance ne laisse en aucun cas penser à l'existence d'une socialisation inversée.

encourager ce type de comportements de la part de ses collègues masculins, à la différence de Maud qui a fréquenté un entraîneur un compétiteur « Pro ».

Bien qu'elle explique avoir toujours préféré être avec des gens, notamment à l'école, elle reconnaît qu'il est parfois difficile d'obtenir un milieu très masculin, surtout dans le commerce de chevaux où on est obligé de devenir un peu comme ça, un peu charogne »

Un métier qui demande du « courage »

Ensuite Annabelle évoque la difficulté et la complexité de ses activités. En effet, le cumul des activités liées à son activité propre et des circuits de compétition (« Pro 1 », élevage, circuit international) entraîne la complexité des tâches à réaliser dans des conditions, notamment météorologiques, parfois, l'amène à émettre certaines réserves sur son engagement. Elle évoque de fait le « courage » [nécessaire] parmi les cinq mots qui définissent le mieux la pratique équestre de compétition.

Sans envisager de reconversion, elle évoque quand même une sortie possible à travers les diplômes professionnels (BEES 1 & 2) qu'elle a obtenus.

Elle explique également avoir poursuivi ses études jusqu'en terminale et obtenu un baccalauréat Littéraire, largement encouragée par sa mère qui l'a poussée à continuer ses études jusqu'à ce niveau. En effet, malgré les difficultés de cumul entre l'école et l'équitation évoquées à plusieurs reprises par Annabelle, elle a terminé ses études secondaires.

Le portrait Audrey, cavalière « Pro 1 » de 23 ans, présente de nombreuses similitudes avec les deux portraits précédents : pratique débutée très jeune dans la structure familiale, quelques rares stages, formation quasi entièrement assurée par son père (lui-même ex-compétiteur « Pro » et travailleur des sports équestres) qui a joué le rôle central dans la construction de sa carrière ; un enrichissement rapide de différentes catégories de compétition ; participation aux circuits nationaux et internationaux « Jusqu'à l'accès au circuit « Pro 1 » ; abandon des diplômes de sa scolarité pour s'engager professionnellement au sein de la structure équestre familiale avec le soutien paternel et malgré les réticences maternelles ; arbitrage au profit de la carrière équestre

¹⁹ Même avant d'arrêter sa scolarité, Audrey a toujours privilégié sa carrière équestre. Elle explique par exemple que, bien qu'inscrite par elle-même par correspondance, elle n'est pas allée passer l'épreuve anticipée de français du baccalauréat parce qu'elle était en concours ce jour-là »

(« les chevaux, c'est ma vie qui tourne en fonction de ça ») ; capti sur le monde du cheval et sur la cellule familiale (trois maillons de la chaîne).

Audrey se trouve dans la configuration « agathe non manquant » et n'a qu'une seule petite surprise, très peu engagée dans la pratique équestre.

En revanche, contrairement aux compétitrices « précédentes », Audrey n'évolue pas dans une structure équestre familiale dédiée à la compétition mais dans une structure mixte écurie de compétition / club. Si cela constitue tout de même un atout dans la réalisation d'une excellence, notamment par l'accès à une formation précoce, à des installations adaptées surtout à des chevaux performants, propriétés de ses parents (« chance ») nous l'avons vu, cela comporte néanmoins quelques contraintes qui peuvent, ou ont pu limiter l'équitation d'Audrey : tout d'abord elle nous explique qu'elle a dû contraindre de passer rapidement sur le circuit « cheval » et d'abandonner le circuit « pony » pour sortir en concours avec les clients compétiteurs de la structure familiale afin de les « fluidifier » ; ensuite, elle indique que les arbitrages financiers, notamment en termes de conservation des chevaux les plus performants, sont parfois réalisés aux dépens de la sportive, assurer la prospérité de l'entreprise familiale.

3.3. Agathe, la « fille de » jalouse

Agathe, cavalière « Pro 1 » de 24 ans, célibataire, se trouve également dans la configuration de la « fille de ». Néanmoins contrairement aux cavalières précédentes, seule sa mère²⁰, éleveuse et ex-compétitrice « Ama 3 », est investie dans le monde du cheval même si bien que très engagée, cette dernière n'est pas une travailleuse des sports équestres proprement parler car elle exerce une activité professionnelle parallèle - en tant que pharmacienne.

Une carrière précoce : « toujours baignée dedans »

Comme les compétitrices précédentes, Agathe a débuté l'équitation très jeune (à cinquante chevaux à la maison, on était dans le bled suite !) j'ai toujours été baignée dedans. Elle commence sa pratique dans un centre équestre puis très vite moi-même « à la maison », sur les chevaux de l'élevage familial.

²⁰ Son père, médecin et non cavalier, semble jouer un rôle mineur dans l'engagement de sa fille dans sa pratique et dans la construction de sa carrière équestre.

Elle participe elle aussi aux « championnats nationaux et internationaux », intègre l'équipe de France et participe aux Championnats d'Europe à plusieurs reprises. Parallèlement, sur le circuit national, elle franchit les étapes de rapidité et succès : surclassée, elle gagne son premier Grand Prix « Pro 2 » à l'âge de 13 ans. Elle accède ensuite au circuit « Seniors » et participe aux Championnats de France des Cavaliers ainsi qu'à des concours internationaux en France et à l'étranger. Elle effectue également plusieurs stages de perfectionnement à l'étranger, notamment en Allemagne. Actuellement elle concilie le circuit « Pro 1 », les concours internationaux et le élevage, cumul qu'elle présente comme « difficile et éprouvant tant mentalement et physiquement ».

« Les chevaux ont toujours priorité sur tout le reste »

Agathe arrive à l'école à 16 ans ayant réalisé sa dernière année de scolarité obligatoire par correspondance, par intermittence), sans aucun diplôme se consacrer exclusivement aux chevaux. Elle tentera ensuite à deux reprises son BEES avec le statut de sportive de haut niveau, sans succès. Pour elle, les chevaux ont toujours été la priorité sur tout le reste, entraînant parfois des difficultés financières, notamment aux dépens de sa scolarité.

Actuellement elle est cavalière salariée dans une société de commerce de chevaux de sport dirigée par sa mère, et travaille aussi dans des structures équestres de son beau-père.

Comme dans le cas des « filles de » précédentes, le réseau relationnel d'Agathe apparaît restreint et circonscrit à des acteurs du monde du cheval de sa mère et son beau-père, ainsi que ses grands-parents maternels, et jouent un rôle majeur dans la construction de sa carrière équestre, bien qu'Agathe ait fait plusieurs stages chez des compétiteurs professionnels de la famille. « Alors qu'elle évoque des tensions avec son beau-père (qui est aussi son entraîneur et son coach) ainsi qu'une difficulté à se rapprocher de la région parisienne, Agathe ne sent pas pour elle-même à partir du cocon familial ».

Un rôle déterminant de ses proches

Contrairement aux cavalières précédentes, Agathe n'est donc pas à proprement parler une fille de travailleurs des sports. Ses parents ne sont pas investis dans le monde du cheval²¹, mais sa mère développe néanmoins une activité consistant à consigner l'élevage de chevaux

²¹ Il semble néanmoins important de préciser que le frère de la mère d'Agathe, divorcée du père de celle-ci, dirige une écurie de dressage et est l'ex-entraîneur/sélectionneur international des équipes de France « Jeunes ».

de sport, héritée du grand père maternel. Elle-ci interrompt une dizaine d'années son activité professionnelle pour se consacrer à cet élevage puis reprend son activité tout en gardant vingtaine de chevaux.

Tout au long de l'entretien, la mère d'Agathe est comme jouant un rôle majeur dans la construction de la carrière équestre de sa fille à plusieurs titres : c'est elle qui « sous » et fournit ainsi des montures à potes et amis, c'est un soutien moral, et dans une moindre mesure, une aide technique (Agathe a obtenu l'équitation avec elle puis c'est ensuite son beau-père qui l'a formée, entraînée) et Par ailleurs Agathe bénéficie des réseaux relationnels de sa mère mais surtout de son beau-père, ce qui est un atout notamment pour accéder à des chevaux performants.

Les grands-parents maternels d'Agathe sont également jouant un rôle important dans la carrière équestre de sa fille, notamment en l'accompagnant et l'assistant sur tous les terrains de concours.

Une configuration particulière accentue les résistances

Ce statut un peu atypique d'Agathe, fille-élèveuse amateur très investie permet de faire de ses objectifs sportifs une priorité. En effet, contrairement aux compétitrices et travailleurs des sports équestres interviewés, ces dernières sont contraintes de travailler les plus performantes pour assurer la pérennité de leur entreprise équestre familiale ou de leur propre entreprise, quitte à sacrifier leur propre carrière sportive. Agathe semble pouvoir conserver ses chevaux de tête. Dans son cas, la logique sportive semble donc prédominer sur la logique de « marchand de chevaux », ce qui est en fait la conséquence d'une situation économique moins précaire du fait des revenus par l'activité professionnelle de sa mère, mais également par une socialisation différente d'Agathe, marquée par l'empreinte de la logique professionnelle mais davantage en accord avec la logique sportive d'amateur. Si elle présente des avantages, ce statut de fille de « non issue d'une famille de travailleurs du cheval, mais d'éleveurs amateurs engagés, vaut en revanche à Agathe la

²² On relève un effet de génération quant au rôle des mères dans la construction des carrières équestres de leur fille (bien que ce rôle apparaisse quasiment toujours moins déterminant que celui des pères) : les mères jouent un rôle de plus en plus important, notamment par le biais des générations, elles accèdent aux diplômes et/ou travaillent davantage, ce qui leur permet notamment d'avoir leurs propres revenus et ainsi de jouer un rôle de soutien financier (achat et entretien des montures), comme ici dans le cas d'Agathe, au-delà du seul soutien moral.

²³ A travers les indications relevées lors de l'entretien avec Agathe, on peut voir dans le portrait de sa mère celle d'une « mère revancharde ».

²⁴ Dans les faits, Agathe a pu effectivement conserver sa jument jusqu'à présent malgré des propositions d'achat élevées.

confrontation à des résistances particulièrement développées : en tant que femme dans un monde d'hommes, comme pour les autres compétitrices²⁵, mais également en tant que cavalière non issue du « milieu » mais d'une famille socialement favorisée. Elle narre ainsi nombre d'anecdotes au cours desquelles elle a subi moqueries et résistances à caractère misogyne de la part de compétiteurs « Pro », et ce dès les catégories de compétition « Jeunes ». Elle explique ainsi qu'elle se sent en permanence entendue au tournant²⁶ que les compétiteurs « Pro » attendent qu'elle se plante. Les anecdotes évoquées et ce sentiment de rejet est plus présent à travers l'entretien d'Agathe que dans les autres avec des compétitrices « Pro 1 » filles de travailleurs du cheval. On peut penser que ce lien est lié au fait qu'au-delà du fait d'être une jeune femme, Agathe est aussi une fille de riches²⁵ qui bénéficie des chevaux à potentiel de saumons, d'un camion flambant neuf, etc. Elle est d'ailleurs consciente des représailles qu'elle véhicule et de la jalousie qu'elle suscite :

« Je suis jeune, je suis une femme et puis surtout le monde me connaît à dire que tout le monde me connaît un peu comme une enfant gâtée [] donc tout le monde me connaît comme la fille de Madame X. [] avec les chevaux, le camion tout neuf, etc. »

Les résistances des compétiteurs ont donc lieu à double titre : en tant que femme et en tant que fille issue d'une famille socialement favorisée. Agathe précise d'ailleurs que les résistances dans ce monde machos sont plus prononcées dans la catégorie « Pro 2 » qu'en « Pro 1 ». Cela est lié au fait que la concurrence est plus forte entre les compétiteurs travailleurs des sports équestres²⁶ que les compétiteurs travailleurs « Pro 2 » sont plus souvent issus des catégories les moins favorisées et font plus fréquemment face à la précarité économique que les compétiteurs « Pro 1 ». Agathe, qui a déjà été assistée par des groomers et des seconds cavaliers²⁶ employés par sa mère dans le cadre de sa société de chevaux explique ailleurs qu'il a toujours été plus difficile et conflictuel de travailler en collaboration avec des hommes qu'avec des femmes, les premiers ayant du mal à accepter les ordres et « dans l'ombre » d'une jeune femme.

Le caractère misogyne du monde des sports équestres est ainsi abordé de manière répétée par Agathe au cours de l'entretien. Elle évoque avec exaspération et révolte le fait qu'être femme de cavalier « Pro » est quelque chose qu'elle côtoie comme souvent

²⁵ Cette expression a été évoquée par plusieurs compétiteurs « Pro » à propos d'Agathe lors de discussions informelles.

²⁶ Dans le jargon équestre, le « second cavalier » appelé « cavalier maison » est une personne qui aide les cavaliers compétiteurs en montant une partie des chevaux (souvent les moins performants) dans le cadre de l'entraînement quotidien, mais qui ne les exploite pas en compétition.

« insupportable » dégradant car ces dernières sont, selon Agathe, « des comme leur larbin »²⁷.

Enfin, il est important de noter, contrairement à Annabelle notamment, Agathe ne répond pas aux critères d'excellentes de la beauté féminine il est apparu dans quelques entretiens réalisés avec des compétiteurs, mais surtout lors des conversations informelles et de l'observation réalisée, que l'apparence féminine « la beauté » chez les compétitrices « Pro » sont très largement valorisées par leurs homologues masculins et constituent un atout indéniable pour les résistances de ces derniers.

Les « filles de » bénéficient donc d'un atout majeur qui leur permet de mener des carrières équestres calquées sur le modèle d'excellentes indéfectibles par leurs parents. Leur engagement intense et précoce dans une rude compétition est fréquemment couplé avec l'abandon précoce de l'école, souvent sans aucune difficulté. Bien qu'elles mènent des double carrières brillantes dans le monde des sports équestres « filles de » sont néanmoins confrontées à des résistances moins exacerbées selon les autres atouts (notamment le capital culturel) dont elles disposent.

4. Les cavaliers amateurs virtuoses : des jeunes femmes sur-sélectionnées socialement

Outre les « filles de », et dans une bien moindre mesure, figurent parmi les compétitrices « Pro » des jeunes femmes amateurs issues de familles très favorisées qui leur permettent, entre autres, d'accéder directement par héritage à des chevaux performants et aux infrastructures et encadrement adaptés à la pratique de compétition de haut-niveau. Également de déjouer contre l'opposition les plus chronophages non directement liées à la pratique compétitive ou encore les contraintes domestiques et familiales. Nous en avons rencontré quatre dans notre échantillon et avons choisi de présenter les portraits de Laure et de Sandrine qui nous semblaient particulièrement représentatifs de ce type de carrière.

²⁷ Agathe fait ici référence au cas - fréquents de travailleur des carrières équestres dont la femme, « Ama 3 » voire « Pro 2 », a abandonné sa carrière sportive pour endosser le rôle de groom - très difficile souvent ingrat - de son mari compétiteur « Pro » également.

²⁸ Bien que considérée par ses pairs comme « moins féminine » et plus « costaud » que certaines de ses collègues, Agathe n'a pas une apparence corporelle de « garçon manqué » et ne présente pas les signes d'une socialisation sexuelle primaire inversée.

Il est important de noter que ces cavaliers de haut niveau rejoignent les catégories « Jeunes » et se distinguent par des carrières relativement courtes. Une fois la catégorie « Senior » atteinte, nombre d'entre eux abandonnent leur pratique compétitive ou redescendent dans les catégories « Ama », mais nous ne faisons pas d'arbitrages aux dépens de leur carrière sportive et profitent de leurs carrières amateur et professionnelle, qui, contrairement aux cas des « filles de » issus de familles secondaires pour leurs parents. Ces compétitrices se distinguent par le bon office qu'elles trouvent un soutien moral et parfois matériel de la famille et du conjoint. Les rôles apparaissent assez égalitaires, et éventuellement de la belle-famille. En revanche, elles ne sont pas professionnellement dans le monde des sports équestres, se confrontent aux résistances (décalage face à la culture légitime professionnelle et empreinte de valeurs univesitaires), difficile construction identitaire, doni de leurs compétences sportives évoquées dans le chapitre précédent.

4.1. Laure, une compétitrice amateur très engagée

Laure, compétitrice amateur « Pro 2 » est en concubinage avec un conjoint Directeur des Ressources Humaines dans une entreprise privée, qui pratique l'équitation depuis leur rencontre et avec lequel elle n'a pas d'enfant.

Elle est issue d'une famille socialement très favorisée, dont le père est chef d'entreprise et la mère n'exerce pas d'activité professionnelle. Ses parents ne sont ni l'un ni l'autre cavaliers.

Elle a un demi-frère et une demi-sœur qui ne pratiquent pas non plus l'équitation et avec qui elle ne vit pas.

Parallèlement à sa carrière équestre d'amateur, Laure est employée à temps plein dans une pharmacie.

Une carrière sportive brillante mais moins précoce et moins rapide

Laure débute l'équitation à l'âge de 11 ans par hasard, par l'intermédiaire d'une connaissance de son père, dans un centre équestre de province. Très rapidement, ses parents lui offrent son propre cheval et elle obtient ses premiers succès dans un centre équestre parisien au sein duquel elle pratique l'équitation en semaine.

Parallèlement à sa pratique équestre parisienne, ses parents font construire des écuries privées dans l'enceinte de la maison de campagne familiale où Laure passe ses week-ends. Ils investissent alors dans plusieurs chevaux, sur les conseils de l'enseignant du centre équestre provincial, mais se font avoir »

Dès l'âge de 15 ans, Laure prend part à des compétitions « Ama 4 » avec ses propres chevaux ainsi qu'avec des chevaux de club.

Ses parents, sur les conseils d'un travailleur des sports équestre qui la vente²⁹ lui achètent ensuite un cheval à potentiel, le cheval de main-cours de ventes aux enchères réputées de chevaux de sport-achat, et grâce aux conseils éclairés d'un entraîneur-coach qui se trouve à domicile et avec lequel elle évoluera pendant plusieurs années, Laure accède à la catégorie 3³⁰ avec de nombreuses performances remarquables.

Néanmoins sa progression est moins rapide que celle des compétitrices « filles de » et ce pour plusieurs raisons : les chevaux achetés ne sont pas opérationnels immédiatement sur les épreuves de haut-niveau ; Laure ne participe aux circuits national et international « Jeunes » par manque de temps et d'encadrement, elle ne consacre pas autant de temps à sa pratique pour cause de ses obligations scolaires.

Après l'acquisition d'une nouvelle monture performante, elle accède à la catégorie « Pro 2 » au sein de laquelle elle évolue plusieurs années avant de redescendre pendant cinq saisons en « Ama 3 », suite à une interruption consécutive à un accident équestre, puis à un défaut d'encadrement et d'investissement de son coach.

Après avoir acheté une nouvelle monture et un nouveau coach, elle accède à nouveau à la catégorie « Pro 2 » au sein de laquelle elle évolue encore actuellement.

Une pratique d'amateur engagée mais néanmoins secondaire

Si Laure affiche un engagement et un investissement conséquent dans sa brillante carrière équestre - qu'elle n'a jamais rompue hormis quelques années à la suite d'une chute de cheval - elle n'en a pas pour autant fait passer sa carrière équestre devant sa carrière scolaire.

En effet, sous la pression parentale, elle privilégie la seconde, puis sa carrière professionnelle, aux dépens de sa carrière sportive.

Elle explique ainsi qu'elle n'a pas participé aux circuits nationaux et internationaux « poney » et « Jeunes » sous la pression de ses parents, car il était prioritaire d'étudier, pas les chevaux [] donc la semaine, les concours, c'était hors de question pour elle qui diffère des « filles de » présentées précédemment.

²⁹ Bien que les deux parents investissent conjointement dans des chevaux destinés à Laure, sa mère semble avoir un rôle beaucoup plus central dans la carrière de sa fille, dans les choix réalisés tant dans la gestion de cette carrière que dans celle des chevaux.

³⁰ Laure nous explique et nous avons déjà assisté à des cas similaires à ceux de notre observation d terrain que ce travailleur des sports a fait en sorte que ce cheval soit fatigué le jour de la vente pour qu'il ne fasse pas une prestation remarquable et ainsi que son prix ne soit pas trop exorbitant.

Aujourd'hui, alors que ses résultats pourraient le lui permettre, Laure ne participe toujours pas aux « Seniors » pour cause d'obligations professionnelles difficilement compatibles avec ses entraînements à quatre jours à partir du jeudi. La conciliation entre professionnelle et cavalière n'apparaît ainsi pas toujours aisée bien que, après plusieurs échecs, Laure ait pu trouver un poste de pharmacienne où les horaires laissent davantage de temps pour sa pratique équestre. Elle ne possède pas de diplômes professionnels car la priorité étant donnée aux études, elle n'a pas pris le temps de passer. La question d'une éventuelle carrière professionnelle dans le monde du cheval a néanmoins été posée par ses parents une fois le baccalauréat obtenu, mais Laure explique en ce qui concerne cette conversion professionnelle « pour ne pas que ça [les chevaux et l'équitation] devienne une corvée ». Malgré ces arbitrages parfois favorables à sa carrière sportive, Laure nous indique ne pas regretter ce choix, notamment en regard des déconvenues de certaines de ses amies d'enfance compétitrices ayant fait le choix de mener une carrière professionnelle dans le monde des sports équestres.

Un soutien parental financier important

La carrière de Laure est marquée par de nombreuses montures successives par ses parents, dont elle a la majorité à la retraite une fois leur carrière sportive achevée. Ses parents, non cavaliers, ont contribué à la construction de la carrière équestre de leur fille principalement en la soutenant financièrement dans l'achat et l'entretien des chevaux, et ce tardivement, jusqu'à l'âge de 30 ans. En contrepartie, ces derniers, mais principalement le père, affichaient une attente de résultats sur les investissements financiers consentis, ce qui fut à l'origine de tensions aboutissant à un conflit d'un terme à l'aide financière parentale.

Laure reconnaît néanmoins que sa mère joua un rôle moral et financier « normissime » jusqu'à ce conflit. Le rôle de son père qui n'aime pas la compétition semble s'être limité à un soutien financier.

Je suis une femme « en âge de procréer »

Au cours de l'entretien, Laure évoque le problème de la grossesse étant que femme en âge de procréer qui « risque de mettre un petit coup de frein à sa carrière » son

³¹ Lors de ses recherches d'emploi, Laure a refusé plusieurs postes pour cause d'emploi du temps incompatible avec sa pratique équestre compétitive (travail le samedi notamment).

conjoint, ils prévoient un projet à court terme, elle n'envisage en revanche pas d'arrêter la compétition ou de ralentir son engagement en redescendant dans les catégories « Ama ». Elle tente ainsi de trouver une solution au problème en calquant sa grossesse et donc l'interruption, même minimale, sur la gestation de sa jument qu'elle prévoit de mettre à la reproduction pour un poulain à potentiel lors de sa reprise équestre. Elle veut combiner un peu tout ça [sa grossesse et la reproduction de sa jument afin d'obtenir un futur cheval de sport performant] mais c'est stratégique et complexe. À mesure de l'entretien, il apparaît bien que son conjoint est assez « pressé », Laure retarde l'occasion de la grossesse pour profiter des quelques années de carrière sportive qu'il reste à sa jument que celle-ci ne soit trop âgée.

Par ailleurs, au cours du récit de Laure, ressortant de voir qu'elle n'a, d'une part, pas connu de socialisation primaire inverse, d'autre part, que, bien que non issue d'une famille de travailleurs du cheval, elle a toujours un réseau social limité à des cavalier-e-s et très peu d'amis évoluant hors du monde. Elle explique cela par le fait que dès son plus jeune âge, c'était les chevaux, les chevaux, les chevaux aux dépens de ses relations amicales, ce qui a engendré un déficit par rapport à ses camarades de classe notamment qui avaient d'autres préoccupations »

Une « fausse amateur », une « bâtarde »

Au cours de l'entretien, Laure a à plusieurs reprises une construction identitaire en tant que compétitrice amateur évoluant dans la catégorie « Pro 2 » dominée par les travailleurs des sports équestres. Elle se présente ainsi comme « pauvre amateur du dimanche qui se frotte quand même aux professionnels » encore :

« une bâtarde : c'est à dire qu'en amateur [catégories Ama 3 ou Ama 4], je n'ai plus ma place parce qu'en amateur, j'en ai gagné beaucoup, j'en ai beaucoup vu et je m'ennuie ; et en Pro, ben voilà en Pro, c'est dur quoi, quand tu es là quand tu ne montes que le week-end, quand tu n'as qu'un cheval de travail que les autres, ils ont trois chevaux et qu'ils ont monté des tonnes de chevaux dans la semaine »

Un monde professionnel auquel elle n'appartient pas

Au-delà de ces difficultés de construction identitaire, Laure rappelle incessamment qu'elle n'appartient pas au monde des travailleurs des sports équestres, qu'elle est pas intégrée malgré le fait qu'elle évolue sur les mêmes « Pro » qu'eux tous les week-ends. Elle présente ceci comme une difficulté dans sa carrière équestre et émet même un avis très réservé sur ces travailleurs, notamment les cavaliers professionnels et marchands de

chevaux qu'elle estime souvent à quelques vraies expériences qu'elle a subies personnellement (achats de chevaux, montures confiées à des cavaliers professionnels, stages, etc.) ou qu'elle a eues avec d'autres compétiteurs amateurs de son entourage.

Par ailleurs, elle explique que le fait de ne pas avoir un réseau relationnel fort dans ce monde (elle n'évolue pas dans une écurie de compétition, n'est pas issue du « s'orail », etc.) lui a valu quelques déconvenues comme par exemple de ne pas être sélectionnée pour les Championnats de France « Ama 3 » plusieurs fois de suite parce qu'elle n'a pas un conseiller technique régional malgré ses très bons résultats au cours de l'année.

Elle explique ainsi que les difficultés majeures rencontrées dans sa carrière ont été, d'une part, le manque de temps dû aux difficultés avec sa scolarité puis sa carrière professionnelle, et, d'autre part, le manque de soutien dans le monde des sports équestres, notamment celui d'un coach. Sa collaboration avec ses coachs successifs s'est interrompue pour des raisons diverses.

En revanche, bien qu'elle évoque quelques anecdotes (« chambre un peu mais ça va »), Laure ne semble pas trop souffrir du fait d'être une des cavaliers des catégories « Pro ». Néanmoins, comme elle l'a expliqué précédemment, elle est très peu intégrée dans le monde des « Pro » travailleurs des sports équestres. Quelques contacts avec ces derniers sur les terrains de concours paraissent très rares, ce qui peut expliquer qu'elle soit moins confrontée et sensible à des attitudes à caractère misogynes. Par ailleurs, il est à noter que Laure est propriétaire de ses montures et qu'elle est accompagnée sur les terrains de concours par son compagnon, ce qui peut également expliquer sa résistance face aux résistances frontales.

4.2. Sandra, un soutien parental continu

Sandra est âgée de 27 ans lors de l'entretien (novembre 2006). Elle est ostéopathe pour humains et compétitrice « Pro 2 » amateur.

Elle vit en couple avec un étudiant en ostéopathie qui n'est pas pratiquant de l'équitation puis de la compétition (« Ama 4 ») à la suite d'une rencontre. Ils n'ont pas d'enfant.

Ses parents, divorcés, ne pratiquent pas l'équitation. Sa mère est avocate et son père expert-comptable.

Sandra a six demi-frères et sœurs issus d'un autre mariage de son père, dont aucun ne pratique l'équitation et avec lesquels elle n'a jamais vécu.

Une carrière d'amatrice de poney et brillante

Sandra débute l'équitation par hasard³² par des tours de poney dès l'âge de 3 ans. Ses parents l'inscrivent très rapidement dans un poney-club puis, dès l'âge de 7 ans, lui achètent un premier poney, puis un autre avec lequel elle prend part à des compétitions « poney » de bon niveau, puis au circuit « Jeunes » ainsi qu'aux compétitions du circuit « Ama » cheval. Une fois l'âge de la catégorie « Cadets » atteint, ses parents lui offrent une autre monture qui s'avèrera gênée par une blessure car on n'était pas allé, non s'est bien fait entourloupé³³ Sandra peut néanmoins prendre part aux concours « Cadets » grâce à son coach « Pro 2 » son mentor, un des rares dans ce milieu qui n'aime pas que l'argent et qui est honnête qui lui prête (contre le versement de la moitié du prix de la pension du cheval) une monture performante.

Ses parents investissent dans une jument à potentiel sur les conseils de ce coach, ce qui permettra à Sandra de poursuivre sa progression au circuit « Juniors » et de franchir les catégories pour accéder au « Niveau 2 » très rapidement.

Ses parents lui offrent ensuite deux autres achats et elle obtient de nombreux classements en « Pro 2 » et participe aux championnats de France des Cavaliers ainsi qu'à quelques concours internationaux.

Malgré son statut d'amatrice, elle envisage, sur le long terme, d'accéder à la catégorie « Pro 1 », peut-être en achetant des poulains produits par elle-même.

Après quelques hésitations, Sandra reste amatrice « par choix »

Pour Sandra, la difficulté majeure au cours de sa carrière de cavalière a été de faire le choix entre amateurisme et professionnalisme. Au cours de l'entretien, l'évocation de ce dilemme intervient, notamment en regard de son parcours scolaire : elle a choisi d'abord de s'engager professionnellement dans le monde du cheval et opte ainsi pour un BTS Agricole après son baccalauréat Scientifique. Elle obtient son diplôme sans difficulté au bout de 2 ans mais se rend alors compte qu'elle ne veut pas s'engager dans cette voie :

« Au bout de 2 ans, j'ai dit : Non, moi, ce que je veux, c'est que ça reste ma passion !. Je ne veux pas bouffer des patates toute ma vie. [] Donc il faut que je gagne ma vie ».

Après avoir tenté sans succès d'intégrer une école d'ostéopathe, elle rentre dans une école d'ostéopathe humaine. Aujourd'hui elle est ostéopathe à son compte.

³² Elle nous explique qu'alors qu'elle est avec ses parents au Club Med, elle refuse d'aller au club pour en faire fait des colères pour faire des tours de poneys pendant tout le séjour.

³³ Ce problème lors de l'achat de ce cheval a été réglé par une procédure judiciaire contre le marchand de chevaux qui donnera finalement gain de cause aux parents de Sandra qui seront indemnisés.

Parallèlement elle a développé une activité de pension pour chevaux chez sa mère où elle vit encore.

Elle explique ainsi vouloir bosser dedans [dans le monde du cheval] mais par des chemins parallèles » pour éviter la précarité. Connaissent nombre de travailleurs du cheval et ainsi pouvoir financer sa pratique sportive, ce but se réalise parfois difficilement à faire ces travailleurs. A travers ses projets, notamment la formation d'ostéopathe équine ainsi que l'ouverture d'un centre de soins éducatif pour chevaux de sport chez elle, cette volonté d'intégrer le monde du travail par ces voies parallèles se confirme.

Pendant toute sa scolarité, elle n'a jamais pu sa pratique équestre de compétition, mais n'a jamais délaissé ses études notamment du fait d'une pression parentale.

Aujourd'hui encore, Sandra est largement investie dans sa pratique, et ce choix d'une profession libérale, une profession qui s'adapte à elle, lui permet d'avoir un emploi du temps flexible et compatible avec sa carrière. Ces travailleurs liés à cette volonté de ne pas entraver cet engagement équestre.

Ce choix semble ainsi faire suite à une réflexion faite à la mise en regard des avantages et des inconvénients des deux statuts.

Les avantages d'être amateur

Sandra, pour justifier son choix, déclina les avantages de rester amateur en menant de front une carrière sportive engagée et une professionnelle compatible.

Elle explique tout d'abord que le principal avantage du compétiteur amateur est qu'il n'est pas soumis à une nécessaire rentabilité économique, conserver ses chevaux et n'est pas obligé de vendre les plus performants ou de se résigner dans le cas d'offres alléchantes (elle a déjà refusé une proposition de 40 000 € pour un cheval de 5 ans qu'elle a fait naître) et même atteindre des sommes astronomiques, car c'est l'avantage d'être amateur³⁴.

Des parents et un coach d'entraîneurs sa carrière équestre

Si les parents de Sandra surtout apparaissent comme ayant joué un rôle majeur dans sa carrière équestre en la soutenant surtout en assurant financièrement

³⁴ Néanmoins, il est important de préciser ici que Sandra est issue d'une famille favorisée et se trouve dans une situation matérielle plutôt confortable. En revanche, nous avons pu rencontrer des amateurs issus de familles moins favorisées qui, malgré l'attachement à leur cheval qui constituait une monture prometteuse pour leur carrière sportive ont dû être obligés de se résoudre à les vendre pour améliorer leur quotidien, bien que cumulent leur carrière équestre avec une carrière professionnelle autre.

L'achat et l'entretien des chevaux sont un enseignement-coach « Pro 2 » pour elle, son « père spirituel » qui semble avoir été déterminant tout de son parcours, tant d'un point de vue technique que point de vue du soutien matériel (il lui a loué des chevaux alors qu'elle n'en avait plus). Elle est ailleurs toujours dans les écuries de ce coach jusqu'à ce qu'elle les ait chez elle.

Bien qu'amateur, une carrière qui reste centrale dans sa vie

Bien qu'amateur, ce qui rappelle tout au long de l'entretien Sandra est la place centrale de sa carrière équestre dans sa vie, dès son plus jeune âge et malgré une scolarité remarquable. Elle explique ailleurs que dans sa vie, les chevaux, c'est tout » qu'elle a toujours fait en sorte pour ne pas avoir à faire d'arbitrages aux dépens de sa carrière équestre, ce qui est possible grâce au soutien matériel et financier de ses parents.

Sa carrière équestre semble aussi constituer une priorité sur sa vie amicale et sentimentale. Elle explique ainsi que son réseau relationnel tourne principalement autour de ses ami-e-s cavalier-e-s, et que pour nous [elle et ses amies cavalières], à 15 ans, les garçons, ça n'existait pas. « C'était les chevaux, les chevaux et les chevaux »

Elle ajoute qu'en vieillissant, la conciliation entre vie personnelle et pratique équestre n'est pas évidente. D'ailleurs, Sandra nous explique que son conjoint, bien qu'il se soit mis à l'équitation et même à la pratique compétitive « Ama 4 » depuis qu'ils se sont rencontrés, « ne comprend pas toujours » son engagement équestre intense.

Avoir des enfants, mais « pas aux dépens de sa passion qui passe avant tout »

Le caractère prioritaire de sa carrière équestre apparaît également lorsque Sandra évoque ses projets de maternité. Elle prévient l'effet d'avoir des enfants, mais quand son cheval sera à la retraite, et surtout pas aux dépens de sa passion qui passe avant tout. Elle nous raconte ainsi une grossesse du type « couchement », et 6 mois après, à cheval, comme mes « copines » ne projette pas non plus de mettre au second plan son équestre pour élever ses enfants, et ce même si cela doit entraîner quelques sacrifices de sa carrière équestre. Ainsi, elle explique :

« Ma copine X. [cavalière Pro 2 amateur de deux jeunes enfants] me dit des fois : ouais, j'achète un peu moins de trucs pour mes enfants mais, par contre, j'ai 4 chevaux, et ça c'est pour mon plaisir ... Mais on ne peut pas se couper son plaisir non plus, toujours. [] Tout couper pour ses enfants, je ne vois pas, on ne s'arrête pas de vivre parce qu'on a des enfants. C'est débile parce qu'après on est malheureux toute sa vie [] Donc tout couper pour les enfants, non !

[] Et puis ils auront un père, hein ?!! Ils vont se d'occuper avec leur père ! Lui, il est moins accro alors ils vont se d'occuper avec leur père ! ».

Si on retrouve cette vision du rôle de la mère dans les pratiques éducatives parentales, peu conforme aux stéréotypes sociaux en vigueur dans la société, chez les compétitrices « Pro » travailleuses de sports équestres, paraît plus surprenant de la relever également chez des compétitrices amateurs. Pourtant, bien que moins tranchée, cette vision est également partagée par Laure, et nous avons également l'expression de ces représentations à travers les pratiques éducatives parentales des « Pro » amateurs sur les terrains de compétition lors de nos observations.

Néanmoins, bien que sa carrière occupe une place importante dans la vie de Sandra, celle-ci connaît quand même une vie sociale plus riche que les compétitrices « Pro » travailleuses des sports équestres. Elle a notamment pratiqué de nombreux autres sports, prend des vacances, etc.

« Je ne suis pas vraiment une fille »

Bien qu'elle évoque sans doute un caractère misogyne du monde des sports équestres, cela ne semble pas constituer une difficulté pour sa carrière équestre (il est important de préciser que ses montures appartiennent à ses parents et qu'elle a un accès quotidien dans ses propres installations).

Elle fait part d'une socialisation sexuelle primaire un peu plus tardive et adopte une apparence corporelle et un habitus vestimentaire quelque peu éloignés sur le modèle considéré comme masculin. Son engagement physique intense, son attitude de « franc parler moi, je suis quelqu'un » et l'adoption d'un style de vie considéré comme « masculin » (plus physique, plus à l'aise, moins élégant) sont également dans le sens d'un décalage avec les stéréotypes sociaux de son genre. Sandra ajoute d'ailleurs : « Je ne suis pas vraiment une fille enfin je suis une fille mais je monte comme un garçon ».

En cela elle montre un profil atypique par rapport aux compétitrices « Pro », ce qui, nous avons pu le remarquer lors de nos observations sur les terrains de concours, lui vaut certaines résistances et moqueries de la part des autres « Pro » mais également des inimitiés de la part de ses pairs compétitrices.

Etre un « petit dans le système »

Bien qu'elle affirme à plusieurs reprises ne pas regretter son choix et connaître plus d'avantages que d'inconvénients à rester dans le milieu équestre, elle évoque quelques difficultés liées au fait

de ne pas mener une carrière professionnelle dans le monde des sports équestres : elle explique notamment qu'au sein d'un CSI, le fait de ne pas avoir un nom du milieu ne peut pas être considéré dans ce monde de quelqu'un possédant un fort capital économique, lui a valu un accueil peu agréable, car « considérée de la merde » « comme un petit dans le système » et ainsi en évidence l'existence d'un traitement inégal des compétiteurs « Pro » selon le statut que nous avons déjà pu faire lors de nos observations de terrain.

Un statut hybride à l'origine d'une construction identitaire difficile

Par ailleurs, comme dans le cas de Laure, son statut hybride rend difficile sa construction identitaire. Elle indique d'ailleurs pas se considérer comme « pure ». Elle a néanmoins développé des affinités avec les compétiteurs et compétitrices « Pro » travailleurs des sports équestres de la région.

Cette difficile construction identitaire se perçoit à travers Sandra : tantôt très rationnel et dominé par une logique économique, le personnage de Sandra bascule par intermittence dans un registre beaucoup plus amateur, dominé par une logique sportive de performance, notamment lorsqu'elle critique l'attitude des Français qui vendent leurs chevaux les plus performants à l'étranger (offres d'achat sont bien supérieures) au lieu de les mettre à disposition des compétiteurs de l'équipe de France. À l'image de son parcours scolaire puis professionnel, Sandra oscille entre l'identité de travailleuse des sports équestres et de compétitrice amateur.

Le soutien parental, principalement financier important, semble déterminant dans la réalisation de carrières sportives pour les amateurs virtuels. Celui-ci leur permet de surmonter les obstacles objectifs d'accès (notamment l'accès aux chevaux performants) même si elles demeurent confrontées aux obstacles subjectives et aux arbitrages entre leur carrière sportive et les autres carrières, et principalement les carrières scolaires et professionnelles. La question de la maternité, si elle n'est pas envisagée de la même manière par Laure et Sandra, apparaît néanmoins assez centrale.

*

*

*

Si les différents portraits présentent de façon récurrente des traits communs aux compétitrices qui ont connu ou connaissent une brillante carrière équestre - soutien de la famille investi professionnellement dans le monde du cheval/ou socialement très favorisée, configuration familiale favorable, soutien du conjoint, etc. -, ils mettent au jour les ingrédients de réussite de ceux rapportés dans les récits de parcours exceptionnels de femmes, qui supposent presque une réussite éclatante, tels ceux des normaliennes scientifiques recueillis par Merrand, F. Imbert & C. Marry (1999) ou des ingénieurs de différentes générations (Marry, 2004).

En effet, le capital scolaire et la réussite scolaire jouent ici un rôle ambivalent : alors que le capital scolaire élevé (des cavalières) semble - en cas d'accident - une reconversion professionnelle, en revanche, semble constituer un obstacle dans la construction de la carrière équestre aux regards consentis aux dépens de leur carrière sportive par les compétitrices qui ont suivi des études supérieures, et ainsi limiter la réalisation de carrière professionnelle scolaire et sportive apparaissent donc parfois contradictoires.

Ce rôle ambivalent voire antinomique de ce capital scolaire vis-à-vis de la réussite sportive explique sans doute la part très limitée des héritages intergénérationnels, même si ils prennent de l'importance dans les générations les plus jeunes. En effet, les mères sont pour la plupart non cavalières ou éventuellement cavalières amateurs. Elles sont assez exceptionnellement présentes comme des modèles, dans le cas de Céline, comme un contre-modèle. En revanche, les figures féminines, notamment de compétitrices ou de coachs peuvent endosser ce rôle, comme dans le cas de Josette. Les héritages paternels apparaissent beaucoup plus déterminants. Ils sont évidents dans le cas des « filles de » qui héritent du capital social professionnel de leur père, capital déterminant dans un monde aux frontières et aux règles souvent implicites. Ils le sont aussi pour les compétitrices non issues de famille de travailleurs du cheval qui s'appuient sur le capital économique (patrimonial) pour accéder aux chevaux performants, condition incontournable de la compétition dans les catégories « Pro ».

Ce soutien parental indispensable génère une dépendance forte et durable, psychologique mais aussi économique, soutenue, sinon des succès comme dans le cas de Laure ou de Céline.

Ensuite, à travers ces portraits, il est intéressant de remarquer que les compétitrices qui connaissent une brillante carrière de haut niveau ont pour caractéristique commune d'avoir

d'abord de manière précoce leur pratique équestre franchi rapidement les différentes catégories de compétition, ce qui coïncide avec les résultats de notre enquête quantitative, nous le verrons dans le chapitre suivant.

Un autre trait distingue les compétiteurs d'une carrière équestre d'excellence d'autres parcours de réussite, de l'absence de transgression de classe³⁶. Si l'on a pu repérer une transgression de genre chez certaines, on n'a pas de cumul. Il semble que pour accéder aux catégories « Pro », les cavaliers et plus encore les cavalières ne peuvent passer de l'état social et/ou économique fait d'être issus d'une famille de travailleurs du cheval ou d'une famille socialement favorisée.

Pour finir, une autre opposition de logique mise en avant dans le chapitre précédent, apparaît en filigrane au cours des portraits de compétitrices travailleuses des sports équestres : celle entre les logiques sportives professionnelles (principalement de marchand de chevaux) qui apparaît ici encore de manière centrale dans le discours des compétitrices travailleuses.

³⁶ Bien qu'il n'existe évidemment pas de bases de données exhaustives contenant des informations sur la trajectoire sociale des compétiteurs et compétitrices, notre connaissance du monde des sports équestres, les entretiens réalisés ainsi que l'analyse d'archives et une revue de la presse spécialisée ne nous ont pas permis de trouver des compétitrices « Pro » ayant une transgression de genre et transgression de classe. Ce cumul, qui apparaît déjà exceptionnel chez les hommes, semble inexistant pour les compétitrices.

Chapitre 3: Quelques éléments sur la population licenciée des cavaliers compétiteurs et leurs carrières

1. Enquête quantitative : présentation et principaux résultats

1.1. Les apports d'une enquête quantitative

Dans le cadre de ce travail de thèse, nous avons souhaité associer nos enquêtes qualitatives par entretiens et par observation à une enquête quantitative. Il est alors agi d'étudier la construction des carrières équestres (de pratiquants puis plus précisément de compétition) afin de mettre en regard les résultats qualitatifs et quantitatifs et de valider ou infirmer nos hypothèses.

Dans cette optique, il nous est apparu indispensable – comme ça a également été le cas dans l'enquête qualitative – d'adopter une démarche longitudinale pour tenter de bien comprendre comment se construisent les carrières des cavaliers et voir à quel moment celles-ci diffèrent, pour tenter de comprendre la féminisation des catégories « Pro ». Nous avons ainsi choisi de faire une analyse secondaire de faits récoltés à des fins administratives, avec des données adaptées à cette démarche longitudinale..

Nous nous sommes inscrite dans la continuité des travaux de démographie sportive initiés par V. Chevalier sur les carrières équestres des cavaliers de club licenciés à la Délégation Nationale aux Sports Equestres (DNSE) de 1988 à 1992 (1990 ; 1994 ; 1996 ; 1998) puis prolongés par F. De Bruyn (2006a ; 2006b) sur les carrières des nageurs de la Fédération Française de Natation (FFN).

En effet, avant ces travaux novateurs, l'étude des populations sportives s'est longtemps limitée à un dénombrement annuel des effectifs de pratiquants – licenciés ou non – en utilisant une approche essentiellement transversale. Si celle-ci a permis de disposer de données relatives à l'évolution du nombre de licenciés ou encore à la pénétration des pratiques sportives dans la population française, elle ne fournit pas en revanche d'informations sur la longévité et la continuité des parcours sportifs et, par conséquent, sur le mode de renouvellement des effectifs de pratiquants licenciés. A ce titre, les travaux de V. Chevalier constituent un véritable changement de paradigme. Elle utilise des outils issus de la

¹ Actuellement fondue au sein de la FFE, la DNSE représente l'une (avant la réforme de ses statuts en 2000 aboutissant à une licence unique) de trois délégations. Organisme recenseur de la FFE, elle représentait à l'époque 68% de l'ensemble des cavaliers français licenciés (Chevalier, 1996).

démographie, discipline spécialisée dans l'analyse des structures et des mouvements de population, pour analyser les flux de licenciés sportifs. Cela conduit à ne plus s'intéresser seulement aux caractéristiques sociodémographiques de ces populations à un moment donné, mais aussi à s'interroger sur ce qui détermine l'entrée, la sortie et les durées » (Chevalier, 1994, p. 213). Autrement dit, on s'intéresse plus seulement au fait d'être ou pas pratiquant, mais aux parcours sportifs. Dans ce cadre, l'abandon tient une place importante puisqu'il stigmatise et sanctionne les problèmes rencontrés tout au long du parcours sportif. Cette approche apparaît particulièrement adaptée dans le cas de notre travail relatif à la construction des carrières de compétition puisqu'elle permet de ne plus analyser les parcours sportifs comme des cursus linéaires standards mais comme des processus avec des séquences plus ou moins longues selon les dispositions et les représentations des cavaliers (Chevalier, 1996 ; 1998).

Ces travaux fondateurs de la « démographie sportive » ont été appliqués par d'autres chercheurs dans le cas de la pelote basque (Gras, 1995), du judo (Louveau, 1997 ; Roucheraud, 1999), du sport en prison (Girard, 2005), du handball (Pichon, 2005) ou de la natation (De Bruyn, 2006). Ils mettent en évidence de manière récurrente l'existence de mouvements d'entrée et surtout de sortie transitoires, dépendants de l'âge, de l'ancienneté et du sexe. Si elles ont incontestablement révélé l'intensité des dynamiques qui affectent les populations sportives, les techniques mobilisées dans les premiers travaux ne permettent pas d'évaluer l'effet combiné des variables sociodémographiques et leur poids respectif, ni de repérer l'effet d'autres variables (géographiques, institutionnelles). De plus, ces techniques s'appliquent difficilement à d'autres événements ou parcours que l'entrée et la sortie, comme par exemple le passage des niveaux de compétition qui nous intéresse pourtant tout particulièrement. Enfin elles nécessitent l'accès à des populations importantes (ensemble des licenciés) alors que les modèles de durée permettent de travailler sur des effectifs plus restreints, comme ici les licenciés compétiteurs (particulièrement dans les niveaux 1 et 2 où ils sont peu nombreux).

C'est pour cela que nous avons fait appel ici à un autre outil également issu de la démographie : l'analyse de durée ; permet de dépasser ces limites.

1.2. Présentation de la population des cavaliers compétiteurs licenciés de la FFE et de la base de données

Notre population d'étude correspond aux cavaliers licenciés (« Licence Pratiquant » (LP) et/ou « Licence Fédérale de Compétition » (LFC) à la FFE au moins une saison entre 2001 et 2005 (population exhaustive). Ce choix de définition de notre population d'étude est directement lié à la base de données dont nous disposons.

En effet, celle-ci, fournie par la FFE, correspond aux fichiers annuels exhaustifs des licenciés sur une période d'observation s'étendant de 2001 à 2005. Ces fichiers fédéraux sont assez riches et nous permettent par exemple de distinguer les cavaliers non compétiteurs des cavaliers compétiteurs et, au sein de cette seconde sous-population, les compétiteurs des différentes catégories. Bien que la LFC soit pluridisciplinaire, nous avons pu construire un indicateur nous permettant de repérer les compétiteurs spécialisés en Concours de Saut d'Obstacles (CSO).

Cette base de données nous permet – sur la période d'observation – de suivre chaque licencié depuis sa première prise de licence (entrée en lice) et d'obtenir des informations individuelles ainsi que des informations sur son parcours. L'utilisation de ces bases pour la recherche scientifique nécessite, comme pour toute analyse secondaire de données administratives, la vérification préalable de la pertinence et de la qualité des données, comme expliqué en annexe 6.

Nous disposons ainsi de cinq fichiers annuels (2001-2005) dans lesquels figurent un numéro d'identifiant unique⁷, le sexe, le niveau de pratique en compétition dans les différentes disciplines équestres le cas échéant, le nom du club et sa localisation géographique. Un

³ La mise en place d'une licence unique en 2000 nous interdit de remonter plus loin dans les fichiers.

⁴ La FFE propose deux licences distinctes : une « Licence Pratiquant » commune à tous les cavaliers licenciés, compétiteurs ou non, et une « Licence Fédérale de Compétition », obligatoire pour prendre part à toutes compétitions officielles, qui se décline en cinq catégories « Pro 1 », « Pro 2 », « Ama 3 », « Ama 4 », « Club » avec des tarifs différents. Pour plus de clarté dans cette partie, nous nommerons « Niveau 1 » (N1) la catégorie « Pro 1 », « N2 » la catégorie « Pro 2 », « N3 » la catégorie « Ama 3 », « N4 » la catégorie « Ama 4 » et « N5 » la catégorie « Club ».

⁵ Cf. annexe 8 (3).

⁶ Cf. annexe 8 (2).

⁷ Depuis 2000, les fichiers de la FFE fonctionnent sur le principe d'un numéro d'identifiant unique qui reste valable pour chaque licencié, même dans le cas où il connaît un abandon temporaire, un changement de club ou de catégorie de compétition. C'est la présence d'un tel identifiant qui permet de suivre les licenciés, de garantir l'absence de doublons et l'exploitabilité des données dans le cadre d'une analyse démographique qui nécessite la visibilité des parcours individuels. Pour plus de précisions, cf. annexe 8 (1).

indicateur permet de distinguer les revenus des nouveaux inscrits. Pour les besoins de l'analyse, nous avons fusionné les cinq fichiers

Grâce aux données disponibles aux différentes démarches de mises en forme des fichiers, nous avons pu réaliser une analyse quantitative longitudinale, après avoir fait une étude des conditions de collecte des informations et des documents utilisés à cette fin et de leur traitement informatique afin de conclure à la fiabilité des données

Sans se livrer à une description détaillée de la population étudiée, il nous semble important d'indiquer ici quelques éléments qui la caractérisent :

Effectifs :

La population des licenciés de la FFE compte 600 805 individus en 2008, les effectifs de licenciés ne faisant que croître. Sur la période d'observation (2001-2005), les effectifs sont également croissants et représentent 482 498 cavaliers en 2001, 447 138 en 2002, 462 955 en 2003, 484 760 en 2004 et 513 614 en 2005

Les cavalières sont largement majoritaires parmi les effectifs tout au long de la période, et ce de manière encore plus prononcée au fur et à mesure des années : 73,9 % en 2001 ; 74,4 % en 2002 ; 75,2 % en 2003 ; 76,1 % en 2004 ; 76,9 % en 2005

Cette féminisation des effectifs licenciés connaît toujours une forte croissance puisqu'en 2008, nous l'avons vu, la part des femmes, filles surtout fillettes atteint les 79,4 %.

Les jeunes¹² sont aussi surreprésentés parmi les licenciés de la FFE : 68,1 % en 2001 ; 68,1 % en 2002 ; 67,9 % en 2003 ; 68,1 % en 2004 et 68,3 % en 2005

En revanche, bien que leur part augmente à mesure des années, les compétiteurs apparaissent minoritaires parmi les licenciés de la FFE, la pratique compétitive n'apparaissant pas comme la modalité de pratique prioritaire en équitation, comme avait déjà pu le montrer Chevalier (1996). Ainsi, les compétiteurs¹⁴ représentent 16,9 % des licenciés en 2001 ; 17,9 % en 2002 ; 18,5 % en 2003 ; 19,1 % en 2004 ; 19,6 % en 2005 et 19,9 % en 2008

Si on détaille la répartition des compétiteurs selon les catégories on obtient pour 2005 :

⁸ Pour plus de détails sur les opérations de mise en forme de la base de données, cf. annexe 8 (1).

⁹ Pour plus de précisions sur cette étude, cf. annexe 8 (2).

¹⁰ Sources : données statistiques FFE (site web : www.ffe.com).

¹¹ Sources Ibid.

¹² Sont considérés ici comme « jeunes » cavalier-e-s âgé-e-s de 18 ans et moins.

¹³ Sources Ibid.

¹⁴ Sont considérés comme « compétiteurs » les licenciés à la FFE possédant une LFC.

¹⁵ Sources Ibid.

Tableau 1 : Effectifs des Licences Fédérales de Compétition selon les niveaux.

Niveaux de compétition	Catégories de compétition FFE	Effectifs des Licences Fédérales de Compétition
N1	« Pro 1 »	317
N2	« Pro 2 »	2543
N3	« Ama 3 »	9786
N4	« Ama 4 »	19824
N5	« Club »	67277

Sources : Fichier des licenciés FFE 2005 traité par nos soins

Par ailleurs, nous l'avons vu, la moyenne d'âge des compétiteurs augmente parallèlement à l'élévation du niveau de compétition.

Enfin, comme évoqué précédemment, la répartition par sexe selon les catégories de compétition tourne largement à l'avantage des cavaliers dans les catégories des niveaux les plus élevés (« Pro 1 & 2 »), ce qui n'est pas le cas aux niveaux inférieurs où les cavalières sont largement majoritaires, surtout en « Ama 3 et 4 » et « Club », comme indiqué dans le tableau ci-dessous pour 2005:

Tableau 2 : Taux de féminisation selon les niveaux de compétition équestre

Niveaux de compétition	Catégories de compétition	Taux de féminisation (en %)
N1	« Pro 1 »	22,40
N2	« Pro 2 »	29,10
N3	« Ama 3 »	54,34
N4	« Ama 4 »	72,28
N5	« Club »	79,18

Sources : Fichiers des licenciés FFE 2005 traité par nos soins.

Après avoir brièvement décrit notre base de données et notre population d'étude (description statique en termes de stocks), nous allons réaliser une analyse longitudinale qui nous permettra d'étudier notre population de manière dynamique (erreurs de flux) afin d'en repérer et d'en comprendre les mouvements.

¹⁶ Sources : fichier des licenciés FFE 2005 traité par nos soins.

1.3. Limites des données et problèmes méthodologiques

Avant de présenter les résultats de notre analyse longitudinale, il est important de préciser quelques limites de nos données et de résultats et les problèmes méthodologiques auxquels nous avons été confronté.

Tout d'abord, la première limite est directement liée aux données disponibles : bien que riches, les données obtenues à la FFE ne couvrent une période d'observation que de 5 ans (2001-2005). Il n'a pas été possible d'obtenir les fichiers des années précédentes. Or, nous l'avons vu dans les chapitres précédents, les carrières équestres de compétition sont des carrières exceptionnellement longues pour des sports équestres et le nombre de catégories de compétition est élevé. Ainsi, si techniquement la réalisation d'une analyse longitudinale est possible avec une période d'observation de 5 ans (ce qui permet d'avoir un échantillon suffisant pour plusieurs cohortes¹⁷ et ainsi de pouvoir repérer d'éventuels effets d'ancienneté), la brièveté de cette période limite néanmoins l'étude des carrières de compétition, notamment des transitions entre les catégories de compétition. Il aurait été préférable de disposer de plus de fichiers annuels¹⁸ afin de pouvoir approfondir l'analyse des transitions mais aussi de repérer d'éventuels effets d'ancienneté, de cycle de vie et éventuellement de génération. Il faut ainsi tenir compte du caractère réduit de la période d'observation dans l'analyse des résultats, notamment au regard des carrières « franchissables » (franchissement très rapide des catégories de compétition) dont la fréquence ne peut être trouvée artificiellement surestimée. Par ailleurs, la période d'observation réduite ne permet plus d'appréhender les phénomènes de retour (« revenants ») de façon satisfaisante.

Ensuite, la courte période d'observation nous empêche de réaliser une analyse « transversale par moments » pour étudier les transitions. En effet, afin d'avoir un maximum d'effectifs et pouvoir ainsi analyser statistiquement toutes les transitions nous n'avons pas procédé par cohortes mais par « individu-transition » que nous détaillerons par la suite.

¹⁷ Une cohorte correspond à l'ensemble des nouveaux inscrits ou revenants la même année.

¹⁸ Ceci n'a malheureusement pas été possible pour plusieurs raisons dont les principales sont : les évolutions de la forme des bases de données mais surtout les changements – fréquents ces dernières années – de la nomenclature des catégories de compétition (4 catégories puis 5 puis, depuis 2008, seulement 3) et du fonctionnement des différents circuits de compétition (conditions d'accès, ouverture des épreuves, etc.), ainsi que la réforme de la licence en 2000 évoquée précédemment.

2. Cavaliers et cavalières des carrières qui diffèrent

2.1. L'abandon de la pratique équestre¹⁹

Nous l'avons vu précédemment, l'analyse de durée appliquée à l'étude des parcours sportif a principalement été utilisée pour étudier le phénomène d'abandon. Nous nous sommes ici brièvement intéressée à l'abandon de la pratique équestre (dans la continuité des travaux de Chevalier, 1996 ; 1998) - afin de voir dans quelle mesure les cavalier-e-s mettaient un terme à leur carrière avant même l'entrée dans la pratique compétitive, et si cela pouvait expliquer dès ce stade de la carrière équestre la moindre présence par les cavalières de carrière sportive d'excellence - avant de nous centrer plus précisément sur les phénomènes directement liés à cette modalité de pratique.

Pour ce faire, dans la continuité des travaux de V. Chevalier (1994, 1996, 1998) puis de ceux de F. De Bruyn (2006a, 2006b), nous avons utilisé des outils de la démographie sportive que nous avons appliqués à notre population pour étudier le phénomène d'abandon puis nous avons approfondi notre analyse en utilisant un outil utilisé par F. De Bruyn (2006a) pour étudier les parcours des cavaliers : l'analyse de durée.

L'événement étudié, l'abandon de la pratique équestre licenciée, a été défini comme le moment où le cavalier ne renouvelle pas sa licence, et l'ancienneté comme le nombre d'années de pratique licenciée sans interruption. Nous nous sommes donc intéressée à l'abandon en tant qu'événement renouvelable au cours d'un parcours sportif à la durée de pratique entre la dernière année avant l'abandon et l'abandon.

A partir de notre base de données, nous avons établi un diagramme de Lexis²¹ qui classe les « survivants » et les répartit selon les années d'observation, l'ancienneté dans la pratique et donc la cohorte.

¹⁹ Cette sous-partie s'inspire largement d'un article publié sur le sujet par De Bruyn & Le Mancq (2008) et en reprend certains extraits.

²⁰ La conséquence directe de cette définition est que les personnes revenant après une ou plusieurs années d'interruption sont considérées comme des novices (personnes n'ayant jamais été licenciées) et leur ancienneté est remise à 0. Ce choix a été motivé principalement par la période d'observation réduite dont nous disposions.

Il est à noter que ce choix n'introduit pas de biais dans l'analyse : les cavaliers revenant peu après leur première inscription se comportent, du point de vue de l'abandon, comme celles n'ayant pas abandonné (Chevalier, 1996 ; De Bruyn, 2006).

²¹ Pour plus de précisions sur la réalisation de ce diagramme et son fonctionnement, cf. annexe 8 (4).

Figure 3: Diagramme de Lexis : abandon des licenciés de la FFE

A la lecture de ce diagramme, il apparaît que l'abandon sportif est très important dans les parcours équestres : plus de ^{un} sur ^{cinquièmes} d'une cohorte de cavaliers abandonnent dans les quatre premières années de pratique. Le nombre d'abandons diminue avec l'ancienneté, mais augmente au fil des années, ce qui est en relation avec l'augmentation des effectifs licenciés. Ceci n'est pas spécifique à la population des cavaliers mais se retrouve dans les mêmes proportions pour les joueurs de la FFN (De Bruyn, 2006).

En passant des chiffres présents dans le diagramme de Lexis à des taux et en introduisant des variables explicatives comme l'âge et le sexe, nous avons pu aller plus loin dans l'analyse : il apparaît ainsi qu'au cours des cinq premières années de pratique, les risques d'abandonner diminuent avec l'ancienneté et ce, quel que soit le sexe et l'âge, comme l'indiquent le tableau et les figures ci-dessous.



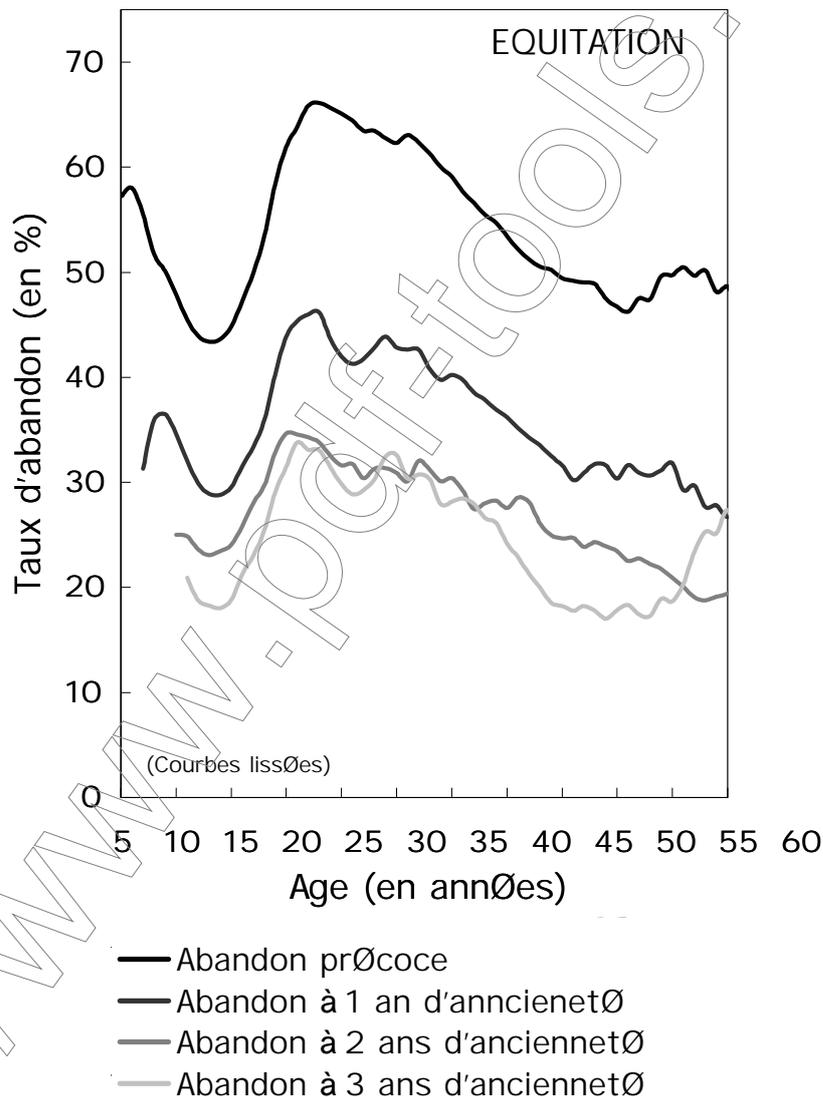
²² Pour plus de précisions sur la démarche et les modalités d'exécution, cf. annexe 8 (5).

Tableau 3 : Taux d'abandon (en %) à la FFE selon l'ancienneté et le sexe.

	EQUITATION en 2004	
	Femmes	Hommes
Abandon précoce ²³	45,5	57,1
Abandon à 1 an d'ancienneté ²⁴	30,3	39,3
Abandon à 2 ans d'ancienneté	24,4	30,1
Abandon à 3 ans d'ancienneté	20,6	25,4

Sources : Fichiers des licenciés FFE 2001-2005 traités par nos soins

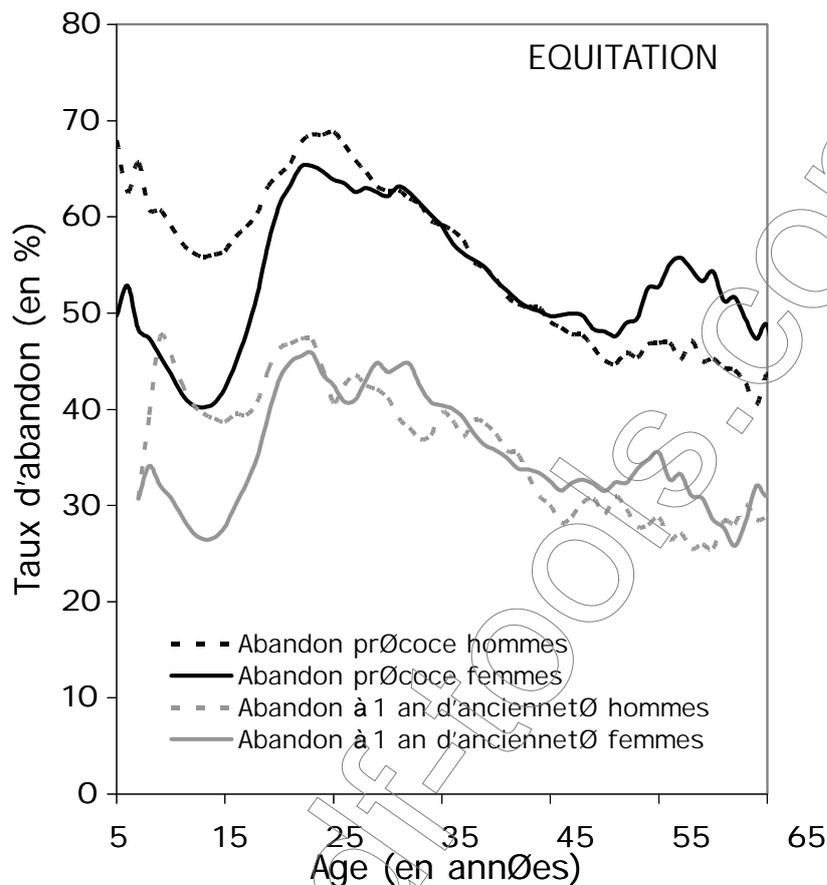
Figure 4 : Taux d'abandon à la FFE en 2004 selon l'ancienneté et l'âge.



²³ Le taux d'abandon précoce rapporte l'effectif des licenciés ayant abandonné au cours de la première année de pratique aux effectifs de pratiquants ayant moins d'une année d'ancienneté. Il correspond au quotient de mortalité par âge dans les populations biologiques qui mesure la probabilité, pour les personnes survivantes à cet âge, de décéder avant l'âge suivant.

²⁴ Le taux d'abandon à 1 an d'ancienneté rapporte les abandons des licenciés ayant un an d'ancienneté aux effectifs d'ancienneté 1. Il en va de même pour les abandons à 2 et 3 ans d'ancienneté.

Figure 5 : Taux d'abandon selon l'ancienneté, l'âge et le sexe en équitation en 2004.



Dans le cas des carrières équestres (civile ou non), la fidélité augmente donc avec l'ancienneté dans la pratique, ce qui correspond aux conclusions de V. Chevalier (1996 ; 1998) sur les carrières des cavaliers club évoquées précédemment.

Si on considère plus particulièrement l'effet du sexe sur l'abandon, il apparaît que les cavaliers abandonnent davantage que les cavalières pendant les premières années de pratique. Cependant, en affinant l'analyse, on s'aperçoit que les effets de sexe sont contrastés selon l'âge (ces deux variables sont dépendantes l'une de l'autre). Ainsi, pendant les deux premières années de pratique, les cavaliers abandonnent davantage que les cavalières avant 20 ans, mais le phénomène s'inverse après 40 ans (cf. figure 4).

L'abandon est donc fonction de l'ancienneté du cavalier puis de son sexe et de son âge ensemble, ce qu'ont déjà souligné Chevalier pour les cavaliers (1996) et F. De Bruyn (2006) pour les nageurs.

²⁵ Analyser séparément les effets d'âge et de sexe suppose que ces deux variables soient indépendantes l'une de l'autre. Pour le vérifier il est nécessaire de calculer les taux d'abandon par ancienneté, sexe et âge (soit 8 courbes).

Pour aller plus loin dans l'analyse des parcours équestres des cavalier-e-s, nous avons, dans le prolongement de ces outils (diagramme de Lexitax), utilisé un autre outil théoriquement plus complexe mais pratiquement plus simple notamment grâce au développement des logiciels de statistiques. Cet outil, l'analyse de durée²⁶ permet, en utilisant l'ensemble de nos données, de modéliser la probabilité d'abandon dans le temps d'un événement et de construire des modèles d'analyse prenant compte les effets combinés de plusieurs variables. Il semble particulièrement préconisé dans le cas de notre étude dans la mesure où notre objet d'étude intègre une dimension temporelle et permet de dépasser les limites de l'analyse précédente. Cette analyse nécessite des données longitudinales dont nous disposons. Le travail de A. Bringé & F. De Bruyn (2006) montre que les bases de données fédérales (en l'occurrence ici celles de la FFE) y prêtent particulièrement bien.

L'analyse de durée se décompose ainsi en deux étapes : une étude descriptive du risque de connaître l'événement dans le temps (estimation de la « fonction de risque »²⁷ ou de la fonction de séjour proposée par Kaplan et P. Meier (1958)²⁸) puis une modélisation de ce risque en fonction des différentes variables explicatives. Dans cette partie, les analyses ont été réalisées à l'aide du logiciel Stata®.

Ces outils sont complémentaires et permettent d'approfondir l'analyse. Ainsi, grâce à la fonction de séjour de Kaplan Meier, on peut par exemple obtenir la proportion des effectifs restant licenciés après 4 ans de pratique par rapport à l'effectif initial, ce que nous n'avons pas obtenu avec la fonction de risque et les taux d'abandon.

La figure ci-dessous présente l'ensemble de résultats relatifs à l'évolution du risque d'abandon en fonction de l'ancienneté :

²⁶ L'analyse de durée est également connue sous les noms d'analyse de survie, biographique ou d'histoire de vie selon la discipline dans laquelle elle est utilisée.

²⁷ La « fonction de risque » correspond aux chances de défaillance (ici la pratique équestre licenciée) à l'instant t sachant que le cavalier était encore à l'instant $(t-1)$. Il s'agit donc de la probabilité conditionnelle qu'un événement survienne dans l'intervalle de temps t s'il n'a pas été connu avant (l'unité de temps utilisée ici est l'année). La fonction de risque mesure donc la proportion d'abandon à chaque année d'ancienneté.

²⁸ La fonction de séjour proposée par Kaplan & Meier est une autre manière de présenter l'évolution du risque de connaître l'événement dans le temps. Elle mesure, pour chaque ancienneté, le rapport entre le nombre de cavaliers renouvelant leur licence et le nombre de cavaliers entrés initialement.

PARTIE 2 Chapitre 3

Figure 6 : Courbes de séjour pour les cavaliers en 2001 (gauche) et pour cavaliers et cavalières entrés entre 2001 et 2005 (droite).

Il apparaît là encore que les risques d'abandon diminuent quand l'ancienneté augmente : les fonctions de risques sont décroissantes, les « marches » des fonctions de séjour sont de moins en moins hautes. Si on compare les risques en fonction du sexe (on compare alors la hauteur des « marches » de chacune des courbes de séjour), il apparaît que les cavaliers abandonnent bien davantage que les cavalières au cours des premières années (48% d'abandon précoce chez les femmes contre 58% pour les hommes), l'écart diminue. La proportion des cavaliers renouvelant leur licence après 4 ans de pratique est encore bien inférieure à celle des cavalières (13% contre 21%), participant ainsi de la féminisation de l'équitation, comme cela avait déjà pu être repéré par V. Chevalier (1996).

Comme les taux d'abandon, les courbes de séjour²⁹ relèvent de l'analyse descriptive simple dans laquelle il est difficile d'introduire plus de deux variables explicatives. Elles sont une autre manière de présenter les données sur l'abandon en mettant en valeur la proportion de licenciés restants³⁰.

Pour aller plus loin dans l'analyse, la seconde partie de l'analyse de durée consiste à proposer un modèle statistique explicatif de l'abandon. L'utilisation de « modèles de durée » permet de prendre en compte simultanément des caractéristiques individuelles, et ce même si ces dernières sont susceptibles, pour une même personne, d'augmenter au cours de l'observation (changement de club, de catégorie de compétition, etc.). L'estimation d'un modèle de durée consiste à évaluer l'influence des caractéristiques individuelles sur le risque d'occurrence de l'événement au cours du temps. Le choix du modèle dépend de la précision de la mesure temporelle des événements et de la forme de la fonction de risque. Dans le cas présent, nous avons choisi un modèle logit à temps discret³¹.

Ce modèle estime l'effet des variables explicatives sur le risque annuel d'abandonner. Il permet d'évaluer l'effet conjoint du temps (plus précisément de l'ancienneté) et des variables de sexe et d'âge, de taille du club et de localisation géographique sur l'abandon tout en contrôlant l'effet de autres variables.

²⁹ Au risque d'avoir une multitude de courbes à analyser.

³⁰ L'intérêt des courbes de séjour est de pouvoir prendre en compte les données « censurées » (parcours inachevés à la date de fin de l'observation) et de présenter davantage de précisions que les taux, dans la mesure où elles sont calculées dans une perspective strictement longitudinale (en suivant les parcours). L'analyse des courbes de séjour et des fonctions de risque est également importante dans la suite de l'analyse pour le choix du modèle statistique à utiliser.

³¹ Pour plus de précisions sur le principe de ce modèle et les raisons de ce choix, cf. annexe 8 (6).

PARTIE 2 Chapitre 3

Tableau 4 : Modélisation de l'abandon en équitation (modèle logit à temps discret)

VARIABLES	RAPPORTS DE RISQUE	SIGNIFICATIVITE ³²
Anciennetés		
1	Réf.	
2	0,51	***
3	0,36	***
4	0,27	***
Age et sexe		
0-4 ans femmes	0,85	***
0-4 ans hommes	1,33	***
5-9 ans femmes	0,61	***
5-9 ans hommes	1,13	***
10-14 ans femme	0,59	***
10-14 ans hommes	Réf.	
15-19 ans femmes	1,09	***
15-19 ans hommes	1,27	***
20-24 ans femmes	1,38	***
20-24 ans hommes	1,42	***
25-29 ans femmes	1,28	***
25-29 ans hommes	1,23	***
30-39 ans femmes	0,99	
30-39 ans hommes	0,97	
40-49 ans femmes	0,79	***
40-49 ans hommes	0,69	***
50-59 ans femmes	0,80	***
50-59 ans hommes	0,64	***
60 ans et plus femmes	0,72	***
60 ans et plus hommes	0,54	***
Taille du club		
< 50 licenciés	1,13	***
Entre 50 et 112 licenciés	1,11	***
Entre 113 et 196 licenciés	1,05	***
> 196 licenciés	Réf.	
Localisation géographique du club		
Ile-de-France	Réf.	
Nord	1,00	
Ouest	1,01	
Sud-Ouest	1,02	
Sud-Est	1,07	***
Centre	1,02	
Est	0,96	***
Dom-Tom	1,43	***
Nombre d'individus	534 204	
Nombre d'observation-année	840 713	
Abandons	359 183	

³² *** : significativement différent de la catégorie de référence au seuil de 1% ; ** : significativement différent de la catégorie de référence au seuil de 5%. Lecture : un rapport de risque supérieur à 1 signifie que l'abandon est connu plus fréquemment que pour la catégorie de référence (réf.) et inversement.

On retrouve ainsi l'effet d'ancienneté déjà constaté avec les temps de risque et de séjour. L'effet du sexe diffère selon l'âge : jusqu'à 14 ans, et dans une moindre mesure jusqu'à 20 ans, les cavaliers sont davantage exposés à l'abandon que les cavalières. Ce sur-abandon des jeunes cavaliers est à mettre en relation avec le fait qu'ils semblent positionner leur pratique, davantage que les cavalières, sur le pôle ludique et sensationnel, ce qui est en net décalage avec l'offre proposée dans les clubs, peu axée sur l'aspect sensationnel de l'activité (Le Mancq, 2004). Entre 20 et 40 ans les rapports de risque des cavaliers et des cavalières sont proches. À partir de 40 ans, les cavalières abandonnent davantage que leurs homologues masculins, ce phénomène s'accroît avec l'âge. Ce phénomène apparaît relativement stable dans le temps puisque Levacher (1996) l'avait déjà constaté à propos des cavaliers licenciés de 1989 à 1992.

La taille du club semble avoir un effet sur le risque d'abandon de la pratique : les abandons sont significativement plus élevés pour les cavaliers des petits clubs. Sa localisation géographique ne semble en revanche pas avoir d'effet sur l'abandon.

Ce modèle permet également d'évaluer les poids des différentes variables introduites dans l'analyse (là où les variations des coefficients sont les plus importantes). L'ancienneté, l'âge et le sexe apparaissent comme les variables les plus importantes pour expliquer l'abandon, puis la taille du club et sa localisation géographique qui jouent peu.

L'étude de l'abandon de la carrière équestre (préalable incontournable à une carrière compétitive) ne fait pas apparaître de différences entre les sexes pouvant expliquer, à ce stade de la carrière équestre, la moindre réalisation par les cavalières de carrières sportives d'excellence.

2.2. L'entrée dans, et l'abandon de, la pratique compétitive

Entrée dans la pratique compétitive³³

Nous venons de le voir, l'analyse de durée appliquée à l'étude des parcours sportifs a d'abord été utilisée pour étudier le phénomène d'abandon (De Bruyn, 2006). Elle ouvre néanmoins beaucoup d'autres perspectives dans l'étude des parcours sportifs, notamment la possibilité d'étudier l'entrée dans la pratique compétitive (De Bruyn & Le Mancq, 2008). Cela est possible dans le cas des cavaliers licenciés puisque la base de données fournie par la FFE

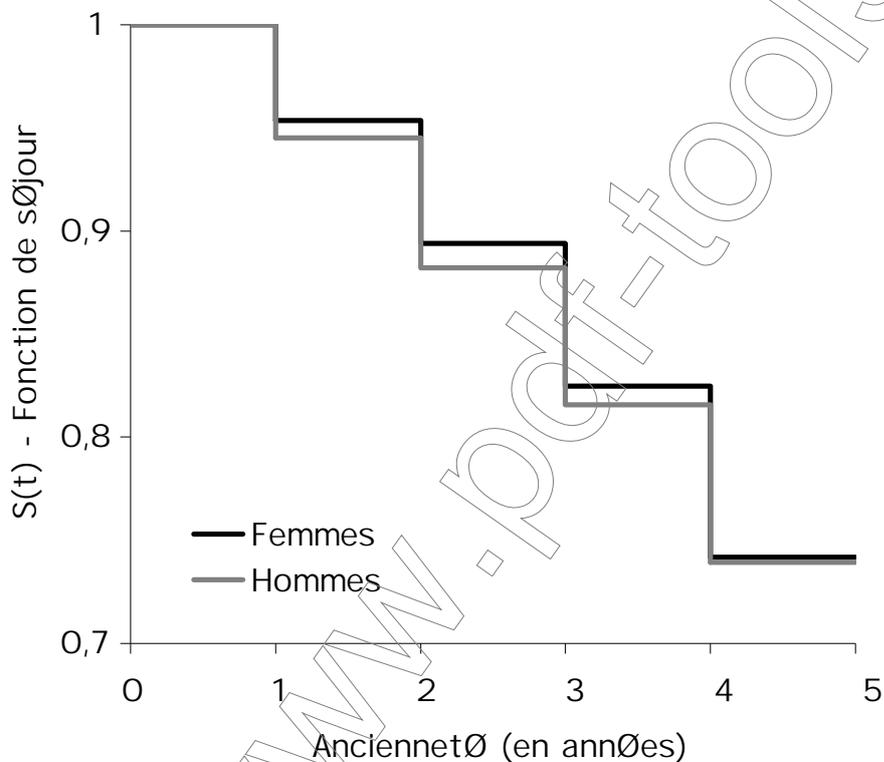
³³ Cette sous-partie s'inspire largement d'un article publié sur le sujet par De Bruyn & Le Mancq (2008) et en reprend certains extraits.

indique pour chaque licencié l'année de début de sa pratique compétitive. Nous pouvons ainsi procéder à une brève analyse de l'entrée dans la pratique équestre de compétition en procédant de manière similaire à l'étude de l'abandon.

L'évènement étudié est donc l'entrée pour la première fois dans la compétition, matérialisée par l'acquisition d'une LFC. L'analyse porte ainsi sur les risques d'accéder à la compétition au cours de la période d'observation (2001-2005) pour les cavaliers ayant débuté l'équitation entre 2001 et 2005.

Nous avons ainsi établi les courbes de survie des cavaliers licenciés avant l'entrée en compétition.

Figure 7 : Courbes de survie des cavaliers licenciés avant l'entrée en compétition



Ces courbes indiquent que les chances d'accéder à la compétition augmentent avec l'ancienneté dans la pratique (les « marches » de plus en plus hautes). Si la proportion de cavaliers entrant dans la compétition est légèrement plus grande au cours des deux premières années de pratique par rapport aux cavaliers suivants, l'écart se comble au cours des deux années suivantes. Finalement environ 26 % des cavaliers accèdent à la compétition au cours des cinq premières années de pratique, plus pour les hommes que pour les femmes.

³⁴ La fiabilité de ces informations a été vérifiée par nos soins.

Pour aller plus loin dans l'analyse, nous avons réalisé un modèle logit en temps discret dans lequel nous avons intégré l'ancienneté (variable de durée), l'âge, la taille et la localisation géographique de l'établissement. L'introduction de ces variables explicatives dans ce cas a été motivée par les résultats de précédentes enquêtes (Le Mancq, 2003 ; 2007). De plus, nous avons construit une variable qui évalue grossièrement l'orientation compétitive du club, en rapportant le nombre de LFC par rapport au nombre total de LP.

<http://www.pdf-tools.com>

Tableau 5 : Modélisation de l'entrée dans la compétition équestre (modèle logit à temps discret)

VARIABLES	RAPPORTS DE RISQUE	SIGNIFICATIVITE ³⁵
Anciennetés		
2	Réf.	
3	1,55	***
4	2,11	***
5	2,91	***
Age et sexe		
0-11 ans femmes	0,44	***
0-11 ans hommes	0,48	***
12-14 ans femmes	0,71	***
12-14 ans hommes	0,89	**
15-17 ans femme	0,79	***
15-17 ans hommes	Réf.	
18-20 ans femmes	0,66	***
18-20 ans hommes	0,82	**
21-29 ans femmes	0,61	***
21-29 ans hommes	0,74	***
30-39 ans femmes	0,46	***
30-39 ans hommes	0,51	***
40-49 ans femmes	0,39	***
40-49 ans hommes	0,49	***
50-59 ans femmes	0,21	***
50-59 ans hommes	0,26	***
60 ans et plus femmes	0,07	***
60 ans et plus hommes	0,18	***
Taille du club		
< 50 licenciés	0,70	***
Entre 50 et 112 licenciés	1,02	***
Entre 113 et 196 licenciés	1,10	***
> 196 licenciés	Réf.	
Clubs orientés « compétition »		
Moins de 31% de licences compétition	0,01	***
Entre 32 et 54% de licences compétition	0,06	***
Entre 55 et 83% de licences compétition	0,21	***
Plus de 83% de licences compétition	Réf.	
Localisation géographique du club		
Ile-de-France	Réf.	
Nord	1,03	
Ouest	1,05	**
Sud-Ouest	1,14	***
Sud-Est	1,11	***
Centre	1,07	***
Est	1,08	***
Dom-Tom	0,29	***
Nombre d'individus	272 103	
Nombre d'observation-année	471 411	

³⁵ *** : significativement différent de la catégorie de référence au seuil de 1% ; ** : significativement différent de la catégorie de référence au seuil de 5%. Lecture : un rapport de risque supérieur à 1 signifie que l'abandon est connu plus fréquemment que pour la catégorie de référence (réf.) et inversement.

PARTIE 2 Chapitre 3

Tableau 5 : Modélisation de l'entrée dans la compétition équestre (modèle logit à temps discret)

VARIABLES	RAPPORTS DE RISQUE	SIGNIFICATIVITE ³⁵
Anciennetés		
2	Réf.	
3	1,55	***
4	2,11	***
5	2,91	***
Age et sexe		
0-11 ans femmes	0,44	***
0-11 ans hommes	0,48	***
12-14 ans femmes	0,71	***
12-14 ans hommes	0,89	**
15-17 ans femme	0,79	***
15-17 ans hommes	Réf.	
18-20 ans femmes	0,66	***
18-20 ans hommes	0,82	**
21-29 ans femmes	0,61	***
21-29 ans hommes	0,74	***
30-39 ans femmes	0,46	***
30-39 ans hommes	0,51	***
40-49 ans femmes	0,39	***
40-49 ans hommes	0,49	***
50-59 ans femmes	0,21	***
50-59 ans hommes	0,26	***
60 ans et plus femmes	0,07	***
60 ans et plus hommes	0,18	***
Taille du club		
< 50 licenciés	0,70	***
Entre 50 et 112 licenciés	1,02	***
Entre 113 et 196 licenciés	1,10	***
> 196 licenciés	Réf.	
Clubs orientés « compétition »		
Moins de 31% de licences compétition	0,01	***
Entre 32 et 54% de licences compétition	0,06	***
Entre 55 et 83% de licences compétition	0,21	***
Plus de 83% de licences compétition	Réf.	
Localisation géographique du club		
Ile-de-France	Réf.	
Nord	1,03	
Ouest	1,05	**
Sud-Ouest	1,14	***
Sud-Est	1,11	***
Centre	1,07	***
Est	1,08	***
Dom-Tom	0,29	***
Nombre d'individus	272 103	
Nombre d'observation-année	471 411	

³⁵ *** : significativement différent de la catégorie de référence au seuil de 1% ; ** : significativement différent de la catégorie de référence au seuil de 5%. Lecture : un rapport de risque supérieur à 1 signifie que l'abandon est connu plus fréquemment que pour la catégorie de référence (réf.) et inversement.

Abandons	30 296
----------	--------

A travers ce modèle, il apparaît que l'effet d'ancienneté est le plus important. Viennent ensuite les effets d'âge et de sexe. L'entrée dans la compétition augmente avec l'âge jusqu'à 15-17 ans, puis diminue ensuite régulièrement. Ainsi un cavalier de 60 ans ou plus a cinq fois moins de chances de devenir compétiteur par rapport à un cavalier de 15 à 17 ans. Par ailleurs, quel que soit leur âge, les cavalières accèdent moins rapidement à la compétition que les cavaliers. On note donc que pour l'entrée dans la compétition les effets d'âge et de sexe sont indépendants.

Indépendamment de ces effets d'âge et de sexe, la structure dans laquelle les cavaliers évoluent est importante. L'accès à la compétition est beaucoup plus fréquente dans les structures équestres à orientation compétitive que dans les petits clubs (moins de 50 licenciés), ce qui conforte l'hypothèse développée par V. Chevalier (1998) sur les effets de la socialisation au sein du club dans le déroulement des carrières des cavaliers, et au fait que la compétition constitue une « voie royale » pour être reconnu tant que cavalier.

L'abandon de la pratique compétitive³⁶

A partir de notre base de données des licenciés « compétition » de la FFE, nous avons étudié – de la même manière que précédemment pour l'abandon de la pratique équestre - l'abandon (provisoire ou définitif) de la carrière de compétiteur en CSO et ainsi tenté de voir si nous pouvions mettre en évidence des effets d'ancienneté et d'âge, variables que nous avons évidemment croisées avec le sexe. Nous avons pu confronter les résultats quantitatifs aux résultats obtenus grâce à notre enquête qualitative et mettre ainsi nos hypothèses à l'épreuve des données quantitatives disponibles.

Effet d'ancienneté³⁷ :

Si nous ne disposons pas de données précises sur l'ancienneté dans la pratique équestre et compétitive des cavaliers avant 2001, le niveau de compétition dans lequel ils évoluent peut constituer un indice de leur ancienneté : on peut considérer que les compétiteurs évoluant

³⁶ L'abandon de la pratique compétitive correspond au renouvellement de la Licence Fédérale de Compétition, condition incontournable pour prendre part aux circuits officiels des compétitions équestres. Il est à noter ici que l'abandon de la pratique compétitive peut être provisoire, les « revirements » n'étant pas distingués des autres compétiteurs.

³⁷ La base de données mise à disposition par la FFE nous permet pas de connaître l'ancienneté des compétiteurs avant 2001 (aucune indication ne permet de savoir, en 2001, si les compétiteurs sont novices ou licenciés depuis plusieurs années). En revanche, pour évaluer un éventuel effet d'ancienneté, nous nous sommes intéressés à l'abandon de la pratique compétitive au dernier niveau de compétition, l'engagement dans la pratique compétitive, nous l'avons vu précédemment, s'accroissant avec l'âge et à mesure de l'élévation du niveau de compétition.

dans les niveaux 1 et 2 sont engagés depuis plusieurs années dans la compétition équestre. En revanche le fait d'évoluer dans des niveaux inférieurs n'indique rien sur leur ancienneté. En effet, nous avons pu voir au cours de notre enquête qualitative ainsi qu'à travers une enquête précédente sur les compétiteurs « Ama 3/4 Club » - donc des niveaux N5, N4 et N3 (Le Mancq, 2003) - que nombre de cavaliers mènent des carrières compétitives longues dans les premiers niveaux de compétition, sans jamais accéder aux niveaux 1 et 2 qui nécessitent, outre des compétences techniques et sportives conséquentes, l'accès à des chevaux performants.

Lorsque l'on s'intéresse au risque d'abandonner la pratique compétitive selon le niveau de compétition, il apparaît que celui-ci décroît largement au fur et à mesure de l'élévation du niveau de compétition et que les compétiteurs les plus confirmés présentent moins de risques d'abandonner leur pratique compétitive que ceux des petits niveaux : au niveau 5, âges et sexes confondus, le risque d'abandonner est à 54,4 % contre 51,1 % au niveau 4, 39,8 % au niveau 3 puis 26,2 % au niveau 2 et seulement 20,8 % au niveau 1.

Ainsi, l'accès à la cinquième et dernière séquence de la carrière équestre (catégories « Pro ») va de pair avec la chute du risque d'abandonner la pratique compétitive. Les compétiteurs les plus engagés dans leur carrière de compétition sont donc ceux qui poursuivent le plus cette dernière. Cela rejoint les conclusions de V. Chevalier (1994) qui montre pour les cavaliers non compétiteurs que l'ancienneté dans la pratique réduit le risque d'abandon, ainsi que nos conclusions présentées précédemment à propos des cavaliers équestres dans leur ensemble. Les compétitrices, qui - nous l'avons vu précédemment - sont davantage concentrées dans les premiers niveaux de compétition (N3 mais surtout N4 et N5), présentent donc davantage de risques que leurs homologues masculins (sur-représentés dans les niveaux 1 et 2) de mettre un terme à leur pratique compétitive, si l'on considère l'ensemble de la population des compétiteurs.

Par ailleurs, lorsque l'on compare les risques d'abandon des cavaliers et des cavalières selon le niveau de compétition, on constate des différences : les compétitrices, tous âges confondus, ont moins de risques d'abandonner au niveau 5 (53,6 % contre 57,4 % pour les hommes) et au niveau 4 (50,4 % contre 52,9 %). Les risques sont comparables pour les deux sexes au

³⁸ Cf. Figure n°8 (1) ci-après.

³⁹ Les compétitrices des niveaux 5 et 4 ont moins de risques d'abandonner que leurs homologues masculins évoluant dans les mêmes niveaux de compétition, mais les compétitrices dans leur ensemble (toutes catégories confondues) ont plus de chances que les compétiteurs (leur ensemble également) d'abandonner car elles

niveau 3 (39,7 % pour les cavalières contre 39,9 % pour les cavaliers). En revanche, lorsque l'on s'intéresse aux niveaux supérieurs, les femmes connaissent autant voire un peu plus de risques d'abandonner que leurs homologues masculins : 20,7 % (contre 20,8 % pour les hommes) au niveau 1 et 27,1 % (contre 25,8 % pour les hommes) au niveau 2⁴⁰. Au regard de ces résultats, les compétitrices présentent davantage de risques d'abandonner leur carrière compétitive et de ne pas accéder (ou rester) aux meilleurs niveaux (N2 et N1) : d'une part elles sont concentrées dans les sports où le risque d'abandon est le plus élevé, et d'autre part, lorsqu'elles accèdent à de meilleurs niveaux, elles ont autant, voire plus (N2), de risque d'abandonner que les cavaliers.

Effet d'âge :

Au niveau 5⁴¹, le risque d'arrêter la compétition est le plus élevé, âges et sexes confondus, à 54,4 %. Il est inférieur dans les plus jeunes âges (5-17 ans mais surtout entre 12 et 14 ans avec 49,4 %) ainsi qu'au-delà de 50 ans (53,4 %). En revanche, les compétiteurs « Club » âgés de 18 à 49 ans ont plus de risques de mettre un terme à leur pratique, particulièrement ceux âgés de 30 à 39 ans (61,6 %⁴²).

Au niveau 4, le risque d'arrêter la compétition est également le plus faible pour les cavaliers âgés de 12 à 14 ans (26,1 % contre 51,1 % tous âges confondus). Les compétiteurs abandonnent moins avant l'âge de 17 ans et après l'âge de 40 ans. Comme pour le niveau 5, le risque d'arrêter est plus élevé pour les cavaliers âgés de 18 à 39 ans⁴³.

Au niveau 3, le risque d'arrêter croît avec l'augmentation de l'âge jusqu'à la catégorie 30-39 ans puis diminue sensiblement après 40 ans. Les cavaliers de moins de 20 ans abandonnent sensiblement moins que leurs aînés (20,6 % pour les 12-14 ans ; 20,9 % pour les 15-17 ans et 34,4 % pour les 18-20 ans contre 41,8 % pour les 21-29 ans et 45,2 % pour les 30-39 ans)⁴⁴.

Au niveau 2, les écarts de risque d'arrêter en fonction de l'âge sont moins prononcés. Ce sont néanmoins cette fois-ci les compétiteurs les plus jeunes qui sont les plus exposés à ce risque (28,6 % pour les 15-17 ans et 30,3 % pour les 18-20 ans), puis à partir de 20 ans, ce risque

sont sur-représentées dans les niveaux 5 et 4 qui sont ceux où le risque d'abandon est le plus élevé, sexes et âges confondus.

⁴⁰ Cf. Figure n°8 (1) ci-après.

⁴¹ Le niveau de compétition pris en compte correspond au dernier niveau dans lequel est inscrit le compétiteur avant son abandon.

⁴² Cf. Figure n°8 (2) ci-après.

⁴³ Cf. Figure n°8 (3) ci-après.

⁴⁴ Cf. Figure n°8 (4) ci-après.

⁴⁵ Les Licences Fédérales de Compétition « Pro 2 » ne sont réglementairement accessibles qu'aux cavaliers âgés de plus de 14 ans, ce qui explique qu'il n'y ait pas d'effectifs pour les catégories d'âge 5-11 ans et 12-14 ans.

diminue (26,2 % pour les 21-29 ans ; 26,4 % pour les 30-39 ans ; 24,5 % pour les 40-49 ans et 25,2 % pour les 50 ans et plus)⁴⁶

Enfin, au niveau 1, où le risque d'arrêter la compétition est le plus faible (20,8 % tous âges confondus), les compétiteurs les plus touchés par l'abandon sont les plus jeunes : 31,2 % des 21-29 ans contre 17 % pour les 30-39 ans, 9 % pour les 40-49 ans et 14 % pour les 50 ans et plus⁴⁷.

Il apparaît ainsi que le risque de ne pas poursuivre une pratique compétitive selon l'âge varie en fonction du niveau de compétition du cavalier : les compétiteurs les moins confirmés (N5, N4 et N3) abandonnent davantage entre 18 et 39 ans et moins aux âges extrêmes (avant 17 ans et après 50 ans) tandis que les plus confirmés (N2 et N1) mettent davantage un terme à leur carrière aux âges les plus jeunes (avant 29 ans mais surtout avant 20 ans) puis le risque diminue sensiblement à partir de 30 ans. On peut donc penser que si les compétiteurs des niveaux N1 et N2 n'abandonnent pas avant 30 ans, ils ont des chances de connaître une carrière de compétition longue.

Si on croise l'âge avec le sexe du compétiteur, il apparaît certaines différences entre les cavaliers et les cavalières au regard de l'abandon de la pratique compétitive.

En effet, si aux niveaux 5 et 4, le risque selon l'âge varie à peu près de la même manière quel que soit le sexe, au niveau 3 on note des différences : alors que le risque d'abandonner est minimum pour les cavalières à l'âge de 15-17 ans, ce n'est pas le cas pour les cavaliers qui connaissent un risque minimum plus jeune (12-14 ans). Le risque est en revanche maximum entre 21 et 39 ans pour les femmes alors qu'il est fort plus tardivement pour les hommes (21-49 ans). Le risque d'abandonner est ainsi plus concentré pour les femmes, entre 21 et 39 ans, alors qu'il s'étend davantage pour les hommes.

Au niveau 2, les cavaliers connaissent un risque d'abandon à un âge plus jeune (15-17 ans) que les cavalières (18-20 ans). Les épreuves qui ont accédé au niveau 2 ont donc plus de risque d'abandonner entre 18 et 20 ans que les épreuves, contrairement aux compétiteurs.

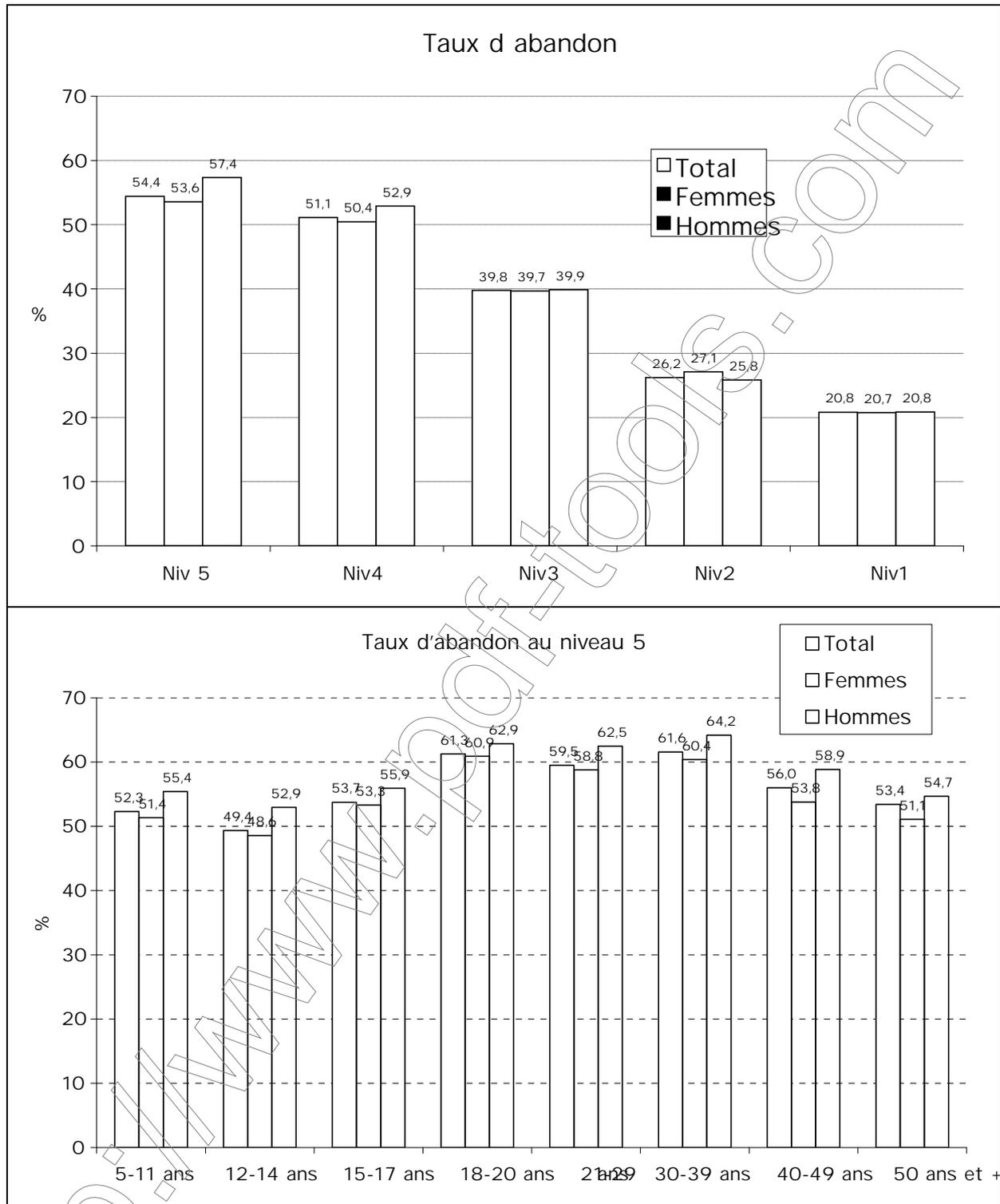
Enfin, au niveau 1, les effectifs sont faibles mais le risque apparaît le plus élevé entre 18 et 20 ans pour les hommes comme pour les femmes puis diminue ensuite.

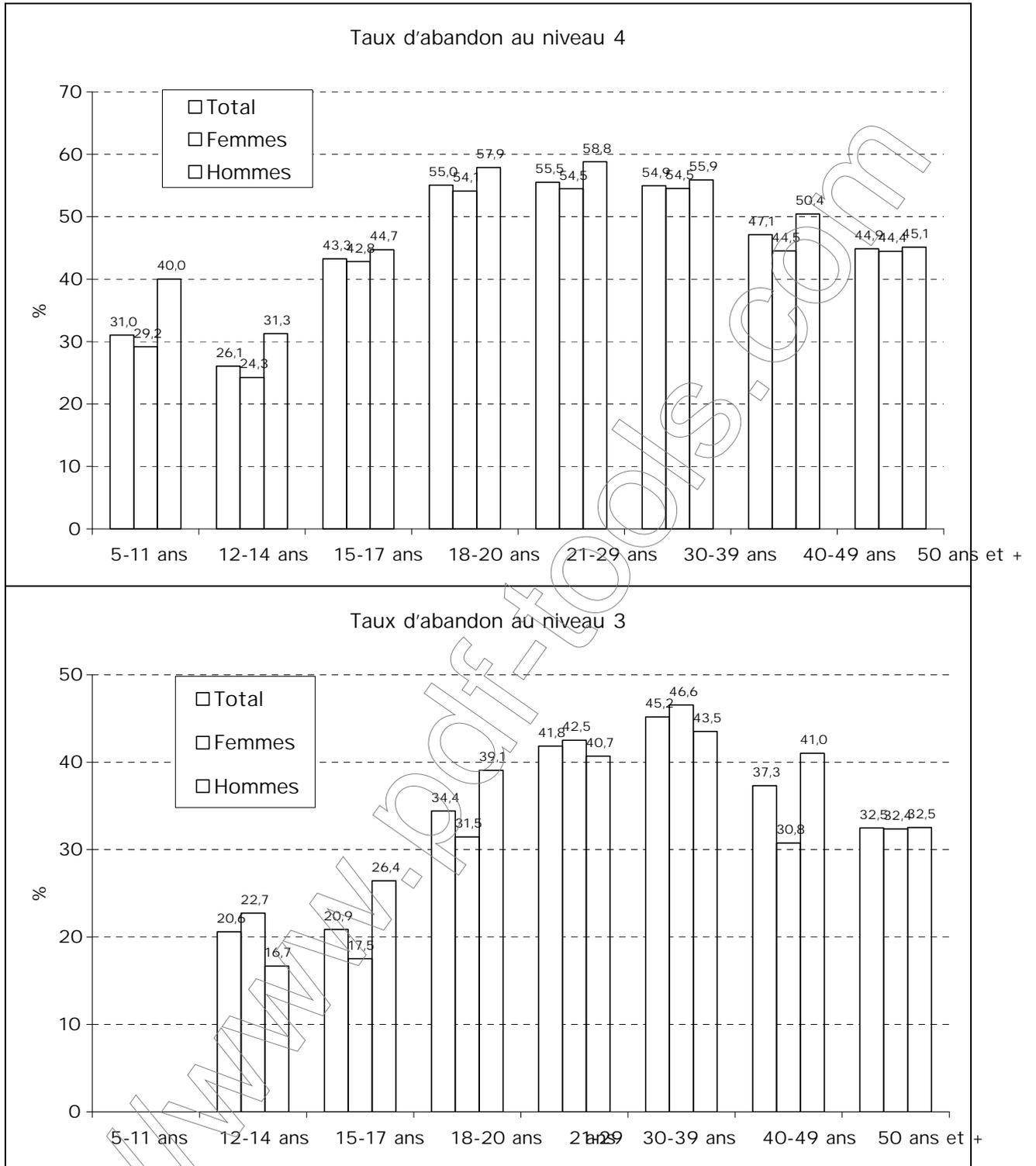
Pour une meilleure lisibilité, ces résultats sont représentés dans les graphiques suivants :

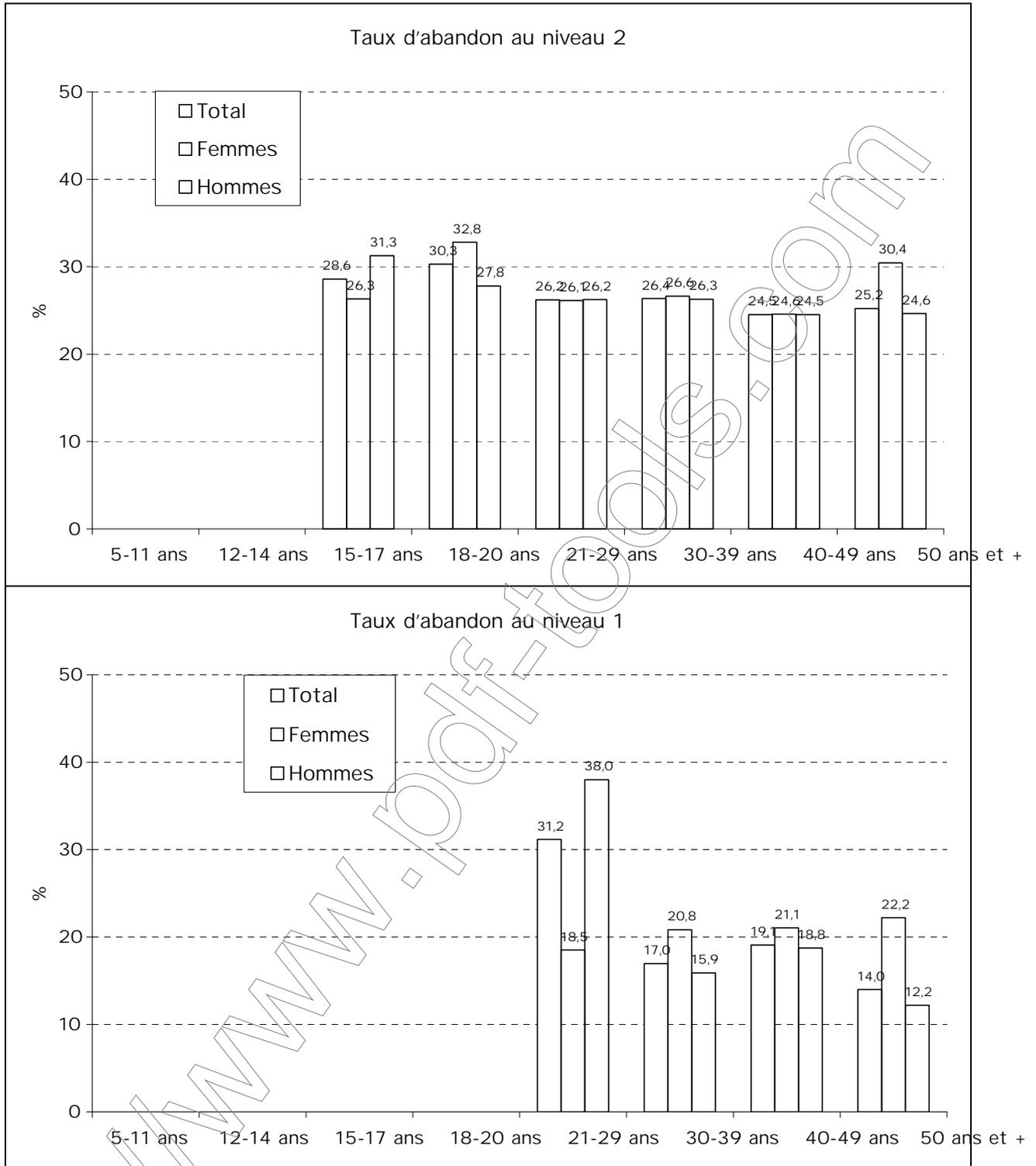
⁴⁶ Cf. Figure n°8 (5) ci-après.

⁴⁷ Cf. Figure n°8 (6) ci-après.

Figures 8 : Taux d'abandon par niveau selon le sexe et l'âge des compétiteurs/trices :







Sources : Fichiers des licenciés 2001-2005 traités par nos soins.

A partir de ces résultats, nous avons réalisé une régression logistique et établi un modèle afin d'évaluer les risques de sortie de la pratique compétitive :

PARTIE 2 Chapitre 3

Tableau 6 : Régression logistique : risque d'abandonner la pratique compétitive

Paramètre	Coefficient	Significativité	Rapports de risque
Constante	-0.2762	***	
Homme	réf		
Femme	-0.1340	***	0.875
5-17 ans	-0.3963	***	0.673
18-20 ans	0.0058	ns	1.006
21-29 ans	réf		
30-39 ans	0.0367	ns	1.037
40-49 ans	-0.2474	***	0.781
50 ans et plus	-0.3853	***	0.680
Dernier niveau 5	0.8384	***	2.313
Dernier niveau 4	0.5285	***	1.696
Dernier niveau 3	réf		
Dernier niveau 2	-0.6562	***	0.519
Dernier niveau 1	-0.9124	***	0.402

Risque de sortie (N = 180 382, 94 302 sorties observées)

Sources : Fichiers des licenciés FFE 2001-2005 traités par nos soins.

A travers ce modèle, il apparaît que les cavalières, toutes choses égales par ailleurs, ont moins de risques de mettre un terme à leur pratique compétitive que les cavaliers.

On note également que, toutes choses égales par ailleurs, le risque de sortie est maximum entre 18 et 39 ans et minimum aux âges extrêmes (5-17 ans et 50 ans et plus). Enfin, comme nous avons pu le mettre en avant précédemment, le risque de sortie chute parallèlement à l'augmentation du niveau de compétition, ce qui confirme que les compétiteurs les plus engagés ont moins de risques d'abandonner leur pratique compétitive que ceux fréquentant les premiers niveaux de compétition (sont surtout des cavalières).

Nous avons ensuite construit un second modèle de établir les rapports de risque entre cavalières et cavaliers par classe d'âge, pour chacun des niveaux de compétition avant la sortie de la compétition⁴⁸ :

Tableau 7 : Rapports de risque d'abandonner la pratique compétitive par niveau en fonction de l'âge des cavaliers :

Age	Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
5-17 ans	0.863 ***	0.897 ns	0.627 *	0.786 ns	
18-20 ans	0.920 Ns	0.859 **	0.715 **	1.269 ns	
21-29 ans	0.856 ***	0.839 ***	1.078 ns	0.994 ns	0.369 ns
30-39 ans	0.851 ***	0.946 ns	1.130 ns	1.018 ns	1.391 ns
40-49 ans	0.813 ***	0.789 **	0.639 ***	1.003 ns	1.156 ns
50 ans et plus	0.866 *	0.973 ns	0.993 ns	1.338 ns	2.057 ns
Effectif	133258	31118	12500	3131	375

Sources : Fichiers des licenciés FFE 2001-2005 traités par nos soins.

⁴⁸ Pour les sorties de niveau 1, il n'y avait aucun individu entre 5 et 17 ans et un très faible effectif entre 18 et 20 ans. Pour les plus jeunes cavaliers, nous avons regroupé les 18-29 ans dans la classe libellée 21-29 ans.

Au regard des résultats, il apparaît qu'aux niveaux 3 et 4, quel que soit l'âge, les cavalières ont moins de risques de sortir que les cavaliers. Au niveau 3, elles présentent également moins de risques de sortir (sauf entre 21 et 39 ans) mais ces résultats ne sont pas significatifs). Dans les niveaux 1 et 2, la classe des effectifs engendrés des résultats non significatifs. Néanmoins on peut quand même remarquer que les rapports sont majoritairement au dessus de 1 aux âges avancés (à partir de 30-39 ans) qui indiquerait (avec les précautions liées à la non-significativité) que les cavalières ont davantage de risques de sortie à ces niveaux. Ceci concorde avec les conclusions précédentes : les cavalières ont davantage de risques de sortie dans les niveaux 1 et 2 qu'elles investissent déjà dans une bien moindre mesure que les cavaliers.

2.3. Les transitions entre les niveaux de compétition

A l'aide de modèles de régression logistique⁴⁹ et de régression logistique généralisée⁵⁰ nous avons étudié les différences entre hommes et femmes par classe d'âge en ce qui concerne les transitions (croissantes et décroissantes) entre les différents niveaux de compétition. Pour cela, nous avons dénombrés les individus passés par au moins un niveau de compétition au cours de la période d'observation (2001-2005), sans tenir compte des cohortes, qu'ils aient connu ou non une transition sur cette période. Il s'agit donc d'une population « d'individus-transitions » : un même individu (et ses transitions) pouvant donc apparaître dans l'étude de plusieurs transitions (N2, N3 et N4 par exemple)⁵¹

Transitions à partir du niveau N5⁵²

Sur la période d'observation (2001-2005), sans âges confondus, 91,6 % des compétiteurs ayant (eu) une LFC en N5 ne changent pas de niveau de compétition. Cela représente 92,3 % des cavalières et 89,4 % des cavaliers, les sexes restant moins dans cette catégorie « Club ».

⁴⁹ Lorsqu'il n'y a que deux issues possibles.

⁵⁰ Dès lors qu'il y a plus de deux issues possibles.

⁵¹ Les tableaux détaillés par niveaux des effectifs totaux puis par sexe sont disponibles en annexe 9.

⁵² Ainsi, par exemple, pour le niveau N4 488 « individus-transitions » sont comptés et il se peut qu'une partie de ces individus ne soient visibles qu'une seule fois car arrivés en 2005. Autre exemple : pour le niveau 3, on décompte 14 965 « individus-transitions » (étant passés par le niveau 3 et ayant – ou non – connu une ou plusieurs – transitions)

⁵³ Il est important de noter qu'on peut penser que les effectifs de cavaliers titulaires d'une licence de compétition « Club » sont surestimés au regard de ces cavaliers pratiquant réellement la compétition. Cela est lié au fait que, contrairement aux autres licences de compétition, les licences de niveau « Club » sont gratuites, ce qui pousse nombre de clubs à demander systématiquement ceci pour tous leurs cavaliers même les non-compétiteurs.

Si on s'intéresse aux transitions croissantes vers le niveau immédiatement supérieur (N4), il apparaît que ce type de transition touche 7,1% des compétiteurs « Club », et ce plus fréquemment les hommes (8,1 %) que les femmes (6,1 %). Les transitions croissantes directement vers le niveau 3 touchent 0,7% des compétiteurs N5 : 0,5% des cavalières et 1,4 % des cavaliers.⁵⁴ Les transitions croissantes directement vers les niveaux 1 et 2 apparaissent très marginales mais touchent néanmoins là encore davantage les hommes que les femmes. Ainsi, il apparaît que parmi les compétiteurs de niveau 5, les cavalières affichent un risque plus faible de connaître une carrière croissante que les cavaliers et ce quel que soit leur âge. Ce risque encore plus faible entre 15 et 17 ans et surtout au-delà de 50 ans, comme l'indique le modèle ci-dessous.

Tableau 8 : Transitions à partir du niveau 5 - Rapports de risque entre hommes et femmes

	Transition croissante
5-11 ans	0.918 ns
12-14 ans	0.688 ***
15-17 ans	0.606 ***
18-20 ans	0.689 ***
21-29 ans	0.658 ***
30-39 ans	0.658 ***
40-49 ans	0.686 ***
50-59 ans	0.526 ***
60 ans et plus	0.369 ns

(N=144 524⁵⁵ : 12 089 avec une transition croissante et 132 435 sans transition)
Sources : Fichiers des licenciés 2001-2005 traités par nos soins.

Transitions à partir du niveau 4

Sur la période d'observation, les cavaliers et cavalières de niveau 4 restent dans le même niveau dans des proportions comparables (respectivement 79,1 % et 75,2 %). Les cavalières connaissent davantage des transitions décroissantes : 10,2 % d'entre elles redescendent en niveau 5 contre 8,9 % des cavaliers. En revanche, les derniers atteignent plus fréquemment le niveau 3 (15,1 % contre 10,5 %) et le niveau 2 (0,7 % contre 0,2 %).⁵⁶

Au niveau 4, la différence de risque de connaître une transition croissante entre les hommes et les femmes s'accroît : les cavalières « Amont » ont moins de risque de connaître cet événement, surtout entre 15 et 20 ans et entre 40 et 49 ans. En revanche, elles semblent avoir

⁵⁴ Cf. tableaux des résultats en annexe 9 (2)

⁵⁵ Le cas de la transition décroissante n'est pas évoqué pour le niveau 5 dans la mesure où il n'y a pas de niveau de compétition inférieur.

⁵⁶ N correspond au nombre « d'individus-transitions » : individus étant passés par le niveau 5 et ayant connu – ou non – une ou plusieurs transitions.

⁵⁷ Cf. tableaux des résultats en annexe 9 (3).

davantage de risque que leurs homologues masculins de connaître une transition décroissante à tous les âges (même si les résultats ne sont pas significatifs), particulièrement entre 18 et 20 ans.

Tableau 9 : Transitions à partir du niveau 3 - Rapports de risque entre hommes et femmes

	Transition croissante	Transition décroissante
5-14 ans	0.641 **	1.196 ns
15-17 ans	0.496 ***	1.046 ns
18-20 ans	0.521 ***	1.211 *
21-29 ans	0.623 ***	1.074 ns
30-39 ans	0.616 ***	1.206 ns
40-49 ans	0.544 ***	1.032 ns
50-59 ans	0.645 ns	0.784 ns
60 ans et plus	1.361 ns	0.654 ns

(N=37 770 : 4 627 avec une transition croissante, 3716 avec une transition décroissante et 29247 sans transition)

Sources : Fichiers des licenciés 2001-2005 traités par nos soins.

Transitions à partir du niveau 3 (« Ama 3 »)

Les écarts entre les cavaliers et les cavalières existent au niveau 3 : les hommes restent moins que les femmes dans ce niveau (74,72 % contre 77,1 %) et atteignent beaucoup plus fréquemment le niveau 2 (10,7 % contre 6 %). En revanche les cavalières redescendent plus que les cavaliers en niveau 4 (10,6 % contre 8,2 %). Le niveau 5 est atteint par les hommes et les femmes dans des proportions comparables (6,7 % pour les uns contre 6,3 % pour les autres).

Par ailleurs, parmi les cavaliers évoluant au niveau 3 et y restant, certains ont connu dans les années précédentes des carrières ascendantes ou descendantes. Les hommes évoluant au niveau 3 connaissent une carrière descendante (ils évoluaient précédemment dans un niveau supérieur) plus que les femmes (4,4 % contre 1,7 %). Ces dernières arrivent davantage que les cavaliers (29,4 % contre 20 %) dans des niveaux inférieurs au niveau 3. Les femmes apparaissent donc plus « récentes » (elles sont arrivées récemment dans le niveau 3 au moment de l'observation) mais elles changent davantage de catégorie que les hommes, surtout vers les niveaux inférieurs, et plus rarement vers les niveaux « Pro ». On peut donc penser que les cavalières qui atteignent les meilleurs niveaux de compétition connaissent des carrières croissantes rapides mais qu'elles ne restent pas forcément longtemps dans les catégories investies.

⁵⁸ Cf. tableaux des résultats en annexe 9 (4).

Ainsi, au niveau 3, les différences entre cavaliers et cavalières s'accroissent, ces dernières présentant trois fois moins de chances d'accéder aux niveaux 2 et 1 que les hommes du même âge, surtout entre 21 et 39 ans (classes d'âge les plus nombreuses). Bien que non significatives (du fait de la faiblesse des effectifs observés), les données relatives à une transition décroissante semblent indiquer que les cavalières présentent en revanche plus de risques que les cavaliers de connaître une transition décroissante.

Tableau 10 : Transitions à partir du niveau 3 Rapports de risque entre hommes et femmes

	Transition croissante		Transition décroissante	
12-17 ans	0.788	ns	0.985	ns
18-20 ans	0.641	***	1.159	ns
21-29 ans	0.324	***	1.044	ns
30-39 ans	0.362	***	1.163	ns
40-49 ans	0.539	**	1.039	ns
50 ans et plus	0.548	ns	0.814	ns

(N=14965 : 1238 avec une transition croissante, 2392 avec une transition décroissante et 11335 sans transition)

Sources : Fichiers des licenciés 2001-2005 traités par nos soins.

Ces résultats corroborent les résultats de notre enquête qualitative par entretiens et de nos observations : si la « disparition » des compétences a lieu tout au long de la carrière équestre, elle est nettement plus prononcée au moment de la transition du niveau 3 (« Ama 3 ») au niveau 2 (« Pro 2 ») qui correspond à l'accès à la cinquième dernière séquence de la carrière équestre, transition que les cavalières connaissent dans une bien moindre mesure que les cavaliers.

Transitions à partir du niveau 2

Au niveau 2, les différences entre hommes et femmes perdurent : si 62,5 % des cavalier-e-s de niveau 2 restent dans ce niveau, ce n'est que pour 61 % des compétitrices contre 63,5 % des compétiteurs. Ces derniers connaissent davantage une transition croissante vers le niveau 1 (2,8 %) que les premières (2,2 %). Ainsi, les cavaliers, qui accèdent plus que les cavalières au niveau 2, ont davantage de chances d'être ou de progresser en niveau 1 que les cavalières. En revanche, ces dernières redescendent plus que les hommes dans les niveaux inférieurs (23,2 % en niveau 3, 2,7 % en niveau 4 et 10,9 % en niveau 5 contre respectivement 21 % ; 2 % et 10,7 %).

Dans le cas du niveau 2, la faiblesse des effectifs ne nous permet pas d'avoir des données significatives et donc de pouvoir interpréter les rapports de risque du modèle réalisé.

⁵⁹ Cf. tableaux des résultats en annexe 9 (5).

Il apparaît néanmoins que les cavalières accèdent moins que les cavaliers au niveau 1 mais surtout restent moins longtemps dans le niveau 2. Cela peut être un des éléments d'explication à leurs faibles succès et présence dans les niveaux de compétition.

Transitions à partir du niveau 1

Durant la période d'observation, les compétitrices demeurent moins que leurs homologues masculins au niveau 1 (57,7 % contre 61⁶⁰ %). Elles redescendent en revanche plus fréquemment dans le niveau 2 (24,3 % contre 20,2⁶¹ %).

Comme pour le niveau 2, dans les cas du niveau 1 la faiblesse des effets ne nous permet pas d'obtenir des résultats significatifs dans les modèles réalisés.

Les résultats de l'analyse des transitions réalisées entre 2001 et 2005 sont résumés dans les tableaux ci-dessous :

⁶⁰ Cf. tableaux des résultats en annexe 9 (6).

⁶¹ Dans notre tableau apparaissent certains résultats surprenants : 16,2 % des cavalières et 15,9 % des cavaliers de niveau 1 redescendraient en niveau 2, ce qui semble difficilement imaginable tant l'écart de niveau entre les deux catégories est grand. On peut penser que ces résultats sont liés à la gratuité de la licence de compétition « Club », que les cavaliers, bien qu'ils ne pratiquent pas la compétition, sélectionnent quand même en même temps que leur demande de licence « pratiquant » (qui n'ouvre pas l'accès à la compétition mais est obligatoire pour pratiquer l'équitation).

PARTIE 2 Chapitre 3

Tableaux 11 : Transitions observées sur la période 2001-2005

Total	Pas de changement	dont			Transition croissante	Transition décroissante
		Toujours même niveau	Passé croissant	Passé décroissant		
Niveau 5	91.64	90.41	-	1.22	8.36	-
Niveau 4	77.91	55.36	20.96	1.59	12.25	9.84
Niveau 3	75.74	47.74	25.03	2.97	8.27	15.99
Niveau 2	62.75	41.21	20.27	1.27	2.59	34.66
Niveau 1	60.25	45.29	14.96	-	-	39.75

Femmes	Pas de changement	dont			Transition croissante	Transition décroissante
		Toujours même niveau	Passé croissant	Passé décroissant		
Niveau 5	92.31	91.23	-	1.08	7.69	-
Niveau 4	79.07	55.31	22.43	1.33	10.71	10.22
Niveau 3	77.12	46.00	29.44	1.68	5.98	16.90
Niveau 2	61.05	32.82	27.17	1.06	2.21	36.74
Niveau 1	57.66	41.44	16.22	-	-	42.34

Hommes	Pas de changement	dont			Transition croissante	Transition décroissante
		Toujours même niveau	Passé croissant	Passé décroissant		
Niveau 5	89.44	87.74	-	1.70	10.56	-
Niveau 4	75.21	55.48	17.53	2.20	15.84	8.95
Niveau 3	74.18	49.73	20.01	4.44	10.88	14.94
Niveau 2	63.49	44.79	17.34	1.36	2.76	33.76
Niveau 1	61.01	46.42	14.59	-	-	38.99

Sources : Fichiers des licenciés FF2001-2005 traités par nos soins.

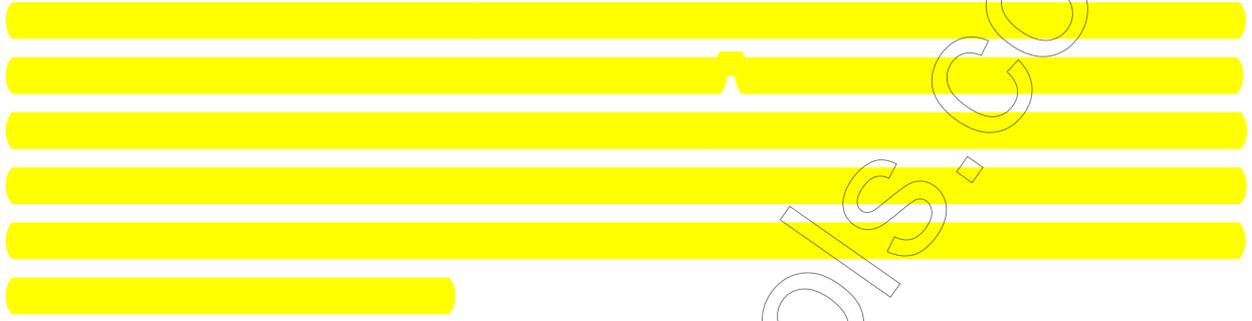
Au vu des résultats obtenus, les compétitrices ont moins de risques de connaître des transitions croissantes (vers un niveau de compétition supérieur) que leurs homologues masculins. Cet écart entre hommes et femmes a fortiori et à mesure de l'élévation du niveau de compétition, et varie suivant les âges. Il paraît particulièrement prononcé lors de la transition entre les niveaux 3 et 2, qui correspond à l'accès à ce que nous avons identifié comme étant la cinquième séquence de la carrière - celle de la consécration des compétiteurs - ce qui correspond aux résultats de notre enquête qualitative qui met en évidence le caractère processuel de la « disparition » des compétitrices au fur et à mesure de la carrière de compétition mais aussi le caractère non linéaire de ce processus : si les cavalières « disparaissent » dès les premières années de compétition (N5 et N4) et connaissent dans une moindre mesure que les cavaliers des transitions croissantes dès ces niveaux, cela s'accroît nettement au moment de l'accès aux catégories « Pro » (transition entre N3 et N2),

⁶² Pour exemple, le premier tableau se lit de la manière suivante : parmi les cavaliers observés au niveau 3 entre 2001 et 2005, 75.74 % restent au niveau 3 l'année suivante (47.74 % ont toujours été observés au niveau 3, 25.03 % ont connu un niveau inférieur pendant la période d'observation et 2.97 % ont connu un niveau supérieur), 8.27 % sont observés avec une transition croissante (niveaux 2 ou 1) et 15.99 % avec une transition décroissante (niveaux 4 ou 5).

<http://www.pdf-tools.com>



<http://www.pdf-tools.com>



transition que les femmes connaissent dans une moindre mesure que les hommes (elles arrêtent la pratique, restent en N3, connaissent une transition descendante).

De plus, lorsqu'elles accèdent aux meilleurs niveaux de compétition (« Pro 1 » et « Pro 2 »), les cavalières y demeurent moins que leurs homologues masculins.

Cela explique la faible féminisation des catégories de compétition les plus élevées, les cavalières connaissant dans une moindre mesure des transitions croissantes et étant davantage soumises aux risques d'arrêt dans les premiers niveaux de compétition (N5 et N4).

Au regard de ces résultats, on peut également penser que les compétitrices qui atteignent les niveaux 1 et 2 connaissent des carrières croissantes rapides (elles franchissent rapidement les niveaux inférieurs et n'y demeurent pas longtemps), souvent précoces (elles abandonnent moins aux jeunes âges) mais parfois brèves (elles restent moins longtemps que les hommes dans un même niveau de compétition).

Ces résultats concordent avec ceux issus de notre enquête qualitative et les renforcent.

En revanche, il est important de préciser que nous avons réalisé une analyse « transversale par moments » ce qui limite la généralisation des résultats et ne prend pas en compte des effets d'ancienneté. Par ailleurs, notre période d'observation étant courte (2001-2005), il n'est pas possible de généraliser ces résultats relatifs aux transitions aux autres périodes historiques : nous ne pouvons pas, avec ces données, affirmer que les mêmes phénomènes seraient observables dans le cas de transitions réalisées avant 2001 ou après 2005, des évolutions dans le temps étant possibles. De même, il est difficile avec ces données de mettre en évidence d'éventuels effets de génération.

Enfin, on peut regretter que les données, qui comportent un nombre limité de variables et sont notamment dépourvues d'informations sur les origines sociales des compétiteurs, ne permettent pas d'aller plus loin dans l'analyse quantitative.

* * *

La construction des carrières équestres de compétition des hommes et des femmes apparaît donc comparable jusqu'à l'accès aux catégories « Pro », soit le franchissement de la cinquième séquence de la carrière. À partir de ce moment, se cristallisent les différences de sexe, les cavalières

transition que les femmes connaissent dans une moindre mesure que les hommes (elles arrêtent la pratique, restent en N3 connaissent une transition descendante).

De plus, lorsqu'elles accèdent aux meilleurs niveaux de compétition (« Pro 1 » et « Pro 2 »), les cavalières y demeurent moins que leurs homologues masculins.

Cela explique la faible féminisation des catégories de compétition les plus élevées, les cavalières connaissant dans une moindre mesure des transitions croissantes et étant davantage soumises aux risques d'arrêt dans les premiers niveaux de compétition (N5 et N4).

Au regard de ces résultats, on peut également penser que les compétitrices qui atteignent les niveaux 1 et 2 connaissent des transitions croissantes rapides (elles franchissent rapidement les niveaux inférieurs et n'y demeurent pas longtemps), souvent précoces (elles abandonnent moins aux jeunes âges) mais parfois brèves (elles restent moins longtemps que les hommes dans un même niveau de compétition).

Ces résultats concordent avec ceux issus de notre enquête qualitative et les renforcent.

En revanche, il est important de préciser que nous avons réalisé une analyse « transversale par moments » ce qui limite la généralisation des résultats et la prise en compte des effets d'ancienneté. Par ailleurs, notre période d'observation étant courte (2001-2005), il n'est pas possible de généraliser ces résultats relatifs aux transitions aux autres périodes historiques : nous ne pouvons pas, avec ces données, affirmer que les mêmes phénomènes seraient observables dans le cas de transitions réalisées avant 2001 ou après 2005, des évolutions dans le temps étant possibles. De même, il est difficile avec ces données de mettre en évidence d'éventuels effets de génération.

Enfin, on peut regretter que les données, qui comportent un nombre limité de variables et sont notamment dépourvues d'informations sur les origines sociales des compétiteurs, ne permettent pas d'aller plus loin dans l'analyse quantitative.

* *
*

La construction des carrières équestres de compétition des hommes et des femmes apparaît donc comparable jusqu'à l'accès aux catégories « Pro », soit le franchissement de la cinquième séquence de la carrière où se cristallisent les différences de sexe, les cavalières

accédant moins que les cavaliers aux catégories « Pro », ce que nous avons pu mettre en évidence tant à travers notre enquête qualitative que quantitative.

Pour accéder au plus haut niveau, les cavalières sont donc confrontées à des résistances de la part des différents acteurs du monde des sports équestres ainsi qu'à des obstacles objectifs. Elles doivent alors cumuler certains obstacles évoqués précédemment pour surmonter ce handicap de genre.

Néanmoins, au-delà des difficultés et résistances rencontrées par les cavalières, et au regard des conditions de vie, de pratique sportive et de travail souvent précaires et éprouvantes tant moralement que physiquement, on peut se demander si la « disparition » des filles/femmes dans les catégories « Pro » et les bifurcations de celles-ci de « carrière d'excellence » ne sont pas à analyser exclusivement « par défaut » mais aussi par choix et refus d'une double carrière qui s'annonce éprouvante.

⁶³ Nous l'avons vu, la grande majorité des cavaliers « Pro » cumulent carrière sportive et carrière professionnelle dans le monde des sports équestres.

TROISIEME PARTIE : DU REVE SPORTIF AU DESENCHANTEMENT...

Cette dernière partie de notre travail va plus particulièrement s'intéresser aux conditions de vie, de travail et de pratique des compétiteurs des catégories de compétition « Pro ». La prise en compte des conditions de travail particulièrement de la mise en jeu du corps dans les pratiques sportives et/ou professionnelles sera développée dans le chapitre 1. Le chapitre 2 s'attachera davantage à la transition identitaire – souvent difficile – du compétiteur « Pro », au possible désenchantement qu'il peut connaître et aux stratégies qu'il mettra éventuellement en oeuvre pour limiter ce dernier.

Chapitre 1: Des carrières équestres de haut-niveau physiquement éprouvantes

Nous l'avons vu, hormis quelques amateurs bien sur-sélectionnés socialement, la grande majorité des cavaliers compétiteurs qui connaissent un cursus sportif d'excellence sont également travailleurs des sports équestres. Les carrières professionnelles dans le monde des sports équestres apparaissent souvent précaires, incertaines et éprouvantes. Dans ce contexte, la réalisation d'une carrière sportive remarquable pour les travailleurs des sports équestres ne peut être uniquement abordée en tant que réussite sportive. Elle doit aussi être analysée dans sa part d'ombre, tant elle s'accompagne, dans la majorité des cas, de conditions de travail pénibles. En effet, alors que dans la plupart des sports, le « champion » place l'entretien et la préservation de son corps au centre de ses préparations afin de réaliser les meilleures performances possibles, le cavalier est soumis à des conditions de travail qui mettent son corps et sa santé à rude épreuve. Tandis que le corps du cheval, « l'athlète » du couple, bénéficie de multiples soins et attentions de le préserver au maximum, celui du cavalier, « le pilote » est malmené et ne bénéficie pas des conditions d'évolution adaptées à un engagement sportif de haut niveau.

¹ Dans de très nombreux sports, notamment les plus professionnalisés, les « champions » sont largement entourés, assistés et conseillés par différents experts prendre soins de leur corps et mettre toutes les conditions en oeuvre pour optimiser leurs performances : médecins du sport, kinésithérapeutes, ostéopathes, diététiciens, préparateurs physique, etc. Ceci n'est en revanche pas – ou exceptionnellement - le cas pour les cavaliers.

TROISIEME PARTIE : DU REVE SPORTIF AU DESENCHANTEMENT

Cette dernière partie de notre ouvrage se concentrera plus particulièrement sur les conditions de vie, de travail et de pratique des compétiteurs des catégories de compétition « Pro ». La prise en compte des conditions de travail est particulièrement mise en jeu du corps dans les pratiques sportives et/ou professionnelles développées dans le chapitre 1. Le chapitre 2 s'attachera davantage à l'aspect identitaire, souvent difficile du compétiteur « Pro », au possible désenchantement qu'il connaît et aux stratégies qu'il mettra éventuellement en œuvre pour limiter ce dernier.

Chapitre 1 Des carrières équestres de haut-niveau physiquement éprouvantes

Nous l'avons vu, hormis quelques amateurs très sélectionnés socialement, la grande majorité des cavaliers compétiteurs qui connaissent un cursus sportif d'excellence sont également travailleurs des sports équestres professionnels dans le monde des sports équestres apparaissent précieuses, incertaines et éprouvantes. Dans ce contexte, la réalisation d'une carrière sportive remarquable pour les travailleurs des sports équestres ne peut être uniquement en tant que sportive. Elle doit aussi être analysée dans sa part d'ombre, tant elle s'accompagne, dans la majorité des cas, de conditions de travail pénibles. En effet, alors que dans la plupart des sports, le « champion » a l'entretien et la préservation de son corps au centre de ses préoccupations afin de réaliser les meilleures performances possibles, le cavalier est soumis à des conditions de travail qui mettent son corps et sa santé à rude épreuve. Tandis que le corps du cheval, « l'athlète » du couple, bénéficie de multiples soins et attentions afin de préserver au maximum, celui du cavalier, « le pilote » est malmené et n'a pas des conditions d'évolution adaptées à un engagement sportif de haut niveau.

¹ Dans de très nombreux sports, notamment les plus professionnalisés, les « champions » sont largement entourés, assistés et conseillés par différents experts en soins de leur corps et mettent toutes les conditions en œuvre pour optimiser leurs performances. Ces soins du sport, kinésithérapeutes, ostéopathes, diététiciens, préparateurs physique, etc. Ceci n'est en revanche pas ou exceptionnellement - le cas pour les cavaliers.

1. Une carrière exclusive et éprouvante

1.1. Des conditions de travail difficiles

Dans les parties précédentes, nous avons pu constater le caractère incertain des carrières des travailleurs des sports équestres directement dépendantes de leurs performances sportives. Le cumul carrière sportive et carrière professionnelle dans le monde des sports équestres apparaît ainsi comme difficile, et par conséquent moralement difficile.

Les conditions de travail et de vie sont physiquement éprouvantes, pour plusieurs raisons :

- la précarité à laquelle est confrontée la majorité des travailleurs des sports équestres les contraint à cumuler nombreux et plus ou moins éloignés du simple exercice en vue de leur carrière sportive, nécessitant un engagement physiquement conséquent voire épuisant pour assumer une lourde charge de travail, comme l'expliquent Alix [« Pro 2 », cavalière de 27 ans], Clémence [enseignante salariée devenue dirigeante d'une structure équestre, cavalière élite, « Ama 3 », 25 ans], Agathe [cavalière salariée, « Pro 1 »] ou encore Pauline [ex-cavalière et enseignante salariée, ex-« Ama 3 », 32 ans] :

« Physiquement, ce n'est pas l'équitation en elle-même qui est dure, c'est le tout, les à-côtés. Le sportif, quand il va s'entraîner, il va faire sagement, il n'a pas à nourrir, à curer, à pailler, etc., etc. [Nous], il y a tout le boulot à côté [] et ça, physiquement, c'est dur »

« Là où je bossais, c'était des journées de tarés, des journées de dingues ! Fallait tout faire : c'était huit heures de cours par jour [] et après, y avait les chevaux à monter, je faisais tout ! [] La seule chose que je trouve super dure dans ce monde-là c'est qu'on bosse énormément... vraiment énormément. Le plus dur, le plus dur, c'est la lassitude, c'est toujours la même chose et il faut se trouver des moments de bonheur pour pouvoir continuer. A la longue, c'est l'usure quoi ! [] Ouais, c'est stupide, parce que je n'ai que 24 ans et je parle déjà d'usure mais j'ai tellement vu ça que [] Je veux dire se lever tous les matins pour aller curer les boxes, pailler les chevaux, et ben des fois, et ça, ça me coûte. Et puis aller voir du fumier, même si tu aimes les chevaux et puis je n'ai pas qu'un box, j'en ai cinquante ! Et après, faut balayer les écuries, puis attaquer les chevaux, faut se mettre à cheval, et c'est de cumuler le tout qui est dur ».

« Ce qui est dur c'est de tenir le coup quand on enchaîne treize jours de concours d'affilée la route etc. Oui, physiquement, c'est très dur, et puis moralement parce que quand physiquement au bout d'un moment quand on rentre à ça m'est arrivé de rentrer à 2h du matin avec le camion et de repartir, le lendemain matin, avec les [chevaux], c'est vrai que physiquement, c'est pas facile à tenir ».

« J'étais cavalière salariée au départ, j'étais simple, mais toutes les expériences que j'ai vécues chez les différents marchands de chevaux, c'était dur : physiquement mais très lourd mentalement aussi, et puis avec des conditions de vie qui n'étaient pas super, dans des petits clubs, avec des petites chambres avec une douche dans le garage. [] Et physiquement, ben, c'était curer entre dix et vingt boxes tous les jours, et puis monter une dizaine de chevaux quoi. En général les gens étaient très contents de moi, sauf que moi, au bout

d'un moment, je partais parce que j'étais cuit physiquement, moralement, je ne pouvais plus tenir ».

- la présence de gros animaux³ et de matériel en conséquence implique la mise en jeu de nombre de qualités physiques, notamment pour assurer l'entretien, les soins et le travail du cheval mais également l'entretien des structures et du matériel ainsi que la surveillance permanente des chevaux, comme explique Paul [« Ama 3 », enseignant, soigneur et cavalier salarié] ou encore Josette [ex-« Pro 1 », ex-marchande de chevaux] à propos de son fils qui n'a pas voulu s'engager dans la pratique équestre :

« Se lever ou faire des journées de quinze heures on a un cheval même vingt-quatre heures en restant à l'écurie toute la nuit parce qu'on a un cheval malade, c'est pas ce qu'il y a de plus marrant aussi tandis que j'avais travaillé dans un bureau ben l'ordinateur marche pas, je le débranche et je rentre chez moi ».

« C'est la différence entre quelqu'un qui travaille son bureau ou même qui est dans sa voiture, un commercial toute la journée. Là le matin parce que les chevaux, ils sont là ils mangent et ils vivent quoi différemment à côté d'un ordinateur ! ».

« [Le travail] Au quotidien des chevaux, les soucis réguliers, enfin la charge d'animaux ; ça a beaucoup enfin, il [son fils] trouvait que c'était quand même très ennuyeux cet esclavage »

- L'équitation activité d'extérieur, exposant les compétiteurs à des conditions météorologiques parfois extrêmes, comme Paul [« Ama 3 », cavalier, enseignant et soigneur salarié] :

« Physiquement mentalement aussi on oui c'est dur parfois ! Travailler quand il fait moins 10° dehors, à rester dans le froid, juste monter les chevaux et même vider les boxes ou faire du Bobcat [petit tracteur destiné notamment à curer les boxes] ou n'importe quoi, travailler en général dans les écuries avec moins 10°, c'est pas ce qu'il y a de plus marrant ! Travailler quand il fait 40° à l'ombre, qu'on peut pas bouger tellement il fait chaud et qu'il faut sortir les chevaux pour les doucher toutes les trois minutes parce qu'ils ont aussi chaud que nous c'est pas toujours évident non plus ».

Au cours de nos observations, mais surtout lors des entretiens réalisés, les compétiteurs et travailleurs ont évoqué de façon systématique ces conditions de travail et, nous le verrons ensuite, de vie éprouvantes. Ils considèrent d'ailleurs souvent comme une des difficultés majeures de leur parcours équestre le « courage » [plus précisément la nécessité d'avoir du courage] pour pallier ces conditions difficiles. Il est d'ailleurs évoqué à de nombreuses reprises dans les entretiens parmi les mots qui définissent le mieux la pratique de compétition, telle Annabelle [« Pro 1 », cavalière et marchande de chevaux] :

³ Le poids d'un cheval varie selon sa taille, son sexe, mais on peut estimer le poids des chevaux de sport s'étalant sur une fourchette allant de 450 à 700 kg.

« On est souvent sur les nerfs, fatigué souvent faut avoir le courage le courage du quotidien, le courage de pouvoir l'entraînement, c'est difficile des jours, qu'il pleuve, qu'il vente qu'il neige au quotidien parfois c'est vraiment dur ».

L'évocation de ces contraintes est beaucoup plus dans les entretiens réalisés avec les compétiteurs « Pro » travailleurs des sports équestres qu'avec les compétiteurs amateurs. En effet, alors que les premiers cumulent de nombreuses activités plus ou moins directement liées aux chevaux, mais exigent physiquement, et ne peuvent pas déléguer les activités les moins directes à leur pratique sportive mais très chronophages et fatigantes pour cause de moyens financiers, les compétiteurs amateurs, socialement favorisés, peuvent en revanche déléguer à ces mêmes travailleurs des activités pénibles, et ainsi préserver leur capital physique.

Néanmoins certains amateurs « Pro » cumulent également un cumul d'activités - réalisées sans rémunération -, à l'image de Sandra [« Pro 2 », amateur] :

« C'est ça [l'amour du cheval] qui fait tenir et c'est ça qui fait la beauté du sport quoi c'est que c'est un sport qui est tellement dur il faut l'aimer ça plus que, vraiment, tout au monde il faut pouvoir se sacrifier et dire voilà 'Moi, je l'ai vu beaucoup, là surtout où j'ai eu un gros passage où j'étais j'étais hyper fatigué parce que bon, on a eu l'installation de la ferme [Sandra a développé des installations équestres chez elle] depuis le 20 janvier donc on a fait des gros travaux, les cassages de murs et tout, à la masse moi, mon chéri, il était à l'école, en partiels, donc je portais les murs à la masse et toute la journée et vas-y que je continue et les poulinières qui sont au bord du poulinage et toute la nuit on est en surveillance sur le lit de camp, avec les pigeons qui te chient dessus et qui traversent parce que c'était pas encore dorénavant et les bruits et, toutes les deux heures [au cours de la nuit], tu lèves un il pour voir si la jument elle a pouliné et tu passes une semaine à côté et ça ne pouline pas. Après tu te tapes un gros stress parce que le mariage de la sœur de J. [son ami], de mon chéri, était à Valenciennes le jour où ça devait pouliner, le stress toute la nuit, tu rentres et tu reviens, tu te couches à 5h du matin tu reviens ici, il est 15h, 22h, la jument qui pouline et à 4h du matin, l'autre [le poulain], il n'a toujours pas tété et c'est comme ça et t'es toujours devant et là tu te dis : 'Demain, il faut que je ré-enquille, il faut que je cure les boxes, il faut que je fasse ci, il faut... Ouf ! Ouf ! et puis après c'est un rythme c'est un rythme... Il y a ça et puis, il y a des moments où c'est où c'est tout sur les nerfs quoi ! On prend tout sur les nerfs, il faut que le physique il suive et il faut que le psy il suive et il faut y aller et faut que chaque tout se fasse comme ça et voilà quoi ! ».

Ainsi, au-delà de leur pratique sportive, qui peut s'avérer pesante, surtout lorsque les conditions météorologiques sont hostiles, les compétiteurs « Pro » travailleurs des sports équestres sont surtout soumis à des conditions de travail difficiles qui ne leur permettent pas d'être physiquement ni moralement dans des conditions adaptées à une pratique sportive de haut niveau. En cela, les cavaliers compétiteurs se distinguent d'autres sportifs de haut niveau tels que les gymnastes (Papin, 2007), les arts classiques (Sorignet, 2004) ou les boxeurs (Wacquant, 2002) qui placent l'entretien et la préservation de leur capital corporel au centre de leurs préoccupations et de leurs priorités.

Bien qu'ils en soient souvent conscients, ils sont amenés à de nombreuses reprises lors des entretiens, ces derniers ne peuvent pas déléguer ces tâches pénibles à un tiers ou

limiter le cumul des activités pour cause de stress économique souvent précaire. L'aide de proches, notamment dans le cas d'une entreprise familiale, peut également à ce titre constituer un atout, les compétiteurs « Pro » travaillant alors une partie des tâches ou pouvant se ménager un temps de repos plus en adéquation avec les besoins d'un sportif de haut niveau.

1.2. La carrière équestre de compétition : une carrière exclusive

La pratique compétitive dans les catégories « Pro » implique, nous l'avons vu, un investissement temporel très conséquent pour l'entraînement quotidien des chevaux et leurs soins que pour la pratique compétitive à proprement parler (transport des chevaux sur des terrains éloignés, concours sur deux voire trois jours, etc.). Les compétiteurs « Pro » engagés mènent une vie qui paraît parfois apparentement à vie de nomades, passant beaucoup de temps sur les routes ou sur les terrains de compétition. A ce titre, la conciliation entre la carrière sportive et autres carrières de la vie des cavaliers n'est pas toujours aisée. Les difficultés de cumuler une carrière sportive et carrière scolaire / professionnelle (extérieures au cheval pour les compétiteurs amateurs, dans le monde du cheval pour les compétiteurs professionnels) déjà évoquées précédemment, les compétiteurs « Pro » semblent également connaître des arbitrages récurrents entre carrière sportive et vie familiale, sociale et amoureuse.

Une vie familiale parfois au second plan : « cavalier, un métier de célibataire ! »

Nous l'avons vu précédemment, concilier une vie de famille avec une carrière équestre engagée peut s'avérer particulièrement difficile, notamment en terme d'arbitrages de temps, et ce particulièrement pour les femmes et surtout pour les mères, bien que les hommes puissent aussi être confrontés à certains arbitrages. Ces arbitrages semblent être particulièrement contraignants pour les compétiteurs « Pro » dans les sports équestres qui cumulent activité sportive et nombreuses activités hors du cheval : horaires lourds et imprévisibles - surveillance quotidienne des chevaux et soins éventuels en cas de maladie, blessures, poulinage, transport des chevaux, participation à des compétitions le week-end etc. - . En effet, comme l'expliquent M. Gollac et V. Skoff (2000) pour les ouvriers, les horaires atypiques [de travail] ont aussi pour effet de perturber la vie familiale, les activités

⁴ Pour plus de précisions à ce sujet, cf. partie 1, chapitre 3.

⁶ Cf. Partie 1, Chapitre 3.

culturelles et la vie sociale [Boulin 1998]. D'après par rapport aux rythmes généraux de la vie sociale, ce type d'horaires tend à rendre le temps pendant lequel le travailleur posté et chacun des membres de la famille peuvent se retrouver simultanément disponibles pour entrer en relation et partager les activités de la vie professionnelle [Quinnec et al. 1995] (Gollac & Volkoff, 2000, p. 48). Il en va de même dans le cas des compétiteurs travailleurs des sports équestres qui, pour les horaires atypiques, n'ont souvent pas d'horaires de travail établis à l'avance du tout.

Néanmoins il apparaît que le fait d'être en couple avec un conjoint également compétiteur « Pro » et/ou travailleur des sports équestres tend à faciliter la conciliation entre carrière sportive et vie familiale, notamment parce que cela permet de passer plus de temps ensemble (sur leur lieu de travail) et également de mieux comprendre et accepter les arbitrages récurrents. Dans le cas contraire, si le conjoint constitue un soutien, le compétiteur, et surtout la compétitrice, évitent un sentiment de culpabilité qui accompagne ces arbitrages, à l'image de [« Pro 2 », dirigeante d'écurie, 39 ans, mariée, 2 enfants] :

« J'ai la chance d'avoir rencontré un homme qui ne faisait pas de cheval mais qui a quand même toujours été assez ouvert à ce sujet parce que j'étais toujours en concours et j'étais tous les jours à cheval puis encore plus maintenant donc là, bon maintenant c'est du 100% mais avant c'était bon on va dire 3 week-end en concours par mois et à cheval, six jours sur sept. Parfois ce n'est pas simple, mais il faut dire que j'ai la chance, j'ai un mari super compréhensif parce que parfois ».

De même, l'engagement équestre des enfants semble limiter les difficultés de conciliation entre les carrières, surtout pour les compétitrices « Pro » moins sujettes dans ce cas au sentiment de culpabilité.

Dans l'ensemble, les compétiteurs « Pro » déclarent privilégier quasi systématiquement la carrière sportive pour les chevaux au détriment de leur vie familiale, telle Nathalie [ex-« Pro 2 », ex-cavalière, mariée, 38 ans] :

« Tout le temps libre que j'avais, je le passais avec les chevaux donc la famille, elle passait un peu après les chevaux les autres passaient un peu après ».

D'autres indiquent même pas avoir (eu) de vie familiale comme Mireille [ex-« Pro 1 », 76 ans] :

« Ben, j'étais mariée avec un cavalier, alors je n'ai pas eu de vie familiale »

⁸ Néanmoins, nous avons pu voir dans la partie 1, chapitre 3, le fait d'être en couple avec une compétitrice « Pro » travailleuse des sports équestres constitue un atout pour la carrière sportive des compétiteurs « Pro », l'inverse n'est que rarement vraie, la carrière des « femmes de » apparaissant plutôt pénalisée dans cette configuration d'homogamie.

⁹ Pour plus de précisions à ce sujet, cf. Partie 1, chapitre 3.

ou encore France [« Pro 1 », dirigeant et marchande de chevaux, mariée à un homme non compétiteur] à propos de ses pairs :

« Tous les autres [compétiteurs « Pro » travaillant dans les sports équestres] sont complètement accros du milieu alors, la vie familiale chez les cavaliers me fait doucement rigoler ! Les trois-quarts - pas tous - pas tous, mais chez beaucoup, il n'y en a pas ! »

Les compétiteurs/compétitrices « Pro » connaissent moins fréquemment cette situation et indiquent regretter de ne pas pouvoir consacrer davantage de temps à leur famille conjoint et/ou leur(s) enfant(s) pour faire carrière, à l'image de Frid Navet, « Pro 1 », membre de l'équipe de France de CSO, française parmi les plus jeunes qui déclare lors d'une conférence de presse à l'occasion du CSI d'Aix-Chapelle en juillet 2004 :

« Je donne tellement à mon sport et à mon métier [cavalier professionnel] que je ne donne pas assez à ma famille. Cavalier, c'est un métier de célibataire ! Heureusement que ma femme partage la même passion que moi. Mais cela implique beaucoup de sacrifices. Mes deux plus jeunes filles commencent à éprouver de la haine pour les concours, car c'est ce qui leur vole leur papa »

ou encore de Maud [« Pro 1 », cavalière et marchande de chevaux, 27 ans] :

« La priorité c'est toujours les chevaux. [C'est toujours ?] Ah oui, tout le temps, tout le temps ! Même ma famille je vois, ma mère, elle habite en Sologne, et bien je ne la vois pratiquement jamais y a toujours des concours, y a toujours les chevaux »

Dans le cas des compétiteurs « Pro » amateurs, bien que le temps consacré à la pratique compétitive donne également lieu à des arbitrages avec la vie familiale, ceux-ci limitent grâce à la délégitimation des tâches les plus chronophages et les moins directement liées à la pratique équestre à des travailleurs des sports équestres (cavalier professionnel pour l'entraînement quotidien, groom ou coach transports de chevaux sur les terrains de concours, palefrenier-soigneur pour l'entretien des soins quotidiens des montures et éventuellement du matériel, etc.). Par ailleurs, la pratique amateur se réalise souvent en famille (conjoint et/ou enfants étant eux-mêmes cavaliers ou simple spectateur/supporter/aide), ce qui limite également les moments d'absence avec la famille.

La conciliation entre carrière sportive de haut niveau et familiale donne ainsi lieu à des arbitrages récurrents aux dépens de la vie familiale. Néanmoins, cette conciliation apparaît plus ou moins difficile selon les atouts cumulés par les compétiteurs (partage de la pratique avec les proches, soutien de la famille et/ou des amis, capital économique permettant de délégitimer les tâches les plus chronophages et les moins directement liées à la pratique équestre, partage égalitaire des tâches domestiques au sein du couple,

¹⁰ Nous avons notamment rencontré deux compétitrices dont les parents étaient divorcés qui exprimaient des regrets de ne voir que très peu un des deux parents (le plus souvent l'autre parent au sein de la structure équestre familiale) pour des arbitrages temporels en faveur de leur pratique équestre de compétition.

¹¹ Sources : Ladouce (2004). « Navet plus jeune de l'équipe », du 18/07/2004, p. 11.

etc.). Face aux représentations sociales, le partage des tâches domestiques, les compétitrices semblent davantage confrontées à cette difficulté, d'autant plus si elles sont mères.

Une vie sociale limitée face à un engagement « à 100% pour les chevaux »

Face à un emploi du temps déjà des plus chargés, concilier carrière sportive et carrière scolaire/professionnelle, il ne reste compétiteurs « Pro » que très peu de temps libre pour d'autres activités, sportives, artistiques ou de sociabilité.

Au cours des entretiens, et ce de manière, les compétiteurs « Pro », amateurs ou travailleurs des sports équestres, ainsi que leur engagement à 100% dans le cheval ne leur permet pas d'effectuer d'autres activités.

Ceci est ici encore plus flagrant dans les compétiteurs « Pro » travailleurs des sports équestres, à l'image d'Annabelle [« Pro cavalière et marchande de chevaux »] :

« Ça prend énormément de temps [la carrière équestre] en fait ça prend tellement de temps que je n'ai pas vraiment le temps de faire autre chose à côté, mes journées sont remplies ! Bon, là je suis là [à de prestigieuses ventes aux enchères de sport] aujourd'hui mais autrement, on peut être de concours 7 [jours] sur 7 et en hiver c'est du 6 sur 7 ! ».

ou encore d'Audrey [« Pro 1 », cavalière] qui explique également ne pas avoir de temps libre pour faire d'autres activités sa carrière équestre :

« C'est c'est ma vie ! Voilà tout tout tourne en fonction de ça ».

Tout comme Paul [« Ama 3 », enseignant et cavalier salarié] :

« Elle [sa carrière équestre] a pris tout, toute la place de toute façon. [] Pas le temps [de faire d'autres activités] ! Pas le temps parce que, si je ne suis pas chez moi ou en concours, je suis aux écuries et voilà [Question : même quand vous étiez petit ?] Non, pas d'autres sports, pas le temps. Tout le temps avec les chevaux. Tout le temps j'ai la même vie que depuis que j'ai ma licence d'équitation, j'ai que ça, je passe tout mon temps là-dedans ».

C'est seulement après avoir mis un terme à leur carrière équestre que les compétiteurs semblent envisager de s'engager dans d'autres activités. Ainsi, Yvon [ex-« Ama » très engagé, ex-amateur] qui a interrompu sa carrière suite à une grave blessure de son cheval, nous explique qu'il n'envisage pas de reprendre sa carrière avec une nouvelle monture :

« Non, parce que enfin, pas l'envie et puis aussi de changer un peu son mode de vie, son mode de fonctionnement. C'est-à-dire un mode où l'équitation était au quotidien pendant 10 ans, ben on a envie de voir autre chose dans la vie : aller en vacances, de partir en voyage, envie de plein d'autres choses que pendant 10 ans tu t'es un peu privé au final, parce qu'il y avait le cheval et qu'il y a des choix à faire dans la vie, ben avant la priorité c'était le cheval. Maintenant, après cette déception et puis cet arrêt forcé [la blessure de son cheval], ben après tu te dis « il y a autre chose que le cheval, donc envie de faire autre chose ».

Quand ils ont pratiqué des sports ou activités artistiques plus jeunes, les cavalier-e-s indiquent tous les avoir abandonnés au profit d'un investissement total dans leur carrière équestre, telles Frédérique [« Ama 3 Pro 2 », cavalière et équestre] ou Sandra [« Pro 2 », amateur] :

« En fait, comme j'ai commencé le cheval très jeune encore un petit peu de basket en même temps mais après, donc j'ai choisi, entre les deux, je n'ai fait que du cheval. [Question : Tu as arrêté à cause du cheval ?] Voilà j'ai arrêté à cause du cheval parce que après j'ai commencé la cinquième cat [compétitions Club] en même temps de basket et le cheval, c'était le week-end donc j'ai choisi le cheval ».

« J'ai fait du badminton mais je n'ai pas été au championnat de France parce qu'il y avait une compétition d'équitation donc j'ai préféré aller à ma compétition [...] Et pour la natation, en fait, j'ai arrêté pour l'équitation parce que le problème c'est que, j'étais à poney à l'époque, et on finissait les compétitions de natation à minuit et demi le samedi soir et le dimanche matin, je partais à 4 heures pour aller en complet de l'autre côté de Reims et je ne pouvais plus tenir quoi donc, à un moment, ma mère m'a dit : Tu fais le choix, et j'ai choisi les chevaux ».

De même, il apparaît que l'ensemble des compétiteurs, et ici encore de manière plus prononcée dans le cas des travailleurs équestres, ne prend que très peu de vacances, ce qui limite également la pratique d'autres activités. Ainsi, Annabelle nous explique :

« Si [j'interromps ma pratique], une semaine par an quand je pars en vacances une semaine par an !!! ».

Alexandra Ledermann, compétitrice très performante et athlète olympique explique ainsi¹² qu'être au haut niveau équestre implique de vivre une « vie » peu particulière, centrée quasi exclusivement sur les chevaux de ne pas faire d'autres activités que les autres, notamment à l'adolescence, les sorties en boîte, les vacances, etc. sont souvent inexistantes. Elle ajoute que la compétition des sports équestres, qui offrent la possibilité d'une carrière longue au haut niveau, est que « ces sacrifices durent beaucoup plus longtemps que dans les autres sports, ce sont des choix après ».

La carrière équestre de compétition apparaît ainsi comme une carrière exclusive qui laisse peu de place à la pratique d'autres activités dans d'autres domaines sociaux, pour les amateurs comme pour les travailleurs des sports équestres dès leur plus jeune âge et jusqu'à des âges avancés. Cette question de l'engagement exclusif se retrouve dans les carrières artistiques (Buscatto, 2004 ; 2008) ainsi que dans celles des acteurs (bénévoles ou salariés) des Organisations Non Gouvernementales (Dauvin & Siméant, 2002) ou encore de syndicalistes (Buscatto, à paraître & Pochic, 2009).

¹² Sources : documentaire télévisuel « La plus belle éducation », diffusé sur la chaîne spécialisée câble Equidia en 2008.

Outre l'absence d'activités sportives aux sports équestres également pour les compétiteurs « Pro » l'existence d'un réseau circonscrit au seul monde du cheval et à ses différents acteurs (pairs, amateurs, collègues travailleurs du cheval, entraîneurs, etc.). Le monde du cheval apparaît ainsi comme un monde social cloisonné, hermétique, un « milieu » déconnecté des autres mondes sociaux, comme l'explique Frédérique [« Ama 3, ex-« Pro 2 », cavalière enseignante] et Mathieu [ex-« Pro 2 », amateur] :

« Le cheval, ça a toujours été on va dire mon milieu, enfin ça a toujours été ma vie ».

« Pour moi c'est deux mondes [le cheval et la fac] complètement différents. J'ai l'impression qu'il y a deux mondes un peu parallèles : le week-end je suis en concours, ben je pense concours, je vis concours, c'est que concours et le lundi j'ai toujours eu du mal à me reconnecter un petit peu à l'école, que ça soit à la fac. Même les gens, enfin c'est pas du tout les mêmes, donc quand on arrive le lundi, on dit c'était comment ton week-end ? bon ben c'était bien mais on sent bien qu'on ne partage pas tout à fait les mêmes choses, enfin moi j'avais vraiment l'impression d'être dans deux univers complètement différents. Mais bon, c'était sympa parce qu'il y avait la coupure ».

Le cercle des amis des compétiteurs « Pro » apparaît principalement de pairs avec lesquels ils partagent leur pratique sportive mais également quelques rares autres activités extra-sportives, comme l'indiquent Paul B. [« Ama 3 », enseignant, soigneur cavalier salarié] ou Sandra [« Pro 2 », amateur] :

« A cette époque [Paul évoque le début de sa carrière compétitive] il y avait une ambiance générale dans les écuries qui fait que tout le monde a envie d'aller en concours ensemble, on se retrouve tous le week-end, on se fait un bouffe. On est, en plus, à ce moment-là à 14-15 ans, on commence à vouloir sortir un peu tous les soirs, donc on campe sur place [sur les terrains de concours], et ça c'était aussi super ».

« Il y a mes amies [qui ont joué un rôle important dans sa carrière équestre], il y a M. puis mes grandes sœurs
[Question : Des cavalières ?] Oui, celles qui ont été. [Le propriétaire des écuries où elle a évolué la majeure partie de sa carrière équestre] à ce moment-là l'équipe des vieilles comme tout le monde le disait : il y avait C. [Amateur], il y avait M. [Ama 3, amateur], C., S. [] M., c'est ma meilleure amie ! Ce sera ma témoin de mariage ! M. c'est voilà elle rentre de vol [M est hôteesse de l'air], elle m'appelle, elle m'appelle, elle a un cheval ici, elle est tout le temps ici. Quand il y en a une qui a besoin de l'autre, on est tout le temps là quoi. A 2 heures du matin, à 4 heures du matin voilà c'est comme ça quoi ».

Fréquenter et conserver des amis qui n'appartiennent pas au monde du cheval apparaît d'ailleurs très compliqué, notamment pour les arbitrages temporels, comme le raconte David [« Pro 2 », amateur] :

« Déjà j'ai pas beaucoup d'amis parce que pour avoir des amis, il faut avoir du temps, pour rencontrer des gens, quoi. [] Il y en a certains [de mes amis] qui montaient à cheval, en fait que j'avais rencontrés dans mon club et puis c'est surtout des relations dans le milieu du cheval. [] On me reproche souvent d'être trop avec mes chevaux, de ne jamais avoir le temps de sortir. [] Les gens qui ne font pas de cheval, ils ont du mal à comprendre, parce que enfin, c'est difficile quand on n'a jamais fait de cheval, c'est difficile de comprendre que ça prend du temps de s'en occuper et tout ».

Les amis reprochent d'ailleurs fréquemment aux compétiteurs « Pro » leurs arbitrages constants au profit de leur carrière équestre comme l'explique Mathieu [ex-« Pro 2 », amateur] :

« C'est vrai que le cheval prenait une grosse partie de mon temps, et ça on me le reprochait beaucoup. [Question : qui ?] Dans le milieu double et tout ça, ben...tous mes amis, tous les gens que j'ai pu rencontrer me disaient toujours 'mais nous, on en a marre, tu vas toujours monter à cheval' et c'est vrai que je pense que quand ça nous prend, c'est un truc qui va jusqu'au bout quoi et c'est difficile de s'en détacher quand on est complètement passionné. »

Lorsque de rares relations avec des amis non équestres dans le monde équestre perdurent, elles sont principalement à mettre à l'actif de amis, et non des compétiteurs « Pro », comme l'explique Maud [« Pro 1 », cavalière salariée et marchande de chevaux] :

« Moi, j'ai gardé deux contacts...mes deux meilleures amies qui ne sont pas dans les chevaux mais connaissent...mais c'est vrai que c'est plus elles viennent me voir que l'inverse. Moi je n'ai pas forcément le temps et...peut-être que je ne le prends pas le temps, je ne sais pas...il y a toujours quelque chose à faire, c'est tellement prenant! »

Certains atouts, notamment un fort capital économique qui permet de déléguer les tâches les plus chronophages, peuvent amoindrir ces difficultés, comme l'évoque Agnès [ex-« Pro 1 », ex-marchande de chevaux] :

« C'est vraiment un choix : soit on fait ça [des sports équestres] vraiment sérieusement et...on ne fait quasiment que ça...Parce que, bon, moi, j'ai jonglé, moi, pour arriver à continuer à voir mes amis qui n'étaient pas dans ce monde-là, qui...et aussi parce que je pouvais quoi...parce que je pouvais avoir un groom...me permettre de me payer un groom...parce que je n'étais pas obligée de conduire le camion, je pouvais partir le lendemain matin et ça c'est sûr que ça m'a permis d'avoir une vie à côté. Si je n'avais eu les moyens financiers de faire comme ça, je n'aurais pas pu faire autre chose, j'aurais fait que ça ».

Par ailleurs, au sein même du monde du cheval, on remarque un fort repli sur la cellule familiale (notamment dans le cas de familles de travailleurs du cheval) ou sur un cercle d'amis très proches – qui font office de « deuxième famille » et très peu de liens forts avec d'autres acteurs du monde du cheval, comme explique par exemple Mathieu [ex-« Pro 2 », amateur] :

« Je pense que j'aurai toujours envie d'aller sur les concours et d'avoir ce truc là -les concours- parce que j'ai grandi un peu là-dedans aussi et ça été la deuxième... quand j'ai quitté le foyer familial après le bac, ben les concours, la tenue du cheval, voilà...c'est ma deuxième famille donc, plus que les amis de la fac. C'était vraiment... enfin les coachs, les amis, enfin c'était vraiment ça...oui. Même si on monte à cheval en concours, on ne va pas en concours que pour ça. C'est aussi pour cet univers-là, pour le côté complètement social, et pour retrouver des gens qu'on voit tous les week-ends et que ça fait plaisir de retrouver. »

Cela peut être mis en regard avec la corrélation latente entre ces différents acteurs notamment, qui empêchent, comme le dit Josette [ex-« Pro 1 », ex-membre de l'équipe de France] de tisser de réels liens d'amitié :

« [Dans les sports équestres] y a pas de solidarité, y a pas d'entraide, y a pas d'équipe...on fait des équipes pour la Coupe des Nations mais enfin bon c'est parce que...c'est quatre individualités qui se rassemblent à un moment T. Mais de la complicité non... des relations amicales, oui, très

souvent, mais de la complicité, non ! Vous ne pouvez pas être complices...La complicité vient d'une union de travail, des déboires...En fait, c'est ça : des étrangers ne peuvent pas être complices, nous sommes tous [les compétiteurs de haut niveau] étrangers les uns vis-à-vis des autres... [...] Vous savez, ce n'est pas un sport où on est complices [...] Là, vous avez que des gens qui n'ont rien de commun ! Rien ! Les cavaliers ont chacun leur organisation, leur vie, leurs chevaux, leur personnel, leur entraînement etc., bref, on ne se fait qu'exceptionnellement de vrais amis, des complices dans ce monde là ! ».

Dans ce contexte d'un engagement quasi-total dans leur carrière sportive qui ne leur laisse que très peu de temps pour nouer et entretenir des relations amicales, surtout dans le cas d'amis non investis dans le monde des sports équestres, les compétiteurs « Pro » se retrouvent fréquemment face à une vie sociale réduite et dans une situation d'isolement, et ce dès leur plus jeune âge, l'engagement dans la carrière sportive intervenant pour la plupart des compétiteurs « Pro » de manière très précoce. Ainsi, Laure [« Pro 2 », amateur] nous explique :

« Quand j'étais enfant ou ado, c'était les chevaux, les chevaux, les chevaux...Mais ce qui posait un problème parce que, par rapport aux copines collège et du lycée, j'étais à part. J'étais un peu exclue, c'est vrai, j'étais exclue puisque le week-end, je n'étais pas là, moi, je faisais mes concours, je faisais mes trucs donc j'étais à part, je n'étais pas membre de leur 'club'. Mais je n'étais pas toute seule, j'avais ma copine S. avec moi et une autre. Donc on était le club de 'tarées' qui se connaissaient depuis la sixième donc on a fait notre scolarité ensemble et on était les trois mêmes tarées à vivre les mêmes choses. Mais bon, au lycée, elles m'ont un peu lâchée, les filles, elles sont parties ailleurs. Mais, par contre, au lycée, j'avais une copine qui me comprenait bien mais elle, elle faisait de la compétition de natation et elle vivait la même chose que moi. C'est-à-dire que par rapport aux autres ados de l'époque, t'étais un peu exclue, tu ne faisais pas les mêmes trucs, tu ne t'achetais pas les mêmes fringues, tu n'avais pas les mêmes centres d'intérêt, donc on était exclues, donc, ça, c'était difficile... ».

Une vie amoureuse parfois difficile

Au-delà de l'aspect amical, l'isolement et la faiblesse du réseau relationnel des compétiteurs « Pro » est également perceptible au niveau de la vie affective et amoureuse de ces derniers. En effet, si ce n'est que très peu le cas pour les compétiteurs et compétitrices des générations antérieures, il apparaît en revanche qu'une proportion importante des jeunes compétiteurs / compétitrices interrogé-e-s sont célibataires et déclarent que de très rares relations amoureuses. Plusieurs d'entre eux expliquent ailleurs que la conciliation entre carrière équestre de haut-niveau et vie amoureuse est difficile, notamment en raison des arbitrages temporels récurrents pour les chevaux. David [« Pro 2 », amateur] ou Sandra [« Pro 2 », amateur] :

« C'était surtout les petites amies, hors équitation [qui lui reprochaient son engagement très chronophage dans sa carrière équestre] Ah ça, c'est l'horreur [rires] ! [Question : Ca a amené des tensions avec vos amies parfois ?] Ah mais sûr ! Il y en a avec qui j'ai coupé les ponts, plus ou moins fort, à cause du cheval, là c'est 'à cause de', pas 'grâce à', parce qu'il a fallu faire des choix, et parce que de toutes façons, moi, c'était hors de question, quand on me demandait de choisir, je disais 'mais non, moi je n'ai pas à choisir, enfin, c'est normal'. En l'occurrence quand j'avais ma jument en pension, j'allais la monter tous les jours parce que c'était ma jument, j'avais la chance d'en avoir, je voulais m'en occuper, c'était comme ça ! ».

souvent, mais de la complicité, non ! Vous ne pouvez pas être complices...La complicité vient d'une union de travail, des déboires...En fait, c'est ça : des étrangers ne peuvent pas être complices, nous sommes tous [les compétiteurs de haut niveau] étrangers les uns vis-à-vis des autres... [...] Vous savez, ce n'est pas un sport où on est complices [...] Là, vous avez que des gens qui n'ont rien de commun ! Rien ! Les cavaliers ont chacun leur organisation, leur vie, leurs chevaux, leur personnel, leur entraînement etc., bref, on ne se fait qu'exceptionnellement de vrais amis, des complices dans ce monde là ! ».

Dans ce contexte d'un engagement quasi-total dans leur carrière sportive qui ne leur laisse que très peu de temps pour nouer et entretenir des relations amicales, surtout dans le cas d'amis non investis dans le monde des sports équestres, les compétiteurs « Pro » se retrouvent fréquemment face à une vie sociale réduite et dans une situation d'isolement, et ce dès leur plus jeune âge, l'engagement dans la carrière sportive intervenant pour la plupart des compétiteurs « Pro » de manière très précoce. Ainsi, Laure [« Pro 2 », amateur] nous explique :

« Quand j'étais enfant ou ado, c'était les chevaux, les chevaux, les chevaux...Mais ce qui posait un problème parce que, par rapport aux copines collège et du lycée, j'étais à part. J'étais un peu exclue, c'est vrai, j'étais exclue puisque le week-end, je n'étais pas là, moi, je faisais mes concours, je faisais mes trucs donc j'étais à part, je n'étais pas membre de leur 'club'. Mais je n'étais pas toute seule, j'avais ma copine S. avec moi et une autre. Donc on était le club de 'tarées' qui se connaissaient depuis la sixième donc on a fait notre scolarité ensemble et on était les trois mêmes tarées à vivre les mêmes choses. Mais bon, au lycée, elles m'ont un peu lâchée, les filles, elles sont parties ailleurs. Mais, par contre, au lycée, j'avais une copine qui me comprenait bien mais elle, elle faisait de la compétition de natation et elle vivait la même chose que moi. C'est-à-dire que par rapport aux autres ados de l'époque, t'étais un peu exclue, tu ne faisais pas les mêmes trucs, tu ne t'achetais pas les mêmes fringues, tu n'avais pas les mêmes centres d'intérêt, donc on était exclues, donc ça, c'était difficile... ».

Une vie amoureuse parfois difficile

Au-delà de l'aspect amical, l'isolement et la faiblesse du réseau relationnel des compétiteurs « Pro » est également perceptible au niveau de la vie affective et amoureuse de ces derniers. En effet, si ce n'est que très peu le cas pour les compétiteurs et compétitrices des générations antérieures, il apparaît en revanche qu'une proportion importante des jeunes compétiteurs / compétitrices interrogé-e-s sont célibataires et déclarent que de très rares relations amoureuses. Plusieurs d'entre eux expliquent ailleurs que la conciliation entre carrière équestre de haut-niveau et vie amoureuse est difficile, notamment en raison des arbitrages temporels récurrents pour les chevaux. David [« Pro 2 », amateur] ou Sandra [« Pro 2 », amateur] :

« C'était surtout les petites amies, hors équitation [qui lui reprochaient son engagement très chronophage dans sa carrière équestre] Ah ça, c'est l'horreur [rires] ! [Question : Ca a amené des tensions avec vos amies parfois ?] Ah mais sûr ! Il y en a avec qui j'ai coupé les ponts, plus ou moins fort, à cause du cheval, là c'est 'à cause de', pas 'grâce à', parce qu'il a fallu faire des choix, et parce que de toutes façons, moi, c'était hors de question, quand on me demandait de choisir, je disais 'mais non, moi je n'ai pas à choisir, enfin, c'est normal'. En l'occurrence quand j'avais ma jument en pension, j'allais la monter tous les jours parce que c'était ma jument, j'avais la chance d'en avoir, je voulais m'en occuper, c'était comme ça ! ».

« Moi, mes chevaux, c'est tout. [...] Ce n'est pas toujours facile parce qu'il [son compagnon] ne comprend pas toujours ça... [Question : Le temps que vous passé avec les chevaux ?] Voilà, il ne comprend pas toujours. Il y a des fois où il dit tu préfères tes chevaux à moi ! Des fois, c'est difficile mais, d'un autre côté, il vaut mieux que l'un qui s'y mette un peu dedans [son ami s'est mis à l'équitation depuis leur rencontre] parce que si c'est pas quelqu'un qui s'y met dedans, c'est même pas la peine, c'est pas gérable ! »

Dans le cas où les compétiteurs et compétitrices « Pro » vivent en couple, nous l'avons vu précédemment¹³, la situation d'homogamie est la plus fréquente, notamment pour des raisons de compatibilité d'emploi du temps et de mode de vie, mais aussi parce que les cavalier-e-s côtoyant peu de personnes hors du monde équestre, la probabilité de se mettre en couple avec un cavalier est grande. Néanmoins, bien que cette homogamie semble limiter les difficultés, elle est loin de les supprimer. Marine [« Pro 2 », cavalière salariée, en couple avec un compétiteur « Pro 2 » également travailleur des sports équestres] nous explique ainsi que, accaparés chacun par leur carrière équestre dans des installations distantes de plus de 100 kilomètres, ils connaissent parfois des difficultés ne serait-ce que pour passer du temps ensemble, avant d'ajouter avec humour :

« On se débrouille pour essayer de se voir au moins sur les terrains de concours [rires] Non, ça va, on arrive à gérer quand même à peu près... même si parfois, c'est serré ».

Cette emprise dévorante de la carrière équestre peut entraîner, pour les compétiteurs et compétitrices « Pro », particulièrement lorsqu'ils sont travailleurs des sports équestres¹⁴, des difficultés pour développer et maintenir des relations amoureuses, notamment lors de la fin de l'adolescence.

Cette emprise est durable. Contrairement à de nombreux autres sports où le temps de la pratique à haut niveau correspond à la période de l'adolescence voire du début de l'âge adulte, soit une période assez brève, les carrières équestres peuvent être poursuivies à haut niveau jusqu'à des âges avancés ce qui implique des difficultés de conciliation entre carrière équestre et vie privée tardives.

2. Un corps masqué et malmené

2.1. Un corps « masqué »

¹³ Pour plus de précisions à ce sujet, cf. Partie 1, Chapitre 3.

¹⁴ Nous l'avons déjà évoqué, il n'est pas rare de voir plus haut niveau national et international des compétiteurs âgés de 50 voire 60 ans.

« Moi, mes chevaux, c'est tout. [] Ce n'est pas toujours facile parce qu'il [son compagnon] ne comprend pas toujours ça [C'est Le temps que vous passez avec les chevaux ?] Voilà, il ne comprend pas toujours. Il y a des fois où tu dit "L'es tes chevaux à moi ! Des fois, c'est difficile mais, d'un autre côté, il vaut mieux que j'y mette un peu dedans [son ami s'est mis à l'équitation depuis leur rencontre] parce que si c'est pas quelqu'un qui s'y met dedans, c'est même pas la peine, c'est pas agréable ! »

Dans le cas où les compétiteurs et compétitrices « Pro » vivent en couple, nous l'avons vu précédemment¹³, la situation d'homogamie est fréquente, notamment pour des raisons de compatibilité d'emploi du temps et de lieu, mais aussi parce que les cavalier-e-s côtoyant peu de personnes hors du monde de l'équitation, la probabilité de se mettre en couple avec un cavalier est grande. Néanmoins, bien que cette homogamie semble limiter les difficultés, elle est loin de les supprimer. Marine [« Pro 2 à l'équitation salariée, en couple avec un compétiteur « Pro 2 » également travaillant dans les sports équestres] nous explique ainsi que, accaparés chacun par leur carrière équestre, installations distantes de plus de 100 kilomètres, ils connaissent parfois des difficultés. Il serait-ce que pour passer du temps ensemble, avant d'ajouter avec humour :

« On se débrouille pour essayer de se voir au moins sur les terrains de concours [rires] Non, ça va, on arrive à gérer quand même à peu près même si parfois, c'est serré ».

Cette emprise dévorante de la carrière équestre entraîne, pour les compétiteurs et compétitrices « Pro », particulièrement lorsqu'ils sont travailleurs des sports équestres, des difficultés pour développer et entretenir des relations amoureuses, notamment lors de la fin de l'adolescence.

Cette emprise est durable. Contrairement à de nombreux autres sports où le temps pratique à haut niveau correspond à la période de l'adolescence voire du début de l'âge adulte, soit une période assez brève, les carrières peuvent être poursuivies à haut niveau jusqu'à des âges avancés ce qui implique des difficultés de conciliation entre carrière équestre et vie privée tardives.

2. Un corps masqué et malmené

2.1. Un corps « masqué »

¹³ Pour plus de précisions à ce sujet, cf. Partie 1, Chapitre 3.

¹⁴ Nous l'avons déjà évoqué, il n'est pas rare de plus haut niveau national et international des compétiteurs âgés de 50 voire 60 ans.

L'équitation est le seul sport où l'athlète n'est pas le sportif mais le cheval. Pour autant, les sports équestres, surtout à haut niveau, impliquent une mise en jeu du corps du cavalier (musculaire, énergétique, technique) importante pour assurer la fonction de « pilote » lors de la pratique montée. Les activités « annexes », non directement liées à la pratique équestre et réalisées « à terre » en amont et en aval de celle-ci (soins aux chevaux, entretien des écuries, etc.) nécessitent également un engagement physique important, conséquence directe de la manipulation d'équipements et de matériel lourd, de gros animaux pas toujours très conciliants et d'une pratique extérieure par tous les temps.

Pourtant, au cours des entraînements à travers l'observation menée sur les terrain de concours, le corps du compétiteur apparaît, dans les représentations, comme « dénié », « masqué », « occulté » par celui du cheval. En effet, alors que les compétiteurs « Pro » évoquent de manière récurrente et centrale le corps de leur(s) monture(s) les pratiques associées pour le maintenir dans un état optimum en vue de réalisations de performances de haut niveau, ils n'évoquent en revanche que très anecdotiquement la question de leur engagement corporel, de la préservation de leur capital physique et des pratiques d'entretien, d'entraînement et de soins qu'on serait en droit d'attendre dans le cadre d'une pratique sportive de haut-niveau.

L'occultation du corps du compétiteur, masqué derrière celui du cheval, a une autre conséquence sur les représentations du corps du « pilote » dans le monde des sports équestres : son asexuation. Les différences physiques, physiologiques et morphologiques entre hommes et femmes sont en effet occultées dans les discours des uns et des autres, sous prétexte que l'athlète est le cheval. Néanmoins, bien que les qualités et les ressources physiques soient objectivement moins déterminantes dans les sports équestres que dans d'autres sports plus énergétiques ou faisant davantage intervenir des qualités physiques telles que la force, et bien que l'on observe ce décalage du corps, certains compétiteurs ont tout de même recours à « l'argument » de la moindre force physique supposée des femmes pour « légitimer » leur faible représentation dans les catégories « Pro ». à l'image de ce qu'affirme Benoît [« Ama 3 », ex-« Pro 2 », 30 ans] :

« Il y a certains chevaux, je pense, qu'il faut de la force, faut doser, quoi, c'est-à-dire, il y a des chevaux, ils se montent sans force [...] et il y a d'autres chevaux, comme l'entier que je monte là, si on n'a pas de force physique...c'est...c'est fini, quoi...on ne peut plus rien...Quand le cheval est physique, on est obligé d'être physique un peu quoi. C'est sûr que là, il y a certaines filles, je pense, qui ne pourront pas monter certains chevaux comme ça, très forts. [...] Je pense que c'est pour ça qu'en 'Pro 1', il y a quand même moins de femmes que d'hommes parce que il y a beaucoup de chevaux de 'Pro 1' ; ce sont des étalons et les étalons, il faut quand même une force physique incroyable... La force physique d'un homme est quand même supérieure ».

Si les compétitrices ne contestent pas que monter des chevaux puissants est parfois difficile et éprouvant physiquement, à l'image d'Alix [« Pro 2 », 27 ans] :

« Avec certains chevaux, c'est un peu plus dur être une femme parce que je vois avec ma jument, au début, j'ai eu beaucoup de mal parce que quand même une petite femme sur une jument qui a de la force, pas qu'il y a des chevaux qui ont de la force et au début, avec ma jument, c'était dur ; c'est plutôt une jument d'homme...mais bon, maintenant qu'elle est bien dressée, j'ai plus de problèmes ; c'est vraiment du dressage, j'ai eu un petit peu des problèmes, mais maintenant, c'est réglé ».

ou encore de Margot [ex-« Pro 2 », amateur performante, 29 ans] :

« Moi j'en ai souffert, physiquement ça a été très dur, ça a été physiquement très dur, l'effort physique, l'effort sportif qui consiste à monter à cheval, plus à monter à cheval qu'à monter en concours, mais ça a été très dur parce que -alors je ne sais pas si ça a un rapport- parce que je suis toute petite, que je suis pas très musclée, j'ai pas une énorme masse musculaire, et que au bout des rênes j'avais un bout de bois... Je veux dire, D. [sa jument] et moi ça a été beaucoup d'affrontements physiques. Ça n'a jamais été violent ou démonstratif mais c'était de la résistance [...] Non, ça a été très dur, je me suis épuisée, j'ai allé au bout, mais ça a marché ! ».

elles expliquent compenser ce « handicap » par un meilleur travail et un meilleur dressage de leur(s) monture(s)¹⁵ ainsi qu'une technique plus précise. Cette supposée moindre force physique ne semble en tous cas pas nuire à la réalisation d'une carrière équestre d'exception, notamment au regard des brillantes performances de certaines cavalières au plus haut niveau national et international. Pierre Caron, ex-entraîneur national CSO, abonde d'ailleurs dans ce sens :

« La force physique n'est pas utile pour monter des obstacles, car l'atout, c'est le cheval, pas le cavalier. Physiquement, les femmes ne sont donc pas désavantagées. Elles ont plutôt un atout par rapport aux hommes : une plus grande sensibilité qui est importante dans la relation avec le cheval, ce qui fait qu'elles montent avec moins d'autoritarisme, avec plus de délicatesse¹⁶ ».

De plus, la moindre force physique supposée en avant apparaît parfois discutable, notamment lorsque l'on compare les morphologies de certains cavaliers et cavalières.

Céline [ex-« Pro 1 », 48 ans] nous explique ainsi :

« Au niveau physique, je fais 1m80...je suis assez costaud donc...je pouvais m'adapter un petit peu à tous les chevaux, quoi. C'est vrai que pour une nana, monter sur un entier qui fait 1m75 au garrot, à moins qu'il soit hyper, hyper bien dressé, c'est pas si évident quoi. Mais bon, je les ai pris jeunes, j'ai eu la chance d'être assez costaud à la base et surtout, avec une qualité d'équitation qui fait que je n'ai pas eu de soucis...non, ça n'a pas été gênant ».

Sandra [« Pro 2 », amateur] va également être confrontée de ce supposé « handicap » :

« Moi, je monte avec mon physique, j'ai des bras, des jambes, je monte plus fort quoi, plus physique, voilà ! Il y a des filles qui montent plus technique...voilà, je dirais que quand on voit une Alexandra Francart [Pro 1], une Fabre-Delès [Pro 1] et une Baillet [Pro 1], ce n'est pas la même chose que quand on me voit moi ou Christel Boulard [Pro 1] qui montons plus...voilà, nous, on est capables de monter des gros monstres ou comme Alexandra Ledermann

¹⁵ Pour plus de précisions à ce sujet, cf. Partie 3, Chap. 2.

¹⁶ Sources : Van Kote (1989). « Equitation : championnat de France. Le retour des cavaliers Mondeddu 07/10/1989, p. 32.



Si les compétitrices ne contestent pas que le cheval puissant est parfois difficile et éprouvant physiquement, à l'image d'Alix [« Pro 2 », 27 ans] :

« Avec certains chevaux, c'est un peu plus dur que avec une femme parce que je vois avec ma jument, au début, j'ai eu beaucoup de problèmes quand même une petite femme sur une jument qui a de la force parce qu'il y a des chevaux qui ont force et au début, avec ma jument, c'était dur ; c'est plutôt une jument d'homme mais bon, maintenant qu'elle est bien dressée, j'ai plus de problèmes ; c'est au dressage, j'ai eu un petit peu des problèmes, mais maintenant, c'est réglé ».

ou encore de Margot [ex-« Pro 2 », amateur performante, 29 ans] :

« Moi j'en ai souffert, physiquement ça a été très dur, ça a été physiquement très dur, l'effort physique, l'effort sportif qui consiste à monter à cheval, plus à monter à cheval qu'à monter en concours, mais ça a été très dur parce que les hommes savent si ça a un rapport - parce que je suis toute petite, que je suis pas très musclée, j'ai pas une énorme masse musculaire, et que au bout des reins j'avais un bout de bois. Je veux dire, D. [sa jument] et moi ça a été beaucoup d'affrontements physiques. Ça n'a jamais été violent ou démonstratif mais c'était de la résistance [] Non, ça a été très dur, je me suis épuisée au bout, mais ça a marché ! ».

elles expliquent compenser ce « handicap » par un meilleur travail et un meilleur dressage leur(s) monture(s) ainsi qu'une technique plus précise. Cette supposée moindre force physique ne semble en tout cas pas nuire à la réalisation d'une carrière d'élite d'exception, notamment au regard des brillantes performances de certaines d'entre elles au plus haut niveau national et international. Caron, ex-entraîneur national ASO, abonde d'ailleurs dans ce sens :

« La force physique n'est pas utile pour monter des obstacles, car c'est le cheval, pas le cavalier. Physiquement, les femmes ne sont donc pas désavantagées. Elles ont plutôt un atout par rapport aux hommes : une plus grande sensibilité qui est importante dans la relation avec le cheval, ce qui fait qu'elles montent moins d'autoritarisme, avec plus de délicatesse ».

De plus, la moindre force physique supposée en avant apparaît parfois discutable, notamment lorsque l'on compare les performances de certains cavaliers et cavalières.

Cécile [ex-« Pro 1 », 48 ans] nous explique ainsi :

« Au niveau physique, je fais 1m80 je suis assez costaud donc je pouvais m'adapter un petit peu à tous les chevaux, quoi. C'est vrai que pour une nana, monter sur un entier qui fait 1m75 au garrot, à moins qu'il soit hyper, hyper bien dressé, c'est pas si évident quoi. Mais bon, je les ai pris jeunes, j'ai eu la chance d'être costaud à la base et surtout, avec une qualité d'équitation qui fait que je n'ai pas eu de soucis non, ça n'a pas été gênant ».

Sandra [« Pro 2 », amateur] va également contre de ce supposé « handicap » :

« Moi, je monte avec mon physique, j'ai de bonnes jambes, je monte fort quoi, plus physique, voilà ! Il y a des filles qui montent plus technique voilà, je dirais que quand on voit une Alexandra Francart [Pro 1], une Fabrice [Pro 1] et une Baillet [Pro 1], ce n'est pas la même chose que quand on me voit moi ou Christel Boulard [Pro 1] qui montons plus voilà, nous, on est capables de monter des gros monstres ou comme Alexandra Ledermann ».

¹⁵ Pour plus de précisions à ce sujet, cf. Partie 3, Chap. 2.

¹⁶ Sources : Van Kote (1989). « Equitation : championnat de France. Le retour des cavalières », 07/10/1989, p. 32.

[Pro 1 , médaillée de bronze aux JO de 1996] qui monte plus comme un garçon quoi. Elle est capable de monter des gros chevaux. Voilà moi, c'est moi, mon type de chevaux, c'est 1m75, j'aime bien les bons gros chevaux bien forts. Moi, les petites carpettes [petits chevaux à la morphologie plutôt fine], j'ai un peu de mal, les petites carpettes ! Je les monte mais c'est plus délicat ».

Ainsi, tantôt masqué, tantôt présenté comme argument justifiant la faible présence des femmes à haut niveau, le corps, et la force physique lui est associé ne constituent pas une explication crédible et objective à ce moindre des compétitrices aux catégories « Pro ».

Au-delà des représentations, ce doni du cavalier occulté par celui du cheval, est également perceptible dans les pratiques : le corps du cheval est l'objet de toutes les attentions (soins, prodiaassage, ostéopathie) et de pratiques d'entretien vouées à sa préservation et à son bien-être (étirements, etc.), parfois poussées à l'extrême, celui du cavalier ne bénéficie d'aucune pratique de soins ou de préparation spécifique nécessaire dans un corps de sportif.

Les observations réalisées nous ont en effet permis de relever nombre de pratiques destinées à préserver, entretenir voir améliorer le capital des montures, et ce tant chez les compétiteurs « Pro » amateurs que travailleurs des sports équestres réguliers par un spécialiste, ostéopathie, balnéothérapie, compléments alimentaires, séances sous solarium, etc.

Margot [ex-« Pro 2 », amateur] évoque ces pratiques à préserver le capital corporel de sa jument :

« Et à partir de ce moment-là [suite à un problème musculaire], les masseurs qui venaient aux écuries ont commencé à s'occuper de D. [sa jument] c'était nécessaire parce que c'était une jument qui était très stressée et qui était souvent très contractée au niveau musculaire donc ça lui faisait du bien d'avoir ça une fois par mois. Donc j'ai fait ça, j'ai commencé à la compléter, j'ai donné des compléments pour les muscles, sélénium etc. J'ai commencé à donner beaucoup d'électrolytes pour récupérer les pertes [minérales] des fers en alu avec des plaques [ferrure au coût élevé offrant un meilleur amortissement des sabots au sol notamment à la réception des obstacles], donc ça a évité le début de la ruine ! [rires] ».

La gestion de l'entraînement, de la préparation physique du cheval un point de vue de son physique apparaît également comme une préoccupation majeure des compétiteurs « Pro », à l'image d'Agnes [ex-« Pro 1 », marchande de chevaux], qui, en réponse à la question « Quelle a été la difficulté majeure de votre parcours équestre »

¹⁷ Nous ne le développerons pas ici mais nous avons pu relever une différence significative dans les pratiques de soins, d'entretien et d'entraînement entre les compétiteurs « Ama » et les Pro, les premiers se préoccupant dans une moindre mesure du capital corporel de leur(s) cheval(s). Ceci concorde avec les différences de représentation du cheval évoquées précédemment (Partie 1).

¹⁸ Il est néanmoins intéressant de constater que si les pratiques des compétiteurs « Pro » travailleurs des sports équestres et amateurs virtuoses sont comparables, leurs discours respectifs diffèrent en revanche, les premiers n'évoquant que très exceptionnellement ces pratiques quasi routinières.

« Je crois que c'est la gestion des chevaux enfin la préparation et la gestion du cheval, de l'amener au bon moment qu'il soit en forme, qu'il soit au maximum de sa condition, à la fois physique mais aussi musculaire, mentale ».

En revanche, à travers nos observations entretiens réalisés, il apparaît que les compétiteurs « Pro » n'affichent pas des conditions de travail et de pratique sportive correspondant à celles attendues pour un sportif de haut niveau.

En effet, que ce soit au niveau de l'hygiène (son sommeil, horaires des repas, consommation de tabac et d'alcool, etc.), du régime alimentaire, l'observation du capital corporel (temps de repos et de récupération), sur les pratiques d'entretien, de préparation et d'entraînement physique, les compétiteurs se distinguent des autres sportifs en ne prenant que peu en considération leur condition, voire en affichant des pratiques en totale contradiction avec les besoins du corps d'un sportif de haut niveau.

Sandra [« Pro 2 », amateur, ostéopathe] insiste en évidence sur l'hygiène de vie des compétiteurs parfois « surprenante » :

« Oui, on [les cavaliers] est les seuls à pouvoir fumer, boire, picoler !!! [rires] Franchement, c'est déjà une grande différence par rapport aux [sportifs], c'est plus cool ! ».

Josette [ex-« Pro 1 » membre de l'Équipe de France CSO, médaillée olympique] évoque le manque d'entraînement physique complémentaire (marche, course à pied, musculation, etc.) des cavaliers :

« Je faisais d'autres sports complémentaires parce que je voulais être en forme, natation, etc. mais pas vraiment enfin pas vraiment pas d'entraînement physique réel »

Marine [« Pro 2 », cavalière salariée] insiste avec d'autres compétiteurs « Pro » - sur le fait que ceux-ci ne prennent pas soin de leur santé et notamment qu'ils ne se livrent pas - ou exceptionnellement - à des pratiques d'échauffements et d'étirements :

« Je pense que, l'idéal, c'est par exemple de pouvoir s'étirer avant de monter à cheval. [Vous le faites ?] Non, jamais ! [rires] Pourtant, c'est vrai, hein, je pense que c'est super important Je pense qu'on ne prend pas assez de temps de le faire : de s'étirer, de s'échauffer avant de monter à cheval plutôt que d'arriver le matin, à 8h, hop à 8h30, le premier cheval direct, quand il fait 3,5° dehors, hop, à cheval, 20 secondes, claques le coup, aller, les boules, une semaine out, à faire de la longe, super quoi ! Il faudrait prendre plus le temps de le faire. [] Oui, les cavaliers ne le font pas assez, ils ne s'occupent pas assez de leur physique ! ».

Tout comme Carole [« Pro 2 », dirigeante d'écurie] :

« Je trouve qu'on ne fait pas assez attention à la limite qu'on s'exerce sur les chevaux (enfin à notre niveau, peut-être un peu). Pro 1, enfin des types comme Michel Robert [Pro 1, membre de l'Équipe de France] tout ça, ils accordent beaucoup plus d'attention sur leur physique) mais pas du tout sur le physique du cavalier alors que tu sors d'un tour [parcours], t'es claqué, c'est pas normal quoi ! On ne travaille pas beaucoup notre physique, on travaille parce qu'on travaille à cheval mais enfin, moi je vois, les cavaliers-là je leur fait

PARTIE 3 Chapitre 1

sauter 4 obstacles, ils n'en peuvent plus. Je trouve qu'on bosse pas notre physique : ni notre endurance, on ne s'échauffe pas avant de monter alors que il y a quand même des efforts physiques...tu le payes après...oui, je trouve que par rapport à plein d'autres sports, on privilégie, enfin on s'occupe bien de l'animal mais le cavalier... ».

ou France [« Pro 1 », membre de l'équipe France] et Laure [« Pro 2 », amateur] :

« Le sportif, il travaille dans un stade...il ne fait pas son stade, il s'occupe que de ses petits muscles! Le cavalier, lui, ne s'occupe pas de lui...si, quand il va aller chez le toubib parce qu'il a les adducteurs en vrac ou le dos en vrac, mais sinon, il ne s'occupe pas de lui ! ».

« Monter à cheval, ça nécessite, j'estime, un minimum de condition physique et je trouve que, à cheval, on ne nous apprend pas à nous échauffer par rapport à d'autres sports où l'échauffement c'est obligatoire, ça te gonfle ou ça ne te gonfle pas, de toutes façons, c'est obligatoire ! A cheval, non, tu montes sur ton cheval et voilà, ton cheval il a le droit de s'échauffer, enfin quand on leur laisse le temps de s'échauffer, mais toi, tu t'échauffes pas du tout. Conclusion, moi, j'ai déjà eu un claquage d'un adducteur mais voilà, quoi, maintenant, j'ai un petit peu oublié de m'échauffer mais pendant longtemps, après l'adducteur, je prenais du temps pour m'échauffer et ça, malheureusement, on ne le fait pas et c'est bien dommage. »

La condition physique n'apparaît d'ailleurs pas comme un enjeu majeur pour les compétiteurs « Pro » qui semblent se contenter d'une condition physique « minimale », sans essayer de l'optimiser, comme l'indique Thomas [ex-« Pro », cavalier, enseignant et dirigeant d'écurie] :

« Non, c'est pas du tout aussi intense que les autres sports...bon, il faut avoir une relative bonne condition physique mais c'est pas...c'est pas le primordial ».

Cela, ajouté au fait que le corps des compétiteurs « Pro » travailleurs des sports équestres est très sollicité pour accomplir - outre la pratique sportive et les activités associées - les autres activités professionnelles rémunératrices très éprouvantes, met ce dernier dans des conditions physiques peu adaptées à une pratique sportive de haut niveau.

En cela, les cavaliers de haut niveau se distinguent très largement d'autres sportifs de haut niveau pour qui la préservation et l'entretien de leur capital corporel apparaît comme une priorité et qui affichent une ascèse sportive rigoureuse.

En effet, dans le cas des danseurs classiques, P-E. Sorignet (2004) met en évidence l'existence d'une hygiène corporelle drastique dans les « institutions totales » que sont les conservatoires. Il évoque, outre les entraînements très rigoureux, la multiplication des pesées mensuelles, et autres évaluations des proportions pour que le corps des danseuses se rapproche du corps féminin idéal. Dans le cas des cavaliers et cavalières « Pro », le respect d'un « poids de forme », sans aller jusqu'à la morphologie « idéale », n'apparaît pas au centre des préoccupations.

De même, les pratiques corporelles des cavaliers de haut niveau se distinguent très nettement de celles des gymnastes qui affichent, comme les danseurs, une ascèse de vie particulière comme principe de gestion de « capital corps » (Papin, 2007). En effet, à travers la

description réalisée par B. Papin du monde de la gymnastique de haut niveau, il apparaît que le gymnaste, contrairement au cavalier, entretient un rapport au corps finalisé sur la performance sportive et ajusté à cette dernière. [...] La finalité poursuivie amène le gymnaste à adopter une ascèse sportive particulière qui est un mode normal de vie, au point de ne plus être perçue comme contrainte (Papin, 2007, p. 218). B. Papin décrit ainsi nombre de pratiques de prévention, de préservation et de gestion du capital corporel réalisées avec assiduité par les gymnastes afin d'avoir un corps le plus performant possible : deux ou trois séquences quotidiennes d'entraînement précédées de séances de massages, ajoutées à des régimes alimentaires draconiens, à un rythme de vie sans excès, à un respect des temps de repos et de récupération mais aussi un évitement de toute activité physique susceptible de contrarier l'efficacité musculaire spécifique à la gymnastique.

Ainsi, « l'adoption d'une ascèse sportive particulière, spécifique à la pratique sportive de haut niveau se présente comme le symbole du trait d'union d'une double logique d'intériorisation des contraintes de vie qui mène à l'entraînement sportif au centre des activités journalières d'une part, et d'un rapport au corps finalisé et ajusté à la performance sportive d'autre part » (Papin, 2007, p. 234).

Le cavalier de haut niveau apparaît ainsi en décalage avec les gymnastes, danseurs ou autres boxeurs au regard de ses pratiques corporelles. Il ne partage pas cette culture commune de gestion du « capital-corps » et cette ascèse sportive particulière dont un des aspects majeurs est le respect d'une hygiène de vie qui interdit tous les débordements, qui apparaissent pourtant déterminants, comme l'indique B. Papin : « Pour le gymnaste de haut niveau comme pour le boxeur, à la manière dont Wacquant décrit le processus, le déroulement heureux d'une carrière, suppose une gestion rigoureuse du corps, un entretien méticuleux de chacune de ses parties, une attention à tous les instants, dans le gymnase et en dehors, à son bon fonctionnement et à sa protection. L'accès à l'excellence sportive exige une gestion rationnelle du corps [...] » (Ibid., p. 236).

Outre le fait que les performances dans les sports équestres reposent, dans une moindre mesure qu'en gymnastique ou qu'en boxe, sur l'état corporel des athlètes, ce net décalage dans les pratiques corporelles dépend de leur capital corporel entre les cavaliers et les autres sportifs est également à mettre en lien avec les conditions d'évolution des uns et des autres : alors que les gymnastes ou autres consacrent la grande majorité de leur

²¹ Nous l'avons vu précédemment, la multiplication des activités plus ou moins éloignées de la stricte pratique équestre mais toutes éprouvantes physiquement va à l'encontre de la préservation du corps performant pour les cavaliers de haut niveau.

description réalisée par B. Papin du monde de la gymnastique de haut niveau, il apparaît que le gymnaste, contrairement au cavalier, entretient un rapport au corps finalisé sur la performance sportive et ajusté à cette dernière. [...] La finalité poursuivie amène le gymnaste à adopter une ascèse sportive particulière qui est un mode normal de vie, au point de ne plus être perçue comme contrainte (Papin, 2007, p. 218). B. Papin décrit ainsi nombre de pratiques de prévention, de préservation et de gestion du capital corporel réalisées avec assiduité par les gymnastes afin d'avoir un corps le plus performant possible : deux ou trois séquences quotidiennes d'entraînement précédées de séances de massages, ajoutées à des régimes alimentaires draconiens, à un rythme de vie sans excès, à un respect des temps de repos et de récupération mais aussi un évitement de toute activité physique susceptible de contrarier l'efficacité musculaire spécifique à la gymnastique.²¹

Ainsi, « l'adoption d'une ascèse sportive particulière, spécifique à la pratique sportive de haut niveau se présente comme le symbole du trait d'union d'une double logique d'intériorisation des contraintes de vie qui mène à l'entraînement sportif au centre des activités journalières d'une part, et d'un rapport au corps finalisé et ajusté à la performance sportive d'autre part » (Papin, 2007, p. 234).

Le cavalier de haut niveau apparaît ainsi en décalage avec les gymnastes, danseurs ou autres boxeurs au regard des pratiques corporelles. Il ne partage pas cette culture commune de gestion du « capital-corps » et cette ascèse sportive particulière dont un des aspects majeurs est le respect d'une hygiène de vie qui interdit tous les débordements, qui apparaissent pourtant déterminants, comme l'indique B. Papin : « Pour le gymnaste de haut niveau comme pour le boxeur, à la manière dont Wacquant décrit le processus, le déroulement heureux d'une carrière, suppose une gestion rigoureuse du corps, un entretien méticuleux de chacune de ses parties, une attention à tous les instants, dans le gymnase et en dehors, à son bon fonctionnement et à sa protection. L'accès à l'excellence sportive exige une gestion rationnelle du corps [...] » (Ibid., p. 236).

Outre le fait que les performances dans les sports équestres reposent, dans une moindre mesure qu'en gymnastique ou qu'en boxe, sur l'état corporel des athlètes, ce net décalage dans les pratiques corporelles dépend de leur capital corporel entre les cavaliers et les autres sportifs est également à mettre en lien avec les conditions d'évolution des uns et des autres : alors que les gymnastes ou autres consacrent la grande majorité de leur

²¹ Nous l'avons vu précédemment, la multiplication des activités plus ou moins éloignées de la stricte pratique équestre mais toutes éprouvantes physiquement va à l'encontre de la préservation du corps performant pour les cavaliers de haut niveau.

temps à leur préparation sportive (physique et technique), nous avons vu, les cavaliers sont obligés de cumuler nombre d'activités récréatives plus ou moins éloignées de leur pratique sportive. Mais au delà, contrairement à la grande majorité des sportifs de haut niveau, notamment des gymnastes et des boxeurs, les cavaliers n'évoluent pas au sein d'une structure dédiée à la formation et l'entraînement des cavaliers de haut niveau, ni ne sont entourés d'une équipe (entraîneur, équipes médicales, etc.) mais sont, la plupart du temps, seuls dans leurs propres installations ou éventuellement dans celles de leur employeur (éleveur, marchand de chevaux, etc.). Ainsi, si que les gymnastes sont largement encadrés dans leur pratique sportive (la pratique sportive sur le mode de la haute performance s'organise autour de cet objectif qui est le corps subissant un traitement spécifique et intensif dans le cadre de structures rationnellement conçues pour atteindre la performance » (Papin, 2007, p.11)), mais également dans les autres pratiques corporelles (alimentation, soins, etc.), les cavaliers de haut niveau tentent de gérer seuls leurs pratiques corporelles. En effet, hormis en cas de blessures graves à une chute ou à un accident « à terre », ces derniers n'évoquent qu'exceptionnellement la consultation de médecins ou autres professionnels de la santé en vue de pratiques, soins ou conseils préventifs. Si comme l'expliquent S. Fleuriel & M. Schotté (2008), les sportifs sont fréquemment placés – avec plus ou moins de succès – sous le contrôle de médias du sport employés par les clubs ou par les fédérations, ce n'est pas le cas pour les cavaliers de haut niveau qui ne bénéficient d'aucun suivi médical particulier, souvent bien moins ailleurs que leurs montures qui voient très régulièrement le vétérinaire et autres ostéopathes, alors que leur corps est soumis à rude épreuve, et ce à double titre (cumul de la pratique sportive et des multiples activités professionnelles annexes), le corps du cavalier de haut niveau jouit pas de pratiques en adéquation avec celles nécessaires à un corps sportif performant.

Ceci est à mettre en regard avec le fait que les cavaliers – qui sont aussi dans la majorité des cas des travailleurs des sports équestres – travaillent dans des installations individuelles (leurs ou celles de leur employeur), et non dans des lieux partagés (gymnases, salles de boxe, conservatoires) ce qui limite le contrôle social des institutions sportives mais également des entraîneurs, préparateurs mentaux ou autres professionnels du sport. Dénuées d'encadrement, leur

²⁵ Ce faible intérêt pour le capital corporel du cavalier de haut niveau peut aussi être perçu à travers le rapport au dopage : alors que dans de nombreux sports les pratiques de dopage existent, notamment en vue de la recherche de la performance, au-delà des limites du corps, dans le cas des sports équestres, ces pratiques se limitent au dopage du cheval (lors des derniers Jeux Olympiques à Pékin, en 2008, 5 cas de dopage ont été décelés chez les chevaux participant à la compétition de CSO) mais est extrêmement rare (et dans ce cas plutôt en vue de limiter les effets d'une blessure ou d'une douleur que pour améliorer les performances physiques) dans le cas des cavaliers.

temps à leur préparation sportive (physique et technique), nous avons vu, les cavaliers sont obligés de cumuler nombre d'activités récréatives plus ou moins éloignées de leur pratique sportive. Mais au delà, contrairement à la grande majorité des sportifs de haut niveau, notamment des gymnastes et des boxeurs, les cavaliers n'évoluent pas au sein d'une structure dédiée à la formation et l'entraînement des cavaliers de haut niveau, ni ne sont entourés d'une équipe (entraîneur, équipes médicales, etc.) mais sont, la plupart du temps, seuls dans leurs propres installations ou éventuellement dans celles de leur employeur (éleveur, marchand de chevaux, etc.). Ainsi, si que les gymnastes sont largement encadrés dans leur pratique sportive (la pratique sportive sur le mode de la haute performance s'organise autour de cet objectif qui est le corps subissant un traitement spécifique et intensif dans le cadre de structures rationnellement conçues pour atteindre la performance » (Papin, 2007, p.11)), mais également dans les autres pratiques corporelles (alimentation, soins, etc.), les cavaliers de haut niveau tentent de gérer seuls leurs pratiques corporelles. En effet, hormis en cas de blessures graves à une chute ou à un accident « à terre », ces derniers n'évoquent qu'exceptionnellement la consultation de médecins ou autres professionnels de la santé en vue de pratiques, soins ou conseils préventifs. Si comme l'expliquent S. Fleuriel & M. Schotté (2008), les sportifs sont fréquemment placés – avec plus ou moins de succès – sous le contrôle de médias du sport employés par les clubs ou par les fédérations, ce n'est pas le cas pour les cavaliers de haut niveau qui ne bénéficient d'aucun suivi médical particulier, souvent bien moins ailleurs que leurs montures qui voient très régulièrement le vétérinaire et autres ostéopathes, alors que leur corps est soumis à rude épreuve, et ce à double titre (cumul de la pratique sportive et des multiples activités professionnelles annexes), le corps du cavalier de haut niveau jouit pas de pratiques en adéquation avec celles nécessaires à un corps sportif performant.²⁵

Ceci est à mettre en regard avec le fait que les cavaliers – qui sont aussi dans la majorité des cas des travailleurs des sports équestres – travaillent dans des installations individuelles (leurs ou celles de leur employeur), et non dans des lieux partagés (gymnases, salles de boxe, conservatoires) ce qui limite le contrôle social des institutions sportives mais également des entraîneurs, préparateurs mentaux ou autres cadres du sport. Dénuées d'encadrement, leur

²⁵ Ce faible intérêt pour le capital corporel du cavalier de haut niveau peut aussi être perçu à travers le rapport au dopage : alors que dans de nombreux sports les pratiques de dopage existent, notamment en vue de la recherche de la performance, au-delà des limites du corps, dans le cas des sports équestres, ces pratiques se limitent au dopage du cheval (lors des derniers Jeux Olympiques à Pékin, en 2008, 5 cas de dopage ont été décelés chez les chevaux participant à la compétition de CSO) mais est extrêmement rare (et dans ce cas plutôt en vue de limiter les effets d'une blessure ou d'une douleur que pour améliorer les performances physiques) dans le cas des cavaliers.

activité sportive et les pratiques associées ne sont pas contrôlées ce qui a des conséquences notamment sur leurs comportements et leurs pratiques corporelles.

Alors que dans le cas des gymnastes ou des boxeurs, on assiste à une construction collective de la performance avec un contrôle social qui entoure la production, il n'en est rien pour les cavaliers de haut niveau.

Cette situation, pourtant surprenante pour des sportifs de haut niveau, n'est paradoxalement jamais interrogée ou remise en cause par eux-mêmes, ni par les autres acteurs du monde des sports équestres. Bien que certains évoquent des « différences » avec d'autres sportifs, leur interrogation ne semble pas aller au-delà d'un simple constat. Ainsi, Frédéric [« Pro 2 », cavalier et enseignant] et Agathe [« Pro », cavalière salariée] expliquent :

« Hormis qu'on s'use un peu le dos et les genoux, moi, je trouve que, par rapport à d'autres sports, c'est quand même un sport relax, hein, c'est quand même le cheval qui fait tout...indirectement... Moi, je connais des footballeurs, je connais des tennismen à un haut niveau : ils ont un sacré entraînement, les gars ! Les footballeurs, ils se font dix bornes de footing tous les matins, une heure de foot, technique, machin... Nous on monte nos chevaux mais par contre, la plupart boivent l'apéro, la plupart fument une clope, la plupart vont en java sans qu'un problème soit engendré au pire le lendemain ! ».

« C'est clair que ça ne demande pas la même condition que d'aller courir, que d'aller faire un Tour de France ou pour être footballeur, c'est clair mais ça en demande de plus en plus en tous cas ».



Les compétiteurs « Pro » se retrouvent ainsi dans une situation paradoxale : alors qu'ils se présentent comme des sportifs de haut niveau dans leurs conditions de vie, de travail et d'entraînement ainsi que la gestion de leurs chevaux, ils apparaissent en contradiction totale avec celles attendues pour un sportif de haut niveau : pas de soins, pas de préparation physique, d'échauffements, d'étirements, d'hygiène de vie (sommeil, alcool, nourriture), etc.

Au regard des discours des compétiteurs et de leurs conditions d'existence, on peut penser que ce déni du corps permet aux cavaliers de « accepter » une souffrance physique récurrente et une mise en danger de leur corps.

2.2. Un déni du risque et de la souffrance du corps

En effet, ce déni du corps de la part du compétiteur « Pro » s'accompagne quasi systématiquement d'un déni du risque corporel (blessures, accidents, etc.) ainsi que d'une minimisation des blessures, douleurs et des conséquences des chutes ou accidents « montés » ou « à terre » lors de l'entretien des chevaux.

activité sportive et les pratiques associées ne sont pas contrôlées ce qui a des conséquences notamment sur leurs comportements et leurs pratiques corporelles.

Alors que dans le cas des gymnastes ou des boxeurs, on assiste à une construction collective de la performance avec un contrôle social qui entoure la production, il n'en est rien pour les cavaliers de haut niveau.

Cette situation, pourtant surprenante pour les cavaliers de haut niveau, n'est paradoxalement jamais interrogée ou remise en cause par les autres acteurs du monde des sports équestres. Bien que certains évoquent des « différences » avec d'autres sportifs, leur interrogation ne semble pas aller au-delà d'un simple constat. Ainsi, Frédéric [« Pro 2 », cavalier et enseignant] et Agathe [« Cavalière salariée »] expliquent :

« Hormis qu'on se use un peu le dos et les genoux, moi, je trouve que, par rapport à d'autres sports, c'est quand même un sport relax, hein, c'est quand même le cheval qui fait tout indirectement. Moi, je connais des footballeurs, je connais des tennismen à un haut niveau : ils ont un sacré entraînement, les gars ! Les footballeurs, ils se font dix bornes de footing tous les matins, une heure de foot, technique, machin. Nous on monte nos chevaux mais par contre, la plupart boivent l'apéro, la plupart fument une clope, la plupart vont en java sans qu'un problème soit engendré au pire le lendemain ! ».

« C'est clair que ça ne demande pas la même condition que d'aller courir, que d'aller faire un Tour de France ou pour être footballeur, c'est clair mais ça en demande de plus en plus en tous cas ».

Les compétiteurs « Pro » se retrouvent ainsi dans une situation paradoxale : alors qu'ils se présentent comme des sportifs de haut niveau dans des conditions de vie, de travail et d'entraînement ainsi que la gestion de leur entreprise apparaissent en contradiction totale avec celles attendues pour un sportif de haut niveau : pas de soins, de préparation physique, d'échauffements, d'étirements, d'hygiène (sommeil, alcool, nourriture), etc.

Au regard des discours des compétiteurs sur leurs conditions d'existence, on peut penser que ce doni du corps permet aux cavaliers de « accepter » une souffrance physique récurrente et une mise en danger de leur corps.

2.2. Un doni du risque et de la souffrance du corps

En effet, ce doni du corps de la part du compétiteur « Pro » s'accompagne systématiquement d'un doni du risque (chutes, accidents, etc.) ainsi que d'une minimisation des blessures, douleurs et conséquences des chutes ou accidents « montés » ou « à terre » lorsqu'ils sont dans l'entretien des chevaux.

Ce d'œni, apparu lors de nos observations, firent au fil des années au cours desquels les compétiteurs « Pro » évoquent plusieurs blessures et autres accidents.

Ainsi, plusieurs cavaliers interrogés nous racontent des accidents chutes survenus « à cheval », à l'image d'Agnes [ex-« Pro 1 », marchande de chevaux] :

« J'avais fait une grosse chute avec Balkar, dans un triple saut en panache : je suis partie aussi en avant, sur la tête, j'ai fait trois pas de sœnelles. C'est-à-dire : les gens ont eu peur, ils ont cru que j'étais morte. Les secouristes sont arrivés en disant à E. [son mari] : elle est en train de mourir [] Quand j'ai réveillé, j'étais à l'hôpital, tout allait bien et j'ai fait des chutes, souvent sur la tête et j'ai fait deux ou trois pertes de mémoire ».

ou d'Agathe [« Pro 1 », cavalière salariée] :

« A chaque fois [que je me suis blessée], c'est des trucs nuls quoi ! Une fois, j'étais sur un [cheval de] 4 ans et je voulais aller à droite, il est allé : mon genou est resté dans le milieu... Là début d'année, une jument qui a peur des autres, elle fait demi-tour, je me reçois bien mais elle me marche dessus ! ».

Les compétiteurs énumèrent ainsi nombre de blessures conséquentes aux chutes, tels que : « Pro 2 », amateur], Frédérique [« Amatrice et enseignante], Paul [« Ama 3 », cavalier, enseignant et soigneur salarié], Agathe [« Pro 1 », cavalière salariée], Laure [« Pro 2 », amateur] ou encore Jean [« Travailleur salarié, éleveur et dirigeant d'œcurie] :

« J'ai eu une morsure, j'ai eu 4 traumatismes crâniens et puis l'épaule, avec mon cheval, une luxation à l'épaule ».

« Le pire souvenir, c'est des gamelles avec des fractures de choses comme ça. [] Je me suis pas mal blessée, avec les jeunes chevaux, pas mal. Je me suis cassé deux fois le poignet, une fois la jambe, une fois la clavicule ».

« Oui, oui, j'en ai eu pas mal [d'accidents à cheval], moi, je les collectionne ! J'ai déjà eu pas mal de traumatismes crâniens, le genou droit, là le genou gauche Je suis resté dans les pommes une après-midi avec un traumatisme crânien, j'ai cassé une épaule, le poignet euh les doigts, ils sont tous tordus parce que j'en ai cassé plusieurs non, quand même moi, j'en ai eu pas mal ! ».

« J'ai commencé par la clavicule, le poignet, une cheville, entre-temps, l'autre genou, j'ai re-eu une cheville cette année et là le poignet que c'est déjà pas mal, et ça m'a valu quelques opérations ! ».

« Alors, j'ai eu : un orteil, un doigt, multiples foulées, fracture du fœmur, œcrasement du quadriceps, une côte c'est déjà pas mal ! ».

« Alors, je me suis cassé une côte, le pif, un doigt, que des petits trucs mais je suis assez précautionneux là-dessus, je ne prends pas de risques ».

Des récits confirmés sur le terrain !

Alors que nos observations, mais surtout les récits, font apparaître de fréquentes blessures consécutives à des chutes ou « dents à terre », notre enquête de terrain confirme les dires de compétiteurs. En effet, lors des rencontres avec les compétiteurs interviewés, nous avons été surpris par la fatigue de ces derniers, mais surtout par leur « état » physique. Ainsi, nous avons rencontré une trentaine de chiens réalisés à un compétiteur travailleur posts équestres qui sortait à l'hôpital après une chute d'un cheval de propriétaire qui lui est retombé sur le corps la veille. Immobilisé sur son canapé, il souffre de nombreuses contusions et d'une torsion du genou. Nous avons également rencontré une compétitrice « Pro 2 » à laquelle un cheval venait de décrocher le dos suite à une chute violente, ou encore une compétitrice travailleuse des sports équestres qui a eu des urgences avec de multiples contusions et une fracture du nez après avoir été bousculée par un cheval qu'elle emmenait au pré.

Ainsi, si le risque et les lésions sont souvent minimisés dans les discours, ils semblent néanmoins constituer une réalité à part entière dans le quotidien des cavaliers, de manière largement aussi fréquente à terre qu'à cheval, aussi bien dans le cadre de l'activité professionnelle que de la pratique sportive.

Les compétiteurs évoquent également à des reprises des accidents survenus « à terre », comme Sandra :

« Le pire souvenir à cheval, c'est ma morsure. J'ai fait mordre par un [cheval] entier quand j'avais 12 ans : j'ai eu 17 points de suture sur la cuisse avec la trace des dents qui reste voilà, ça c'est le pire, le pire souvenir. Le reste, comme les chiens etc ça passe outre, on s'en fout quoi ».

A l'image de ce qu'exprime cette dernière, les compétiteurs minimisent quasiment systématiquement la gravité de leurs blessures et accompagnent l'adoption de pratiques à risques notamment au regard de leur art de vivre et de leur convalescence post-chutes : au lieu de suivre les prescriptions médicales suite aux blessures, les compétiteurs affichent systématiquement des comportements à risques en ne respectant pas le temps d'interruption de leur pratique, comme nous l'avons vu avec Sandra, mais aussi Laure [« Pro 2 », amateur] ou Carole [« Pro dirigeante d'Écurie »] :

« Je me suis arrêtée de monter complètement parce que j'ai sauté et encore je montais avec mon plâtre ! ».

« J'ai eu un accident, avec U. [son cheval], j'ai allé chez M. [travailleur des sports équestres], il a des installations assez précieuses [] mon cheval a eu peur et on a dévalé les pentes, les câbles, les machins donc j'ai eu un grand [] je me suis retrouvée à l'hôpital, 3 semaines d'hosto, fauteuil roulant, béquilles, enfin, la totale ! Mon accident, je l'ai eu le 13 mars et j'ai repris [l'équitation] au mois d'août contre tout avis, parce que pour les kinos, c'était hors de question ! J'avais tous les avis médicaux favorables mais ça devenait extrêmement insupportable donc je suis remontée et 15 jours après j'étais en concours ! ».

« Je me suis pété 4 fois la main, le petit doigt, j'ai eu un truc que j'ai eu, je me suis fait une fracture sur une vertèbre mais c'était sur une transversale donc j'ai juste arrêté de monter 15 jours, j'ai fait ma qualif pour les championnats [de France], j'ai re-arrêté 15 jours et je suis partie aux Championnats donc une super douleur mais bon ça m'a pas non plus tué ! ».

Le faible intérêt porté au corps et à sa préservation est également perceptible dans des sportifs professionnels que les compétiteurs considèrent comme secondaires au regard de leur carrière sportive tant que leur corps est en état de leur permettre de monter avec plus ou moins de confort à cheval. Ainsi, Marie-Pro 2 », cavalière salariée, 24 ans] nous explique que, suite à une déchirure des ligaments croisés du genou, elle ne s'est toujours pas fait opérer pour ne pas pénaliser sa saison, quitte à souffrir quotidiennement :

« Sur le coup ça fait mal et les 6 mois d'après, vous êtes fauchée comme ça, vous avez le genou qui vous lâche [] Ce n'est pas agréable mais je n'ai toujours pas été opérée car on m'a dit que j'avais le temps. [] Mais de toutes manières je pense que tant que ça n'aura pas cassé, je ne me ferai pas opérer, ça attendra. Non, mais je me dis qu'au jour d'aujourd'hui, j'ai 2 chevaux qui vont bien, qui font les Grands Prix donc je vais profiter de ce moment-là où j'ai 2 chevaux de tête, c'est quand même sympa d'être là dans 2 jours, allez, hop, j'arrête tout !, puisque c'est un arrêt de 6 mois pour se faire opérer d'un croisé, donc j'arrête tout pendant 6 mois et je me fais opérer. Euh, ben non, le jour où je n'aurai plus de chevaux de B1 [Pro 2], je me ferai opérer de ce croisé »

Néanmoins, cette banalisation de la blessure n'est pas spécifique aux cavaliers, mais se retrouve dans l'ensemble du monde sportif de haut niveau. La banalisation de la douleur et banalisation des blessures sont deux phénomènes qui caractérisent la vie du champion (Papin, 2007, p.18). B. Papin (2007) explique que cette banalisation de la blessure permet au gymnaste d'intégrer l'effort continu à la douleur qui rend possible la poursuite de sa carrière. Il semble en aller de même dans le cas des cavaliers, bien que les carrières équestres soient plus longues que celles des gymnastes, ce qui implique une acceptation de la douleur sur le long terme et non une gestion à court terme. J. Defrance (2003, 1^{re} éd. 1995) abonde dans le même sens : « Dans une position d'instrument, le corps doit rendre, il doit être régulièrement sollicité, tandis que les douleurs physiques ou les émotions négatives comme des angoisses à ignorer et à évacuer (relation comparable au rapport aux classes populaires ; voir Boltanski (1971)) (Defrance, 2003, p. 53).

Ainsi, « les athlètes de haut niveau passent pour des modèles d'excellence en matière de condition physique, souffrent en permanence de blessures et de douleurs. Pressés par le milieu sportif de continuer à jouer quand ils ont recours à des calmants et à toutes sortes de rituels pour éloigner le mal (ibid., p. 54). Contrairement aux représentations sociales - et à l'idée que le sport exerce une influence bénéfique sur la santé est aujourd'hui bien implantée - est l'aboutissement d'un travail visant à assimiler l'effort physique et le bien, et à recourir à l'aide d'arguments scientifiques. La médecine a joué en matière un rôle déterminant (Waddington, 2000) » (ibid., 2003, p. 71) - la pratique sportive de haut niveau ne va donc pas de pair avec une bonne

sant³⁰ mais, au contraire, met le corps à rude épreuve. C'est ce que nous avons également pu observer chez la population des cavaliers de haut niveau mais également le corps est leur instrument/outil de travail sportif de haut niveau mais également en tant que travailleurs engagés dans des activités très éprouvantes physiquement. Dans le monde sportif, le corps occupe une place paradoxale, comme l'explique C. Dötzer (2002) Corps magnifié, il est également méprisé, presque martyrisé. La douleur, notamment, n'est pas seulement un signal d'alerte, mais à la fois comme obstacle, à surpasser et à ignorer, et comme manifestation de l'efficacité de l'exercice et de l'engagement du sportif (Dötzer, 2002, p.. 89)

Dans le cas des sports équestres, on peut percevoir ce rapport difficile au corps et à la douleur est d'autant plus acceptée que ces sportifs de haut niveau sont également majoritairement des travailleurs des sports issus des classes sociales les moins favorisées.

Or, des travaux comme ceux de L. Boltanski (1971), P. Bourdieu (1979, 1984) ou G. Mauger (1987) mettent en évidence des usages sociaux du corps, habitudes corporelles et cultures somatiques différenciées selon les classes sociales : les classes populaires nouent une relation plutôt instrumentale avec le corps et ont un seuil de tolérance à la douleur plus élevé, valorisation de la force les conduit à une meilleure tolérance à la douleur (Le Breton, 2004, 1^{ère} éd. 1992, p.105). Ainsi, dans un milieu populaire, provoque la représentation d'un corps outil corrélatrice d'un rapport instrumental à l'organisme. La valeur de virilité (Bourdieu, 1998) inscrite dans les corps permet de comprendre beaucoup des conduites de ceux qui ne peuvent compter que sur leur force de travail. [L]a valorisation de la force corporelle renvoie aussi à la résistance aux maux atteintes faites au corps. Tant que le corps reste perçu essentiellement comme un outil, il conviendrait le moins possible pour ne pas réduire son activité (Duret & Roussel, 2003, p.12-13).

A l'inverse, les classes sociales privilégiées dont font partie les amateurs virtuoses ont une relation au corps plus esthétique et une attitude plus positive (Boltanski, 1971 ; Le Breton, 2004), ce qui explique pourquoi ils tentent davantage de préserver leur capital corporel, en dévolant au maximum les tâches les plus éprouvantes physiquement, mais aussi expriment davantage que leurs homologues travailleurs des sports équestres des difficultés physiques

³⁰ Il est néanmoins important de préciser que, contrairement à d'autres sportifs de haut niveau qui bénéficient d'un suivi médical avec notamment les médecins du sport dont la fonction consiste principalement à prodiguer des soins permettant à ces derniers de poursuivre leur activité sportive même en cas de blessure, les cavaliers ne sont pas ou très rarement suivis par ces médecins spécialisés.

auxquelles ils sont – pourtant moins que les ~~équités~~ – confrontés. Ainsi, comme l'explique C. Détrez (2002), « la corrélation entre classes populaires et culture somatique de la force, d'une part, et, d'autre part, ~~classes~~ favorisées et culture somatique de la forme, est désormais bien connue et permet de rassembler dans ~~le même~~ principe explicite les comportements alimentaires, sportifs, esthétiques, etc. (Détrez, 2002, p. 145). Cela nous permet notamment de comprendre les différences de pratiques, ~~également~~ de représentations du corps, de la douleur et des blessures, entre ~~les~~ amateurs virtuoses « Pro » ~~et~~ les travailleurs des sports équestres « Pro » qui affichent un plus fort ~~de~~ la souffrance et une banalisation plus accentuée des blessures.

L'adoption de pratiques à ~~risques~~ apparaît également dans le récit de l'activité sportive quotidienne des cavalier-e-s qui ne semblent ~~pas~~ toujours respecter les mesures de sécurité destinées à limiter les risques d'accidents corporels, à l'image de Marine [« Pro 2 », cavalière salariée] :

« Je me suis retournée [alors que le poney se cabre, il est déséquilibré et retombe en arrière sur sa cavalière] un jour avec un poney - une chose à ne pas faire : sans bombe, en jeans, en débardeur, sur une dalle de gravillons - et j'ai ~~tapé~~ la première par terre sur la dalle, j'ai eu de la chance, je n'ai presque rien eu... ».

Néanmoins, alors que les plus jeunes ~~compétiteurs~~ « Pro » affichent fréquemment ces pratiques à risques, les ~~plus~~ expérimentés, surtout les ~~travailleurs~~ des sports équestres, semblent au contraire tentés de les limiter, comme nous l'explique par exemple Jean [« Pro 2 », cavalier salarié, ~~enseignant~~ dirigeant d'écurie, 47 ans] :

« Je prends des risques ~~en~~ montant, ça c'est clair parce ~~avec~~ les poulains, tu prends toujours des risques [...] Mais, par contre, j'essaie toujours de bien faire le travail en amont à pied pour pouvoir être tranquille quand on doit monter dessus. Et puis, à terre, je fais toujours en sorte de jamais leur faire confiance même si j'ai beaucoup ~~de~~ confiance pour un cheval, même si je sais que ce cheval-là parce que s'il ~~me~~ moince ou me pète quelque chose ou me met un coup de pompe, il le fera par rapport à une situation, c'est pas par rapport à la personne donc j'essaie toujours de faire gaffe... Si tes chevaux sont bien préparés et tout ça, après ça va, même si ça ne veut pas dire que tu ne vas pas te gameller ! ».

Ainsi, malgré une énumération souvent consécutive de blessures et ~~des~~ contusions et traumatismes plus ou moins sérieux, les ~~compétiteurs~~ minimisent la gravité de ces blessures et leur fréquence, et affichent des pratiques ~~qui~~ ne respectent ~~souvent~~ pas les exigences minimales de sécurité.

En revanche, ici encore, on peut remarquer ~~ils~~ ~~qu'ils~~ se montrent beaucoup plus loquaces et inquiets quand il s'agit des ~~risques~~ de leur(s) monture(s).

On peut penser ici également que ce déni du risque permet aux compétiteurs de mieux gérer leur stress et leur carrière de compétition, notamment suite à de mauvaises chutes (ils évoquent tous des chutes très périlleuses et à de nombreux accidents au cours de leur carrière) ou à de mauvaises expériences (ils relatent également souvent des mésaventures tragiques vécues par des collègues, pairs voire amis).

En effet, ce déni du risque corporel est associé à un déni récurrent de la peur, souvent évoquée d'ailleurs sous un autre nom, tel « adrénaline », « pression », etc.

Bien qu'apparaissant fréquemment dans les discours des compétiteurs « Pro », la peur est plutôt réfutée, minimisée ou présentée comme un sentiment que les compétiteurs interrogés ne ressentiraient pas, contrairement à leurs pairs.

Ainsi, Jean [« Pro 2 », cavalier salarié, enseignant et dirigeant d'écurie] explique :

« Non [je n'ai jamais eu peur à cheval], parce que je pense que le jour où ça m'arrivera, j'arrêterai de monter...oui, parce que je pense que c'est comme un mec qui fait de la vitesse en Formule 1 quoi : le jour où il a peur d'aller vite, il arrête...Bon, j'ai parfois des appréhensions, mais pas des peurs...Mais des appréhensions sur le comportement des chevaux, à côté d'eux, mais une fois dessus, non ».

Tout comme Frédéric [« Pro 2 », cavalier salarié, enseignant] et Clémence [« Ama 3 », cavalière, enseignante et dirigeante d'écurie] :

« [Question : Et ça prendre de gros gadins], ça ne t'a jamais 'refroidi' ? Oh non, mais je suis un peu tête brûlée ! [Question : Ça ne t'a jamais peur ?]. Je ne crois pas non, parce que déjà, quand j'étais tout petit, on me filait toutes les charognes que personne ne voulait monter, et moi je prenais des gadins. Mais après, dès qu'il y a un peu d'appréhension, d'anxiété, on n'est plus maître à bord, quoi, on n'est plus serein...Je m'interdis d'y penser, ouais, indirectement, je n'y pense pas, je ne sais pas ».

« Peur... ah, ah ! [rires] Peur ! Mise à part ma phobie devant la barre, non, ça va ! Non, d'ailleurs je suis assez barje, quoi. Mon truc préféré du temps où tout allait bien, c'était le débouillage, malgré les pelles que je me suis prises ! [...] Non, y'a pas de peur à part ces trois dernières foulées ».

Paul [« Ama 3 », enseignant, soigneur et cavalier salarié] évoque également la peur mais à demi-mot et avec beaucoup de distance, et parle plutôt « d'adrénaline » :

« [Ca vous est arrivé d'avoir peur ?] Non, pas trop sur les barres, à cheval, ces choses-là, non. Mais plus avec des jeunes chevaux quand on a la sensation de rien maîtriser, c'est-à-dire de pas pouvoir s'arrêter, de pas pouvoir tourner, pas pouvoir...rien faire, quoi ! Y'a un petit peu d'adrénaline qui monte, mais je ne sais pas si j'appellerais ça vraiment de la peur...mais on sent quand même qu'on ne maîtrise pas tout...la sensation de pas maîtriser du tout, de rien maîtriser, c'est toujours délicat...mais, sinon...non. Même embêtant, c'est pas quand je suis tombé que je me suis fait le plus mal ou peur...Là [il sort de l'hôpital suite à une violente chute], je ne me suis pas du tout fait peur ».

Néanmoins, ce déni de la peur et du danger, tout au moins dans les discours, semble moins présent chez les compétiteurs plus expérimentés qui indiquent avoir évolué dans leurs représentations de la pratique et ainsi, devenant plus conscients du risque, déclarent en prendre moins, à l'image de Frédérique [« Ama 3 », cavalière et enseignante] :



On peut penser ici également que ce doni permet aux compétiteurs de mieux gérer leur stress et leur carrière de compétition suite à de mauvaises chutes (ils évoquent tous des chutes très périlleuses et dures au cours de leur carrière) ou à de mauvaises expériences (ils relatent également des mésaventures tragiques vécues par des collègues, pairs voire amis).

En effet, ce doni du risquerobres est associé à un doni de la peur, souvent évoqué d'ailleurs sous un autre nom de « adrénaline », « pression », etc.

Bien qu'apparaissant fréquemment dans les discours des compétiteurs « Pro », la peur est plutôt réfutée, minimisée ou présentée comme un sentiment que les compétiteurs interrogés ressentiraient pas, contrairement à leurs pairs.

Ainsi, Jean [« Pro 2 », cavalier salarié et dirigeant d'écurie] explique :

« Non [je n'ai jamais eu peur à cheval], parce que je pense que le jour où ça m'arrivera, j'arrêterai de monter oui, parce que je pense que ça va être comme un mec qui va à la vitesse en Formule 1 quoi : le jour où il a peur d'être arrêté, il arrête. Bon, j'ai parfois des appréhensions, mais pas des peurs. Mais des appréhensions complètement des chevaux, à côté d'eux, mais une fois dessus, non ».

Tout comme Frédéric [« Pro 2 », cavalier salarié et dirigeant d'écurie] et Clémence [« Ama 3 », cavalière, enseignante et dirigeante d'écurie] :

« [Question : Et ça prend de gros gadins], ça ne t'a jamais effrayé, mais je suis un peu tété brblée ! [Question : Ça ne t'a jamais effrayé ?]. Je ne crois pas non, parce que déjà quand j'étais tout petit, on me filait toutes les charognes que personne ne voulait monter, et moi je prenais des gadins. Mais après, dès qu'il y a un peu d'appréhension, d'anxiété, on n'est plus maître à bord, quoi, on n'est plus serein. Je m'interdis d'y penser, ouais, indirectement, je n'y pense pas, je ne sais pas ».

« Peur ah, ah ! [rires] Peur ! Mise à part ma phobie devant la barre, non, ça va ! Non, d'ailleurs je suis assez barje, quoi. Mon truc préféré du temps où tout allait bien, c'était le débouffage, malgré les pelles que je me suis prises ! [Non, y'a pas de peur à part ces trois dernières foulées ».

Paul [« Ama 3 », enseignant, soigneur et cavalier] évoque également la peur mais à demi-mot et avec beaucoup de distance, il préfère plutôt « d'adrénaline » :

« [Ca vous est arrivé d'avoir peur ?] Non, pas trop sur les barres, à cheval, ces choses-là non. Mais plus avec des jeunes chevaux quand on a la sensation de rien maîtriser, c'est-à-dire de pas pouvoir s'arrêter, de pas pouvoir tourner, pas pouvoir rien faire, quoi ! Y'a un petit peu d'adrénaline qui monte, mais je ne sais pas si j'appellerais ça vraiment de la peur mais on sent quand même qu'on ne maîtrise pas tout la sensation de pas maîtriser du tout, de rien maîtriser, c'est toujours délicat mais, sinon non. M'embête c'est pas quand je suis tombé que je me suis fait le plus mal ou peur. Là [il sort de l'hôpital suite à une violente chute], je ne me suis pas du tout fait peur ».

Néanmoins, ce doni de la peur du danger, tout au moins dans les discours, semble moins présent chez les compétiteurs plus expérimentés qui indiquent avoir évolué dans leurs représentations de la pratique et ainsi, plus conscients du risque, ils déclarent en prendre moins, à l'image de Frédéric [« Ama 3 », cavalière et enseignante] :

« Ce qui est sûr c'est que plus je grandis, plus dans le milieu et plus j'évite la prise de risques, quoi. C'est vrai qu'à 16-18 ans, j'étais sûr que je ne referais plus maintenant, ça, c'est sûr ! Effectivement, quand je me suis cassé la jambe, les bras, tout ça, c'était des prises de risques limite inconscientes, quoi. [Question : Maintenant, tu as plus conscience des risques ?]. Ah, oui, beaucoup plus ! Je ne fais plus la moitié de ce que je faisais avant, ça c'est sûr. Je ne suis plus prête à tout bon malgré que j'ai 23 ans ! Oui, je fais beaucoup plus attention, je prends beaucoup plus de mesures de sécurité avant de faire les choses. Avant, j'allais monter sur un cheval au milieu d'un champ, si il n'était pas débouffé, ce n'était pas grave ! ».

Par ailleurs, les compétiteurs « Pro » semblent davantage dire leur peur lorsqu'ils ont un terme à leur carrière sportive, mais que le doni est beaucoup plus présent dès lors que le cavalier est encore engagé dans une pratique compétitive.

De même, alors que les compétiteurs « Pleurs dans les sports équestres indiquent ne pas ressentir de peur, les amateurs sont plus enclins à reconnaître qu'ils la ressentent parfois dans leur pratique sportive, à l'image de David [« Pro 2 », amateur] :

« Quand j'arrive sur un international [CSI] ou une B1 [Grand Prix Pro 2], en général, je ne fais pas trop le fier ! [] Stress, peur ou complexe, je ne sais pas trop c'est une boule dans le ventre, qui fait qu'on se dit : ouais, là maintenant j'arrive chez les grands, va falloir que j'assure, et puis stress : est-ce que je vais y arriver, est-ce que jument peut le faire ? [] ce n'est pas vraiment de la peur en fait, je pense que c'est plutôt une petite dose d'adrénaline que je me mets aussi un peu, peut-être un peu consciemment aussi ».

ou encore de Mireille [ex-« Pro 1 », amateur] et Margot [ex-« Pro 2 », amateur] :

« Peur?... A la fin, ça fait partie d'une des raisons pour lesquelles aussi j'ai arrêté assez tôt [] Je voyais que je commençais à être un peu courageuse, alors parce que ça, quand on a peur, il faut s'arrêter. [Question : mais pendant tout le temps où vous avez fait de la compétition à haut niveau, vous avez eu peur ?] Non, non, surtout quand on est très jeune après on a le trac, d'abord, un peu trac de bien réussir aussi, le trac mélange [avec le fait] de se dire qu'on peut toujours mourir c'est rare quand même, mais ça arrive [] on peut avoir le trac un petit peu avant, mais dès qu'on rentre en piste, je n'ai jamais perdu mes moyens. Si j'avais senti que je perdais mes moyens, j'aurais arrêté plus tôt : une fois qu'on est rentré en piste, c'est fini ! Ça, c'est l'essentiel. Si on rentre en piste et qu'on se dit qu'on a peur et si on a peur encore pour passer le premier obstacle, il vaut mieux s'arrêter, c'est sûr ! ».

« Je pense que pour franchir des obstacles, qu'ils soient physiques ou autres, il faut laisser sa trouille à l'entrée de piste, très concrètement tous les jours et très angoissée, de tout, tout ce que représente le concours pour moi était source d'angoisse : le résultat, la jument, le parcours, moi, pas souvent mais enfin je ne suis pas quelqu'un de super zen, donc là vraiment pour moi c'était des situations de trouille paroxysmique, truc ! [] J'étais vraiment très stressée. Je gère le stress parce que c'est du quotidien mon stress mais souvent avant les gros parcours [] je n'étais pas bien quoi, j'avais vraiment très peur de ce qui me faisait face, de la hauteur des obstacles, de la difficulté technique, du fait qu'il y avait des gens autour qui me regardaient et que j'avais pas envie d'être ridicule, du fait que j'avais pas envie que la jument se loupe et qu'on aille au tas, que j'avais toujours envie d'être classée et que ça m'arrivait pas tout le temps voilà c'était beaucoup ! [] Et je me suis souvent dit avant d'aller sur un tour : mais pourquoi tu t'imposes ça ?, parce que pas bien quoi, vraiment un trop plein d'angoisse, donc pour moi en tous cas - dans l'absolu je ne sais pas - mais pour moi, pratiquer la compétition, c'est être capable de faire ses peurs quoi, c'est être capable d'être concentrée sur un effort sportif à faire et de se débarrasser de ce qui parasite la concentration ou l'effort ».

A leur propre peur s'ajoute, pour certains « Pro », la peur pour leur(s) monture(s).

Ainsi, Margot, qui pratiquait la discipline Concours Complet d'Équitation (CCE) avant

d'acquiescer sa jument, nous explique que elle n'a à pratiquer cette discipline équestre considérée comme particulièrement « à risque » du parcours de cross (avec des obstacles naturels fixes) de peur que la jument ne se blesse :

« Et le complet, le cross, j'ai, sans me rendre compte je crois, abandonné l'idée, parce que je me suis mise à réaliser les dangers du cross et donc je tenais beaucoup trop à ma jument pour la mettre sur des choses comme ça. [Question : Peur pour elle ou pour toi ?] Pas pour moi non, pour elle ! J'avais peur qu'elle se fasse mal [] je n'avais pas envie de prendre ce risque-là pour elle, moi je connaissais le complet, je n'avais pas peur pour moi ».

Bien que cela ne semble pas entraver objectivement leur carrière sportive [Mathieu, Margot et surtout Mireille présentant des palmarès sportifs remarquables], les compétiteurs amateurs reconnaissent néanmoins être confrontés à une peur face à la difficulté des parcours de niveau « Pro », peur qu'ils ont dû surmonter avec plus ou moins d'efforts et de souffrance, au fur et à mesure de leur carrière. Mais ces compétiteurs « Pro » travailleurs n'évoquent pas ce sentiment, certains indices relevés sur les terrains de concours lors de notre observation³⁵ nous laissent penser que ils ressentent néanmoins peut toutefois supposer qu'ils ne l'évoquent pas ici, la construction du compétiteur « Pro » travailleur des sports équestres devant se distinguer de celle de l'amateur. L'expertise du premier semble passer par le doni de la peur, supposée comme parfaite maîtrise technique qui ne laisserait de place ni à la peur, ni à l'incertitude. Cette maîtrise, de la peur ferait alors partie de l'éthos professionnel, mais pour ne pas laisser entendre que les compétiteurs travailleurs des sports équestres s'accommodent de n'importe quel cheval qu'on voudra bien leur confier, fut-il délicat.

Si les compétiteurs « Pro » amateurs, hommes et femmes, expriment cette peur, elle est tue par les compétiteurs « Pro » travailleurs. Pourtant, alors que ces derniers affirment la ressentir, ils disent de leurs collègues féminines, qu'ils (elles) sont « peureux(es) ». Ceci leur permet de « justifier » le fait que les cavalières soient moins nombreuses dans les classes « Pro », sur le même principe que le soi-disant « manque de force » de ces mêmes cavalières. Ce qui paraît, en revanche, plus surprenant, c'est que certaines compétitrices tiennent le même discours relatif à une éventuelle prédisposition féminine à la peur qu'elles énoncent en spécificité des

³⁵ Si les compétiteurs « Pro » travailleurs des sports équestres interrogés n'ont pas exprimé à travers les entretiens ce sentiment de peur, nous avons pu en revanche observer chez ces derniers ou chez d'autres compétiteurs travailleurs des manifestations d'appréhension ou tension lors de leur participation à de grosses épreuves sur les terrains de concours. Dans certaines discussions informelles avec leur groom, leurs pairs ou leurs proches, à travers certaines exclamations juste avant ou après les parcours, mais également à travers certaines attitudes (d'nervement, de tristesse, petits rituels, « porte bonheur », etc.).

compétitrices « Pro » ou « Ama », mais dont elles-mêmes seraient dépourvues. Elles définissent ainsi leurs pairs en celles dont elles se distingueraient.

France [« Pro 1 », marchande de chevaux, cavalière dirigeante d'écurie] nous explique ainsi :

« Les filles [les cavalières qui participent au Championnat de France des Compétitrices] souvent, oui, beaucoup ont peur [] Le problème des femmes [compétitrices], c'est que 9 sur 10 ont peur. Quand elles n'ont pas peur et qu'elles montent bien, ça fait des cracks, Eugénie Legrand [E. Angot, Pro 1 membre de l'équipe de France] en passe et des meilleures ! Mais sinon beaucoup ont peur, peur de faire mal à leur cheval, pas sûres d'elles, peur de mal faire, peur de mal monter . ».

Maud [« Pro 1 », cavalière salariée et marchande de chevaux] abonde dans le même sens :

« [Dans le Championnat des Cavalières], les filles sont plus tendues ! Ouais ouais, les filles, ça dépend mais c'est vrai que T as des filles qui arrivent là-dedans [ce même championnat] qui sont complètement hyper stressées ! ».

En cela certaines compétitrices « Pro » qui ont une brillante carrière de compétition adoptent un discours très misogynne ainsi de se distinguer des autres compétitrices.

Si l'adoption par ces compétitrices d'un discours peut surprendre, il n'est pas une spécificité du monde des sports équestres et trouve dans d'autres mondes sociaux pénétrés récemment par les femmes. G. Pruvost indique ainsi qu'il existe une certaine misogynie dans la police, de la part des hommes mais aussi des femmes elles-mêmes. L'individu stigmatisé tend à avoir ses yeux sur l'identité que ceux qui le stigmatisent au point d'admettre qu'il n'est pas le pire de ce qu'il devrait être (Goffman, 1975, p.17) (Pruvost, 2007, p. 241).

Certaines femmes, notamment dans le milieu policier ou tout de moins tolérées par les hommes adoptent ainsi un discours, notamment les femmes policiers : « Les femmes ne contestent pas les fondamentaux (courage). Elles participent bien au contraire à l'entreprise de stigmatiser leurs comparses trop rondes, trop fragiles ou trop émotives, au motif qu'elles ne font pas la bonne image des femmes dans la profession (Pruvost, 2007, p.73).

On retrouve ainsi chez les femmes policières chez les compétitrices de haut niveau, certaines stratégies (De Certeau, 1990) notamment d'éviter une solidarité féminine trop ostensible pour limiter un éventuel rejet des hommes plus prudent, pour les femmes, de ne pas être regardées comme un clameur déclarant la guerre des sexes. Il est

³⁶ Nous l'avons vu précédemment, le championnat des Cavalières, ouvert aux compétitrices « Pro 1 » et « Pro 2 », est le seul championnat national de CSO non mixte.

⁴⁰ Cité par Pruvost, 2007, p. 252.

plus rentable au contraire de qualifier les femmes jalouses, mesquines, garces et d'affirmer préférer travailler avec leurs collègues masculins, plus francs du collier » (Pruvost, 2007, p. 252).

Ainsi, chez les compétitrices « Pro » comme chez les femmes policiers, en dépit d'expériences communes très fortes et de fortes résistances à la misogynie, celles-ci ne mettent pas au point de stratégie collective de règlement des conflits. C. Mennesson (2006) va également dans ce sens en précisant, à propos des sportives engagées dans des sports masculins (boxe, football, haltérophilie) la position dominante des femmes au sein de leur discipline sportive ne les conduit pas à adopter une position féministe (Mennesson, 2006, p. 140). Elle ajoute que dans le monde sportif dominé par les hommes, le féminisme est considéré très négativement, s'apparentant même parfois à une insulte.

Néanmoins, malgré ce déni récurrent du corps, certains compétiteurs « Pro », confrontés à l'accumulation des activités sportives et professionnelles et à des conditions de vie et de travail souvent très difficiles et éprouvent tout de même une souffrance physique, qu'ils qualifient d'usure physique, de « fatigue physique » ou de « lassitude ».

Ceci est particulièrement fréquent dans des entretiens réalisés avec des compétiteurs, et surtout des compétitrices « Pro », travailleurs des sports de haut niveau, qui, faute de moyens, ne peuvent développer les plus éloignées de leur propre pratique sportive et sont même contraints de multiplier les activités professionnelles parfois largement éloignées de la stricte pratique sportive pour assurer la prospérité économique de leur entreprise, comme l'explique par exemple Marine [« Pro 2 », cavalière salariée, 24 ans] :

« Ça [cumuler toutes les activités et accumuler une importante quantité de travail] c'est dur mais après, oui on a un peu de mal à le dire mais il y a toujours un moment où on est fatigué, où on se dit qu'on voudrait week-end quoi, week-end où on pourrait faire la grasse mat' quoi et on se dit ben, non, moi je me lève. Du mois d'octobre, en fait on se dit : je vais aller faire ma 1m15, le matin, parce que j'ai mes ex à préparer. Je pense que c'est un peu le temps qui fait quoi, et puis la fatigue, surtout en fin de saison quand on est fatiguée [Question : fatiguée des concours ?] Fatiguée parce qu'on n'a pas trop de temps à soi-même. Fatiguée physiquement et un peu moralement aussi ».

Néanmoins certains compétiteurs « Pro » soulignent également cette souffrance physique, à l'image de Mathieu [ex-« Pro 2 » amateur, 21 ans] :

« Moi, ce qui me fait un peu peur, c'est qu'à 21 ans, je commence déjà à avoir mal au dos donc je pense que c'est une vraie contrainte parce qu'il y a pas mal de cavaliers qui sont dans cet état-là donc c'est pour ça que je vais pas mal à la piscine pour essayer de me muscler tout ça et de me

⁴³ Pour plus de précisions à ce sujet voir Partie 1, Chapitre 3.

⁴⁴ Nous ne le développerons pas ici mais les compétitrices travailleuses des sports de haut niveau évoquent également « l'usure mentale » développée par Dejours (1993) que l'on retrouve également dans d'autres métiers éprouvants tels que les policiers (Pruvost, 2007).

garder un dos à peu près sain. Sinon, je pense qu'il a certaines parties du corps qui sont vraiment sollicitées à cheval : le dos, les adducteurs. Moi, je connais un nombre de personnes incroyables qui se sont portés les adducteurs et ça, ça fait peur parce que c'est super douloureux et puis c'est quand même très handicapant derrière ».

Si les hommes, autant que les femmes, sont confrontés à cette souffrance et à cette usure, on peut penser qu'elles l'expriment davantage que les hommes en raison des effets de la socialisation sexuelle, comme l'indique D. Le Breton : nos sociétés, le garçon bénéficie d'une éducation à la douleur liée à une image virile, de la force de caractère. Ses parents s'efforcent en principe de lutteler ses parents à l'instar de l'homme ou au laisser-aller. Il doit déjà assimiler les qualités supposées de l'homme. Au contraire on tolère aisément, on encourage même, les manifestations de faiblesse de la fille. Les larmes et gémissements sont moins admis chez le garçon que chez la fille, supposée plus douce. L'éducation transforme les enfants en garçons conformes à une certaine image de la femme et de l'homme en cours dans la société (Le Breton, 2004, éd. 1992, p. 67).

2.3. Carrières équestres de haut-niveau cavalières et leur corps

Ce don du corps est perceptible chez les compétiteurs comme chez les compétitrices. Néanmoins, le rapport au corps de ces derniers présente quelques spécificités qu'il nous a semblé important de développer, bien que le lien du corps sexué ne soit que rarement évoqué spontanément, voire nié, par les compétiteurs « Pro ».

Tout d'abord, à travers les entretiens et les observations de terrain réalisés, nous avons pu noter une nette tendance des compétiteurs à minimiser leur engagement corporel dans la pratique et à donner au cheval « autant que possible » l'importance dans la réalisation de la performance, notamment pour limiter le handicap de genre » qui consisterait notamment en une supposée moindre force que leurs homologues masculins, un tel handicap pour monter les chevaux les plus puissants. Ainsi, alors que certains compétiteurs valorisent les qualités physiques, notamment la force, dans la réalisation des performances « du couple », les compétitrices valorisent les qualités physiques du cheval et leurs propres compétences techniques plutôt que leurs propres qualités physiques, tentant ainsi de minimiser les différences supposées de physique entre cavalier cavalières, souvent mises en avant pour justifier leur accès aux catégories « Pro ».

Ensuite, nous l'avons brièvement évoqué dans le chapitre précédent, à d'autres sports « d'hommes » (football : Louveau, 1986 ; Mennesson, 2000 ; 2004 ; boxe « hard » : Mennesson, 2000 ; 2004, rugby : Saouter, 2000). Les ayant intégré ce « monde d'hommes » que sont les catégories « Pro » ou explicitement dans le cas de certaines travailleuses, ces sports équestres une certaine forme de virilisation de leur corps et ne cherchent pas à exposer les attributs de la masculinité.

Au contraire, à travers les observations réalisées, mais aussi la consultation des catalogues d'équipements matériels dédiés à l'équitation, ou encore les entretiens, on constate une mise en valeur de la féminité et des attributs qui sont traditionnellement associés, notamment l'élégance, la grâce, la beauté, entre autres à travers les pratiques vestimentaires. Par exemple, le port de tenues dites « féminines », élégantes, assorties, colorées et près du corps, est largement encouragé par une partie des acteurs des sports équestres (il en va de même dans le football et de boxe, Mennesson, 2007) mais également par les clubs qui développent sans cesse des tenues plus « féminines » (chemisiers et vestes courts cintrés, pantalons « taille basse », multiplication des coloris, etc.). Ces clubs sont composés de compétitrices « Pro » mais aussi, et surtout, aux compétitrices « Amateurs » et « Club » qui forment la large majorité de la population des licenciées de la FFE, donc une clientèle commerciale centrale.

A contrario, quelques compétitrices qui sont considérées comme disposant de « des attributs féminins » ou qui les cultivent par un « manque », voire qui adoptent une apparence corporelle et/ou un habituel non-conformes aux stéréotypes sociaux de sexe, sont confrontées à des résistances symboliques, à des moqueries, de la part de leurs pairs, hommes et femmes, mais aussi autres acteurs des sports équestres (propriétaires de chevaux, sponsors, équipementiers), comme c'est également le cas pour les boxeuses ou les haltérophiles (Mennesson, 2000 & 2005). C. Mennesson (2005) indique d'ailleurs à propos des boxeuses : « Le travail de féminisation du comportement de genre [des boxeuses] et de l'apparence corporelle doit leur permettre de s'imposer dans le milieu ». Le « manque » de féminité peut également être reproché à des sportives même dans le cas de sports dits « féminins » comme l'indiquent P. Duret et P. Roussel (2003) à propos de la patineuse artistique Stéphanie Bonaly qui a connu des difficultés à s'imposer « malgré (ou à cause) de sa musculature » (ou à cause) de ses prouesses

⁴⁸ Bien que l'équitation, avec ses 77% de licenciées, ne peut évidemment pas être considérée comme un « sport d'hommes », nous comparons les sports équestres aux sports d'hommes dans la mesure où nous nous intéressons ici aux catégories « Pro » qui sont généralement masculinisées et au sein desquelles, nous avons vu, les valeurs dominantes sont connotées comme « masculines ».

techniques toujours critiquées et tant que patinage artistique. Jugée puissante mais inesthétique, elle a en fait fait les frais de son masculinité (Duret, Trabal, 2001) (Duret & Roussel, 2003, p. 89). Peu de compétitrices ont d'ailleurs dans cette configuration, et ce pour plusieurs raisons : d'une part, engagées dans une activité sportive qui, jusqu'à l'accès aux catégories « Pro », est avant tout un sport « de filles » représentation des cavaliers parmi les licenciés FE, sur-représentation des femmes parmi les enseignants et animateurs des clubs (ibid.), les cavalières ne sont confrontées que tardivement dans leur carrière à l'adoption de valeurs « masculines » et à une éventuelle socialisation sexuelle secondaire. Inversement, parmi les compétitrices « Pro » interrogées, une très faible proportion présente les signes d'une socialisation primaire inversée contrairement aux footballeuses « hard » (Menesson, 2007) qui effectuent une mise en conformité avec les stéréotypes féminins seulement après leur engagement dans ces sports d'hommes (ibidem). Enfin, et surtout, les compétitrices, de manière plus ou moins consciente et réfléchie, font de leur « handicap » d'être une femme un atout, notamment envers les propriétaires de sport, les sponsors et les équipementiers. Dans ce contexte, les cavalières ne sont pas obligées, comme ça peut l'être le cas pour les footballeuses (ibidem), de travailler leur apparence pour affirmer leur appartenance de genre dans un monde masculin.

Ainsi, en répondant aux attentes et aux attentes des acteurs professionnels et en ne transgressant pas les rôles sociaux de sexe en vigueur, les compétitrices limitent les résistances des hommes à leur évolution dans les catégories « Pro » mais augmentent également leurs chances d'accéder à la propriété. En effet, face à un essor du marché des chevaux destinés à des compétitrices amateurs, « Ama » ou « les éleveurs et les propriétaires de chevaux nous l'avons vu précédemment, fait évoluer leur stratégie commerciale en sollicitant les cavalières pour acheter et valoriser

⁵⁰ Il est à noter que les quelques rares « garçons compétitrices « Pro » sont plutôt des travailleuses des sports équestres issues des catégories sociales inférieures, et sauf cas exceptionnel jamais des amateurs virtuoses qui sont issues des classes sociales supérieures. Cela est à mettre en regard avec la socialisation sexuelle primaire, à l'image de ce qui se passe dans le cas des femmes policières ou des grades supérieurs, le type de la femme féminine est davantage recherché que celui du garçon manqué. Ce phénomène n'a rien d'exceptionnel dans la hiérarchie des obligations mondaines qui sont élevées. Les femmes doivent alors répondre aux critères de la masculinité traditionnelle, conforme aux attentes des magistrats et des notables. [...] Cette différence de genre physique s'explique également par la classe sociale d'origine des femmes commissaires, plus élevée que celle des gardiennes de la paix. Ces dernières, plus largement issues des classes populaires que leurs supérieures, ont été accoutumées dans leur enfance à côtoyer une gestuelle et des discours plus ouverts (Pautovitch, 2007, p. 234).

⁵¹ Comme a pu le mettre en avant C. L. Davis & Louveau (1998), la féminisation d'une discipline sportive, donc la venue des femmes dans le sport, est liée au fait que les « gestuels requis ne contredisent pas les attendus de la féminité », ce qui est le cas en équitation, au moins dans les premiers niveaux de pr

leurs chevaux. Mais au-delà de cette cavalière à laquelle les cavaliers amateurs pourront plus facilement s'identifier et être attirés par un cheval formé par une femme, les compétitrices, pour être sollicitées par les propriétaires de chevaux qui sont très majoritairement des hommes, doivent braver les stéréotypes sociaux de sexe et afficher des attributs de masculinité. Plusieurs d'entre elles sont d'ailleurs conscientes que les propriétaires préfèrent les cavaliers ou des cavaliers âgés pour mettre en valeur leurs chevaux, et bien que certaines décrient cela, les compétitrices « Pro » travailleuses des sports équestres « jouent le jeu » afin d'accéder à des montures à potentiel. Il en va de même avec les sponsors. En effet, alors que les compétiteurs « Pro » ont du mal à trouver des sponsors dans un sport très peu médiatisé, les rares compétitrices « Pro » ayant atteint le plus haut niveau national et international sont autorisées à leur « exceptionnalité » pour en faire un atout leur permettant d'en trouver. Ainsi, Alexandra Ledermann puis plus récemment Eugénie Angot⁵³, cumulent plusieurs sponsors (automobilistes spécialisés dans le matériel équestre, agro-alimentaire, pour la première, ou pour la seconde des produits dérivés (jeux vidéo) qui connaissent un grand succès, quand nombre de compétiteurs de ce niveau peinent à se faire sponsoriser. Cette situation en avant du statut de femme dans un « monde d'hommes » est d'ailleurs largement représentée dans les médias qui surnomment par exemple Eugénie Angot « ange blond »⁵⁴ ou encore « Miss Angot »⁵⁵ alors qu'on ne trouve jamais d'expressions équivalentes de l'appellation de compétiteurs.

Il semble en aller de même à l'étranger, comme l'indique par exemple cet extrait d'un article spécialisé relatif à une jeune équipe suédoise de haut niveau sponsorisée par une célèbre marque de vêtements. Cette cavalière suédoise dans [Malin Baryard], mannequin occasionnel pour H&M, est belle à croquer. Elle avait fait sensation en 1996 en effectuant un parcours à Göteborg sous-vêtements noirs !⁵⁶

Ainsi, face aux sponsors mais aussi aux propriétaires de chevaux de sport, il apparaît que les compétitrices, en respectant les stéréotypes sociaux de sexe en vigueur,

⁵³ Pour plus de précisions sur l'évolution du marché du cheval de sport, voir les chapitres croisés des compétitrices « Pro » travailleuses des sports équestres aux chevaux de sport, Partie 2, Chapitre 1.

⁵⁴ Compétitrice « Pro 1 », médaillée de bronze aux Jeux Olympiques d'Atlanta en 1996 et première femme à gagner le Championnat d'Europe mixte.

⁵⁵ Compétitrice « Pro 1 », membre de l'équipe de France aux Jeux Olympiques d'Athènes en 2004.

⁵⁶ Tiré d'un article du site internet spécialisé Cavadeos-L'Eperon.

⁵⁷ Extrait d'un article du journal *Equipe* du 16/07/2004 : « Silence, on réplète », de Anne Ladouce, pp. 10.

⁵⁸ Sources : Article 05/02/2004, « Les femmes : stars du Jumping International de Bordeaux », du 05/02/2004, site www.123galop.com consulté le 07/02/2004.

transforment leur statut dans un sport certes non haut niveau par les hommes mais dont la population pratiquante est majoritairement féminine, donc constitue une cible commerciale majeure - en un atout pour leur sportive, de manière plus ou moins stratégique et consciente. Les compétitrices et particulièrement les travailleuses des sports équestres, ont ainsi voulu à respecter les normes en vigueur, d'autant plus que cela va également leur permettre de résister aux résistances de leurs pairs, comme l'explique C. Mennesson. Comme dans le milieu de la danse (Sorignet, 2001) ou dans celui des chirurgiens (Cassel, 2001), le travail de l'alignement et le respect des comportements de genre facilitent l'exercice d'une profession masculine par les femmes (Mennesson, 2005, p. 128). Ainsi, comme dans le cas des guides de haute montagne ou encore des boxeuses et des haltérophiles (Mennesson, 2000), les compétitrices « Pro » travailleuses des sports équestres semblent d'autant plus respectées par leurs homologues masculins qu'elles respectent les comportements de genre et l'apparence. Le fait de respecter les rôles et stéréotypes sociaux de sexe allie l'image de concurrence des femmes vis-à-vis des hommes, et donc les résistances de leurs pairs qui se sentent moins « menacés ».

Au-delà de l'apparence corporelle, les femmes, notamment les cavalières « Pro », pour être mieux acceptées dans ces « mondes d'hommes » ont voulu à ne pas procéder à une virilisation physique ni morale. L'exemple des chirurgiennes étudiées par Cassel (1998) est à ce titre tout à fait révélateur. La stratégie d'alignement [des chirurgiennes] sur le modèle viril de la décharge caractéristique se heurte à la réprobation de tous et de toutes, notamment des infirmières du bloc opératoire qui attendent des chirurgiennes des comportements de femmes, c'est-à-dire « jolies, douces, discrètes, compatissantes » (Löwy & Marry, 2007, p. 59)

En cela, les cavalières « Pro » comme les gendarmes, se distinguent des femmes policières qui sont souvent amenées, notamment dans le policier (règlement, uniforme) à procéder « à une masculinisation des corps féminins, soit pour certaines, par pragmatisme pour d'autres » (Pruvost, 2007, p. 60) et pour institution policière encourage les comportements « masculins » et invitent les femmes à devenir des policières viriles de sexe féminin. [] Il est ainsi attendu qu'elles puissent un double travail de transformation : elles doivent se relâcher par rapport aux normes de la féminité bourgeoise en n'hésitant pas à faire preuve de violence verbale et physique par exemple. Dans le même temps elles doivent se contraindre en évitant les relations sexuelles et maintenant à distance le

modèle de la féminité compassionnelle. » p. 222). Enfin, nous avons, à travers les entretiens, tenté de préciser un aspect particulier - des compétences « Pro » à la maternité, souvent présentée comme un obstacle à l'atteinte d'excellence dans le sens commun.

Ainsi, si nous avons pu montrer que la vie de l'éducation des enfants étaient parfois un peu difficiles à concilier avec une carrière d'excellence, nous avons vu que quelques ajustements des représentations du rôle de la pratique éducative, la question de la grossesse apparaît également nécessite aménagements pour permettre un cumul des carrières.

Les compétitrices « Pro » affichent ainsi un rapport spécifique à la grossesse, marquée par une planification importante au regard de leur sportive, mais également de celle de leur(s) monture(s), et une minimisation des occasions habituellement associés à cet état. En effet, à travers différents entretiens réalisés avec des compétitrices « Pro » avec un enfant, il apparaît souvent que les grossesses sont gérées en fonction de la carrière sportive et non l'inverse, est précisément de la casprière des montures les plus performantes. En effet, les compétitrices semblent la planification afin de périaliser au minimum leur carrière sportive. Elles indiquent la calquer sur la carrière de leurs meilleurs chevaux, à l'image de Sandra [« Pro 2 », amateur, 27 ans] ou de Laure [« Pro 2 », amateur, 33 ans] :

« [Question : Vous avez des enfants ?] Non, pas tout de suite ! On va attendre encore un peu, on verra quand G. [son cheval] sera à la retraite ! [Question : Pour ça aussi vous faites en fonction des chevaux ?] Oui, oui, oui c'est ça ! C'est certain, c'est certain ! Ce n'est pas que je ne veux pas d'enfant, je veux des enfants quand même ! En même temps, c'est pas le moment. [] Ah non, non, non ! Non, non, non ! Ce n'est pas comme ça, c'est les chevaux d'abord De toutes façons, quand on a une passion et qu'on aime ça, ça passe avant tout et quand je vois les cavaliers qui restent dedans [les compétitrices Pro des sports équestres], c'est pareil, elles finissent la grossesse, elles accouchent et puis, 6 mois après, elles sont en concours ! ».

« C'est compliqué parce que je suis une femme en âge de procréer [ton ironique], voilà donc je vais procréer, donc du coup ça va mettre un petit frère [prochaine], pour essayer de combiner un peu tout ça Je ne sais pas dans quel ordre mais le but, c'est de combiner un peu tout ça [sa grossesse avec la gestation de sa jument]. C'est stratégique parce que, c'est compliqué, on y a déjà réfléchi parce que c'est compliqué ».

Pour certaines compétitrices, la grossesse au maximum puis constitue un terme à la carrière de haut niveau, comme pour [« Pro 1 », 62 ans, mariée, 1 enfant] :

« J'ai fait [les Jeux Olympiques de] Tokyo, Mexique puis après je me suis arrêtée vers l'âge de 33 ans parce que je voulais avoir un fils. C'est ça le problème des filles, c'est que l'homme peut partir mais la femme ne peut pas passer l'homme à la maison ; c'est pour ça qu'il y a moins de filles en à partir du moment où vous mariez, vous avez quand même un choix à faire. Moi, je l'ai repoussé assez loin mais un moment si vous voulez faire des gosses, vous êtes forcée d'arrêter et moi j'ai pas du tout mon souhait ».

Néanmoins cette vision des choses passe que dans le cas des compétitrices aujourd'hui assez âgées, pas dans les jeunes cavalières rencontrées.

Par ailleurs, à travers l'observation de terrain et les entretiens, nous avons pu mettre en évidence des pratiques atypiques des « Pro » au cours de leur grossesse. En effet, alors qu'un début de grossesse est en général marqué par une prise importante de précautions, notamment au niveau de l'activité physique, les compétitrices affichent fréquemment une prise de risques et les premiers mois qui résultent de la poursuite de leur pratique sportive et viennent aussi par la manipulation de gros animaux parfois brutaux, ainsi que la manutention lourde, à l'image de Carole [« Pro 2 », dirigeante d'équipe, mère de deux enfants] :

« Toute la grossesse et ça a été l'enfer, parce que mon mari ne voulait pas que je monte du tout et donc j'ai mis 7 ans avant de faire le deuxième parce que c'était vraiment du coup j'ai arrêté de monter à cheval avec E. [son deuxième enfant] j'avais 3-4 mois de grossesse mais en même temps c'est l'année où j'ai acheté un [cheval] de J. [Pro 2, travailleur des sports équestres] sortait [en concours] donc 15 jours avant d'accoucher, j'étais encore en train de mettre les barres [d'obstacle au paddock] sur un concours et, 15 jours après, j'étais à la finale [du circuit d'élevage] à Fontainebleau avec ma fille ! ».

Cette prise de risques est parfois assumée, parfois inconsciente dans le cas où les compétitrices s'aperçoivent très tardivement de leur ⁶³ grossesse. Nous l'explique Marine [« Pro 2 », cavalière salariée, 24 ans] qui vient d'accoucher :

« [Question : Est-ce qu'il y a eu des interruptions dans votre parcours équestre, hormis quand vous étiez toute petite ?] Non, hormis là 3-4 mois [elle a accouché il y a un mois]. [Question : 3-4 mois seulement ?] Oui parce que j'ai appris que j'étais enceinte à 6 mois et demi donc je suis montée normalement jusqu'à 6 mois et demi, 7 mois ».

On retrouve ce type de gestion de la grossesse chez d'autres femmes engagées dans des « mondes d'hommes », notamment chez les policières. Ainsi, G. Pruvost (2007) explique : « Le souci [pour les femmes] d'arborer une excellente santé peut aller jusqu'au déni de la grossesse, alors présentée comme un non-événement. Cette entrée en scène d'occultation des conséquences physiques de la maternité concerne principalement les commissaires et les femmes officiers [] Une partie des femmes officiers et commissaires mettent ainsi un point d'honneur à faire leurs permanences de nuit jusqu'au bout, sans réclamer de régime de faveur et un minimum de congé de maternité (Pruvost, 2007, p. 225)

⁶³ Nous ne disposons pas de données chiffrées relatives à cela mais il est surprenant de remarquer qu'alors que nous avons interrogé et/ou observé un échantillon restreint de compétitrices « Pro », nous avons été confrontés à 2 cas de déni de grossesse au cours desquels les femmes se seraient aperçues de leur état après 6 mois de grossesse et n'ont ainsi interrompu que très tardivement leur pratique.

De même, une fois la grossesse menée à son terme, une part importante des compétitrices, contre avis médical, ne respectent pas le repos et de rééducation avant la reprise d'une activité physique et remontent à cheval très rapidement après leur accouchement, quitte à mettre en danger leur santé physique, à l'image de Carole [« Pro 2 », dirigeante d'équipe, 39 ans, deux enfants] :

« Bon, à chaque fois [après l'accouchement] il faut attendre l'avis du gynéco pour pouvoir remonter : le matin, j'étais chez le gynéco, j'étais à cheval ! Sinon après, tu es, je ne peux pas quoi, je ne suis pas bien si je ne monte pas ! [] Mais bon, c'est difficile après la grossesse parce qu'il faut se remettre il y a plein d'inconvénients, des trucs très cons : il y a toute la rééducation [Carole m'explique ensuite qu'elle a repris l'équitation avant d'avoir réalisé l'ensemble des séances de rééducation, contre avis médical] Moi, après mon premier gamin - il faisait 4 kilos donc j'ai eu du mal à le passer déjà parce que je fais de l'équitation - pendant un an, à chaque fois que je sautais, j'étais obligée de mettre une couche parce que j'avais c'est des trucs galère mais bon, si tu as envie de le faire, tu le fais ».

Ce raccourcissement du temps du congé après l'accouchement n'est pas spécifique aux compétitrices « Pro », d'autres femmes, notamment les dirigeantes des institutions sportives (Chimot, 2005), reprennent rapidement leur travail sans passer leur carrière professionnelle. Néanmoins, dans le cas des cavalières, la fatigue, cette reprise prématurée implique des risques sur leur santé.

Ainsi, si les compétitrices « Pro » envisagent d'avoir ou ont des enfants, elles vivent tout l'ensemble leur grossesse comme une certaine entrainant l'interruption de leur carrière sportive, mais aussi de celle de leur enfant(s) dont la durée d'exploitation au plus haut niveau est relativement brève. Elles essaient de limiter les effets négatifs de leur grossesse en tentant au maximum de « programmer » dans leurs périodes « creuses » de leur carrière (fin de saison sportive, périodes sans performant, etc.) mais également en adoptant parfois des pratiques pour réduire le temps d'interruption de pratique sportive.

Contrairement à d'autres sportives dont les carrières sont beaucoup plus courtes (gymnastique, natation, tennis, etc.), les cavalières, engagées dans une carrière très longue ne peuvent que difficilement reporter leur grossesse après-carrière comme l'indique notamment Marie-Christine Duroy [« Pro 1 », membre de l'équipe de France de CCE qui a participé à plusieurs Jeux Olympiques et autres grandes échéances sportives mondiales]. Elle explique que l'enchaînement des olympiades « est un sport fait »

⁶⁶ Les carrières équestres « Pro » se poursuivent souvent jusqu'à voire même après l'âge de 50 ans, or « la valorisation » de la maternité s'étend de 25 à 35 ans (Bajos & Ferrand, 2006, citées par Marry et Löwy, p. 134).

qu'elle a retardé l'échéance des enfants, puis que le jour où elle a pris un peu de recul et « pris conscience qu'il n'y avait pas que l'équitation, ben c'est trop tard pour faire des enfants »⁶⁷.

Ainsi, par la présence du cheval-athlète, mais aussi de part la féminisation atypique de l'équitation, les cavaliers « Pro » affichent un rapport particulier au corps au regard des autres sportives engagées dans des « mondes d'hommes » respect des stéréotypes sociaux de sexe dans leur rapport au corps leur permet d'évoluer en limitant les résistances de leurs homologues masculins mais aussi de faire des traits de femme un atout pour leur carrière professionnelle. En revanche, cela ne les empêche pas de présenter un rapport atypique à la grossesse.

*

*

*

Si le compétiteur « Pro » poursuit une carrière sportive de haut niveau, apparaît ici qu'il évolue dans des conditions pratique sportive, de travail même de vie souvent en contradiction totale avec les conditions attendues et nécessaires pour un sportif de haut niveau. Le cavalier affiche, à ce titre un rapport au corps et aux pratiques corporelles d'entretien, de prévention, d'hygiène et de soins atypique dans le monde sportif. Nous allons voir que cette particularité du cavalier, au regard des autres sportifs, ne se limite pas aux seules pratiques corporelles mais vont au-delà, notamment dans les représentations mais aussi les priorités et la gestion de la carrière sportive de ce dernier faisant du cavalier un sportif « à part ».

⁶⁷ Sources : Documentaire télévisuel « La plus belle quête du cheval » diffusée en décembre 2007 sur la chaîne spécialisée câblée Equidia.

Chapitre 2 La conversion professionnelle des rêves de gloire au désenchantement.

Nous l'avons vu, la grande majorité des compétiteurs « Pro » cumule carrière sportive et carrière professionnelle dans le monde des sports équestres. Si ce cumul peut constituer un atout pour accéder à la dernière séquence de carrière équestre consacrant l'évolution dans les catégories « Pro », il peut, en revanche, être l'origine d'arbitrages incessants aux dépens de la carrière de compétition. Le cavalier compétiteur de haut niveau évolue pas dans des conditions comparables aux « hémisportifs » d'autres disciplines très médiatisées tels le football, le rugby ou le tennis et ne bénéficie pas les mêmes représentations sociales, notamment auprès des cavaliers (compétiteurs amateurs). Engagé professionnellement dans le monde des sports équestres pour tenter de concrétiser ses rêves de gloire sportive, le compétiteur « Pro » travailleur des sports équestres, face à une réalité souvent difficile, est parfois contraint de redéfinir ses priorités. Ce remaniement peut donner lieu à un désenchantement plus ou moins important.

1. Le compétiteur « pro » : un champion ?

1.1. Une nécessaire redéfinition des priorités

Dans la grande majorité des cas, nous l'avons vu, la conversion professionnelle des cavaliers compétiteurs amateurs est motivée par une volonté de reconnaissance, mais surtout par une envie de s'investir pleinement dans leur carrière sportive éliminant les arbitrages avec les autres carrières de leur vie, notamment leur carrière scolaire, dans un premier temps, puis leur carrière professionnelle, afin de maximiser leurs chances d'accéder à des succès sportifs. Pourtant, il est très vite apparu à travers notre travail, que ce cumul - carrière sportive / carrière professionnelle dans le monde des sports équestres - constitue un atout indéniable pour accéder aux catégories « Pro », notamment parce qu'il permet aux travailleurs de se distinguer des amateurs « Pro » en faisant valoir leurs compétences professionnelles comme garantes de leur expertise sportive, il donne en retour lieu à des arbitrages (en termes de gestion du temps, des chevaux, du capital corporel) le plus souvent aux dépens de leur carrière sportive.

Chapitre 2 La conversion professionnelle des rêves de gloire au désenchantement.

Nous l'avons vu, la grande majorité des compétiteurs « Pro » cumule carrière sportive et carrière professionnelle dans le monde des sports équestres. Si ce cumul peut constituer un atout pour accéder à la dernière séquence de carrière équestre consacrant l'évolution dans les catégories « Pro », il peut, en revanche, être l'origine d'arbitrages incessants aux dépens de la carrière de compétition. Le cavalier compétiteur de haut niveau évolue pas dans des conditions comparables aux « hémisportifs » d'autres disciplines très médiatisées tels le football, le rugby ou le tennis et ne bénéficie pas les mêmes représentations sociales, notamment auprès des cavaliers (compétiteurs amateurs). Engagé professionnellement dans le monde des sports équestres pour tenter de concrétiser ses rêves de gloire sportive, le compétiteur « Pro » travailleur des sports équestres, face à une réalité souvent difficile, est parfois contraint de redéfinir ses priorités. Ce remaniement peut donner lieu à un désenchantement plus ou moins important.

1. Le compétiteur « pro » : un champion ?

1.1. Une nécessaire redéfinition des priorités

Dans la grande majorité des cas, nous l'avons vu, la conversion professionnelle des cavaliers compétiteurs amateurs est motivée par une volonté de reconnaissance, mais surtout par une envie de s'investir pleinement dans leur carrière sportive éliminant les arbitrages avec les autres carrières de leur vie, notamment leur carrière scolaire, dans un premier temps, puis leur carrière professionnelle, afin de maximiser leurs chances d'accéder à la consécration sportive. Pourtant, il est très vite apparu à travers notre travail, que ce cumul - carrière sportive / carrière professionnelle dans le monde des sports équestres - constitue un atout indéniable pour accéder aux catégories « Pro », notamment parce qu'il permet aux travailleurs de se distinguer des amateurs « Pro » en faisant valoir leurs compétences professionnelles comme garantes de leur expertise sportive, il donne en retour lieu à des arbitrages (en termes de gestion du temps, des chevaux, du capital corporel) le plus souvent aux dépens de leur carrière sportive.

Contrairement aux footballeurs, rugbymen, tennis et autres cyclistes de haut niveau, les cavaliers, même très performants, ne vivent pas exceptionnellement - et lorsque c'est la cas, temporairement - de leur pratique sportive comme l'évoque J-M. Bonneau, ex-entraîneur et sélectionneur national de OS¹ à travers cette métaphore :

« On ne vit pas de l'abandon comme tout le monde du tennis. Contrairement à d'autres disciplines, nos athlètes de haut-niveau sont souvent des chefs d'entreprise. Il faudrait imaginer un pilote de F1 [Formule 1] qui s'occuperait d'une auto-école et d'un garage où il vendrait des véhicules d'occasion »

Nous avons vu toutefois que les travailleurs « Pro » cumulaient des activités rémunératrices annexes chronophages, plus ou moins directement liées à la pratique compétitive, mais néanmoins dépendantes de leur carrière sportive²

Le compétiteur « Pro » travailleur des sports équestres apparaît donc contraint, pour assurer la pérennité de sa carrière professionnelle, de procéder à une hiérarchisation de ses priorités, au profit de sa carrière rémunératrice et aux dépens de sa carrière sportive, dont les logiques sont parfois contradictoires, notamment au niveau de la gestion des chevaux (antagonisme entre logique professionnelle et lucrative de vente rapide et logique sportive de conservation des chevaux les plus performants).

Dans les faits, ces arbitrages apparaissent plus ou moins précocement dans la carrière du compétiteur selon les atouts dont il dispose. En effet, disposer d'un capital économique élevé ou encore bénéficier du soutien de ses proches permet notamment dans le cas d'une famille investie professionnellement dans le monde des sports équestres - permet de limiter ces arbitrages et de retarder, voire de supprimer, cette nécessaire redéfinition des priorités.

Si ces arbitrages sont très repérables dans les pratiques quotidiennes notamment au niveau de l'organisation du planning (priorité aux activités rémunératrices même les plus éloignées de la pratique sportive telles le transport de chevaux ou encore l'enseignement/coaching) mais aussi de la gestion des chevaux de leur carrière, cela semble la revanche plus ou moins dans les propres représentations des compétiteurs. Ils déplorent de manière unanime ces arbitrages incontournables, considérés comme un frein à leur consécration sportive, les compétiteurs font en effet preuve d'une certaine confusion des statuts et de l'ambivalence dans leur discours, oscillant entre travailleur des sports équestres pour qui la carrière sportive n'est qu'un moyen au service de la carrière professionnelle (valorisation des chevaux, de leur expertise, gain de notoriété, etc.) et sportif professionnel brimé par des arbitrages trop pénalisants pour

¹ Sources : « Le sport équestre va se remettre en selle », de L. Baranin, Hebdo 7-8/12/2002

² Pour plus de précisions à ce sujet, cf. Partie 3, Chapitre 2, p. 43-45.

³ Cf. Partie 2 : les compétiteurs « Pro » travailleurs des sports équestres évoquent – et déplorent – de manière récurrente ces arbitrages entre carrière sportive et carrière professionnelle.

permettre une consécration sportive. Ainsi (alternativement) assumée ou déplorée, les compétiteurs « Pro » travailleurs affichent une forme de renoncement (de plus ou moins grande ampleur et plus ou moins précoce selon les ressources cumulées et les arbitrages consentis) aux rêves de gloire sportive en face à une réalité professionnelle économiquement difficile dans le monde des sports équestres.

1.2. Contradictions et paradoxes du temps du « Pro » travailleur des sports équestres

Le compétiteur « Pro » travailleur des sports équestres se trouve ainsi dans une situation pour le moins paradoxale : engagé professionnellement à partir de sa pratique d'amateur, dans le monde des sports équestres souvent très jeune – dans la perspective de pouvoir s'investir pleinement dans sa carrière sportive avec l'espoir d'atteindre le plus haut niveau, il se retrouve confronté à un renoncement à ses rêves de gloire sportive une fois la conversion professionnelle effectuée.

Ceci est d'autant plus paradoxale, même en cas de réussite sportive remarquable, celle-ci ne va pas de pair avec l'annulation de ces arbitrages : par exemple, lorsque le compétiteur connaît de très bons résultats sportifs avec une ou plusieurs montures, celle(s)-ci prend (prennent) de la valeur et le compétiteur, fréquemment marchand de chevaux ou éleveur par ailleurs, sera tenté de la (les) vendre face à des offres financières élevées et au regard d'une situation économique souvent précaire.

Le compétiteur amateur devenu sportif professionnel est finalement confronté à des arbitrages aux dépens de sa carrière sportive, au même titre parfois que des compétiteurs amateurs. Ces arbitrages apparaissent ainsi comme un réel déchirement entre une ambition sportive directement héritée de la pratique initiale d'amateur et une réalité professionnelle plus difficile qu'envisagée, à l'image de ce qu'explique Alain [« Pro 2 », cavalier et enseignant] :

[Question : Penses-tu que c'est un inconvénient pour ta pratique en compétition de travailler dans les chevaux ?] Ben, oui, mais le problème c'est qu'on n'a peut-être pas pensé quand j'étais petit, on ne me l'a pas dit mais pour être cavalier sportif de compétition, il vaut mieux avoir un métier qui n'est pas dans le cheval, en fait ! ».

ou encore peuvent produire une forme de faillite, comme l'illustrent les propos de Marc [« Pro 1 », membre de l'équipe de France de CS, cavalier, éleveur et marchand de chevaux] à propos de la vente de ses montures les plus performantes :

« Voilà ça se termine toujours comme ça [par la vente du cheval], il n'y a pas d'autre solution, ou alors il faut trouver un investisseur qui achète et ça, c'est difficile. [] quand vous le vendez à un Américain qui va faire mumuse avec ça y est, vous avez fait du profit, la

boucle est bouclée mais c'est un peu frustrant parce que le bon cheval, c'est celui qui va gagner en concours et celui qui va gagner en courses, c'est celui que les gens veulent acheter, et ça, évidemment, c'est frustrant. Mais bon, voilà, c'est un plaisir quand même de faire aussi du commerce et de voir que son travail est récompensé, c'est quand même gratifiant mais sur le plan sportif, ça ne l'est pas du tout donc, c'est toujours un équilibre entre les deux qui est difficile, très difficile. [] Moi voilà, dans ce métier, pour arriver à gagner sa vie, il faut un moment vendre [] et tant pis pour les JO, ça rapporte rien, alors que quand vous vendez un cheval, ben le chèque, il est bel et bien là! ».

Ce renoncement – plus ou moins conscient – aux rêves de gloire sportive est d'autant plus difficile à vivre pour les compétiteurs travailleurs des sports équestres qu'ils côtoient, sur les terrains de concours, des compétiteurs amateurs qui n'ont pas réalisé de conversion professionnelle mais qui se retrouvent dans des conditions de vie et de pratique souvent plus propices à l'évolution de leur carrière sportive qu'eux, et qui ont des résultats parfois comparables. De plus, les « Pro » travailleurs sont également confrontés à la domination sociale de ces compétiteurs amateurs, parfois propriétaires de leur(s) monture(s), donc les décideurs, comme nous l'avons vu précédemment.

Cette situation peut engendrer, chez ces compétiteurs « Pro » travailleurs, un désenchantement plus ou moins exacerbé selon les arbitrages consentis, leurs conditions de vie, de travail et d'entraînement, le fait d'être issus ou non d'une famille de travailleurs des sports équestres et leur réussite sportive actuelle ou passée. Si le compétiteur parvient à développer une activité professionnelle prospère qui lui permet, dans un second temps d'investir en temps et en argent dans sa pratique compétitive, le désenchantement peut également être limité. De même, dans le cas où le cavalier est issu d'une famille de travailleurs des sports équestres, sa pré-socialisation à la fois sportive et professionnelle, qui a favorisé la mise en adéquation de ses représentations avec la réalité du terrain, semble également limiter ce désenchantement, d'autant que le soutien des proches facilite le cumul entre les deux carrières, à l'instar des enfants de musiciens devenus eux-mêmes musiciens d'orchestre qui sont moins frustrés que les héritiers non musiciens (Lehmann, 2002). Les « fils de » et « filles de » expriment d'ailleurs dans une moindre mesure que les autres travailleurs « Pro » leur désillusion.

L'âge et l'expérience des travailleurs « Pro » jouent également de manière notable dans le degré de désenchantement : en effet, il apparaît très nettes différences entre les entretiens réalisés avec de jeunes compétiteurs « Pro » travailleurs ayant récemment effectué leur conversion professionnelle et des travailleurs « Pro » plus âgés et expérimentés, les premiers

⁴ Espoir permis par le fait que les carrières équestres de haut-niveau sont très longues.

affichant encore des objectifs sportifs ambitieux et prioritaires tandis que les seconds, davantage conscients des contraintes d'une carrière équestre professionnelle, évoquent des ambitions sportives beaucoup plus modestes.

Ainsi, alors que les plus jeunes travailleurs des sports équestres « Pro » interrogés apparaissent très ambitieux, sont Alain [« Pro 2 », 22 ans], Annabelle [« Pro 1 », 27 ans], Maud [« Pro 1 », 27 ans] ou Agathe [« Pro 1 », 23 ans] :

« Moi, à long terme, je veux faire une carrière sportive, en CSO, à très haut niveau ».

« Mes projets sportifs ? D aller le plus loin possible comme tout sportif le plus loin possible on a toujours des buts, hein, dans la vie ; pour pouvoir travailler, vu la discipline que c est, aller le plus loin possible [] Faire le Championnat [de France] Pro 1 et de grosses, grosses épreuves mais comme tout sportif je pense ! ».

« Moi, je me suis fixé des objectifs assez précis. Donc après, ça ne va pas être facile à atteindre ! Moi, ce qui me plaît, c est le cheval ! [] Oui, le championnat Pro 1 et puis réussir à avoir mon écurie avec des chevaux en tenant la route pour avoir toujours des chevaux à sortir en Grand Prix et puis essayer de faire des CSI [Concours Internationaux], mais des beaux CSI quoi ! ».

« Le but, ce n est pas de repartir en Pro 2 que repartir en Pro 1, ça serait comme un échec. [] Non non, non, c est sûr, la logique de commerce ne prédomine pas sur la logique sportive ».

les plus expérimentés le sont beaucoup moins et prennent davantage en compte les arbitrages avec leur carrière professionnelle, à l'image de Jean [« Pro 2 », 47 ans], Thomas [« Pro 2 », 40 ans] :

« La compétition, la carrière perso, elle est complètement secondaire aujourd'hui, tu es tellement tributaire... Aujourd'hui, tu veux acheter un cheval de concours qui pourrait faire de la Pro 2, c est 30 000-40 000, donc, ici, il t'en faut trois ou quatre comme ça, dans tes écuries, c est 200 000 qui sont bloqués. C est difficilement conciliable avec ton activité professionnelle t as une raison économique, plus les frais que ça engendre, plus le veto etc... avec le risque et ce que ça coûte un cheval ! ».

« Pour l instant, je pense rester en second [Pro 2] et ne pas reprendre une première [Pro 1] parce que je privilégie toujours mes écuries je ne peux pas me permettre de partir trois jours et demi dans la semaine [en concours] et laisser tous mes clients tout seuls ici ».

Ce désenchantement par rapport aux rêves de carrière sportive est évoqué plus ou moins explicitement par les travailleurs « Pro ». Pour certains, il est moins explicite, bien que leurs pratiques professionnelles aillent à l'encontre d'une éventuelle réussite sportive.

Le cumul de certains atouts, notamment un capital économique élevé et/ou fait d'être issu d'une famille engagée professionnellement dans le monde du cheval avec un soutien des proches, permet de limiter et/ou retarder ce désenchantement.

Enfin, outre la redéfinition des priorités, ce désenchantement s'accompagne d'une transformation des représentations de la pratique équestre (pratique sportive d'amateur

devient un « travail », du cheval (la monture apparaît avant tout comme un outil de travail) et des finalités associées à la compétition (elle apparaît plus comme enfin en soi orientée vers la seule recherche de la meilleure performance mais comme un moyen de valoriser et de commercialiser les chevaux, et de développer une variété en vue d'activités d'enseignement, d'entraînement ou de coaching), ainsi que d'une redéfinition identitaire perceptible au fil des entretiens.

1.3. Une difficile construction identitaire entre sportif et travailleur

En effet, tout au long des entretiens réalisés, compétiteurs « Pro » travailleurs des sports équestres affichent un double discours en présentant tantôt, avant tout, comme des travailleurs des sports équestres (marchands de chevaux principalement, voire « artisans » ou « fabricants de chevaux de sport » privilégiant la logique commerciale et leur(s) activité(s) professionnelle(s) sur leur carrière sportive, et tantôt, avant tout, comme des sportifs de haut niveau. La logique prioritaire et l'identité fermée oscillent ainsi entre celle du sportif et celle du travailleur, la première apparaissant progressivement et délaissée au profit de la seconde au fur et à mesure du déroulement de la double carrière, même dans le cas de travailleurs ayant atteint le plus haut niveau sportif. Marie [« Pro1 », membre de l'équipe de France, cavalier, éleveur et marchand de chevaux] interrogé sur la conciliation entre pratique compétitive et activités professionnelles (principalement élevage et commerce de chevaux), explique qu'il investit désormais moins dans la première pour mieux se consacrer aux secondes et à sa famille :

« Aujourd'hui, c'est conciliable [la carrière sportive et la carrière professionnelle] car je n'ai plus l'ambition d'être à très haut niveau parce que, quelque part, justement ça demande beaucoup trop de temps, beaucoup trop de concessions [] donc j'essaie de pas faire trop de concours [] maintenant, pour être très performant, ce n'est pas la meilleure méthode [] je n'ai plus envie de consacrer tout aux concours donc ça me plaît beaucoup, j'adore ça, je continue parce que ça me plaît mais, bon, mais maintenant, j'ai plutôt envie de faire un peu les deux »

⁵ Cela est d'ailleurs perçu par les compétiteurs amateurs « Pro » qui mettent en avant cette moindre priorité donnée à la victoire par les travailleurs « Pro », ce qu'explique notamment Laure [« Pro 2 », 33 ans] : « est peut-être aussi le rythme qu'ils [les travailleurs] proposent, c'est-à-dire que les mecs montent tellement qu'ils n'ont pas trop le temps de faire ça, de ça [faire des chats noirs] alors que quand tu montes exceptionnellement, ben, oui, t'as vraiment envie de aller avec les mecs, ils montent tous les week-ends, je ne sais combien de chevaux, et au bout d'un moment ils n'y pensent plus ».

⁶ A travers des entretiens réalisés avec des travailleurs « Pro » aux années variées, de nettes différences apparaissent dans la répartition des priorités et la construction identitaire, les plus récemment engagés apparaissant encore très centrés autour de leur pratique sportive contrairement aux plus expérimentés pour lesquels la transformation des représentations est beaucoup plus présente.

⁷ Il est intéressant de constater que le discours de Marie correspond véritablement à ses pratiques effectives : un an après l'entretien, il a, par exemple, vendu son cheval de tête, potentiellement performant, pour lui permettre de prendre part aux échéances sportives majeures à venir, une compétitrice étrangère qui a d'ailleurs participé aux Jeux Olympiques de Pékin en 2008 avec ce même cheval.

Cette redéfinition identitaire de sportif amateur directement héritée de sa pratique antérieure, vers celle de professionnel expert cherchant avant tout à assurer la prospérité de son activité professionnelle donne lieu à une certaine confusion marquée notamment par un discours paradoxal entre la mise en avant d'une logique professionnelle rationnelle et les espoirs persistants de gloire sportive, même si les conditions de travail et de vie n'y semblent pas favorables. Cette confusion amène parfois le cavalier des sports équestres, même s'il évolue au plus haut niveau de compétition, à se qualifier « faux sportif » comme France [dirigeante d'écurie, cavalière et maîtresse de chevaux, « Pro 1 »] qui dit :

« Le cavalier pro [travailleur des sports équestres], c'est pas comme un footballeur professionnel, c'est un faux sportif, c'est une spécificité en équitation c'est une façon de vivre où, au bout, il y a un sport c'est un mélange, d'ailleurs très dur d'expliquer vraiment ça ».

Cette redéfinition identitaire peut ainsi engendrer un mal être des compétiteurs travailleurs « Pro » car elle va à l'encontre de leurs représentations initiales et de leur projet sportif ambitieux.

Ainsi, certains d'entre eux, malgré leurs pratiques de travailleurs des sports équestres et le fait qu'ils font passer leur carrière sportive au second plan, se considèrent et se présentent comme des sportifs avant tout. Néanmoins, ils justifient les difficultés de leur carrière sportive par le fait qu'ils sont avant tout des travailleurs. Sportif professionnel (à l'origine de leur conversion et dans leurs représentations) mais avant tout travailleurs des sports équestres (dans les pratiques et dans leurs priorités) les « Pro » travailleurs des sports équestres sont confrontés à une délicate construction identitaire marquée des redéfinitions multiples et un nécessaire « jeu » permanent sur les statuts. Tantôt sportifs, tantôt travailleurs des sports équestres, ils se trouvent tiraillés entre « vivre pour » leur passion et « vivre de » leur passion, à l'image de ce que peuvent connaître certains artistes ou encore les salariés associatifs (Hély, 2008).

Nous sommes ici face à la question de la tension entre métier et vocation, de la même manière qu'elle se pose notamment dans les mondes de l'art, et notamment pour les interprètes de musique. Le monde des sports équestres apparaît en effet comme le lieu d'une source de tensions entre une représentation du cavalier professionnel développée lors de la pratique d'amateur, à l'image de l'artiste, et une réalité de terrain où s'opère l'adoption d'une nécessaire multi-activités rémunératrices dont certaines ne sont pas directement liées à la pratique compétitive mais situées à la périphérie du domaine sportif / musical (animation, enseignement, formation, commerce, etc.). Ainsi comme l'indique P. Coulangeon (2007) à propos des musiciens interprètes, la précarité (sous-emploi, multi-activités) se double d'une

« précarité identitaire » liée à un incontournable développement des activités rémunératrices à la périphérie du monde musical (ici des sports équestres) : L'exercice d'activités d'animation culturelle ou socio-culturelle constitue une forme sensiblement différente d'inscription dans ce profil d'insertion périphérique au marché de l'emploi musical. [] Globalement [] ce mode d'insertion au marché de l'emploi est source de tensions identitaires pour des musiciens partageant une vocation d'artistes progressivement mise à distance et par l'exercice de tâches d'animation musicale, quelle qu'en soit la nature (commerciale, culturelle, socioculturelle). Cette tension entre l'image sociale du musicien et la réalité du métier, constitue l'une des facettes de la fragilisation contemporaine de la profession (Coulangeon, 2007, p. 108). Néanmoins, dans le cas des travailleurs « Pro », ce cumul avec des activités alimentaires apparaît indispensable pour financer leur carrière sportive / artistique, à l'image des joueurs de bal qui réalisent des prestations alimentaires qui leur permettent ensuite de financer d'autres activités conformes à la définition de soi comme musicien mais moins lucratives (105).

M. Buscatto met également en évidence cette tension entre vocation artistique et travail musical dans le cas des musiciens de jazz pour lesquels le quotidien est souvent éloigné de l'idéal artistique : « Ils se consacrent avant tout à des activités musicales périphériques et expérimentent tout autour des tensions permanentes entre leur idéal exprimer leur vocation en jouant leur musique - et leur activité principale - réaliser un travail musical jugé peu personnel. » Ces activités sont qualifiées par certains d'intéressantes, ludiques et humaines, de moindre mal par d'autres de galère épuisante à éliminer par une minorité. Dans tous les cas elles sont vécues comme une contrainte à l'expression de soi, à la réalisation de sa vraie musique (Buscatto, 2004, p. 45). Elle montre ainsi des tensions permanentes chez les musiciens professionnels qui livrent à des compromis personnels et professionnels avec eux-mêmes et avec leur environnement entre idéal artistique / expression de soi et travail musical, seuls quelques musiciens situés aux échelons supérieurs de la hiérarchie professionnelle parvenant à vivre de « leur » musique et à s'exprimer à travers elle, à l'image des compétiteurs « Pro » avec leur pratique sportive.

Comme dans le cas des compétiteurs « Pro » travailleurs des sports équestres, le nécessaire cumul carrière artistique / carrière professionnelle (activités musicales diverses, enseignement, etc.) auquel les musiciens donnent lieu des arbitrages, notamment temporels, qui peuvent nuire à l'arrière musicale de ces derniers. À partir de ces musiciens, ces activités musicales doivent être restreintes au minimum afin de maintenir du temps et de l'énergie pour la création (ibidem). Ainsi, peu de travailleurs « Pro » peuvent se

consacrer quasi exclusivement à leur carrière sportive et se rapprocher du modèle du « champion », à l'image des musiciens de jazz dont seule une minorité se rapproche du modèle de la vocation artistique (Buscatto, 2004).

Cette difficile construction identitaire et cette confusion des statuts est également encouragée par le fait que, si les compétiteurs « Pro » travailleurs sont reconnus par leurs pairs en tant qu'experts puisqu'ils partagent la culture professionnelle légitime des catégories « Pro », ils ne sont en revanche que peu reconnus par les « amateurs », nous le verrons, ni par les institutions équestres¹² (ils ne reçoivent pas de soutien financier, technique, médical ou autres contrairement à d'autres sports) et les différents acteurs du monde du cheval.

En oscillant, dans leur discours comme dans les pratiques, entre sportifs professionnels et travailleurs des sports équestres, les « Pro » travailleurs encouragent cette confusion et engendrent également ce flou chez leurs interlocuteurs (cavaliers amateurs, propriétaires des chevaux, acteurs institutionnels, etc.) qui les sollicitent en tant que l'un ou l'autre statut, voire les deux alternativement.

Engagés en vue d'un projet sportif ambitieux, mais frappés par la précarité et les difficultés auxquelles ils sont soumis, les travailleurs des sports équestres tendent à se construire une identité, ce qui est aisément perceptible à travers les entretiens. Pourtant, leur positionnement peut s'avérer essentiel, voire déterminant, dans le cadre de négociations et de revendications envers les différents acteurs et décideurs des sports équestres, notamment les propriétaires de chevaux, les clients compétiteurs amateurs et les sponsors, mais surtout les institutions équestres, voire sportives. En effet, le double discours et ce double statut sportif / travailleur mettent ces compétiteurs « Pro » travailleurs face à certaines contradictions qui ne leur permettent pas d'émettre les mêmes revendications qu'autres sportifs dont la priorité est la seule production de performances, et sont, par conséquent, largement soutenus financièrement, techniquement et matériellement par les institutions et/ou les clubs sportifs. En effet, alors que certains travailleurs « Pro » revendiquent un soutien (notamment en termes de dotation en chevaux ou encore de défraiement des transports de ces derniers) de la part de la FFE, voire du Ministère des Sports, l'image de ce que peuvent connaître certains sportifs comme les judokas ou les escrimeurs, ils persistent néanmoins à afficher leur statut de travailleur des sports équestres, voire de marchands de chevaux, dont la priorité est le

¹² Cf. Partie 1, Chapitre 3 : le monde du travail des sports équestres tout comme le circuit de compétition de haut niveau sont totalement ouverts, sans conditions préalables, formations ou autres barrières à l'entrée.

commerce de chevaux, même des plus performants. Face à cette posture plus ou moins adoptée par une majorité de travailleurs cotisés « Pro 1 », il semble difficile pour les institutions sportives de financer les pratiques sportives – aussi, et parfois surtout – commerciales de ces derniers.

Peu évoquée par ces compétiteurs « Pro », cette question du statut des revendications qui en résultent semble pourtant déterminante dans le contexte actuel où les compétiteurs français éprouvent des difficultés au niveau international, notamment car ils ne parviennent pas à conserver leurs montures les plus performantes que l'élevage français se porte très bien¹³.

Ainsi, pénalisés car décrédibilisés par ce double discours, les compétiteurs « Pro » travailleurs, peu organisés¹⁴, ne bénéficient pas ou peu du soutien des institutions sportives que peuvent connaître d'autres sportifs de haut niveau, ni même de la reconnaissance de leur statut.

2. Le compétiteur « pro » : un anti-héros ?

2.1. Un champion peu reconnu et valorisé

Nous l'avons vu¹⁵, contrairement à d'autres sports ou aux courses hippiques, les sports équestres sont peu médiatisés. Hormis les événements multisports exceptionnels tels les Jeux Olympiques, ils ne sont diffusés à la télévision et bénéficient d'une très faible couverture de la presse écrite. Seuls les médias spécialisés (presse écrite, chaîne thématique câblée) - dont l'audience se limite au public des cavaliers intéressés par les sports équestres, c'est-à-dire une petite part des membres eux-mêmes - font écho à ce qui se passe dans le monde des sports équestre au plus haut niveau. Faiblement médiatisés, les sports équestres attirent par conséquent peu de sponsors hormis quelques équipementiers ou autres marques directement concernées (alimentation pour chevaux, infrastructures et équipements

¹³ La relégation de l'Equipe de France de CSO en seconde division internationale en 2008 suite à des contre-performances lors du circuit « Coupe des Nations » en 2007 ou encore sa non qualification en individuel et par équipe – inédite depuis l'instauration des épreuves équestres aux Jeux Olympiques – aux Jeux Olympiques de Pékin en 2008 ont plongé les sports équestres français dans une crise mais qui n'a pas engendré de réelle réflexion sur les causes de ces contre-performances ni sur le statut du cavalier de haut niveau en France.

¹⁴ S'il existe bien une association des cavaliers français de CSO (Association des Cavaliers de Saut d'Obstacles de France), celle-ci regroupe tous les compétiteurs pratiquant le CSO, quel que soit leur niveau et leur statut, et ne défend pas spécifiquement les intérêts des compétiteurs de haut niveau. De plus, elle ne rassemble qu'une minorité des compétiteurs « Pro ». Il n'existe en revanche pas de syndicats ou autres groupements représentant cette catégorie de compétiteurs.

¹⁵ Cf. Partie 1, Chapitre 2.

équestres, selliers, fabricants de vans et camionnettes, concessionnaires automobiles spécialisés dans les véhicules tracteurs de type 4*4, etc.).

Dans ce contexte, les cavaliers français, même les plus performants, bénéficient d'une audience très limitée et ne sont pas, à l'image d'autres sportifs, « stigmatisés » par les médias olympiques ou autres champions du Monde d'Europe - pourtant nombreux en France - demeurent ainsi dans une forme d'anonymat, hors du microcosme des sports équestres de haut niveau.

Cette notoriété est d'autant plus faible que dans les sports équestres, le « champion », la « star », n'est pas le cavalier mais le cheval. Les cavaliers, « pilotes », apparaissent interchangeables. Ce sont les propriétaires de chevaux les plus performants qui sont les décideurs de la gestion des écuries de leurs équidés, donc indirectement de celles des cavaliers, et un même cheval peut participer à tous les circuits de compétition avec des cavaliers différents au cours d'une même saison, voire d'une même compétition nationale. Ainsi, même lorsqu'ils réalisent de remarquables performances, leur succès demeure souvent peu visible et éphémère.

Par ailleurs, nous l'avons vu précédemment, la pratique compétitive, en équitation, n'apparaît pas comme la modalité de pratique la plus répandue, la plupart des cavaliers – licenciés ou non – ne s'adonnant pas à la compétition, notamment les plus jeunes pratiquants des poney-clubs ou les amateurs de tourisme équestre. Par ailleurs, les centres équestres / poney-clubs, séparés des écuries de propriété ou de concours, n'axent pas ou peu leur politique et communication sur le modèle du « champion ». De ce fait, le circuit « Club », majoritairement investi par les compétiteurs des écoles d'équitation (centres équestres / poney-clubs), est largement déconnecté du circuit « Pro » et « Am » avec lesquels il ne partage ni les modalités de fonctionnement, ni la culture vécue, ni le règlement, ni les terrains de concours.

De même, la politique et la communication de la Fédération Française d'Equitation sont davantage orientées vers la pratique du grand nombre que vers la formation du

¹⁶ Une autre conséquence directe de la faible médiatisation des sports équestres est que les compétiteurs, même au plus haut niveau, ne sont que très rarement sponsorisés.

¹⁷ Parce que venu chercher ailleurs ou parce que la modalité compétitive dans la pratique équestre et/ou parce qu'abandonnant trop vite pour s'y consacrer (Chevalier, 1994).

champion¹⁸, contrairement à d'autres sports où le haut niveau constitue un des outils majeurs de développement et de communication.

Dans ce contexte de « déconnexion » du « Pro » et d'une faible valorisation et médiatisation du « champion », les compétiteurs de haut niveau bénéficient d'une très faible notoriété, même au sein du monde du cheval. L'audience de ces cavaliers de haut niveau semble ainsi limitée aux seuls initiés, compétiteurs ou acteurs des sports équestres, largement engagés dans ce monde. En cela les cavaliers « Pro » se distinguent très nettement d'autres sportifs de haut niveau, professionnels ou non, qui endossent le statut de « champion » et sont reconnus comme tels, au moins par les praticiens de leur discipline sportive, voire par un public plus large dans le cas de sports très médiatisés (football, rugby, tennis, cyclisme, etc.).

Enfin, contrairement à d'autres sports où les compétiteurs de haut niveau sont adulés, enviés et bénéficient de la reconnaissance de leurs pairs mais également des pratiquants amateurs, dans le cas des sports équestres les représentations du cavalier de haut niveau auprès des compétiteurs amateurs, notamment des virtuoses, sont plus mitigées. En effet, à travers les entretiens, il apparaît que les compétiteurs « Pro » amateurs, qui côtoient les « Pro » travailleurs des sports équestres sur les terrains de compétition et dans les infrastructures équestres, n'idéalisent pas le statut, la carrière ou tout les conditions de vie, de travail et de pratique sportive de ces derniers, voire, au contraire, les rejettent, nous le verrons ci-après. Conscients des arbitrages récurrents auxquels les travailleurs des sports équestres « Pro » doivent faire face, mais également de la précarité et de l'incertitude¹⁹ de la double carrière de ces derniers, les amateurs virtuoses « Pro » ne sont pas associés au statut de cavalier de haut niveau tous les attributs (gloire, richesse, réussite, notoriété, prestige, etc.) traditionnellement conférés aux champions sportifs, voire en sont parfois un anti-héros.

2.2. Une anticipation des amateurs virtuoses ?

Cette représentation peu favorable du statut de compétiteur « Pro » travailleur des sports équestres de la part des amateurs virtuoses s'est avérée d'autant plus explicitée que ces derniers, ont,

¹⁸ Au cours de notre observation de terrain et de terrain réalisés nous avons d'ailleurs été confrontée à de nombreuses reprises aux discours de compétiteurs « Pro » travailleurs des sports équestres ou amateurs qui déplorait cette orientation politique de la FFE considérée comme aux dépens des sports équestres de haut niveau.

¹⁹ Incertitude notamment liée au fait que les chevaux appartiennent rarement aux compétiteurs « Pro » travailleurs des sports équestres qui sont donc dépendants des choix des propriétaires de leur(s) monture(s).

dans leur grande majorité, envisagé à un moment – souvent précocement - de leur carrière sportive d'amateur, d'effectuer eux aussi une conversion professionnelle dans le monde du cheval. A travers les entretiens, ils évoquent une alternative qui les a amenés à s'interroger sur les réelles conditions de vie et de pratique des « Pro » travailleurs des sports équestres et ainsi à anticiper sur les conséquences d'un tel engagement.

Ils expliquent tous avoir finalement renoncé à cette conversion pour ne pas subir la précarité et l'incertitude de ces doubles carrières, et pouvoir poursuivre une pratique d'amateur avec moins de contraintes, notamment au niveau de la gestion des chevaux ou des conditions de vie, de travail et d'entraînement, l'image Mathieu [ex-« Pro 2 », amateur, 21 ans] :

« Et puis aller bosser comme cavalier ? Non J en ai rencontré beaucoup des cavaliers comme ça, mais qui s en sortaient pas, qui étaient les plombs à 22-23 ans, alors que ça faisait 3-4 ans qu'ils étaient dedans [dans le monde du travail de sports équestres] [Question : Qui ne s en sortaient pas ?] Oui, qui ne s en sortaient pas financièrement, physiquement, qui étaient nases, et qui au bout d un moment se sont dit ils se sont débarrassés du boulot parce que c'était pas la chose qu'ils voulaient faire parce qu'ils n'allaient pas en concours, parce qu'ils restaient aux écuries et puis ben, finalement Enfin si, ils allaient en concours de temps en temps mais ils sortaient les plants [chevaux qui ne veulent plus sauter] Enfin, moi j en ai connu [] je ne sais pas comment ils ont fait pour tenir 2 ou 3 ans dans ces conditions-là parce c'est des conditions atroces Et je pense que si y a bien sûr dans l'équitation, y en a aussi un très-très dur [] J en ai vu des mecs [compétiteurs Pro travailleurs des sports équestres] complètement brisés comme ça alors qu'ils étaient hyper doués, soit à cheval, soit dans d'autres domaines [équestres] []. Je pense que ça peut quand même casser des gens [de travailler dans le monde des sports équestres], des gens qui sont un peu fragiles, et même psychologiquement, ça casse des gens, c'est un milieu qui est très dur ! ».

ou encore de Sandra [« Pro 2 », amateur, 27 ans] ou Yoann [ex-« Ama 4 », amateur, 30 ans] :

« Moi, j'ai pris une décision dans ma vie de cavalier c'est j'ai un BTS agricole d'élevage donc j'étais parti pour rentrer dedans [dans le monde du travail du cheval Au bout de 2 ans, j'ai dit : Non, moi, ce que je veux, c'est que ça me passionne ! Je ne veux pas bouffer des patates toute ma vie et me dire, voilà le jour où j'ai envie d'un truc, je ne peux pas parce que voilà parce que mon truc tourne pas, parce que mes propriétaires ne paient pas, parce que ci, parce que ça quoi Donc je gagne ma vie ! ».

« Donc c'était loupé, c'est vrai que ça m'avait beaucoup plu [Yoann a fait un stage dans une structure équestre professionnelle], par contre c'est vrai que j'ai réalisé aussi que c'est un métier dur, que déjà quand on veut partir dans le métier, ben faut pas partir de zéro, soyons clairs, il faut déjà partir avec des finances. C'est un métier dur au quotidien, où on ne prend pas de vacances, qui ne rapporte pas énormément, si ce n'est des salaires [] Et en plus souvent c'est des gens [les travailleurs « Pro »] qui n'ont même pas le temps de monter eux-mêmes, tellement ils sont pris dans l'entretien et dans le fonctionnement de l'entreprise, ils n'ont quasiment pas de temps à eux qui leur permettrait de monter à cheval. Donc c'est vrai que bon c'est pas ce qu'il y a de plus pratique ni d'enthousiasmant pour l'avenir. Donc effectivement, à la base j'avais choisi un métier qui me plaisait qui me plaît aussi c'est l'enseignement, qui me laissait éventuellement le temps de monter à cheval et la possibilité financière aussi de le faire ».

Les amateurs expliquent donc avoir pesé les avantages et inconvénients d'une conversion professionnelle dans le monde du cheval afin de renoncer, pour poursuivre leur carrière sportive en parallèle d'une carrière professionnelle non équestre, mais compatible avec leur pratique sportive, et ainsi ne pas être confrontés aux difficultés et arbitrages auxquels les

compétiteurs « Pro » travailleurs doivent faire face au quotidien, notamment dans les arbitrages financiers ou la gestion des carrières des chevaux plus performants, comme l'explique notamment Sandra [« Pro 2 », amateur] :

« Bon quand on a un seul cheval, c'est super dur de conserver un cheval très performant ! Mais après, c'est super dur pour un pro [travailleur des sports équestres « Pro »] mais c'est beaucoup moins difficile pour un amateur parce qu'un amateur qui gagne sa vie à côté, il peut se permettre de dire : Bon, allez, j'investis, j'allez, demain, je vais à Brest, faire la Pro 1 de Brest puis, après-demain, tiens, je vais à Arcachon quoi ! Parce que, derrière, il gagne l'argent pour pouvoir se permettre de voyager pour aller avec son cheval à tel endroit donc, d'un autre côté, c'est une facilité aussi. [] Oh oui ! Il y a beaucoup plus d'avantages [d'être amateur dans les catégories Pro] dans le sens où, en France, à l'heure actuelle, je pense qu'il doit y avoir que cinq cavaliers qui doivent gagner leur vie en concours voilà donc bon, à partir de ce moment-là c'est un pari risqué partout [] C'est trop risqué [pour les travailleurs des sports équestres]. Nous, on n'a pas de risques, on a très peu de risques en étant amateur. Un mec comme moi, [travailleur des sports équestre, membre de l'équipe de France de CSO], il a perdu la monture la plus performante, il n'a plus de cheval international. Moi, demain, Nikos [son cheval de tète], personne ne va venir me le prendre. [] Au niveau sportif, c'est un avantage [d'être amateur]. Et malheureusement, quand on perd un M. [le cheval cité précédemment] : on va perdre machin parce que comme on n'est plus envoyé sur les gros [concours] internationaux, on va perdre le deuxième cheval, quand on perd le deuxième cheval, on est rapatrié sur les A [ex-Pro 1] et il suffit qu'il y en ait un sur les A qui tourne un peu moins bien, ben on va se le faire reprendre et puis ça va très vite de dégringoler. [] Professionnel du cheval non, pas pour moi parce que c'est tellement aléatoire et moi, j'ai pas un instinct pour ça ».

Là encore, le « choix » annoncé par les amateures va dans le sens d'une non admiration des « champions » dont ils ont repéré eux-mêmes ce choix de vie. Ils relatent d'ailleurs tous des anecdotes qui confirment la difficulté de ces double-carrières dans le monde des sports équestres, même en évoquant le cas de proches qui n'ont pas fait le même choix qu'eux, à l'image d'une amie de Laure [« Pro 2 », amateur] :

« Donc c'était pour ça que je l'ai pas fait [s'engager professionnellement dans le monde des sports équestres] alors que S., ma copine d'enfance, elle, si. Elle, bon, elle a tenté un peu les études [] puis à un moment donné : Je veux monter à cheval !. OK donc elle a arrêté les études et finalement elle est restée 7 ans ou 8 ans dans les chevaux. Bon, elle a tout arrêté. [] Maintenant, elle n'est plus dans les chevaux parce qu'elle s'est trop fait arnaquer, trop fait arnaquer sur la vente des chevaux, sur la gestion. Arrivée à un moment, elle n'a plus supporté et elle a tout plaqué. Je pense qu'elle a quand même eu peu de chance, elle a eu beaucoup de poisse. Mais, voilà, moi je suis sûr que je ne pas avoir vécu tout ce qu'elle a vécu. Mais, d'un autre côté, elle a eu plein de bonheur : elle a fait des CCI* et CCI** [Concours Complet International], je ne sais pas quoi, elle a quand même vécu plein de belles choses mais elle a eu quand même toutes les contraintes de tenir un club, la monitrice qu'elle a, un coup elle est là, un coup elle est pas là, les chevaux de propriétaires, les chevaux de machin et tu te tapes les boxes, t'as personne pour faire les boxes donc taper je ne sais combien de boxes. Bon voilà, moi, je me disais : veux bien le faire en vacances, je veux bien le faire le week-end, mais faire ça tous les jours, toute l'année, je ne le sentais pas. Moi, personnellement, je ne le sentais pas donc je préférais me dire : Je vais continuer mes études et je vais me trouver une profession qui va me permettre de continuer à monter à cheval ».

Enfin, la non-admiration des « champions » par les compétiteurs amateurs, notamment les amateures, est à mettre en regard également de la domination sociale, mais parfois aussi sportive (résultats parfois comparables, mais propriétaires des chevaux qu'ils peuvent

recupérer lorsqu'ils sont formés et performants, etc.) qu'ils exercent sur les « Pro » travailleurs.

En effet, nous l'avons vu, alors que les compétiteurs amateurs, particulièrement les virtuoses, disposent d'un fort capital économique et sont souvent issus d'une famille favorisée qui a notamment pu financer leur carrière équestre. En compétition, au moins dans un premier temps, les « Pro » travailleurs des sports équestres sont souvent de familles beaucoup moins favorisées et ne disposent que d'un fort capital économique.

Certains travailleurs des sports équestres conscients qu'ils sont confrontés à des conditions d'existence plus difficiles que certains amateurs virtuoses, à l'image de Clémence [dirigeante d'écurie, enseignante et cavalière, 25 ans] :

« [Question : à votre avis c'est un avantage de travailler dans le monde du cheval pour votre carrière sportive ?] Ah ben non, hein ! Celui qui a un boulot à côté, qui touche assez bien pour s'acheter un bon cheval et aller se faire tous les week-ends en concours, il se fera plus plaisir que moi, ça c'est sûr ! C'est pas la même vie ça c'est sûr ».

Dans ce contexte, la vie et la carrière des « champions » travailleurs des sports équestres n'apparaissent pas dans les représentations des compétiteurs amateurs comme une vie rêvée et dorée, à l'image de ce qui peut être envisagé pour d'autres sportifs professionnels aux revenus et aux conditions de vie beaucoup plus favorables, au moins en apparence. Plus qu'une « vie de rêve », la double carrière des compétiteurs « Pro » travailleurs des sports équestres apparaît ainsi parfois davantage comme un sacerdoce, comme l'exprime notamment Josette.

2.3. Des espoirs de gloire sportive qui persistent néanmoins : un paradoxal mais nécessaire ré-enchantement

A quelques exceptions près qui ont plusieurs atouts et/ou qui connaissent une carrière sportive particulièrement performante, les compétiteurs « Pro » travailleurs des sports

²⁰ Différents travaux réalisés sur les carrières de sportifs de haut niveau montrent que les conditions de vie et de pratique de ces derniers ne sont pas si favorables et enviables qu'il n'y paraît et qu'ils sont soumis à de nombreuses contraintes et sacrifices de tout ordre, notamment les cyclistes (Lefebvre, 2007), les coureurs à pied (Schotté, 2005), les gymnastes (Papin, 2000). L'ouvrage de Fleuriel et Schotté (2008) intitulé « Sportifs en danger » met également en évidence l'état de précarité à laquelle sont soumis les travailleurs sportifs, « les prolétaires de la performance », qui constituent la majorité mais qui ne font pas partie des exceptions très médiatisées.

équestres se trouvent donc dans une situation difficile (conditions de vie, de travail, de pratique, précarité, incertitude, désenchantement) et paradoxale (engagés professionnellement dans le monde des sports équestres pour se consacrer pleinement à leur carrière sportive, ils sont contraints de cumuler les arbitrages dépréciés de celle-ci). Le désenchantement et la désillusion apparaissent ainsi de manière plus ou moins explicite à travers de nombreux entretiens.

Les motifs de satisfaction apparaissent, par conséquent, assez rares pour ces travailleurs « Pro », et se partagent en deux pôles relativement contradictoires :

- Les performances sportives remarquables : la grande majorité des compétiteurs « Pro », amateurs comme travailleurs des sports équestres, interrogés évoquent des performances sportives notables parmi leurs souvenirs de leur carrière équestre.

- Des ventes de chevaux de valeur importante : c'est à ce niveau que la situation apparaît paradoxale. En effet, alors que le compétiteur endosse son statut de travailleur des sports équestres au cours de l'entretien pour expliquer que la vente de tel ou tel cheval de grande valeur constitue une réussite importante contribuant à la prospérité économique de son entreprise et reconnaît ses compétences de vendeur ou valorisateur de chevaux de sport, il évoque systématiquement en suite, à regret, le fait que cette vente soit anonyme de la perte d'une monture performante lui permettant potentiellement de contribuer à sa consécration sportive. Ainsi, succès professionnel du marchand de chevaux, les ventes des montures les plus performantes ou « à potentiel » coïncident également avec un frein à la réussite sportive du compétiteur, plaçant une fois encore celui-ci dans une situation difficile, contradictoire, voire frustrante.

Face à cette configuration difficile et ces désillusions au regard de leurs projets professionnels et sportifs initiaux, les compétiteurs « Pro » travaillant dans les sports équestres sont contraints, sous peine d'abandonner leur double carrière, de « ré-enchanter » leur quotidien.

Ce ré-enchantement est d'autant plus indispensable que les carrières équestres sont des carrières très longues. Or, P. Coulangeon (1999) explique que la croyance dans le caractère transitoire des sacrifices en début de carrière contribue à un degré élevé de tolérance à l'égard d'une pratique qui parvient à se prolonger autant plus longtemps que le calendrier de la carrière est moins balisé que dans d'autres domaines artistiques (Coulangeon, 1999, p. 57). Ainsi, il en va de même pour les travailleurs compétiteurs « Pro » comme pour les musiciens de jazz si les carrières d'interprètes de musique classique sont dominées depuis le dix-septième siècle par l'impératif de précocité, le monde du jazz offre des possibilités de carrières relativement tardives.

En cohérence avec leur projet sportif de départ, ce ré-enchantement va se faire à travers la poursuite, pourtant paradoxale, de rêves de gloire sportive. En effet, travailleurs des sports équestres, ces compétiteurs « Pro » se sentent tout engagés dans cette double carrière pour concrétiser des rêves de gloire sportive. Bien, dans les entretiens, ils se présentent, par moments, avant tout comme des travailleurs, apparaît de manière récurrente qu'ils se considèrent avant tout comme des sportifs, dans le prolongement de leur carrière d'amateur.

Ceci est pourtant paradoxal en ce que perpétuellement contraints – notamment dans un souci de légitimité et de reconnaissance – de reconnaître les frontières avec les amateurs virtuoses en se démarquant de leur ex-pratique et de leur identité d'amateur, ils se ré-enchantent néanmoins leur pratique professionnelle par leur pratique compétitive d'amateur.

Le ré-enchantement passe donc, pour tous, dans la poursuite de ces rêves sportifs, et non par des espoirs de réussite professionnelle dans des activités annexes (coaching, commerce de chevaux, etc.).

Ils tentent alors de ré-enchanter un quotidien souvent difficile en fondant, à plus ou moins long terme, des espoirs de victoires et de succès (qui sont évoqués dans la quasi-totalité des entretiens), et ce même si cela semble très improbable au regard de leurs conditions objectives de vie, de travail et de pratique au moment de l'entretien et des perspectives d'avenir professionnel qui s'offrent à eux.

Plusieurs d'entre eux expriment en effet des espoirs de consécration sportive alors que dans les faits, leurs pratiques, que ce soit en termes d'arbitrages temporels, d'atouts ou de gestion des chevaux (commercialisation systématique, gestion des carrières à court terme, etc.), sont en totale contradiction avec les conditions de production de performances de très haut niveau. Au fil des entretiens, ou lors de discussions informelles, leur discours apparaît ainsi totalement paradoxal et contraire entre réalité économique effective et projets sportifs envisagés. Pourtant, ces rêves de gloire sportive, même si leur réalisation paraît objectivement très improbable, semblent permettre une forme de ré-enchantement qui aide ces travailleurs à supporter le quotidien et les arbitrages récurrents et ne pas abandonner leur double carrière dans un monde où les carrières professionnelles sont très courtes, comme le montrent V. Chevalier & M-O. Lebeaux (2006) pour le monde du cheval (centres équestres et courses) ou encore L. Ould-Ferhat (2003) pour celui des courses, qui explique ces abandons par un décalage entre métier rêvé (monter en course) et faiblesse des possibilités objectives de réaliser ce rêve (Ould-Ferhat, 2003, p. 218).

Ce ré-enchantement est d'autant plus nécessaire pour les travailleurs des sports équestres qu'ils sont souvent « captifs » (d'autant plus qu'ils sont issus de classes sociales les moins favorisées) de ce monde professionnel. En effet, nous l'avons vu précédemment, les compétiteurs « Pro » travailleurs des sports équestres effectuent souvent très jeunes leur conversion professionnelle ou tout au moins ils se consacrent très précocement à des arbitrages répétés au profit de leur carrière sportive et aux dépens de leur carrière scolaire. Ils disposent ainsi fréquemment d'un faible bagage scolaire²³ qui ne leur permet pas ou difficilement de se réorienter vers un autre monde du travail. On l'explique par exemple Maud [« Pro 1 », cavalière salariée et marchande de chevaux, 27 ans] qui a quitté l'école à 16 ans sans aucun diplôme et n'a jamais fait suite de formation :

« Oui, ma mère ne voulait pas que j'aille comme ça. C'est vrai que si demain, il m'arrive quoique ce soit j'ai rien ! ».

*

*

*

Ainsi, le cavalier compétiteur de haut niveau, contrairement à d'autres sportifs de haut niveau, n'apparaît ni dans les représentations sociales des cavaliers amateurs, ni dans celles du public sportif comme un « champion » adulé, admiré, mais plutôt parfois comme un anti-héros souvent dominé socialement et confronté à de difficiles conditions de travail, de vie et de pratique difficiles.

Par ailleurs, il apparaît confronté à des difficultés de construction identitaire entre son statut de travailleur et celui de sportif, ce qui a des conséquences en terme de construction personnelle mais également en terme de légitimité et de reconnaissance en tant que sportif de haut niveau auprès des institutions équestres. En effet, si cette question du statut du cavalier compétiteur de haut niveau n'a été que très récemment abordée dans le monde institutionnel des sports équestres, elle semble pourtant être déterminante dans la construction des carrières sportives de ces compétiteurs. Les deux « travailleurs sportifs » mis en avant dans ce travail comme étant la situation la plus répandue parmi les compétiteurs « Pro » semble en effet en léser la construction. Les difficultés sportives actuelles connues par l'équipe nationale de CSO ne peuvent se réduire à cette question du statut du compétiteur de

²³ Ou éventuellement d'un bagage scolaire très ciblé et peu transférable à d'autres mondes dans le cas où ils ont suivi des formations spécifiques telles le BEP Agricole ou encore un Baccalauréat Professionnel Agricole ou un BTS dans la même filière.

haut niveau, on peut néanmoins penser qu'il joue un rôle non négligeable dans ces difficultés, peu de compétiteurs se trouvant, nous l'avons vu, dans des conditions de vie, de travail et de pratique compatibles avec une pratique sportive de haut niveau. Si une réflexion s'est amorcée du côté de la FFE avec la mise en place de diplômes professionnels (diplôme d'entraîneur), elle n'en reste pas moins très limitée et n'interroge pas fondamentalement le statut du compétiteur de haut niveau. Il en va de même du côté des associations de cavaliers qui, bien que déplorant leurs conditions d'évolution et la faible aide des institutions sportives comparativement à d'autres sportifs de haut niveau, n'engagent pas non plus une réflexion de fond sur leur statut.

Si cette question du statut et de la reconnaissance des cavaliers de haut niveau se pose d'une manière particulière, elle n'est néanmoins résolue dans l'ensemble du monde sportif où les « sportifs professionnels » ne sont pas perçus comme des travailleurs et le monde du travail sportif comme un monde de travail (Fleuriel & Schotté, 2008).

CONCLUSION

A travers cette thèse, nous avons voulu comprendre comment se construisent les carrières équestres de compétition de saut d'obstacles et pourquoi, dans un sport féminin à 79,42% (« Licence Pratiquant ») et à 76,92% (« Licence Fédérale de Compétition ») en 2008, pour les cavaliers les carrières d'excellence apparaissent comme un destin improbable, les hommes étant sur-représentés au sein des catégories « Pro ».

Cette recherche nous a amenée à interroger plus le monde des sports équestres et ses modalités singulières de fonctionnement également le monde du travail du cheval, qui y est directement lié, dans la mesure où une majorité des compétiteurs « Pro » sont engagés conjointement dans ces deux mondes.

Ce travail s'est donc inscrit à la croisée de la sociologie du sport, du genre et des professions. Le fait de s'interroger ici sur une profession des sports équestres non établie, nous a amenée à renouveler les outils théoriques et notamment à utiliser le concept de « carrière » - peu fréquemment employé en sociologie du sport - qui s'approche en termes de dispositions prédomine sur l'approche dynamique qui apparaît tout à fait adaptée à l'étude de cet objet particulier au regard du monde équestre par rapport au monde du travail. La compréhension de ces carrières nécessite en effet la prise en compte des questions déterministes, mais également une approche dynamique et pluridimensionnelle.

Contrairement aux études sur les professions, si c'est ici, à travers le concept de « carrière », de s'intéresser à la question des frontières et des statuts tant sportifs que professionnels des (travailleurs) compétiteurs « Pro ».

En étudiant les carrières équestres de compétiteurs interagissant avec les autres carrières de la vie des cavaliers, nous avons pu mettre en évidence l'importance cruciale du statut du compétiteur « Pro » dans la construction de sa carrière équestre. Parmi les trois modalités que prend ce statut - sportif, professionnel des sports équestres et amateur, la deuxième (celle de travailleur du cheval) s'est avérée représenter un atout ambivalent : décisif pour accéder à la cinquième étape de la carrière équestre mais aussi obstacle pour un maintien dans le haut niveau de compétition, du fait des arbitrages récurrents que sont contraints de faire ces travailleurs « Pro » aux dépens de leur carrière sportive. Pour atteindre la cinquième séquence de carrière équestre, le statut du

↑ Sources : Fédération Française Equ 2008 (site web : www.ffe.com).

compétiteur-travailleur du cheval ou apparaît également déterminant, les amateurs devant compenser leur manque de capital social (et surtout plus dans le cas où ils ne sont pas issus d'une famille de travailleurs du cheval - bénéficiant pas non plus du réseau professionnel de leurs parents) par un capital économique. Ceci est à mettre directement en relation avec le fonctionnement des sports équestres avec ses circuits accessibles sélectifs, mais aussi surtout le fait que le monde du travail des sports équestres est un marché ouvert, redoublant les frontières entre amateurs et travailleurs très poreuses et floues, dans lequel le cheval-athlète joue un rôle déterminant dans la réalisation des performances du « couple » (Partie 1, chapitre 2).

Grâce au concept de « carrière », il est apparemment à d'autres sports, la carrière équestre ne correspond pas à une sportive linéaire standard et que les atouts et contraintes pour franchir les séquences sont pas les mêmes selon les moments de la carrière.

Au-delà des seules dispositions individuelles, l'inscription de ces carrières sportives au sein du monde du travail et du sportif singulier des sports équestres a enrichi l'analyse en apportant des éclairages sur les différences de construction observées entre les carrières des compétiteurs des deux sexes, mais également entre celles des travailleurs des sports équestres et des amateurs.

L'analyse du contexte sociologique du monde du cheval (Partie 3, chapitre 3), a mis en lumière le rôle déterminant du capital économique dans toutes les séquences de la carrière équestre et tout particulièrement aux niveaux les plus élevés des catégories « Pro ». Il permet notamment d'accéder directement aux chevaliers performants, surtout lorsque les cavalier-e-s ne sont pas issu-e-s d'une famille de travailleurs du cheval.

Ce travail décrit aussi le statut atypique du compétiteur de haut niveau par rapport à d'autres compétiteurs. Sans réelle évaluation possible de ses compétences à cause de l'importance du cheval dans la réalisation des performances, de l'absence de formation, de diplôme de cavalier professionnel et de conditions d'accès aux catégories « Pro », le compétiteur « Pro » apparaît comme un « expertoclamé » dans ce monde très ouvert.

A ce titre, il ne jouit pas de la même reconnaissance et du même statut de « champion » que d'autres sportifs. Cette non-reconnaissance est plus accentuée que le compétiteur « Pro » travailleur des sports équestres mis à des conditions d'existence peu enviables et qu'il se trouve souvent socialement dominé par les champions performants (Partie 3, chapitre

1). Outre par les cavaliers amateurs voire le grand public, les compétiteurs de haut niveau sont pas reconnus non plus par les acteurs institutionnels de fait perpétuel « jeu » sur leur statut. Jonglant entre deux statuts celui de sportif de haut niveau et celui de travailleur des sports (essentiellement valorisateur et/ou marchand de chevaux), et mettant alternativement l'un et l'autre en avant, le cavalier de haut niveau n'est pas considéré comme un sportif de haut niveau par les institutions auxquelles il ne jouit pas à ce titre des avantages dont bénéficient certains titulaires de l'Etat (boxeurs, escrimeurs, judokas, etc.) ou des sportifs évoluant dans les professions (footballeurs, basketballeurs, rugbymen, etc.) (Partie 3, chapitre 2). Ils ne sont pas reconnus comme des travailleurs « classiques » car la carrière sportive reste de leurs préoccupations alors que les conditions d'évolution sont parfois largement en contradiction avec les souhaits pour un sportif de haut niveau. Ce statut atypique des compétiteurs « Pro » génère des problèmes de reconnaissance mais également de construction identitaire. Une réflexion de fond devrait être amorcée par les institutions équestres pour améliorer la situation du compétiteur « Pro » éviter d'être confronté en permanence à des choix qui limitent sa carrière sportive et lui permettent de s'engager totalement dans sa carrière sportive. Valeur même au niveau de la reconnaissance de l'expertise professionnelle qui est encore très peu formalisée et évaluable actuellement, ce qui rend difficile la reconnaissance et la construction identitaire des experts de la compétition, notamment au regard des grands talents virtuels (Partie 2, chapitre 1). Soumis à des conditions de travail, de vie pratique difficiles et physiquement éprouvantes, peu reconnus, et socialement moins valorisés par les compétiteurs amateurs (souvent également propriétaires de leur structure(s)) desquels ils ont dû mal à se distinguer notamment dans le cas d'amateurs particulièrement nombreux et disposant de très bons chevaux, le compétiteur « Pro » ne doit pas être le modèle du « champion », voire peut apparaître comme un anti-héros (Partie 3, chapitre 2).

Par ailleurs, bien que les résistances soient assouplies au cours des années, notamment du fait des transformations du marché, la reconnaissance des sports équestres apparaît partielle et inachevée (persistance d'inégalités de sexes tant au niveau de la carrière sportive que de la carrière professionnelle) et s'affiche donc comme une évolution respectueuse (Marry, 2004).

² Une réflexion est néanmoins amorcée par les institutions équestres à travers le rôle d'entraîneur-coach, dédié aux travailleurs des sports équestres en cours de élaboration.

Afin de tenter de comprendre les raisons de la faible féminisation des catégories « Pro » alors que l'équitation apparaît comme un sport pratiqué par les femmes notamment dans les premiers niveaux de compétition, nous avons utilisé une approche dynamique et longitudinale en terme de « carrière ». Cette recherche a permis de mettre en évidence plusieurs causes à cette faible réalisation par les cavalières de la carrière. Ces causes qui diffèrent selon la séquence de la carrière équestre, et permet de nuancer les effets de la socialisation sexuelle primaire.

En effet, si dans les premiers niveaux de compétition (« Club » et « Ama 3/4 »), les cavalières sont avant tout confrontées à des résistances aux autres sports et aux autres mondes sociaux, notamment liées aux effets de la socialisation sexuelle primaire, il en est tout autrement dès lors que l'on s'intéresse à la cinquième séquence de la carrière. En effet, au niveau des catégories « Pro », la question de la place des cavalières dans ces catégories est indissociable de la question des statuts de ces compétitrices et des frontières (amateur versus travailleur des sports équestres). La question du statut du compétiteur est déterminante pour les cavalières, est encore d'actualité pour les cavalières. En effet, dans un sport aujourd'hui largement féminisé, il y a historiquement eu une pratique exclusivement masculine, les cavalières sont confrontées dans les catégories « Pro » à des résistances fortes et à une dévalorisation de leurs compétences sportives. En outre, le monde du travail des sports équestres présente une division sexuelle du travail qui cantonne les femmes dans les secteurs les moins valorisés et qui limite fortement le transfert de compétences dans la pratique sportive (Partie 1, chapitre 3). Enfin, la culture légitime des catégories « Pro », marquée par la reconnaissance des valeurs professionnelles dont sont exclues les femmes, expose à des résistances de la part de différents acteurs des sports équestres. Ainsi, les femmes, dans les catégories « Pro », apparaissent confrontées à un double handicap : en tant que femmes elles ont été historiquement dominées par des valeurs masculines héritées, notamment de ses militantes (Partie 1, chapitre 1), et en tant que non travailleuse des sports équestres elle n'a pas été reconnue. Enfin, les effets de la socialisation secondaire au contact des catégories « Pro », très majoritairement des hommes, accentuent ces difficultés. Outre la violence symbolique à laquelle sont soumises les compétitrices, ces résistances se traduisent par des difficultés objectives d'accès aux chevaux performants, condition pourtant indispensable à l'accès aux catégories « Pro ». Ces différents éléments expliquent le plus faible accès des femmes aux catégories « Pro » et la chute brutale du taux de féminisation lorsqu'elles passent des catégories inférieures

(« Ama ») à « Pro ». Ainsi, les femmes sont largement entrées sur les terrains de concours mais les carrières d'excellence sont pour elles improbables.

Ce phénomène a pu être quantifié par la modélisation des transitions entre les catégories de compétition (Partie 2, chapitre 3) où l'on a vu que les compétitrices avaient trois fois moins de chance, quel que soit leur âge, de passer de la catégorie « Ama 3 » à la catégorie « Pro 2 », c'est-à-dire d'accéder à la cinquième année de la carrière équestre, que les compétiteurs du même âge.

L'utilisation du concept de « carrière » pour comprendre la féminisation croissante des catégories de compétition nous a ainsi permis de ne pas procéder en « on/off », en ne s'intéressant qu'à la présence ou non de cavaliers différents niveaux de compétition mais de voir comment se construisent les carrières féminines dans des mondes sportifs et du travail singuliers et complexes. Pourquoi elles diffèrent dans leur construction par rapport à celles de leurs homologues masculins, en constatant la disparition progressive des femmes au fil des séquences de la carrière équestre. Nous avons ainsi pu distinguer les causes de la disparition des femmes pour chacune des séquences de la carrière et nuancer les effets de la socialisation sexuelle primaire selon ces séquences mais également selon les effets méso-sociologiques tels que ceux du fonctionnement du monde du travail des sports équestres mais aussi de la culture de la compétition et des modalités de fonctionnement, d'accès, d'évaluation et de reconnaissance particulières des catégories « Pro », notamment au regard de l'accès aux chevaux performants. Ces effets jouent un rôle considérable à partir de la cinquième séquence où se cristallisent les différences de sexe.

Pour surmonter ce double handicap de genre, les cavalières doivent disposer d'atouts déterminants (Partie 2, chapitre 1 et 2) : en premier lieu un fort capital économique qui leur permet d'accéder directement aux chevaux performants, surtout dans le cas - fréquent - où elles sont amateurs, et éventuellement être issues d'une famille de travailleurs du cheval. Elles bénéficient alors du réseau professionnel et social de leurs parents mais seulement dans le cas où elles se trouvent dans une configuration favorable (« garçon manquant », « garçon défaillant », pas en couple avec un compétiteur « Pro » travailleur des sports équestres) (Partie 2, chapitre 3).

Au-delà de cette discrimination de genre pour les carrières d'excellence, nous avons observé d'importantes distinctions en fonction de l'origine sociale : Être issu ou non d'une famille engagée professionnellement dans le monde du cheval est un élément déterminant.

Enfin, l'adoption d'une approche socio-historique nous a permis de mettre en évidence une dynamique générationnelle positive dans la participation des femmes à la compétition de haut niveau. Les résistances auxquelles ont dû faire face les femmes, bien que persistantes, semblent s'atténuer et on assiste à une féminisation de l'ensemble des catégories de compétition, bien que celle-ci soit plus faible aux meilleurs niveaux : entre 2001 et 2008, la part des femmes parmi les détenteurs de la Licence Fédérale de Compétition (toutes catégories confondues) est passée de 68,1% à 76,9%. Cette féminisation s'inscrit dans un contexte d'évolution du marché du cheval, dont les débouchés s'orientent de plus en plus vers les cavaliers compétiteurs amateurs fortunés qui sont essentiellement féminisés. Dans ce contexte, le monde des sports équestres s'ouvre davantage aux femmes, les éleveurs et autres marchands faisant davantage appel à elles pour former et valoriser leurs chevaux. Le fait de commercialiser des chevaux formés par des cavalières apparaît en effet comme un avantage. À l'image des femmes politiques (Achin & LevÉque, 2007 ; Paoletti, 2004), les cavalières travailleuses des sports équestres peuvent ainsi faire de leur « féminité » une ressource.

Ainsi, si les cavalières sont toujours largement minoritaires dans le monde du travail des sports équestres et dans les catégories « Pro », on observe néanmoins un effet de génération notable, les jeunes compétitrices (dont le nombre est en constante augmentation) jouant un rôle plus important d'année en année au regard de la féminisation toujours plus importante des catégories « pratiquant », notamment dans les poney-clubs) y accédant dans une plus forte proportion ces dernières années (Partie 2, chapitre 1). Celles-ci, fréquemment « filles de cavaliers », connaissent des carrières précoces et rapides : elles franchissent vite les séquences de la carrière équestre et à des âges jeunes, ce qui est d'ailleurs confirmé lorsqu'on examine empiriquement les transitions entre les niveaux de compétition (Partie 2, chapitre 3).

Il n'en demeure pas moins que les carrières de haut niveau restent des « destins improbables » pour les cavalières, et que la féminisation des sports équestres à haut niveau demeure partielle et inachevée.

Si la réalisation de carrières d'excellence par les cavalières peut être entravée par ces différentes résistances, par le fonctionnement du monde du travail des sports équestres et des catégories « Pro » où l'absence d'atouts « compensatoires », on

³ Sources : Fédération Française d'Équitation 2001 et 2008 (site web : www.ffe.com).

peut également penser, au vu des résultats de travail, que le non-accès aux catégories « Pro » n'est pas toujours à interpréter par défaut » ou comme un échec.

En effet, devenir compétiteur « Pro » présente un destin viable au regard de nombreux aspects : des conditions de pratique sportive de travail sont précieuses et éprouvantes, du fait du cumul fréquent de la pratique sportive et professionnelle dans le monde des sports équestres, un statut social dominant des amateurs. On peut donc se demander si la « disparition » des compétitrices amateurs engagées au sein des catégories « Pro 2 » ne sont pas à analyser un choix fait autant qu'à ces difficultés communes aux deux sexes, s'y ajoutent les cavaliers toutes les résistances évoquées précédemment.

Une part des compétitrices anticipent sans conditions de vie, de travail et de pratique difficiles associées à la réalisation d'une double carrière équestre et choisissent d'accéder aux catégories de compétition les plus prestigieuses et à réaliser une carrière d'excellence, dans le cas où, issues d'une famille où elles peuvent accéder aux catégories « Pro » avec le statut d'amateur virtuose.

En effet, à l'instar de ce que mentionne en avant M. Ferland et C. Marry (1999) à propos des orientations scolaires fréquentes des filles le cursus canonique de l'excellence scientifique (classes préparatoires des écoles), les compétitrices jouiraient d'une plus grande liberté par rapport au modèle d'excellence et seraient ainsi moins contraintes que leurs homologues masculins (principalement gardés des attentes parentales) de mener une carrière équestre de haut niveau. Bien que fortement investies dans leur carrière équestre de compétition, les cavaliers peuvent tout lui sacrifier et avoir une plus grande capacité à assumer des choix conformes au « diktat » du cursus sportif d'excellence. Les attentes parentales semblent être différenciées selon le sexe de l'enfant : les parents espèrent d'abord pour leur réussite et citent, bien que soulignant l'importance de l'autonomie financière, ils sont deux à trois fois plus nombreux à donner la priorité au bonheur domestique que la carrière professionnelle pour leurs filles (Percheron, 1985).

Dans ce contexte, les compétitrices peuvent tout comme les compétiteurs, poursuivre une carrière équestre dans les catégories « Pro 2 » avec un statut d'amateur sans jamais franchir la

⁴ Cette configuration est fréquente chez quelques compétitrices « Pro ». Dans ce cas, elles connaissent une carrière équestre de compétition précoce et réalisent souvent de bons résultats entre carrière équestre et carrière scolaire (études supérieures) puis professionnelles se faisant plutôt aux dépens de la première.

⁵ Les attentes parentales sont d'autant moins contraignantes si les cavaliers ont un (plusieurs) frère(s) et dans une double carrière équestre, notamment dans le cas des « filles de ».

cinquième séquence, et ainsi renoncer à deux catégories « Prêt à subir les conditions d'existence qui leur sont associées. Ceci peut en partie qu'une part non négligeable des compétitrices « Pro » est constituée de jeunes cavalières amateurs virtuosos qui peuvent évoluer au plus haut niveau sans endurer les contraintes et difficultés associées à la double carrière équestre grâce aux atouts (notamment un fort capital économique) dont elles disposent.

Enfin, alors que nous avons pu voir que les carrières professionnelles dans le monde du cheval intervenaient très tôt et allaient de pair avec un abandon précoce des études (donc une difficile reconversion éventuelle) surtout dans le cas des filles de « », on peut penser que la meilleure réussite scolaire (Baudelot & Establet, 1992 ; Duru-Bellat, 1990) leur permet également d'être moins « captives du cheval et de sortir plus aisément de cette double carrière équestre.

Ainsi, pour reprendre l'analyse de Marry (Marry, in Lauffel, 2003, p.186), au regard des conditions d'existence des compétitrices et travailleurs des sports équestres et des discours des amateurs virtuosos, on peut les rattacher aux catégories « Pro » et la moindre réalisation de double carrière équestre est davantage comme une forme « d'insoumission discrète » (Marry, 2000) face à une double carrière équestre et difficile que par une quelconque soumission (Baudelot & Establet, 1992) ou intériorisation de la domination masculine (Bourdieu, 1990), ou même comme des choix raisonnés et raisonnables moins coûteux psychologiquement, par anticipation des cavalières de leur double carrière de femme à venir (Duru-Bellat, 1990). Les compétitrices interrogées, notamment les amateurs virtuosos mais aussi les travailleurs des sports équestres (très fréquemment « français») apparaissent d'ailleurs moins prêtes à tous les sacrifices pour réaliser une carrière sportive d'excellence que les cavaliers, et envisagent plus que ces derniers d'abandonner leur carrière ou d'en faire une reconversion professionnelle dans un autre monde.

Au terme de ce travail, plusieurs ouvertures se dégagent, ouvertures que nous espérons pouvoir explorer dans des travaux futurs.

Tout d'abord, nos résultats laissent apparaître un rôle important du contexte mésosociologique principalement des logiques de fonctionnement singuliers des circuits de compétition mais également du monde du travail équestre dans la construction des carrières équestres de compétition, et notamment dans la réalisation de carrières prestigieuses. Le statut du compétiteur, la culture légitime et valorisée mais aussi

modalités d'accès aux chevaux apparaissent comme des questions déterminantes dans la réalisation d'une carrière d'exception, et, dans le cas étudié ici, celui de la France, être défavorables aux compétiteurs amateurs, et particulièrement aux compétitrices. En revanche, nous l'avons évoqué, le mode de fonctionnement des sports équestres aux États-Unis, où les statuts amateurs / travailleurs équestres sont davantage délimités et où les travailleurs des sports équestres (qui sont principalement des hommes) sont avant tout au service des amateurs virtuoses (surtout des femmes) constituent la majorité des compétiteurs de haut-niveau, apparaît plus favorable aux accès des cavaliers au plus haut niveau, d'autant plus que les sports équestres véhiculent des représentations sociales beaucoup plus « féminines » qu'en France.

Pour tenter d'évaluer précisément le poids des contraintes et méso-sociologiques sur la construction des carrières de compétiteurs et des cavaliers, il nous semble nécessaire de poursuivre ce travail par la réalisation d'une enquête comparative internationale, entre la France et les États-Unis, mais également d'autres grandes nations équestres dont la part des cavaliers parmi les effectifs de haut niveau est plus ou moins élevée, et au sein desquelles les sports équestres véhiculent des représentations sociales différentes et présentent une histoire singulière. Cette prise semble d'autant plus réalisable qu'à travers nos entretiens et nos observations terrain, nous avons pu développer un réseau important et notamment obtenu des contacts à l'étranger. Par ailleurs, une des compétitrices interrogées en France en 2006 poursuit sa double carrière équestre et professionnelle dans le monde des sports équestres étranger, constituant ainsi un contact intéressant dans l'optique d'un suivi longitudinal mais aussi d'une comparaison internationale.

Un deuxième prolongement indispensable consiste en un suivi longitudinal des carrières des compétiteurs et compétitrices interviewés. En effet, dans l'optique de d'éventuels effets d'âge, du cycle de vie ou de génération, il nous semble déterminant de suivre les carrières de ces cavaliers-e-s sur un grand nombre d'années afin de voir comment se poursuit leur construction, mais aussi d'analyser les éventuelles abandons et/ou reconversions, tantives que professionnelles, et voir ainsi quels facteurs favorisent ceux-ci, et si, comme nous l'évoquons précédemment, les cavaliers connaissent davantage de reconversions dans quelles conditions.

Enfin, et ceci constitue un prolongement que nous avons déjà largement amorcé dans notre travail, il nous semble particulièrement pertinent de développer la comparaison entre carrière équestre de compétition et artistique et de faire un parallèle entre monde des

sports équestres et monde de mondes différents qui ont pourtant de nombreuses similitudes à plusieurs niveaux, notamment en regard de la place des femmes artistes et cavaliers et des rapports sexuels qui existent dans ces mondes. Comme nous l'avons vu, les travaux qui interrogent la question du genre dans les mondes de l'art ((Buscatto, 2003 ; 2007 ; 2008 ; Golden & Rouse, 2000 ; Naudier ; Nochlin, 1993 ; Ravet, 2000 ; 2003 ; Trasforini, 2007) mettent en évidence des communs avec les résultats de nos propres travaux. Il nous semble ainsi intéressant de ces similitudes en mettre en regard les carrières des artistes et des cavaliers, mais également les contextes macro et micro-sociologiques dans lesquels ils s'inscrivent. De plus, la mise en perspective du monde des sports équestres et des mondes apparaît également comme un moyen pour interroger la question du statut de l'artiste/du cavalier et de sa construction identitaire, ainsi que des frontières de la professionnalité de ces mondes. En effet, dans la continuité de nombreux travaux de sociologie de l'art qui traitent de ces questions sans toujours prendre en compte la dimension du genre (ou en la traitant à la marge), des arts plastiques (Moulin, 1983 ; Harisson, 1991 ; Moulin, Passeron & al., 1985), de la musique (Geon, 2007 ; Hennion, Maisonneuve & Gomart, 2000 ; Menger, 1993 ; François, 2004), du théâtre (Menger, 1997 ; Paradeise, Charbonnier & Vourc h, 1998), de la danse (Ranou & Roharik, 2006).

BIBLIOGRAPHIE

¾ Ouvrages, articles, mémoires et thèses

- Achin C. & Leveque, S. (2007). Femmes, Œnarques et professionnelles de la politique (1974-2007), Des carrières exceptionnelles sous contraintes. *Genèses*, 67, p. 24-44.
- Allison, P-D. (1982). « Discrete-Time Methods for the Analysis of Event Histories ». *Sociological Methodology* 13, p. 61-98.
- Allison, P-D. (1984). « Event History Analysis Regression for Longitudinal Data ». *Quantitative Application in the Social Sciences* 46, Newbury Park, Sage Publications.
- Allison, P-D. (1995). *Survival Analysis Using the SAS® System*, SAS Campus Drive.
- Arnaud, P. & Terret, (dir.) (1996). *Histoire du sport féminin. Sport masculin, sport féminin : éducation et société* (Tome 2). Paris, L Harmattan.
- Arnaud, P. (2000). « Sport et anti-fœminisme ou réalité ? », in Fauchœ, S., Callœde, J-P., Gay-Lescot, J-L. & Laplagne, J-P. (dir.) *Sport et identités* Paris : L Harmattan, p.15-27.
- Aubert, P-A. (1842). *Equitation des Dames* Paris, Aubert.
- Battagliola, F. (2004, 10e œd. 2000). *Histoire du travail des femmes* Paris, La Dœcouverte, coll. Repœres.
- Baudelot, C. & Establet, R. (1992). *Allez les filles !* Paris, Seuil.
- Becker, H-S. (1985, 10e œd. 1963). *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance* Paris, A-M Mœtaille.
- Becker, H-S. (1988). *Les Mondes de l'Art* Paris, Flammarion.
- Belotti, E.G. (1981, 10e œd. 1973). *Du côté des petites filles* Paris, Des femmes.
- Bernardeau-Moreau, D. (2006). *Professionnalisation et militantisme dans les organisations associatives* Thœse de doctorat non publiée, Universitœ Paris V, Paris.
- Bernardeau-Moreau, D. (2006). *Sociologie des fédœrations sportives. La professionnalisation des dirigeants bénévoles* Paris, L Harmattan.
- Bertin-Mouroto, B. (1997). La participation des femmes à l'exercice du pouvoir dans les grandes entreprises : 4 œtudes. *Les Cahiers du Magœl*, p. 37-50.
- Blanchet, A. & Gotman, A. (2001, 10e œd. 1992). *L'enquœte et ses méthodes : l'entretien* Paris, Nathan, coll. 128.

- Boigeol, A. (1996). « Les femmes et les conditions de mise en œuvre de l'égalité des sexes dans l'accès à la magistrature ». *Genèses*, n°22, p. 107-119.
- Boltanski, L. (1971). « Les usages sociaux du diplôme ». *Annales E.S.C.* 26 (1), p. 205-233.
- Bouchard, P. & Saint-Amant, J-C. (1996). *Garçons et filles, stéréotypes et réussite scolaire*. Montréal, Québec, Les Éditions du remue-méninge.
- Bourdieu, P. (1979). *La distinction : critique sociale du jugement*. Paris, Editions de Minuit.
- Bourdieu, P. (1980). *Le sens pratique*. Paris, Editions de Minuit.
- Bourdieu, P. (1984). *Question de sociologie*. Paris, Editions de Minuit.
- Bourdieu, P. (1990). « La domination masculine ». *Annales de la Recherche en Sciences Sociales* 84, p. 2-31.
- Brissonneau, C. (1997). *Le champ de la compétition athlétique de 1960 à nos jours*. Mémoire de DEA STAPS non publié, Université Paris XI-Orsay.
- Bruyn (De), F. (2001). *Itinéraires biographiques dans la pratique du sport en compétition, Exemple de méthodologie d'enquête chez les nageurs*. Mémoire de DEA non publié, Université Paris X, Nanterre.
- Bruyn (De), F. (2006a). *Biographies et carrières plurielles. Analyses des interactions entre la carrière sportive des nageurs et les autres domaines de la vie sociale*. Thèse de doctorat non publiée, Université Paris X, Nanterre.
- Bruyn (De), F. & Bringø, A. (2006b). « L'effacement de la démographie sportive : l'analyse de durée appliquée aux sportifs licenciés ». *Démographie*, 61 (5-6), p. 805-820.
- Bruyn (De), F. & Le Mancq, P. (2008). « Les apports de la démographie dans la connaissance des populations sportives. Regards sur les licenciés de la FFN et de la FFE ». *STAPS*, 80, p. 53-72.
- Buscatto, M. (2003). « Chanteuse de jazz, un métier d'homme. L'accord imparfait entre voix et instrument ». *Revue Française de Sociologie* 44-1, 35-62.
- Buscatto, M. (2004). « De l'art à l'artisanat. Tensions, compromis et ambivalences chez les musiciens de jazz ». *Sociologie de l'art* Opus 5, p. 35-55.
- Buscatto, M. (2007). *Femmes du jazz. Musicalités, séminités, marginalités*. Paris, Editions CNRS.
- Buscatto, M. (2008). « Tenter, rentrer, rester. Les défis des femmes instrumentistes de jazz ». *Travail, Genre et Sociétés* 19, p. 87-108.
- Buscatto, M. (2008, à paraître). « Syndicalisme et entreprise : une activité si masculine ». Roux, P. & Filleule, O. (dir.) *Le sexe du militantisme*. Paris, Presses de Sciences Po.

- Cacouault, M., Jacquet-Francois F. & Kherroubi, M. (1994). *Une affaire de femmes ? La féminisation du corps enseignant initiée par la « photo de classe »*. Paris, Hachette-INRP.
- Cassell, J. (2000). « Différences de corps : les chirurgiennes ». *Cahiers du genre* 29, p. 53-81.
- Chambry, P. (1984). *Equitation*. Paris, Amphora.
- Chevalier, V. (1990). « Les pratiquants d'équitation : une population et ses mouvements ». *Population* 40, p. 661-666
- Chevalier, V. (1994). *Démographie sportive : Itinéraires et abandons dans les pratiques de l'équitation*. Thèse de Doctorat non publiée Université Paris VII.
- Chevalier, V. (1996). « Une population de pratiquants sportifs et leurs parcours : les cavaliers titulaires d'une licence ». *Population* 3, p. 573-608.
- Chevalier, V. (1998). « Pratiques sportives et carrières d'amateurs : le cas des cavaliers dans les clubs d'équitation ». *Société Contemporaine* 29, p. 27-39
- Chevalier, V. & Dussart, B. (2002). « De l'amateur au professionnel : le cas des pratiquants de l'équitation ». *L'Année Sociologique* 52, p. 451-468.
- Chevalier, V. (2004). *Trajectoires professionnelles dans les métiers du cheval*. *Equidées* n°50, Haras Nationaux, Paris.
- Chevalier, V. & Lebeaux, M-O. (2004). *Les emplois agricoles dans la filière cheval en France : analyse secondaire de données sociales recueillies par la Mutualité Sociale Agricole*. Rapport de recherche pour le Comité d'Orientation Scientifique et Technique des Haras Nationaux, Paris.
- Chevalier, V. & Fleuriel, S. (2008). « Travail salarié et marchand du travail sportif ». *Les Mondes du Travail* 5, p. 67-79
- Chevalier, V. & Simonet, M. (2008). « Au-delà des frontières : carrières invisibles de Kaplan Daniels et le loisir d'origine ». In Stebbins Bercot, R., Divay, S. & Gadreau, C. (dir.). *Professionalisation des groupes professionnels*. Toulouse, Octarès, coll. « Le travail en débats ».
- Chevalier, V. & Le Mancq, F. (à paraître). *Bénévoles, amateurs et travailleurs : le monde des activités équestres*. In Faure, J-M. & Fleuriel, S. (dir.). *Investissements sportifs et enjeux sociaux. Formation, valeur et conversion du capital sportif*. Bellecombe-en-Bauges, Editions du Croquant, coll. Champ social.
- Chimot, C. (2004). « Répartition sexuelle des dirigeants au sein des organisations sportives françaises ». *STAPS* 66, p. 161-177.
- Chimot, C. (2005). *Les dirigeantes dans les organisations sportives. Le Genre et le sport*. Thèse de doctorat non publiée Université Paris 8, Vincennes.

Collin, J. (1992). « Les femmes dans l'espace pharmaceutique au Québec : rupture ou continuité ? » *Recherches féministes* 5, p. 31-56.

Collin, J. (1995). *Changement d'ordonnance. Mutations professionnelles, identité sociale et féminisation de la profession pharmaceutique au Québec, 1940-1980*, Montréal.

Combessie, J-C. (2003, éd. 1994). *La méthode en sociologie* Paris, La Découverte, coll. Repères.

Coulangeon, P. (1999). « Les musiciens de jazz chemins de la professionnalisation ». *Genèses* 36, p. 54-68.

Coulangeon, P. & Ravet, H. (2003). « Vision sexuelle du travail chez les musiciens français » *Sociologie du travail* 45, p. 361-384.

Coulangeon, P. (2004). « L'expérience de la carrière dans les professions artistiques. Le cas des musiciens interprètes » *Sociologie de l'art* Opus 5, p. 79-110.

Coulangeon, P. (2003). *Sociologie des pratiques culturelles* Paris, La Découverte, coll. Repères.

Court, M. (2008). *La socialisation corporelle des enfants : différences entre garçons et filles et variations inter-individuelles. Les exemples du sport et des pratiques d'embellissement du corps*. Thèse de doctorat non publiée, Université Lyon 2, Lyon.

Cromer, S. (2005). « Vies privées des filles et garçons : des socialisations toujours différentes ? » in Maruani, M. (dir.) *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 192-198.

Crompton, R. & Le Feuvre, N. (1997). « Choisir carrière, faire carrière : les femmes médecins en France et en Grande-Bretagne » *Cahiers du GEDDIST* 19, p. 49-75.

Croquette, E. (2004). « Les sportives de niveau d'origine nord-africaine : type d'investissement sportif, cadres de socialisation et configurations » *STAPS* 65, p. 179-193.

Darmon, M. (2003). *Devenir anorexique. Une approche sociologique* Paris, La Découverte, coll. Textes à l'appui.

Daune-Richard, A-M. (1983). « Travail professionnel et travail domestique. Le travail et ses représentations au sein des lignées féminines » *Travail et emploi* 17, p. 49-55

Daune-Richard, A-M. & Marry, (1990). « Autres histoires de réfugiées ? Le cas de jeunes filles inscrites dans des formations à l'insertion BTS et de DUT industriels ». *Formation-Emploi* 29, p. 35-50.

Daune-Richard, A-M. (1998). « Idées et représentations », in Maruani, M. (dir.) *Les nouvelles frontières de l'inégalité. Hommes et femmes sur le marché du travail* Paris, La Découverte / MAGE, p. 47-58.

Dauvin, P. & Simøant, J. (2002) *Le travail humanitaire. Les acteurs des ONG, du siège au terrain*. Paris, Presses de Sciences Po.

Davisse, A. & Louveau, C. (1998) *Sports, école, société, la différence des sexes*. Paris, L'Harmattan.

Defrance, J. (1995). « L'autonomisation du champ sportif. 1850-1970 » et sociétés 27 (1), p. 15-31.

Defrance, J. (2003, 2^{de} éd. 1995) *Sociologie du sport*. Paris, La Découverte, coll. Repères.

Døtrez, C. (2002) *La construction sociale du corps*. Paris, Seuil, coll. Points Essais.

Dejours, C. (1993) *Travail : usure mentale, de la psychopathologie à la psychodynamique du travail*. Paris, Bayard.

Delmas, C. & Fleuriel, S. (2002) *Une vision enchantée de la professionnelle : l'øthique à l'øpreuve des conditions du travail sportif et journalistique*. Les cahiers du journalisme Quøbec, 11, p. 34-47.

Delylle, A. (2003) *L'équitation sentimentale*. Paris, Editions du Rocher.

Demazikre, D. & Dubar, C. (1997) *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion*. Paris, Nathan, coll. Essais et Recherches.

Demazikre, D. (1999). « Les logiques de recherche emploi, entre activités professionnelles et activités domestiques » Cahiers du Genre 26, p. 33-53.

Digard, J-P. (1995). « Cheval, amour. Sports øquestres et sensibilitø « animalitaires » en France » Terrain, 25, p. 49-60.

D ørgeix, J. (1977) *Equitation. Une méthode française d'instruction*. Paris, Robert Laffont.

Dubar, C. (1991) *La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles*. Paris, Armand Colin.

Dubar, C. & Tripier, P. (1998) *Sociologie des professions*. Paris, Armand Colin.

Dumazedier, J. (1972) *Vers une civilisation du loisir*. Paris, Seuil.

Duret, P. & Roussel, P. (2003) *Le corps et ses sociologies*. Paris, Nathan, coll. 128.

Duru-Bellat, M. (1990) *D'øcole des filles. Quelle formation pour quels rôles sociaux ?* Paris, L'Harmattan, coll. Bibliothèque de l'øducation.

Ehrenberg, A. (1991) *Le culte de la performance*. Paris, Calmann-Løvy

Elias, N. & Dunning, E. (1998) *Sport et civilisation : la violence maîtrisée*. Paris, Fayard.

- Faucompret (De), E. (1990). *La selle et le costume de l'amazone à travers les âges*. Paris, Favre-Caracole.
- Førey, D. (2006). *Free money. L'entr e libre paradoxale et m tueuse dans la carri re de musicien punk en 1976* ». in Mauger, G. (dir.) *Acc s   la vie d'artiste. S lection et cons cration artistiques*. Bellecombe-en-Bauges, Edition Croquant, coll. Champ social, p. 177-198.
- Ferrand, M., Imbert, F. & Marry, C. (1995). *Femmes et sciences : une  quation improbable ? L'exemple des normaliennes scientifiques et des polytechniciennes*. Formation Emploi, 55, p. 3-18.
- Ferrand, M., Imbert, I. & Marry C. (1999). *Excellence scolaire, une affaire de famille. Le cas des normaliennes et normaliens scientifiques*. Paris, L Harmattan.
- Ferrand, M. (2007). *F minin-Masculin*. Paris, La D couverte, coll. Rep res.
- Fleuriel, S. (2004). *Le sport de haut-niveau en France*. Sociologie d'une cat gorie de pens e Grenoble, PUG.
- Fleuriel, S. (2006). « Le travail d' n  des Olympiques : entre passions et int rets ». *Soci t s Contemporaines*, 3, p. 85-103
- Fleuriel, S. & Schott , M. (2006). *Sportifs en danger. La condition des travailleurs sportifs*. Bellecombe-en-Bauges, Edition Croquant, coll. Savoir/Agir.
- Fort , L. (2008). *D venir sportif de haut niveau : approche sociologique de la formation de l'excellence athl tique*. Th se de Doctorat non publi e, Universit  Paul Sabatier, Toulouse III.
- Fortino, S. (2000). *Mixit *. Hirata, H. (dir.) *Dictionnaire critique du f minisme*. Paris, PUF.
- Fortino, S. (2002). *La mixit  au travail*. Paris, La Dispute.
- Fouquet, A. (2005). « Les femmes chefs d'entreprise : le cas Fran ais ». *Travail genre et soci t s*, 13, p. 31-48.
- Fran ois, P. (2004). « Ou est-ce qu'un musicien ? Professionnels et amateurs ». Natteiz, J.-J. (dir.) *Musiques. Une encyclop die pour le XXI me si cle*. Tome 2 : les savoirs musicaux Paris/Arles, La cit  de la musique, Actes Sud, p. 585-611.
- Froissard, J. (1988). « La querelle d'Aure-Banchard ». *Le climat social et politique de l' poque*. in Digard, J.-P. (dir.) *D s chevaux et des hommes*.  quitation et soci t  Lausanne, Favre, p. 55-61.
- Gani, L. & Simmat-Durant, L. (2006). *D mographie expliqu e. M thodes d'analyse et  tudes de cas*. Paris, Nathan.
- Goffman, E. (1961, trad. 1968). *Etudes sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*. Paris, Editions de Minuit.

Golden, C. & Rouse, C. (2000). « Orchestral Impartiality: The Impact of Blind Auditions on Female Musicians ». *The American Economic Review*, septembre, p. 715-741.

Gollac, M. & Volkoff, S. (2000). *Des conditions de travail* Paris, La Découverte, coll. Repères.

Grange, Y. (1988). « Signification du rôle social du cheval (XVIIIe et XIXe siècles) ». In Digard, J-P. (dir.) *Des chevaux et des hommes* Équitation et société Lausanne, Favre, p. 63-70.

Grange, Y. (2001). « La règle et le busporat : la socialisation militaire : pédagogie collective, analytique et directive ». *Apprendre le cheval autrement* Les Journées de l'ENE. Paris, Belin.

Gras, L. (1995). *La pelote basque et ses pratiquants* Application des méthodes d'analyse démographique aux populations licenciées Mémoire de DEA non publié. Université Paris X, Nanterre.

Gras, L. (2005). *Le sport en prison* Paris, L'Harmattan, coll. Sport en Société.

Gros Lambert, I. (2003). *Équitation en amazonie* Chaumont, Crœpin-Leblond.

Guichard-Claudic, Y., Kergoat, D., Vilbrod, A. (dir.). (2008). *Inversion du genre : Quand les métiers masculins se conjuguent au féminin... et réciproquement* Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

Guilbert, M. (1966). *Les fonctions des femmes dans l'industrie* Paris, Mouton.

Guillaume, C. & Pochic, S. (2009). « The Permanence of a Gendered Activism Gap : the Touchstone of Union s Equality Policies Comparing France, the UK and Hungary ». *British Journal of Industrial Relations*, à paraître.

Hamelin, P. & Rodrigues, A-C. (2005). « Conducteurs et conductrices de poids lourds ». *Recherche Transports Sécurité*, 7, p. 147-173.

Harrison, W. & Harrison, C. (1991). *La carrière des peintres au XIXe siècle* Paris, Flammarion.

Høas, S. & Bodin, D. (2001). « Football et rugby féminins : les violences symboliques ? » in Bodin, D. (dir.) *Sport et violences* Paris, Chiron, p. 77-87.

Høly, M. (2005). *Le travailleur associatif. Un salarié de droit privé au service de l'action publique* Thèse de doctorat non publiée EHESS, Paris.

Høly, M. (2007). « A travail égal, salaire inégal : ce que travaillent dans le secteur associatif veut dire ». Communication dans le *14e des Journées Internationales de Sociologie du Travail* Londres.

Høly, M. (2008a). « A travail, salaire inégal : ce que travaillent dans le secteur associatif veut dire ». *Sociétés contemporaines*, 9, p.125-148.

Høly, M. (2008b). « Servir l'intØrØt gØnØral ou de l'utilitØ sociale ? Avenir de la fonction publique et marchØ du travail associatif ». *Les mondes du travail*, p.23-37.

Hennion, A., Maisonneuve, S. & Gomart, E. (2000). *Figures de l'amateur. Formes, objets, pratiques de l'amour de la musique aujourd'hui* Paris, La Documentation franaise.

Hodak, C. (2004). *Du thØatre uestre au cirque : une entreprise si ¼minemment nationale. Commercialisation des loisirs, diffusion des savoirs et thØatralisation de l'histoire en France et en Angleterre (1760-1860)* ThØse de doctorat non publiØe, EHESS, Paris.

Houbre, G. (2003). *Grandeur et dØcadence de Marie Isabeau, modiste, dresseuse de chevaux, femme d'affaires, etc.* Paris, Perrin.

Hughes, E-C. (1937). « Institutional Office and the Person ». *American Journal of Sociology* XLIII, p. 408-410.

Hughes, E-C. (1955). *The Making of a Physician Organization* III.

Hughes, E-C. (1994). *Le Regard sociologique* Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, textes rassemblØs et prØsentØs par J-M. Chapoulie.

Irlinger, P., Louveau, C. & MØtoudi, M. (1987). *Les pratiques sportives des franais* Paris, INSEP, tomes 1 & 2.

Jouvenet, M. (2003). *Rap, techno, ¼lectro... Le socien entre travail artistique et critique sociale* Paris, Maison des sciences de l'homme.

Julhes, S. (2006). *De la vocation ¼ la profession. Construction des trajectoires sociales et modes d'engagement dans le champ des pratiques martiales* ThØse de Doctorat non publiØe, UniversitØ Paul Sabatier, Toulouse III.

Kaplan, E. & Meier, P. (1958). « Nonparametric Estimation from Incomplete Observations ». *Journal of the American Statistical Association* 53, p. 457-481.

Kaplan-Daniels, A. (1987). *Invisible Careers. Women Civil Leaders from the Volunteer World*. Chicago, The University of Chicago Press.

Kaufmann, J-C. (dir.). (1995). *Faire ou faire-faire ? Famille et services* Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

Kergoat, D. (1978). « Ouvriers = ouvriØres ». Propositions pour une articulation thØorique de deux variables : sexe et classe sociale. *Critiques de l'Øconomie politique, nouvelle sØrie*, p. 65-97.

Kergoat, D. (1982). *Les ouvriØres* Paris, Le Sycomore.

Lafabrique, C. (2005). « Qui construit les donnes sociologiques ? Les problØmes posØs par l'analyse secondaire des fichiers des licences fØdØrales ». *Bulletin de MØthodologie Sociologique* 86, p. 55-82.

Lahire, B. (1994). « Les raisons de l'improbable formes populaires de la « réussite » à l'école élémentaire », in Vincent Louchet (dir.), *Éducation prisonnière de la forme scolaire*, Lyon, PUL.

Lahire, B. (1995). *Tableaux de famille. Heurs et malheurs scolaires en milieux populaires*, Paris, Gallimard-Le Seuil, Hautes Etudes.

Lallement, M. (2003). « Quelques remarques à propos de la sociologie du travail en France », in Laufer, J., Marry, C. & Maruani, M. (dir.), *Le travail du genre*, Paris, La Découverte, p. 123-137.

Lapeyre, N. (2004). *Les professions face aux jeux de la féminisation*, Toulouse, Octarès Editions.

Laufer, J. (1982). *La féminité neutralisée ? Les femmes cadres dans l'entreprise*, Paris, Flammarion.

Laufer, J. & Fouquet, A. (1998). « Les femmes en entreprise : le plafond de verre est toujours là », *Revue Française de Gestion*, 19, p.143-144.

Laufer, J. & Fouquet, A. (2001). « Les cadres et la féminisation ». in Bouffartigue (dir.), *Cadres, la grande rupture*, Paris, La Découverte.

Laufer, C., Marry, C. & Maruani, M. (dir.). (2000). *Masculin-Féminin : questions pour les sciences de l'homme*, Paris, PUF.

Laufer, J., Marry, C. & Maruani, M. (dir.). (2008). *Le travail du genre. Les sciences sociales à l'épreuve des différences de sexe*, Paris, La Découverte-MAGE, Coll. Recherches.

Le Bars, C. (2007). « Les naviges de course au large solitaire dans le récit journalistique : analyse des représentations de l'écrit », *Recherches de l'ARSA*, Université de Bretagne Occidentale.

Le Bars, C. (2008). « Femme à bord Diablen ! De l'impossible mixité en course au large en équipage », *Les Carnets des STAPS*, Université de Bretagne Occidentale.

Le Breton, D. (2004). *Od. 1992. La sociologie du corps*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?

Lefebvre, N. (2007). *Le cyclisme d'élite français : un modèle singulier de formation et d'emploi*, Thèse de doctorat en sociologie non publiée, Université de Nantes.

Le Feuvre, N. & Walters, P. (1993). « Egalité de droit ? La féminisation des professions juridiques en France et en Grande-Bretagne », *Sociétés Contemporaines*, 66, p. 41-62.

Lehmann, B. (2002). *L'orchestre dans tous ses états*, Ethnographie des formations symphoniques, Paris, La Découverte.

Le Mancq, F. (2002). *Approche sociologique des pratiquants de l'équitation sur poneys de deux poney-clubs municipaux d'Île-de-France*, Mémoire de maîtrise, STAPS non publié, Université de Marne-la-Vallée, Marne-la-Vallée.

- Le Mancq, F. (2003). *Les carrières des cavaliers et cavalières compétiteurs amateurs, différences et similitudes*. Mémoire de DEA STAPS, Université Paris X, Nanterre.
- Le Mancq, F. (2004). « Les carrières des cavaliers et cavalières compétiteurs, différences et similitudes ». *Actes de la 30^{ème} Journée de la Recherche Equine*, Paris, Les Haras Nationaux, p.217-223.
- Le Mancq, F. (2004). « Approche sociologique du phénomène de l'équitation sur poney ». *Travaux et recherches de l'UMR 5030 Sport et Sciences Sociales*, Presses de Marne-La-Vallée, p. 31-46.
- Le Mancq, F. (2007). « Des carrières semi-professionnelles : l'exemple des cavalier-e-s de haut niveau ». *Sociétés Contemporaines* 66, p. 127-150.
- Lemarchant, C. (2007). « La mixité de genre chez les filles et garçons minoritaires dans l'enseignement technique ». *Travail, genre et sociétés* 18, p. 47-64.
- Lenoir, J. (1995). *La situation des entraîneurs de courses*. Rapport au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et de la Direction générale de l'agriculture.
- Loch, S. (1994, trad. L. Oviatt). *Histoire de l'équitation classique. De l'Antiquité à nos Jours*. Paris, Maloine.
- Loirand, G. (2003). « Des relations d'homme à homme au contrat de travail », in Chauchard, JP. & Hardy-Dubernet, AC. (dir.) *La subordination dans le travail*. Cahier travail et emploi, La Documentation française, Ministère des affaires sociales du travail et de la solidarité, p. 129-148.
- Louveau, C. (1981). « La forme, pas les formes : les femmes et l'équivoque dans les pratiques physiques féminines ». Pociello, C. (dir.) *Sport et société. Approches socio-culturelles des pratiques*. Paris, Vigot, p. 302-318.
- Louveau, C. (1986). *Talons aiguilles et crampons*. *Al Les femmes dans les sports de tradition masculine*. Paris, INSEP-SFSS.
- Louveau, C. (1996). « Masculinisme : l'ère des paradoxes ». *Cahiers Internationaux de Sociologie* 100, p. 13-31.
- Louveau, C. (1997). *L'abandon de la pratique du judo*. Paris, INSEP.
- Louveau, C. (2004). « Sexuation du travail sportif : la construction sociale de la féminité ». *Cahiers du Genre* 36, p. 163-183.
- Löwy, I. & Marry, C. (2007). *Pour en finir avec la domination masculine. De A. à Z.* Paris, Les empêcheurs de penser en rond.
- Malochet, G. (2005). « Dans l'ombre des hommes. La féminisation du personnel de surveillance des prisons pour hommes ». *Sociétés Contemporaines* 59-60, p. 199-220.

Marry, C. (1992). « Les ingénieurs : une profession encore masculine en Allemagne qu'en France ? L'orientation scolaire et professionnelle », p. 245-267.

Marry, C. (1995). « Polytechniciens=Polytechniciens Cahiers du MAGE3-4, p. 73-86.

Marry, C. (2000). « Filles et garçons et à l'école » Van Zanten, A. (dir.) L'école : l'état des savoirs Paris, La Découverte, p. 283-292.

Marry, C. (2001). « La féminisation de la profession d'ingénieur : une comparaison France Allemagne ». in Bouffartigue, P. (dir.) Les cadres. La grande rupture Paris, La Découverte, p. 281-296.

Marry, C. (2001). « Filles et garçons à l'école : du discours aux controverses des années 90 ». in Laufer, J., Marry, C. & Maruani, M. (ed.) Masculin-féminin : questions pour les sciences de l'Homme Paris, PUF, p. 25-41.

Marry, C. (2004) Les femmes ingénieurs Paris, Belin.

Marry, C. & Schweitzer, S. (2005). « Scolarité », in Maruani, M. (dir.) Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs Paris, La Découverte, p. 213-217.

Marry C. & Mosconi, N. (2006). « Genre et éducation Bellerot, J. & Mosconi, N. (dir.). Traité des sciences et pratiques de l'éducation Paris, Dunod, p.443-455.

Marry, P. (1987). « La prospective Actualités Equestres - Bulletin de la Fédération Equestre Française destiné à la formation et l'information des cadres dirigeants », p 2-4.

Marry, P. (2000). « L'actualité du « phénomène équine » in Equivoque 64, p. 55-62.

Maruani, M. (2003, 2^{ème} éd. 2000) Travail et emploi des femmes Paris, La Découverte, Coll. Repères.

Maruani, M. (2001). « L'emploi féminin dans la sociologie du travail : une longue marche à petits pas » in Laufer, J., Marry, C. & Maruani, M. (ed.) Masculin-féminin. Questions pour les sciences de l'homme PUF, p. 43-56.

Maruani, M. (dir.). (2005) Femmes, genre et société : l'état des savoirs Paris, La Découverte.

Mauger, G. (dir.). (2006) Accès à la vie d'artiste. Sélection et consécration artistiques Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.

Menger, P-M. (1993) Le paradoxe du musicien Paris, Flammarion.

Menger, P-M. (1997) La profession de comédien, Formes, activités et carrière dans la démultiplication de soi Paris, La Documentation française.

Menger, P-M. (2005) Les intermittents du spectacle Sociologie d'une exception Paris, Editions de l'EHESS.

- Menesson, C. (2000). *Des femmes au monde des hommes. La construction de l'identité des femmes investies dans un sport masculin* : analyse comparée du football, des boxes poings-pieds et de l'haltérophilie. Thèse de doctorat publiée, Université Paris V, Paris.
- Menesson, C. (2003). « La gestion de l'identité féminine dans des sports dits « masculins » : des formes contrastées de la domination masculine ». *STAPS* 68, p. 89-106.
- Menesson, C. (2004). « Être une femme dans un sport masculin ». Modes de socialisation et construction des dispositions sexuelles. *Sociétés Contemporaines* 55, p. 69-90.
- Menesson, C. (2005). « Les guides de haute montagne : modes d'engagement et rapport au monde ». *Travail, genre et sociétés* n°13, p. 117-137.
- Menesson, C. (2006). « Le gouvernement des sportives et boxeuses de haut niveau ». *CLIO, Histoire, Femmes et Sociétés* 33, p. 179-196.
- Menesson, C. (2007). « Les sportives professionnelles ». *Cahiers du Genre* 42, p. 19-41.
- Meron, M. (2005). « Des femmes et des hommes bien loin de la parité ». in Maruani, M. (dir.) *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs* Paris, La Découverte, p. 247-255.
- Messner, M. & Sabo, D. (eds). (1990). *Sport, Men and the Gender Order. Critical Feminist Perspectives* Champaign, Human Kinetics Books.
- Mignon P. & Truchot, G. (2001). « La France sportive : premiers résultats de l'enquête « Les pratiques sportives 2000 ». *Stat-Info bulletin de statistiques et d'études* Ministère de la Jeunesse et des Sports, n°01-01
- Molinier, P. (2001). *L'énigme de la femme active* Paris, Payot.
- Mosconi, N. (1989). *La mixité dans l'enseignement secondaire : un faux-semblant* Paris, PUF.
- Moulin, R. (1983). « De l'artisan professionnel : l'artisan ». *Sociologie du Travail* 4, p. 388-403.
- Moulin, R., Passeron, J-C. & al. (1985). *Les artistes. Essai de morphologie sociale* Paris, La Documentation Française.
- Muel-Dreyfus, F. (1996). *Michy et l'éternel féminin* Paris, Seuil.
- Mulliez, J. (1983). *Les chevaux du Royaume. Histoire de l'élevage du cheval et de la création des Haras* Paris, Montalba.
- Naudier, D. (2001). « L'écriture féminine : une invention esthétique emblématique ». *Sociétés Contemporaines* 44, p. 57-73.
- Naudier, D. & Ravet, H. (2005). « Création artistique ». in Maruani, M. (dir.) *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs* Paris, La Découverte, p. 414-422.

- Nochlin, L. (1993). « Pourquoi n'y a-t-il pas de grands artistes femmes ? ». In Chambron, J. Femmes, art et pouvoir. (Édition américaine originale, 1971).
- Ould-Ferhat, L. (2003). « La crise du recrutement des jockeys : l'essoufflement d'un système d'emploi corporatiste ». Sociologie du Travail, 45, p.211-235.
- Paoletti, M. (2004). « L'usage du genre en campagne électorale ». Travail, Genre et Sociétés, 11, p. 123-142.
- Papin, B. (2000). Sociologie d'une vocation sportive. Conversion et reconversion des gymnastes de haut niveau. Thèse de doctorat en sociologie, Université de Nantes.
- Papin, B. (2007). Conversion et reconversion des élites sportives. Approche socio-historique de la gymnastique artistique et sportive. Paris, L'Harmattan, coll. Sports en Société.
- Paradeise, C., Charby, J. & Vourc'h, F. (1998). Les comédiens : profession et marché du travail. Paris, PUF.
- Parra, I. (1999). Les emplois générés par la Filière Cheval. Mémoire de fin d'études non publié, Lyon, ISARA.
- Paugam, S. (2000). Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle. Paris, PUF, coll. Le lien Social.
- Pellier, J. (1987, 1^{ère} éd. 1897). La selle et le costume de l'amazone. Étude historique et pratique de l'équitation des dames. Paris, Jean-Michel Place.
- Ponin, N. (2004). « « L'amour du risque » ». Modes d'engagement féminins dans les pratiques sportives à risque. STAPS, 66, p. 195-207.
- Ponin, N. (2005). Le goût du risque. Modes d'engagement et rapports sociaux de sexe dans les pratiques sportives à risque. Thèse de doctorat non publiée, Université Paris Sud-XI, Orsay.
- Percheron, A. (1985). « Le domestique et le type de familles, modèles d'éducation et transmission des systèmes de normes ». Études entre parents et enfants. Revue Française de Sciences Politiques, 35 (5), p. 840-891.
- Perrier, J. (1992). Épopée du Cadre Noir de Saumur. Panazol, Lavauzelle.
- Pichon, B. (2005). La démographie sportive comme outil de management des organisations sportives : le cas du Handball en Poitou-Charentes. Mémoire de Master 1 non publié, Université de Poitiers, Poitiers.
- Planchet, E. (2008). La politique fédérale et la modernisation des compétitions équestres. Mémoire d'IUP 2 non publié, Université Paris XII, Créteil.
- Pochic, S. (2005). « Faire carrière : l'approche en termes de Formation-Emploi ». 91, p. 75-93.

- Pociello, C. (dir.). (1983) *Sports et société. Approche socioculturelle des pratiques* Paris, Vigot.
- Pressat, R. (1983) *L'analyse démographique* Paris, PUF.
- Pruvost, G. (2006) *L'accès des femmes à la violence légale. La féminisation de la police (1935-2005)* Thèse de doctorat en sociologie Paris, Editions de l'EHESS.
- Pruvost, G. (2007) *Profession : policier. Sexe : féminin* Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, coll. Ethnologie de la France.
- Pruvost, G. (2008) *De la « sergote » à la femme flic* Paris, La Découverte, coll. Textes à l'appui.
- Puech, I. (2005). « Le non-partage du domestique », in Maruani, M. (dir.) *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs* Paris, La Découverte, p. 176-183.
- Quemin, A. (1998). « Modalités féminines d'entrée d'insertion dans une profession d'élites : le cas des femmes commissaires-policiers » *Sociétés Contemporaines* 39, p. 87-106.
- Ranou, J. & Roharik, I. (2006) *Les danseurs. Un métier d'engagement* Paris, La Documentation Française.
- Ravet, H. (2000) *Les musiciennes d'orchestre. Interaction entre représentations sociales et itinéraires* Thèse de doctorat en sociologie Paris, Université Paris X, Nanterre.
- Ravet, H. (2003a). « Professionnalisation et féminisation d'une profession : les artistes interprètes de musique » *Travail, genre et sociétés* 9, p. 173-195.
- Ravet, H. (2003b). « L'accès des femmes aux professions artistiques. Un double droit d'entrée dans le champ musical », in Mauger, G. (dir.) *L'accès à la vie d'artiste. Sélection et consécration artistiques* Paris, Editions du Croquant, p. 151-176.
- Reynaud E. (1988) *Les femmes, la violence et l'armée* Paris, Fondation pour les Etudes de la Défense Nationale.
- Robert, S. (1999). « Amateurs et professionnels dans le basket français (1944-1975) : querelles de définition » *Genèses* 36, p. 69-91.
- Rogers, R. (2003). « Etat des lieux de l'éducation mixte. Historiographies comparées en Europe » *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés* 33, dossier « Coéducation et mixité », p. 177-202
- Rollet, C. (1995) *Introduction à la démographie* Paris, Nathan, coll. 128.
- Rosende, M. (2002). « La division sexuelle du travail chez les médecins : une étude de cas » *Cahiers du Genre* 32, p. 25-41
- Roucheraud, P. (1999) *L'abandon dans la pratique du judo français : constats statistiques et interprétations* Mémoire de maîtrise non publié, Université Paris XI, Orsay.

Saint-Martin (de), M. (1989). « Structure du capital, différenciation selon les sexes et vocation intellectuelle ». *Sociologie et sociétés*, pl. XXI, 2.

Saurel, E. (1966). *Le cheval. Encyclopédie de l'équitation et des sports hippiques*. Paris, Larousse.

Saurel, E. (1990, 1^{re} éd. 1971). *Histoire de l'équitation. Des origines à nos jours*. Paris, Editions Christian de Bartillat.

Sauter, A. (2000). *Le rugby. Jeux du masculin et du féminin*. Paris, Maison des Sciences de l'Homme.

Schottø, M. (2002). « Rôles et idéologie du don. Des déterminants sociaux de la « domination » des coureurs marocains dans l'athlétisme français (1980-2000) ». *STAPS*, 57, p. 21-37.

Schottø, M. (2000). *Destins singuliers. La domination des coureurs marocains dans l'athlétisme français*. Thèse de doctorat en STAPS non publiée, Université Paris X, Nanterre.

Schottø, M. (à paraître). « La « glorieuse » Genèse et structure du marché du travail athlétique ». in Faure, M. & Fleuriet, S. (dir.) *Investissements sportifs et enjeux sociaux. Formation, valeur et conversion du capital sportif*. Bellecombe-en-Bauges, Editions du Croquant, coll. Champ social.

Schwartz, O. (2002, 1^{re} éd. 1989). *Le monde privé des ouvriers*. Paris, PUF.

Schweitzer, S. (2002). *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIXe et XXe siècles*. Paris, Odile Jacob.

Schweitzer, S. (2009, à paraître). « Les femmes dans les professions supérieures en Europe, XIXe, XXe siècles », in *Sociologie du travail* (2/2009, à paraître), numéro spécial « Le plafond de verre dans les professions supérieures » coordonné par M. Buscetto et C. Marry, 2, à paraître.

Simonet-Cusset, M. (2000). *Les mondes sociaux du « travail citoyen » - sociologie comparative de la pratique bénévole en France et aux Etats-Unis*. Thèse de Doctorat non publiée, Université de Nantes.

Simonet-Cusset, M. (2004). « Penser le bénévolat comme travail pour repenser la sociologie du travail ». *Revue de l'IRESA*, 4, p. 141-155.

Singer, J-D. & Willett, J-B. (2003). *Applied Longitudinal Data Analysis : Modeling Change and Event Occurrence*. Oxford, Oxford University Press.

Singly (De), F. (1993). « Les hauts de la domination masculine ». *Esprit*, 196, 2, p. 54-64.

Singly (De), F. (1997, 1^{re} éd. 1987). *Fortune et infortune de la femme mariée*. Paris, PUF.

- Singly (De), F. (2001). « Charges et charmes de la vie privée », in Laufer, C., Marry, C. & Maruani, M. (dir.) *Masculin-Féminin : questions pour les sciences de l'homme* Paris, PUF.
- Slimani, H. (2000) *La professionnalisation du football français : un modèle de dénégalion* Thèse de doctorat en sociologie publiée, Université de Nantes.
- Sorignet, P-E. (2004). « Etre danseuse contre une carrière « corps et âme » ». *Travail, genre et sociétés* 2, p. 33-53.
- Staurowsky, E. (1990). « Women coaching male athletes », in Messner, M. & Sabo, D. (eds.), *Sport, men, and the gender order : critical feminist perspectives* Champaign, Human Kinetics Books, p. 163-170.
- Stebbins, R-A. (1982). « Serious leisure: A conceptual statement » *Pacific Sociological Review* 25, p. 251-272.
- Stebbins, R-A. (1992) *Amateurs, professionals and serious leisure* Montreal, QC and Kingston, McGill-Queen's University Press.
- Tabet, P. (1998) *La construction sociale de l'inégalité des sexes : des outils et des corps* Paris, L Harmattan.
- Tavard, C. (1975) *L'habit du cheval. Selle et bride* Paris, Vilo.
- Terret, T. et alii. (dir.). (2005) *Sport et Genre* Paris, L Harmattan, 4 volumes.
- Terret, T. (2006). « Le genre dans l'histoire du sport », in *CLIO, Histoire, Femmes et Sociétés* 23 p. 209-238.
- Thomas, R-L. (1991) *Les Chevaux : un si long compagnonnage* Paris, Hatier.
- Tourre-Malen, C. (1999) *Le mal-être des enseignants d'éducation – Approche de sociologie qualitative*. Mémoire de maîtrise publié, Université d'Angers.
- Tourre-Malen, C. (2003). « Les coûts de l'équitation pour à l'animal et pratique sportive » *Etudes Rurales* 165-166, p. 133-146.
- Tourre-Malen, C. (2007) *Femmes à cheval* Paris, Belin.
- Trasforini, M-A. (2007). « Elles viendront des peintres : femmes artistes et champ social de l'art » in Fidecaro, A. & Lachat, S. (dir.) *Profession : créatrice* La place des femmes dans le champ artistique Lausanne, Editions Antipodes, p. 25-47.
- Tuloup, J-P. (1989) *Les Maîtres et sous-maîtres de manège du Cadre Noir de Saumur* Panazol, Lavauzelle.
- Tuloup, J-P. (2000) *Une histoire des écuyers du Cadre Noir de Saumur. Des origines au 21^{ème} siècle* Brinon-sur-Sauldre, Grandvaux.
- Vaux, (Baron de). (1885) *Les femmes de sport* Paris, Marpon et Flammarion.

Vaux, (Baron de). (1895) *Ecuyers et Ecuyères. Histoire des cirques d'Europe (1680-1891)*
Paris, J. Rothschild.

Vidal, A. (1994) *Démographie. Eléments d'analyse et évolution du peuplement humain*
Grenoble, PUG.

Vouillot, F. (2007). « L'orientation aux prises avec le genre », *Travail, Genre et Sociétés*
dossier « Formation et orientation du genre », 18, p. 87-108.

Wacquant, L. (2002) *Corps et âme. Carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur*
Marseille, Agone.

Wagner, I. (2004). « La formation des virtuoses : les réseaux de sociétés
Contemporaines 56, p. 13-163.

Walter, E. (2000). « Rapport au bon vol et au bon sportif. Contribution à une analyse de
la diversité des usages du bon dans le sport associatif », *Revue Européenne de
Management* 4, p. 77-111.

Wirth, A. (2001) *Cavalière* Paris, Stock.

¾ Articles de presse

Behar, M. (2002). « Le sport équestre remettre en selle l'humanité Hebdo du 7-
8/12/2002.

Behar, M. (2002). « En apprenant quarante secondes l'humanité Hebdo du 7-
8/12/2002.

Cheval Pratique (2000), n°135, p.50

Ladouce, A. (2004). « Silence, on rève l'Equipe du 16/07/2004, p. 10.

Ladouce, A. (2004). « Navet plébiscité l'Equipe du 18/07/2004, p. 11.

Terrini, A. (2004). « Recherche cavalière l'humanité Hebdo du 8-9 mai 2004, p. 24.

Van Kote, G. (1989). « Equitation : champion de France. Le retour des cavaliers ». *Le Monde*
du 07/10/1989, p. 32.

<http://www.pdf-tools.com>

LISTE DES ABREVIATIONS

ACSOF	Association des Cavaliers de Saut d'Obstacles en France
APCS	Association des Propriétaires de Chevaux de Sport
ANTE	Association Nationale du Tourisme Equestre
BAP	Brevet d'Animateur Poney
BAPAAT	Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien
BEES	Brevet d'Etat d'Educateur Sportif
BEPA	Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles
BTSA	Brevet de Technicien Supérieur Agricole
BPJEPS	Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport
CAPA	Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
CCE	Concours Complet d'Equitation
CDE	Comité Départemental d'Equitation
CDOS	Comité Départemental Olympique Sportif
CNOSF	Comité National Olympique et Sportif Français
CRE	Comité Régional d'Equitation
CROS	Comité Régional Olympique Sportif
CSI	Concours de Saut International
CSIP	Concours de Saut International Poney
CSO	Concours de Saut d'Obstacles
CTR	Conseiller Technique Régional
DNEP	Délégation Nationale d'Equitation sur Poneys
DNSE	Délégation Nationale aux Sports Equestres
DNTE	Délégation Nationale au Tourisme Equestre
DTN	Directeur Technique National
ENE	Ecole Nationale d'Equitation
EPA	Etablissement Public Administratif
FEF	Fédération Equestre Française
FEI	Fédération Equestre Internationale
FFE	Fédération Française d'Equitation
FFN	Fédération Française de Natation
FFSE	Fédération Française des Sports Equestres
FIVAL	Fédération Interprofessionnelle du Cheval, de loisir et de travail
FNSE	Fédération Nationale des Sports Equestres
GHN	Groupement Hippique National
GICE	Gestion Informatique des Compétitions Equestres
INE	Institut National d'Equitation
INSEP	Institut National du Sport de l'Education Physique
LFC	Licence Fédérale de Compétition
LP	Licence Pratiquant
MJSVA	Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative
MSA	Mutuelle Sociale Agricole
PCF	Poney Club de France
SHF	Société Hippique Française
SHR	Société Hippique Rurale
SHU	Société Hippique Urbaine
SIF	Service Informatique Fédéral
TREC	Technique de Randonnée Equestre de Compétition
TSE	Travailleurs des Sports Equestres
UNIC	Union Nationale Interprofessionnelle du Cheval

<http://www.pdf-tools.com>

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

FIGURES :

<u>Figure n°1</u> Présentation des différents circuits de compétitions équestres	...76-77
<u>Figure n°2</u> Présentation des « compétitrices d'exception »	... 287
<u>Figure n°3</u> Diagramme de Lexis : abandon des licenciés de la FFE336
<u>Figure n°4</u> Taux d'abandon à la FFE en 2004 selon l'ancienneté et l'âge	...337
<u>Figure n°5</u> Taux d'abandon selon l'ancienneté, l'âge et le sexe en équitation en 2004338
<u>Figure n°6</u> Courbes de séjour pour les cavaliers entrés en 2001 (gauche) et pour les cavaliers autres entrés entre 2001 et 2005 (droite)	. 340
<u>Figure n°7</u> Courbes de séjour des cavaliers avant l'entrée en compétition344
<u>Figure n°8</u> Taux d'abandon par niveau selon le sexe et l'âge des compétiteurs/trices	.351-353

TABLEAUX :

<u>Tableau n°1</u> Effectifs des Licences FFE de la compétition selon les niveaux333
<u>Tableau n°2</u> Taux de féminisation selon le niveau de compétition équestre	... 333
<u>Tableau n°3</u> Taux d'abandon (en %) à la FFE selon l'ancienneté et le sexe 337
<u>Tableau n°4</u> Modélisation de l'abandon en équitation342
<u>Tableau n°5</u> Modélisation de l'entrée dans la compétition équestre (modèle logit à temps discret)	..346
<u>Tableau n°6</u> Régression logistique : risque d'abandonner la pratique compétitive	..354
<u>Tableau n°7</u> Rapports de risque d'abandonner la pratique compétitive par niveau en fonction de l'âge des cavaliers354
<u>Tableau n°8</u> Transitions à partir du niveau 5	
Rapports de risque en hommes et femmes	...356
<u>Tableau n°9</u> Transitions à partir du niveau 4	
Rapports de risque en hommes et femmes357
<u>Tableau n°10</u> Transitions à partir du niveau 3	
Rapports de risque en hommes et femmes358
<u>Tableau n°11</u> Transitions observées sur la période 2001-2005	... 360

ANNEXES

<http://www.pdf-tools.com>

LISTE DES ANNEXES

<u>Annexe n°1</u> : Présentation de l'échantillon de l'enquête qualitative.....	I
<u>Annexe n°2</u> : Courrier de demande d'entretien.....	V
<u>Annexe n°3</u> : Guide d'entretien enquête qualitative.....	VI
<u>Annexe n°4</u> : Questionnaire complémentaire – enquête qualitative.....	X
<u>Annexe n°5</u> : Grille d'analyse des entretiens.....	XIV
<u>Annexe n°6</u> : Catégories d'âge des compétitions équestres.....	XIX
<u>Annexe n°7</u> : Présentation du monde de travail du cheval.....	XX
<u>Annexe n°8</u> : Partie quantitative : précisions théoriques et méthodologiques.....	XXIII
<u>Annexe n°9</u> : Résultats détaillés de l'analyse secondaire.....	XXVI

ANNEXE 1 : PRESENTATION DE L'ECHANTILLON DE L'ENQUETE QUALITATIVE

	Prénom	Niveau de LFC en 2007	Niveau de LFC le plus élevé	Age (ans) en 2007	Région de résidence	Statut du compétiteur	Situation professionnelle actuelle	Situation familiale	Origines sociales
1	Yoann	Pas de LFC	Ama 4	30	Ile-de-France (IDF)	Amateur	Enseignant	En couple, Sans enfant Conjoint : pas cavalier 1 sœur (pas cavalière)	Père : Médecin (pas cavalier) Mère : cadre de la fonction publique (cavalière non compétitrice)
2	Pauline	Pas de LFC	Ama 3	32	Centre	Amateur (ex-TSE)	Etudiante (ex-enseignante et cavalière professionnelle)	Célibataire, Sans enfant, 3 sœurs (pas cavalières)	Père : absent (divorcé, pas cavalier) Mère : employée (pas cavalière)
3	Mathieu	Pas de LFC	Pro 2	21	IDF	Amateur	Journaliste	Célibataire, Sans enfant Fils unique	Père : absent (divorcé, pas cavalier) Mère : salariée du privé (ex-compétitrice « Ama 3 »)
4	Margot	Pas de LFC	Pro 2	29	IDF	Amateur	Doctorante	Célibataire, Sans enfant 1 frère (pas cavalier)	Père : cadre supérieur du privé (pas cavalier) Mère : enseignante (pas cavalière)
5	Benoît	Ama 3	Pro 2	31	Haute-Normandie	Amateur	Etudiant	Célibataire, Sans enfant, 1 frère (cavalier, non compétiteur)	Père : chef d'entreprise (pas cavalier) Mère : sans profession (pas cavalière)
6	Paul	Ama 3	Ama 3	25	Lorraine	TSE	Enseignant, soigneur et cavalier salarié	En couple, Sans enfant, Conjoint : infirmière (compétitrice « Ama 4 ») 1 frère et 1 sœur (pas cavaliers)	Père : employé du privé (pas cavalier) Mère : sans profession (pas cavalière)
7	Frédéric	Pro 2	Pro 2	32	Alsace	TSE	Cavalier, enseignant et dirigeant d'une écurie, indépendant	En couple, Sans enfant, Conjointe : TSE (Frédérique) Fils unique	Père : absent (divorcé, pas cavalier) Mère : cadre supérieure du privé (ex-cavalière, non compétitrice)

¹ Afin de préserver l'anonymat des cavalier-e-s interviewé-e-s, nous avons changé leurs prénoms.

8	Frédérique	Ama 3	Pro 2	25	Alsace	TSE	Cavalière et enseignant, indépendante	En couple, Sans enfant, Conjoint TSE (Frédéric) 1 sœur (pas cavalière)	Père : cadre du privé (pas cavalier) Mère : cadre du privé (pas cavalière)
9	Thomas	Pro 2	Pro 1	40	Lorraine	TSE	Cavalier, enseignant, dirigeant d'écurie, indépendant	Marié, 2 enfants, Conjointe : sans profession (compétitrice « Pro 2 ») Fils unique	Père : ouvrier (pas cavalier) Mère : employée (pas cavalier)
10	Clémence	Ama 3	Ama 3	25	Champagne-Ardenne	TSE	Enseignante-dirigeante d'un centre équestre/poney-club, indépendante	Célibataire, Sans enfant, 1 frère (Alain)	Père : dirigeant-enseignant du centre équestre (militaire à la retraite), ex-compétiteur « Ama 3 » Mère : assistante maternelle (ex-compétitrice « Ama 3 »)
11	Alain	Pro 2	Pro 2	22	Champagne-Ardenne	TSE	Enseignant, cavalier, indépendant	Célibataire, Sans enfant, 1 sœur (Clémence)	Père : idem ci-dessus Mère : idem ci-dessus
12	Carole	Pro 2	Pro 2	39	Picardie	TSE	Dirigeante d'écurie, cavalière, indépendante (ex-commerciale)	Mariée, 2 enfants, Mari : chef d'entreprise (pas cavalier) Fille unique	Père : retraité (pas cavalier) Mère : retraitée (pas cavalière)
13	Alix	Pro 2	Pro 2	27	IDF	TSE	Cavalière, dirigeante d'une écurie, indépendante	Célibataire, Sans enfant, Fille unique	Père : TCE : dirigeant-enseignant d'un centre équestre (ex-compétiteur « Pro 2 ») Mère : idem, (ex-compétitrice « Ama 3 »)
14	Céline	Pas de LFC	Pro 1	48	Centre	TSE	Dirigeante d'une écurie, marchande de chevaux, indépendante	En couple, 1 enfant, Conjoint : chef d'entreprise (pas cavalier) 1 frère (TSE, « Pro 1 »)	Père : décédé (ex-médecin) (ex-cavalier non compétiteur) Mère : sans profession (pas cavalière)
15	Agnès	Pas de LFC	Pro 1	52	IDF	TSE	marchande de chevaux, ex-cavalière, indépendante	Mariée, Sans enfant, Mari : TSE (marchand de chevaux, ex-compétiteur « Pro 2 »)	Père : chef d'entreprise (pas cavalier) Mère : sans profession (ex-cavalière, non compétitrice)

16	Jean	Pro 2	Pro 2	47	IDF	TSE	Cavalier salarié, dirigeant d'une écurie et enseignant, indépendant	Mariée, 2 enfants, Femme : TSE (dirigeante d'écurie, compétitrice « Ama 4 ») 1 frère (compétiteur « Ama 3 »)	Père : retraité (ex-employé de la fonction publique), (pas cavalier) Mère : retraitée (ex-employée de la fonction publique), (pas cavalier)
17	Mireille	Pas de LFC	Pro 1	76	IDF	Amateur	Retraitée (ex-chef d'entreprise)	Divorcée, Sans enfant, Ex-mari : TSE (entraîneur, cavalier, « Pro 1 ») 1 frère (ex-TSE, ex-compétiteur « Pro 1 »)	Père : décédé (ex-chef d'entreprise), (ex-cavalier, non compétiteur) Mère : sans profession (pas cavalière)
18	Laure	Pro 2	Pro 2	33	Centre	Amateur	Pharmacienne, employée	En couple, Sans enfant, Conjoint : cadre supérieur (cavalier, non compétiteur) Fille unique	Père : chef d'entreprise (pas cavalier) Mère : sans profession (pas cavalière)
19	Marc	Pro 1	Pro 1	54	Basse-Normandie	TSE	Cavalier, éleveur, marchand de chevaux, indépendant	Marié, 2 enfants (dont Maud), Femme : TSE (dirigeante d'écurie, ex-compétitrice « Ama ») Fils unique	Père : retraité (ex-petit commerçant), (cavalier non compétiteur) Mère : retraitée (idem ci-dessus), (cavalier non compétiteur)
20	Maud	Pro 1	Pro 1	27	Basse - Normandie	TSE	Cavalière, salariée et marchande	Célibataire, Sans enfant, 1 demi-sœur (pas cavalière)	Père : Marc Mère : Sans profession (cavalière non compétitrice)
21	Agathe	Pro 1	Pro 1	23	Basse-Normandie	TSE	Cavalière, salariée	Célibataire, Sans enfant, 1 sœur (ex-compétitrice « Ama 4 »)	Père : médecin (pas cavalier) Mère : pharmacienne (ex-compétitrice « Ama 3 »)
22	France	Pro 1	Pro 1	46	Haute-Normandie	TSE	Cavalière, marchande de chevaux, dirigeante d'écurie, indépendante	Mariée, 1 enfant Mari : cadre supérieur (pas cavalier) 1 frère (pas cavalier), 1 sœur (compétitrice « Ama »)	Père : armateur (pas cavalier) Mère : écrivaine (pas cavalière)
23	Marine	Pro 2	Pro 2	24	IDF	TSE	Cavalière, salariée	En couple, 1 enfant, Conjoint : TSE (cavalier,	Père : TSE (dirigeant-enseignant et marchand de chevaux), (ex-compétiteur « Pro 1 »)

								dirigeant d'une écurie, « Pro 2 1 sœur (ex-compétitrice « Pro 2 »), 1 frère (cavalier non compétiteur)	Mère : responsable administrative de la structure équestre familiale, (ex-compétitrice « Ama 3 »).
24	Sandra	Pro 2	Pro 2	27	IDF	Amateur	Ostéopathe	En couple, Sans enfant, Conjoint : étudiant (cavalier non compétiteur) Fille unique	Père : expert-comptable (pas cavalier) Mère : avocate (pas cavalière)
25	Annabelle	Pro 1	Pro 1	27	Champagne- Ardenne	TSE	Cavalière et marchande de chevaux, indépendante	Célibataire, Sans enfant, 1 sœur (TSE, cavalière « Pro 2 »), 1 frère (ex-cavalier)	Père : TSE (marchand de chevaux et dirigeant d'écurie), (ex- compétiteur « Pro 1 ») Mère : responsable administrative de la structure équestre familiale, (ex-compétitrice « Ama »)
26	Audrey	Pro 1	Pro 1	22	Centre	TSE	Cavalière, salariée	Célibataire, Sans enfant, 1 sœur (ex-compétitrice « Ama »)	Père : TSE (enseignant-dirigeant d'un centre équestre/écurie), (ex- compétiteur « Pro 2 ») Mère : TSE (dirigeante, responsable administrative, (ex- compétitrice « Ama 3 »)
27	Josette	Pas de LFC	Pro 1	62	Provence- Alpes-Côte d'Azur (PACA)	Ex-TSE	Retraîtée, ex- marchande et ex- dirigeante d'un établissement équestre	Mariée, 1 enfant, Mari : pas cavalier 1 frère (pas cavalier)	Père : retraité (ex-ingénieur des travaux publics), (pas cavalier) Mère : sans profession (pas cavalière)
28	Philippe	Ama 3	Pro 2	25	Bretagne	TSE	Cavalier salarié	Célibataire, Sans enfant, Fils unique	Père : Ouvrier (pas cavalier) Mère : employée administrative (pas cavalière)
29	David	Pro 2	Pro 2	29	IDF	Amateur	Enseignant	Concubinage, Sans enfant, 1 frère (pas cavalier)	Père : cadre supérieur (pas cavalier) Mère : enseignante (ex- compétitrice « Ama 4 »)
30	Nathalie	Pas de LFC	Pro 2	38	PACA	Ex-TSE	Sans profession	Mariée, Sans enfant, Mari : commerçant (pas cavalier) Fille unique	Père : commerçant (pas cavalier) Mère : sans profession (pas cavalière)

CENTRE MAURICE HALBWACHS

UMR 8097
(CNRS-EHESS-ENS-Université de Caen-Basse Normandie)
48, Bd Jourdan
75014 PARIS

Melle Le Mancq Fanny
22, rue des Trois Noyers
93220 Gagny
06-14-81-50-23
fanny.le-mancq@wanadoo.fr

A l'attention de...

Paris, le...

Madame/Monsieur,

Dans le cadre d'une thèse de sociologie à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS – CNRS), je m'intéresse aux itinéraires des cavalières et cavaliers pratiquant - ou ayant pratiqué - le CSO en compétition à haut-niveau.

Pour mener à bien cette recherche, je réalise une enquête auprès de (ex)compétitrices et (ex)compétiteurs de toute la France évoluant - ou ayant évolué - dans les catégories « Pro » (1 ou 2) en CSO.

Dans cette optique, je souhaite réaliser avec vous un entretien qui aura principalement pour objectif de recueillir le témoignage de votre expérience compétitrice « Pro » et de la construction de votre parcours équestre.

Cette enquête est déterminante pour mener à bien mon travail de recherche, aussi votre participation à celle-ci est très importante pour moi.

Si vous acceptez de répondre à ma sollicitation, mon entretien sera bien entendu fixé en fonction de vos disponibilités et dans un lieu choisi par vos soins.

Me tenant à votre entière disposition si vous souhaitez des renseignements complémentaires et dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

Fanny Le Mancq

Annexe 3 : GUIDE D'ENTRETIEN - ENQUETE QUALITATIVE

THEME N°1 : CONSTRUCTION DE LA CARRIERE EQUESTRE	
Question	Pouvez-vous me raconter votre parcours de cavalier(e) ?
Indicateurs	Principales étapes de la carrière : âge de début de pratique équestre / compétitive, franchissement des catégories (conditions favorables), passage poney/cheval, franchissement des catégories de compétition successives ; participation à des championnats ; sélection en équipe de France, etc.
	Evènements importants : changements de structures équestres, amateur, de modalités de pratique, passage du circuit « poney » ou circuit « cheval », accès à sa propre monture, etc.
	Choix des championnats courus (notamment par rapport au choix de courir le championnat des Cavalières)
	Cumul / conciliation des différents circuits de compétition : circuit national, international, circuit d'élevage, etc.
	Conditions favorables ou non à la construction de la carrière équestre.
	Bifurcations, abandons provisoires éventuels, interruptions, arbitrages, etc.
	Projets équestres à court, moyen et long terme
Diplômes ou formations équestres (sportifs ou professionnels)	
Relances possibles	Quels ont été les moments (positifs ou négatifs) les plus importants dans votre parcours équestre ?
	Y a-t-il eu des « pauses » ou des bifurcations importantes dans votre parcours équestre ?
Cas particuliers	
Cavaliers ayant abandonné	Depuis combien de temps avez-vous abandonné votre pratique équestre/compétitive ? Quel âge aviez-vous alors ? A quel moment de votre parcours équestre est survenue votre abandon ? Pouvez-vous me raconter dans quelles conditions vous avez abandonné ? Envisagez-vous de reprendre l'équitation et/ou la compétition ?
Cavaliers « Ama 3 »	A plus ou moins long terme, envisagez-vous d'accéder aux catégories « Pro » ? Vous évoluez dans les catégories « Ama 3 ou 4 », quels sont vos projets équestres ?
THEME N°2 : INTERACTIONS ET ARBITRAGES ENTRE LES DIFFERENTES CARRIERES DES CAVALIER-E-S	
Question	Quelle place occupe (a occupé) votre pratique équestre au sein de votre vie et comment se concilie-t-elle (s'est-elle conciliée) avec votre vie familiale, personnelle, scolaire et votre activité professionnelle ?
Indicateurs	Arbitrages / concurrence / interactions entre les différents rôles de la vie : en faveur ou aux dépens de la carrière équestre ?

	Place (investissement financier, temps...) de la carrière équestre au sein des autres carrières
	Conditions de vie spécifiques engendrées par la carrière de compétition
	Cursus scolaire, formation professionnelle et activité professionnelle : dans le monde du cheval ou hors de celui-ci : arbitrages éventuels (notamment scolarité carrière équestre précoce)
Relance	Le cumul vie professionnelle et / ou familiale + activités équestres vous a-t-il parfois entraîné à faire des choix ? Ce cumul t-il parfois posé des problèmes, et dans quels cas quelles activités ont été pénalisées ?
Cas particuliers	
Cavaliers « Pro » amateurs	Quelles sont pour vous les différences entre les catégories « Amateur » et « Pro » ? Comment conciliez-vous votre pratique compétitive en « Pro 2 » avec votre vie familiale et vos activités professionnelles scolaires ? Racontez moi votre passage dans la catégorie « Pro 2 » ?
Cavaliers « Pro » travailleurs du cheval	Comment conciliez-vous votre pratique compétitive et vos activités professionnelles ?
	Le fait d'avoir une activité professionnelle dans le monde du cheval constitue-t-il un avantage pour votre pratique compétitive ? Comment conciliez-vous pratique de compétition et activité(s) professionnelle(s) ?

THEME N°3 : ROLE DE LA FAMILLE

Question	Quels rôles jouent (ont pu jouer) les membres de votre famille dans votre parcours équestre ?
Indicateurs	Rôle de la famille (pratique des parents, etc.) dans le choix de la pratique équestre ; dans la construction de la carrière équestre (choix, soutien matériel, technique, financier, rôle de « modèles », etc.).
	Socialisation sexuée : configuration familiale particulière (garçon manquant, défaillant, etc...) ou non, « modèles » parentaux, pratiques éducatives parentales, présence de frères et sœurs (concurrence intrafamiliale), etc.
	Famille investie professionnellement ou non dans le monde du cheval.
	Rôle du conjoint (soutien, résistances, etc.) ; conjoint investi (amateur/travailleur) dans le monde du cheval, etc.
Relance	Le fait d'être issu d'une famille de travailleurs du cheval constitue-t-il un avantage ou non ?
Cas particuliers	
Frère(s)/sœur(s) compétiteurs	Quelle influence (+ ou -) le fait que votre frère/sœur fasse de la compétition a-t-il eu sur votre parcours ? Comment se passe la compétition des chevaux ?
Père/mère	Quel a été le rôle de votre père/mère dans votre parcours équestre ?

compétiteur/trice	
Parent(s) travailleur(s) du cheval	Quel(s) rôle(s) jouent (ont joué) vos parents dans votre parcours équestre ?
Conjoint compétiteur	Quel(s) rôle(s) joue votre conjoint dans votre parcours équestre ? Comment conciliez-vous vos pratiques compétitives respectives ?
Parents non travailleurs du monde du cheval	Vos parents sont-ils engagés bénévolement dans le monde du cheval en tant que membres de l'association du club, jury, commissaire au paddock etc... ?

THEME N°4 : ROLE DES ACTEURS DES SPORTS EQUESTRES (HORS FAMILLE)

Question	Hormis vos proches, quelles personnes ont joué un rôle important dans votre parcours équestre, quand et comment ?
Indicateurs	Intervention (qui, quand, comment) dans la construction de la carrière (franchissement des catégories, changements d'écuries, accès aux sélections, etc.).
	Inscription dans un réseau du monde des sports équestres (le cas échéant, par qui, comment, etc.)
	Rôle dans l'accès aux chevaux à potentiel
Relances	Qui est intervenu dans l'accès à vos montures ?
	Rôle du(des) moniteur(s) / entraîneur(s) / coachs / formateurs, des pairs, etc. ?

THEME N°5 : ACCES / RAPPORT AU(X) MONTURE(S)

Question	Pouvez vous me parler des chevaux/poneys qui ont joué un rôle important dans votre parcours équestre ?
Indicateurs	Carrière « de couple » : rôle des chevaux dans la construction de la carrière équestre du cavalier (frein ou atout, incertitude etc.)
	Rapport au cheval et conséquences éventuelles sur la carrière de compétition.

Relances	Modalités d'accès aux chevaux (comment, par qui, personnes ressources, etc.)
	Difficultés d'accès aux chevaux « à pied » (/ sexe et statut) ?
	Pourquoi ont-ils joué un rôle important ?
	Comment y avez-vous eu accès (propres chevaux, chevaux par des particuliers, des sponsors ou une institution) ?
	Avez-vous changé de cheval au cours de votre parcours équestre ? En cas de vente, pourquoi ? Que sont devenus vos anciens chevaux ?

THEME N°6 : DIFFICULTÉS / CONTRAINTES DE LA CARRIÈRE EQUESTRE DE COMPETITION	
Questions	Quels sont le meilleur et le pire souvenir de votre parcours équestre ?
	Dans votre parcours équestre, quels ont été les contraintes/obstacles/difficultés majeurs que vous avez rencontrés ?
	Pratiquez-vous ou avez-vous pratiqué d'autres activités physiques et sportives que l'équitation ?
	Comme toutes les activités physiques et sportives, l'équitation implique une mise en jeu du corps. Pensez-vous que la compétition équestre présente des spécificités sur ce point par rapport à d'autres sports ?
	Si vous deviez définir la pratique équestre de compétition en 5 mots ?
Indicateurs	Rapport au corps dans la pratique : conditions éprouvantes dans le cadre de la pratique (outdoor, conditions difficiles, gros animaux, etc.) et des « à-côtés » (déplacements, infrastructures, matériel lourd, soins aux chevaux, etc.)
	Pratique à risques : rapport au risque, gestion du stress, de la peur, etc.
	Difficultés rencontrées (matérielles, physiques, techniques, symboliques, etc.)
	Contraintes liées à la carrière équestre « Pro » (déplacements, conditions de vie « Pro »)
	Représentations de la pratique au regard de l'engagement physique par rapport aux autres sports.
Représentation de la pratique équestre/compétitive, ses finalités, place du rapport au cheval.	
Relances	Quelles sont les sensations que vous éprouvez lorsque vous montez à cheval ?
	Avez-vous déjà eu des accidents et des blessures dans le cadre de votre pratique équestre (pratique montée ou « à pied ») ?
Cas particulier	
Compétitrices « Pro »	Est-ce parfois difficile, ou au contraire un avantage, d'être une femme dans une discipline très peu féminisée des catégories « Pro » ?

Annexe 4 : QUESTIONNAIRE COMPLEMENTAIRE - ENQUETE QUALITATIVE

QUESTIONNAIRE COMPLEMENTAIRE ENTRETIEN N° .

Je vous remercie d'avoir bien voulu participer à cet entretien.
Afin de disposer de quelques précisions nécessaires à la bonne compréhension de votre parcours équestre, je vous adresse ce questionnaire complémentaire.
Comme pour l'entretien, toutes les informations que vous pourrez me donner ici seront utilisées à des fins strictement scientifiques dans le cadre de ma thèse et votre anonymat sera strictement garanti.

REMARQUE : Il n'est nécessaire de répondre aux questions ci-dessous que si les réponses n'ont pas déjà été apportées lors de l'entretien.

¾ Informations générales :

x Date de naissance : / / 19.....

x Situation familiale :

? Marié(e) : en	? Divorcé(e) : en	? Veuf(ve) : depuis
? Vie en concubinage depuis	? Célibataire	' Autre :

x Nombre d'enfant(s) : enfant(s) né(s) en

x Avez-vous des frères et sœurs ? ' OUI ' NON

Si oui :

Frère(s) (F) / sœur(s) (S)	Pratique de l'équitation (Oui / Non)	Pratique de la compétition (O / N)	Cat. de compétition la + élevée atteinte	Activité professionnelle liée au cheval / à l'équitation (O / N, si oui, laquelle ?)
1.				
2.				
3.				
4.				

x Quelle est (était) la profession de vos parents ?

Père : Mère :

x Pratique équestre de vos parents :

	Pratique de l'équitation (Oui / Non)	Pratique de la compétition (O / N)	Catégorie de compét. la + élevée atteinte	Activité professionnelle liée au cheval / équitation (O / N si oui, laquelle ?)
Père				

Mère				
------	--	--	--	--

x Hormis vos parents, est-ce qu'un (des) mem(b)re de votre famille proche occupe(nt) (a occupé) une activité professionnelle liée à l'équitation / au cheval ?

' OUI ' NON

Si oui, qui ?

Et quelle(s) activité(s) ?

x Conjoint :

Si vous avez un(e) conjoint(e), pratique-t-il (elle), ou a-t-il (elle) pratiqué l'équitation de manière régulière (au – 1fois / semaine) ? OUI ?NON

Si oui sur quelle période (années) ?

Si oui, pratique-t-il (elle) ou a-t-il (le) pratiqué la compétition ?? OUI ?NON

Si oui sur quelle période ? et de quelle(s) catégorie(s) ?

¾ Parcours scolaire :

x Diplôme le plus élevé obtenu :

? BAC + 4 ou plus	? BAC + 3 / BAC + 2	? BAC
? BEP / CAP	? BEPC (Brevet des collèges)	? Sans diplôme

Intitulé du diplôme le plus élevé obtenu :

x Formation en relation avec le cheval et/ou l'équitation

Avez-vous suivi une formation liée à l'équitation et/ou au cheval ? OUI ' NON

Si oui, quelle formation :

? BAP / BAPAAT	? BEPA / CAPA	? BEES 1 / BPJEPS
? BEES 2 / BEES 3	? BAC agricole	? BTS agricole
? Maréchal-ferrant	? Vétérinaire équin	? Autre, précisez

Avez-vous fréquenté un sport "équitation" ? ' OUI ' NON

Quel(s) diplôme(s) lié(s) au cheval et/ou à l'équitation avez-vous obtenus (hors "galop") : juge, commissaire au paddock, ATE, BEES 1, 2 ou 3, BPJEPS etc... ?

Diplôme : Année :

¾ Parcours professionnel :

x Quelle est votre activité professionnelle principale actuelle ? (dans ou hors monde du cheval)? Quelle(s) profession(avez-vous exercée(s) auparavant ?

Situation prof. actuelle	depuis :
Antérieure 1	de à
Antérieure 2	de à

x Avez-vous (eu) une (des) activité(s) salariée(s) ou bénévole(s) dans l'équitation ?

Type d'activité	Salariée (S) ou bénévole (B)	Période
		De.....à.....

¾ Parcours Øquestre :

A quel âge avez-vous commencé l'équitation ?ans

Sous quelle forme ?

?Pratique régulière en centre équestre / poney club	Pratique pendant les vacances (promenade, randonnée)	? Stages pendant les vacances
?Pratique occasionnelle chez des particuliers (amis, voisins)	Pratique dans la structure familiale (centre équestre, écurie privée...)	Autre, précisez

A quel âge avez-vous obtenu votre 1^{ère} galop (ou examen équivalent) ?ans

A quel âge avez-vous commencé la compétition en CSO ? ans

Par quel(s) type(s) de concours ?

? "entraînements"	? concours poney / ponam	? 5 ^{ème} catégorie / E / "club"
? "officiels" (Ama ou Pro)	? concours "jeunes"	? Autres, précisez

x Catégorie(s) de compétition en CSO :

Quelle est la catégorie la plus élevée que vous ayez atteinte ?

Dans quelle catégorie étiez-vous en 2006 ?

Avez-vous changé de catégories de compétition depuis le début de votre parcours en compétition ? ?OUI ?NON

Si oui, dans le cas d'un changement vers une catégorie supérieure, quels facteurs ont favorisé cette décision ?

.....
.....

Idem dans le cas d'une prise de licence dans une catégorie inférieure?.....

x Interruption(s) de la pratique équestre :
Avez-vous interrompu provisoirement ou définitivement votre pratique équestre et/ou compétitive ? ' OUI ' NON

Si oui, sur quelle(s) période(s) et pourquoi ?

	Arrêt pratique équestre (Oui / Non)	Arrêt pratique compétitive (Oui / Non)	Durée interruption	Motif
Arrêt 1				
Arrêt 2				
Arrêt 3				

x Participations / résultats championnats de France :

Année de participation aux championnats de France	Catégorie	Résultats	Propriétaire du cheval (poney) monté (vous-même, votre famille, un club, éleveur, sponsor, propriétaire etc...)

x Montures :

Quelles sont les montures qui ont eu le plus d'influence sur votre parcours équestre de compétition ?

Montures	A qui appartenait-elle ? (vous, votre famille, sponsor, éleveur, club etc...).	Si vous n'étiez pas le propriétaire, comment avez-vous eu accès à la monture? (location, valorisation, prêt etc...)	Durée de mise à disposition de la monture?
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			

Merci de votre participation

Annexe 5 : GRILLES D'ANALYSE DES ENTRETIENS

¾ Analyse longitudinale des entretiens :

ENTRETIEN N° .		
Thèmes	Sous thèmes	Idées ou extraits de l'entretien (+ n° page)
Entrée dans la pratique équestre	Choix de la pratique et mode d'entrée	
	Modalités de pratique (structure, poney/cheval, encadrement, etc.)	
	Entrée dans la pratique compétitive	
Construction de la carrière équestre	Moments clés / grandes étapes (changements d'écuries, de coachs, etc.)	
	Abandon temporaire ou définitif de la pratique équestre et/ou compétitive	
	Sélections (équipe de France, concours internationaux, etc.)	
	Changement(s) de catégorie(s)	
	Blessures, accidents, etc.	
	Personne(s) ayant joué un rôle important / soutien	
	Expérience(s) bénévole(s)	
Carrière scolaire	Scolarité	
	Formation enseignement supérieur / professionnelle	
	Arbitrages entre les carrières scolaire et équestre	
Carrière professionnelle	Type de carrière et construction	
	Liens éventuels avec la carrière équestre	
	Engagement professionnel – ou non –	

	dans le monde du cheval	
	Arbitrages éventuels entre les carrières équestre et professionnelle	
Carrière « de couple » : montures successives	Montures successives	
	Changements de montures (vente, accident, retraite, etc.)	
	Modalités d'accès aux montures	
	Conséquences sur la carrière du cavalier	
Situation familiale	Configuration familiale	
	Situation familiale	
	Conjoint	
	Enfants	
Projets équestres	sportifs	
	professionnels	
	Interactions des deux carrières	

Remarque à partir de cette grille, nous avons réalisé des fiches sur le parcours des cavalier-~~es~~ en y indiquant les éléments principaux.

¼ Analyse thématique transversale des entretiens :

Thèmes	Sous thèmes	Idées ou extraits d'entretiens* (de l'entretien + n° de page)
Éléments clés de la carrière équestre	Étapes principales (franchissement des catégories, passage poney/cheval, etc.) et éléments propices	
	Chevaux	
	Personnes ressources	
	Facteurs défavorables	
	Construction identitaire	
	Atouts (capital social, économique, soutien familial, etc.)	
Conciliation des	Arbitrages (temps, argent, etc.)	

différentes carrières	Carrière(s) prioritaire(s) : type de carrière équestre (prioritaire, secondaire, etc.)	
	Arbitrages précoces (/ scolarité)	
	Arbitrages entre carrière sportive et professionnelle	Pour les travailleurs du cheval « Pro »
		Pour les amateurs « Pro »
Famille	Configuration familiale	
	Rôle de la famille (soutien, modèle, résistances, etc.)	Pour les cavalier-e-s issu-e-s, ou née, famille de travailleurs du cheval
	Engagement amateur / professionnel dans le monde du cheval	
	Frère(s) / sœur(s) soutien, sélection intrafamiliale, etc.	
	Conjoint	
	Enfants	
Autres personnes importantes	Entraîneur / coach / moniteur : rôle	
	Acteurs institutionnels : rôle	
	Pairs : rôle	
	Autres : rôles	
	Modalités d'accès à ces personnes (réseaux, etc.)	
Monture(s)	Rapport au cheval	
	Gestion des chevaux	
	Poneys/Chevaux « importants »	
	Accès aux chevaux	
Corps / engagement physique	Rapport au corps (déli, entretien, pratiques corporelles, de soins, etc.)	
	Maternité	
	Danger /risque / peur	
	Accidents / blessures / fatigue / « usure » / souffrances / difficultés	
Représentations	De la pratique (5 mots, etc.)	

	Finalités (souvenirs, etc.)	
	Du cheval	
	De l'équitation / autres sports	
	Flou / confusions carrière sportive / professionnelle	Pour les travailleurs des sports équestres « Pro »
	Confusions amateur / travailleur et « Ama » / « Pro » + rapport aux autres	Pour les compétiteurs amateurs « Pro » et « Ama » / travailleurs « Pro »
	construction identitaire	Pour les travailleurs des sports équestres « Pro » / amateurs « Pro »
Rapport à la pratique et logique (amateur / professionnelle)	Pour les travailleurs des sports équestres / travailleurs des centres équestres	
Difficultés / obstacles / contraintes	Matérielles (coûts d'investissement et de fonctionnement, achats et entretien des chevaux, etc.)	
	Symboliques (résistances amateur / travailleur, déni des compétences, construction identitaire difficile, etc.)	Pour les compétiteurs « Pro » amateurs et travailleurs des sports équestres
	Physiques (activité outdoor, gros animaux, etc.)	
	Conditions de vie / de travail / de pratique (déplacements, etc.)	Pour les compétiteurs « Pro » amateurs et travailleurs du cheval.
	Arbitrages avec les autres carrières de la vie (scolarité, activité(s) professionnelle(s), vie familiale, etc.)	Pour les travailleurs du cheval, des sports équestres ou pour les amateurs.
Evolutions historiques	Organisation et fonctionnement des circuits sportifs (population, circuits, logique dominante, etc.)	
	Organisation et fonctionnement du monde du travail des sports équestres	
	Evolutions techniques et technologiques	
	Evolutions des représentations (genre, rapport au cheval, à la pratique, etc.)	
Question du	Résistances objectives (accès aux	

genre	chevaux, monde du travail, etc.)	
	Résistances subjectives (représentations, « monde d'hommes »)	
	Effets de la socialisation sexuée, pratiques éducatives parentales.	
	Effet de génération	
	Atouts (soutien conjoint, famille, « modèle », configuration familiale favorable, etc.)	
	Sélection intrafamiliale (répartition des chevaux, des tâches, connaissance, etc.)	Pour les compétitrices amateurs ou travailleuses du cheval ayant un (des) frère(s) compétiteur(s).
	Division du travail au sein du couple + soutien	Pour les couples compétiteurs, non, amateurs, et pour les couples homogames (compétiteurs + travailleurs du cheval)

Annexe 6 : CATEGORIES D AGE DES COMPETITIONS EQUESTRES

	Circuit « poney » FFE (Club et Ponam)	Circuit « cheval » FFE (Club, Ama et Pro)	Circuit « Jeunes » Elite FFE	Circuit international Fédération Equestre Internationale
Moustiques (8 ans max)	X ²	-	-	-
Poussins (10 ans max)	X	« Club » ou « Ama » (seulement à partir de 10 ans)	X	-
Benjamins (12 ans max)	X	« Club » ou « Ama »	X	-
Minimes (14 ans max)	X	« Club » ou « Ama » (surclassement possible en « Pro »)	X	« Poneys » (12-16 ans) & « Children » (12-14 ans)
Cadets (16 ans max)	X	« Club », « Ama » ou « Pro » (surclassement possible en « Pro »)	X	« Poneys » (12-16 ans) & « Juniors » (14-18 ans)
Juniors (18 ans max)	X	« Club », « Ama » ou « Pro » (surclassement possible en « Pro »)	X	« Juniors » (14-18 ans) & « Jeunes Cavaliers » (16-21 ans)
Jeunes Cavaliers (21 ans max)	-	« Club », « Ama » ou « Pro », (surclassement possible en « Pro 1 »)	X	« Jeunes Cavaliers » (16-21 ans)
Seniors (22 ans et plus)	-	« Club », « Ama » ou « Pro »	-	« Seniors » (22 ans et plus)

² La « X » indique que les compétiteurs de la catégorie d'âge ont accès au circuit de compétition, le « - » qu'ils n'ont pas accès.

³ Les catégories « Pro » sont ouvertes aux cavaliers âgés de 14 ans et plus. Les compétiteurs âgés de 15 à 18 ans disposant d'une licence « Ama » peuvent se surclasser sur des épreuves « Pro 2 » admettant qu'ils le souhaitent dans la saison (hormis pour les Championnats régionaux, nationaux) à la seule condition qu'ils se surclassent pour l'ensemble d'un concours (ce qui implique qu'ils ne peuvent alors prendre part à des épreuves « Ama » sur ce concours).

⁴ Les compétiteurs « Pro 2 » âgés de - de 21 ans peuvent accéder à des épreuves « Pro 1 » selon les mêmes conditions relatives évoquées ci-dessus.

Annexe 7 : PRESENTATION DU MONDE DU TRAVAIL DU CHEVAL ⁵

Travailleurs du cheval	
SPORTS EQUESTRES Travailleurs des sports équestres	CENTRES EQUESTRES Travailleurs des centres équestres
<p><u>Dirigeants d'une écurie de propriétaires / de compétition :</u></p> <p>A leur compte dans la grande majorité des cas, les dirigeants d'une écurie de propriétaires assurent (ou délèguent à du personnel salarié) - outre la gestion des écuries, des équidés, du personnel et des infrastructures - fréquemment l'enseignement, le coaching, la formation et l'entraînement de leurs propres chevaux et éventuellement de ceux de leurs clients propriétaires, la grande majorité de ce type d'écuries proposant des prestations « tout compris » (formation et entraînement, voire valorisation en compétition du cheval + enseignement et coaching du cavalier) à l'intention principalement des compétiteurs, « Ama » ou « Pro » amateurs. Ils vivent principalement des pensions (éventuellement cumulées à des prestations diverses dans le cas de formule non « tout compris ») versées par leurs clients pour leur(s) monture(s).</p>	<p><u>Dirigeants / gérants d'un centre équestre / poney-club :</u></p> <p>A leur compte ou salarié par une collectivité locale ou une association, les dirigeants/gérants de centre équestre ou poney-club s'occupent de la gestion administrative et des ressources humaines de la structure, et éventuellement assurent une partie de l'enseignement et/ou du coaching en compétition.</p>
<p><u>Entraîneurs / Coachs :</u></p> <p>L'entraîneur / coach assure l'entraînement et l'encadrement en concours (reconnaissance du parcours, échauffement, briefing) de compétiteurs amateurs « Ama » ou « Pro ». Il peut être dirigeant d'une écurie ou entraîneur / coach indépendant.</p> <p>Bien que ce soit en projet à la FEI depuis plusieurs années, il n'existe pas aujourd'hui de diplôme reconnaissant le statut d'entraîneur / coach ni de formation. Les entraîneurs / coachs, parfois diplômés du BEES 1 (et plus rarement 2) ou</p>	<p><u>Moniteurs d'équitation :</u></p> <p>Les moniteurs / enseignants d'équitation sont titulaires du BEES 1 ou du BPEJPS. Ils assurent l'enseignement et la formation des cavaliers, de l'initiation à l'entrée en compétition au sein des écoles d'équitation que sont les centres équestres et les poney-clubs pour les plus jeunes.</p> <p>Parfois compétiteurs « Ama », plus rarement « Pro » (par manque de temps et de montures adaptées), ils doivent faire preuve de polyvalence pour enseigner l'ensemble des disciplines équestres à un public hétérogène par l'âge et le niveau</p>

⁵ Le monde du travail du cheval est beaucoup plus large et rassemble beaucoup plus de professions, notamment dans la filière de la chevaline, dans la filière des courses (trot et galop) ainsi que toutes les branches liées aux chevaux : élevage / boucherie, médecine vétérinaire, maréchalerie, équipement et infrastructures, commerce de matériel technique, alimentation, etc. Nous nous limiterons ici à la présentation des professions pratiquées par la grande majorité des compétiteurs « Pro » qui cumulent carrière sportive et carrière professionnelle dans le monde du cheval.

<p>BPJEPS, sont dans leur grande majorité eux-mêmes des (ex)compétiteurs « Pro ».</p> <p>La reconnaissance de leur expertise passe par l'évaluation de leur propre palmarès sportif.</p> <p>Une part non négligeable de la population des entraîneurs /coachs est constituée de (ex)compétiteurs « Pro » performants ne disposant d'aucun diplôme équestre (BPJEPS ou autres), et ce même si cela les met dans une situation non-conforme à la législation en vigueur.</p>	<p>d'expertise.</p> <p>S'ils sont reconnus en tant qu'experts par les cavaliers des centres équestres / poney-clubs, en revanche la reconnaissance de leur expertise est moins répandue parmi les entraîneurs des sports équestres, travailleurs comme compétiteurs « Ama », ce qui apparaît notamment à travers certains entretiens évoqués précédemment.</p> <p><u>Animateurs poney :</u></p> <p>Les animateurs assurent l'initiation des jeunes cavaliers poney. L'accès au diplôme d' « animateur poney » ne requiert qu'un faible niveau d'expertise équestre. Il constitue souvent une étape avant la formation au BPJEPS. Les « animateurs poney » sont donc peu reconnus en tant qu'experts de l'équitation et sont peu fréquemment compétiteurs.</p>
<p><u>Grooms :</u></p> <p>Employés par les compétiteurs « Pro » travailleurs des sports équestres, ou plus rarement amateurs, les grooms sont les personnes qui assurent l'entretien et les soins des chevaux de compétition au quotidien (soins, alimentation, entraînement « complémentaire » (promenade, trotting, travail à la longe et en liberté, etc.)). Leur mission première est de s'assurer du bon état moral et physique des chevaux et de tout mettre en œuvre pour y parvenir. Ils jouent un rôle primordial et sont d'une aide précieuse pour le compétiteur qui ne peut gérer toutes les tâches annexes à l'entraînement et à la pratique compétitive.</p> <p>Les grooms assurent aussi fréquemment les transports des chevaux sur les terrains de concours.</p> <p>Selon la taille des infrastructures, ils peuvent être assistés d'un palefrenier qui assure le curage des boxes et l'entretien des écuries.</p> <p>Le métier de groom est éprouvant (fatigue physique liée à la manipulation de gros animaux et de matériel lourds, horaires de travail décalés et conséquents, peu de reconnaissance, fortes responsabilités et faible rémunération).</p>	<p><u>Palefreniers-soigneurs :</u></p> <p>Les palefreniers-soigneurs assurent le curage des boxes et la propreté et l'entretien des écuries. Ils sont parfois également amenés à s'occuper des soins aux chevaux et des soins aux poneys lorsqu'il n'y a pas de grooms, ce qui est fréquemment le cas dans les structures de type centres équestres / poney-clubs.</p> <p>Le travail du palefrenier-soigneur est éprouvant physiquement, peu valorisé et faiblement rémunéré.</p> <p>Il existe des diplômes agricoles (CAPA et BEPA) et des formations au métier de palefrenier-soigneur mais ces derniers sont davantage formés « sur le tas ».</p>
<p><u>Cavalier professionnel / Formateur dans les chevaux :</u> cf. encadré ci-dessous</p>	

<p><u>Marchand de chevaux / Eleveur :</u></p> <p>Les marchands de chevaux, qui sont aussi souvent eux-mêmes cavaliers professionnels (ou en emploient un ou plusieurs), vivent du commerce des chevaux (jeunes ou chevaux d'âge). Ils peuvent travailler de manière indépendante, en association avec des éleveurs, ou encore peuvent être eux-mêmes éleveurs.</p>	
--	--

CAVALIER PROFESSIONNEL / FORMATEUR DE (JEUNES) CHEVAUX	
<p>Les cavaliers professionnels assurent l'entretien du cheval de sport. Il peut également le monter en compétition afin de le faire valoir par des performances remarquables. Le cavalier professionnel peut être à son compte et dans ce cas travailler ses propres chevaux à des fins commerciales ou encore de propriétaires, Pro » amateurs ou non cavaliers, dans une optique de formation ou de valorisation. Il peut aussi être salarié à plein temps dans un élevage, marchand de chevaux ou encore pour un propriétaire de plusieurs montures. Il peut aussi être salarié en tant que cavalier professionnel compétiteur « Pro 1 » qu'il est notamment en assurant une partie du travail des chevaux performants ou en s'occupant d'une partie du piquet de chevaux de son employeur. Dans ce cas on parle de cavalier professionnel de second c</p> <p>Il n'existe pas de formation ou de diplôme reconnaissant les compétences des cavaliers professionnels. Les critères d'évaluation de l'expertise sont flous et reposent en grande partie sur les performances actuelles ou passées du cavalier professionnel mais aussi à parfois à son réseau social (ou famille) ou encore à son héritage équestre parental (« fils », ou plus rarement « fille de »).</p> <p>Il apparaît donc indispensable pour un cavalier professionnel de posséder, en parallèle de sa carrière professionnelle, une carrière sportive remarquable. Les conditions de rémunération des cavaliers professionnels sont souvent opaques : un salaire très peu élevé voire inexistant mais commissions sur la vente des chevaux et/ou part des gains obtenus en compétition.</p> <p>Les formateurs de jeunes chevaux, qui sont aussi souvent également cavaliers professionnels, assurent la formation et le dressage ainsi que la valorisation sur le circuit « élevage » des jeunes chevaux (4, 5, 6 et 7 ans). Ils sont rémunérés via un salaire fixe et/ou une commission sur la vente des chevaux. Comme dans le cas des cavaliers professionnels, il n'existe pas de formation ou de diplôme spécifique, et l'évaluation de l'expertise, très subjective, repose sur les mêmes critères que présentés ci-dessus.</p> <p>Dans ce contexte, il existe une forte concurrence entre cavaliers professionnels pour qui il est indispensable d'avoir accès à des chevaux performants ou « à potentiel », et ce à double titre : pour assurer une carrière sportive performante et pour assurer la pérennité économique de leur entreprise, deux étant, nous venons de le voir, intimement liées.</p> <p>Ces travailleurs sont donc directement dépendants des choix et décisions des propriétaires des chevaux dans un contexte de concurrence exacerbée d'un marché du travail très ouvert.</p>	

Annexe 8 : PARTIE QUANTITATIVE (Partie 2 Chapitre 3).
Précisions théoriques et méthodologiques

1. MISE EN FORME ET NETTOYAGE DE LA BASE DE DONNEES

Pour réaliser notre enquête quantitative, nous avons donc procédé à une analyse secondaire des fichiers exhaustifs annuels de cavaliers (compétiteurs et non-compétiteurs) licenciés de la FFE, et ce sur une période d'observation de cinq années (2001-2005).

Si ces fichiers se prêtent bien à une analyse secondaire longitudinale comme ont déjà pu notamment le démontrer précédemment Chevrel (1994) et De Bruyn (2006), ils nécessitent néanmoins, comme toutes bases de données administratives non conçues spécialement pour une recherche scientifique, des opérations de mises en forme et de nettoyage.

Ainsi, une fois la fiabilité des données vérifiée nous avons mis en forme les fichiers obtenus par le biais de la FFE.

Pour cela, nous avons d'abord réalisé une jonction verticale des 5 fichiers annuels afin d'obtenir une base « année-personne ». Cela a été rendu possible grâce à l'existence d'un identifiant unique par individu qui reste valable pour chaque licencié (même en cas d'abandon temporaire ou de changement de club ou de catégorie de compétition) et qui permet de suivre les licenciés tout au long de leur parcours équestre.

Nous avons ensuite supprimé les éventuels doublons afin de rendre la base de données la plus propre possible.

Une fois ces opérations réalisées, nous avons pu procéder à l'analyse secondaire de cette base à l'aide du logiciel Stata®.

2. VERIFICATION DE LA FIABILITE DES DONNEES UTILISEES

L'utilisation d'une base de données pour la recherche scientifique nécessite, comme pour toute analyse secondaire de données administratives, une vérification préalable de la pertinence et de la qualité des données.

Dans le cas de la base de données de la FFE, il s'est donc agi d'interroger la manière dont ont été construites, recueillies puis codées les données afin d'éviter un maximum de biais. Les travaux de Lafabrique (2005) montrent par exemple que, dans le cas de la Fédération Française de Voile, les fichiers de licenciés sont si peu rigoureux et révèlent de telles imprécisions (doublons, licenciés manquants, niveaux disciplinaires mal renseignés, etc.) qu'ils limitent, voire interdisent, leur analyse secondaire.

Nous avons donc réalisé une étude des conditions de collectes de données, de documents utilisés à cette fin et de leur traitement informatique. Pour ce faire, nous avons réalisé plusieurs entretiens exploratoires avec des acteurs intervenant dans la collecte et le traitement des données à plusieurs niveaux : licenciés, dirigeants de club et membres des services informatiques de la FFE. Cette étude nous permet de conclure à une fiabilité satisfaisante des données pour étudier l'abandon de la pratique et de la compétition mais également les transitions entre les niveaux de compétition.

⁶ Cet annexe s'inspire d'un article publié sur le sujet par De Bruyn & Le Mancq (2008) et en reprend certains extraits

3. REPERAGE DES COMPETITEURS DE CONCOURS DE SAUT D'OBSTACLE (CSO)

En équitation, la LFC est pluridisciplinaire : pour un tarif unique (fixé selon la catégorie de compétition), un compétiteur peut pratiquer une ou plusieurs disciplines équestres, dont le CSO. Un même compétiteur peut évoluer au cours d'une même saison dans plusieurs disciplines au sein d'une même catégorie de compétition, mais aussi choisir d'évoluer à un niveau différent selon la discipline pratiquée. Par exemple, un compétiteur spécialisé dans la discipline du CSO mais s'adonnant également irrégulièrement à la discipline du dressage peut opter pour une LFC « Pro 2 » en CSO et « Ama 3 » en dressage. Le cas inverse peut également exister, le compétiteur optant pour une LFC « Pro 2 » en dressage et « Ama 3 » en CSO. Dans ce cas, on peut considérer que le compétiteur a une pratique compétitive à dominante « dressage ».

La base de données dont nous disposons nous permet de connaître le niveau de compétition des cavaliers dans chaque discipline.

Pour tenter d'être le plus précis possible et de n'analyser que les parcours des compétiteurs spécialisés dans la discipline du CSO (considérés comme tels les compétiteurs dont le meilleur niveau de LFC est celui obtenu dans la discipline du CSO), nous avons extrait de la base ces compétiteurs « à dominante CSO » et ceux affichant le même niveau de LFC dans toutes les disciplines. Cela représente néanmoins la grande majorité des compétiteurs, le CSO étant la discipline la plus pratiquée.

4. DIAGRAMME DE LEXIS

Principe: Le diagramme de Lexis, outil de la démographie, permet de prendre en compte le temps propre à l'événement étudié en classant les abandons et en les répartissant selon les années d'observation, l'ancienneté de la pratique et donc la cohorte.

Fonctionnement: La construction des diagrammes de Lexis consiste, en partant d'un système d'axes orthonormés, à quadriller l'espace par un réseau de couloirs horizontaux représentant l'ancienneté (temps écoulé depuis l'entrée en compétition) et de couloirs verticaux représentant les années calendaires. Les couloirs diagonaux permettent de suivre les cohortes. Les effectifs d'une saison et d'une ancienneté données sont donc inscrits sur les segments horizontaux du diagramme et le nombre d'abandons sur la surface des parallélogrammes délimités par un couloir diagonal et un couloir horizontal. Pour plus d'informations sur le diagramme de Lexis, cf. Gani & Simmat-Durand, 2001 ; Pressat, 1983 ; Bollet, 1995 ; Vidal, 1994).

Intérêt: Visualiser des données sur un diagramme de Lexis permet d'évaluer l'importance de l'abandon.

5. TAUX D'ABANDON

Le taux d'abandon rapporte les abandons au cours d'une période aux effectifs de pratiquants sur cette même période.

Exprimé en pourcentage, ce taux peut être calculé en fonction de l'ancienneté, de l'âge ou du sexe.

Les taux présentent des limites : si l'on veut ajouter une variable supplémentaire sur l'abandon et décrypter les effets combinés, comme nous avons pu le faire pour l'âge et le sexe, cela devient alors difficile avec cet outil. Il faut alors calculer les taux d'abandon selon le sexe, l'âge et cette autre variable, représentant une multitude de taux différents très difficilement analysables. Ainsi, en utilisant ces taux, au-delà de deux ou trois variables explicatives, il est difficile de tenir compte des interactions entre ces différentes variables introduites dans l'analyse.

6. MODELE LOGIT A TEMPS DISCRET

Choix : Le choix d'un modèle de ~~de~~ dépend de la précision de la mesure temporelle des événements et de la forme de la fonction de risque. Dans notre cas, la variable temporelle est une variable discrète : on sait que les abandons ~~se~~ ont lieu telle ou telle année mais on ne sait pas à quel moment de l'année. Par ailleurs, la fonction de risque montre une dépendance au temps de l'abandon dont il faut tenir compte dans le modèle. On utilisera donc un modèle logit à temps discret initié au début des années 1980 par Altman (1982, 1984, 1995) puis par Singer & Willett (2003).

Principe : Ce modèle consiste en une régression ~~logistique~~ non pas sur les caractéristiques acquises à la date finale de l'observation, mais à chaque intervalle de temps (ici l'année) jusqu'à cette date, c'est-à-dire sur un fichier de données dans lequel chaque individu est décomposé, et cela de manière indépendante en autant d'observations que son parcours contient d'années.

Fonctionnement : Si un cavalier pratique pendant 3 ans puis abandonne, aura dans le fichier trois lignes d'observation correspondant à ses 3 années de pratique. On parle alors de fichier « personne-année ».

Le modèle logit à temps discret s'interprète comme une régression logistique classique. Le rapport de risque est défini comme le rapport entre le risque annuel d'abandon de la population considérée et celui de la population de référence. Ce rapport est inférieur à 1, l'abandon est connu moins fréquemment dans la population considérée que dans la population de référence, inversement s'il est supérieur à 1.

Le choix des variables et des modalités à intégrer dans le modèle dépend à la fois des variables disponibles dans les fichiers fédéraux et des hypothèses construites à partir de recherches antérieures.

Annexe 9

Annexe 9 : RESULTATS DETAILLES DE L'ANALYSE SECONDAIRE PRESENTEE PARTIE 2 CHAPITRE 3

1. Effectifs observés dans les transitions

Total	Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
5-11 ans	22578	89	0	0	0
12-14 ans	33790	1395	55	0	0
15-17 ans	34528	6268	684	58	0
18-20 ans	15673	8228	1797	349	10
21-29 ans	13917	11527	5692	1396	113
30-39 ans	9416	4934	3662	1216	159
40-49 ans	9651	3584	2089	793	153
50-59 ans	4025	1463	847	255	48
60 ans et plus	946	282	139	22	5
	144524	37770	14965	4089	488

Femmes	Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
5-11 ans	17328	73	0	0	0
12-14 ans	27560	1024	34	0	0
15-17 ans	28587	4633	421	32	0
18-20 ans	12676	6052	1082	182	7
21-29 ans	11018	8647	3492	522	39
30-39 ans	6406	3371	1958	321	33
40-49 ans	5352	1973	749	138	24
50-59 ans	1486	574	195	25	6
60 ans et plus	216	74	28	2	2
	110629	26421	7959	1222	111

Hommes	Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
5-11 ans	5250	16	0	0	0
12-14 ans	6230	371	21	0	0
15-17 ans	5941	1635	263	26	0
18-20 ans	2997	2176	715	167	3
21-29 ans	2899	2880	2200	874	74
30-39 ans	3010	1563	1704	895	126
40-49 ans	4299	1611	1340	655	129
50-59 ans	2539	889	652	230	42
60 ans et plus	730	208	111	20	3
	33895	11349	7006	2867	377

2. Transitions observées au niveau 5 :

Transition (en %) du niveau 5 vers	Femmes	Hommes	Total
Niveau 1	0,02	0,17	0,05
Niveau 2	0,10	0,87	0,28
Niveau 3	0,48	1,40	0,70
Niveau 4	7,10	8,12	7,34
Niveau 5	92,31	89,44	91,63
dont : Toujours même niveau	91,23	87,74	90,41
Passé descendant	1,08	1,70	1,22

Annexe 9

3. Transitions observées au niveau 4 :

Transition du niveau 4 vers	Femmes	Hommes	Total
Niveau 1	0,00	0,04	0,01
Niveau 2	0,18	0,68	0,33
Niveau 3	10,53	15,12	11,91
Niveau 4	79,07	75,21	77,91
dont : Toujours même niveau	55,31	55,48	55,36
Passé ascendant	22,43	17,53	20,96
Passé descendant	1,33	2,20	1,59
Niveau 5	10,22	8,95	9,84

4. Transitions observées au niveau 3 :

Transition du niveau 3 vers	Femmes	Hommes	Total
Niveau 1	0,03	0,13	0,07
Niveau 2	5,96	10,75	8,20
Niveau 3	77,12	74,18	75,74
dont : Toujours même niveau	46,00	49,73	47,74
Passé ascendant	29,44	20,01	25,03
Passé descendant	1,68	4,44	2,97
Niveau 4	10,63	8,24	9,51
Niveau 5	6,27	6,71	6,48

5. Transitions observées au niveau 2 :

Transition du niveau 2 vers	Femmes	Hommes	Total
Niveau 1	2,21	2,76	2,59
Niveau 2	61,05	63,49	62,75
dont : Toujours même niveau	32,82	44,79	41,21
Passé ascendant	27,17	17,34	20,27
Passé descendant	1,06	1,36	1,27
Niveau 3	23,16	21,03	21,67
Niveau 4	2,70	2,02	2,23
Niveau 5	10,88	10,71	10,76

6. Transitions observées au niveau 1 :

Transition du niveau 1 vers	Femmes	Hommes	Total
Niveau 1	57,66	61,01	60,25
dont : Toujours même niveau	41,44	46,42	45,29
Passé ascendant	16,22	14,59	14,96
Niveau 2	24,32	20,16	21,11
Niveau 3	0,90	1,86	1,64
Niveau 4	0,90	1,06	1,02
Niveau 5	16,22	15,92	15,98

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	4
INTRODUCTION	...5
PREMIERE PARTIE : LE MONDE DU CHEVAL29
Chapitre 1: La dynamique de féminisation du monde du cheval29
1. Création et développement des sports équestres dans la première moitié du 20 ^{ème} siècle	...30
1.1. D'une équitation académique à une équitation sportive30
1.2. Les sports équestres : une création des militaires pour les militaires32
1.3. Une domination militaire des sports équestres durant la première moitié du 20 ^{ème} siècle34
2. L'équitation dans la seconde moitié du 20 ^{ème} siècle : démilitarisation, massification et diversification	... 37
2.1. Une démilitarisation progressive des sports équestres37
2.2. Néanmoins des résistances et influence tardive des militaires dans certains domaines42
2.3. 1970-2007 : massification, développement et diversification des activités équestres44
3. Les femmes dans le monde du cheval : un accès tardif et limité	...46
3.1. Jusqu'en 1930, une pratique équestre informelle et spécifique47
3.2. 1930-2007 : vers une féminisation de l'équitation52
3.3. Mais une féminisation limitée, partielle et sectorisée57
Chapitre 2 Contexte institutionnel, organisation et fonctionnement du monde du cheval et des sports équestres64
1. Le contexte institutionnel des activités équestres	64
1.1. Une double tutelle sportive et agricole pour les activités équestres64
1.2. La FFE et ses licenciés au sein du monde sportif67
2. Les sports équestres : organisation, fonctionnement et acteurs	71
2.1. Organisation et fonctionnement des sports de compétition équestres72
2.2. Les acteurs des sports équestres83
3. Les conditions d'exercice de la compétition dans ce contexte	91
3.1. Le cheval « athlète » : élément incontournable dans l'accès à la compétition et à ses plus hauts niveaux91

3.2. Organisation spécifique des sports équestres et financement de la compétition.....	95
---	----

Chapitre 3: Organisation du monde du travail du cheval.....101

1. Un monde du travail singulier	101
1.1. Le monde du travail du cheval : des travailleurs différents mais liés.....	104
1.2. Un monde du travail aux frontières floues.....	116
1.3. « L'exception sportive. ».....	126
2. Les femmes dans le monde du travail du cheval	139
2.1. Une inégale distribution sexuée horizontale du monde du travail du cheval	140
2.2. Une inégale distribution sexuée verticale du monde du travail du cheval....	164
2.3. Configurations sociales particulières et monde du travail du cheval.....	175

DEUXIEME PARTIE : LES CARRIERES DE COMPETITION DES CAVALIERES -S

192

Chapitre 1: La construction des carrières équestres de compétition : approche qualitative.....192

1. Les carrières équestres : une construction séquentielle	193
1.1. Présentation de l'enquête qualitative par entretiens.....	194
1.2. Des carrières sportives « de suite » en plusieurs séquences, une émergence tardive des différences sexuées.....	204
2. Les compétiteurs de haut-niveau : sportifs ou travailleurs ?.....	217
2.1. Un cumul des carrières dans le monde du cheval propice à l'accès à la cinquième séquence.....	217
2.2. Cumuler carrière sportive et professionnelle dans le monde des sports équestres : un avantage limité et relatif.....	232
3. Le double handicap des cavalières	247
3.1. Des cavalières confrontées aux résistances dans un « monde d'hommes ».....	248
3.2. Des cavalières face à une culture professionnelle construite par et pour les hommes.....	272
3.3. Une situation inéluctable. ?.....	279

Chapitre 2 Portraits de « compétitrices d'exception ».....286

1. Les pionnières, Mireille et Josette (début des années 1950 - fin des années 1960)	288
1.1. Mireille, pionnière et femme atypique.....	288
1.2. Josette, une pionnière femme de challenge. ».....	292

2. Les compétitrices « improbables »	.296
2.1. France, la débrouillarde.....	297
2.2. Céline face à un père « despote.».....	302
3. Les « filles de », Maud, Annabelle et Agathe	.305
3.1. Maud, une « fille de » qui doute.....	306
3.2. Annabelle, la configuration du « garçon défaillant.».....	308
3.3. Agathe, la « fille de » jalousée.....	312
4. Les cavalières amateurs virtuoses :	
des jeunes femmes sur-sélectionnées socialement	.316
4.1. Laure, une compétitrice amateur très engagée.....	317
4.2. Sandra, un soutien parental continu.....	321
Chapitre 3: Quelques éléments sur la population licenciée des cavaliers compétiteurs et leurs carrières.....	329
1. Enquête quantitative : présentation et principaux résultats	329
1.1. Les apports d'une enquête quantitative.....	329
1.2. Présentation de la population de cavaliers compétiteurs licenciés de la FFE et de la base de données.....	331
1.3. Limites des données problèmes méthodologiques.....	334
2. Cavaliers et cavalières, des carrières qui diffèrent	...335
2.1. L'abandon de la pratique équestre.....	335
2.2. L'entrée dans, et l'abandon de, la pratique compétitive.....	343
2.3. Les transitions entre les niveaux de compétition.....	355
TROISIEME PARTIE : DU REVE SPORTIF AU DESENCHANTEMENT363
Chapitre 1: Des carrières équestres de haut-niveau physiquement éprouvantes.....	363
1. Une carrière exclusive et éprouvante	.364
1.1. Des conditions de travail difficiles.....	364
1.2. La carrière équestre de compétition : une carrière exclusive.....	367
2. Un corps masqué et malmené	.376
2.1. Un corps « masqué.».....	376
2.2. Un déni du risque et de la souffrance du corps.....	384
2.3. Carrières équestres de haut-niveau les cavalières et leur corps.....	395

Chapitre 2 La conversion professionnelle des rêves de gloire au désenchantement.....	404
1. Le compétiteur « Pro » : un champion ?.....	404
1.1. Une nécessaire redéfinition des priorités.....	404
1.2. Contradictions et paradoxes du compétiteur « Pro » travailleur des sports équestres.....	406
1.3. Une difficile construction identitaire : entre sportif et travailleur.....	409
2. Le compétiteur « Pro » : un anti-héros ?.....	413
2.1. Un champion peu reconnu et valorisé.....	413
2.2. Une anticipation des amateurs virtuoses ?.....	416
2.3. Des espoirs de gloire sportive qui persistent néanmoins : un paradoxal mais nécessaire ré-enchantement.....	419
 CONCLUSION	 423
 BIBLIOGRAPHIE	433
 LISTE DES ABREVIATIONS	 ...451
 LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	 ..453
 ANNEXES	 455
Annexe n°1 : Présentation de l'échelle de l'enquête qualitative.....	I
Annexe n°2 : Courrier de demande d'entretien.....	V
Annexe n°3 : Guide d'entretien.....	VI
Annexe n°4 : Questionnaire complémentaire – enquête qualitative.....	X
Annexe n°5 : Grille d'analyse des entretiens.....	XIV
Annexe n°6 : Catégories d'âges des compétitions équestres.....	XIX
Annexe n°7 : Présentation du monde du travail du cheval.....	XX
Annexe n°8 : Partie quantitative : précisions théoriques et méthodologiques.....	XXIII
Annexe n°9 : Résultats détaillés de l'analyse secondaire.....	XXVI
 TABLE DES MATIERES	 ..457

RESUME

Bien que la Fédération Française d'Equitation soit une parmi les fédérations sportives les plus féminisées, que l'équitation soit l'un des rares sports mixtes jusqu'au plus haut niveau et que les femmes - surtout les jeunes filles - soient largement représentées parmi les pratiquants et les compétiteurs dans les premiers niveaux, peu de cavalières accèdent aux meilleures catégories de compétition. Connaître une carrière sportive prestigieuse apparaît ainsi comme un destin improbable pour les cavalières, particulièrement dans la discipline du concours de saut d'obstacles.

Ce travail s'attache à analyser la construction des carrières équestres de compétition en les inscrivant dans le monde des sports équestres et le monde du travail qui lui est associé, et à comparer celles des hommes et des femmes afin de comprendre comment se joue la « disparition » des cavalières au fur et à mesure de l'élévation du niveau de compétition.

Les résultats de nos enquêtes qualitatives et quantitatives mettent en évidence le rôle déterminant du statut du compétiteur (amateur versus travailleur des sports équestres) dans la réalisation d'une carrière sportive remarquable. A ce titre, les cavalières apparaissent confrontées à un double handicap qui limite leur accès au plus haut niveau : tant que femmes dans un « monde d'hommes » aux origines militaires, mais aussi en tant qu'amateures (ou travailleuses non reconnues) dans un monde sportif atypique où logique sportive et logique professionnelle sont indissociables.

Dans ce contexte, encore plus que les cavaliers compétiteurs sont contraintes de cumuler plusieurs atouts (notamment : être issues d'une famille de travailleurs du cheval et/ou disposer d'un fort capital économique) qui leur permettent, ce n'est d'être reconnues comme compétentes ou expertes, du moins de surmonter les handicaps de genre particulier en accédant directement aux chevaux à potentiel.

MOTS CLES

CARRIERE, GENRE, CAVALIER, CAVALIERE, CONCOURS DE SAUT D'OBSTACLES

TITLE

CAREERS OF MALE AND FEMALE HORSE RIDERS WHO GO IN FOR COMPETITION. THE EXAMPLE OF JUMPING.

ABSTRACT

Although many members of the French Horse Riding Federation are women - as compared to other sports federations -, although horriding is one of the few mixed sports, including at the biggest level of competition, although many competitors riders at lowest levels are women – especially young girls -, few of them have access to the best stages of competition. Prestigious sports careers seem to be unreachable for them, particularly in jumping.

Our dissertation analyses the building of careers of horse riders who go in for competition through a sociology of equestrian sports and people who work in horse riding centers for a living, and compares the situations of men and women, in order to understand why and how the latter “disappear” as levels of competition become higher.

Our qualitative and quantitative surveys bring to light the major role of the status of competitors (amateurs versus people who work in horse riding centers for a living) in the building of remarkable careers. Thus, it seems that female horse riders are faced with two types of obstacles, which set bounds to their access to the highest level: riding gains a “men’s world”, created by the army; moreover, women are amateurs (or workers who suffer from a lack of acknowledgement) in an atypical environment, where sports and work dimensions are intertwined.

That is why female horse riders must, much more than men, cumulate several assets (notably : being born in families who work in riding centers or benefit from a high “capital économique”), which allow them, if not to be acknowledged for their skills or expertise, at least to overcome the disadvantage of being women, particularly riding horses which have strong potential.

KEY WORDS

CAREER, GENDER, MALE HORSE RIDER, FEMALE HORSE RIDER, JUMPING

ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SCIENCES SOCIALES

THESE POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR DE L'EHESS
Discipline : sociologie

**LES CARRIERES DE COMPETITION
DES CAVALIERES ET DES
CAVALIERS.
L'EXEMPLE DU CONCOURS DE SAUT
D'OBSTACLES.**

Présentée et soutenue par Fanny LE MANCQ
Dirigée par Catherine MARRY
Co-encadrée par Vèrène CHEVALIER

Jury :

BUSCATTO Marie, Professeure des Universités, Université Paris I – Panthéon-Sorbonne
CHEVALIER Vèrène, Maître de Conférence, Université Paris XII - Val de Marne
DEMAZIERE Didier, Directeur de recherche, CNRS
LOUVEAU Catherine, Professeure des Universités, Université Paris XI – Orsay
MARRY Catherine, Directrice de recherche, CNRS
ZIMMERMANN Bénédicte, Directrice d'Etudes, EHESS, Paris

1^{er} Décembre 2008